



HAL
open science

Les lauréat×es : ce que l'ERC fait aux professions scientifiques. Les cas des sciences de l'univers et de l'histoire en France

Hélène Veillard

► **To cite this version:**

Hélène Veillard. Les lauréat×es : ce que l'ERC fait aux professions scientifiques. Les cas des sciences de l'univers et de l'histoire en France. Sociologie. Université Paris-Saclay, 2024. Français. NNT : 2024UPASU002 . tel-04589700

HAL Id: tel-04589700

<https://theses.hal.science/tel-04589700>

Submitted on 27 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les lauréat·es : ce que l'ERC fait aux professions scientifiques

Les cas des sciences de l'univers et de l'histoire en France

The grantees' trajectories: examining the transformative dynamics of ERC project-based funding on universe sciences and history researchers in French universities

Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay

École doctorale n°629, Sciences sociales et humanités (SSH)
Spécialité de doctorat : Sociologie
Graduate School : Sociologie et Science politique. Référent : UVSQ

Thèse préparée dans l'unité de recherche **Printemps** (UVSQ/Université Paris-Saclay/CNRS), sous la direction de **Laurent Willemez**, professeur des universités

Thèse soutenue à Guyancourt, le 26 mars 2024, par

Hélène VEILLARD

Composition du Jury

Membres du jury avec voix délibérative

Nadège VEZINAT

Professeure des universités, Université Paris 8

Présidente

Gaële GOASTELLEC

Professeure, Université de Lausanne

Rapportrice & Examinatrice

Christine MUSSELIN

Directrice de recherche CNRS, Sciences Po

Rapportrice & Examinatrice

Morgan JOUVENET

Directeur de recherche CNRS, Université

Examineur

Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Titre : Les lauréat-es : ce que l'ERC fait aux professions scientifiques. Les cas des sciences de l'univers et de l'histoire en France

Mots clés : Recherche ; financement sur projet ; Europe de la recherche ; sociologie des professions scientifiques ; *European Research Council* ; carrières

Résumé : À l'intersection d'une sociologie des professions scientifiques, des sciences et de l'action publique, cette thèse analyse les interactions entre un dispositif particulier de financement sur projet de la recherche européenne d'« excellence », celui de l'*European Research Council* (ERC), et les logiques de carrières professionnelles des chercheur-es en sciences de l'univers et en histoire, ceci dans le contexte universitaire français. Ancrée dans les travaux étudiant les modifications de la recherche sous l'effet de ce mode de management du financement sur projet, cette thèse étudie la façon dont les identités des chercheur-es, mais aussi les relations individuelles et collectives de la science se reconfigurent à partir de l'appel à projet spécifique que constitue l'ERC. Ainsi, à partir du cas de la sélection d'individus et de projets d'« excellence », ce travail interroge la fabrique des « lauréat-es » à travers un jeu intriqué d'incitations institutionnelles au dépôt de projets, de configuration de marchés universitaires nationaux et internationaux, ainsi que de logiques de fonctionnement et de cultures épistémiques plurielles.

En prenant le parti de suivre les cheminements et les différentes étapes suivies par les lauréat-es dans le cours de « leurs » projets, cette thèse scrute les cheminements individuels vers les statuts de candidat-e en identifiant quatre logiques d'engagement (idée, financement, indépendance, carrière). La rédaction du projet questionne quant à elle les formes d'adéquation, d'adaptation et de traduction de soi et de son projet dans la candidature selon la perception des attendus du financeur. Le projet obtenu, c'est à la question de l'identité de chercheur-e des lauréat-es à laquelle nous nous intéressons en analysant les modalités de mise en œuvre d'un « collectif personnalisé en mode projet », non exempt d'un souci du collectif et des carrières d'autrui. Enfin, l'analyse revient de façon plus générale sur les effets de l'ERC sur les trajectoires des scientifiques des deux disciplines observées depuis le point de vue des enquêté-es, interrogeant ainsi l'émergence de voies contemporaines de carrières scientifiques renouvelées.

Alors que le dispositif sociotechnique de l'ERC à l'échelle européenne et les mesures incitatives au niveau national concourent à renforcer le financement d'une recherche exploratoire, individuelle et d'« excellence », comment dans ce cadre les scientifiques lauréat-es conçoivent-ils-elles leur candidature et l'obtention d'un projet à l'ERC ?

Title : The Grantees' Trajectories : Examining the Transformative Dynamics of ERC Project-Based Funding on Universe Sciences and History Researchers in French Universities

Keywords : Researchers – France ; Public research funding ; Science – France ; Sociology of Scientific Professions ; careers

Abstract : This doctoral dissertation explores the ramifications of a specific European research funding initiative, namely the European Research Council (ERC), within the broader context of the sociology of scientific professions, science, and public action. Focused on researchers in the realms of universe sciences and history within the academic landscape of French universities, this study systematically examines the transformative impact induced by the ERC's project-based funding paradigm on the dynamics of research. Scrutinizing alterations in the identities of researchers and the intricate fabric of both individual and collective scientific relationships, the thesis closely examines the distinct call for projects put forth by the ERC. By analyzing the selection processes leading to the identification of "excellent" individuals and projects, the investigation dissects the intricate interplay between institutional incentives for project submissions, national and international configurations of the university market, operational logics, and a diverse array of epistemic cultures.

The socio-technical framework of the European Research Council at the European level and the incentive policies at the national level are strategically devised to enhance the support for exploratory, individual, and "excellent" research endeavors. In this context, an inquiry arises: How do the recipients of ERC grants perceive their application process to the ERC and evaluate the success of their respective projects? The narrative meticulously traces the trajectories of laureates throughout the lifecycle of their projects. This involves a close scrutiny of the rationales underpinning their decision to seek ERC funding, the intricacies of candidacy construction, and an exploration of the identities of laureates tasked with orchestrating personalized collectives within the project mode. The dissertation culminates in a thorough analysis of the broader implications of ERC funding on the careers of scientists in the observed disciplines, as articulated by the interviewees.

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements chaleureux vont à mon directeur de thèse, Laurent Willemez, pour ses conseils toujours avisés, sa disponibilité sans faille, ses nombreuses relectures et nos discussions passionnantes et tellement enrichissantes. Je le remercie beaucoup de m'avoir fait confiance dès cette discussion dans un RER entre Guyancourt et la Gare Montparnasse, et de m'avoir accordé un temps décisif avant même de savoir si une inscription en thèse serait alors seulement envisageable. Ce soutien indéfectible apporté tout au long de cette thèse aux conditions particulières est ce qui rend ce travail encore plus précieux. Je remercie également très vivement les membres du jury, Gaële Goastellec, Morgan Jouvenet, Christine Musselin et Nadège Vezinat d'avoir accepté et consacré du temps à lire puis à discuter ce travail, ce qui me réjouit énormément.

Alors que peu d'espaces de discussions informelles de la « vie de laboratoire » m'étaient accessibles au quotidien, je dois remercier sincèrement les membres de mon comité de suivi de thèse, Patrick Hassenteufel et Morgan Jouvenet, pour la générosité de leurs commentaires et de leurs suggestions dans ces moments aussi utiles qu'agréables, et de leur soutien continu dans ce travail. Merci également à Didier Demazière et Clémentine Gozlan d'avoir accepté de discuter des résultats préliminaires de ce travail dans le cadre du suivi de séminaire de thèse du laboratoire Printemps, ce qui m'a également beaucoup aidé pour la suite. Pouvoir communiquer à l'occasion des colloques du RESUP et de l'AFS a également constitué des moments d'échanges intenses et très enrichissants : un grand merci à leurs organisateur·rices. Au Printemps, un grand merci à François Théron pour ses conseils sur le travail d'édition, ainsi qu'à Nathalie de Guizelin pour son aide précieuse et nos discussions. Merci également aux membres du laboratoire : plonger quelque temps dans la dynamique collective qui anime le Printemps a été d'un grand soutien et d'une grande richesse tout au long de cette thèse, et j'aurais aimé pouvoir profiter plus souvent encore de ces moments.

Bien évidemment, j'adresse des remerciements particuliers à toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette enquête et sont au cœur de cette thèse. J'ai toujours reçu un accueil intéressé et respectueux de chacun·e des enquêté·es. Je les remercie vivement d'avoir partagé avec moi leur temps et leurs expériences à ces occasions. Chacun de ces moments restera un souvenir très marquant, j'espère dans ce travail être parvenue à ne jamais trahir leurs propos.

Mes remerciements vont ensuite à mes précieux·es relecteur·rices et ami·es – toujours exigeant·es mais si justes : Ashveen, Baptiste, Henri, Vincent C., et tout particulièrement à Leslie et Vinciane. Leur amitié et le rythme régulier de notre travail en bibliothèque associés aux gâteaux réconfortants du « Loir dans la Théière » font partie intégrante à jamais des souvenirs agréables de cette dernière année intense. Un merci tout particulier lui aussi à Adrienne pour son enthousiasme communicatif lors de nos déjeuners improvisés à la BnF. Il va sans dire que cette thèse doit également beaucoup au soutien et aux conseils au long cours des ami·es de longue date : Alexandre, Anne-Emmanuelle, Aurélie, Elsa, Gaëlle, Isabelle, Jean-Philippe, Jean-Samuel, Kevin, Laurent, Maric, Marie, Michaël, Olivier, Pascaline, Paul, Pauline, Peggy, Razmig, Selma, Sylvain, Virginie, j'en oublie sans doute... Merci à Ali et aux ami·es du « Muguet », ainsi qu'aux compagnon·nes de travail, habitué·es et serveur·ses du « Chat noir », des « Petits oignons » et des « Ours ».

Les membres du CHCSC et du DYPAC, à l'UVSQ ont été mes premier·es collègues et ami·es de l'ESR, et aussi un peu mon tout premier terrain d'observation : merci à elles et eux. J'ai également une attention toute particulière pour tou·tes les collègues du PCN et du département des infrastructures de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui m'ont apporté leur soutien. Merci en particulier à Christophe Bonté, Nathalie Boulay-Laurent, Pascale Delbourgo, Amadou Mané et Pascale Massiani qui ont participé à m'encourager dans cette démarche de thèse, leur appui a été très précieux. Merci à tout·es mes collègues de l'Observatoire de Paris, notamment Jean, Thomas et le groupe Femmes de l'Observatoire pour leur accompagnement singulier. Je remercie également la Présidente de l'Observatoire de Paris, la DGS et la DRH de l'Observatoire de Paris de m'avoir accordé leur soutien et leur confiance à travers notamment l'obtention du congé de formation professionnel d'un an, décisif, qui a permis l'écriture et la finalisation de cette thèse. Un merci enfin à Pascal Descamps, Isabelle Ferreux, Aurélie Kasprzak et Véronique Stoll pour leur soutien dans la démarche vers le congé formation et pour tout le reste.

Ma famille a également beaucoup contribué, depuis fort longtemps, à faire que ce travail de thèse se réalise. Je remercie avec beaucoup de gratitude et de chaleur mes parents qui m'ont toujours fait confiance et permis de suivre cette route quoi qu'il en coûte. Un merci particulier à Denis et Carine pour leur soutien, ainsi qu'à Myriam, Soizic et tous mes neveux et nièces. Sans oublier Claude, Martine, Cécile et Hugo, ainsi que la « famille étendue », Carmen, Nicolas et Marco pour leur aide et leur soutien au quotidien.

Enfin, c'est à Éric et Alix que cette thèse est dédiée. Leurs excellents conseils dispensés (par tous deux) à toute heure, et plus encore leur présence, leur soutien, leur patience et leur amour sont ce qui m'a porté et ce qui me porte encore aujourd'hui.

Sommaire

SOMMAIRE	7
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
GLOSSAIRE	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
1. "THIS IS THE TYPE OF RESEARCHER THIS GRANT IS MADE FOR"	15
2. ÉTUDIER LES CARRIÈRES ET TRAJECTOIRES DES LAUREAT·ES DE PROJETS A L'ERC EN FRANCE.....	21
3. METHODOLOGIE	43
4. PLAN DE LA THESE	57
CHAPITRE I	63
LE FINANCEMENT DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES D'EXCELLENCE EN EUROPE	63
INTRODUCTION.....	63
1. AUTONOMISER LE FINANCEMENT D'UNE SCIENCE FONDAMENTALE EN EUROPE.....	65
2. FINANCER L'EXCELLENT FRONTIER RESEARCH, INDIVIDUER LA SCIENCE AU NIVEAU EUROPEEN	79
3. BATIR UN INSTRUMENT DE SELECTION DE L'« EXCELLENCE » SCIENTIFIQUE	97
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	120
CHAPITRE II	123
DÉTECTER, INCITER, ACCOMPAGNER	123
INTRODUCTION.....	123
1. DES INDICATEURS DE L'« EXCELLENCE » A LA FIGURE DU·DE LA LAUREAT·E.....	125
2. AUGMENTER LE NOMBRE DE LAUREAT·ES D'ERC EN FRANCE	145
3. INCITER ET ACCOMPAGNER EN PROXIMITE DES CANDIDAT·ES ET LAUREAT·ES	173
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	193
CHAPITRE III	195
LES LOGIQUES D'ENGAGEMENT DES LAURÉAT·ES.....	195
INTRODUCTION.....	195
1. LES LAUREAT·ES DES PANELS SH6 ET PE9 : DONNEES DE CADRAGE	197
2. DES IDENTITE·ES DE CHERCHEUR·ES.....	218
3. PLUSIEURS LOGIQUES D'ENGAGEMENT VERS L'ERC.....	245
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	276

CHAPITRE IV	279
CONSTRUIRE SA CANDIDATURE, SE PROJETER EN LAURÉAT·E DE L'ERC	279
INTRODUCTION.....	279
1. ÉCRIRE SEUL·E OU A PLUSIEURS ? LES FORMES DE SOUTIEN DANS LA MISE EN COMPETITION DE SOI	282
2. LE PROFIL OU LE PROJET ? À LA RECHERCHE DE CE QUI COMPTE POUR UNE BONNE CANDIDATURE	316
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	342
CHAPITRE V	347
GÉRER UN COLLECTIF PERSONNALISÉ EN MODE PROJET	347
INTRODUCTION.....	347
1. ORGANISER SON EQUIPE DE CONFIANCE, GERER LES INCERTITUDES DU PROJET.....	351
2. ARTICULER SES TEMPS DE CHERCHEUR·E PORTEUR·E DE PROJET DE RECHERCHE ERC.....	374
3. DES LAUREAT·ES ET DES COLLEGUES : LA RECEPTION DES ERC EN CONTEXTES LOCAUX	402
CONCLUSION DU CHAPITRE 5	424
CHAPITRE VI	431
PROJETS DE CARRIÈRE, CARRIÈRES EN PROJETS	431
INTRODUCTION.....	431
1. CE QUE L'ERC FAIT A LA RECHERCHE EN COLLECTIF PERSONNALISE	434
2. CE QUE L'ERC FAIT AUX CARRIERES DES LAUREAT·ES	450
3. CE QUE L'ERC FAIT AUX PRATIQUES DE RECHERCHE DES LAUREAT·ES	473
CONCLUSION DU CHAPITRE 6	489
CONCLUSION GENERALE	491
BIBLIOGRAPHIE	499
TABLE DES MATIÈRES	525
LISTE DES ENCADRÉS	533
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	535
LISTE DES ANNEXES	539

Sigles et abréviations

AdG	Bourses ERC <i>advanced grants</i>
ALLEA	<i>All european academies</i>
AMSC	Actions Marie Skłodowska-Curie
ANR	Agence nationale de la recherche
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CE	Commission européenne
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CER	Conseil européen de la recherche (traduction officielle française de <i>European research council</i>)
CERN	<i>European organization for nuclear research</i>
CNAP	Conseil national des astronomes et physiciens
CNERP	<i>Committee for a new European research policy</i>
CNES	Centre national d'études spatiales
CNU	Conseil national des universités
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMUE	Communautés d'universités et établissements
CoG	Bourses ERC <i>consolidator grants</i>
CPJ	Chaires de professeur·e junior
CR	Chargé·e de recherche
CRCT	Congé pour recherches ou conversions thématiques
DFG	<i>Deutsche Forschungsgemeinschaft</i>
DGRH	Direction générale des ressources humaines du MESR
DGRST	Direction Générale à la recherche scientifique et technique
DR	Directeur·e de recherche
EER	Espace européen de la recherche (traduction officielle française de <i>European research area</i>)
EFEO	École française d'Extrême-Orient
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ELSF	<i>European life sciences forum</i>
EMBL	<i>European molecular biology laboratory</i>
EMBO	<i>European molecular biology organisation</i>

EMRC	<i>European medical research council</i>
ENC	École nationale des Chartes
ENS	École nationale supérieure
EPHE	École pratique des hautes études
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ERA	<i>European research area</i> (Espace européen de la recherche)
ERC	<i>European research council</i> (Conseil européen de la recherche)
ERCEA	<i>Executive agency of the European research council</i> (Agence exécutive du conseil européen de la recherche)
ERCEG	<i>Expert group of the European research council</i> (Groupe d'expert·es du Conseil européen de la recherche)
ESF	<i>European science foundation</i> (Fondation européenne de la science)
ESO	<i>European southern observatory</i>
ESR	Enseignement supérieur et de recherche français
ESRC	<i>European Scientific Research Council</i>
ESR ERC	<i>Evaluation summary report</i> (Rapport de synthèse de l'évaluation)
EUA	<i>European university association</i>
EURAB	Comité consultatif européen pour la recherche (<i>European research advisory board</i>)
EuroHORCs	<i>European union's research organizations heads of research councils</i>
FES	Fondation européenne de la science
FET	Programme spécifique technologies futures et émergentes
FNRS	Fonds national de la recherche scientifique (Belgique)
FNSRS	Fonds national Suisse de la recherche scientifique (Suisse)
FP	<i>Framework programme of the European Community for research and technological development</i>
FP7	7 ^e Programme-cadre pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne (2007-2013)
H2020	8 ^e Programme-cadre pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne « Horizon 2020 » (2014-2020)
HCERES	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HI	<i>Host institution</i> ou institution hôte (entité légale en gestion de la bourse ERC)

INED	Institut national d'études démographiques
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Inria	Institut national de recherche en informatique et en automatique
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRFU	Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'Univers du CEA
ISE	<i>Initiative for science in Europe</i>
IUF	Institut universitaire de France
LPR	Loi de programmation de la recherche
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français
MIT	<i>Massachusetts institute of technology</i>
MOC	Méthode ouverte de coordination
MPG	<i>Max-Planck-Gesellschaft</i>
NSF	<i>National science foundation</i> (agence de financement de la recherche scientifique fondamentale américaine)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PCRD	Programme-cadre de recherche et développement (<i>Framework programmes for research and technological development</i> aussi appelés <i>Framework programmes</i> ou FP)
PI	<i>Principal investigator</i> (chercheur·e principal·e, porteur·e de la bourse)
PIB	Produit intérieur brut
PoC	Bourses ERC <i>proof-of-concept</i>
R&D	Recherche et développement
RJ	<i>Riksbankens Jubileumsfond</i>
SAIC	Services d'activités industrielles et commerciales
SHS	Sciences humaines et sociales
SNO	Services nationaux d'observation
SRC	<i>Scientific research council</i>
SSRI	Service de la stratégie de la recherche et de l'innovation (MESR)
StG	Bourses ERC <i>starting grants</i>
SyG	Bourses ERC <i>synergy grants</i>
UE	Union européenne
WP	Programme de travail (<i>Work programme</i>)

Glossaire

Terme	Définition proposée
<i>Advanced grants</i>	Bourses <i>advanced grants</i> , portées par un seul <i>principal investigator</i> (critère d'éligibilité > 12 ans après la thèse ; budget maximum 2,50 M€)
<i>Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)</i>	L'Agence exécutive de l'ERC (ERCEA) met en œuvre la stratégie de l'ERC définie par le Conseil scientifique et est chargée de l'administration quotidienne des subventions
<i>Conseil scientifique de l'ERC</i>	Le conseil scientifique établit le programme de travail pour la mise en œuvre des activités de l'ERC. Il est composé de 22 scientifiques européen·nes, le·la président·e du conseil scientifique est le·la président·e de l'ERC
<i>Consolidator grants</i>	Bourses <i>consolidator grants</i> , portées par un seul <i>principal investigator</i> (critère d'éligibilité entre 7 à 12 ans après l'obtention de la thèse ; budget maximum 2,0 M€)
Domaines d'évaluation de l'ERC	Les panels d'évaluation de l'ERC sont regroupés sous trois grands domaines : <i>Physical sciences and engineering</i> (PE), <i>Life sciences</i> (LF) et <i>Social sciences & humanities</i> (SH)
<i>Evaluation Summary Report</i> (rapport de synthèse d'évaluation)	Rapport de synthèse d'évaluation des propositions déposées, aussi appelé ESR
Institution d'accueil	L'institution d'accueil ou <i>Host Institution</i> (HI) est l'établissement, bénéficiaire légal de la subvention qui signe la convention de subvention, perçoit les fonds et souscrit aux obligations financières et juridiques. Le·la porteur·e de projet reste cependant l'interlocuteur·ice privilégiée de l'Agence exécutive de l'ERC et peut faire porter sa bourse d'une institution d'accueil à un autre en cours de projet
Panel	Comité d'évaluation de l'ERC (Annexe 8). Exemples: Panel SH6 <i>Study of the human past</i> et PE9 <i>Universe Sciences</i> . Ces comités d'évaluation scientifiques interviennent à toutes les étapes d'évaluation et établissent le classement des projets.
<i>Panel chair</i>	Président·e de panel
Pays éligibles	Dans le cadre des programmes-cadres pour la recherche et l'innovation FP7 (2007-2013) et H2020 (2014-2020) qui bornent notre période d'analyse, peuvent participer et être financées les personnes morales établies dans un État membre,

	dans un pays associé faisant l'objet d'un accord (dont la Suisse sur ces deux programmes-cadres) ou dans des pays tiers non associés à revenus faibles ou moyens dont la liste est établie par la Commission européenne
<i>Principal investigator</i>	Porteur-e de projet ERC
Programme-cadre pour la recherche et le développement	Les PCRD sont l'instrument de planification à moyen terme de la politique de R&D de l'Union européenne. Formellement, ce sont des documents élaborés par la Commission en consultation avec les États membres qui déterminent les priorités stratégiques en matière de R&D sur une période de quatre à cinq ans, ainsi que les moyens et les modalités de financement. Les priorités sont mises en œuvre <i>via</i> des Programmes spécifiques et le budget global que l'Union Européenne souhaite consacrer au Programme-cadre sur la période y est détaillé et réparti entre les priorités mentionnées. Exemples de PCRD : FP7 (2007-2013) ; Horizon 2020 (2014-2020) ; Horizon Europe (2021-2027)
<i>Starting grants</i>	Bourses <i>starting grants</i> , portées par un seul <i>principal investigator</i> (critère d'éligibilité entre 2 à 7 ans après l'obtention de la thèse ; budget maximum 1,50 M€)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Bonjour, merci pour votre présentation. Je souhaiterais savoir combien de temps vous a pris la préparation du dossier ERC ? Je pose cette question aussi pour savoir comment il est possible de gérer le temps de travail entre préparation d'ERC/préparation des concours CNRS, MCF, INRAE/rédactions de publis, etc. ». Question posée sur le *chat* par une participante au webinaire d'information sur les appels ERC *Starting* et *Consolidator grants* 2021 organisé par l'Université Paris Sciences & Lettres, le 24 novembre 2020.

1. “This is the type of researcher this grant is made for”

Jamais un appel à projets européen de financement de la recherche n'aura autant traversé les discours, débats et prises de position autour de ce qu'est aujourd'hui la recherche¹ en France et de la perception dont les politiques publiques, institutions et scientifiques envisagent son devenir. Devant accompagner la mise en œuvre de l'« excellence scientifique »² dans la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'*European research council*, ou ERC³, se réfère autant aux bourses de recherche individuelles structurées en âges de carrière académique qu'à l'organe de l'Union européenne en charge de leur sélection et de leur suivi.

¹ Dans le cadre de cette thèse, je désigne comme « recherche » l'ensemble des activités de recherche menées et organisées dans les services publics, notamment les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP, tels que les universités et les grands établissements), ainsi que les autres établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics de recherche (dont les établissements publics à caractère industriel et commercial que sont les EPIC, et les établissements publics à caractère scientifique et technologique, que sont les EPST).

² L'« excellence scientifique » est utilisée ici en référence au programme spécifique établi par la Décision du conseil de l'Union européenne établissant le programme spécifique d'exécution du huitième programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » [Site eur-lex. Disponible sur : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013D0743R\(02\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013D0743R(02)). Consulté le 14/12/23], remplaçant ainsi le programme spécifique « idées » du septième programme-cadre précédent. L'« excellence scientifique » est également mise entre guillemets dans cette introduction et par la suite puisque la construction et la conception de cette notion est autant mise en discussion dans de nombreux travaux, que dans le cadre de cette thèse notamment *via* les enquêtes. De manière générale l'utilisation des guillemets en introduction et dans les premiers chapitres indiquent des notions qui sont discutées dans le cadre de cette thèse et dans la littérature scientifique à laquelle je me réfère.

³ L'*European research council* (ERC) en tant qu'organe de l'Union européenne fait l'objet d'une traduction officielle en français, le Conseil européen de la recherche (CER). Cette traduction est utilisée sur les sites et dans les textes réglementaires de l'Union européenne [Site eur-lex. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/https://eur-lex.europa.eu/>. Consulté le 14/12/23], ainsi que sur les sites du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La dénomination en langue anglaise est celle qui est la plus utilisée dans le langage courant, en France et dans les États membres et associés de l'espace européen de la recherche. Par cohérence et pour davantage de clarté, j'ai donc fait le choix de me référer à l'ERC sous son format en langue anglaise (terme et sigle), de manière indifférenciée s'agissant de l'institution et de la bourse du nom et en précisant ce à quoi je fais référence lorsque cela est nécessaire.

En tant qu'instrument de l'action publique européenne (Lascombes et Le Galès 2005a), l'ERC porte au sein de cet espace politique un modèle singulier (Flink 2016 ; Gornitzka et Metz 2014 ; König 2017a ; Luukkonen 2013), celui de l'organisation d'une compétition ouverte des chercheur·es⁴ autour de dotations importantes que le seul critère de l'« excellence » du projet et du·de la candidat·e doit départager. Depuis son premier appel publié en 2007, c'est depuis une pluralité d'acteur·rices qui se sont progressivement emparé·es des questions de la participation et de l'obtention de bourses à l'ERC en France, comme dans l'ensemble des pays éligibles au financement⁵.

De la question des classements et de l'excellence à celle des individus et des collectifs de recherche avec l'ERC

En France, suivant la diffusion du *benchmarking* comme outil à l'usage des politiques publiques censé favoriser le déploiement de l'espace européen de la recherche (Bruno 2008), on trouve progressivement trace de la comptabilisation du nombre d'ERC obtenues dans la production de classements au sein des discours d'acteur·rices politiques et institutionnel·les. Ces chiffres, qui s'inscrivent dans des tableaux et viennent classer et comparer tout à la fois pays, institutions et disciplines, sont censés illustrer tantôt un fléchissement de la participation française à l'Europe de la recherche⁶, tantôt la reconnaissance d'un positionnement international de leur établissement⁷. Même si le puzzle doctrinal du *New Public Management* (Bezès et Demazière 2011) et ses outils sont considérés comme entreprise de marchandisation du secteur et/ou processus de rationalisation de production d'un savoir managérial (Musselin et Bezès 2015), ils

⁴ Par souci de concision, je parlerai la plupart du temps de « chercheur·e » ou « scientifiques » pour désigner les « chercheur·es académiques ». Dans la suite du texte, je préciserai lorsque nécessaire s'il s'agit de « chercheur·es » ou d'« enseignant·es-chercheur·es ». J'emploie le terme de « chercheur·e permanent·e » pour désigner les chercheur·es titulaires par opposition aux chercheur·es « non permanent·es » ou « temporaires » que sont les doctorant·es, postdoctorant·es et les attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche.

⁵ Dans le cadre des programmes-cadres pour la recherche et l'innovation FP7 (2007-2013) et H2020 (2014-2020) qui bornent notre période d'analyse, peuvent participer et être financées les personnes morales établies dans un État membre, dans un pays associé faisant l'objet d'un accord (dont la Suisse sur ces deux programmes-cadres) ou dans des pays tiers non associés à revenus faibles ou moyens dont la liste est établie par la Commission européenne. Par souci de simplification, je désigne dans cette thèse par « pays éligibles » les pays au sein desquels les personnes morales ou entités sont éligibles au financement et peuvent postuler à la bourse ERC.

⁶ Communiqué de presse du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche du 17/04/20203. Site MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-france-au-coeur-de-la-recherche-d-excellence-1500-laureats-du-conseil-europeen-de-la-recherche-90470>. Consulté le 15/12/23.

⁷ Entretien avec le Président directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Antoine Petit sur le site du CNRS dans une publication du 09/02/22 [Site du CNRS. Disponible sur : <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/antoine-petit-la-recherche-fondamentale-au-service-de-la-societe>. Consulté le 15/12/23.

n'en sont pas moins porteurs de nouvelles représentations, qui ne vont pas sans une mise en pratique concrète, ni sans générer luttes et conflits.

En tant que dispositif de mise en compétition autour de l'« excellence scientifique » d'une personne et de son équipe, l'ERC ne classe pas seulement les pays et les institutions, mais valorise également des individus dans un contexte où le collectif est peu pris en compte, ou somme toute moins mis en avant que ne le sont les personnes. Depuis les années 2000 et le développement de la performance et de la compétition (Musselin 2017), ce financement sur projet figure en première place parmi les dispositifs de production d'inégalités en matière de dotation, de statut et de hiérarchisation, et il tend ainsi à alimenter la contestation autour des instruments du gouvernement de la recherche qui visent explicitement à différencier et hiérarchiser (Aust et Gozlan 2018 ; Harroche 2021). Au sein de ces contestations – souvent largement partagées – qui ont entouré notamment la Loi de programmation de la recherche promulguée en 2020 (Barrier et Picard 2020 ; Musselin 2020a), c'est la figure du scientifique et des collectifs de la science qui est mise en question dans la polarisation des positions entre d'une part une conception individuée de la performance de la recherche et d'autre part les formes de coopération⁸ qui prévalaient alors et seraient sinon menacées, du moins en recomposition (Musselin 2020b). En parallèle des confrontations qui entourent les conceptions de la recherche et la redéfinition constante du « contrat entre la science, l'État et la société » (Vavakova 1998), l'ERC se trouve également intriqué dans la définition des modalités de carrières, des identités et des activités professionnelles des chercheur·es.

L'ERC dans les carrières, les identités et les activités professionnelles des chercheur·es en France

Alimentant les marques des dissensions qui s'opèrent autour des conceptions politiques de la recherche, la trace de l'ERC s'affiche notamment à travers la forme rhétorique des « talents », forme elle-même d'ailleurs déjà en débat pour qualifier les milieux artistique ou sportif (voir Menger (dir.) 2018 ; Schotté 2013 à propos de ce concept). On pourrait citer comme seul exemple Aix Marseille université, qui présente sa volonté de montrer et d'attirer ces « Talents »

⁸ À titre d'exemple, la tribune du PDG du CNRS Antoine Petit, publiée dans le journal les Échos le 26/11/2019 invitant à une « loi ambitieuse, inégalitaire » a fait l'objet de nombreuses réactions de la part des syndicats et des chercheur·es, notamment à travers la publication de tribune, comme dans le journal Le Monde du 06/12/2019 [Site du journal Le Monde. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/12/06/le-darwinisme-social-applique-a-la-recherche-est-une-absurdite_6021868_3232.html#. Consulté le 18/12/23.

sur une page qui leur est dédiée, notamment avec un programme « Chaires d'excellence »⁹ permettant de « recruter des profils de chercheur·es, ou enseignant·es-chercheur·es de haut niveau [...] ayant la capacité d'obtenir un ERC ». Plus encore qu'un élément de langage sur lequel jouent ici les institutions et leurs services de valorisation, c'est la perspective du maintien dans des carrières scientifiques qui s'ouvrent ici. La mise en pratique concrète du maintien et de l'augmentation du nombre de lauréat·es à l'ERC s'appuie sur les réformes des dispositifs légaux encadrant la recherche menée ces dernières années, que ce soit au travers des responsabilités et compétences élargies des universités¹⁰ ou avec la Loi de programmation de la recherche de 2020, déjà mentionnée, qui permet le maintien en activité des responsables de projet ERC au-delà de l'âge légal de la retraite autant que le recrutement de « jeunes » lauréat·es avec les « chaires de professeur junior »¹¹. Si augmenter le nombre de lauréat·es ERC semble ainsi peser sur le recrutement dans un poste académique, ce sont aussi les chercheur·es permanent·es des organismes qui sont incité·es à déposer des ERC, *via* notamment les évaluations individuelles, mais aussi et de manière généralisée à l'ensemble des chercheur·es, *via* l'acquisition de savoirs et de compétences permettant le dépôt de tels projets.

Au fil des ans, les chercheur·es entendent donc de plus en plus régulièrement parler de l'ERC. Ils et elles sont ainsi régulièrement invité·es par mail à participer à des sessions et ateliers de présentation de l'appel à projets organisés par les établissements mais aussi par le ministère, avec chiffres, témoignages de lauréat·es et conseils à la rédaction à l'appui. Ces sollicitations laissent entrevoir le rôle des chargé·es de valorisation dans les dispositifs d'accompagnement élaborés, et posent la question tant des dynamiques des territoires professionnels et académiques (Jouvenet 2022), que de l'activité professionnelle des chercheur·es. Le financement sur projets¹² en tant que tel est régulièrement décrié par les chercheur·es pour la

⁹ Site AMU Disponible sur : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/les-talents-former-attirer-accompagner>; <https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projet-chaire-dexcellence-appel-candidature>. Consulté le 15/12/23.

¹⁰ Les président·es d'universités bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ont la possibilité de recruter pour une durée déterminée ou indéterminée des agents contractuels afin d'assurer, notamment, des fonctions de recherche. Site Legifrance. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006525655/. Consulté le 18/12/23.

¹¹ Même si celles-ci ne sont pas exclusivement et explicitement dédiées aux porteur·es de projets ERC. Site Legifrance. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042738036. Consulté le 18/12/23.

¹² Lepori (Lepori 2008) définit le financement sur projets par l'État, comme « des ressources octroyées pour des projets de recherche ou pour des activités de services, normalement pour une durée limitée et directement à des unités au sein de l'université ». Cette définition regroupe financements contractuels et financement « sur appels à projets compétitifs lancés par les agences de moyens, les programmes cadres de l'Union européenne et les contrats des ministères », auquel je m'adresse en particulier dans le cadre de cette étude.

perte de temps utile à disposition pour la recherche qu'il provoque (Dahan et Mangematin 2010), autant que pour le constat fait du manque de moyens structurels à disposition que sa mise en œuvre nécessite. Ainsi, le journal de 8 heures de France Culture du 7 décembre 2023 évoque-t-il le cas de Pierre Rochette, professeur à Aix Marseille université, qui vient de rendre sa Médaille d'argent du CNRS¹³ afin de dénoncer le « fardeau de la bureaucratie qui entrave la recherche nationale »¹⁴ et qui, selon lui, instaure un malaise généralisé au sein de la communauté de recherche. À l'aide apportée pour l'obtention de crédits européens, ce géologue et physicien oppose les difficultés de leur simple utilisation dans la mise en œuvre du projet pour les porteur-es et prend pour exemple le témoignage d'une lauréate ERC. Selon sa restitution de ce témoignage, l'obtention de cette bourse s'est avérée pour cette chercheuse « une malédiction » alors que l'obtention du « plus prestigieux des financements européens de plusieurs millions » devait « être le couronnement de sa carrière ». À la suite des complications rencontrées dans la réalisation de son projet, c'est même tout son travail de recherche qui aurait été arrêté à la suite d'un *burn-out*. Alors que ce dernier cas illustre la façon dont l'insertion de l'ERC dans le quotidien professionnel peut être perçue et relayée, il met également en exergue une grande question, souvent absente : celle de l'identité des chercheur-es qui obtiennent ces bourses et des effets mêmes de ce type particulier de financement sur leur carrière et leur activité propre, mais aussi sur les collectifs dans lesquels ils·elles s'insèrent.

Les lauréat-es au cœur de l'analyse

Cette actualité constitue la toile de fond de mon analyse et m'a conduit à me poser les questions suivantes : qu'est-ce que l'ERC et la notion d'« excellence » telle que cette institution entend

¹³ Tribune dans le journal Le Monde daté du 04/12/23 intitulée « Ma médaille d'argent du CNRS m'inspire aujourd'hui du dégoût ». Site du journal Le Monde. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2023/12/04/ma-medaille-d-argent-du-cnrs-m-inspire-aujourd-hui-du-degoût_6203861_1650684.html. Consulté le 13/12/23.

¹⁴ « C'est pour essayer d'alerter au sommet du CNRS et au-delà le gouvernement qu'il y a un malaise généralisé. Personnellement, je me sens entravé effectivement dans mon travail, mais je reçois des témoignages de gens qui ont un niveau de souffrance indescriptible. Qu'il soit question de nous aider à obtenir des crédits européens, ça a l'air fantastique comme ça, mais moi j'ai le témoignage d'une personne qui a obtenu une ERC, le plus prestigieux des financements européens de plusieurs millions. Ce devait être le couronnement de sa carrière, ça a été une malédiction pour elle. Elle a eu tellement de problèmes pour réaliser le programme qui était prévu dans ce projet qu'elle a fait un burn-out et qu'elle a fini par arrêter son travail de recherche. Tout est rendu très très compliqué, les déplacements, les embauches de contractuels. C'est la guerre permanent pour arriver à faire notre travail. C'est ça le problème. Ce n'est pas qu'on pleure après les crédits. Depuis le temps qu'on nous promet un choc de simplification et que l'on ne voit que des chocs de complexification, c'est vraiment une révolution qu'il faut faire, parce que là ça craque vraiment de toute part. » Pierre Rochette, Journal de 8 h de France culture, le jeudi 7 décembre 2023. Site Radio France. Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/journal-de-8-h/journal-de-8h-du-jeudi-07-decembre-2023-6220044>. Podcast consulté le 13/12/23.

la porter ? Qu'est-ce que ce type spécifique – individuel, européen et d'excellence – de financement sur projet de la recherche fait aux chercheur·es ? Cette thèse entend ainsi enquêter, documenter et analyser au plus près la place et le rôle de ces instruments et de cette institution dans les expériences vécues des chercheur·es. Malgré l'attention qui leur est portée dans les nombreux travaux existants, il est frappant de constater que l'on sait effectivement peu de choses sur les lauréat·es d'ERC eux·elles-mêmes. Qui sont-ils·elles ? Quelles sont leurs trajectoires professionnelles, quelles sont les logiques – individuelles et collectives – qui les ont menées vers la « voie de l'ERC » ? Et enfin quels sont les effets conjugués à la fois sur leurs carrières et sur les collectifs de la science dans lesquels ils·elles s'inscrivent ? S'agit-il d'une voie royale, d'une voie détournée, ou encore d'une nouvelle étape vers un modèle imposé d'« excellence » ? En partant des chercheur·es qui ont candidaté avec succès à l'ERC, c'est avec un point de vue volontairement au « ras du sol » que j'aborde la question de la fabrique des lauréat·es à travers l'analyse des logiques individuelles et collectives qui mènent à l'ERC. Ce faisant une reconfiguration de l'espace social de la recherche semble se dessiner autour de la transformation des opérations de classement des chercheur·es selon des formes d'individualisation de l'excellence scientifique au sein d'un groupe professionnel. Socialement divisé et stratifié (Jonathan R. Cole et Cole 1973 ; Bourdieu 1984), ce groupe professionnel des chercheur·es est aussi sociologiquement unifié autour de règles et de normes (Merton 1979). Il s'agit donc de voir comment les lauréat·es articulent – ou non – l'ERC à ces dernières, et ce dans un cas national spécifique, celui de la configuration française de la recherche et de son marché universitaire.

Dans un rapport d'évaluation de projet ERC, une phrase rédigée par un·e évaluateur·rice d'un projet *starting Grant* a retenu mon attention : *This is the type of researcher this grant is made for*¹⁵. S'il n'est pas courant de voir ce type de commentaire dans des évaluations de projets, lier un « type de chercheur·e » à un « type de financement » pose la question – outre celle de savoir s'il existe effectivement un « type de chercheur·e » ! – d'un *ethos* spécifique des lauréat·es, produit d'un *habitus* correspondant aux « pratiques et discours issus des dispositions incorporées, c'est-à-dire les manière d'exercer le métier, de le vivre, de le représenter auprès des autres », « issu de la position initiale, des formes de socialisation professionnelle initiale mais aussi des expériences professionnelles successives, qui constituent des carrières » (Demoli et Willemez 2023, p. 11). C'est ainsi *via* ces trajectoires et en particulier à travers l'expérience

¹⁵ « C'est à ce type de chercheur que s'adresse cette bourse » [notre traduction]

elle-même socialisatrice d'une candidature à l'ERC et de la gestion du projet que j'ai souhaité observer et analyser ce que se penser et être vu par les autres comme lauréat-e de l'ERC implique.

À la croisée de travaux en sociologie des sciences, sociologie des groupes professionnels et sociologie de l'action publique, je fais l'hypothèse que le statut du-de la lauréat-e se voit fabriqué à travers un jeu intriqué d'incitations institutionnelles au dépôt de projets, de configurations de marchés universitaires nationaux et internationaux, ainsi que de logiques de fonctionnement et de cultures épistémiques plurielles. Si ce « jeu » à l'œuvre est suffisamment fort pour traverser les catégories d'âge et de carrière des lauréat-es au sein de disciplines aux cultures épistémiques variées et créer ainsi de nouvelles opportunités de carrières académiques, les formes de vécus expérientiels tout comme les effets sur les trajectoires de carrière, ainsi que sur le travail et les collectifs de la science sont eux, loin d'être uniformes.

Après avoir présenté le cadre général de la thèse, je vais maintenant détailler le cadre théorique ainsi que la littérature sur lesquels notre objet de recherche s'est construit et qui structurent la problématique de ce manuscrit. Je reviens ensuite sur les données empiriques et les méthodes qu'elle mobilise pour y répondre.

2. Étudier les carrières et trajectoires des lauréat-es de projets à l'ERC en France

Ces quinze dernières années, d'importants travaux de sciences sociales en France et à l'international ont contribué à analyser les conséquences de la croissance du financement sur projets de la recherche et ses usages. Dans cette partie et à partir de ces travaux, j'aborde tout d'abord ce qui dans les caractéristiques de l'ERC en tant qu'instrument de l'action publique européenne – outre sa présence dans l'actualité de l'enseignement supérieur et de la recherche – a orienté mon choix vers ce financement sur projets de la recherche spécifiquement. Dans un second temps, je m'emploie à mettre en lumière ce qui m'a conduit à étudier les scientifiques lauréat-es de cette bourse sous l'angle de leurs carrières et de leurs trajectoires dans le cadre d'une sociologie des groupes professionnels. Dans un troisième temps, ce sont les spécificités de la configuration universitaire française et de son marché comme cadre de l'action dans

lesquels s'inscrivent les lauréat·es qui seront abordées. Enfin, dans un quatrième temps, alors que les diversités des façons de faire de la science posent la question de leur variabilité selon les cultures épistémiques de la réception de ce type de financement compétitif sur projet européen, c'est le choix de porter l'enquête sur les lauréat·es de deux disciplines, l'histoire et les sciences de l'univers¹⁶, qui est abordé.

2-1. Un instrument de financement européen de l'excellence scientifique

L'influence grandissante de nouvelles approches de l'innovation ainsi que les débats politiques autour de la faiblesse d'une croissance soutenue et de l'emploi en Europe ont fait de la politique de recherche et d'innovation un aspect clé de l'intégration européenne à partir des années 1990 (Caracostas et Muldur 2001).

La place singulière de l'ERC dans l'Espace européen de la recherche

En 2000, cette intégration s'est trouvée particulièrement affirmée dans la stratégie de Lisbonne, qui transforme l'idée de la création d'un espace scientifique commun en cadre de référence et véritable instrument de politique de recherche (Chou 2014 ; André 2006). S'appuyant sur la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) que la Stratégie de Lisbonne introduit comme instrument d'orientation des politiques nationales (Bruno 2008), l'espace européen de la recherche (EER) doit permettre d'une part de coordonner les activités et les politiques nationales de recherche et d'autre part de créer un « marché intérieur » de la recherche dans lequel circuleraient librement et sans obstacles chercheur·es, connaissances et technologies. Dans ce dispositif mêlant divers instruments, les Programmes-cadres pour la recherche et l'innovation (PCRD ou FP)¹⁷ portent autant l'émergence de l'idée de l'EER qu'ils participent

¹⁶ Le domaine de recherche des « sciences de l'univers » regroupe les différentes sciences traitant de l'Univers, de ses propriétés et de ses objets. Ce terme regroupe les diverses spécialités qui composent ce domaine, utilisant la physique, la chimie et les mathématiques. Chacune de ces spécialités étudie un type de corpus ou d'ensemble de corpus constitutif de l'univers. Les thématiques des sciences de l'univers listées sur le site du Centre national de l'étude spatiale comprennent : l'astronomie et l'astrophysique ; l'exobiologie, exoplanètes et protection planétaire ; la physique fondamentale, les planètes et petits corps du système solaire ; les sciences de la matière en micropesanteur ; les sciences de la vie dans l'espace ; le soleil, l'héliosphère, la magnétosphère, météo de l'espace. Dans le cadre de cette thèse, je privilégie l'utilisation de ce terme qui englobe l'ensemble des spécialités des enquêtés. Par souci de concision et de compréhension, j'utilise parfois le terme astronomie et astrophysique en guise de métonymie pour qualifier les recherches en sciences de l'univers.

¹⁷ Les *framework programme of the European Community for research and technological development* (FP) sont traduits en français par programmes-cadres pour la recherche et l'innovation, aussi appelés programmes-cadres de recherche et développement ou simplement programmes-cadres. J'utilise le plus souvent dans le cadre de cette thèse le sigle français en usage le plus courant qu'est « PCRD ». Par souci de concision, le sigle anglais « FP »

à sa mise en œuvre. Lancés en 1984, ces programmes-cadres sont les principaux instruments de financement des politiques de recherche et d'innovation européennes (Guzzetti 2009). Ils déclinent successivement les objectifs politiques en programmes et actions sur plusieurs années, ensuite traduits en appels à projets afin d'orienter les programmes nationaux et de créer, entre autres, des réseaux de collaboration. Alors que ces appels à projets sont jusqu'alors fondés presque exclusivement sur la coopération entre entités et ciblent des organisations ainsi que des domaines spécifiques de recherche, un nouvel organe, l'ERC, voit le jour sous le 7^e PCRD. Cette agence, intégrée au PCRD mais avec un fonctionnement néanmoins particulier au sein de celui-ci, a la charge de sélectionner la recherche à financer sur la seule base de l'« excellence » individuelle d'un·e porteur·e (le *principal investigator* ou « PI ») et de son projet sur un objet de recherche « exploratoire » qu'il·elle a défini (*bottom-up*).

Depuis 2001, s'appuyant sur le modèle des agences du financement public existant déjà dans certains pays nordiques et aux États-Unis, des discussions sur l'émergence d'un conseil de la recherche au niveau européen s'étaient amplifiées sous l'impulsion « par le bas » de scientifiques – en particulier des biologistes, mathématiciens et physiciens – et avec le soutien politique des présidences successives de l'Union européenne (Gronbaek 2003 ; Maria Nedeva 2013 ; Flink 2016). À la suite d'un long processus de négociation, l'ERC, en tant qu'agence de financement « indépendante » vis-à-vis de la Commission européenne dans l'organisation de la sélection des projets à financer, est créé et intégré dans le programme « Idées » du 7^e PCRD. Au contraire donc d'une réforme qui serait impulsée « par le haut », cette initiative s'inscrit comme la construction d'un espace organisé « par et pour les chercheur·e·s » dans un contexte de forte critique par ses défenseurs de l'efficacité des appels à projets tels qu'organisés jusqu'alors par le politique dans le PCRD. Organe à deux têtes, l'ERC se compose d'une part d'un Conseil scientifique composé d' « éminent·es scientifiques et universitaires » (König 2017a) en charge d'établir les conditions de participation et d'évaluation des propositions, et d'autre part de l'Agence exécutive de l'ERC (ERCEA), qui représente la Commission européenne et organise les appels autant qu'elle gère l'administration quotidienne.

Par son positionnement et son histoire singulières dans le paysage du financement européen de la recherche, plusieurs travaux portant sur les politiques publiques de recherche et d'innovation

sera utilisé notamment lorsqu'il est utilisé sous forme d'antonomase pour qualifier un programme-cadre particulier situé dans le temps (par exemple le « FP7 » qui est le plus souvent utilisé pour qualifier le 7^e programme-cadre pour la recherche et développement couvrant la période 2007 à 2013).

se sont intéressés aux origines institutionnelles de l'ERC et au contexte de son émergence. Depuis une position d'observation participante et dans une perspective de science politique, Thomas König a notamment analysé les conditions et les contraintes du « succès » actuel de ce modèle d'organisation du financement de la recherche qu'il considère comme devant être suivi¹⁸. Outre son émergence et la place décisive du contexte dans les phases qui ont conduit à la construction institutionnelle de l'ERC (Gornitzka et Metz 2014), ce sont les modifications sur le paysage du financement de la recherche qui sont analysées. Si l'ERC a gagné en légitimité – toujours à garantir cependant – auprès notamment de la Commission européenne, ce financement jouirait d'un grand prestige auprès des bénéficiaires de la subvention du fait de la qualité de son processus d'évaluation (Luukkonen 2013). Parmi les autres effets mentionnés, l'ERC aurait également renforcé l'importance de l'« excellence » dans l'agenda politique de l'espace européen de la recherche et provoqué des changements significatifs dans les principes traditionnels du soutien de l'Union européenne à la recherche.

Qui sont les lauréat-es ?

Outil d'expérimentation politique au service de la rationalisation et de l'orientation des processus d'information et de production des connaissances scientifique, les agences de financement – que ce soit de projets ou de scientifiques, en France et à l'international – sont ainsi invitées à faire l'objet de recherches afin d'en analyser ses composantes et ses structures, mais aussi des dynamiques de décisions, normes et intérêts (Braun 1998). La forte croissance des subventions attribuées par des appels d'offres observée ces vingt dernières années (Larédo et Mustar (dir.) 2001) a contribué à s'intéresser à l'histoire et la sociologie de ces dispositifs de l'action publique destinés à restructurer l'espace académique et ses relations de coopération (Benninghoff et Sormani 2014 ; Aust et Picard 2014 ; Barrier 2014). Parmi les quelques travaux mentionnés ici, les études de cas portent généralement sur le financement de projets de recherche « collaboratifs » dans un espace national. Alors que l'ERC occupe une place toujours croissante dans le PCRD (Encadré 1), se pose alors la question de ce que ce financement fait aux structures, organisations et institutions nationales de recherche, ce qu'ont proposé certaines publications, parfois directement commanditées par l'ERC (M. Nedeva et al. 2012). Ainsi,

¹⁸ Thomas König a été le conseiller scientifique de l'ancienne présidente de l'ERC entre 2010 et 2013, Helga Nowotny, elle-même co-auteurice du très controversé *Repenser la science. Savoir et société à l'ère de l'incertitude* (Nowotny, Scott et Gibbons 2003). Cet ouvrage de sociologie des sciences fait notamment l'hypothèse de l'émergence d'un « mode 2 » de la production scientifique au sortir de la seconde guerre mondiale, où l'autonomie traditionnelle de la science céderait la place à une exigence de responsabilité sociale accrue.

selon les configurations universitaires nationales, ces travaux montrent que les réponses des institutions à l'ERC sont loin d'être homogènes (Edler et al. 2014 ; Cruz-Castro, Benitez-Amado et Sanz-Menéndez 2016).

Suivant des analyses bibliométriques ayant pour objectif de mesurer l'efficacité sur la production scientifique de ces financements compétitifs, celle-ci serait mitigée malgré de forts effets sur la progression de carrière des individus les obtenant (Carter Bloch, Graversen et Pedersen 2014 ; Marini et Meschitti 2021). Alors que d'après des études récentes, l'ERC n'aurait pas encore bénéficié aux femmes scientifiques malgré ses politiques incitatives (Bautista-Puig, García-Zorita et Mauleón 2019; Hoenig 2016), ce sont en particulier les carrières académiques des « jeunes chercheur·es » que les bénéfices en matière de visibilité et de prestige de l'obtention de l'ERC contribuent à faire progresser (Beerkens 2018). Malgré tout l'intérêt de ces travaux, peu y est dit sur les logiques d'engagement des scientifiques en vue d'un dépôt de projet à l'ERC, comme sur la manière dont les *ethos* de la science sont mobilisés dans la candidature d'une part et dans l'obtention du projet d'autre part.

Encadré 1 - Budgets et financements des projets ERC sous les 7^e et 8^e PCRD

La dotation allouée par la Commission européenne à l'ERC, pour le fonctionnement de l'agence et le financement des bourses, s'élevait approximativement à 7,5 milliards d'euros sous FP7 (soit pour la période allant de 2007 à 2013, correspondant à environ 15% du budget total de FP7). Ce montant a presque doublé pour atteindre approximativement 12,9 milliards d'euros sous le 8^e PCRD Horizon 2020 (H2020, soit pour la période allant de 2014 à 2020, ce qui représente alors 17% du budget du PCRD). Ces montants sont consacrés à plus de 99% au financement des projets scientifiques.

Sur les appels dits « individuels » *starting*, *consolidator* et *advanced grants*, toutes disciplines confondues, 41 866 propositions ont été évaluées et 4 354 ont été financées sous FP7 sur la période allant de 2007 à 2013. Sous H2020, de 2014 à 2020, 53 321 propositions ont été évaluées et 6 651 ont été financées.

Sources : *ERC funding activities 2007-2013*. Site ERC. Disponible sur : https://erc.europa.eu/sites/default/files/2022-09/ERC_funding_activities_2007_2013.pdf, consulté le 24/12/23 ; *Dashboard ERC*. Site de l'ERC. Disponible sur : https://dashboard.tech.ec.europa.eu/qs_digit_dashboard_mt/public/sense/app/c140622a-87e0-412e-8b29-9b5ddd857e13/sheet/61a0bd1d-cd6d-4ac8-8b55-80d8661e44c0/state/analysis, consulté le 24/12/23 et Point de Contact ERC du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

De par sa configuration spécifique de mise en compétitions de scientifiques autour de dotations importantes finançant l'« excellence » de la recherche – faisant d'ailleurs pratiquement disparaître en apparence les institutions dans lesquels les chercheurs s'insèrent – ce qui m'intéresse ici relève donc davantage de ce que ce dispositif de financement fait aux individus. Avec cet objectif affiché de « fournir aux meilleur·es chercheur·es européen·nes, hommes et femmes, les ressources dont ils·elles ont besoin pour être plus compétitif·ves au niveau

mondial, en finançant des équipes individuelles sur la base d'une compétition paneuropéenne »¹⁹, cibler des « individus » à différents moments de carrière plutôt que des consortia contribue à revaloriser la subjectivité du·de la porteur·e dans le système d'évaluation et à en interroger la place des collectifs de la science (Granjou et Peerbaye 2011). Cela interroge également la normalisation au niveau européen d'attendus suivant les différents moments de carrière illustrés par les critères de sélection selon les catégories de bourses. Selon cette perspective et dans le cadre de cette thèse, je m'intéresse donc spécifiquement aux bourses individuelles *starting*, *consolidator* et *advanced grants*²⁰ (Tableau 1) sur deux PCRD, FP7 et H2020, couvrant ainsi une période de treize ans de 2007 à 2020.

Choisir d'étudier les lauréat·es des différentes catégories de bourses et sur une période longue couvrant les premiers appels à projets de l'ERC jusqu'aux plus récents me permet ainsi d'étudier si des variations importantes existent temporellement et en fonction des âges de carrière, notamment dans ce qui conduit les scientifiques lauréat·es à candidater à l'ERC en fonction de leur position initiale dans la carrière et des effets connus ou attendus de l'obtention de l'ERC sur la trajectoire de cette dernière.

¹⁹ Présentation du programme spécifique « Excellent science – ERC » sur le portail de l'Union européenne CORDIS [Notre traduction]. Site CORDIS. Disponible sur : <https://cordis.europa.eu/programme/id/H2020-EU.1.1>. Consulté le 24/12/23.

²⁰ J'ai écarté de cette étude les bourses *synergy grants* (SyG) qui sont des projets dits « collaboratifs » portés par deux à quatre chercheur·es (PI) et allouent jusqu'à 10 millions d'euros pour une période de six ans. Le premier appel SyG a été publié en 2012, puis une nouvelle fois et de manière plus pérenne en 2018 ils ne correspondent pas à notre période et leur configuration rend les conditions de dépôt très différentes. Les financements additionnels *Proof-of-Concept* (PoC) réservés aux lauréat·es afin de « faciliter l'exploration du potentiel d'innovation commerciale et sociale » (Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/apply-grant/proof-concept>. Consulté le 24/12/23) de la recherche financée par l'ERC ainsi que les prix ont également été écartés de cette étude, de par leur spécificité.

Tableau 1 - Description des catégories de bourses *starting*, *consolidator* et *advanced grants* de l'ERC

Bourse	Période d'éligibilité, montant maximal et pourcentage de temps minimal à consacrer au projet ERC	Objectifs de la bourse	Profils des candidat-es
<i>Starting Grant (StG)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • > 2 et ≤ 7 ans après la thèse • 1,50 M€ (pour 5 ans de projet) • ≥ 50 % 	« Soutien à d'excellents PI à l'étape de leur carrière où ils démarrent leur propre équipe ou programme de recherche indépendant »	« Un PI StG compétitif doit déjà avoir démontré son potentiel d'indépendance en matière de recherche et sa maturité, par exemple en ayant produit au moins une publication importante en tant qu'auteur principal ou sans la participation de son directeur de thèse. »
<i>Consolidator Grant (CoG)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 7 et ≤ 12 ans après la thèse • 2 M€ (pour 5 ans de projet) • ≥ 40 % 	« Soutien aux excellents PI à un stade de leur carrière où ils sont peut-être encore en train de consolider leur propre équipe ou programme de recherche indépendant »	« Un PI CoG compétitif doit déjà avoir fait preuve d'indépendance en matière de recherche et de maturité, par exemple en ayant produit plusieurs publications importantes en tant qu'auteur principal ou sans la participation de son directeur de thèse. »
<i>Advanced Grant (AdG)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de critère spécifique • 2,50 M€ (pour 5 ans de projet) • ≥ 30 % 	« Soutien à d'excellents PI à un stade de leur carrière où ils sont déjà des leaders de la recherche établis avec un palmarès reconnu de réalisations dans le domaine de recherche »	« Les PI bénéficiant d'une AdG doivent être des chercheurs actifs et avoir à leur actif d'importantes réalisations dans leur domaine de recherche au cours des dix dernières années. Il doit avoir déjà fait preuve d'un parcours qui l'identifie comme un leader exceptionnel en termes d'originalité et d'importance de ses contributions à la recherche. »

Tableau réalisé par l'auteurice. Sources : « Information for applicants to the Starting and Consolidator Grant 2020 call » et « Information for applicants to the Advanced Grant 2020 call ».

Cela me permet également d'interroger si des variations existent selon la manière dont ils-elles abordent l'écriture de la candidature autant que la gestion du projet. Il s'agira par cette entrée d'observer également la singularité des parcours autant que d'étudier si la technologie politique de cet instrument de l'action publique poursuit la mise en condition des scientifiques afin qu'ils deviennent des « chercheurs-entrepreneurs »²¹ (Bruno 2011), plutôt que de savoir si celui-ci

²¹ Isabelle Bruno caractérise ici les « chercheurs-entrepreneurs » comme des scientifiques s'étant vus insufflés « la culture du résultat, le goût de la prise de risque, l'envie de créer sa propre entreprise. » et qui sont prêts à s'engager dans un environnement concurrentiel où les ressources sont rares « dans une compétition avec leurs pairs pour obtenir les financements nécessaires à leurs recherches ; à répondre à des appels d'offre, à monter des projets

contribue à la production d'une « élite » (Roland Bloch et al. (dirs.) 2018). C'est donc depuis le point de vue des lauréat·es au travers d'une sociologie des groupes professionnelles que j'aborde la question des trajectoires et des carrières de cette catégorie spécifique de scientifiques dont la caractéristique commune est la candidature et l'obtention d'un projet à l'ERC.

2-2. Scientifiques et lauréat·es d'ERC, étudier les identités professionnelles des porteur·es

Cette thèse s'intéresse donc aux interactions entre un instrument de l'action publique européen configuré autour d'un·e chercheur·e de qualité individuelle et les transformations des formes sociales de l'identité professionnelle scientifique et des trajectoires de carrières au sein d'un groupe professionnel.

Motiver une candidature et gérer le projet au prisme du groupe professionnel

Partant d'une tradition d'analyse de « théories de moyenne portée » élaborée par Merton (Merton 1968 ; Saint-Martin 2013) et suivant les méthodes de la sociologie analytique (Hedström et Swedberg (dirs.) 1998), Barbara Hoenig s'attache à expliquer les dynamiques de renforcement mutuel du financement supranational de la recherche comme résultat de l'intégration scientifique au niveau politique européen (Hoenig 2017). En prenant l'exemple de l'ERC, ce sont les transformations structurelles globales de la recherche en Europe qui sont analysées sous l'effet de ce financement, et en particulier les mécanismes sociaux qui mènent à la « formation, au maintien et à la reproduction d'une certaine élite composée de chercheurs d'une “excellence” scientifique parmi les plus éminents » (*Ibid.*, p. 5, [notre traduction]). Conformément au principe de l'effet Matthieu théorisé par Merton selon lequel scientifiques et universités les plus réputées maintiennent leur domination grâce à l'accumulation des avantages, Barbara Hoenig arrive à plusieurs conclusions, parfois difficiles à démêler. Deux d'entre elles retiennent cependant notre attention ici. Premièrement, en finançant « l'excellence », l'obtention des subventions se trouve concentrée dans quelques pays et institutions d'Europe suivant la valeur qu'ils lui accordent. Deuxièmement, les opportunités de carrière des lauréat·es sont largement dépendantes des systèmes nationaux de la science, des

collectifs, à les gérer, les évaluer suivant un calcul utilitariste ; à entrer dans une logique de performance, en se pliant aux obligations de *reporting*, de *benchmarking*, d'“assurance qualité”, ou encore de valorisation » (Bruno 2011, p. 74)

structures universitaires et des conditions disciplinaires. Si par ces conclusions cet ouvrage m'apporte une précieuse première analyse des effets de l'ERC à un niveau notamment macro, je m'en démarque cependant sur plusieurs points.

Suivant la portée fonctionnaliste du système social de la science conçu comme autonome et de sa stratification sociale (Jonathan R. Cole et Cole 1973 ; Merton 1979), les scientifiques sont regardés d'emblée empiriquement comme faisant partie d'une élite transnationale, liés à l'ERC en tant que lauréat·es, membres de panel d'évaluation ou cumulant les deux positions. Partant dans notre cas davantage d'une approche méthodologique de recherche de type inductive, les entretiens approfondis exploratoires ont rapidement fait émerger un premier constat, celui de l'hétérogénéité des positions, réputations et pouvoirs de décisions initiales des lauréat·es et à la suite de l'obtention de la bourse.

Aussi, si l'obtention de l'ERC influe fortement sur ces trois capacités d'un point de vue individuel, les caractéristiques des typologies de lauréat·es que j'ai pu établir ne correspondent pas selon moi à la notion d' « élite »²² (Genieys 2011). D'autre part – comme Barbara Hoenig le précise elle-même – cette méthodologie d'enquête ne permet pas d'observer les motivations individuelles qui mènent des scientifiques à candidater à l'ERC (Hoenig 2017, p. 177), ni les agissements selon des opportunités d'occurrences situées autant que les « dispositions professionnelles en acte », entendues comme « des façons d'agir, de penser, de percevoir incorporées au cours de leur histoire et de leur socialisation professionnelle » (Avril, Cartier et Serre 2010, p. 73) mobilisées aux différentes étapes vers et dans le cheminement du projet ERC. En outre, du fait de l'obtention de l'ERC, si l'effet Matthieu me permet d'analyser les avantages cumulatifs du point de vue des lauréat·es et que les normes et valeurs de la science établies par Merton²³ interrogent les transformations, les mises en contact, les traductions des formes

²² Barbara Hoenig précise ainsi la notion d' « élite scientifique » telle qu'elle l'emploie selon une définition de Norbert Elias (Elias 1982) comme « un groupe de personne qui est collectivement en capacité d'exercer un contrôle monopolistique sur les ressources dont les autres ont besoin » [notre traduction] et précise que cette définition ne suppose pas que « la réputation symbolique du statut d'élite soit homogène dans l'ensemble du groupe » (Hoenig 2017, p. 169).

²³ Quatre impératifs institutionnels, ou normes sociales, forment selon Merton, « l'éthos de la science ». Celui-ci est défini comme un ensemble de « règles, prescriptions, habitudes, croyances, valeurs et présuppositions intériorisées et vécues comme contraignantes par les scientifiques » (Gingras 2017, p. 54). Les quatre normes sociales de la science établies par Merton sont : *l'universalisme* dans lequel les énoncés soumis à la communauté sont évalués selon des critères impersonnels ; *le communisme* qui implique que toute découverte scientifique est un bien commun ; *le désintéressement* selon lequel le·la savant·e cherche avant tout la « vérité pour elle-même et pour l'ensemble de la communauté scientifique et non pour son propre profit ou sa gloire personnelle » (*Ibid.*, p. 55) et enfin *le scepticisme organisé* qui enjoint le·la savant·e à avoir une attitude critique face à tout nouveau énoncé.

d'*ethos* dans une configuration de « *winner takes all* », ce sont les collectifs de la science invisibilisés par l'individualisation de l'excellence que ces concepts me permettent également d'interroger. De plus, alors que l'ERC peut être considéré à certains égards comme un prix (et notamment par certain·es lauréat·es), l'ouvrage d'Harriet Zuckerman apporte avec son étude sur les lauréats²⁴ de prix Nobel une des entrées à privilégier en vue d'analyser les dynamiques des trajectoires individuelles de carrière dans un espace stratifié, favorisant une analyse des transformations profondes des interactions avec la communauté scientifique vécues par les récipiendaires (Zuckerman 1977)²⁵. Afin de voir ce que l'ERC fait aux scientifiques de leur point de vue, en termes d'activité scientifique mais aussi de carrière, je dois cependant prendre en compte le *continuum* entre sociologie des organisations et du travail *via* les outils conceptuels et une approche davantage interactionniste de la sociologie des groupes professionnels.

Des identités professionnelles de lauréat·es situées dans le temps et dans l'espace

Comme chez les postiers (Veziat 2012), les médecins généralistes (Bloy et Schweyer 2010) ou la magistrature (Demoli et Willemez 2023) pour ne citer que quelques-uns de ces travaux, aborder la question des lauréat·es d'ERC au sein d'un « groupe professionnel » au sens « d'un ensemble flou, segmenté, en constante évolution, regroupant des personnes exerçant une activité ayant le même nom doté d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique suffisantes, sur une période significative » (Dubar 2016) m'éloigne d'une approche fonctionnaliste davantage centrée sur la question de l'autonomie des « professions »²⁶. Cette question du

²⁴ J'utilise l'écriture inclusive par souci de rendre visible dans l'écriture les deux genres lorsque ceux·celles-ci sont présente·es dans les groupes d'acteur·rices auxquels je fais référence. La grande majorité des lauréats du prix Nobel étudiés par Harriet Zuckerman étant des hommes, l'usage de l'écriture inclusive ne sous semble pas adéquat ici. Cette utilisation de l'écriture inclusive en fonction de la morphologie genrée des groupes et acteur·rices qui font l'objet de l'analyse s'applique sur l'ensemble de la thèse.

²⁵ Harriet Zuckerman – par ailleurs épouse de Robert K. Merton – présente son ouvrage *Scientific Elite* sur les lauréats de prix Nobels comme portant sur trois sujets connectés : les lauréats de prix Nobel aux États-Unis, le prix Nobel en tant qu'institution et le système de stratification de la science. À travers une étude biographique de tous les prix Nobels américains entre 1901 et 1972 et d'entretiens menés auprès de certains d'entre eux, Zuckerman retrace les carrières de ces lauréats et étudie le lien entre les opportunités et les obstacles façonnés par le système de stratification de la science et les réalisations de ces scientifiques en matière de recherche. S'intéressant dans un premier temps aux mécanismes sociaux qui font que l'on obtient un prix Nobel, elle met en particulier en valeur l'importance d'avoir pour les prix Nobels été soi-même formé par un prix Nobel. Dans une approche plus pragmatique, afin de voir ce que fait un prix Nobel, Zuckerman observe que l'attribution de la récompense est un geste distinctif qui opère une discontinuité brutale, non seulement dans l'identité des lauréats mais également dans ses relations avec autrui. L'obtention de ce prix engendre ainsi une transformation profonde des interactions avec la communauté scientifique, qui peut être vécue de manière sensiblement différente d'un individu à l'autre.

²⁶ Je me réfère ici au sens anglo-saxon du terme « profession » qui désigne un « ensemble de métiers auxquels une compétence exclusive a été reconnue pour prendre en charge certaines tâches ou certains problèmes » (Champy 2012, p. 3). Le haut niveau de formation nécessaire à l'exercice de l'activité et leur statut particulier, confère à ces groupes une autonomie pour mettre le savoir acquis dans le cadre de cette formation.

maintien de l'autonomie scientifique et de l'activité professionnelle présente dans les travaux sur le financement sur projet de la recherche (Jouvenet 2011 ; Barrier 2011) n'est bien évidemment pas absente de l'analyse, mais si je me réfère ici à une approche par les « groupes professionnels », c'est qu'elle me permet de combiner les « échelles d'analyse pour saisir les changements au niveau macro comme microsocial », ce qui permet de contribuer à une manière spécifique d'étudier le « fait professionnel » (Veziat 2016).

En prenant pour objet de recherche les lauréat·es d'ERC en France, sont ainsi abordées au niveau microsociologique les conditions, l'activité de travail et les pratiques professionnelles des chercheur·es, aux prises avec le niveau mésosociologique de l'organisation professionnelle et des collectifs de travail, et le niveau macrosociologique avec les instances de régulation de la profession (les scientifiques eux·elles-mêmes, mais aussi les instances européennes *via* le financement sur projet de la recherche et les instances nationales). Je cherche ici à saisir dans quelle mesure le fait de candidater et d'obtenir une bourse à l'ERC modifie l'activité et la trajectoire des chercheur·es lauréat·es, mais aussi comment cette « activité » d'obtention d'un projet de recherche européen et d'excellence – qui reste le fait d'une très petite minorité de personnes de ce groupe professionnel – se répercute sur les réflexions et actions collectives du groupe et transforme – ou non – le cœur de leur activité. Il s'agit également d'étudier les évolutions ressortant de ces dynamiques et d'analyser dans quelle mesure elles se rattachent aux transformations de son environnement. C'est ainsi la question des dynamiques de transformation des références professionnelles qui est abordée et du rôle qu'elles jouent sur, ou la manière dont elles dépendent des organisations qui en organisent le cadrage et en contrôlent le travail ; des mécanismes de régulation et de son autonomie ; de la fabrication des professionnels *via* notamment les modes de socialisation ; les activités émergentes, problématiques, hybrides ; les déroulements de carrière, le fonctionnement des marchés du travail et les inégalités, notamment au regard du genre (Demazière, Gadea et Arborio (dirs.) 2009).

La sociologie des groupes professionnels permet également de prendre en compte dans l'analyse la question de l'accomplissement ainsi que celle de l'acquisition de prestige et de reconnaissance par les pairs. Dans son étude auprès des physicien·nes aux États-Unis, Joseph C. Hermanowicz s'intéresse à la question des aspirations et à la « poursuite de leurs rêves » et explore ainsi les perspectives que ces scientifiques utilisent pour comprendre leur carrière et leur environnement universitaire (Hermanowicz 1998). Les concepts de « temps » et de « lieu »

[notre traduction] montrent que les significations données par les individus à leurs identités et leurs carrières se forment et se développent au fil du temps, en fonction notamment des universités dans lesquelles ils·elles évoluent et qui encouragent ou limitent les attentes en matière de réussite. En fonction du « temps » et du « lieu » c'est aussi l'« ambition » et la quête de la reconnaissance, au cœur de l'analyse d'Hermanowicz, qui fluctue. Cette perspective met l'accent sur la question du rapport à la « grandeur » et la façon dont les identités professionnelles des scientifiques émergent dans différents types de contextes et se développent au fil du temps. Ainsi, analyser les trajectoires de lauréat·es ERC, c'est aussi observer la façon dont ces scientifiques conçoivent les manières dont leur identité professionnelle se trouve transformée, négociée, renforcée par l'obtention de la bourse.

L'identité au travail étant entendue ici au sens d'une « marque d'appartenance à un collectif, un groupe ou une catégorie, qui permet aux individus d'être identifiés par les autres mais aussi de s'identifier eux-mêmes en face des autres » (Dubar 1998a). Deux formes identitaires seront ainsi analysées dans les trajectoires de lauréat·es, « entre “identité personnelle” (ce que je dis que je suis/ce que je voudrais être) et “identification sociale” (comment on me définit / ce qu'on me dit que je suis) » (Dubar 1998b), qui permettent d'articuler les cadres sociaux d'identification avec des itinéraires individuels et de voir par quelles interactions les identités antérieures s'infléchissent, se convertissent ou se maintiennent au fil du temps. Ce sont donc les trajectoires des lauréat·es ERC et leurs identités professionnelles qui seront analysées ici, dans un cadre spécifique, celui du marché universitaire français.

2-3. Décrire les trajectoires et les carrières des lauréat·es dans le marché universitaire français

La persistance des modèles nationaux dans le recrutement et la gestion des carrières académiques fait que la dimension nationale s'impose fortement sur ce qui peut être analysé dorénavant comme un marché du travail universitaire, construit autour de l'offre et la demande qui renforcent les formes d'inégalités dans les recrutements et les progressions de carrières (Musselin 2005b ; Musselin 2015a).

Réformes, logiques de compétition et ERC. Le financement sur projet d'excellence européen dans les recrutements et le marché des universitaires en France

Cette persistance s'explique par l'existence d'un cadre dans lequel s'inscrivent les académiques en matière de gestion de carrière, celui d'une « configuration universitaire » propre à chaque pays, conçue comme la « structuration, toujours spécifique et nationale, des rapports de force et des interdépendances entre les institutions d'enseignement supérieur, la profession universitaire et les autorités publiques » (Musselin 2005b, p. 293). Au-delà de l'influence des différences disciplinaires ou des pratiques hétérogènes propres à chaque établissement, cette « configuration » opère ainsi un cadrage des possibles qui délimite « les limites au sein desquelles les acteurs individuels ou collectifs impliqués déterminent leurs comportements, construisent des relations » (Musselin 2022a, p. 24), sans cependant uniformiser les formes d'actions collectives, ni déterminer complètement les comportements des acteurs.

En France, alors que la profession universitaire joue un rôle prépondérant dans la construction de l'offre, celle-ci opère une plus grande autorégulation des carrières et des recrutements, ce qui tend à réduire les effets différenciateurs et à renforcer le principe d'égalité entre les pairs. À l'inverse, d'autres configurations comme en Allemagne ou aux États-Unis sont davantage aux prises avec une régulation par les universités ou les autorités publiques, ce qui conduit à la prise en compte de différences de performances, qui se traduisent ensuite dans des écarts de rémunération et de conditions de travail. Si les politiques favorisent une mobilité relevant davantage de la stratégie individuelle au moment du post-doctorat afin de maximiser ses chances de recrutement dans leur pays (Musselin 2004) et que les salaires, statuts, procédures de recrutement, charges de travail, schémas de carrière et règles de promotion restaient jusque-là largement intégrés dans leurs traditions nationales (Enders 2001), des transformations transverses ont cependant émergé. Pour ne citer que quelques exemples des modifications à l'œuvre depuis les années 2000, les « marchés du travail internes » nationaux se trouvent ainsi plus réglementés et le rôle du niveau universitaire s'est affirmé dans la gestion des mécanismes d'incitation (Musselin 2005a). Les frontières des marchés nationaux se trouvent également affaiblies, favorisant une internationalisation d'un marché de l'emploi scientifique ainsi que l'établissement d'une concurrence autour des « talents » (Enders et Musselin 2008). De même, de nouveaux critères de réussite sont également apparus, comme la capacité à obtenir des fonds ou à mener et organiser la recherche via des « groupes », interrogeant ainsi les transformations des modèles de « carrière académique traditionnelle ».

Ainsi, alors que depuis la fin des années 1990 l'Europe occupe une place croissante dans l'espace des politiques publiques de la recherche et de l'innovation en France (Mustar et Larédo 2002), et que l'ERC a pour second objectif, après « l'avancement des connaissances », de contribuer à « améliorer les perspectives de carrière des chercheur·es européen·es, de former une nouvelle génération de chercheur·es et d'attirer les meilleur·es scientifiques du monde en Europe »²⁷, et qu'il cible particulièrement les catégories jeunes chercheur·es avec son financement, qu'en est-il de l'influence de cet instrument de financement sur le marché universitaire tel qu'il se caractérise en France et sur son « économie de la qualité » (Karpik 1989) ? Le marché de l'emploi académique restant fortement ancré dans des traditions nationales, comment cet instrument de financement s'intègre-t-il – ou non – aux voies de régulations professionnelles des carrières en France sous l'effet de l'accentuation du rôle régulateur des instances universitaires et de l'autorité publique ? À travers l'exemple de la France, ce sont les effets de la compétition autour de l'obtention de l'ERC dans une « carrière académique traditionnelle » et les conflits entre pratiques de recrutement et de promotion (Fumasoli et Goastellec 2014) qui se posent ici, notamment le lien entre cet instrument de financement et les formes d'internationalisation des parcours de formation et professionnels conçues comme qualité scientifique désirable (Goastellec 2016), mais aussi les capacités individuelles de « chercheur·es-entrepreneur·es » à capter des ressources financières ou encore à mettre en travail la science dans des collectifs.

Bien que les effets de l'ERC sur les transformations du marché universitaire français soient ici très présents dans l'analyse, c'est aussi et surtout afin d'établir le cadre de l'action dans lequel se situent les chercheur·es qui envisagent de candidater à cette bourse que je vais observer la place qu'il occupe, dans une lecture davantage longitudinale des carrières, plus que comparative avec d'autres configurations universitaires nationales au niveau européen. Par cette approche, il s'agit ainsi de mettre en regard une approche selon les modes d'engagement individuels des scientifiques (Louvel et Valette 2014) vers une candidature à l'ERC avec les trajectoires des possibles qui s'offrent à elles·eux en matière de carrière scientifique (recrutement et progression).

²⁷ Source: *ERC Monitoring and evaluation strategy 2018*. Site ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/sites/default/files/content/pages/pdf/erc-monitoring-and-evaluation-2018.pdf>. Consulté le 27/12/23.

Analyser ce que l'obtention d'une ERC peut avoir comme effet sur sa trajectoire individuelle et sa carrière scientifique

Depuis les années 2000, les réformes des politiques de la recherche menées ces dernières années en Europe et qui ont eu leur traduction en France (Musselin 2009) apportent des transformations profondes qui redessinent les frontières entre la profession scientifique, l'État et le marché (Aust et Crespy 2014). Du renforcement du financement sur projets aux financements récurrents eux-mêmes évalués en fonction de la performance des établissements (Musselin 2015b) à l'autonomie des universités, en passant par la promotion d'une évaluation centrée sur l'excellence (Laillier et Topalov 2022) ou la montée en puissance des cadres administratifs de la fonction support attirés par le *travail de réforme* et leur mise en œuvre (Barrier et Musselin 2015), il s'agit avec cette thèse d'analyser du point de vue des lauréat·es les perceptions qu'ils·elles ont de ces changements. En particulier, alors que les logiques concurrentielles peuvent varier en intensité selon les caractéristiques du système de financement des espaces nationaux de recherche (Lepori 2008), comment l'ERC intervient-il dans le jeu des transformations de ces relations entre profession scientifique, État et institutions d'enseignement et de recherche ?

Du point de vue des carrières tout d'abord, alors qu'au sein de plusieurs marchés nationaux académiques, « recruter et financer sont les deux faces d'une même médaille » et trouver des financements externes constituent deux activités qui se sont largement insérées dans les processus de recrutements académiques temporaires (Fumasoli et Goastellec 2014, p. 76), avec le modèle sous forme de bourse de l'ERC, c'est la question de sa diffusion en France et de l'autofinancement de leurs recherches par les candidat·es qui se pose. Ceci tout à la fois du point de vue de la recherche qu'ils·elles souhaitent mener d'une part, mais également en matière de contrat de travail dans les marchés universitaires national et international. Pour ces chercheur·es non titulaires, comme pour les chercheur·es permanent·es, ce sont les promotions et l'évolution de carrière autant que la stratification et la division du travail scientifique qui sont au cœur de la question de l'obtention d'un projet à l'ERC ici. En positionnant les candidat·es à l'ERC dans un cadre national, il s'agit d'observer les formes de porosité des frontières des marchés académiques ou au contraire de leur maintien. Comment la « valeur » individuelle associée à l'obtention d'un ERC influe-t-elle sur les logiques de marché du travail académique au niveau national et international ? Et plus encore, comment les scientifiques qui candidatent à l'ERC perçoivent-ils le jeu en cours ?

Ce cadrage au niveau national me permet de regarder plus finement les logiques d'engagement des scientifiques qui candidatent, en fonction de la perception qu'ils·elles ont de leur carrière scientifique au sein de la structure du champ qui est le leur et des jeux des réformes du marché académique en cours. La notion de « carrière » se définit ainsi ici au sens restreint du terme désignant les successions de postes occupés. Cette notion est également prise dans un sens plus interactionniste (Hughes 1996 ; Muriel Darmon 2008), qui prend en compte la dimension subjective et permet ainsi de décrire la cohérence donnée à des trajectoires individuelles, autant que de les resituer dans des parcours de vie. À partir des carrières, ce sont les trajectoires individuelles vécues ou pensées²⁸ qui sont analysées au travers des dynamiques inscrites dans un contexte spatial et temporel. Suivant la « carte de métro » qui s'offre aux lauréat·es (Bourdieu 1986), c'est l'association d'une structure du réseau à un sujet qui permettra de montrer les déplacements opérés par les individus dans un schéma contraignant, mais que nous ne considérons ni comme fixe ni comme déterministe. Avec l'obtention de l'ERC, c'est la prise en compte par les lauréat·es de la potentialité de la construction d'un *turning point*²⁹ (Abbott 2009) dans la carrière ou au contraire le maintien de formes d'itinéraires dans lesquels ils·elles se trouvent déjà engagés qui seront interrogés.

Dans un usage méthodologique assez éloigné de celui qu'en fait Pierre Bourdieu, les types de capitaux du champ scientifique élaborés au sein de son ouvrage *Homo academicus* (Bourdieu 1984) serviront à analyser les positions mais surtout principalement la manière dont les lauréat·es d'ERC perçoivent et mobilisent les formes de capitaux à leur disposition dans deux séquences intriquées de leurs trajectoires. La mobilisation des types de capitaux aidera tout d'abord à la compréhension des phases d'élaboration des logiques d'engagement vers une candidature à l'ERC et de construction de cette candidature. Pour ensuite mieux comprendre les effets de l'ERC sur les trajectoires et carrières en interrogeant les transformations ou maintiens éventuels des « hiérarchies légitimes ». Au travers des lauréat·es, ce sont des

²⁸ J'utilise ici le terme de trajectoires comme « des séquences interreliées et interdépendantes, d'évènements dans les différentes sphères de la vie. » (Abbott 2009, p. 191) ce qui me permet de traiter des trajectoires professionnelles des lauréat·es en priorité, mais aussi de prendre en compte en parallèle de ces trajectoires professionnelles, l'évolution de leurs situations familiales autant que les parcours scolaires et universitaires.

²⁹ Plus que la notion de *bifurcation biographique* conçu comme « un changement important et brutal dans l'orientation de la trajectoire, dont à la fois le moment et l'issue étaient imprévisibles, pour l'acteur comme pour le sociologue » (Bidart 2006, p. 31) j'utilise ici la notion de *turning point* élaborée par Andrew Abbott pour indiquer une « réorientation de notre route », une altération du parcours de vie qui requiert de fait certaines stratégies et choix (Hareven et Masaoka 1988). La notion de *turning point* reconnaît ainsi un caractère structural (comment les trajectoires sont pourvues ? L'accent étant mis ici sur les contraintes et les places à pourvoir, les disponibilités et les occasions) qui ne cache par la « nature des expériences individuelles que les acteurs ont de ces *turning points*. » (Abbott 2009, p. 196).

dispositions en actes qui sont observées dans une structure du champ des possibles au sein de laquelle s'engage une lutte entre les acteurs concernant les différentes propriétés de la reconnaissance scientifique.

Parce que l'obtention d'un projet à l'ERC articule l'ensemble des échelles d'analyse du groupe professionnel et qu'il s'agit d'en interroger les variations des effets, cette thèse interroge non seulement les carrières et trajectoires individuelles dans un marché universitaire spécifique, mais également au sein de cultures épistémiques particulières.

2-4. Le poids des disciplines ? Cultures épistémiques, trajectoires et activités de recherche de lauréat·es ERC

Alors que l'impact des réformes sur les pratiques et identités scientifiques demeure un champ d'étude à investir toujours davantage (Henkel 2009 ; Musselin 2008), les effets du financement sur projets de la recherche en France – l'un des « chantiers les plus controversés des réformes » (Hubert et Louvel 2012) – sur l'activité scientifique et ses modes de coopération ont fait l'objet de plusieurs études dans plusieurs domaines des sciences dites « dures ».

La redéfinition du travail et des collectifs de chercheur·es sous l'effet du financement sur projet de la recherche

La montée en puissance du financement sur projet de la recherche questionne tout d'abord les organisations scientifiques locales que sont les laboratoires et les équipes. Ce mode de financement provoquerait ainsi l'affaiblissement des marges de manœuvre stratégiques de ces derniers, ainsi que de celles des tutelles, mais aussi l'accroissement des risques d'éparpillement thématiques autant que les inégalités dans l'accès aux ressources (*Ibid.*). Ce changement dans le mode de financement public de la recherche provoquerait ainsi une « individualisation » des intérêts et stratégies, laquelle remettrait notamment en question la mutualisation des ressources financières (Louvel 2011) au cœur des relations de coopération des laboratoires (Louvel 2007).

Dans cette configuration, le type de financement sur projet tel qu'étudié renforce les incitations à coopérer et concrétise une organisation « par projet » et « en réseau » (Jouvenet 2011), faisant ainsi émerger des « quasi-labo » à l'extérieur du laboratoire. À l'intérieur des unités de recherche, ce sont les équilibres relationnels qui s'en trouvent reconfigurés. Les résultats des appels d'offres créent de nouvelles distinctions matérielles et symboliques entre collègues,

autant qu'ils agissent sur la distribution des rôles professionnels entre « chercheur-es permanent-es » et contractuel-les, remettant par là même en cause la cohésion d'ensemble et la continuité technique des activités scientifiques. Le dispositif de financement sur projet est ainsi envisagé comme exerçant une influence sur la « façon dont les chercheurs s'engagent dans les collectifs, et sur les modalités de la reconnaissance professionnelle ». Il exige de la part du·de la scientifique l'introduction de nouvelles pratiques et de nouveaux savoir-faire, dont la traduction des appels et la capacité à savoir « séduire » et convaincre les financeurs. Ce financement transforme également les profils vers davantage de savoir-être managériaux, tels que la communication et l'animation (*Ibid.*).

L'activité de dépôt et de gestion de projets provoque un accroissement du temps consacré par les chercheur-es à un ensemble de tâches multiformes, dès lors qu'ils se trouvent engagés dans un travail d'articulation entre travail administratif et développement d'opportunités de coopération (Barrier 2011). Les contraintes du financement sur projet de la recherche se retrouvent également dans l'autonomie des scientifiques à orienter et structurer leurs recherches et à en gérer les temporalités, autant qu'elles transforment le profil des chercheur-es confirmé-es à la tête d'une équipe en gestionnaires de portefeuille de projets. L'évolution du mode de financement redéfinit ainsi les pratiques individuelles mais aussi les rapports aux collectifs suivant des formes renouvelées d'organisation et de division du travail davantage horizontales et fondées sur un recours plus important aux doctorant-es.

Interrogeant le degré d'autonomie des scientifiques face au financement sur projet, celui-ci mènerait à redéfinir le contenu et le professionnalisme (*Ibid.*), ou davantage à faire l'hypothèse d'une « déprofessionnalisation » (Jouvenet 2011) dans une distinction entre « autonomie d'action » et « autonomie de contrôle » (Paradeise 2008). Toutefois, dans la quasi-totalité des cas, ces études sont consacrées à des sciences dites « dures » et s'intéressent à des domaines de recherche émergents ou stratégiques (nanotechnologies, sciences de la vie) soutenus et priorisés par les politiques publiques. En résonance avec le développement des agences en France, et notamment de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) créée en 2005, les dispositifs de gouvernement étudiés concernent également en majorité le financement de projets collaboratifs au prisme du développement des relations public/privé. Des travaux ont néanmoins investi le terrain des SHS afin d'analyser la construction de standards d'évaluation de la qualité scientifique (Gozlan 2020) ou ont pris pour terrain d'enquête quelques laboratoires d'histoire afin de saisir l'importance de ce niveau organisationnel dans les modalités d'ajustement des

chercheur-es face à la montée des mécanismes de contractualisation (Cauchard et Vilardell 2013). Alors que ce nouveau mode de management de la science redéfinit l'activité professionnelle du chercheur et ses modes de coopération, se pose alors la question de la place des disciplines elles-mêmes dans leurs rapports à l'ERC.

Confronter les effets de l'ERC avec les cultures épistémiques : les cas de l'histoire et des sciences de l'univers

En tant que financement sur projet d'« excellence » d'un individu et de son équipe, l'ERC s'adresse ainsi aux scientifiques de tous les domaines et de toutes les disciplines, qui ont la charge de définir eux-mêmes leur sujet « à la frontière de la connaissance » d'intérêts scientifiques européens et nécessitant des besoins financiers importants. Les panels d'évaluation de l'ERC (au nombre de 25 en 2020), sont regroupés sous trois grands domaines (*Physical sciences and engineering* (PE), *Life sciences* (LF) et *Social sciences & humanities* (SH)). S'ils ont légèrement évolué au fil des années, c'est pour couvrir l'ensemble des propositions reçues : de la biologie moléculaire aux neurosciences, de la physique de la matière condensée aux mathématiques, de la sociologie à l'économie en passant par la linguistique et la philologie, l'ensemble des chercheur-es, en recherche appliquée ou fondamentale doit pouvoir se trouver un comité en capacité d'évaluer son projet sur la seule base de l'« excellence » de son profil et de celui de son projet. Michèle Lamont a déjà montré que la définition et la reconnaissance de l'« excellence » variaient largement selon les cultures épistémiques et influaient sur les critères formels et informels mobilisés dans l'exercice d'évaluation et de jugement des propositions de recherche par des membres de panels issus des différentes disciplines étudiées (Lamont 2010).

Karin Knorr-Cetina définit la « culture épistémique » comme « ces amalgames d'arrangements et de mécanismes – liés par affinité, nécessité et coïncidence historique – qui, dans un domaine donné, constituent la façon dont *nous savons ce que nous savons*. Les cultures épistémiques sont des cultures qui créent et garantissent les connaissances ; et la principale institution de connaissance dans le monde reste la science » (Cetina 1999, p. 1 ; Meyer et Molyneux-Hodgson 2011). Dans la lignée des *science studies* (Latour et Woolgar 1979 ; Knorr Cetina 1981 ; Lynch 1985), prendre la science comme *pratique* permet à Karin Knorr-Cetina d'enquêter sur « les scientifiques au travail par opposition à l'histoire des idées, à la structure des théories scientifiques ou au cadre institutionnel de la science » (Cetina 1999, p. 9 [notre traduction]).

Prenant comme « cultures épistémiques » de comparaison la biologie moléculaire et la physique des hautes énergies, ce sont les différences dans la signification de l'empirique, les formes des relations d'objets et le façonnement des relations sociales qui sont analysées pour marquer les différences entre ces deux formes de pratique de la science. C'est plus spécifiquement ce dernier point, concernant les différences de relations sociales construites autour des objets au sein des deux cultures épistémiques, qui m'intéresse particulièrement. Larges collaborations dans des structures communautaires pour la physique des hautes particules, laboratoires structurés comme des unités individuelles avec pour désir d'en devenir le leader de son domaine pour la biologie moléculaire... ces configurations sociales de la science en train de se faire interrogent les différentes conceptions selon les disciplines ou cultures épistémiques du scientifique appréhendé d'abord en tant qu'individu.

À partir de ce postulat, j'ai fait le choix de m'intéresser à des chercheur·es issu·es de deux disciplines, ou « cultures épistémiques » donc, *a priori* très différentes : l'histoire pour l'une, et les sciences de l'univers pour l'autre. Différentes tout d'abord par leurs modèles de formation et de recrutement. Pour ne citer que quelques exemples, alors qu'en histoire le concours de l'agrégation tient encore une place importante dans les recrutements notamment sur les postes d'enseignant·es-chercheur·es, en sciences de l'univers la dimension recherche et le passage à l'international au moment du post-doc est un critère informel progressivement devenu indispensable. Les différences sont encore plus fortes dans la pratique de la science ensuite et des organisations collectives dans lesquels elle s'inscrit. Alors qu'en histoire la représentation qui est faite de l'historien·ne est le plus souvent celle d'un travail solitaire où le laboratoire n'a que peu de place, en sciences de l'univers, les besoins de compétences variées techniques et en instrumentation en font une discipline qui conçoit la pratique de la science davantage en équipe distribuée alliant différentes compétences. Une troisième différence tient dans la place tenue par les grands équipements. En sciences de l'univers, le développement récent des très grands instruments (à l'image du *Very Large Telescope* par exemple) nécessite un pilotage par des agences supranationales (Minster 2012) et favorise la collaboration internationale de chercheur·es. À l'échelle de la pratique « ordinaire » au sein des équipes, c'est ainsi la place des besoins financiers dans la pratique de la science qui se pose de façon différenciée du point de vue notamment de la place des équipements, et donc du financement sur projet qui y est fréquemment associé. Si l'arrivée de l'informatique et l'extension de la numérisation questionnent la place de l'infrastructure nécessaire à ce qui serait une nouvelle pratique de

l'histoire (Genet et Zorzi 2011), en sciences de l'univers les besoins en achat et maintien d'équipements autant que des ressources humaines qui en assurent le fonctionnement semblent bien plus importants. Les différences sont enfin particulièrement visibles à travers les formes de représentation des figures scientifiques et des modalités disciplinaires du « prestige ». Si le rayon historiographie de la Bibliothèque nationale de France porte la marque des grands noms – essentiellement masculins – de la discipline historique, il suffit d'observer la tranche ou de feuilleter les quelques ouvrages en épistémologie des sciences de l'univers et en physique pour y voir de nombreuses références, premières, aux prix Nobel. Prendre en compte les contextes épistémiques dans lesquels se situent les lauréat·es permettra ainsi de mettre en évidence les éventuelles permanences de l'influence de ceux-ci dans les logiques d'engagement, mais aussi dans la gestion du projet à l'ERC et les carrières, autant que d'identifier les transformations qui les traversent sous l'influence de ce mode contemporain de gouvernement des sciences.

2-5. Problématique de recherche : les lauréat·es d'ERC, figures du (nouveau) succès scientifique ?

Pour résumer, cette thèse analyse donc les interactions entre un dispositif particulier de financement sur projet de la recherche européenne d'« excellence », celui de l'*European research council*, et les logiques individuelles de carrières professionnelles des chercheur·es en sciences de l'univers et en histoire, ceci dans le contexte universitaire français, afin d'en observer les dynamiques en matière de transformation du système social de la science. **Au travers des expériences vécues par les lauréat·es, cette thèse s'intéresse aux répercussions d'un financement sur projet de la recherche européen d'« excellence » sur l'ensemble des dimensions de la vie scientifique, dans des espaces et sur un temps donnés.**

Dans son ouvrage *The Scientific Life*, l'historien Steven Shapin observe les évolutions de la figure du scientifique au regard des mutations du monde scientifique (Shapin 2010). Ce sont ainsi ces répertoires identitaires des chercheur·es sous l'effet de la transformation du financement de la recherche et de son mode d'allocation qui sont *in fine* interrogés dans cette thèse. Ces répertoires identitaires regroupent tant la façon dont les chercheur·es façonnent ou re-façonnent leurs identités dans les logiques qui les mènent à une candidature à l'ERC, que les conceptions des configurations des relations individuelles et collectives de la science et du travail scientifique dans lesquelles ils·elles se situent dans des contextes de gestion du projet. Ils questionnent en retour les adaptations à de nouvelles conditions de travail et de carrière des

scientifiques sous l'effet d'un remodelage continu et conflictuel des modes de conception de la science et de son financement. Ainsi, à partir du cas de la sélection d'individus et de projets d'« excellence », ce travail interroge et propose d'analyser la fabrique des « lauréat·es » à travers un jeu intriqué d'incitations institutionnelles au dépôt de projets hétérogènes, de configurations de marchés universitaires nationaux et internationaux entre compétition autour des « talents » et précarité de la recherche, ainsi que de logiques de fonctionnement et de cultures épistémiques plurielles. L'objectif consiste à s'efforcer d'objectiver les logiques individuelles (et la perception des logiques collectives associées) sous-jacentes au dépôt de projet(s) ERC et aux effets de carrière perçus.

En partant des expériences singulières des chercheur·es qui choisissent de déposer et obtiennent un projet à l'ERC au sein des deux cultures épistémiques retenues, j'observe les variables agissantes dans une perspective à 360° afin de tester plusieurs hypothèses de travail :

- 1) Premièrement, dans une configuration universitaire en France dans laquelle la profession universitaire opère une plus grande autorégulation des carrières et des recrutements, l'obtention de l'ERC entrerait en confrontation avec le principe d'égalité entre les pairs. **Sous l'effet de l'importance croissante du financement sur projet et de l'implication dans le jeu des recrutements des institutions, les individus traduiraient leur candidature dans l'évaluation d'une communauté d'intérêts aux formes hétérogènes, de la plus individuelle à la plus ancrée dans des formes variées de collectifs de travail. Les effets sur les carrières et trajectoires de l'obtention de l'ERC dépendraient ainsi des positions initiales des scientifiques, des conditions d'entrée et de progression de carrière du marché universitaire français mais également des cultures épistémiques dans lesquelles les lauréat·es évoluent.** Cette hypothèse interrogeant de fait la construction des « lauréat·es ERC » en tant que groupe homogène aux caractéristiques partagées qui seraient davantage façonné par les institutions, plutôt que représentative d'une hétérogénéité des situations vécues.
- 2) Deuxièmement, **la gestion individuelle du dépôt de projet à l'ERC autant que sa coordination effective après l'obtention nécessiteraient des dispositions en acte construites autant dans le temps du projet que dans des espaces de socialisation antérieurs à son obtention.** Cette hypothèse interroge ainsi les trajectoires professionnelles des scientifiques autant que les structures institutionnelles dans

lesquels ils·elles se trouvent ou se sont trouvée·s. dans l'acquisition de savoirs, savoirs faire et savoirs être, mais également dans le rapport entretenu au « projet dans la carrière ».

- 3) Enfin, candidater et être le·la porteur·e d'un projet de recherche conçu autour de l'idée du financement d'un·e chercheur·e et de son équipe pose la question des transformations identitaires et de l'activité scientifique dans un mode projet porté à son paroxysme. **Plus que le financement sur projet de la recherche, c'est la structure spécifique du projet et de ses attendus tels que construits par l'ERC et soutenus par les institutions qui enjoignent à questionner les relations entre la figure du scientifique « à succès » et les normes et valeurs des communautés scientifiques.**

Après avoir exposé les questionnements et la littérature qui ont conduit à la construction de mon objet de recherche, je vais maintenant présenter la configuration et la mise en œuvre de la méthodologie d'enquête.

3. Méthodologie

S'il est principalement construit sur la réalisation d'entretiens (N = 56), le dispositif empirique mêle différentes méthodes d'enquêtes à partir desquelles les données viennent construire l'analyse des parcours et trajectoires des catégories de lauréat·es étudié·es d'une part, et l'analyse du contexte de l'action d'autre part. La méthode élaborée propose en premier lieu d'articuler une série d'entretiens semi-directifs avec des historien·nes et astrophysicien·nes lauréat·es d'ERC d'une part, auxquels s'ajoute un travail prosopographique destiné à positionner les candidats en documentant et en objectivant un ensemble de caractéristiques. D'autres entretiens menés auprès de différent·es acteur·rices viennent compléter l'analyse d'un corpus de littérature grise en construction du cadre de l'action. À ces données viennent s'ajouter un travail quantitatif de synthèse à propos de la participation à l'ERC, ainsi qu'une série d'observations principalement associées à mon activité professionnelle de chargée de valorisation de la recherche, sur laquelle je propose donc de revenir dans un premier temps avant d'approfondir ensuite la description des différents volets du dispositif d'enquête lui-même.

3-1. La mise en pratique des postures, entre statut de doctorante et de chargée de valorisation

Ce travail de doctorat ayant été poursuivi « à mi-temps », en parallèle de mon activité professionnelle de chargée de valorisation de la recherche à l'Observatoire de Paris (observatoire astronomique), il m'est impossible de faire l'impasse de quelques mots présentant le contexte particulier de réalisation de cette thèse, questionnant par la même occasion la posture d'enquêtrice et de construction de l'analyse sociologique.

Ingénieure d'études titulaire depuis 2012, j'ai occupé un premier poste de chargée d'appui aux projets de recherche au sein de deux laboratoires d'histoire culturelle à l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et ce jusqu'en 2017 où j'occupe depuis le même type de poste mais au sein de la Direction générale des services de l'Observatoire de Paris. Mise à disposition à temps partiel auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche entre 2021 et jusqu'en février 2023, c'est en tant que Point de Contact National (PCN) sur le programme européen de subvention des infrastructures de recherche que j'ai également exercé les missions qui caractérisent ces trois postes : l'accompagnement des chercheur·es dans leur participation aux projets de recherche européens et nationaux et le pilotage du suivi de la mise en place contractuelle, de l'exécution et des justifications des contrats de recherche. Depuis mon inscription en thèse en 2018, c'est donc en parallèle de cette activité professionnelle que ce travail de doctorat a été mené. Cette « double casquette » a alimenté en partie la construction de l'objet de recherche mais aussi sa compréhension, posant ainsi la question de l'entrelacement des connaissances indigènes et sociologiques construites à son égard et de la pratique de l'enquête tant que de la pratique professionnelle.

Associer et dissocier les connaissances indigènes de l'accompagnement au dépôt de projets

Étant moi-même en situation de produire des documents et présentations afin d'inciter et d'accompagner au dépôt de projets, mais aussi de discuter et conseiller les scientifiques dans leur recherche de financements tout autant que de relire les propositions et suivre la gestion administrative et financière de leurs projets, c'est dans une situation d'observatrice – très – participante que je me suis malgré tout insérée dans le terrain. Ce positionnement pose la question de la dialectique entre neutralité axiologique et approche critique de l'objet de

recherche (Granjon 2012), a fait l'objet de nombreuses discussions avec mon directeur de thèse et a exigé une réflexivité continue à chaque étape d'avancée du travail.

Dans la construction de l'objet tout d'abord. En contact avec les historien·nes, c'est la confrontation des discours et postures des chercheur·es en SHS avec la recherche par projet qui était d'abord frappante, créant l'*illusio* d'une attitude singulière vis-à-vis de ce mode de gouvernement de la science qu'il s'agissait d'interroger. En lien avec les astrophysicien·nes ensuite, ce qui de fait m'a davantage conduit à mettre la main dans une diversité de contrats aux règles de participation complexes – dont des ERC – et questionner la place des communautés épistémiques tout autant que dévoiler une structure administrative et financière intriquée dans différents espaces. Le choix de l'ERC et de ces deux disciplines n'est donc pas non plus étranger à l'expérience vécue. Les connaissances techniques et de fonctionnement de cultures épistémiques différenciées issues de l'expérience de chargée de valorisation viennent ainsi enrichir le travail d'enquête et réduire les « coûts d'entrée » en termes de temps dont je disposais, tout autant qu'elles nécessitent la réflexion sur une mise à distance critique.

C'est donc la *doxa* des chargé·es de valorisation qu'il me fallait pouvoir identifier et mettre de côté dans un premier temps, tant d'un point de vue langagier que dans les représentations et perceptions des chercheur·es en France, et de leur participation – éventuelle comme effective – à l'ERC. Comme j'ai pu souvent l'observer, le décryptage des comportements des scientifiques vis-à-vis de la recherche par projet est régulièrement au cœur de nombreuses discussions de ce groupe professionnel. Reconstituer le cadre de l'action à partir de l'analyse de la littérature en sociologie politique, des discours et documents, ainsi que de quelques entretiens et du travail des données m'a permis d'analyser, et dans une certaine mesure, de déconstruire l'instrument de financement et des actions incitatives à son égard, autant que de réinterroger la place de mes connaissances et de mes pratiques indigènes sur ceux-ci. Une attention particulière a été ainsi portée à l'usage du langage technique professionnel qui était le mien³⁰, afin de le mettre à distance et m'éloigner au mieux de cette posture. Dans un second temps, il s'agissait d'objectiver mon propre rapport à la recherche par projet. Dans la pratique quotidienne, c'est l'ambivalence de la relation entretenue par les chercheur·es, les institutions et les chargé·es de valorisations qui est frappante. Dans ce mouvement schizophrène d'accompagnement au dépôt de projets qui apporte des dysfonctionnements très importants, c'est un entre-deux dans lequel

³⁰ Comme par exemple l'« impact » d'un projet ou d'un financement, ainsi qu'un ensemble de termes anglo-saxons et/ou de gestion de projet tels que *delivrables*, *jalons*, *work packages*...

je me situais, comme de nombreux personnels d'accompagnement (Harroche 2021). L'expérience du métier m'a appris en quelque sorte à n'être ni naïve et complaisante vis-à-vis de tous les types de discours, qu'ils soient incitatifs ou très critiques, ni à adopter une vision enchantée d'une modalité de fonctionnement de la recherche dont les difficultés sont dans les faits très concrètement observables au quotidien, tant à travers les retours des chercheurs qu'à travers l'aide au suivi administratif hebdomadaire et/ou mensuel desdits projets. Dans un aller-retour de construction de connaissances s'alimentant constamment, l'expérience de chargée de valorisation constitue un socle sur lequel s'est bâtie l'entrée dans le terrain d'enquête, qui s'en est d'ailleurs trouvée transformée par la démarche scientifique de la thèse et le travail de production de connaissances sociologiques. En partant des lauréat·es ERC et de leurs trajectoires et en s'appuyant sur la base d'un dispositif d'enquête solide, cette thèse a été pour moi la possibilité de construire un ensemble de connaissances sociologiques autour d'un objet largement inconnu quoique proche à plusieurs égards.

Gérer son temps et son éthique professionnelle : lorsque l'enquête de terrain et la situation professionnelle s'entrelacent

Il n'est pas rare de voir s'articuler environnement professionnel en entreprise ou dans un établissement public et travail de thèse. Les thèses CIFRE en sont un exemple connu. La particularité de la présente situation étant de parvenir à faire la distinction – alors que certaines situations et mes connaissances m'enjoignaient à réunir les deux – entre ces deux statuts : celui de chargée de valorisation et celui de doctorante en sociologie. Au départ et en premier lieu, cette distinction était pour moi une nécessité d'un point de vue éthique. Tout au long de la thèse, j'ai consigné dans un journal de terrain mes observations impliquant l'ERC et ses lauréat·es. Je n'ai cependant exploité dans le cadre du travail sociologique que ce qui était issu de réunions publiques auxquelles il était possible pour tout un chacun d'assister ou de situations où j'étais clairement identifiée en tant que doctorante. Selon l'obligation du secret professionnel du fonctionnaire et par égard vis-à-vis de mes collègues, j'ai écarté ici toute donnée que j'aurais pu récolter du fait de mes fonctions de chargée de valorisation. Il ne s'agit donc pas, d'un côté comme de l'autre, d'une enquête dite « en perruque », où j'aurais caché ce statut de doctorante en sociologie (et inversement) pour pouvoir enquêter, même si mon expérience de chargée de valorisation a largement aidé et contribué à la compréhension et l'approche du terrain d'enquête (et inversement).

La distinction entre les deux statuts est aussi rapidement devenue une nécessité en termes de temps et d'organisation de ces activités. Du fait que j'étais d'abord à temps plein à l'Observatoire de Paris, puis à 90 % entre septembre 2019 et août 2020 de droit suite à la naissance de ma fille, et à 80 % (soit une journée par semaine) entre 2020 et 2023, le temps qu'il était possible de consacrer à la thèse se réduisait à quelques jours obtenus *via* le temps partiel, ainsi qu'à certains soirs, week-end et vacances. La désignation officielle de thèse « à mi-temps », qui double la durée de réalisation de 3 à 6 ans dans les termes des écoles doctorales se trouve ainsi en décalage avec la réalité des situations professionnelles et du temps réellement dégagé. Le travail de thèse a ainsi été patiemment construit en fonction de ces contraintes de gestion du temps. Entre l'inscription en 2018 et le 31 janvier 2023, c'est au terrain que je me suis largement consacrée³¹. L'obtention d'un congé professionnel de formation d'un an rémunéré, entre le 1^{er} février 2023 et le 31 janvier 2024, est l'élément décisif qui m'a ensuite permis de me consacrer à temps plein à l'analyse des matériaux, à la réanalyse de la littérature existante en association avec le très important travail d'écriture lui-même. Ces contraintes ne sont donc bien sûr pas négligeables, pour l'écriture de la thèse mais aussi pour la mise en œuvre et le déroulement de l'enquête empirique elle-même, et ceci sur l'ensemble de la durée de la thèse.

3-2. Enquêter auprès des lauréat·es d'ERC en histoire et en sciences de l'univers en France

Cette « double casquette », c'est auprès des enquêté·es que j'ai essayé d'en faire le meilleur usage, en m'appuyant largement sur mes connaissances et mon statut de chargée de valorisation dans son amorçage, pour m'en éloigner ensuite au fur et à mesure de la détermination de ce qui mérite considération.

Les entretiens auprès des lauréat·es

L'un des enjeux majeurs de cette thèse est de se centrer sur les trajectoires et les expériences vécues des lauréat·es, Sur les 56 entretiens semi-directifs menés dans le cadre de cette thèse, 40

³¹ Cette situation a également un inconvénient majeur, celui d'avoir peu la possibilité de participer à la vie de laboratoire et de bénéficier de cet espace de socialisation très important dans le cadre d'un doctorat. Afin de palier à ce manque, en plus du très grand suivi du directeur de thèse, j'ai aussi eu la chance de profiter des discussions avec les membres du comité de suivi de thèse, ainsi que lors de la séance de séminaire de suivi de thèse organisée par le laboratoire Printemps et les différents colloques auxquels j'ai participé (Colloque du RESUP, AFS).

ont donc été effectués avec des lauréat·es des bourses *starting*, *consolidator* et *advanced grants* avec institution d'accueil³² en France sur deux programmes-cadres pour la recherche et l'innovation : FP7 (2007-2013) et H2020 (2014-2020). Ils ont été menés entre 2018 et 2022 (Annexe 1) et ont duré en moyenne 1 h 40. Ces entretiens ont été intégralement retranscrits et anonymisés. Les prénoms ont été changés en utilisant l'outil de Baptiste Coulmont sur les prénoms et les résultats du bac³³, les initiales des noms ont été fixées de manière aléatoire et tous les marqueurs (de lieux, de diplômes, de pays, de nationalité, etc.) qui permettraient d'identifier facilement les enquêté·es ont été le plus précautionneusement possible gommés.

Sur ces 40 entretiens, 20 ont été menés auprès de lauréat·es du panel d'évaluation SH6 « L'étude du passé humain »³⁴ et 20 auprès de lauréat·es du panel PE9 « Sciences de l'univers »³⁵. Ce qui signifie que j'ai effectué des entretiens auprès de 55 % des porteur·es de projets lauréat·es avec institution d'accueil en France sur cette période en SH6 et 32 % des lauréat·es en PE9. Ceci constituait une contrainte forte pour l'enquête qui ne pouvait donc se satisfaire d'un taux de refus trop conséquent malgré les situations d'engagement intensif dans le travail de nombre des enquêté·es. Afin d'éviter la sur-représentation de certains profils, le choix des personnes sollicitées et interviewées s'est effectué sur la base des caractéristiques démographiques de l'ensemble des lauréat·es des panels étudiés (Tableau 2 et 3 ci-dessous).

³² L'institution d'accueil ou *Host institution* (HI) est l'établissement, bénéficiaire légal de la subvention qui signe la convention de subvention, perçoit les fonds et souscrit aux obligations financières et juridiques. Le·la porteur·e de projet reste cependant l'interlocuteur·ice privilégiée de l'Agence exécutive de l'ERC et peut faire porter sa bourse d'une institution d'accueil à un autre en cours de projet.

³³ Pour en savoir plus : <https://coulmont.com/blog/2012/10/12/anonymiser-les-enquetes/> (Consulté le 03/01/24)

³⁴ L'ERC prenant pour métrique les projets obtenus, et deux de ces lauréat·es détenant deux bourses ERC de manière mécanique, cela porte à 22 le nombre de projets portés par des lauréat·es auprès de qui un entretien a été réalisé.

³⁵ Peuvent candidater au sein du panel d'évaluation SH6 "The study of the Human Past" les projets en archéologie et en histoire. Le panel d'évaluation PE9 "Universe sciences" s'adresse aux projets en astrophysique/chimie/biologie ; système solaire ; astronomie stellaire, galactique et extragalactique, systèmes planétaires, cosmologie, science spatiale, instrumentation. Les projets étant parfois inter/trans-disciplinaires et les porteur·es de projet ne se qualifiant pas toujours dans une seule discipline, il est difficile de lier une catégorie de chercheur·es dans une discipline donnée avec un panel précis, qui recouvre lui-même des domaines qui peuvent être larges. Il est ainsi possible de trouver des projets en histoire ou archéologie dans d'autres panels que SH6, ou au contraire de trouver des projets portés par des biologistes dans le panel histoire. Cette précision est importante pour la compréhension des entretiens. Afin de configurer notre enquête, j'ai effectué un travail exploratoire afin d'identifier des historien·nes ou des astrophysicien·nes dans plusieurs autres panels à proximité thématique. Il est rapidement apparu que si certain·es chercheur·es historien·nes et en sciences de l'univers pouvaient être lauréat·es d'un projet dans un autre panel que SH6 ou PE9, ils·elles étaient marginaux·ales. Lors des entretiens avec les acteurs de l'ERC, ceux·celles-ci m'ont confirmé qu'en grande majorité les panels étaient construits suivant les catégories de disciplines, notamment pour des raisons d'homogénéisation des critères d'évaluation, et que la majorité des chercheur·es en histoire se trouvaient dans le panel SH6 et les chercheur·es en sciences de l'univers dans le panel PE9. C'est pourquoi j'ai fait le choix de borner l'enquête à ces deux panels.

Tableau 2 - Présentation des caractéristiques des projets StG, CoG et AdG des lauréat-es interviewé-es des panels SH6 avec institution d'accueil en France

		Nombre de projets au sein du panel SH6	Nombre de projets dont le·la porteur·e a été interviewé·e SH6	% de projets lauréat·es interviewé·es SH6
Type de bourse	Starting	19	10	52 %
	Consolidator	11	7	63 %
	Advanced	10	5	50 %
	Total	40	22	55 %
Institution d'accueil	CNRS	26	14	54 %
	Autre	14	8	57 %
	Total	40	22	55 %
Sexe	H	22	12	55 %
	F	18	10	56 %
	Total	40	22	55 %
Programme-cadre	FP7 (2007-2013)	15	8	53 %
	H2020 (2014-2020)	25	14	56 %
	Total	40	22	55 %

Tableau 3 - Présentation des caractéristiques des projets StG, CoG et AdG des lauréat-es interviewé-es des panels PE9 avec institution d'accueil en France

		Nombre de projets au sein du panel PE9	Nombre de projets dont le·la porteur·e a été interviewé·e PE9	% de projets lauréat·es interviewé·es PE9
Type de bourse	Starting	25	9	36 %
	Consolidator	14	4	29 %
	Advanced	23	7	30 %
	Total	62	20	32 %
Institution d'accueil	CNRS	31	9	29 %
	CEA	10	3	30 %
	Autre	21	8	38 %
	Total	62	20	32 %
Sexe	H	43	13	30 %
	F	19	7	37 %
	Total	62	20	32 %
Programme-cadre	FP7 (2007-2013)	22	9	41 %
	H2020 (2014-2020)	40	11	28 %
	Total	62	20	32 %

Tableaux réalisés par l'autrice.

La liste des lauréat·es et les adresses mails étant généralement publiques, des premières sollicitations ont été envoyées « à l’aveugle » aux premier·ères enquêté·es, auprès d’abord des historien·nes, pour ensuite élargir auprès des chercheur·es en sciences de l’univers. Ces mails présentaient l’objet de la sollicitation, le cadre de la thèse, ainsi que mon statut de chargée de valorisation. Par la suite, j’ai mobilisé le réseau des enquêté·es et continué à solliciter les lauréat·es en fonction des profils qui me manquaient et – généralement – sur recommandation.

12 entretiens ont été menés dans des espaces publics ou privés (cafés et appartements privés) ou au bureau des enquêté·es. Avant le premier confinement lié au COVID le 17 mars 2020, quelques entretiens avaient été réalisés par *Skype* lorsque les enquêté·es se trouvaient à l’étranger ou en dehors de la région parisienne. À partir de cette date cependant, au vu des contraintes liées aux confinements, la très grande majorité des entretiens se sont déroulés en visioconférence, via le logiciel *Zoom*. Cette méthode d’enquête m’a permis d’élargir les propositions de créneaux d’entretiens, alors qu’auparavant je ne pouvais proposer des rendez-vous que sur les moments dédiés à la thèse. Pour ces mêmes raisons, j’ai pu contacter les personnes sans considération des lieux, donc sans réduire l’enquête à la seule région parisienne – ce qui aurait constitué un biais fort de l’enquête. Passer par la visioconférence était également facilité par le fait que je m’adressais à un public qui avait déjà ou venait de construire ces habitudes de travail, toutes les personnes étant donc équipées autant que globalement à l’aise avec l’outil.

Entre un entretien qui se déroule dans la même pièce et un entretien en ligne, les liens qui unissent l’enquêtrice à l’enquêté·e et le déroulé de la discussion varient cependant de manière substantielle (cf. Encadré 2 ci-après : les entretiens en visioconférence). Si des informations de l’enquête peuvent manquer dans le fait de mener les entretiens par visioconférence (l’environnement et les informations précieuses qu’il renferme d’abord, les attitudes corporelles des enquêté·es...), ce dispositif me semble dévoiler d’autres aspects intéressants, comme une plus grande liberté de parole ou le repositionnement des enquêté·es dans des espaces privés voire intimes. Tous ces éléments, de prise de contact, des signes de l’environnement dans lesquels évoluent les enquêté·es (que ce soit en ligne ou sur site) ont été consignés systématiquement dans un carnet de terrain et font partie intégrante du dispositif d’enquête. Une première grille d’entretien a été élaborée et testée en fin d’année 2017. Tout en conservant

sa structure globale, elle s'est affinée au fil du temps, afin de s'adapter aux découvertes de l'enquête et tester de nouvelles hypothèses (Annexe 2 - Exemple de grille d'entretien).

Encadré 2 - Les entretiens en visioconférence

Réaliser un entretien en ligne nécessite une bonne connexion ainsi qu'une solution fiable de visioconférence. Lorsque chaque entretien était fixé, je transmettais le lien de connexion, ainsi qu'un rappel quelques jours avant. L'inconvénient et l'avantage des visioconférences étant que les rendez-vous créent moins d'obligations et peuvent être facilement décalés, reportés, découpés (ce qui a régulièrement été le cas).

Si le déroulé de l'entretien suit un schéma identique que lorsque je me suis trouvée dans la même pièce que les personnes, les liens qui unissent enquêtrice et enquêté·es sont sensiblement différents. Il n'est déjà pas possible d'identifier de la même manière les environnements. Lorsque j'ai dû me déplacer dans les espaces de travail, c'est en quelque sorte en ethnographe de la « vie de laboratoire » que j'ai pu noter les caractéristiques de l'environnement de l'enquêté·e : la présence ou l'absence de collègues qui interrompent ou non la discussion, auxquels je suis ou non présentée, les instruments et équipements, la configuration des lieux, des espaces ouverts autour de la machine à café et fermés dans des bureaux partagés ou non, la matérialité du projet ERC sous la forme de tableaux, de posters, de présence ou non de membres de l'équipe, mais aussi des résultats (piles de livres, base de données...) qui sont présentés.

Cette richesse de l'enquête ethnographique, je l'avais mais de manière très différente lors des entretiens en ligne, alors que les signes et ce qu'ils racontent ciblent d'autres aspects de la vie des individus. La discussion en ligne ne permet effectivement pas, ou peu, de prendre le pouls de l'environnement, mais celui-ci n'est pas complètement absent. Il est rare que les fonds soient floutés, et si quelques enquêté·es se trouvaient dans leur bureau lors de l'entretien (facilement repérable *via* les piles de livres et les configurations en bureau), la grande majorité se trouvaient à leur domicile, ce qui permettait d'apercevoir les espaces privés (salles à manger, bureaux, cuisines) dans lesquels surgissaient parfois enfants et/ou animaux domestiques. Cette entrée dans la sphère privée permet de prendre en compte plus facilement dans la construction du regard sociologique non seulement l'identité professionnelle mais aussi l'identité privée, qui importe dans la reconstitution des trajectoires. L'entretien en ligne permet également et dans une certaine mesure une plus grande liberté de parole, notamment sur les ressentis de la part de collègues sans que ceux-ci soient aux alentours, aussi parce que l'environnement plus confiné et connu fait qu'il est plus facile d'y rester en confiance, ou au contraire de s'y extraire si l'entretien ne se déroule pas selon son souhait. Cette ouverture de la parole est créée également par l'impression de « distance » entre enquêtrice et enquêté·e. La grille d'entretien et les notes que nous prenons sont moins visibles, tout comme l'enregistreur puisque j'avais fait le choix de ne pas utiliser la fonction enregistrement généralement disponible sur ce type de logiciel, afin de ne pas perturber l'entretien par un petit point rouge en haut de l'écran. L'enregistreur était cependant montré et signalé à chaque début d'entretien. Du point de vue de l'enquêtrice, les mouvements de corps et mimiques du visage sont moins visibles, donnant moins de signes quant à la réception des questions posées. Les enquêté·es peuvent cependant avoir des positions de recul de l'écran, ou au contraire il est possible de voir une plus grande détente dans les positions en fonction du déroulé de l'entretien. L'entretien en ligne permet également pour l'enquêtrice de se dégager quelque peu du regard de l'enquêté·e, notamment dans ce cas très particulier des chercheur·es comme objet d'études, qui ont donc eux·elles-mêmes souvent un regard critique vis-à-vis d'une posture de « scientifique en apprentissage ». En l'absence de signes du corps et libérée en quelque sorte de ce regard des enquêté·es, c'est donc une très grande attention à la parole qui doit être donnée, attention absolument nécessaire pour pouvoir orienter et faire évoluer les entretiens vers ce qui est primordial.

L'entretien était conçu pour se dérouler généralement en trois grands temps. Une première partie était consacrée au parcours en tant que scientifique (cursus universitaire et parcours académique, situation professionnelle, objets d'études, pratique de la science). Une seconde partie abordait la question des motivations au dépôt d'un ERC, ainsi que le projet lui-même dans toutes ses phases, du montage du dossier de candidature à sa gestion. Enfin, une troisième partie s'intéressait au point de vue de l'enquêté·e sur la recherche par projet en général et sur ce que l'obtention d'une ERC a transformé dans leur carrière et dans leur quotidien de chercheur·e.

En tant que chargée de valorisation, les entretiens ont souvent porté sur des aspects plus techniques (tels que la justification financière, les relations avec l'agence exécutive de l'ERC ou avec les services généraux des établissements) qui m'ont amenée parfois à prodiguer quelques conseils durant l'entretien. En m'appuyant sur les activités de chargée de valorisation, c'est aussi une posture compréhensive des problèmes éventuels rencontrés qui a émergé et mis semble-t-il en confiance les enquêté·es. Dans de nombreux entretiens, les enquêté·es ont abordé des situations conflictuelles, ainsi que les difficultés personnelles ou professionnelles qui m'ont touchée, mais qui permettent de penser également un renversement des discours de soi qui pourraient parfois paraître participer d'une « illusion biographique » (Bourdieu 1986). De même ce statut me permettait de me départir d'une méfiance quant à un positionnement trop critique vis-à-vis de la recherche par projet – même mon avis sur ce sujet a pu être sollicité –, qui aurait sans doute fermé plusieurs personnes à la discussion.

La prosopographie des lauréat·es

Afin d'affiner l'analyse des parcours et des trajectoires, ces entretiens ont été complétés par une étude prosopographique réalisée à partir des données en ligne, des CV des chercheur·es et des entretiens eux-mêmes. Cette étude prosopographique est constituée de 145 entrées (Annexe 3 - Les données de la prosopographie), les données ont été complétées sur la base des informations issues 1) des bases de données de l'ERC ; 2) des CV et informations disponibles en ligne concernant les parcours professionnels des lauréat·es enquêté·es et de leurs projets (parcours universitaire, postes occupés, prix etc. mais aussi nombre de personnes sur le projet par exemple) ; 3) des entretiens réalisés. Ce travail prosopographique a été réalisé en même temps que l'analyse des entretiens et de l'écriture, au cours de l'année 2023. Certaines informations ne m'ont été accessibles que *via* les entretiens pour garantir leur complétude et vérifier nombre

d'informations, c'est pourquoi il m'a *in fine* fallu me borner aux lauréat·es que j'ai interviewé·es, sans pouvoir étendre l'analyse avec la même rigueur à l'échelle de l'ensemble des lauréat·es des deux disciplines. Les indicateurs concernent à la fois les projets ERC obtenus, les logiques d'engagement dans le dispositif, les caractéristiques et origines sociales de lauréat·es, les parcours universitaires et diplômes, les mobilités à l'international, les postes détenus à trois moments de la trajectoire professionnelle (premier poste après la thèse, premier poste de titulaire chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e académique, poste actuel) et les relations d'interconnaissance des lauréat·es. Sur la base des indicateurs des différents types de capitaux élaborés par Bourdieu (Bourdieu 1984), j'ai également recherché des données concernant le capital scientifique, de pouvoir universitaire, de notoriété intellectuelle ainsi que de pouvoir économique et des dispositions politiques.

Cette prosopographie m'a permis en premier lieu d'affiner considérablement l'analyse qualitative des entretiens et de mieux connaître et caractériser très précisément les trajectoires de nos enquêté·es. Il s'agit d'un travail largement débuté en amont, par la nécessité de bien connaître les parcours et situations actuelles des lauréat·es avant même l'entretien, de façon à utiliser au mieux le temps imparti. Par la suite, elle m'a également permis de « tester » certains résultats issus de l'enquête qualitative. Depuis les entretiens, j'ai ainsi élaboré une typologie des logiques d'engagement, dont j'ai cherché à vérifier la robustesse en questionnant certaines caractéristiques communes, renforçant ainsi le résultat obtenu et confirmant le lien entre position initiale et logiques d'engagement des lauréat·es. Ensuite, chaque moment de la trajectoire professionnelle a été daté avec l'année³⁶, sur la base des informations trouvées sur les personnes dans leur CV, en ligne, ou au sein des entretiens. Lorsqu'une information était manquante et introuvable dans ces sources, j'ai contacté à nouveau les enquêté·es, qui ont tout·es répondu. Avoir ces dates m'a permis de reconstituer non seulement les parcours, mais aussi les variations de durées entre les différents diplômes et les obtentions de poste au regard notamment de la date de l'obtention de l'ERC. J'ai ainsi pu tester ces variations en fonction de

³⁶ J'avais toutes les années d'obtention de l'ERC et j'ai également récolté l'ensemble des années de naissance des enquêté·es (ce qui permet de mesurer leur âge), mais aussi les années d'obtention de la thèse, de la thèse d'état, de l'Habilitation à diriger des recherches, du premier poste de titulaire chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e ou assimilé, de l'obtention d'un poste de professeur·e ou directeur·e de recherche ou assimilé. J'ai également indiqué dans la prosopographie les années de la première mobilité longue à l'étranger (ainsi que les lieux), d'obtention d'un premier prix scientifique, de la publication d'une première monographie et de la dernière monographie (en particulier pour les historien·nes), de la prise de responsabilité sur un grand instrument (en particulier pour les astrophysicien·nes), de prise de responsabilité au sein du laboratoire, d'intégration des comités de recrutement nationaux (CNU/CNRS) et des académies savantes, en enfin de la première apparition dans les médias nationaux.

différentes variables telles que les catégories de bourses, l'année d'obtention du projet, les disciplines, le sexe, ou encore les institutions d'accueil. J'ai également indiqué des années pour certains indicateurs de types de capitaux lorsque c'était possible, afin d'en tester la variation avant et après l'obtention de l'ERC. Entretien et prosopographie ont ainsi été pensés de façon à se compléter dans le but d'enrichir les résultats autant que de les approfondir et pouvoir naviguer avec plus d'aisance parmi les données de l'enquête qualitative et de l'enquête quantitative (statistiques descriptives).

3-3. S'intéresser au cadre : coupler les sources de données pour reconstituer au plus près la configuration de l'action

En parallèle de ces 40 entretiens et de la prosopographie positionnés au cœur de l'analyse, des données ont été régulièrement récoltées et analysées afin de restituer le cadre institutionnel et l'environnement de travail dans lequel se situent les lauréat·es, en lien prioritaire avec leurs activités de dépôt et de réalisation de projet ERC. Des entretiens complémentaires auprès de différents acteurs (N = 16, Annexe 4) ont été menés dans ce but, ainsi que l'étude d'un corpus documentaire, la réalisation d'autres observations ainsi que d'une analyse de seconde main de données quantitatives institutionnelles associées à ces enjeux.

Les entretiens complémentaires

En appui à la littérature française et anglo-saxonne analysant les conditions d'émergence de l'ERC, j'ai mené plusieurs entretiens auprès d'acteur·rices ayant participé à l'élaboration et au fonctionnement de l'instrument de financement ERC ainsi qu'en tant que membres de panel (N = 5). Ces entretiens ont complété la reconstruction et l'analyse sociohistorique de l'instrument ERC et ont permis de tester des interrogations qui ont émergé de l'étude de la littérature existante concernant notamment les conceptions de la figure du scientifique au sein de l'ERC, les liens avec la Commission européenne et la place des professionnels académiques dans la création et la gestion du financement ou encore les modalités effectives du système d'évaluation construit.

J'ai également mené, quoique de manière plus exploratoire, des entretiens auprès de chargé·es de valorisation, accompagnant·es au dépôt de projets ERC et spécialistes des projets européens (N = 4) afin d'objectiver quelques tous premiers traits relatifs à cette catégorie professionnelle.

Les entretiens menés portaient en particulier sur les parcours de ces accompagnant·es, de leur conception du métier, des missions et activités qui sont les leurs, et également de leur représentation des chercheur·es et de leur rapport à l'ERC en France. Ces entretiens ont été utiles dans la description des échelles de l'incitation dans lesquelles se trouvent les scientifiques.

Enfin, d'autres entretiens exploratoires ont été menés auprès de scientifiques des disciplines étudiées mais *non* lauréat·es d'ERC et de lauréat·es d'ERC, quoiqu'ayant candidaté au sein d'autres panels de sélection ou avec des institutions d'accueil hors France (N = 7). Les grilles d'entretiens pour les lauréat·es d'ERC étaient les mêmes que celles utilisées pour les lauréat·es des panels SH6 et PE9 avec institution d'accueil en France. Pour les scientifiques non lauréat·es, les entretiens ont été construits autour de leur trajectoire et carrière, de leur expérience des appels à projets et enfin de leur connaissance et position vis-à-vis de l'ERC et des lauréat·es. Si ces entretiens mériteraient à mon sens d'être prolongés, ils ont été très utiles afin de contraster le cœur de l'analyse auprès des lauréat·es d'ERC en histoire et sciences de l'univers. Ils semblent souligner et confirmer l'importance de la configuration universitaire nationale et des cultures épistémiques tout d'abord. L'enquête auprès des chercheur·es non lauréat·es a également mis en évidence que les positions critiques vis-à-vis de l'ERC étaient plus contrastées qu'il n'y paraissait (ce qui nécessiterait d'ouvrir une nouvelle enquête), et m'ont aidé à comprendre, y compris en creux, certaines des logiques d'engagement qui mènent au dépôt de projet à l'ERC.

Le corpus documentaire, les observations et les données quantitatives

Une analyse de corpus documentaire composé de 38 documents (Annexe 5) a également été mobilisée dans la restitution des conditions d'émergence de l'instrument de financement de l'ERC et de sa configuration actuelle en tant que dispositif technique de financement sur projet de la recherche. Pour cette partie, ce corpus est essentiellement constitué de discours d'acteur·rices politiques ou scientifiques prononcés dans des cadres officiels, de tribunes, *position papers*, mais aussi de textes législatifs et de supports de présentation du dispositif. Ces documents ont été récoltés sur différents sites tels que eur.lex (Journal officiel de l'Union européenne), le site officiel de l'ERC, celui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ou encore à la suite de la participation à des réunions d'information sur l'ERC.

Dans le cadre de mon activité de chargé·e de valorisation, j'assiste régulièrement à des réunions d'information sur les appels à projets ERC proposés par le PCN ERC du MESR et au sein des établissements du périmètre de l'Université Paris Sciences et Lettres (que j'organise occasionnellement). J'ai également assisté à des événements officiels, à des célébrations et opérations de communication tels que les « Étoiles de l'Europe »³⁷, ou une importante célébration des « 1 500 lauréats ERC »³⁸, organisés par le MESR, et à l'occasion desquels des tables rondes sont généralement organisées. Comme évoqué brièvement plus haut, j'ai par ailleurs régulièrement informé et conseillé des scientifiques souhaitant candidater à l'ERC, et aidé dans ce cadre à la relecture et au dépôt des projets. Lorsque celui-ci était sélectionné, j'ai coordonné en lien avec les porteur·es la contractualisation du projet ainsi que son suivi administratif et financier avec l'agence exécutive de l'ERC pour le compte de l'établissement. Et j'ai enfin produit des chiffres et des analyses de la participation des chercheur·es de l'établissement à l'ERC auprès de différentes instances. Toutes ces situations d'observation participante ont fait l'objet de consignations dans un carnet de terrain.

Des données quantitatives ont par ailleurs été récoltées sur la participation et la sélection à l'ERC des chercheur·es en France et dans les pays de l'Union européenne à partir du site officiel de l'ERC et du Point de Contact National du MESR (Annexe 6). L'ERC met à disposition sur son site des données sur la totalité des projets déposés et sélectionnés depuis 2007, qu'il m'a donc été possible de récupérer et de traiter³⁹. Lors de l'enquête, la page *ERC Datahub funded projects* alors active, permettait de récupérer sous format Excel l'ensemble de ces données brutes qui étaient à disposition. Cette page a été remplacée depuis par un *Dashboard* ainsi que l'*Advanced analytics tool (ERIS)*⁴⁰ qui sont davantage des outils de visualisation des données, utiles dans la récupération de certains chiffres, mais ne permettant pas ou permettant difficilement de procéder à une réanalyse ainsi qu'à des croisements des données brutes elles-mêmes, utiles et nécessaires à certains traitements.

³⁷ Site MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/accueil-collection/les-etoiles-de-l-europe>. Consulté le 04/01/24.

³⁸ Site MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-france-au-coeur-de-la-recherche-d-excellence-1500-laureats-du-conseil-europeen-de-la-recherche-90470>. Consulté le 04/01/24.

³⁹ J'ai ainsi extrait en format brut sous un tableau Excel l'ensemble des projets évalués et financés par types de bourse (StG, CoG, AdG), année de l'appel, pays et panel de sélection, ce qui m'a permis de regarder les taux de participation de de sélection en fonction de différentes variables.

⁴⁰ Site ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 03/01/24.

Enfin, afin de replacer les lauréat·es dans la démographie globale de leurs communautés disciplinaires en France, j'ai reconstitué celles-ci à partir des données du MESR, du Conseil national des universités (CNU), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de certains établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.

4. Plan de la thèse

Ancrée dans cette enquête empirique, la thèse s'organise en six chapitres. Les deux premiers commencent par élaborer une analyse des contextes dans lesquels s'inscrivent les intentions et les pratiques de dépôt de projet des lauréat·es. Elle prend ensuite le parti de suivre les cheminements et les différentes étapes suivies par les lauréat·es dans le cours de « leurs » projets.

Le **chapitre I** s'intéresse tout d'abord à l'échelle européenne, à travers l'étude des conceptions de l'*ethos* scientifique véhiculées par l'instrument de financement de recherche ERC appréhendé en tant que dispositif sociotechnique d'action publique. Alors que la « société de la connaissance » instaurée avec la Stratégie de Lisbonne renforce l'idée d'une politique de la recherche plus intégrée au niveau européen et d'un marché unique de la recherche, des critiques émergent quant à l'efficacité des modalités de financement sur projet de la recherche des PCRD. C'est dans ce contexte que s'installe de manière plus pérenne la question de l'établissement d'un conseil de la recherche comme mode d'organisation du financement public de la recherche en référence au modèle américain. Ce modèle de financement d'une science fondamentale réhausse ainsi le rôle, la place et la figure du ou de la scientifique dans son positionnement de *leader* de la définition et de la production de la connaissance à subventionner. En outre, la valeur partagée d'un objectif d'« excellence scientifique » porté par un groupe que je qualifie de « programmatique » donne une cohérence à la préconisation et la mise en place opérationnelle de ce nouvel instrument de l'action publique autant qu'il en justifie le financement d'une proposition de « recherche individuelle » *high-risk/high-gain* portée par des chercheur·es pionnière·es dans leur domaine.

Après s'être intéressé à plusieurs dimensions clé de l'histoire sociale de l'ERC amenant à la configuration de l'instrument de financement et de la figure du scientifique tels qu'ils se

présentent sous la forme d'un appel à projet européen, le **chapitre 2** fait porter le regard sur les activités de mise en pratique au niveau national de l'incitation au dépôt de projets. Le suivi de la performance des instruments de l'action publique et le souci d'une économie de la qualité dans la sélection des lauréat·es autant que les moyens financiers qu'il apporte amènent l'ERC à se voir attribuées un ensemble de valeurs qui contribuent à en faire l'objet d'une politique d'incitation conséquente au niveau national. À partir des chiffres de la participation française et de leur interprétation au sein des discours et analyses de la part d'acteur·rices des politiques publiques, ce sont un ensemble de mesures incitatives au dépôt de projet qui enserment la candidature des scientifiques à l'ERC et s'imposent dans le cadre de l'action. Ces mesures viennent prendre différentes formes à différentes échelles – depuis les réformes au niveau national, en passant par les stratégies incitatives au niveau des établissements jusqu'au renforcement des activités professionnelles des personnels administratifs d'accompagnement au dépôt – alimentant ainsi les attributs d'une configuration nationale dans laquelle les chercheur·es s'inscrivent en candidatant à l'ERC.

Le **chapitre trois** resserre alors encore un peu plus la focale vers ce qui constitue le cœur de cette thèse, à savoir les expériences vécues des lauréat·es d'ERC. Dans la configuration universitaire nationale et selon les termes de la compétition tels que posés dans les précédents chapitres, ce troisième chapitre scrute les cheminements individuels qui ont amené ces scientifiques vers le statut de candidat·e à l'ERC. Dans un premier temps, l'analyse de données quantitatives de la participation des historien·nes et des astrophysicien·nes commence par souligner certaines différences de positionnement vis-à-vis de l'ERC entre ces deux cultures épistémiques. Dans un second temps, la description des trajectoires des lauréat·es pour aboutir à un poste académique dans leurs disciplines permet de mettre en évidence la présence de marqueurs différenciants dans les carrières à la fois entre chercheur·es des deux disciplines et entre les lauréat·es étudié·es et leurs disciplines d'appartenance. À partir de ces bases descriptives des positions initiales des scientifiques et de l'ERC dans leurs disciplines données, l'analyse des entretiens conduit à identifier quatre logiques d'engagement (idée, financement, indépendance et carrière) étroitement associées à quatre profils de chercheur·es lauréat·es qui s'y dessinent.

Si des typologies de profils émergent de l'enquête, ces chercheur·es partagent cependant une double expérience commune, celle de faire acte de candidature, et celle de voir leur projet retenu par l'ERC, faisant *in fine* d'elles et eux des lauréat·es. Le **chapitre 4** s'emploie ainsi à scruter

les manières dont ces scientifiques se projettent en tant que lauréat·es dans la construction de leur candidature à l'ERC. En abordant tout d'abord les situations et conditions de la candidature, c'est *in fine* la place qu'accordent les enquêté·es à la réduction des incertitudes auxquels je m'intéresse plus particulièrement. Ces chercheur·es évaluent ainsi individuellement et collectivement les chances qu'ils·elles ont de réussir ou au contraire d'échouer, mais aussi les formes de soutien nécessaires à la poursuite de cette entreprise. Dans un second temps, la familiarisation avec les règles du jeu vient réinterroger les mouvements des frontières juridictionnelles auxquelles sont confrontés les scientifiques en candidatant à des appels à projet. Cette phase de prise d'information sur les termes de l'appel met ainsi en exergue le rôle central des savoirs et savoir-faire individuels dans la maîtrise d'une « rhétorique » et de « *softs-skills* » sollicitées au cœur de la rédaction des projets. Les réseaux de collègues scientifiques occupent également une place importante dans l'exercice de relecture et la construction des collectifs qui participeront au projet ensuite, alors que le rôle des personnels administratif accompagnants au dépôt de projet se cantonne généralement aux parties « techniques » administratives et financières mais aussi – dans une moindre mesure mais de plus en plus néanmoins – à venir « *coacher* » les candidat·es, comme un ensemble de professionnels nomment ces pratiques. Dans un troisième temps, c'est la réappropriation et la traduction par les candidat·es des critères de l'appel qui sont analysées suivant la binarité de l'évaluation de l'« excellence » d'un projet à l'ERC portant sur le profil scientifique d'un côté et le projet de l'autre. En observant la manière dont les scientifiques abordent les critères de sélection de l'ERC, je m'intéresse aux mécanismes d'adéquation, d'adaptation et de traduction de soi et de son projet dans la candidature selon la perception des attendus du financeur amenant à interroger la transformation et la mise en représentation de l'*ethos* scientifique.

Le projet étant dorénavant passé de l'état d'écriture à celui de sa réalisation, le **chapitre 5** aborde la question de l'identité de chercheur·e des lauréat·es dans leur gestion d'un collectif que je qualifie de « collectif personnalisé » en mode projet, conjuguant ainsi collégialité, entrepreneuriat et *leadership*. Au sein du collectif de l'équipe projet tout d'abord, savoir composer et recruter son équipe, pour ensuite en organiser et en superviser le travail scientifique dans un régime d'incertitude et de responsabilité des résultats nécessite la mobilisation de formes de charismes autant que de liens de proximité. Ces « aptitudes » étant elles-mêmes mises à profit à des fins de maximisation de la qualité de l'avancée du travail conciliant souci de soi et souci de son équipe. Au sein de l'établissement d'accueil, ce sont les liens générés par

l'obtention du projet avec les personnels administratifs, tout autant que la négociation de frontières entre responsabilités financières, administratives, managériales et scientifiques qui sont en tension dans la gestion du temps individuel et de l'identité de chercheur·e. Enfin, avec la gestion d'un collectif personnalisé en mode projet je m'intéresse à la prise en compte par le·la porteur·e de son insertion dans les collectifs locaux, posant ainsi la question de la collégialité. Si la candidature repose sur des critères « individuels », le projet et son·sa porteur·e ne sont pas exempts d'une intégration dans un environnement local fait d'un ensemble de collectifs de recherche, au sein desquels la teneur des réactions de l'obtention du financement à l'ERC s'avère dans les faits plus variables que la seule dimension d'un grand succès le laisse entendre. Enthousiastes ou plus critiques, ces réactions peuvent être appréhendées par le·la lauréat·es *via* une redistribution des profits et/ou selon un travail individuel de mise en adéquation du projet et de sa gestion avec les normes et valeurs en vigueur dans les cultures épistémiques.

Le mouvement de cette thèse s'achève enfin en s'efforçant de replacer le·la lauréat·e dans le marché universitaire en France et à l'international. Pour ce faire, le **chapitre 6** propose d'analyser les effets de l'ERC sur les trajectoires des scientifiques des deux disciplines observées depuis le point de vue des enquêté·es, interrogeant ainsi l'émergence de voies renouvelées dans les carrières scientifiques contemporaines. Une première partie de chapitre renvoie à la place de la production scientifique dans les trajectoires de carrières et à la perception qu'ont les lauréat·es de la manière dont l'ERC a influencé celles-ci. Si le fait d'obtenir un projet à l'ERC transforme la temporalité et la quantité de cette production, elle n'est rétributrice dans les carrières scientifiques que si l'activité scientifique du projet aboutit à des résultats – dont est généralement jugé seul·e responsable le·la porteur·e – ensuite repris par la communauté scientifique. La qualité des résultats du projet est ainsi au cœur de sa réussite, qui en mitige de fait la « prise de risque » et pose la question de leur répartition ou de leur distribution avec et entre les membres de l'équipe. Dans une seconde partie, quatre effets sur la carrière scientifique sont analysés : les prix et récompenses ; la visibilité ; les primes et avancements ; l'obtention d'un poste de titulaire. À ces effets s'ajoute l'adoption pour un temps ou pour longtemps d'une recherche sur projet. À l'issue de l'analyse, des effets forts et partagés sont ainsi observés sur les trajectoires et retombées de carrière du fait des incitations issues des autorités publiques et des établissements au sein du marché universitaire. Ces effets sont néanmoins nuancés par les positions initiales avant l'obtention de l'ERC et la configuration du

marché universitaire en France aux mains des professionnels scientifiques qui en régulent – jusqu’alors – largement l’insertion de l’ERC dans les critères de recrutement sur concours et d’évolution de carrière. L’effet le plus significatif identifié ici étant la création d’une voie parallèle pour les lauréat·es d’ERC au recrutement sur des postes de titulaires.

CHAPITRE I

LE FINANCEMENT DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES D'EXCELLENCE EN EUROPE

Supporting top researchers from anywhere in the world

(Page d'accueil du site de l'ERC)⁴¹

Introduction

De son patronage par les Princes, au financement de la recherche par l'État, jusqu'aux programmes communautaires de financement sur compétition mis en œuvre à des fins de gouvernement des sciences dans son rapport à la société, la question des liens entre acteurs politiques, scientifiques et argent (au sens de financement de la recherche) s'est posée depuis longtemps. Le renouvellement des contextes et des espaces d'élaboration des politiques de la recherche au fil du temps fait mouvoir les débats et controverses – et les acteurs – autour du sens donné aux politiques de « gouvernement de la science » et de « gouvernement par la science » (lien entre science, innovation et société, question du rôle de la recherche dans le développement économique, pour ne citer que ces deux points), ainsi que leur mise en œuvre pratique *via* l'utilisation de divers instruments de l'action publique. Depuis l'embryon d'une communauté européenne de recherche que certains auteurs situent dans l'après-guerre autour des grands laboratoires scientifiques (Guzzetti 1995) jusqu'à la création d'un Espace européen de la recherche (EER) en 2000 avec le Traité de Lisbonne, la construction d'une « science européenne » (Maria Nedeva et Weldin 2015) s'échafaude au gré de crises, de la circulation et

⁴¹ « Soutenir les meilleur-es chercheur-es du monde entier ». Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/homepage>. Consulté le 14/03/2023.

de l'importation de conceptions de la recherche venues des autres continents, auquel n'échappe pas l'histoire de la construction institutionnelle de l'ERC.

Dans une perspective de sociologie de l'action publique et de sociologie des sciences et des carrières, il s'agit avec ce premier chapitre d'analyser les conceptions de l'*ethos* de la science, au sens des normes et valeurs adoptées par la communauté scientifique (Merton 1979) véhiculé par ce dispositif sociotechnique d'action publique (Lascoumes et Le Galès 2005b), qu'est l'ERC. En qualifiant l'ERC de dispositif sociotechnique, c'est au concept de gouvernementalité par les instruments auquel nous nous référons (Foucault 1975). En effet, l'analyse de l'émergence de cette institution sur le modèle de la *National Science Foundation* (NSF) en faveur d'une recherche « exploratoire », est issue de l'action d'un « groupe programmatique » (Genieys et Hassenteufel 2012) qui peut être identifié autour de la volonté de la transformation du système de financement européen de la recherche européen. Au sein du « champ de l'Eurocratie » (Georgakakis 2021, p. 3), la construction d'un tel espace de financement inédit à un niveau européen tant dans son fonctionnement que dans ses critères d'allocation des financements (Luukkonen 2013 ; Gornitzka et Metz 2014 ; König 2017a ; Nedeva et Weldin 2015, pour ne citer que ces auteur·ices) peut être conçu comme rencontrant les intérêts divers d'acteurs scientifiques et politiques dans le développement de carrière(s) scientifique(s) d'« excellence », participant ainsi à la réalisation effective de la politique de la recherche Européenne.

Comment l'ERC a-t-il été conçu ? Par qui ? Avec quelles intentions – notamment réformatrices ? Sur quel(s) modèle(s) ? Comment cet instrument soucieux des carrières scientifiques a-t-il été élaboré ? Peut-on considérer l'ERC comme une institution permettant une (nouvelle) gouvernance de la carrière scientifique au niveau européen ? Il s'agit avec ce chapitre d'envisager la manière dont les acteurs à l'origine de la création de l'ERC ont d'une part conçu les carrières scientifiques à un niveau européen en revenant sur les modèles qui les ont inspirés, et d'autre part comment ils ont traduit cette visée de transformation des carrières positionnelles des chercheur·es au sein de l'espace européen dans un dispositif de financement de la recherche sur projet.

Dans une première partie, nous verrons comment le financement d'une « recherche exploratoire » sur le modèle de la NSF a émergé dans un contexte de développement d'un espace européen de la recherche et de la « Société de la connaissance », et la conception

qu'occupe le marché professionnel scientifique dans ces débats. La description des positions et des débats qui alimentent l'histoire mouvementée de la création de l'ERC permettra dans une seconde partie d'identifier le programme de changement porté par les acteurs, un « groupe programmatique », en faveur de l'émergence d'un conseil de la recherche au niveau européen. Enfin, dans une troisième partie, nous verrons comme ce programme de changement se traduit dans le dispositif sociotechnique d'attribution des bourses de l'ERC, en analysant plus particulièrement la figure du scientifique qui s'en dégage.

1. Autonomiser le financement d'une science fondamentale en Europe

Avec cette partie, il s'agit de saisir la construction du système normatif de la science en Europe et le changement de paradigme qui a commencé à opérer dans les années 2000 en faveur de l'introduction du financement de la science fondamentale, à l'origine de l'ERC. Sur le modèle étasunien, la science s'est progressivement construite comme un facteur de la croissance et du développement économique, sans en adopter complètement son modèle de financement. En passant du financement d'une recherche appliquée géré par le politique à l'introduction d'un financement de la science fondamentale géré par les scientifiques sur le modèle de la NSF aux États-Unis, l'introduction d'un conseil européen de la recherche renforce la place des acteurs scientifiques. Alors que la « société de la connaissance » instaurée avec la Stratégie de Lisbonne nécessite déjà pour les politiques européennes d'agir sur la structure professionnelle des scientifiques en Europe, le rôle, la place et la figure du scientifique comme *leader* de la connaissance en devient plus que centrale lorsqu'il s'agit du financement de la recherche fondamentale.

1-1. Mettre en œuvre l'Espace européen de la recherche

La reconstitution des logiques et acteurs au niveau européen autour de la création de l'ERC nécessite un premier retour sur le contexte d'émergence du « problème » pour lequel un conseil européen de la recherche a été proposé comme solution. Au cœur de ce contexte, se trouve la progressive instauration de la volonté de la construction d'une « science européenne » et de la

mise en place de l'Espace européen de la recherche, espace lui-même bâti autour de la construction d'un « marché unique du travail des scientifiques ».

1-1-1. La carrière et la mobilité des chercheur-es, moteurs de l'Espace européen de la recherche

En matière de coopération intracommunautaire au niveau européen dans les domaines de la recherche et l'innovation, plusieurs initiatives ont été lancées à partir des années 1950, avec notamment la mise en place de grands laboratoires (Guzzetti 1995). Cependant, la science est restée longtemps une prérogative des États, soucieux de maintenir leur indépendance dans un contexte historique d'après-guerre. La formation d'une politique de la recherche intergouvernementale a suivi le processus d'intégration politique européenne (Caracostas et Muldur 2001) et c'est en 2000, à la faveur d'un contexte politique et économique favorable que ces politiques se sont ancrées durablement dans un cadre aussi conceptuel que légal, avec la mise en place de l'« Espace européen de la recherche » (EER).

En mars 2000, le Conseil européen établit la Stratégie de Lisbonne, dans le but de renforcer l'emploi et la cohésion sociale en Europe afin de remédier à la faible croissance économique. Cette stratégie a pour ambition de développer les connaissances en Europe afin qu'elle devienne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » (Conseil européen 2000 ; Caracostas et Muldur 2001 ; Chou et Gornitzka 2014). L'« économie fondée sur le savoir », présentée une première fois par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 1996, est un concept dans lequel le savoir doit être transmis par la société de l'information pour être ensuite transformé en « moteur de la productivité et de la croissance économique » (Organisation de coopération et de développement économiques 1996). Depuis le milieu des années 1960, l'Europe était en effet le lieu d'un débat autour du « fossé technologique » entre les pays européens et les États-Unis popularisé par l'ouvrage de Jean-Jacques Servan-Schreiber, le *Défi Américain* (Servan-Schreiber 1967). Dans la société post-industrielle des États-Unis, les idées sont considérées comme un investissement et le processus de *cross-fertilisation* entre pouvoirs publics, entreprises et universités doit permettre aux innovations de devenir des innovations technologiques, pour ensuite être des produits sur le marché. Au niveau européen, l'absence de coordination politique ne favoriserait pas cet échange et *in fine* l'innovation, ce qui expliquerait

en partie le retard de croissance de celle-ci par rapport aux États-Unis (Caracostas et Muldur 1997). Selon cette perspective et dans ce contexte, la mise en œuvre d'une « société de la connaissance » en Europe doit permettre de « créer et développer des secteurs de haute valeur, innovants et fondés sur la recherche, capables de se mesurer aux meilleurs du monde. » (Kok 2004, p. 22).

Afin de mettre en œuvre cette société de la connaissance, la stratégie de Lisbonne repose sur trois objectifs dont le déploiement est à renforcer. Ces trois objectifs sont : (i) le développement d'une « société de l'information »⁴², (ii) l'éducation et le capital humain⁴³ et enfin (iii) la recherche. Outre le fait d'accroître jusqu'à 3 % du produit intérieur brut (PIB) les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) et de promouvoir les nouvelles technologies, le renforcement de la recherche se traduit par la volonté de construire un Espace européen de la recherche et de l'innovation, permettant à l'Europe d'attirer les meilleurs cerveaux.

La nécessité de création de cet « espace » a été présentée par le Commissaire Philippe Busquin dans une communication afin de préparer un programme d'action vers une « Europe de l'innovation et de la connaissance » (Commission européenne 2000a). Ce discours est énoncé devant le Conseil qui établira quelques mois après la Stratégie de Lisbonne et présente l'EER comme un cadre favorable pour mettre en œuvre la société de la connaissance du fait d'une meilleure organisation de la recherche au niveau européen⁴⁴. Ainsi, selon les conclusions du Conseil, la recherche et le développement jouent un rôle important dans la croissance économique, la création d'emplois et la cohésion sociale. Cependant, pour que les activités de recherche au niveau national et de l'Union européenne soient plus efficaces et novatrices, il est nécessaire de mieux les intégrer et les coordonner, pour que l' « Europe offre des perspectives attrayantes à ses meilleurs cerveaux » (Conseil européen 2000). L'EER doit permettre également de renverser le « paradoxe européen » qui pénaliserait l'Union dans la compétition internationale. Le « paradoxe européen » repose sur l'idée que la principale faiblesse du

⁴² La « société de l'information » repose sur la définition d'un cadre réglementaire pour les communications électroniques, l'encouragement à la diffusion des technologies de l'information et de communication ; la mise en place de conditions favorables au commerce électronique, et enfin une aide à l'Europe afin qu'elle conserve son avance dans les technologies des communications mobiles (Kok 2004).

⁴³ L'objectif intitulé « éducation et capital humain » consiste à réduire de moitié le nombre de jeunes en décrochage scolaire ; à adapter les systèmes d'éducation et de formation à la société de la connaissance ; à favoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous et enfin à promouvoir et faciliter la mobilité (*Ibid.*).

⁴⁴ Pour en savoir plus sur l'EER, voir – entre autre – : (Maria Nedeva et Weldin 2015; Delanghe, Muldur et Soete 2009; Guzzetti 2009; Larédo 2004)

système de recherche européen serait « sa capacité comparativement limitée de transformer les percées scientifiques et les réalisations technologiques en réussites industrielles et commerciales » (Commission européenne 1993, p. 105), bien que sa base scientifique soit excellente. Dans sa communication, Philippe Busquin présente l'EER comme :

« (...) un espace d'exploitation optimale des capacités scientifiques et des ressources matérielles présentes dans les différents pays, de mise en œuvre cohérente des politiques nationales et européennes, de circulation sans entrave des personnes et des connaissances ; un espace attirant pour les chercheurs européens comme pour les meilleurs chercheurs des pays tiers et construit dans le respect des valeurs sociales et éthiques communes des Européens et de leur diversité. » (Commission européenne 2000a)

Il énonce trois enjeux majeurs de l'EER dans le domaine des ressources humaines, à savoir : l'augmentation de la mobilité des chercheur·es, l'accroissement de la place et du rôle des femmes dans la recherche et la stimulation du goût des jeunes pour les carrières scientifiques (Commission européenne 2000b). En 2007, dans un contexte d'urgence face à « l'accélération de la mondialisation de la recherche et de la technologie » et aux « nouvelles puissances scientifiques et technologiques » que sont la Chine, l'Inde et d'autres économies émergentes, le concept de l'EER est réaffirmé dans un Livre vert, considéré comme central dans la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne (Commission européenne 2007b). L'EER repose ainsi sur trois aspects liés entre eux : « un marché intérieur » européen de la recherche, dans lequel les chercheur·es, les technologies et les connaissances peuvent circuler librement ; une véritable coordination à l'échelon européen des activités, programmes et politiques de recherche nationaux et régionaux ; enfin des initiatives mises en œuvre et financées au niveau européen.

La « cinquième liberté » ou le marché unique des chercheur·es et de la connaissance

La réalisation d'un marché du travail unique pour les chercheur·es est proposé afin de relever le « défi essentiel pour l'Europe qui consiste à former des chercheurs compétents, à les retenir et à en attirer d'autres » (*Ibid.*). La mobilité « sans rupture » des scientifiques est, selon le Livre vert, l'un des « facteurs les plus efficaces de la transmission des connaissances », qui est « une exigence de plus en plus importante pour le développement des compétences et l'évolution des carrières dans les domaines scientifiques ». Cependant, les perspectives des chercheur·es au niveau européen sont considérées comme « bridées par les frontières institutionnelles et nationales, des conditions de travail médiocres et des possibilités d'avancement limitées », ce qui conduiraient à la « fuite des cerveaux ». Les modes de recrutements sur les postes

universitaires au niveau national, peu transparents et réservés en grande partie au personnel national, ne favoriseraient pas la mobilité – entre pays ou entre secteur public et privé – elle-même « pénalisée plutôt que récompensée ».

L'attraction pour les carrières scientifiques doit être également renforcée, notamment vis-à-vis des femmes, sous-représentées dans certains domaines scientifiques et aux postes à responsabilité, et dans un contexte de démographie vieillissante de la population des chercheur·es. C'est pourquoi il est essentiel selon la Commission, d'établir un marché du travail européen « unique et ouvert pour les chercheur·es, qui assurerait une véritable “circulation des cerveaux” à l'intérieur de l'Europe et avec tous les pays partenaires, et attirerait les jeunes talents et les femmes vers les carrières dans la recherche ».

L'ambition étant posée, comment y parvenir ? Outre l'ouverture de perspectives à chacun des échelons de la carrière pour les scientifiques – entre le secteur privé et public, l'administration –, la Commission recommande la suppression par les pouvoirs publics nationaux et les institutions de recherche des obstacles juridiques, administratifs et pratiques qui entravent l'émergence de ce marché unique de la recherche. En 2005, une première initiative incitative est lancée avec la diffusion de la Charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs (Commission européenne 2005b). Cette Charte donne un ensemble de recommandations concernant le recrutement et le déroulement des carrières, afin de rendre « l'espace européen plus attractif pour les chercheurs » et de contribuer à l'avancement de l'EER. Le document propose des « bonnes pratiques » à destination des employeurs et/ou bailleurs de fonds, afin de créer des conditions équitables dans le recrutement (transparence, jugement au mérite, prise en compte de la mobilité, variations dans la chronologie des CV...). Ces recommandations étant non contraignantes et sur la base du volontariat, leur application dépend de l'adéquation ou non aux structures institutionnelles nationales et à l'avantage qu'elles peuvent en tirer (Chou et Real-Dato 2014), ce qui n'est pas pour satisfaire la réalisation de l'EER. En 2004, le rapport Kok pose ainsi un constat d'échec dans l'avancée de la Stratégie de Lisbonne et de ses objectifs (Kok 2004 ; Bizet 2004). Le pouvoir d'attraction à l'égard des chercheurs les « plus doués et les plus brillants » étant un pilier central dans la production et la diffusion de la connaissance, il s'agit donc de passer à un niveau supérieur et de véritablement réduire les obstacles à leur mobilité.

En 2007, fut proposée par la Commission la création d'une « cinquième liberté » (Commission européenne 2007c), celle de la *libre circulation de la connaissance et de l'innovation*. En référence au marché intérieur unique sans frontières créé en 1993, qui garantit la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes au sein de l'espace européen, cette « cinquième liberté » doit assurer la « mobilité des travailleurs, des chercheurs et des étudiants » pour favoriser l'échange des connaissances. En mars 2008, le Conseil européen approuve le concept et appelle à sa création (Conseil européen 2008). Les États membres et l'Union européenne (UE) doivent éliminer les obstacles à la libre circulation de la connaissance en instaurant cette cinquième liberté afin notamment « d'accroître la mobilité transfrontalière des chercheurs ainsi que des étudiants, des scientifiques et du personnel enseignant des universités ; rendre le marché du travail plus ouvert et concurrentiel pour les chercheurs européens et faire en sorte qu'il offre des structures de carrière plus favorables, qu'il soit plus transparent et qu'il tienne mieux compte des besoins des familles ; (...) consolider l'excellence scientifique. ». Cette notion est intégrée dans les textes législatifs et l'Article 179 du Traité de Lisbonne intitulé « Recherche et développement technologique et espace » qui engage l'Union européenne et les États membres à « renforcer ses bases scientifiques et technologiques, par la réalisation d'un espace européen de la recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement ».

« L'Espace européen de la recherche (EER), est l'ambition de créer un marché unique et sans frontières pour la recherche, l'innovation et la technologie dans toute l'UE. Il aide les pays à être plus efficaces ensemble, en alignant fortement leurs politiques et programmes de recherche. La libre circulation des chercheurs et des connaissances permet : une meilleure coopération transfrontalière, la constitution d'une masse critique, la concurrence à l'échelle du continent » (*What is ERA ?* site officiel de l'Union européenne⁴⁵ [notre traduction]).

Pour pallier le risque de pénurie en personnel chercheur, menaçant ainsi la « puissance innovatrice de la Commission européenne (CE) », et donc sa croissance dans un avenir proche, le thème de la carrière des chercheurs est devenu un aspect central de l'Espace européen de la recherche, consolidé par le « marché européen de la recherche ». La notion d'un espace scientifique commun qui se réaliserait sur la base d'une mobilité des connaissances sans entrave serait aussi ancienne que l'UE elle-même (André 2006). Cependant, les analyses sur le développement de l'EER suggèrent que l'initiative a eu des débuts difficiles (Kuhlmann et

⁴⁵ Site officiel de l'Union européenne. Disponible sur : https://research-and-innovation.ec.europa.eu/strategy/strategy-2020-2024/our-digital-future/european-research-area_en. Consulté le 17/02/23.

Edler 2003). Mais le concept et l'idée ont survécu et ont fait l'objet de relances régulières par la Commission européenne. Ainsi le chantier de l'EER ouvert à Lisbonne en 2000 avait comme échéance originelle 2010, mais a été prorogé par la suite en 2008 avec « Vision 2020 » et le processus de Ljubljana avec pour horizon 2020, encore actualisé en 2012 et modernisé à partir de 2018 à la suite d'un appel lancé par le Conseil de l'UE. L'Europe doit être plus attrayante, notamment vis-à-vis des jeunes chercheur·es et des femmes. Le développement des conditions pour des carrières plus durables et attractives passe dès lors par la mise en place de nouveaux instruments, construits suivant un principe de mise en concurrence devant permettre de gouverner l'Espace européen de la recherche et la figure du·de la chercheur·e-entrepreneur·e qu'il entend promouvoir (Bruno 2011). Au milieu de cet arsenal d'instruments de l'action publique se trouve l'adaptation des régimes de financement de la recherche, base sur laquelle vont s'appuyer les promoteurs d'un conseil européen de la recherche afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'EER et du marché du travail unique de la recherche.

1-1-2. Mettre en action la politique de recherche et d'innovation en Europe : les programmes-cadres et la méthode ouverte de coordination

L'Union et la Commission européenne ayant des outils peu contraignants en termes législatifs⁴⁶, il s'agit de s'équiper en instruments servant à la réalisation des objectifs de politiques de recherche et développement qui ont été décidés. Depuis les premiers temps de cette politique et jusqu'à aujourd'hui, sa planification se fait par l'intermédiaire des Programmes-cadres pour la recherche et le développement technologique (PCRD), qui organisent le financement des priorités établies par l'Europe dans un cadre légal adapté. Avec la Stratégie de Lisbonne et l'accélération d'une politique intracommunautaire intégrée sur l'ensemble des domaines de compétence de l'Europe, un nouveau dispositif a fait son apparition : la Méthode ouverte de coordination (MOC), qui s'applique également au domaine de la recherche.

Les projets collaboratifs du programme-cadre

Durant les années 1980 et 1990, l'idée d'une politique de la recherche européenne s'est accélérée, notamment avec la mise en place en 1984 des PCRD, aussi appelés *Framework*

⁴⁶ Le plus haut degré de texte législatif étant le Traité.

programmes ou FP en anglais. Les PCRD sont l'instrument de planification à moyen terme de la politique de R&D de l'Union européenne. Formellement, ce sont des documents élaborés par la Commission en consultation avec les États membres qui déterminent les priorités stratégiques en matière de R&D sur une période de quatre à cinq ans, ainsi que les moyens et les modalités de financement. Les priorités sont mises en œuvre *via* des Programmes spécifiques et le budget global que l'Union Européenne souhaite consacrer au Programme-cadre sur la période y est détaillé et réparti entre les priorités mentionnées. Chaque PCRD, par le nombre de Programmes spécifiques, leur articulation dans une stratégie globale et le financement de chacun d'entre eux reflète le débat politique entre les décideurs (Caracostas et Muldur 2001). Depuis le premier, en 1984, jusqu'à l'actuel « Horizon Europe » (qui en est le neuvième), le PCRD n'a cessé de prendre de l'ampleur, en budget et en prérogatives et s'est imposé comme l'instrument principal de pilotage de l'action publique de création de l'Espace européen de la recherche.

Les domaines d'action financés sont définis précisément, selon le principe de subsidiarité. La subsidiarité a été introduite dans le droit européen par le traité de Maastricht en 1992 et consacré par le traité de Lisbonne comme principe fondamental de l'Union. Elle permet de régir le périmètre des compétences confiées à l'Union par les États membres lors de la signature de ces traités selon un principe : n'est réservé à l'échelon supérieur – l'Union européenne – que ce que l'échelon inférieur – les États membres de l'UE – « ne pourrait effectuer que de manière moins efficace ». Concrètement « la subsidiarité consiste à définir le meilleur niveau de gouvernance pour élaborer et mettre en œuvre les politiques. L'Union ne devrait intervenir que lorsque c'est nécessaire et que les effets bénéfiques de son action sont clairement supérieurs à ceux des mesures prises au niveau national, régional ou local. »⁴⁷

En raison du principe de subsidiarité et suivant les termes du Traité, les objectifs de politique de la recherche doivent être implémentés par des activités promouvant la coopération. C'est pourquoi ces programmes sont principalement axés sur la recherche destinée à l'industrie et l'application, ainsi que sur la stimulation de la coopération transnationale, fortement liés à des objectifs politiques partagés par les États membres et dont la plus-value de financement de projets collaboratifs et ciblant les organisations avait été établie. Jusqu'au septième Programme-cadre, une petite partie des PCRD organisait un financement sur projet de la

⁴⁷Site Vie-publique.fr édité par la Direction de l'information légale et administrative du gouvernement français. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20359-union-europeenne-principes-de-subsidiarite-et-de-proportionnalite#:~:text=Ce%20principe%20consiste%20%C3%A0%20r%C3%A9server,que%20de%20mani%C3%A8re%20moins%20efficace>. Consulté le 17/02/23.

recherche individuelle et fondamentale (les actions Marie Skłodowska-Curie et le programme spécifique dédié aux infrastructures de recherche).

L'introduction de la méthode ouverte de coordination

En 2000, la Stratégie de Lisbonne institue la méthode ouverte de coordination (MOC) comme instrument privilégié de mise en place des objectifs qui ont été définis. Cette Méthode est appliquée à tous les niveaux et fournit un cadre de coopération entre les pays de l'UE, afin que la Stratégie soit « dirigée de façon plus cohérente et que les résultats obtenus fassent l'objet d'un suivi effectif » (Conseil européen 2000). La MOC s'applique aux domaines qui relèvent de la compétence des pays de l'UE, et sur lesquels ils n'en demeurent pas moins souverains. Elle est définie sur le site officiel de l'UE comme une forme de droit souple d' « élaboration de politiques intergouvernementales qui ne débouche pas sur des mesures législatives contraignantes européennes et qui n'exige pas que les pays de l'UE introduisent de nouvelles lois ou modifient leurs lois. »⁴⁸. Cet instrument, associé aux méthodes du *New Public Management* (Bruno 2012), place la Commission dans un « rôle de surveillance » de réalisation des objectifs communs. Les pays de l'UE sont évalués par d'autres pays de l'UE (« pression par les pairs »), et les performances nationales sont comparées via un « équipement statistique et gestionnaire » (Bruno 2011) qui vise autant à « informer » qu'à « diffuser des bonnes pratiques ». Selon l'UE, la MOC se base principalement sur (i) l'identification et la définition en commun d'objectifs à remplir (adoptés par le conseil) ; (ii) des instruments de mesure définis en commun (statistiques, indicateurs, lignes directrices) et (iii) le *benchmarking*, c'est-à-dire la comparaison des performances des pays de l'UE et l'échange des meilleures pratiques (surveillance effectuée par le Commission).

Dans un contexte d'« empire des chiffres » (Martin 2020), l'utilisation de ces indicateurs comme méthode de mise en marche des États membres vers la réalisation des objectifs de l'EER doit agir comme une matrice de la compétitivité, via la « co-opétition »⁴⁹. La MOC est ainsi appliquée aux politiques de la recherche, pour lesquelles des indicateurs ont pu être définis grâce à l'entreprise d'harmonisation internationale des statistiques scientifiques et techniques

⁴⁸ Site eur-lex.europa.eu édité par l'Union européenne. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/open-method-of-coordination.html>. Consulté le 17/02/23.

⁴⁹ « La « co-opétition » est un mot valise composé de « coopération » et de « compétition » qui « exprime l'idée selon laquelle le *benchmarking* hybride le principe coopératif régissant les organisations et la loi concurrentielle du marché. » (Bruno 2011, p.71)

entrepris par l'OCDE depuis les années 1960 (Bruno 2011). C'est ainsi qu'a été établi l'objectif des 3 % de dépenses en matière de R&D du PIB et que l'échec à l'atteindre a été constaté dans les différentes phases d'évaluation de mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche. Si la MOC s'ajoute aux appels à projets du PCRD dans la réalisation de l'EER, ces derniers s'en trouvent fortement critiqués quant à leur fonctionnement et leur relative inefficacité à atteindre la société de la connaissance, appelant ainsi à l'émergence au niveau européen d'un nouveau modèle de financement de la recherche.

1-2. Un conseil de la recherche sur le modèle de la NSF pour financer la science fondamentale en Europe

Avec la Stratégie de Lisbonne, le système de distribution du financement pour la recherche au travers des appels à projets du PCRD reçoit de lourdes critiques notamment de la part de la communauté scientifique. L'instrument est considéré comme bureaucratique, associé à une trop grande ingérence politique et ne servant que les intérêts à court terme de l'industrie concernée (Gronbaek 2003). Il repose également sur le principe selon lequel – en théorie – chaque pays « récupère son argent » (principe du « *juste retour* »), plutôt que sur une concurrence ouverte, ce qui ne conduit pas selon certains auteurs à promouvoir une recherche de qualité (Banchoff 2002 ; König 2017a). Jean-Claude H. souligne le caractère extraordinaire d'une critique unanimement partagée entre pays européens au début des années 2000 concernant les dysfonctionnements liés au système de financement de la recherche. Cette « unanimité » a ouvert selon lui la possibilité de réintroduire des discussions autour de la création d'un conseil de la recherche européen :

« Il y avait une unanimité en 2003 des pays européens pour reconnaître que le financement de la recherche européenne ne fonctionnait pas bien. Une unanimité, quand on y pense en Europe, c'est quand même extraordinaire. Donc il y a eu à partir de 2003 une fenêtre de tir pour la création d'un nouveau système de financement de la recherche au sens large en Europe, qui a abouti à la proposition de l'ERC. » (Acteur ERC, Jean-Claude H.)

Sur la base de ce constat et en suivant le modèle de la *National Science Foundation*, le système de financement états-unien de la recherche, un réseau d'acteurs va se constituer afin de faire émerger un nouveau modèle de financement : le conseil de la recherche.

1-2-1. Une première tentative, la Fondation européenne de la science

La question de l'établissement d'un conseil de la recherche au niveau européen s'est posée dès les années 1970, avec la création en 1974 de la Fondation européenne de la science (FES) (Guzzetti 1995). Sur le modèle de l'*American National Science Foundation* (NSF), il s'agit de développer la recherche scientifique fondamentale à un niveau européen.

Dans les années 1960, dans un contexte politique où il s'agit de réduire les disparités entre l'Europe, les États-Unis et l'Union Soviétique et alors que la science reste une priorité nationale, la politique scientifique en Europe commence à s'institutionnaliser via l'OCDE, avec l'objectif d'améliorer la coopération européenne – en particulier sur le partage des coûts concernant les grands investissements en équipements. Dans le même temps, il s'agit de renverser la mobilité des scientifiques en faveur de l'Europe, afin de contrecarrer le *braindrain* (la fuite des cerveaux), et de favoriser les échanges *via* l'établissement d'une forme juridiquement non gouvernementale qui serait la plus appropriée à la coopération scientifique. En 1966, l'OCDE propose la mise en place à Paris d'un Institut des sciences et technologies international en référence au *Massachusetts institute of technology* (MIT), et d'un conseil scientifique européen sur le modèle de la NSF réunissant chercheur·es et représentant·es de la politique scientifique.

Les conseils de la recherche, en tant que modèle d'organisation du financement public de la recherche, se sont étendus dans toute l'Europe dans la période d'après-guerre. Leur développement dans certains pays (notamment aux États-Unis et en Europe du nord) est intrinsèquement lié aux relations entre gouvernement et science et représente une combinaison d'un « parlement de la communauté scientifique » et d'une « bureaucratie gouvernementale » (Van der Meulen 1998). Ce modèle d'agence de financement, s'il a pu prendre des formes très variables en fonction des pays où il s'est développé (Slipersæter, Dinges et Lepori 2007), repose sur une implication forte dans la gouvernance et les pratiques de ses organes des académiques, qui contrôlent la qualité des processus de sélection, décident de l'attribution de subvention et ont un rôle de conseil dans les politiques publiques (Gornitzka et Metz 2014).

Même si ces idées d'un MIT et d'un conseil scientifique européens sur les modèles importés des États-Unis n'ont pas trouvé à ce moment-là d'écho politique, le besoin de former un réseau de laboratoires et d'institutions scientifiques européens est suffisamment important pour amener à la création d'une institution non gouvernementale. En 1974, la Fondation européenne de la science est créée, afin de stimuler la science fondamentale en Europe, d'encourager la

coopération multilatérale, de promouvoir la mobilité des chercheur·es, de coordonner, planifier, lancer et, si nécessaire, gérer des projets de recherche en collaboration sur certains domaines, dont, pour la première fois, les sciences humaines et sociales. Cette institution non gouvernementale est encore active aujourd'hui et regroupe les conseils nationaux de recherche issus de 15 pays⁵⁰ (dont le CNRS, membre fondateur). Elle ne dispose cependant que de fonds limités pour la coordination de la recherche, qui ne permettent pas des financements de la science fondamentale à grande échelle (Gérard Darmon 1997).

La FES est censée rassembler des représentants institutionnels de la communauté scientifique européenne. Afin de remplir cet objectif, son administration est prise en charge par des acteurs qui occupent des postes clés dans les institutions nationales et européenne et sont issus d'organismes et d'agences de financement de la recherche ainsi que d'associations⁵¹. Ils participeront ensuite progressivement aux débats qui seront relancés sur la création d'un conseil de la recherche au niveau européen.

1-2-2. « Une proposition radicale » : le financement de la science fondamentale en Europe afin de favoriser la croissance économique et sociale

À l'occasion de la création de l'EER et sur la base du mécontentement à l'endroit du fonctionnement des PCRD, Keith Pavitt⁵² avance l'idée d'une « proposition radicale » avec la

⁵⁰ Site de la Fondation européenne de la science. Disponible sur : <https://www.esf.org/>. Consulté le 18/02/23.

⁵¹ Dans les acteurs institutionnels ayant joué un rôle actif dans la prise de décision pour la création de la Fondation Européenne pour la Science, on peut noter le CNRS pour la France et ses représentants, Pierre Creyssel, directeur administratif et financier du CNRS et Hubert Curien, Directeur de la Physique au CNRS entre 1967 et 1971 et Délégué Général de la DGRST (Direction générale à la recherche scientifique et technique) de 1874 à 1976. L'Allemagne est pour sa part représentée par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG) et la *Max-Planck-Gesellschaft* (MPG) avec son secrétaire général, Friedrich Schneider, également président de la commission temporaire de la Conférence des ministres de la science de l'OCDE en 1966. La Grande-Bretagne est représentée par le *Scientific Research Council* (SRC), les pays nordiques par le *Nordic Council*, la Suisse par le Fonds national Suisse de la recherche scientifique (FNSRS), et la Belgique par le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS). Cet ensemble d'acteurs se rencontrent fréquemment dans des conférences et réunions dans les années 1960. A partir de 1971, l'intervention de la Commission européenne et du Commissaire Spinelli est décisive pour la création de la FES. Toutes les activités de la FES se doivent d'être neutres au sens politique du terme. Deux associations, l'EMRC (*European medical research council*) et l'ESRC (*European scientific research council*) « experts dans le domaine des sciences pures » rejoignent ensuite la Fondation en devenant des comités permanents. Les sciences sociales obtiennent dès le départ un comité scientifique et en 1977 les sciences humaines détiennent aussi un comité propre.

⁵² Keith Pavitt est un sociologue et universitaire anglais dans le domaine des politiques de science et de technologie et du management de l'innovation. Il a publié dans les années 1970 et 1990 des articles concernant les limites de la politique européenne d'innovation et de son modèle de financement (Pavitt 1972; Pavitt 1998)

mise en place d'un conseil européen de la recherche (Pavitt 2000). Dans ce discours prononcé lors d'un workshop en juin 2000 sur les « scénarios pour l'évaluation de la politique européenne de science et de technologie », K. Pavitt propose un changement de paradigme dans le financement de la science européenne, basé sur l'« expérience des États-Unis ». Il suggère ainsi « que le financement public généreux de la recherche universitaire de haute qualité est la source de nouvelles opportunités technologiques majeures, ainsi qu'un attrait pour les activités commerciales de haute qualité dans un monde de plus en plus globalisé [notre traduction] » (*Ibid.*).

Au contraire de l'effort d'investissement des États-Unis, K. Pavitt souligne dans son discours le problème du manque de financement direct de la recherche au niveau européen. Ce manque de financement repose selon lui sur deux interprétations erronées en matière de politiques de la science et technologie : la (non) contribution d'une recherche académique de haute qualité au progrès économique et social d'une part et une mauvaise compréhension du rôle central de la recherche universitaire dans les systèmes d'innovation d'autre part. À partir de ce constat, et au travers de la mobilisation d'un ensemble d'études, K. Pavitt propose que le renforcement de la recherche universitaire « de haute qualité devienne l'un des principaux objectifs politiques de l'UE [Notre traduction] ». Pour lui, l'expérience des États-Unis avec le modèle de financement de la NSF montre que « le soutien des pouvoirs publics à la recherche universitaire de haute qualité a des retombées économiques positives, en créant des opportunités technologiques et économiques et en fournissant les compétences et les connaissances nécessaires pour attirer les entreprises de haute technologie [Notre traduction] » (*Ibid.*).

K. Pavitt remet également en cause le « paradoxe européen », en indiquant que si la performance en R&D des entreprises en Europe a diminué depuis 1990 – relativement par rapport aux États-Unis –, ce n'est pas du fait du manque de transformation de la recherche académique de « qualité » en applications technologiques, mais parce que les entreprises européennes réalisent une part importante de leur R&D en dehors de l'Europe, et notamment aux États-Unis. Celles-ci recherchent ainsi l'acquisition de compétences et de connaissances, en ayant accès et développant des liens avec un « personnel technique de qualité ». En conséquence, la R&D des entreprises étrangères « se situe principalement dans les régions où ces talents sont concentrés, parfois dans des laboratoires de R&D d'entreprises (...), et parfois dans des universités. »

La recherche la plus utile aux États-Unis est ainsi la recherche de « haute qualité académique », la plus utilisée notamment par le monde économique. Il faut donc financer cette science fondamentale, certes « coûteuse » mais qui permettra de rééquilibrer les performances technologiques de l'Europe en sa faveur à l'avenir. Il cite ainsi en exemple les soutiens publics aux sciences de la vie, avec la recherche dans le domaine biomédical et biotechnologique, secteur dans lequel « De nouvelles entreprises (...) ont été créées, fortement associées à des “stars” du monde universitaire et de l'édition, et attirent les grandes entreprises du monde entier. ». Ou encore en informatique et génie logiciel, avec « l'exemple bien connu de l'internet ». Suivant le modèle du « Quadrant de Pasteur » développé par Donald Stokes, la recherche fondamentale est ici au service d'attentes fortes du citoyen (Stokes 1997), au cœur desquelles se trouvent des « pionniers » qui prennent des risques et sont à l'origine de la découverte.

Avec ce discours, K. Pavitt fait ainsi en partie écho au rapport *Science : The Endless Frontier*, destiné au président Truman et publié en 1945 (Bush 1945), qui a présidé la création de la NSF. Ce rapport a été rédigé par Vannevar Bush, scientifique considéré comme l'un des pionniers de l'internet, et alors Directeur de l'*Office of Scientific Research and Development*. Dans son rapport, Bush appelait à la création d'une nouvelle agence publique indépendante de financement de la recherche fondamentale (*basic research*) et individuelle aux États-Unis. La liberté des chercheurs pour choisir leurs sujets et le financement apporté par l'État fédéral, devait permettre « un flux de nouvelles connaissances scientifiques vers ceux qui peuvent les appliquer à des problèmes pratiques au sein du gouvernement, dans l'industrie ou ailleurs [notre traduction] » (*Ibid.*). Cette agence, qui deviendra la NSF et dont V. Bush sera le directeur dès sa création en 1950, doit ainsi « promouvoir le flux de nouvelles connaissances scientifiques et le développement de talents scientifiques chez nos jeunes » (*Ibid.*).

Comme Bush, l'argumentaire de K. Pavitt se conclut sur la nécessité de créer une agence européenne de financement de la recherche indépendante des agences nationales de financement, qui, sur une base compétitive, permettra la participation de scientifiques de haut niveau agissant de manière indépendante en leur qualité professionnelle au choix des domaines de recherche et à la gestion des programmes de recherche. Les programmes de recherche, pour lesquels il y aura une flexibilité dans les moyens de soutien financiers, devront être de haute qualité, « originaux et passionnants, dont beaucoup transcenderont les disciplines établies ».

Surtout, l'autonomie scientifique est au cœur de ces nouveaux programmes de recherche, qui doivent seuls évaluer et sélectionner des projets individuels, sur le modèle de la NSF.

2. Financer l'excellent frontier research, individuer la science au niveau européen

Comment l'ERC se positionne-t-il au sein de ce paysage de la recherche et de l'innovation à un niveau européen ? Un constat est souvent partagé par les auteur·ices ayant retracé l'histoire de l'ERC, le fait que cette institution est singulière dans le paysage du financement européen de la recherche et de l'innovation (Gronbaek 2003 ; Gornitzka et Metz 2014 ; König 2017a ; Flink 2016). Dans une perspective d'aide à la décision politique, T. König⁵³ a notamment analysé la construction de l'ERC depuis une position d'observation participante afin de donner à voir « les conditions et contraintes dans lesquelles la répartition du financement public de la recherche universitaire doit être organisée avec succès » (König 2017a, p. 7, [Notre traduction]). Il ne sera pas question dans ce travail de juger du « succès de l'ERC ». Cependant, les entretiens et les différentes études sur l'ERC semblent bien montrer que l'ERC est un système de financement jusqu'alors inédit en Europe, porté par un groupe que nous qualifions de « programmatique ».

Un groupe d'acteurs programmatiques pour financer l'Excellent frontier research à un niveau européen

Ce discours « fondateur » de Pavitt – même si cette idée de soutien international à la recherche fondamentale semble avoir été présente depuis plusieurs années déjà – n'a pas donné lieu à une mise sur agenda politique immédiate de la création d'un conseil de la recherche européen. Pour que l'idée soit formellement explorée en Conseil européen en 2002 et que la création de l'ERC soit établie en 2007, il a fallu qu'un ensemble d'acteurs aux intérêts convergeant se soient constitués en réseaux pour faire porter cette idée à un niveau politique. Davantage qu'une « élite » qui suppose une unité forte du point de vue réputationnel du groupe ainsi que des postes clés occupés, nous qualifierons ici davantage cette communauté d'acteurs de « programmatiques » au sens que donnent à ce terme William Genieys et de Patrick

⁵³ Thomas König a été le conseiller scientifique (*Scientific Advisor*) de la seconde présidente de l'ERC, Helga Nowotny, entre 2010 et 2013.

Hassenteufel. Les acteurs programmatiques sont des « acteurs collectifs structurés autour d'un programme de changement d'ensemble d'une politique publique et qui détiennent des positions de pouvoir leur permettant de participer directement à la décision » (Genieys et Hassenteufel 2012).

Comme nous l'avons vu, en 2000, le Commissaire Busquin avait pour charge d'établir l'EER, clé de la compétitivité en Europe. La création d'un conseil de la recherche n'était ainsi pas le souci principal des gouvernements des États membres, pour lesquels de surcroît le financement de la science fondamentale relevait de la compétence nationale, alors que les PCRD devaient avoir un impact significatif dans la recherche ciblée sur des considérations industrielles et sociétales. Même si les avis divergent concernant le début des discussions autour de l'ERC à un niveau plus politique (Flink 2016), il est communément acquis que la Présidence Suédoise en 2001 officialise la réflexion autour de la création d'un conseil de la recherche au niveau européen, réflexion qui gagne en intensité avec la Présidence danoise en 2002 et culmine avec la présidence irlandaise en 2004. Au cours de cette période, des réseaux regroupant des dirigeants centraux d'agences de financement de la recherche ainsi que des associations de scientifiques se sont constitués, partageant un « programme de changement », porté auprès des politiques. Nous ne pouvons reconstituer ici une description exhaustive des acteurs et des arguments mobilisés dans la construction de l'ERC (pour une reconstitution plus précise, cf. Gornitzka et Metz 2014 ; Luukkonen 2013 ; Gronbaek 2003 ; König 2017a ; Flink 2016), mais nous tenterons d'en dégager les principales valeurs partagées, notamment en matière de conception de l'activité scientifique telle qu'elle doit être menée et de la place des scientifiques dans cette conception, qui ont mené à la proposition d'un conseil de la recherche, instrument permettant l'opérationnalisation du programme.

Nous pouvons distinguer dans ces réseaux constitués autour de l'ERC deux types de groupes. Tout d'abord, de par leurs ressources positionnelles de savoir, de légitimité relationnelle et temporelle, ce sont des groupes préexistants à la création de l'ERC qui ont pu orienter et définir le contenu de l'action publique, par l'organisation de workshop, de livres blancs et leur connexion avec les acteurs politiques. Ces premiers sont liés à une zone géographique dans laquelle la mise en place d'un conseil de la recherche avait un intérêt lié aux structures nationales de la recherche proches (ici les pays nordiques). Ils rassemblent un ensemble d'acteurs hétérogènes, de personnes influentes issues d'organismes de recherche, d'agences de financement de la recherche ainsi que des associations de scientifiques. Militaient également

pour la recherche fondamentale au niveau européen des scientifiques, constitués en association, liés à des domaines scientifiques, comme les sciences de la vie, qui pouvaient déjà disposer d'un réseau transnational lié à la « big science ». Cet espace « militant » pour que l'institution existe a dû convaincre les États membres et la Commission Européenne de l'intérêt d'un tel financement de la recherche fondamentale dans le cadre stratégique et légal de l'espace européen de la recherche. Enfin, sont intervenues également dans les négociations autour de l'ERC, les structures transnationales européennes déjà constituées, notamment pour l'organisation et la gestion de ce nouveau financement. À ces groupes « préexistants », que nous détaillerons un peu plus par la suite, s'ajoutent des groupes *ad hoc* composés d'experts ou de personnalités scientifiques, formés sur demande de la Commission européenne, dont la charge est de définir le contenu de l'instrument d'action publique. Ces groupes « ad hoc » mêlent des acteurs des groupes préexistants, défenseurs de l'ERC, et de nouveaux acteurs, notamment des décideurs politiques et administratifs européens. Cet ensemble a pu intervenir entre 2000 et 2007, durant les divers moments du processus de création de l'ERC, qui a mené la recherche au niveau européen, fixée jusqu'alors sur la coopération et la collaboration transnationale, à « flécher » une partie de son financement vers la recherche fondamentale, sur la base d'une compétition ouverte et sur le seul critère de « l'excellence scientifique ».

2-1. Un groupe d'acteurs programmatiques à l'initiative de l'ERC

Plusieurs initiatives se sont lancées en faveur de l'idée du financement de la recherche fondamentale en Europe à la suite du discours de K. Pavitt. Ces initiatives ont mené à la mise en place de groupes de travail informels et de conférences, sous l'impulsion de groupes d'acteurs déjà bien constitués en organisations à un niveau européen. Dans un premier temps, c'est un « mouvement des scientifiques », associé à l'ouverture d'un agenda politique européen mené par les pays Nordique qui a contribué fortement à légitimer la conception d'un conseil de la recherche au niveau européen.

2-1-1. Un « mouvement des scientifiques » en faveur du financement d'une science « breakthrough »

Même si selon une enquête il est difficile de déterminer qui a été le premier à ancrer l'idée d'un conseil européen de la recherche, l'un des premiers « mouvements massifs » a été semble-

t-il initié par des communautés scientifiques thématiques, dont en premier lieu des biologistes, physiciens et mathématiciens. Ainsi, pour cette même enquête, l'ERC c'est d'abord un « mouvement scientifique » dont le manque de financement d'une recherche en amont est un manque dans le PCRD :

« L'ERC, c'est d'abord un mouvement scientifique, c'est-à-dire des chercheurs qui disent le programme-cadre, c'est très bien, mais on a un gros trou, c'est que ça ne finance absolument pas la recherche amont. [...] Et donc c'est ce que les chercheurs portaient à l'époque, avec quelques instances qui ont particulièrement fait écho d'un soutien massif apporté par les communautés scientifiques de toutes disciplines. » (Actrice ERC, Michelle X.)

Au cœur de ce « mouvement scientifique » se trouvent des organisations intergouvernementales issues de la *big science* et créées en Europe après la Seconde Guerre mondiale. Ces organisations étaient alors les lieux où s'effectuait le plus de recherche fondamentale en Europe (Guzzetti 1995). La recherche fondamentale est ici définie selon la méthode employée par l'OCDE pour l'étude statistique sur la recherche et développement expérimental (OECD 2003, p. 32) (Encadré 3). Ce qui caractérise en particulier la recherche fondamentale pour certains scientifiques est le fait qu'elle n'est pas programmable. Elle est pratiquée dans le monde académique et donc financée sur des fonds publics, au contraire d'une recherche appliquée pratiquée essentiellement dans le monde industriel qui doit répondre à des problèmes précis (Joliot 2013).

Encadré 3 - Les activités de la R&D selon l'OCDE

Le manuel de Frascati est une méthode type publiée par l'OCDE pour les enquêtes statistiques sur la recherche et le développement expérimental. Selon ce manuel, le terme R&D recouvre trois activités :

- La **recherche fondamentale** « consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière. »
- La **recherche appliquée** « consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé. »
- Le **développement expérimental** « consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà. »

Dans cet environnement de la *big science* et des infrastructures de recherche, l'*European organization for nuclear research* (CERN), centre de recherche scientifique de physique fondamentale établi en 1952 et équipé d'un accélérateur de particules (Pestre et Krige 1986), a

servi de modèle pour d'autres initiatives dans la recherche fondamentale, telles que l'*European southern observatory* (ESO) et l'*European molecular biology organisation* (EMBO). Cette dernière, l'EMBO, est en particulier très active et présente durant tout le processus de défense de l'idée d'un conseil européen de la recherche et de la création de son contour institutionnel (Flink 2016 ; Gornitzka et Metz 2014 ; Gronbaek 2003 ; König 2017a). Créée en 1964 à l'initiative du Prix Nobel John Kendrew et Conrad Waddington⁵⁴, l'EMBO a pour objectif de promouvoir la biologie moléculaire en Europe et de rivaliser avec les États-Unis dans le domaine⁵⁵.

Avec cette structure, les scientifiques du vivant sont déjà bien implantés dans le paysage européen de la recherche et montrent déjà une unité suffisante pour avoir une voix et porter l'idée de l'ERC à cette échelle. En partie à l'initiative de l'EMBO, est créé l'*European life sciences forum* (ELSF), qui a pour objectif de promouvoir la science fondamentale auprès d'autres communautés spécialisées dans les sciences de la vie, au-delà de la biologie moléculaire. L'ELSF organise trois conférences en 2003. Deux conférences se déroulent en février et mai 2003 sur le thème des *Life sciences in the european research council*. La première rencontre recueille dans un premier temps l'opinion des scientifiques sur l'idée d'un conseil de la recherche au niveau européen. L'idée ayant été acceptée, la seconde rencontre a pour but d'élaborer des propositions concrètes concernant le format des bourses, la place des infrastructures et les mécanismes d'attribution. La dernière conférence, intitulée *Interdisciplinary meeting – A european research council for all sciences*, se déroule en octobre 2003 à Dublin. Cette conférence élargit les discussions aux autres champs thématiques afin de crédibiliser la proposition d'un ERC ne portant pas les seuls intérêts de l'EMBO (Flink 2016, p. 113). Elle est organisée en collaboration avec *EuroScience*⁵⁶, qui est une association européenne pour l'avancement de la science et de la technologie et une plateforme de discussion autour des questions transdisciplinaires dans les domaines de la science et de la société. À partir de 2002, des tribunes sont rédigées en faveur de l'ERC dans des revues scientifiques telles que *Nature* et *Science*, principalement par des personnes en biologie moléculaire. Cette communauté de scientifiques avec d'autres acteurs venant notamment des pays nordiques

⁵⁴ Site de l'EMBO. Disponible sur : <https://www.embo.org/about-embo/history/>. Consulté le 19/02/23.

⁵⁵ D'abord Académie scientifique qui offre des prix, des cours et publie une revue, l'EMBO donne naissance à l'infrastructure de recherche de l'*European molecular biology laboratory* (EMBL) en 1974. Site de l'EMBL. Disponible sur : <https://www.embl.org/>. Consulté le 18/02/23.

⁵⁶ Site EuroScience. Disponible sur : <https://www.euroscience.org/>. Consulté le 18/02/23.

proches des rouages de la politique européenne de la recherche, se constitue en réseau spécifiquement pour défendre l'idée de l'ERC. Ils créent ainsi l'*Initiative for science in Europe* (ISE) en 2004⁵⁷. D'autres organisations soutiennent également l'idée d'un ERC, telle que la *All european academies*⁵⁸ (ALLEA, la fédération européenne des académies des sciences et humanités) et l'*Academia europaea*⁵⁹ qui regroupe environ 4 500 scientifiques et universitaires à titre individuel, dont « 72 lauréat-es du prix Nobel ».

Porté principalement par des communautés scientifiques thématiques, un ensemble d'acteur·rices divers déjà en grande partie familiers avec le niveau européen de la recherche convergent ainsi vers l'idée de la création d'un conseil de la recherche. Avec ce conseil de la recherche, c'est le financement des individus et de leurs idées qu'il s'agit de promouvoir, plutôt que des projets collaboratifs avec des objectifs pratiques déterminés. Michelle X. souligne ainsi l'importance de ce mouvement des scientifiques à l'initiative de l'ERC, auprès duquel se sont agrégés d'autres mouvements et qui ont convergé semble-t-il ensemble vers un même besoin, celui de financer des individus « sur la base d'idées qui sortent du commun » :

« Il y avait un mouvement massif qui passait par les biologistes, les physiciens, les mathématiciens. Le mouvement par exemple des mathématiciens est très fort parce que c'était une époque aussi où ils se demandaient s'ils allaient continuer à exister. [...] Il y a eu un mouvement qui était avant tout initié par des communautés scientifiques thématiques. Donc il y a eu un mouvement, par exemple des biologistes et sciences de la vie, très fort qui a été porté grandement par une communauté qui a créé quelque chose d'informel, qui s'appelait à l'époque. [...] *Initiative for science in Europe*. Et là, typiquement, c'est des sociétés savantes qui sont devenues membres de ce réseau [...]. C'est un groupe des sociétés savantes qui a très fortement influencé la Commission, avec en réalité très peu de moyens, parce que c'était plus l'effet massif [qui jouait], c'est-à-dire « wouah, il y a tous les biologistes d'Europe du Nord, du sud, de l'est, de l'ouest. Il y a tous les mathématiciens qui viennent s'associer, les physiciens, et à la fin tous les domaines scientifiques se sont associés à ces mouvements. ». Et en parallèle, il y a eu d'autres mouvements et d'autres groupements qui ont soutenu la même idée. [...] [Dans un effet suffisamment massif] pour que la Commission prenne conscience qu'il y avait vraiment un besoin de quelque chose. Ces mouvements qui ont fleuri un peu partout convergeaient tous vers un même besoin qui était « il faut financer des individus sur la base d'idées qui sortent du commun », qui sortent des sentiers battus, parce que c'est là où se trouvent les découvertes et les trouvailles de demain. Et donc le futur, puisqu'il s'agissait d'individus, le futur prix Nobel. » (Actrice ERC, Michelle X.)

Au côté des programmes qui financent des projets collaboratifs, l'enjeu pour ces communautés scientifiques est d'avoir la possibilité de présenter des projets individuels qui mènent à une recherche *breakthrough*. À en croire certains travaux en science de gestion qui s'emploient à

⁵⁷ Site de l'ISE. Disponible sur : <https://initiative-se.eu/>. Consulté le 18/02/23.

⁵⁸ Site de l'ALLEA. Disponible sur : <https://allea.org/>. Consulté le 18/02/23.

⁵⁹ Site de l'*Academia Europaea*. Disponible sur : <https://www.ae-info.org/>. Consulté le 18/02/23.

l'identifier, la recherche *breakthrough*, que l'on pourrait traduire par « de pointe » ou radicale, est cependant difficile à définir (Li et al. 2022). Selon ces auteur·ices, la « recherche de pointe » peut se résumer comme faisant référence aux « graines » prometteuses « de la recherche fondamentale qui peuvent signaler des changements dans les systèmes de science, de technologie et d'innovation » [Notre traduction]. Pour ces communautés dont l'activité scientifique est coûteuse mais porteuse de découvertes majeures et est configurée autour de grandes figures centrales menant des équipes, l'idée est ainsi d'avoir un financement au niveau européen qui leur laisse la possibilité de « prendre des risques ». En effet, selon ces communautés, le système d'évaluation traditionnel est assez conservateur et ne finance pas les idées novatrices. Il passe de ce fait à côté d'innovations, de découvertes ou de trouvailles ou des avancements de la connaissance qui sont, selon une enquêtée, celles qui importent le plus. Comme sur le modèle de la NSF, il faut donc financer largement – via la création d'une nouvelle structure indépendante et gérée par les chercheur·es – des individus porteurs de découvertes, ce qui amènera peut-être à augmenter le nombre de prix Nobel au niveau européen. Dans ces discussions autour de la création d'un conseil de la recherche, il est intéressant de noter que certains auteurs se posent cependant la question de la création éventuelle d'une « *champions'league* » des sélectionné·es de l'ERC sur le modèle footballistique (Larédo 2004). Si la science de rupture qui mène au prix Nobel s'appuie en effet sur des ressources substantielles autant que sur la qualité des individus à financer, la création d'une « onzième » structure de financement de la recherche indépendante au niveau européen inquiète certains.

Ce positionnement pour le financement d'un modèle particulier de l'activité et de la figure du scientifique tourné vers la découverte pose deux questions différentes. En premier lieu, il interroge sur la vision partagée ou non de l'évaluation des projets et des candidat·es à l'ERC par les pairs « éminent·es scientifiques » issu·es de différents courants disciplinaires. Deuxièmement, il pose la question de l'« avantage » pour toutes les disciplines d'adhérer et de participer à l'ERC. La question de l'intégration des sciences humaines et sociales (SHS) dans l'ERC s'est d'ailleurs posée dès le départ. Cependant, comme il s'agissait de financer la recherche exploratoire dans son ensemble, l'ERC devait couvrir tous les domaines de la science, les sciences humaines et sociales incluses.

2-1-2. L'influence des pays nordiques

Au début des années 2000, un réseau regroupant des acteurs issus des pays nordiques, principalement situés en Suède, vont soutenir l'idée d'un conseil de la recherche et contribuer à ce que celle-ci soit mise à l'agenda politique à la faveur des présidences de l'Europe par ces pays. Gornitzka et Metz parlent ainsi d'« une communauté d'élites scientifiques européennes et de responsables de la politique scientifique ayant l'idée d'un changement radical de la politique européenne de la recherche (qui) a trouvé dans les États nordiques des partenaires d'une coalition au niveau politique (ce) qui a officiellement lancé l'ERC sur l'agenda politique » (Gornitzka & Metz, 2014, p. 89, [Notre traduction]).

En 2001, sous la présidence suédoise de l'Union Européenne, l'idée d'un conseil de la recherche commence à émerger lors d'une conférence concernant la balance entre coopération et compétition dans la politique de recherche européenne (König 2017a, p. 32). Durant cette même année, afin de fixer de manière plus structurée (et donc plus efficace) la « campagne » pour un conseil de la recherche européen, le suédois Dan Brändström, président-directeur général de la *Riksbankens jubileumsfond* (RJ)⁶⁰, conclut une conférence sur le besoin de réorientation de la politique de recherche actuelle de l'Union Européenne sur l'annonce de la création du *Committee for a new european research policy* (CNERP). Ce comité réunit des représentants de conseils de la recherche (finançant de la recherche fondamentale), du monde académique et de fondations. Sont ainsi notamment présents dans le CNERP le directeur de la Fondation Nobel, un membre du comité consultatif européen pour la recherche (l'EURAB, dirigé à l'époque par Helga Nowotny, future présidente de l'ERC et co-auteurice de l'ouvrage sur le « Mode 2 » de la recherche)⁶¹, le vice-chancelier de l'université suédoise *Linköping*, et de représentants de la *Royal swedish academy of sciences*⁶². Cet assemblage de « scientifiques de

⁶⁰ Dan Brändström est chercheur en science politique et PDG de la *Riksbankens jubileumsfond*, une fondation suédoise qui accorde des subventions à des particuliers et à des groupes de recherche pour des projets de recherche en sciences, sciences humaines, sciences sociales, recherche médicale, technologie et droit. Comme nombre d'académiques qui participeront à la fondation de l'ERC, il est également membre de *l'Academia Europaea*.

⁶¹ Le comité consultatif européen pour la recherche ou *European research advisory board* en anglais (EURAB), est un comité « consultatif indépendant de haut niveau », créé par la Commission européenne pour fournir des conseils sur la conception et la mise en œuvre de la politique de recherche de l'Union européenne. Helga Nowotny, sociologue et co-auteurice de l'ouvrage *The new production of knowledge : the dynamics of science and research in contemporary societies* (Gibbons et al. 1994), en a été la présidente de 2001 à 2005. L'EURAB était composé de 45 experts de « haut niveau », provenant des pays de l'UE et d'ailleurs. Ses membres sont nommés à titre personnel et proviennent de milieux universitaires et industriels, et représentent les « intérêts sociétaux ».

⁶² Selon le site officiel de la *Royal swedish academy of sciences* (Disponible sur : <https://www.kva.se/en/>. Consulté le 18/02/23), cette académie a été fondée en 1739 et est une « organisation indépendante, qui a pour objectif de promouvoir les sciences et de renforcer leur influence dans la société ».

premier ordre » et de responsables de l'orientation ou du financement la politique de la recherche – le statut des premiers se cumulant d'ailleurs souvent avec la position des seconds – a commencé à dessiner les contours d'un « ERC » (qui ne portait pas encore ce nom) au niveau de la présidence suédoise lors d'un séminaire en avril 2002.

Pourquoi ce réseau s'est-il engagé en faveur d'un conseil de la recherche au niveau européen ? Selon Persson (Persson 2018), cela tient à plusieurs facteurs, liés notamment à la structure du système de la recherche suédois. L'idée d'un conseil de la recherche aurait facilité l'action collective entre les acteurs, qui se retrouvaient autour de l'intérêt de développer un espace de financement de la recherche fondamentale en Europe. Instaurer un conseil de la recherche au niveau européen permet également d'augmenter les ressources externes de financement dans un pays où la décentralisation des activités de recherche a rendu la communauté scientifique très dépendante de ceux-ci. Du fait de cette dépendance, il est aussi attendu que la participation à l'obtention de financement se fasse à coût réduit pour les chercheur-es, soit prédictible et compétitive, au contraire donc de la perception du PCRD. De plus, l'implantation historique en Suède et dans les pays nordiques (au Royaume-Uni notamment), du modèle des conseils de la recherche (fondé sur un système d'évaluation par les pairs, gouverné par un conseil scientifique et qui renforce l'influence de la communauté de recherche) aurait montré son efficacité dans la réalisation des objectifs de politiques publiques d'une part, et apporté un avantage comparatif à participer à ce type de compétition pour la communauté scientifique d'autre part. Enfin, pour Persson, ces acteurs, en tant qu'« entrepreneurs de la norme » (*normative entrepreneurs*) sont porteurs de normes et de valeurs communes en matière de financement de la recherche. Ils adhèrent à des valeurs telles que la « compétitivité », l'« équité », et la « qualité scientifique » et ils ont les connexions et les positions suffisantes pour pouvoir les diffuser. Cette coalition d'acteurs suédois aux intérêts partagés et aux positions institutionnelles et réputationnelles fortes a ainsi mobilisé des contacts nationaux et transnationaux qui leur ont permis d'influer à un niveau politique européen et d'y ancrer durablement l'idée d'un conseil de la recherche. Afin que cette idée se transforme en structure légale avec des financements publics dédiés, cette idée doit cependant s'accorder avec le cadre légal européen.

2-2. Recontextualiser politiquement et légalement l'idée d'un conseil de la recherche à l'échelle de l'Europe

Pour exister, l'idée d'un espace autonome de financement de la recherche fondamentale sur la base d'une compétition individuelle entre chercheurs au niveau européen doit se matérialiser sous la forme d'une structure, qui a fait l'objet de nombreux débats quant à sa forme, son financement, son organisation et son lien avec les instruments existants. Avant même cette réflexion autour de la structure, c'est le lien avec l'espace européen de la recherche et ses objectifs qui doivent être créés pour rallier les instances politiques à la nécessité de mettre en place un conseil de la recherche et le conformer ensuite à l'encadrement légal européen.

2-2-1. L'argument politique : renforcer l'espace européen de la recherche avec un conseil de la recherche

Sur la base des arguments de Pavitt et en collaboration avec les acteurs politiques de la recherche danois (dont le ministre et les dirigeants des conseils de la recherche), le CNERP obtient le soutien de la présidence danoise de l'Union européenne qui débuta en 2002 pour maintenir l'idée d'un ERC au niveau européen. Une conférence à Copenhague en octobre 2002 *Towards a European research area: do we need a European research council ?* conclut sur le fait que l'ERC doive être redevable à ses financeurs mais autonome dans ses opérations et gouverné par des scientifiques hautement respectés.

Cette nouvelle structure de financement doit être fondée sur un système d'évaluation par les pairs rigoureux et transparent, et couvrir tous les champs de la connaissance, y compris les sciences humaines et sociales. Le concept de l'ERC obtient un soutien majoritaire de l'assemblée composée de la FES, de conseils de recherche et du commissaire Busquin, alors en charge du déploiement de l'EER, qui a estimé que l'idée de l'ERC « s'intégrerait très bien dans le projet d'Espace européen de la recherche » en tant que moyen de renforcer l'excellence de la recherche européenne (Gronbaek 2003).

Un accord est trouvé pour continuer la discussion en conseil des ministres, qui sera organisé en novembre 2002 par le ministre danois Helge Sander afin d'explorer la possibilité de création d'un ERC. Dès lors, l'ERC est officiellement sur l'agenda politique et y restera, même si les chefs d'États qui souhaitent conserver le financement de la recherche fondamentale dans le

giron des nations ne sont pas très attentifs à cette idée au départ (Gornitzka & Metz, 2014). Helge Sander demande alors à Federico Mayor, professeur de biochimie et ancien directeur général de l'UNESCO, de constituer un groupe d'expert pour explorer les possibilités de création d'un ERC, qui sera appelé l'*European research council expert group* (ERCEG, aussi appelé « *Mayor Group* »).

L'ERCEG a donné lieu à un rapport (le rapport Mayor) publié en 2003. Ce groupe d'experts est composé d'une part de représentants des conseils de la recherche, de fondations et d'académies venant des pays nordiques, mais aussi de Hongrie, d'Allemagne, d'Irlande, de Grande Bretagne et de France (avec le président du CNRS) déjà convaincus par le discours de Pavitt, et en majorité masculins, professeurs ou détenant un bagage scientifique. Surtout, fait suffisamment rare pour être souligné, le groupe intègre des représentants du Parlement européen et des conseillers stratégiques pour la mise en place de l'espace européen de la recherche⁶³. Le rapport Mayor est alimenté par des contributions (*inputs*) de l'EURAB, la FSE, EuroHORCs, l'ELSF, Euroscience, l'*European university association* (EUA), l'*Academia Europaea*, l'ALLEA et le EIROforum⁶⁴, qui sont autant « de nombreuses sources ayant apporté une contribution importante à ces discussions » (Mayor 2003, [Notre traduction]). Selon Michelle X., cette « convergence de mouvements » devait montrer à la Commission européenne qu'il y avait suffisamment d'acteurs considérés comme légitimes à porter l'idée d'un conseil de la recherche pour que celle-ci fasse l'objet d'une nouvelle phase consistant en l'élaboration du fonctionnement du dispositif et de son contour institutionnel :

« Mais en fait, il y a eu cette convergence de mouvement parce qu' il y avait un groupement qui

⁶³ Les membres de l'ERCEG sont : Prof. Federico Mayor (Président de l'ERCEG, prof. à l'université autonome de Madrid et président de la Fondation pour une culture de la paix, ancien directeur général de l'UNESCO) ; Prof. Mogens Flensted-Jensen (Vice-président de l'ERCEG, conseil d'administration des conseils danois de la recherche) ; Prof. Norbert Kroó (Secrétaire général de l'Académie des Sciences hongroise) ; Dr. Wilhelm Krull (Secrétaire général de la Fondation Volkswagen, Allemagne) ; Prof. David J. McConnell (Professeur de génétique au Trinity college de Dublin et chairman de l'*Irish Times Trust*) ; Prof. Gérard Mégie (Président du CNRS, France) ; Prof. Helga Nowotny (Présidente de l'EURAB) ; Dr John Taylor (Directeur général *Research Councils*, GB) ; Mrs Myrsini Zorba (Membre du Parlement européen) ; Mr Peter Kind (Observateur, directeur de la structuration de l'espace européen de la recherche) ; Pr. Peter Nijkamp (Observateur, directeur de l'organisation néerlandaise pour la recherche) ; Prof. Dan Brändström (Secrétaire de l'ERCEG, directeur de la *Bank of Sweden tercentenary foundation*) et Dr Olle Edqvist (Secrétaire assistant, directeur des relations internationales de la Fondation suédoise pour la recherche Stratégique). Rapport de l'ERCEG. Disponible sur : https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/expert_group_final_report.pdf. Consulté le 19/02/23.

⁶⁴ L'EIROforum est un partenariat créé en 2002 qui regroupe huit grands instituts de recherche européens : l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'EMBL en biologie moléculaire, l'Agence spatiale européenne (ESA), l'Observatoire européen austral (ESO), l'European Synchrotron Radiation Facility (ESRF), le consortium européen pour le développement de l'énergie de fusion (EUROfusion), l'installation européenne de laser à électrons libres à rayons X (*European XFEL*) et l'institut Paul-Langevin (ILL). Site de l'EIROforum. Disponible sur : <https://www.eiroforum.org/>. Consulté le 07/01/24.

était informel, qui s'appelait les EuroHORCs qui étaient tous les présidents directeurs généraux (P.-D.G.) des établissements publics européens, enfin tous... Un groupe assez large de P.-D.G. d'établissements publics européens qui se sont dit « nous, on est les patrons, si tous ensemble, on dit à la commission il nous faut ça, on va avoir un impact ». Donc aussi, ils ont travaillé sur un texte. C'est le fameux texte qui a été co-rédigé avec la Commission, ce qui est rarissime. À l'époque, c'était rarissime que la CE corédige avec un groupe externe à la commission un texte. Et après il y a eu aussi d'autres instances comme ça transeuropéennes, inter établissements ou interuniversitaire, qui sont venues à l'appui de ces mouvements. [...] Et il y a eu le mouvement quand même qui était très « *bottom-up* », notamment porté par l'*Initiative for science in Europe*, mais aussi par la *European Academia*, l'ALLEA... une quinzaine [d'associations] que la commission a consulté à l'époque. Pour vérifier que ce que le premier mouvement soutenait était soutenu par tout le monde. Et ça n'a pas été difficile, parce que tout le monde avait envie de ça. » (Actrice ERC, Michelle X.)

Le rapport Mayor propose les arguments pour le besoin de la création d'un nouveau financement de la recherche et des moyens appropriés pour y parvenir, en présentant un premier schéma de la manière dont les fonds peuvent être gérés, les tâches et principes pour son opération et sa structure de gouvernance, ainsi qu'un agenda : l'ERC doit être opérationnel d'ici 2004 afin d'être intégré dans le 7^e PCRD. Le rapport met en place les conditions de base pour que la Commission s'empare pleinement de l'ERC, en démontrant que la poursuite de l'« excellence dans la recherche fondamentale » contribuera pleinement aux objectifs de l'espace européen de la recherche et que l'établissement d'une telle structure et d'un tel financement remplit les obligations réglementaires établies par le Traité. Le rapport insiste sur le désir de contribuer à la réalisation de la vision d'un espace européen de la recherche telle qu'elle a été définie par les dirigeants politiques de l'Europe.

Le rapport Mayor indique ainsi que « l'excellence dans la recherche fondamentale » est l'une des aires où des initiatives au niveau européen sont nécessaires et pour laquelle il n'existe aucun mécanisme de financement. La création de l'ERC pourrait dans un premier temps combler ce manque. Et de surcroît, le soutien « à de la recherche de haute qualité sélectionnée sur la base d'une compétition européenne [Notre traduction] » pourrait renforcer les trois autres espaces d'initiatives que sont le recrutement, la formation et le développement de carrière pour les chercheurs ; les infrastructures et ressources partagées ; et un meilleur usage et développement du potentiel scientifique des régions les plus faibles ». Autre facteur, l'ERC pourrait favoriser la mobilité des chercheurs, au sein du marché unique des scientifiques et des connaissances et inciter les États membres à atteindre l'objectif des 3 % de PIB dédiés à la R&D. Convaincre de l'importance du financement de la recherche fondamentale en Europe comme contribuant à la mise en œuvre de l'EER et de son marché unique n'est pas seulement une question politique. Avec les arguments autour du financement de l'« excellence » de la recherche, c'est également

l’instauration d’un conseil de la recherche en respect avec le cadre légal européen qui est en jeu.

2-2-2. Entrer dans le cadre légal : la compétition, plus-value du niveau européen pour une recherche individuelle d’« excellence »

Comme nous l’avons vu avec l’implantation dans les années 1970 de la Fondation européenne de la science, le financement de la recherche fondamentale est considéré comme principalement du ressort de chaque État membre. Pour convaincre les politiques de la nécessité de son financement au niveau européen à travers la création d’un conseil de la recherche et donc de sa valeur ajoutée, plusieurs arguments ont été élaborés, dont l’« excellence » et la « compétitivité ». Ces deux critères doivent constituer pour la Commission européenne et les États membres les arguments d’une contribution par l’ERC aux objectifs de réalisation de l’espace européen de la recherche, autant qu’ils répondent aux exigences légales du Traité. Comme l’indique Michelle X. ci-dessous, un travail d’argumentation s’instaure alors afin de faire entrer l’idée de la structure dans le cadre légal, « base de la base pour l’Union européenne ». Dans un double-jeu de fabrication de l’instrument et de fabrication du droit, se dévoile ainsi l’introduction du concept d’une « recherche exploratoire » et d’un critère unique de sélection, celui de l’« excellence » qui ne peut elle-même être atteinte que par une compétition portée au niveau européen :

« Il faut toujours respecter les cadres légaux [...]. La base de la base pour l’Union européenne, c’est le Traité et après il y a d’autres textes. [...]. Il ne faut surtout pas sortir de ce texte qui a été ratifié par tous les États membres. Donc il fallait d’abord s’assurer qu’il y avait une marge de compréhension du texte qui permettait de faire quelque chose tout en respectant ce cadre légal fondateur. C’était “Comment on construit l’argumentaire politique et en respectant le cadre légal approuvé par X État membre ?”. [...] Donc il y avait ce que je vous disais du Traité, c’est que pour pouvoir avancer à l’échelle européenne [...], pour mettre en place un budget à l’époque, pour avoir une ligne budgétaire, il faut avoir un programme dédié. Pour avoir un programme dédié, il faut se baser sur les textes fondateurs de l’Union européenne, dont le Traité, et dans le Traité il est dit qu’il faut un programme-cadre. Que ceci, que cela, qu’il fallait des programmes spécifiques. Et on voit qu’à chaque programme-cadre, l’interprétation de ces textes évolue. C’est toujours les mêmes, mais ils évoluent. Et donc, à l’époque, l’évolution que nous avons introduite, c’était de dire, en fait, il n’y a rien qui est marqué dans le Traité qui interdit à l’Union européenne de financer la recherche exploratoire. Ou de base. Dès lors qu’il y a de la compétition. Et le deuxième élément qui a été décisif pour convaincre l’opinion politique, c’est du coup on finance, que l’excellence, donc un seul critère : le critère de l’excellence. C’est ça l’origine. » (Actrice ERC, Michelle X.)

Certains défenseurs de l'idée de l'ERC considèrent ainsi le financement national de la recherche fondamentale comme favorisant généralement le népotisme et ne sélectionnant pas les « meilleurs chercheur·es » (Krull 2002). Du côté européen, le principe de *juste retour*, qui repose sur la répartition équitable entre les États membres des financements de l'Union européenne, dans lequel chacun dispose d'un retour d'un montant de crédits au moins égal ou tout au moins un peu inférieur au montant de sa participation au financement du budget communautaire, ne favoriserait pas la compétition et donc l'excellence. Pour les défenseurs de l'ERC, afin que l'Union Européenne atteigne l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'être l'« économie de la connaissance la plus compétitive », la sélection doit être basée en priorité sur la qualité scientifique. La compétition doit être une compétition ouverte, pour tendre vers une recherche de haute qualité et remplir ainsi les objectifs du Traité. Avec l'ERC, il ne s'agit plus contrairement au fonctionnement du PCRD de financer des équipes multinationales, mais d'un soutien à des équipes de recherche individuelles dans un pays, qui s'ajouterait aux instruments existants. Cet argument est ainsi formulé dans le rapport Mayor :

« Jusqu'à présent, la valeur ajoutée européenne a été définie comme la collaboration d'équipes de recherche dans différents pays. Il est temps d'apporter une nouvelle définition de la valeur ajoutée, qui intègre le principe de permettre à un chercheur de n'importe quel État européen de rivaliser avec tous les autres chercheurs sur la base de l'excellence. La concurrence en vue d'atteindre une réelle excellence dans la recherche devrait devenir un élément essentiel d'une nouvelle définition de la valeur ajoutée européenne, tournée vers l'avenir. » Rapport Mayor (Mayor 2003, p. 9)

Pour König, le « focus sur les chercheurs individuels, cependant, ne signifie rien d'autre que le bouleversement complet de la logique qui jusqu'à présent, a déterminé la politique européenne » (König 2017a, p. 48) et était la « valeur ajoutée » de la politique européenne selon le principe de subsidiarité. Jusqu'ici, les PCRD étaient construits sur l'objectif de favoriser la coopération transnationale de la recherche et la mobilité des chercheurs, qui ne pouvaient être réalisés qu'à un niveau européen. Si cela n'excluait pas la recherche fondamentale, il fallait cependant y ajouter un atout supplémentaire.

En 2004 et à la demande du Conseil, la Commission européenne publie une communication intitulée *Europe and Basic Research* (Commission européenne 2004). Cette communication doit apporter des éléments au débat concernant l'opportunité d'un financement de la recherche fondamentale au niveau européen et, par la même occasion, lancer la discussion au niveau politique concernant la création d'un ERC. Dans ce document, le rapport de Vannevar Bush

Science : the Endless Frontier est cité⁶⁵, afin de souligner « la valeur générale de l'accroissement des connaissances et l'importance de la recherche fondamentale pour le développement économique et social ». La communication indique que diverses personnalités, organisations et instances se sont exprimées sur la nécessité d'un ERC, dont « 45 prix Nobel européens », la FES, EuroHORCs, Eurosciences, l'*Academia Europaea*, l'EURAB et l'ERCEG, et que le débat est prêt à être porté à un niveau politique. Le Parlement européen appelle à un soutien de la part de la politique de recherche européenne à la recherche fondamentale, au travers de la mise en place d'un « Conseil européen de la recherche ».

La recherche fondamentale est définie dans cette communication différemment des autres types de recherche (dont la recherche appliquée), c'est-à-dire comme étant « sans lien direct avec une application donnée, et surtout avec l'objectif de faire progresser les connaissances [notre traduction] » (*Ibid.*). Il est souligné que la recherche fondamentale est à l'origine de découvertes majeures qui ont conduit à des succès économiques et commerciaux et/ou à des améliorations concrètes de la qualité de vie, et le document reprend l'exemple de la découverte des rayons-X et de la résonance magnétique nucléaire, ou encore celui de la restriction des enzymes dans le domaine des sciences et de la vie et des technologies, ce qui a alimenté la biotechnologie. En plus de « l'impact économique » de la recherche fondamentale, la communication souligne le « rôle essentiel de la recherche fondamentale dans la formation des chercheurs ». Afin de dépasser la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée, le terme de « *Frontier Research* » sera employé par la suite, ce qui sera traduit en français par « recherche exploratoire » (Commission européenne 2008).

Dans cette communication, les efforts respectifs des États-Unis et de l'Europe en matière de recherche fondamentale sont considérés comme équivalents même si les « performances » de cette recherche sont différentes. Les « indicateurs de performances » mobilisés indiquent en effet qu'en termes de publications, l'Europe est en tête par rapport aux États-Unis, mais qu'en termes de nombre de références, « considéré comme le meilleur indicateur de qualité de la recherche », l'Europe est derrière les États-Unis. La communication ajoute que cette différence de performance est confirmée par le nombre de prix Nobel en physiologie/médecine, physique et chimie (« entre 1980 et 2003, l'Europe en compte 68, contre 154 pour les États-Unis »), et que « comme il est souvent souligné, un grand nombre de lauréats américains sont en fait nés

⁶⁵ *Scientific progress on a broad front results from the free play of free intellects, working on subjects of their own choice, in the manner dictated by their curiosity for exploration of the unknown.*

ou été formés en Europe » (Commission européenne 2004). Cette différence de performance est expliquée par la manière dont la recherche fondamentale est organisée et opérée des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, celle-ci est financée principalement par des agences tels que la NSF sur la base d'une compétition ouverte, alors qu'en Europe, la majeure partie de la recherche fondamentale est située dans les universités et est financée en partie sur de la subvention de base (comme avec le CNRS en France) et en partie avec des ressources extérieures.

La communication souligne ainsi le manque de compétition à un niveau européen et s'intègre dans la logique néo-libérale de la Commission européenne d'une concurrence libre et non faussée. Elle indique qu'« en exposant les chercheurs, les équipes et les institutions de différents pays aux idées et au dynamisme de leurs meilleurs homologues en Europe, l'instauration d'une véritable concurrence à l'échelle continentale stimulerait sans aucun doute la créativité et l'excellence de la recherche fondamentale en Europe » (*Ibid.*). Le niveau européen pour organiser cette compétition amenant à l'« excellence » est posée comme une plus-value pour tous les États membres et rempli donc les conditions du principe de subsidiarité. La concurrence pour le financement à l'échelle européenne inciterait également les meilleurs groupes de recherche en Europe à être encore plus performants et contribuerait à attirer et à retenir les meilleurs jeunes scientifiques, dans la lignée de l'EER et de la « cinquième liberté de circulation des chercheurs et des connaissances » (Gronbaek 2003). En conclusion, la Commission européenne propose ainsi la création d'un mécanisme de soutien aux projets de recherche des équipes individuelles, sur le modèle des *individual grants*, les bourses individuelles, accordées par la NSF. Dans la création de l'ERC qui suivra cette phase de mise à l'agenda politique, la Commission européenne confirmera le critère de « seulement l'excellence » comme principe de distribution des fonds, ainsi que son indépendance institutionnelle par la sélection de 22 « membres fondateurs » du conseil scientifique de l'ERC en 2005. L'idée de l'ERC acceptée à un niveau politique, une longue période de construction de la structure institutionnelle et du système de distribution des bourses ERC mènera à l'officialisation de sa création en 2007.

Conclusion de la partie 1

Cette rapide histoire de l'émergence de l'idée d'un conseil de la recherche au niveau européen sur le modèle de la NSF ne présente bien évidemment pas de manière exhaustive l'ensemble

des débats menés, ainsi que les textes et positions adoptés par les différents acteurs. Afin d'en voir l'émergence institutionnelle dans un contexte légal d'action communautaire, l'ERC a fait l'objet d'un long processus de négociation et d'appropriation par les acteurs politiques européens. C'est pourquoi ce long processus, qui peut être situé entre 2000 (et même avant, comme nous avons pu le voir) et 2007, année de la création officielle de l'ERC, fait ainsi l'objet de nombreux articles et de deux monographies, desquels nous n'avons sélectionné que quelques documents qui ont été développés ici.

Si nous n'avons pas fait une analyse précise des positions de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'émergence de l'instrument, la circulation des arguments et la création effective d'un conseil de la recherche montrent cependant qu'ils sont dotés de ressources « suffisantes pour pouvoir orienter et définir le contenu de l'action publique » (Genieys et Hassenteufel 2012), ce qui nous porte ainsi à les qualifier de « groupe programmatique ». Ces ressources peuvent être qualifiées de (i) positionnelles, concernant les politiques qui ont décidé la mise sur agenda de l'ERC ; (ii) de savoir, pour les associations rassemblant les directeurs de conseil scientifiques ou encore par exemple l'EURAB, qui ont apporté leur expertise dans la construction institutionnelle ; (iii) de légitimité et relationnelles concernant les « éminents chercheurs », notamment lauréats de prix Nobel, et les associations scientifiques telles que l'EMBO. Ces acteurs ont également ceci en commun d'avoir une connaissance du niveau européen en matière d'élaboration et de décision des politiques de recherche nécessaires à la création de l'ERC. Ils disposent également des conditions favorables à la circulation des idées par l'organisation de lieux de rencontres (conférences), et la rédaction d'arguments correspondants aux usages et possibilités offertes par le contexte légal et institutionnel de l'Europe.

Ainsi, le problème soulevé par l'insatisfaction de la part des acteurs politiques et scientifiques concernant l'efficacité de la recherche européenne et de son financement tel qu'il a été construit historiquement, amène à une proposition de transformation du système de financement de la recherche en Europe. La valeur partagée d'un objectif d'« excellence scientifique » donne une cohérence d'ensemble à la préconisation et la mise en place opérationnelle d'un nouvel instrument de financement qu'est le conseil de la recherche. Ces arguments se sont construits dans le cadre d'un processus d'apprentissage des conseils de la recherche dans les pays nordiques, mais surtout et essentiellement sur le cas des États-Unis, dans une relation de concurrence et une volonté de ressemblance. L'émergence d'un conseil de la recherche au niveau européen peut être pris comme un cas représentatif de la circulation des exemples

étrangers dans la détermination des politiques de recherche et d'innovation (Louvel et Hubert 2016). Décontextualisés pour être ensuite recontextualisés, ce sont ici les structures de financement mais aussi les notions qui font l'objet de circulation.

Ainsi, Flink et Peter (Flink et Peter 2018), analysent les notions de « recherche exploratoire » (*Frontier research*) et d'« excellence » comme des concepts itinérants qui proviennent des États-Unis et se sont infiltrés dans les politiques européenne de la recherche. Ces deux concepts sont selon eux devenus d'abord populaires dans le discours public aux États-Unis, via l'image positive d'une « auto-mobilisation individuelle », pour ensuite s'orienter vers la science et l'élaboration de politiques et fonctionner en tant qu'« euphémiseurs » de la compétition en Europe. L'*American way of life* et l'idée selon laquelle le risque de s'aventurer vers l'inconnu permet de trouver des terrains prospères a popularisé la notion de frontière, dont la métaphore se serait diffusée dans la science et la décision politique aux États-Unis via l'historien Turner, qui influença le rapport de Vannevar Bush's *Science – The Endless Frontier*. Turner imagine les scientifiques comme des expérimentateurs audacieux plutôt que comme des érudits européens, paralysés par la tradition, qui, s'ils souhaitent explorer l'inconnu, doivent être libérés de la société. Pour Flink et Peter, le concept de *Frontier research* aurait circulé jusqu'à Bruxelles et servi de fondement à l'institutionnalisation de l'ERC. Il permet de dépasser la distinction entre recherche fondamentale et appliquée, et, tout en permettant de remplir le principe de subsidiarité, justifie le financement de recherche « individuelle », en soulignant la nécessité de financer de petites équipes de chercheur·e·s pionniers dans le cadre d'une recherche « *high-risk/high-gain* ».

Quant à l'« excellence », que ces auteurs analysent notamment sur la base des écrits de Gardner, elle reposerait autour des idées méritocratiques, qui feraient avancer toute une société. Le choix méritocratique des postes de direction, basé sur l'égalitarisme et l'égalité des chances, permettrait aux « différences physiques ou intellectuelles de permettre des performances de haut niveau ». L'excellence serait également liée très étroitement à la théorie émergente de la « société de la connaissance », dans lequel quelques « talents » apporteraient le progrès scientifique, et permettraient de réveiller l'excellence chez les autres (Merton 1979 ; Zuckerman 1977). L'excellence serait également liée au changement de paradigme du courant managérial, dans lequel l'entrepreneur est « devenu un personnage central pour les individus et les organisations ». Dans un contexte d'une « guerre des talents » popularisée par des consultants de Mc Kinsey (Michaels, Handfield-Jones et Axelrod 2001), le concept

d'excellence se serait diffusé internationalement. Il aurait été adopté par l'Union européenne sur le modèle de réussite de la stratégie des États-Unis afin de faire de l'Europe l'économie et la société la plus compétitive et la plus dynamique sur la base d'une société de la connaissance.

En 1990, la pertinence sociétale était dans les débats sur le rôle de la science avec la parution de l'ouvrage de Gibbons et al. et le passage à un « mode 2 » (Gibbons et al. 1994). Cette vision de la science, portée par Helga Nowotny, alors en charge de l'EURAB et qui deviendra deuxième présidente de l'ERC, semble également avoir influencé la notion de l'excellence de la recherche au sein de l'ERC. Ainsi, pour Helga Nowotny, « la vraie science, c'est-à-dire l'excellente science, s'avère non seulement solide sur le plan social, mais aussi sur le plan scientifique. La recherche de l'excellence nécessite un espace autonome, où la curiosité est la force motrice, poursuivie par des esprits créatifs individuels. Mais cet espace autonome n'est pas un espace de liberté. Il doit être construit et nourri. Il doit être cultivé, et la culture dépend, entre autres de la concurrence et de la sélection. » (Nowotny 2006). Cet « espace » au sein duquel l'« excellence » repose largement sur la notion de « mérite » (Allouche 2021) *via* une compétition ouverte, repose ainsi largement sur des capacités individuelles de création. Alors que l'« excellence » en Europe se traduit d'abord dans des « centres d'excellence » et des « réseaux d'excellence » qui concentrent des ressources et des expertises pour achever le *leadership* européen dans la science et la technologie, avec l'ERC, cette « excellence » devient individuelle et centrée sur les chercheur·es. La compétition doit ainsi prendre place au sein d'un espace, dont les règles de participation se trouvent construites dans l'instrument de financement.

3. Bâtir un instrument de sélection de l'« excellence » scientifique

À partir de 2004, l'idée d'un ERC acceptée, il s'agit d'en matérialiser les principes dans un « instrument d'action publique ». Au sens de Lascoumes et Le Galès, « un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès 2005, p. 13). S'agissant de l'ERC, cet instrument d'action publique se caractérise par le fait qu'il se réfère à un double dispositif. Celui de l'agence avec un organe de décision et de gestion à « deux têtes ». Et celui

d'un appel à projet prenant la forme de bourses catégorisées en moments de carrières et attribuées sur le seul « critère d'excellence du porteur et de son projet ».

3-1. Encadrer l'évaluation des propositions : structure institutionnelle et procédure de sélection de l'ERC

La construction de la structure légale et administrative de l'ERC a fait l'objet de nombreuses discussions (König 2017a ; Gornitzka et Metz 2014). Pour aboutir à un compromis, l'ERC a été intégré au PCRD sous la forme d'un organe indépendant, géré selon une structure à deux têtes avec un conseil de la recherche en charge de la définition des critères de sélection et de son organisation, et une agence exécutive, l'*ERC executive agency* (ERCEA), en charge de sa gestion administrative et financière.

3-1-1. Un fonctionnement institutionnel à « deux têtes » au sein du PCRD

Plusieurs propositions ont été avancées concernant la construction institutionnelle de l'ERC : avoir une institution complètement indépendante, faire de la FES ou de l'EMBO des agences de financement ou utiliser les conseils de la recherche nationaux. L'enjeu pour ses défenseurs était de structurer l'ERC pour qu'il soit le plus autonome possible dans son fonctionnement autant vis-à-vis des États membres que de la Commission européenne. Néanmoins, le Traité européen stipulant que le financement européen de la recherche doit se faire *via* des programmes spécifiques du PCRD, l'ERC ne peut pas être totalement indépendant de la Commission européenne. Le compromis trouvé est la mise en place d'une structure à « deux têtes ». D'un côté, le conseil scientifique composé d'« éminents scientifiques et universitaires » (König 2017a) établit les conditions de participation et se charge de l'évaluation des propositions ; de l'autre, l'agence exécutive de l'ERC (ERCEA) représente la Commission européenne et organise les appels à projets autant qu'elle en gère l'administration au jour le jour.

Le conseil scientifique : l'autonomie comme garant de la légitimité scientifique

Le premier « conseil scientifique indépendant » est nommé en 2005. Comme le souligne un enquêté, il est composé d'une « vingtaine de scientifiques européens, dont certains de très haut niveau, quelques prix Nobel au passage. » (Acteur ERC, Jean-Claude H.) (Annexe 7 - Liste des

membres du premier conseil scientifique de l'ERC). Cette « première tête » qu'est le conseil scientifique a pour objectif de bâtir la stratégie de distribution des fonds de l'ERC en mettant en place les conditions de participation, d'évaluation et de sélection au financement.

Aujourd'hui, les membres du conseil scientifique sont des scientifiques européens de « très grande renommée ayant les compétences appropriées »⁶⁶ (Conseil de l'Union européenne 2013) nommés par la Commission européenne sur recommandation d'un comité indépendant. Le conseil scientifique établit la stratégie globale de l'ERC et le « programme de travail » (*Work programme* ou WP) relatif à la mise en œuvre des activités de l'ERC. Surtout, point essentiel de la crédibilité de l'instrument, il est en charge des « méthodes et procédures d'évaluation par les pairs » et de l'évaluation elle-même, qui déterminent les propositions à financer. Le conseil scientifique a également un rôle de conseil, pour améliorer les « réalisations de l'ERC, en renforcer l'impact et accroître la qualité de la recherche effectuée » (*Ibid.*). Une auto-évaluation des mécanismes et des effets de l'ERC est réalisée, pour en maintenir la crédibilité autant que pour répondre aux exigences de la Commission européenne suivant les principes de la MOC. Ainsi, entre autres exemples, le projet EURECIA⁶⁷ (réalisé entre 2009 et 2012, qui a donné lieu à nombre d'articles cités dans cette thèse) a pour objectif de « comprendre et d'évaluer l'impact et les résultats du schéma de financement de l'ERC ». En 2019, l'ERC a lancé un appel d'offres concernant la mise en œuvre d'une recherche « indépendante » concernant « l'impact de ses financements sur les carrières ».

La personne en charge du conseil scientifique (le-la « *chair* ») siège également comme présidente de l'ERC et est la représentante officielle de l'ERC auprès de la Commission européenne et des autres instances⁶⁸. Plusieurs se sont succédés. Le premier Fotis Kafatos, et l'actuelle présidente, Maria Leptin, sont biologistes et ont des liens avec l'EMBO et l'EMBL. Comme nous l'avons déjà souligné, Helga Nowotny, sociologue autrice du très controversé ouvrage présentant le « mode 2 » de la science a été présidente de l'EURAB et de l'ERC. Le-la président-e est assisté-e de trois vice-président-es, qui représentent les trois domaines

⁶⁶ Article 7 *Scientific Council* de la Décision du Conseil du 3 décembre 2013 établissant l'implémentation des programmes spécifiques. Site eur-lex. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013D0743&from=PT>. Consulté le 07/01/24.

⁶⁷ Site cordis. Disponible sur : <https://cordis.europa.eu/article/id/86254-funding-scheme-reviewed/fr>. Consulté le 15/03/23.

⁶⁸ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-president-scientific-council>. Consulté le 16/03/23.

scientifiques de l'ERC : *Social sciences & humanities* (SH), *Physical sciences & engineering* (PE) et *Life science* (LF).

L'autonomie donnée par la Commission européenne à ces personnalités recrutées sur la base de leur réputation scientifique – et de leur expérience du financement sur projet en Europe et à l'international – doit ainsi apporter de la crédibilité à l'instrument de financement et y rallier la communauté scientifique.

L'ERCEA et le PCRD : l'autonomie « relative » de l'ERC

Même si l'ERC est un organisme indépendant, non directement géré par la Commission européenne, son « autonomie » voulue par les défenseurs⁶⁹ est toute relative. Après de longs débats sur son financement (König 2017a ; Gornitzka et Metz 2014), l'ERC est venu compléter le seul et principal instrument de financement de l'Europe qu'est le PCRD, afin d'être en adéquation avec les termes du Traité et de rendre compte de l'argent public utilisé. L'ERC sera lancé sous le 7^e PCRD (2007-2013), sous le nouveau programme spécifique « Idées – Frontières de la connaissance » créé spécifiquement pour l'y intégrer. Dans le 8^e PCRD (Horizon 2020, 2014-2020), l'ERC se situe dans le « Pilier excellence scientifique », au côté des infrastructures de recherche, des Actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC) et des Technologies futures et émergentes (FET) (Figure 4), pour les deux programmes-cadres qui nous intéressent ici⁷⁰.

L'*ERC executive agency* (ERCEA) est la « deuxième tête » de l'ERC. Cette agence est placée sous l'autorité directe de la Commission européenne et elle met en œuvre la stratégie définie par le conseil scientifique⁷¹. Elle a la charge de la mise en œuvre des appels conformément aux programmes de travail et de l'organisation des évaluations⁷².

⁶⁹ Cette complète autonomie est encore souhaitée par certains scientifiques. Ainsi un enquêté nous a indiqué que la possibilité d'établir une fondation – qui vivrait de dotations attribuées par les États et le secteur privé – pour que l'ERC soit complètement indépendant a été évaluée récemment, sans aboutir cependant.

⁷⁰ Dans le 9^e PCRD Horizon Europe, qui reprend à quelques détails près une structure similaire à celle d'Horizon 2020, l'ERC se situe également dans le pilier un « excellence scientifique ». Présentation du programme-cadre Horizon Europe. Disponible sur : <https://research-and-innovation.ec.europa.eu/system/files/2022-06/rtd-2021-00013-02-00-fr-tra-01.pdf>. Consulté le 16/03/23.

⁷¹ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-executive-agency>. Consulté le 16/03/23.

⁷² « L'ERC est composé d'un conseil scientifique et d'une structure de mise en œuvre spécifique créée par la Commission européenne en tant qu'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche ; il est responsable devant la Commission et fonctionne dans des conditions d'autonomie et d'intégrité garanties par la Commission » [Notre traduction]. Décision de la Commission C(2017)4750. Disponible sur : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/sgl/erc/h2020-erc-se-rules-amended2_en.pdf. Consulté le 17/03/23.

Figure 4 - L'ERC dans le 8^e programme-cadre pour la recherche et l'innovation – Horizon 2020

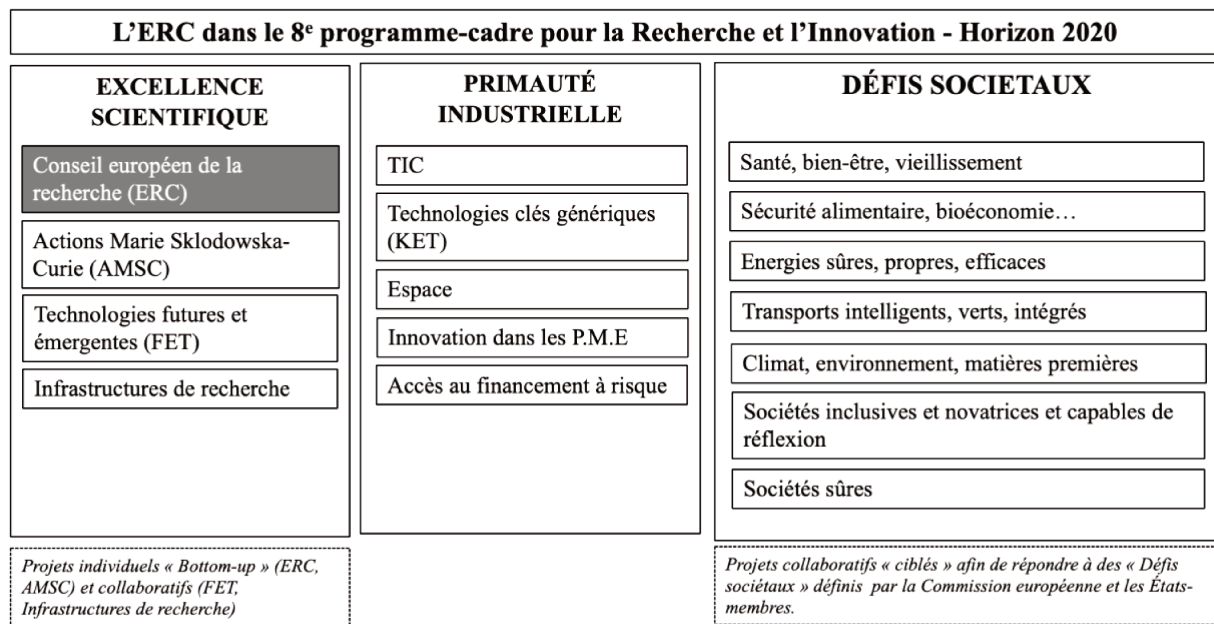


Figure réalisée par l'auteurice.

L'ERCEA établit et gère les conventions de subvention, en accord avec les règles de financement et d'administration qui s'appliquent à tous les projets européens. Cette organisation « bicéphale » est le reflet de tensions de pouvoirs entre « la communauté scientifique » autorégulatrice et la Commission européenne, gestionnaire des fonds, qui étaient déjà présentes lors des débats sur la création de l'ERC, comme le souligne cet enquêté :

« Ça a été un combat de tout le temps. Parce que quelque part, vous voyez, cet ERC, c'était donner du pouvoir aux chercheurs, aux scientifiques dans la communauté et ça, les barons qui dirigent la DGRI – la DGRI c'est la Direction générale de la recherche et de l'innovation –, c'est un ensemble de baronnies et ça leur enlevait du pouvoir. Vous enlevez du pouvoir à des fonctionnaires, c'est... Ils veulent vous tuer. Et plusieurs fois l'administration de la recherche européenne a fait des crocs-en-jambe à l'ERC. On est passé près du crash. Il y a un moment où par exemple, le nombre de candidatures, ça a monté en puissance. Il fallait plus de personnel à l'agence de l'ERC qui est européenne, pour gérer l'administration et on nous refusait des recrutements. Ça c'était... Il y a eu des crocs-en-jambe. Il y en a eu plusieurs comme ça. On est passé près du crash, ça ne s'est pas trop su. Mais là aussi, il y en a qui avaient quand même quelques relations un peu plus haut. On est arrivé à imposer... à faire que l'ERC soit respectée, soit acceptée, soit déjà acceptée. » (Acteur ERC, Jean-Claude H.)

Il est ainsi frappant de noter les tribunes et communications faites par le-la présidente autour du succès de l'ERC lors de chaque négociation de budget du PCRD suivant, afin d'en augmenter la part dédiée et malgré son augmentation régulière (Graphique 5). Dans ce contexte de négociation budgétaire, la démonstration de la réussite de l'ERC et de son système

d'évaluation et de sélection, notamment dans sa contribution à l'achèvement des objectifs de la politique européenne de la recherche, est alors un enjeu central. Assurer la « meilleure des sélections », telle est bien la prérogative centrale du conseil scientifique, sur lequel repose en grande partie la légitimité de l'ERC vis-à-vis de la communauté scientifique et de la Commission européenne pour en garantir le maintien d'une gestion autonome.

Graphique 5 - Évolution de la part du budget de l'ERC dans le budget total pour la recherche au niveau européen (PCRD et EURATOM) en millions d'ECU ou d'EUROS

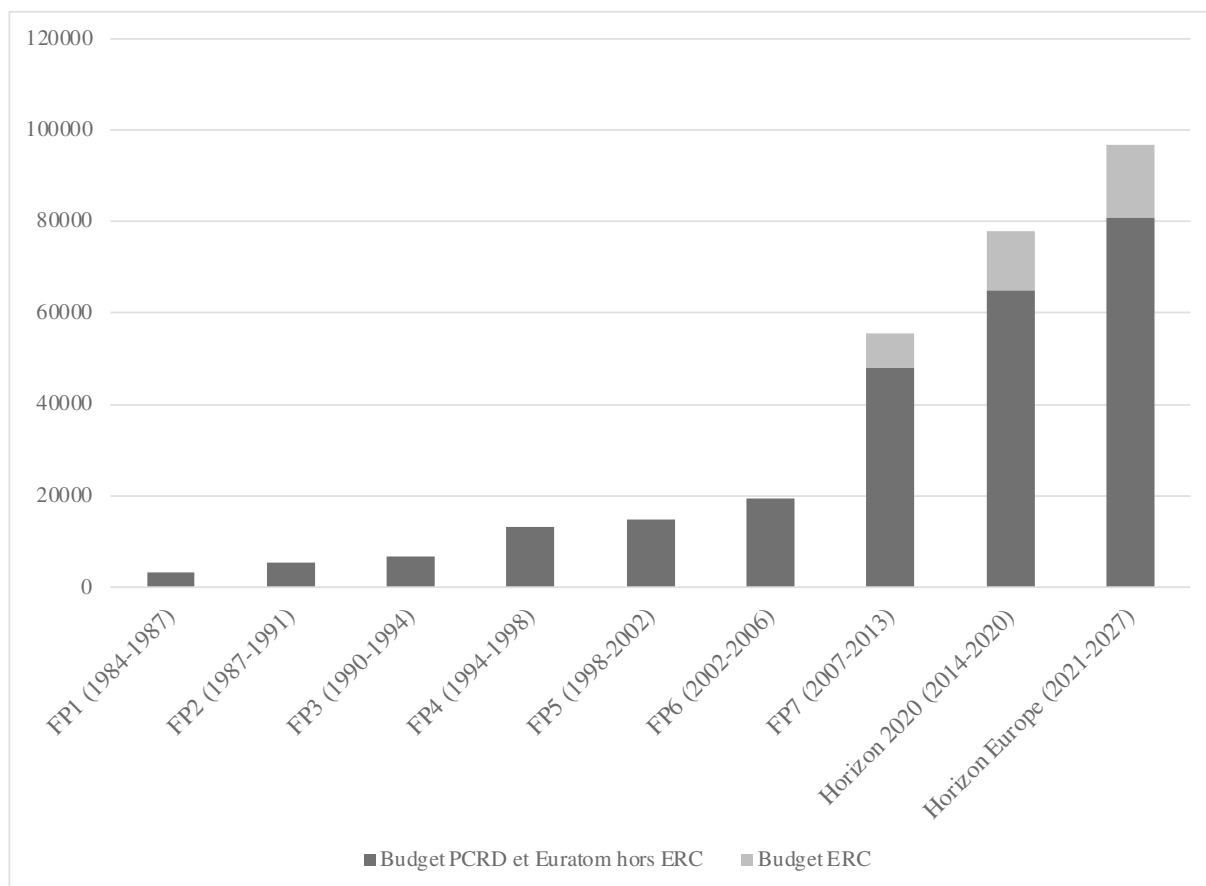


Figure réalisée par l'auteurice. Sources : eur.lex et PCN ERC.

Avec cette structure à « deux têtes » l'ERC est dans une forme d'entre-deux⁷³ dont l'indépendance dépend des budgets qui peuvent lui être alloués. Avec l'ERCEA, les règles administratives et financières des projets financés restent celles qui prévalent pour l'ensemble des projets européens du PCRD. La sélection des projets à financer quant à elle, repose sur une évaluation effectuée par et pour les pairs qui en définissent les critères de la compétition, selon

⁷³ Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre parler de l'ERC et du PCRD, selon une dissociation des deux, qui dans les faits n'existe pas.

un principe d'autonomie de la science. Selon ce principe et dans un souci d'efficacité du système de sélection, l'instrument appel à projet est ainsi configuré autour du critère unique de l'« excellence » d'un·e porteur·e et de son projet que seul·es les pairs sont censés·e être en capacité d'évaluer.

3-1-2. Le dispositif de sélection des bourses ERC

Le système d'évaluation par les pairs se base sur une composition et un fonctionnement des comités de sélection qui doit montrer sa capacité à remplir ses missions de « promotion de l'excellence » et de financement d'une recherche « *groundbreaking* ». Son « gouvernement par des scientifiques » distingue l'ERC des modèles d'évaluation des autres projets au sein du PCRD. Les modalités de candidatures sont différentes, tant dans la composition des comités et les étapes de sélection que dans les matériaux de l'évaluation que constituent le dossier et la phase de l'entretien. La composition du comité et les procédures de candidature ont pour fonction de vérifier de la preuve du « bon choix » (notamment concernant les jeunes chercheur·es). Ces modalités de candidature et d'évaluation sont stables depuis 2007 et se veulent également simplifiées pour éviter les « lourdeurs bureaucratiques », comme nous l'indique un enquêté. Pour les décrire de manière générale, nous nous basons sur les derniers programmes de travail d'Horizon 2020⁷⁴, en abordant tout d'abord les comités de sélection pour ensuite décrire les matériaux de l'évaluation.

Les comités de sélection : la culture épistémique de l'évaluation

Les comités de sélection sont structurés en panels (il en existe 25 en 2020), regroupés sous trois grands domaines, que nous avons déjà mentionnés : *Physical sciences and engineering* (PE), *Life sciences* (LF) et *Social sciences & humanities* (SH) (Annexe 8 - Liste des panels). Le *panel chair*, ou président·e du panel, et les membres du panel sont sélectionné·es par le conseil scientifique sur la base de « leur réputation scientifique » (ERCEA 2019b). C'est le *panel chair* qui propose des noms au conseil scientifique pour les 11 à 17 personnes qui composent le panel qu'il·elle préside. Le·la président·e de panel dispose d'une grande liberté dans le choix de proposition de noms – même s'il y a quelques obligations à respecter, dont la représentation

⁷⁴ Programme de travail ERC 2020. Disponible sur : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2018-2020/erc/h2020-wp20-erc_en.pdf. Consulté le 18/03/23.

des pays européens – et est nommé·e sur décision plutôt qu'élus·e, ce qui a quelque peu surpris cet enquêté :

« (Le·la vice-président·e d'un domaine) est venu·e me démarcher en me demandant si j'acceptais de faire partie du panel [...] et d'en prendre la présidence. Ce qui m'a... un peu surpris puisque, moi, bêtement démocratique, je pensais que le président, il était choisi par ses pairs, mais non, non, j'étais couronné d'emblée. Alors comme dans toutes les choses européennes, il faut ménager les équilibres, donc il y avait un certain nombre de figures obligées, de pays plus que de figures d'ailleurs, mais je dois aussi reconnaître qu'on m'a laissé une assez grande initiative pour proposer des noms. » (Acteur ERC, Léonard U.)

Bien que la structure des panels – qui a évolué, mais à la marge – doive permettre une vision de la science « qui transcende les domaines et disciplines »⁷⁵, il ne s'agit pas de « casser les disciplines » avec les bourses ERC StG, CoG et AdG. Pour ces bourses, l'enjeu de la composition d'un panel réside dans le fait de pouvoir se réunir des « gens qui peuvent quand même se parler et se comprendre », comme nous l'indique un enquêté très au fait du fonctionnement des comités d'évaluation.

Certains panels peuvent ainsi regrouper plusieurs disciplines aux fonctionnements plus ou moins proches, comme le panel SH6 – dont nous étudions les lauréat·es dans cette thèse, qui évalue des projets en archéologie et en histoire – mais sont censés se rejoindre sur des critères d'évaluation partagés suivant la notion de culture épistémique (Cetina 1999). Ces frontières épistémiques⁷⁶ doivent permettre d'éviter les conflits et de monter un groupe d'évaluateur·ices travaillant conjointement selon la règle du « respect de la souveraineté disciplinaire » (Lamont et Huutoniemi 2011, p. 218). Selon cette règle, le travail conjoint d'évaluation ne peut ainsi se faire que dans le respect et l'apprentissage des différentes normes, des critères de qualité et des modes de pensée des autres disciplines.

Le·la *panel chair* constitue ainsi son panel en fonction des affinités fondées sur l'appréciation des compétences et des capacités de jugement de collègues qu'ils·elles connaissent de ce fait plus ou moins. Cette liberté de choix leur donne un important pouvoir, sur lequel repose la

⁷⁵ Présentation des modifications apportées à la structure des panels ERC pour les appels 2021/2022. Disponible sur : https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/Revision_ERC_panel_structure.pdf. Consulté le 18/03/23.

⁷⁶ Dont la pertinence pourrait être discutée, un·e archéologue des mondes anciens étant par exemple assez éloigné·e d'un·e historien·ne contemporain·e, dans les méthodes scientifiques tout du moins.

crédibilité de l'évaluation⁷⁷ et, selon cet enquêté, donne le ton du panel ou sa « coloration » suivant des modèles de recherche représentés de manière plus ou moins forte :

« Pour [le *panel chair*], ce n'est pas du tout les commissions à l'américaine... Alors [le *panel chair*] dit qu'en gros, on ne peut travailler qu'avec les gens avec qu'il n'y a pas de conflit et que personnellement, il faut que déjà le courant passe. Évidemment, il n'avait pas la main sur l'ensemble des nominations, pas du tout. Mais bon, il y a des gens qui ont été cooptés au départ [...]. Alors pour le côté [pays] évidemment, les amis de XX, [...] ensuite, il y avait le réseau [...]. Et du coup, ça donnait évidemment tout de suite une coloration un peu particulière [au panel] et pas du tout anglo-américaine et moins anglo-américaine, disons. » (Acteur ERC, Christian A.)

Alors que chaque composition du panel est reconduite tous les deux ans⁷⁸ avec un renouvellement d'environ un tiers des membres à chaque fois, la coloration du panel dépend largement du *panel chair*, qui peut orienter sur les domaines de recherche et les méthodes des projets sélectionnés.

Les membres des panels sont ainsi des personnalités scientifiques, assistées par du personnel administratif de l'ERCEA. Ces derniers préparent les réunions et font des fiches sur les projets, ainsi que des résumés. Du fait du caractère « généraliste » du panel, dans une deuxième étape de sélection (que nous décrirons un peu plus loin), des expert·es spécialisé·es dans le domaine sont également sollicité·es lors de l'évaluation.

Matérialité de l'évaluation : un dossier « léger » et une sélection en deux étapes

Alors que pour l'ensemble des autres appels à projets européens du PCRD, les modalités de candidatures et les formats de proposition sont élaborés par la Commission européenne, pour l'ERC c'est le conseil scientifique qui en décide les contours et les règles, dans la limite du respect légal du Traité. Parce que des scientifiques s'adressent à des scientifiques, la procédure de candidature se veut ainsi plus « légère » et se distingue volontairement des autres formats du PCRD. La simplification de la candidature permet de gagner du temps et d'éviter la lourdeur bureaucratique⁷⁹ de la Commission européenne. Cette candidature simplifiée, c'est ce qu'il faut conserver à tout prix pour le conseil scientifique. Ce qui provoque parfois des tensions avec le

⁷⁷ « Le·la président·e du groupe d'expert·es confère une grande crédibilité et visibilité à l'ensemble du processus d'évaluation ». (Papazoglou 2007, [Notre traduction])

⁷⁸ L'alternance entre deux panels doit notamment permettre à ses membres de pouvoir éventuellement candidater à l'ERC, comme indiqué dans le programme de travail : « Les membres des panels de l'ERC alternent pour permettre aux membres du panel de postuler aux appels de l'ERC une année sur deux ». Programme de travail ERC 2020 (p.20). Disponible sur : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2018-2020/erc/h2020-wp20-erc_en.pdf. Consulté le 18/03/23.

⁷⁹ Il n'est par exemple pas demandé de description du projet en *work packages*, ni de « livrables » ou de « jalons », pourtant obligatoires par exemple s'agissant des projets collaboratifs européens sur des thématiques ciblées.

personnel de la Commission qui souhaite en « normaliser » les règles afin de les mettre en adéquation avec les autres projets du PCRD, comme le souligne cet enquêté :

« C'est la bagarre. Vous ne pouvez pas imaginer. Vous ne pouvez pas l'imaginer parce que c'est la bagarre permanente avec le *staff* de la Commission européenne qui, à chaque fois, veut normaliser l'ERC, que l'ERC soit comme les autres, ait les mêmes formulaires que les autres. »
(Acteur ERC, Jacques G.)

Garantir l'autonomie et les règles spécifiques de participation de l'ERC entre ainsi fréquemment en contradiction avec des modalités de fonctionnement administratif de l'Europe, ce qui nécessite de la part des membres du conseil scientifique et du de la présidente de l'ERC en particulier un travail politique important auprès des différents acteurs de la Commission européenne.

Concernant le taux de sélection de chaque panel, un budget est alloué à chacun d'eux proportionnellement à la demande budgétaire des propositions qui leur ont été attribuées (le-la candidat-e sélectionne son panel au moment de la soumission du projet). Ce mécanisme doit permettre de garantir un taux de sélection comparable entre les différents panels, quel que soit le nombre de propositions évaluées par chacun d'eux.

Enfin, s'agissant des dossiers et les procédures de candidature aux bourses StG, CoG et AdG, ceux-ci ont peu évolué durant la période étudiée. Le calendrier des ouvertures des appels s'est stabilisé au fil des ans, avec des périodes de soumission des projets similaires chaque année pour les trois catégories de bourses. Si la soumission se fait sous un format de dossier unique, l'évaluation s'effectue en deux temps. Le dossier est composé de deux parties : la partie A, qui contient l'ensemble des informations administratives et financières, et la partie B, qui correspond à la partie « narrative » du projet de recherche (ERCEA 2019a ; ERCEA 2020) (Tableau 6).

Tableau 6 - Composition du dossier de candidature ERC *starting, consolidator* et *advanced grants*

Partie administrative et financière	Part A	Informations administratives et financières (à remplir en ligne)
Proposition de recherche	Part B1 (9 p.)	a. Résumé détaillé de la proposition scientifique (5 p.) b. CV du/de la chercheur·e principale (<i>Principal investigator</i> ou PI) (2 p.) c. Réalisations antérieures ou <i>track-record</i> (2 p.)
	Part B2 (15 p.)	Proposition scientifique détaillée (état de l'art et objectifs, méthodologie, budget)
Documents additionnels		Certificats de doctorat, lettre de soutien de l'institution d'accueil, documentation sur les questions d'éligibilité et d'éthique (annexée à la proposition de recherche)

Figure réalisée par l'auteurice. Sources : Guides de participation 2020 ERC StG, CoG et AdG.⁸⁰

Les candidat·es reçoivent en moyenne six rapports d'évaluations rédigés par des membres du panel et des évaluateur·ices externes, censé·es être compétent·es dans le domaine des propositions soumises, ce qui est considéré comme une véritable valeur ajoutée très significative de l'ERC par rapport à d'autres systèmes d'évaluation suivant cet enquêté :

« Une valeur ajoutée de l'ERC, c'est que d'abord, les gens reçoivent une information de gens qui en moyenne ne sont quand même pas complètement incompetents sur leur domaine. De temps en temps, il y a des *misfits*. On n'est pas parfait. Mais en tout cas, c'est une valeur ajoutée très significative. » (Acteur ERC, Jacques G.)

La qualité et le nombre des évaluations des propositions effectuées par les pairs est ainsi au cœur de la crédibilité du système de sélection de l'ERC, qui se déroule en deux étapes avec des notes (A, B, C) attribuées lors de chacune d'elle. La figure ci-dessous (Figure 7) présente les principales étapes de sélection, les évaluateurs et évaluateurices qui interviennent à chaque étape et les documents évalués, ainsi que les taux de succès pour chaque type de bourse.

⁸⁰ Guides de participation 2020 ERC StG, CoG et AdG. Disponibles sur : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide20-erc-stg-cog_en.pdf et https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide20-erc-adg_en.pdf. Consulté le 19/03/23.

Figure 7 - Schéma de présentation du processus de sélection des projets ERC StG, CoG et AdG

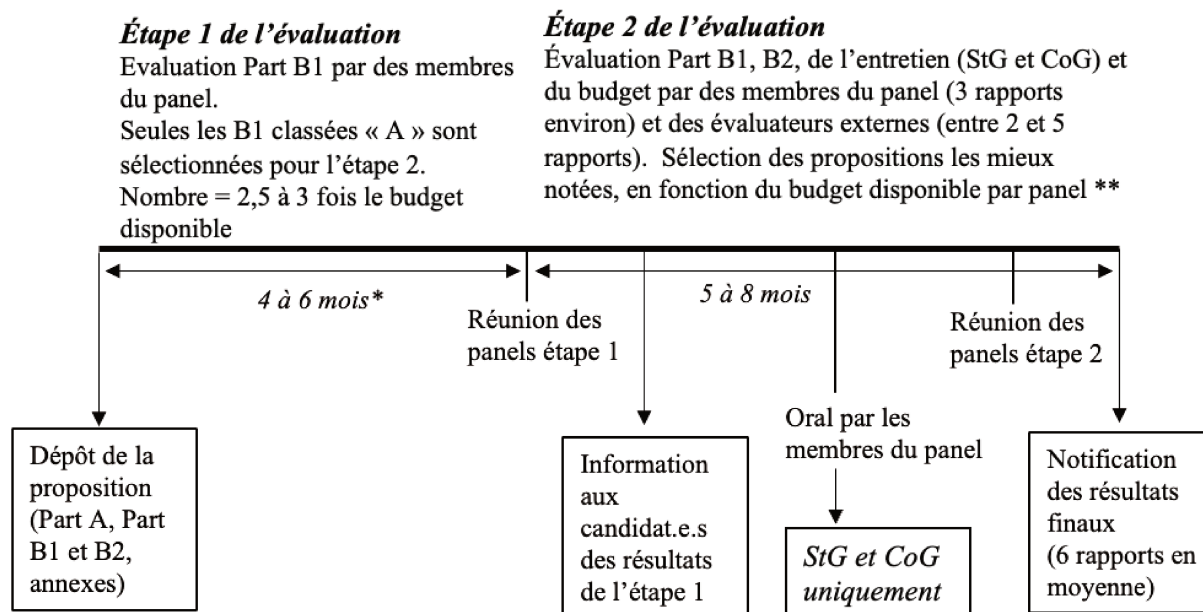


Figure réalisée par l'auteurice. Sources : Guides de participation 2020 ERC StG, CoG et AdG

*variable en fonction des types de bourses

**

- Taux de succès StG entre 2007 et 2013 (FP7) : 9 % et entre 2014 et 2020 (H2020) : 12,9 %
- Taux de succès CoG entre 2007 et 2013 (FP7) : 8,7 % et entre 2014 et 2020 (H2020) : 13,7 %
- Taux de succès AdG entre 2007 et 2013 (FP7) : 13,8 % et entre 2014 et 2020 (H2020) : 11 %

Sources : rapports sur les activités financées par l'ERC. Disponibles sur : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/cb012d15-f38a-4612-b162-113c3b2b39c8/language-en/format-PDF/source-282660176>
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/09a3dcb6-9ccb-11eb-b85c-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-282661052>. Consulté le 18/03/23.

Les notes attribuées permettent de passer d'une étape à l'autre et déterminent les restrictions à une éventuelle re-soumission d'une proposition qui n'aurait pas été reçue⁸¹, notamment en cas de note C à l'étape 1. *A contrario*, une note A à la seconde étape, mais sans financement obtenu du fait des restrictions budgétaires, ouvre des possibilités d'obtention de financements à un niveau national comme nous le verrons dans le chapitre deux.

Chaque étape et membre du processus d'évaluation est censé garantir débats et discussions uniquement entre scientifiques, autour des dossiers qui ne doivent être sélectionnés que sur le critère « unique de l'excellence scientifique ». Les thématiques et les domaines n'étant pas fixés

⁸¹ Des restrictions sur les candidatures ont été introduites en 2009, « afin de maintenir la qualité et l'intégrité du processus d'évaluation de l'ERC » et de réduire le nombre de propositions à évaluer.

par avance, c'est donc « dossier contre dossier » que s'évaluent les propositions. Dans les discours et les documents entourant la préparation de la sélection, le principe de la recherche *bottom-up*, avec des sujets déterminés par les scientifiques candidat·es doit garantir la qualité des travaux scientifiques et est jalousement gardé pour être préservé de toute imposition de domaines ou sujets prioritaires⁸². Selon ce principe et suivant la notion d'une économie de la qualité (Karpik 1989), la grande question sous-jacente est cependant ici de savoir comment l'entreprise de jugement entre une offre et une demande s'est-elle traduite dans un dispositif de sélection afin de détecter l' « excellence » d'un·e porteur·e et de son projet au niveau européen ?

3-2. Établir des critères de sélection pour détecter les preuves de l'excellence

« L'excellence est le seul critère d'évaluation et est au cœur du processus d'évaluation par les pairs. Elle s'applique à l'évaluation du projet de recherche et du·de la chercheur·e principal·e [Notre traduction] » (ERCEA 2019b). À la différence des autres projets européens, le critère unique de l'ERC est celui de l' « excellence seulement ». Ce critère doit garantir une sélection non plus fondée sur le principe de *juste retour* et de priorité politique mais sur des critères scientifiques, par des scientifiques qui vont juger des scientifiques et leurs projets. Cet aspect, au cœur de la crédibilité du dispositif vis-à-vis de la communauté scientifique notamment, pose cependant la question de son jugement et de sa sélection. Comment, pour les membres du panel, détecter l'« excellence » qui mènera vers une « recherche exploratoire » ? Les critères d'évaluation et de sélection de l'excellence reposent sur la promesse du projet de recherche à aller « au-delà de la connaissance » d'une part (« le caractère novateur », mais aussi sa faisabilité) et la capacité du·de la chercheur·e principal·e (le·la PI), notamment chez les jeunes, à tenir ses promesses dans sa capacité à mener cette recherche exploratoire. Avoir les « meilleur·es scientifiques » au sein des comités d'évaluation, c'est déjà mettre en œuvre leur capacité à reconnaître une « excellence » qui ne repose pas ici sur la simple réputation des

⁸² En avril 2020, le président de l'ERC Mauro Ferrari démissionne de son poste en évoquant pour raison sa proposition de « flécher » une partie du financement de l'ERC vers la recherche axée sur le virus COVID-19. Argument auquel répondit le conseil scientifique en indiquant que l'« ERC ne lance pas d'appels pour des sujets spécifiques, car l'un des principes directeurs de l'ERC est que nos chercheurs sont libres de poursuivre les objectifs qu'ils définissent et de décider sur quoi ils souhaitent travailler. Selon nous, il s'agit là d'un moyen essentiel pour générer les meilleurs travaux scientifiques (notre traduction) ». Source : <https://erc.europa.eu/news/resignation-mauro-ferrari-%E2%80%93-statement-scientific-council>

candidat·es mais à détecter parmi elles·eux les « gens brillants » *via* les projets déposés, comme le souligne cet enquêté :

« Il s’agissait de bâtir un système de financement de la recherche en Europe basé sur des principes - un petit peu simples - d’excellence, mais pas une excellence qui ne répond, qui ne récompenserait que ceux qui avaient déjà eu des résultats fracassants grâce à leur financement passé, autre chose que ça. Et en allant chercher, en créant des comités d’évaluation avec les meilleurs scientifiques qu’on pouvait trouver. Vraiment des gens qui étaient capables de mettre en place cette politique et de trouver, surtout chez les jeunes, de trouver des gens brillants à qui on allait donner les clés de l’avenir finalement. » (Acteur ERC, Jean-Claude H.)

Ces deux critères de jugement de l’excellence que sont le·la PI et son projet, sont censés avoir le même poids dans l’évaluation. Cependant des discussions ont régulièrement lieu, au niveau de l’ERC⁸³ et entre professionnel·les au dépôt de projets, sur la plus grande importance de l’un ou de l’autre, variable en fonction des périodes. Ainsi selon les observations que nous avons pu faire au fil de l’enquête entre 2018 et 2023, alors que le CV était considéré comme essentiel au lancement de l’ERC, le projet est apparu au fil des PCRD et dans les discours comme de plus en plus au cœur de la sélection. Pour suivre ce fil, nous allons détailler dans cette sous-partie la manière dont se présente dans les documents officiels à disposition des évaluateur·ices et des candidat·es, la sélection d’un « projet exploratoire à la frontière de la recherche » d’une part et de son·sa porteur·e scientifique d’autre part.

3-2-1. Détecter un projet exploratoire *bottom-up*, *ground-breaking nature* et *high-risk/high-gain*

Comme souhaité par ses fondateurs, dans l’idée d’une science qui mène à la découverte par la sérendipité, il n’y a pas de priorité affichée dans les recherches et sujets qui peuvent être proposés à l’ERC. La recherche *bottom-up*, ou « ascendante » se réfère ici au concept d’autonomie scientifique, dans lequel la définition du sujet de recherche se fait par le·la chercheur·e, qui est le·la plus à même de connaître un état de l’art dans une discipline et donc d’en apporter une vision nouvelle et des « résultats prometteurs »⁸⁴. Cette manière de définir un sujet par le « bas » a également l’avantage de s’adresser à toutes les disciplines et à tous les

⁸³ En 2022-2023, l’ERC a mené une réflexion sur le renouvellement de son système d’évaluation, et notamment sur cette question du poids relatif entre le projet et le porteur.

⁸⁴ «L’ERC soutient une recherche ascendante menée par des chercheur·es dans n’importe quel domaine de recherche afin de garantir que “les fonds s’acheminent vers des domaines de recherche nouveaux et prometteurs avec le plus grand degré de flexibilité”. » [Notre traduction]. Site de l’ERC. Disponible sur <http://erc.europa.eu/mission>. Consulté le 20/03/23.

types de recherche (qu'elle soit fondamentale ou appliquée) et de se référer à une « idée » ou une « vision nouvelle » portée par un individu, comme nous l'indique cet enquêté :

« Si vous voulez, ce qui intéresse les membres des panels, c'est quand ils lisent la proposition, qu'ils ont l'impression que par rapport à l'état de l'art dans la discipline, il y a une vision nouvelle, une hypothèse qui est proposée ou une façon d'aborder une hypothèse qui par ailleurs est déjà connue dans le domaine comme étant un sujet, une question importante, mais les gens apportent une façon de la considérer, une façon de rapprocher des domaines différents. » (Acteur ERC, Jacques G.)

Le premier critère d'évaluation d'un projet ERC se réfère ainsi à son « caractère novateur » (*ground-breaking nature*) et à l'« impact potentiel » du projet de recherche. Cependant, l'originalité est selon un enquêté un critère général qui peut s'interpréter de manière très différente d'une discipline à l'autre, en particulier parce que la vie des résultats n'est pas le même, mais aussi parce que cela comporte aussi parfois certains risques. Ainsi, selon certaines autrices, l'évaluation par les pairs ne permettrait pas la « promotion d'une recherche réellement innovante » (Luukkonen 2012) puisque – entre autres –, les membres du panel ne prendraient pas le risque de financer des projets qui feraient l'objet de controverses au sein du comité et sortent des paradigmes dominants. C'est ici la confrontation entre originalité et faisabilité d'un projet qui s'impose, alors que la faisabilité est fortement liée aux traditions de recherche en vigueur. Dans cette configuration, l'interdisciplinarité est encouragée, mais difficile à évaluer du fait de la structure des panels et de la souveraineté des expertises et des disciplines sur elles-mêmes.

Dans cette description des critères d'évaluation, l'« excellence » du projet réside cependant dans l'originalité et la nouveauté, qui mèneront à des avancées sociétales et économiques par l'avancée scientifique⁸⁵. Ainsi, dans un paradigme de « science normale » (Kuhn 1983), il ne suffit pas d'avoir une idée, celle-ci doit amener au progrès et à la découverte. Lorsque l'on s'approche de la structure des révolutions scientifiques, Kuhn prend comme exemple des découvertes réalisées par des « figures scientifiques » et leurs équipes, essentiellement en physique, qui les ont parfois menés vers le prix Nobel. Cela pose la question d'une part de la définition partagée entre les panels d'une « excellente science exploratoire », et de la manière dont chaque discipline la traduit. Et d'autre part, cela interroge sur la part du « travail créateur individuel » dans la notion de l'originalité comme preuve de l'excellence. Ainsi, pour Flink et Peter, le recours à la recherche exploratoire permet à l'Europe de justifier la possibilité de

⁸⁵ « L'innovation de pointe est étroitement associée à l'excellence » [Notre traduction]. Site cordis. Disponible sur : <https://cordis.europa.eu/programme/id/H2020-EU.1.1>. Consulté le 20/03/23.

financer des projets de recherche individuels en Europe (Flink et Peter 2018, p. 9). La compétition se ferait entre les « meilleur·es chercheur·es et les meilleures idées » et serait un facteur d'attractivité de l'Europe pour les attirer « un plus grand nombre de talents et d'idées »⁸⁶, provenant d'Europe et de pays tiers.

Les conditions matérielles des projets « risqués »

Ce risque doit permettre des « hauts rendements » (*high-risk high-gain*), tout en étant cependant modéré au vu des montants significatifs engagés sur des fonds publics. L'« approche scientifique », second critère d'évaluation du projet, doit permettre de rassurer sur la faisabilité du projet *via* la description de la méthodologie, du *planning*, de l'utilisation des ressources et de l'investissement du·de la porteur·e du projet.

Pour une durée de cinq ans⁸⁷, les projets à l'ERC sont financés – au maximum – à hauteur d'1,50 M€ pour les StG, de 2 M€ pour les CoG et de 2,50 M€ pour les AdG⁸⁸. Derrière ces montants se cache l'idée que la recherche exploratoire « coûte cher » et que ces coûts affectent la manière dont la recherche est menée et « influencent le rythme des découvertes » (Stephan 2015). Même si les besoins pour mener ce type de recherche ne sont semble-t-il pas équivalents selon les disciplines, il n'y a cependant pas de différenciation qui est faite a priori. La durée de cinq ans et ces montants importants – comparé aux financements accordés par des agences nationales notamment –, doivent permettre d'inciter le·la porteur·e, « propriétaire du projet », à prendre des risques et à changer leur relation à leur travail, comme le précise cet enquêté :

« Si vous voulez, il y a deux choses. D'abord, les montants que donne l'ERC sont quand même en moyenne bien supérieurs aux montants des agences nationales. Mais pas seulement en France, presque partout. Et donc du coup, on a envie de dire aux gens, pour que vous puissiez avoir ce projet, si vous nous proposez votre truc routine habituelle, désolé, mais ça ne nous intéresse pas. Donc, l'objet de l'ERC, c'était aussi d'inciter en particulier les plus jeunes à prendre des risques. Et alors, ça, ça veut dire deux choses. Ça veut dire d'abord qu'intellectuellement, ils doivent essayer de se projeter en avant. Mais aussi, et ça, c'est très important dans certains pays, beaucoup moins en France que dans d'autres, qu'en fait, c'est eux qui sont les propriétaires du projet. [...]

⁸⁶ « Opérant dans toute l'Europe sur une base concurrentielles, l'ERC est en mesure de faire appel à un plus grand nombre de talents et d'idées que ne le ferait un programme national. Les meilleurs chercheur·es et les meilleures idées sont en concurrence les uns avec les autres » [Notre traduction]. Site cordis. Disponible sur: <https://cordis.europa.eu/programme/id/H2020-EU.1.1>. Consulté le 20/03/23.

⁸⁷ La durée maximale d'un projet à l'ERC est de cinq ans. En cas de projets sur de moins longues durées, le montant de la demande financière doit être réduit au prorata.

⁸⁸ Les budgets sont calculés selon les règles de la Commission européenne, en coûts complets. Cela signifie que la totalité des coûts directs nécessaires à la réalisation du projet sont éligibles (dont le salaire du·de la porteur·e), et remboursés en totalité après justification, avec les coûts indirects associés. Les coûts indirects (ou *overhead*) sont calculés à hauteur de 25 % des coûts directs éligibles.

Donc, si vous voulez, ce qui était aussi un des objectifs de l'ERC qui était de changer la façon dont les gens abordent leur relation à leur travail, d'être dans une situation beaucoup moins... où ils peuvent prendre des risques, ils peuvent prendre des initiatives. » (Acteur ERC, Jacques G.)

Dans ce cas, être « propriétaire du projet » se traduit par le fait d'avoir la possibilité pour les porteur·es principaux de changer d'institution d'accueil (soit d'établissement employeur) en cours de projet. Ils·elles peuvent alors transférer la totalité ou une partie de leur subvention dans leur nouvel établissement, y compris les équipements achetés pour le projet. Ce principe, appelé « principe de portabilité », est légalement prévu dans la convention de subvention⁸⁹. Les institutions d'accueil (*host institutions* ou HI) ne sont pas propriétaires des fonds, mais ont l'obligation de fournir aux porteur·es ERC les conditions appropriées pour qu'ils·elles puissent mener leur recherche dans le cadre du projet et gérer leur financement de manière indépendante. L'ERC doit permettre de faire que l'environnement soit « amélioré pour lui », ce qui *in fine* aidera l'université à s'améliorer globalement afin de donner de meilleures conditions pour une pratique de la recherche. Cependant, l'« excellence » doit provenir du·de la chercheur·e, de l'idée qu'il·elle porte et des risques qui sont associés, dans une perspective de « compétition ouverte » fondée sur le mérite individuel et non sur le prestige et les conditions matérielles offertes par l'environnement de travail, comme le souligne cette enquêtée :

« C'est l'individu, c'est son idée, son projet, qu'on va financer et il faut qu'il soit *outstanding*. Et d'ailleurs, pourquoi l'unique critère de l'excellence ? Parce que normalement, l'environnement dans lequel travaille la personne ne devrait pas jouer dans la sélection du projet. Pourquoi ? Parce que ça éliminait d'emblée tous les gens de l'est, tous les gens du sud. Tous ceux du *widening* aujourd'hui [...] et qu'on disait « il y a des gens bien partout ». Donc il faut que partout quelqu'un qui a une bonne idée puisse être financé et seulement après l'idée de : puisqu'il va avoir de l'argent, il va pouvoir imposer, entre guillemets, à son université où qu'il soit, que l'environnement soit amélioré pour lui. Ça va avoir aussi un effet d'entraînement, qu'on a appelé le *stairway to excellence* qui va aider une université qui a un, deux, trois ERC, à monter son niveau général et à améliorer son environnement. Parce que les gouvernements qui ont voté en faveur de l'ERC vont se sentir obligé d'alimenter une université pour qu'elle s'améliore. » (Actrice ERC, Michelle X.)

Faire abstraction du critère de l'environnement afin de ne pas défavoriser la participation des chercheur·es dont les conditions d'exercice de la science ne sont pas des plus favorables est cependant difficile à appliquer par les évaluateurs, notamment lorsque l'équilibre entre l'établissement d'accueil et le·la porteur·e n'est pas tenu. La prise en compte de l'environnement permet en quelque sorte d'évaluer si le·la PI aura les conditions suffisantes

⁸⁹ Article 56a “Transfer of the agreement to a new beneficiary – Portability of the Grant” de la convention de subvention. Site de Europe. Disponible sur : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-mono_en.pdf. Consulté le 20/03/23.

pour réaliser son projet (accès aux infrastructures, support administratif et technique). Dans son étude sur l'ERC en tant que nouvelle institution de financement de la recherche de l'« excellence » à un niveau supranational, Barbara Hoenig a cependant montré que l'ERC renforce les inégalités entre les institutions et la structure selon une configuration « centre-périphérie » de l'espace européen de la recherche (Hoenig 2017). L'environnement serait en ce cas un critère qui entrerait bien en compte dans l'évaluation des projets.

Comme il est possible de le voir, l'évaluation de l'originalité du projet, de son caractère novateur, est ainsi fortement lié aux porteurs. Dans cette configuration de la compétition autour des individus, les organisations ou établissements d'accueil, tendent à disparaître – dans les textes tout du moins – du paysage de l'évaluation pour ne devenir que des soutiens à la pratique scientifique d'« excellence ». Quels sont les critères établis par l'ERC pour reconnaître les scientifiques qui pourraient devenir des PI ?

3-2-2. Reconnaître des principal investigators

L'autre « preuve » de la faisabilité du projet réside dans l'évaluation du·de la *principal investigator* (PI), défini·e comme le·la « chercheur·e indépendant·e qui candidate à un financement ERC et qui assume la responsabilité du projet [Notre traduction] » (ERCEA 2017). Selon le programme de travail, le processus d'évaluation par les pairs a « été soigneusement conçu pour identifier l'excellence scientifique indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité ou de l'institution du·de la chercheur·e principal·e et d'autres biais potentiels, et pour prendre en compte les interruptions de carrière, ainsi que les parcours de recherche non conventionnels [Notre traduction] » (ERCEA 2019c). Les PI peuvent être de toute nationalité avec un encouragement donné aux propositions provenant de porteur·es basé·es hors Europe⁹⁰. Avec l'obligation, pour que la bourse et les PI restent en Europe, d'avoir un établissement d'accueil dans un pays membre ou associé et de passer au moins 50 % de leur temps sur le projet dans un pays membre ou associé.

Le dispositif de candidature des financements est fondé sur le moment de la carrière dans lequel se trouve le·la PI (Tableau 8). Cette catégorisation se découpe en deux grands groupes. D'une

⁹⁰ « L'ERC est particulièrement désireux d'encourager les excellentes propositions de chercheur·es principaux basé·es en dehors de l'Europe qui souhaitent mener à bien un projet avec une institution d'accueil dans l'UE ou dans l'un des pays associés. » (*Ibid.*)

part les bourses consacrées aux « jeunes chercheur·es », les *starting* (StG) et *consolidator grants* (CoG), qui ciblent respectivement les docteur·es entre 2 à 7 ans et 7 à 12 ans après la thèse. Les *starting grants* doivent soutenir les jeunes chercheur·es et les inciter à devenir des leaders indépendant·es de la recherche (*independent research leaders*)⁹¹. En 2013, cette bourse se scinde en deux pour créer la catégorie des *consolidator grants*, en soutien aux chercheur·es qui « sont au début de leurs carrières mais travaillent déjà régulièrement avec leurs propres équipes ». Enfin, les bourses *advanced grants* (AdG), sont dédiées aux chercheur·es dits « avancé·es », « leaders exceptionnels de la recherche et reconnus pour poursuivre leur travail en repoussant les frontières de la connaissance scientifique ».

Tableau 8 – Descriptif des bourses ERC StG, CoG et AdG

Bourse	Période d'éligibilité		Objectifs de la bourse	Montant maximal
<i>Starting grant</i>	> 2 et ≤ 7 ans après la thèse		« Soutien à d'excellent·es PI à l'étape de leur carrière où ils·elles démarrent leur propre équipe ou programme de recherche indépendant »	1,50 M€
<i>Consolidator grant</i>	> 7 et ≤ 12 ans	« Les PI doivent démontrer le caractère novateur, l'ambition et la faisabilité de leur proposition scientifique »	« Soutien à d'excellent·es PI à un stade de leur carrière où ils·elles sont peut-être encore en train de consolider leur propre équipe ou programme de recherche indépendant. »	2 M€
<i>Advanced grant</i>	Pas de critère spécifique		« Soutien à d'excellent·es PI à un stade de leur carrière où ils·elles sont déjà des leaders de la recherche établis avec un palmarès reconnu de réalisations dans le domaine de recherche. »	2,50 M€

Figure réalisée par l'auteurice. Sources : programme de travail ERC 2020.

Les catégories de carrières sont établies en fonction du rôle attendu de leader dans les étapes de construction et de maintien d'une équipe ou d'un programme. Pour les « jeunes chercheur·es », l'objectif est de montrer l'indépendance et la légitimité à devenir ou confirmer un rôle de meneur·e dans la construction (StG) ou la consolidation (CoG) d'une équipe. Pour les « chercheur·es avancé·es », ils·elles doivent être déjà reconnu·es comme des « leaders de la recherche établis ». L'« excellence » du·de la PI repose ainsi dans sa créativité et ses dispositions de « leader ». Cette enquête fait ainsi le parallèle avec le monde des *start-ups*,

⁹¹ Source des citations pour le descriptif des bourses : rapport annuel sur les activités et les réalisations de l'ERC en 2019. Site de l'Europe. Disponible sur : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/92905b4f-9652-11ea-aac4-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-132361062>. Consulté le 23/03/23.

suivant la logique qui conduit des financeurs à investir une masse importante d'argent sur les capacités d'un individu à « porter son idée » :

« C'est un individu qui porte une idée et dans laquelle quelqu'un qui a beaucoup d'argent croit et investit. Et donc l'ERC, il y a un certain parallèle [avec les start-ups], c'est-à-dire... C'est l'idée de l'individu et sa capacité à porter son projet, le mettre en œuvre et le réaliser. Ça, c'était l'idée initiale et là-dessus, on se disait des personnalités, avec cette capacité-là, il y en a partout en Europe et partout dans le monde d'ailleurs, mais partout en Europe en tout cas. » (Actrice ERC, Michelle X.)

En plus de l'« originalité et de la créativité » de l'idée proposée, il s'agit, en fonction du moment dans la carrière où le·la porteur·e se trouve, de savoir monter/mener son équipe de recherche ou son programme pour réaliser ses objectifs scientifiques. Les bourses ERC soutiennent ainsi les « équipes individuelles » (*Ibid.*), qui mixent le caractère collectif de l'équipe de recherche composée de membres issus d'autres établissements de recherche situés dans le même pays ou dans un pays différent, et le caractère individuel (« indépendant ») de la bourse qui doit garantir l'expression de la créativité avec la direction de l'équipe par un·une chercheur·e principal·e.

Suivant cette volonté affichée de rendre les chercheur·es indépendant·es, ce sont les « jeunes chercheur·es » qui sont particulièrement ciblé·es par les financements ERC. En 2020, les StG et CoG représentent ainsi 73 % du budget total annuel des trois types de bourse, ce qui correspond à 79 % des projets financés⁹². Selon une enquêtée, l'impact le plus important de l'ERC c'est ainsi de donner de l'indépendance à de jeunes chercheur·es sur la base de l'« excellence » afin qu'ils·elles mènent des recherches personnelles et expriment leur créativité :

« [L'ERC] c'est donner l'indépendance à des jeunes sur la base de l'excellence. Leur donner les moyens de développer une recherche plus personnelle. Ce qui ne les interdisait pas d'être dans des équipes et dans des laboratoires, mais d'avoir vraiment les moyens d'une recherche personnelle, d'exprimer leur créativité. C'est tout. Voilà. Et ça, c'est là où on a eu de l'impact. » (Actrice ERC, Michelle X.)

Cet autre enquêté souligne que l'un des objectifs est ainsi d'impulser un changement culturel dans la recherche européenne en donnant plus de pouvoirs aux jeunes chercheur·es en les forçant à « sortir de leur zone de confort » :

« Mais alors du coup, l'objet de l'ERC, c'était aussi culturellement de changer, de donner plus de pouvoirs aux jeunes chercheurs en les forçant à sortir de leur zone de confort. Et pour certains, c'est la première fois qu'ils ont l'occasion d'écrire des choses. » (Acteur ERC, Jacques G.)

⁹² Site de l'Europe. Disponible sur : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2018-2020/erc/h2020-wp20-erc_en.pdf. Consulté le 20/03/23.

La compétitivité de la sélection du profil doit ainsi garantir la créativité individuelle et évaluer la personnalité d'un *leader* (ou futur·e *leader*).

Évaluer les parcours, sélectionner le talent

En plus de la proposition de recherche, l'évaluation du profil du·de la candidat·e repose sur le CV détaillé et l'analyse du *track-record*, auquel s'ajoute un oral à l'étape 2 pour les « jeunes chercheur·es » qui déposent un projet dans les catégories StG et CoG. Les évaluateur·ices doivent se prononcer sur les « capacités intellectuelles, la créativité et l'investissement » du·de la PI sur la base de plusieurs critères détaillés dans le tableau 9 ci-dessous et formulés sous forme de questions auxquelles ils·elles doivent répondre en choisissant parmi quatre réponses : *outstanding / excellent / very good / non-competitive*.

Tableau 9 - Critères d'évaluation du *principal investigator*

Bourse	Critères d'évaluation du <i>principal investigator</i>	
<i>Starting et consolidator grants</i>	<ul style="list-style-type: none">• Capacité du·de la PI à mener des recherches novatrices	<ul style="list-style-type: none">• Preuves de créativité et d'indépendance d'esprit
<i>Advanced grant</i>	<ul style="list-style-type: none">• Expertise et capacité scientifiques requises pour mener à bien le projet	<ul style="list-style-type: none">• Preuves d'un leadership solide en matière de formation et de promotion des jeunes scientifiques

Figure réalisée par l'auteurice. Sources programme de travail ERC 2020.

Les *track-records* sont adaptés en fonction des profils (StG, CoG, AdG), et présentent une liste d'« attendus »⁹³ qui doivent montrer le potentiel ou confirmer leur profil de *top researchers*⁹⁴. Entre indicateurs bibliométriques et indices du potentiel scientifique, les PI et les panels

⁹³ StG : jusqu'à cinq publications dans des revues internationales ou actes de conférences avec comité de lecture ou monographies / monographies / brevets / invitations à l'international / prix, récompenses, membres d'académies.

CoG : jusqu'à dix publications dans des revues internationales ou actes de conférences avec comité de lecture ou monographies / monographies / brevets / invitations à l'international / prix, récompenses, membres d'académies.

AdG : jusqu'à dix publications en tant qu'auteur·ice principal·e sur ces dix dernières années dans des revues internationales ou actes de conférences avec comité de lecture ou monographies / monographies / brevets / invitations à l'international / prix, récompenses, membres d'académies / expéditions de recherche dirigées / organisation de conférences internationales / contributions majeures au début de la carrière d'excellent·es chercheur·es / exemples de leadership en matière d'innovation industrielle et de conception

⁹⁴ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/homepage>. Consulté le 20/03/23.

« bricolent » ensuite pour les adapter au fonctionnement de leur discipline, comme le souligne cet enquêté :

« Il n’y a pas un seul matheux qui connaît son h-index, je veux dire. C’est une chose qu’on ne regarde jamais. Et alors en fait, en discutant avec des biologistes qui s’en servaient en permanence [...] comme les gens publient énormément de papiers, déjà vous avez le premier problème, vous ne pouvez pas regarder tous les papiers parce qu’il y en a trop en nombre. Et après, quels sont ceux qui sont vraiment significatifs. [...] C’était une légitimation par l’ensemble des biologistes de dire : “qu’est-ce que je peux faire d’autres ? Puisque même si je lis les papiers, je suis incapable de mesurer leur valeur ajoutée d’une certaine façon. Eh bah, je les compte”. Et du coup, on tombe sur les h-index. » (Acteur ERC, Jacques G.)

Pour « être compétitif ou compétitives », les « jeunes chercheur·es » doivent démontrer leur indépendance dans la recherche et faire la « preuve de leur maturité » en présentant au moins une (StG) ou plusieurs (CoG) publications importantes sans la participation de leur directeur·e de thèse. Les *Advanced grants* doivent montrer qu’ils·elles sont des chercheur·es actif·ves sur les dix dernières années et leur *track-record* doit démontrer, pour être compétitif, qu’il·elle a « déjà fait preuve d’un parcours qui les identifie comme un leader exceptionnel en termes d’originalité et d’importance de ses contributions à la recherche » (*Ibid.*). Les *track-records* doivent également être un repère, « benchmark » qui permet au·à la chercheur·e souhaitant candidater de s’autoévaluer sur la compétitivité de son profil⁹⁵, et de lui éviter ainsi « d’investir des efforts dans des propositions qui ont très peu de chances d’aboutir. » (*Ibid.*).

Dans cette configuration où la carrière passée, le parcours et l’activité du·de la chercheur·e constituent une grande part de l’activité de jugement, comment « ne pas se tromper » dans la sélection des « jeunes » PI, à qui seront confiées des sommes importantes et dont la réussite du projet dépend la crédibilité de l’ERC ? Une phase d’oral supplémentaire a été ainsi introduite dans le processus d’évaluation en étape 2 dès le début de l’ERC pour les StG et les CoG⁹⁶, afin surtout d’évaluer l’indépendance et le profil du·de la candidat·e, comme le souligne cet enquêté :

« Alors par contre, ça ne fonctionne pas pareil au niveau *starting*, il y a une petite délicatesse, c’est que le *track-record*, c’est aussi celui du laboratoire où on a fait sa thèse, quelque part. Donc on ne peut pas juger un docteur. Alors en général, ce ne sont pas des docteurs du tout jeunes qui candidatent. Il faut au moins deux ans en poste après la thèse. En général, c’est plutôt quatre ans après la thèse, on ne juge pas un jeune chercheur que d’après ses publications avec son directeur

⁹⁵ « Les candidat·es sont encouragés·es à évaluer leurs antécédents et leur indépendance en matière de recherche par rapport aux critères mentionnés ci-dessous, afin de juger de leurs chances de succès et d’éviter d’investir des efforts dans des propositions qui ont très peu de chances d’aboutir ». (ERCEA 2019c)

⁹⁶ Depuis l’édition 2021 des ERC (Horizon Europe), les candidat·es à l’AdG doivent également passer un oral en deuxième étape.

de thèse, bien sûr, ou ses superviseurs. Mais voilà donc là pour les *starting grants*, il y a le projet et puis il y a les auditions aussi. » (Acteur ERC, Jean-Claude H.)

L'oral consiste en une présentation rapide du projet par le PI devant les membres du panel, qui posent ensuite des questions. Il se déroule dans les locaux de l'ERC et depuis la pandémie de COVID-19 en visioconférence. L'entretien doit permettre de détecter et/ou renforcer un jugement déjà établi sur les bases du projet de recherche, du CV et du *track-record* (« juger du potentiel extraordinaire ») et surtout vérifier l'indépendance des jeunes chercheur·es. Spécialement pour les StG. Cet enquêté précise ainsi qu'il y a parfois la crainte qu'ils/elles soient des « prête-noms » de chercheur·es plus avancé·es :

« Quand les gens passent au deuxième niveau, quand ils vont avoir un entretien, on peut regrouper les gens, si vous voulez, en trois paquets : ceux qui étaient absolument top, top, top ; ceux qui étaient moyens et puis ceux pour lesquels il y a une longue discussion pour les mettre sur la liste. [Le rôle de l'oral], il est en fait considérable. [...] ça joue un rôle évidemment très important, y compris pour des cas où les gens se demandent un peu ce que ça cache. Et il y a des cas où, au contraire, les gens, ils ont confirmé dans le fait que c'est génial. Mais il y a d'autres cas, ils disent : "oui, OK, d'accord", mais ils charrient. [...] Moi, je pense, ce qui est très important, c'est que les membres des panels, spécialement pour les *starting grants*, veulent être sûrs que les gens ont, je ne sais pas comment on va le dire en français, mais *are in complete command*, qui sont complètement à l'aise avec ce qu'ils racontent. Parce que quand même, dans quelques cas, on a des questions, on a l'impression que les gens sont des prête-noms pour quelqu'un d'autre. » (Acteur ERC, Jacques G.)

La sélection de l'« excellence » d'un projet et de son porteur·e sur la base de l'originalité repose ainsi sur la perception pour les évaluateur·ices d'indices qui s'agrègent. Selon cet enquêté, dans la situation qui consiste à évaluer le profil du·de la candidat·e dans sa capacité à aboutir à des résultats qui transformeront durablement l'état des connaissances, la configuration idéale d'une proposition combine indicateurs bibliométriques de qualité et projet avec un objectif « grandiose » ainsi que des résultats préliminaires qui prouvent que la stratégie proposée est la bonne. Ou pour le dire autrement « un très bon dossier, du passé, une très très bonne idée » :

« Ça a été discuté [les critères d'évaluation], mais ça a été relativement facile à établir parce que le *track-record* d'un chercheur, c'est encore la meilleure façon de juger de sa qualité. Mais bon, c'est un indicateur. Mais ce qui compte aussi, c'est le projet. Dans la configuration idéale des étoiles, c'est quand il y a un *track-record* de qualité, un projet qui semble avec un objectif grandiose et des résultats préliminaires qui prouvent que la stratégie tient la route. Ça, c'est l'idéal pour candidater à l'ERC. Un très bon dossier, du passé, une très très bonne idée, s'attaquant à un problème reconnu comme important et des résultats préliminaires. Si vous avez ça, ça marche. » (Acteur ERC, Jean-Claude H.)

Il ne suffit pas seulement de se dire excellent·e pour être retenu. L'« excellence » doit s'argumenter et se construire en se rendant conforme à une forme d'*ethos* scientifique et non pas être enjolivée dans une démonstration mobilisant une fausse rhétorique. Ainsi, un enquêté

souligne que faire son autopromotion en tant que candidat·e et expliquer longuement pourquoi on se considère comme absolument exceptionnel et futurs leaders est très mal perçu par les évaluateur·ices.

Conclusion du chapitre 1

En prenant comme modèle la figure du savant comme facteur de la découverte et du progrès, l'ERC remet un peu plus encore le scientifique au centre du modèle de la « société de la connaissance » de la politique européenne de la recherche. En individuant l'« excellence » par le biais d'un instrument de financement sur projet de la recherche régi par les pairs, le groupe programmatique portant l'idée d'un conseil de la recherche à un niveau européen semble participer au « renouveau » d'une « République universelle des sciences » forgée au 19^e siècle, aux « représentations (idéaux de fraternité, d'universalité et d'indépendance) et aux formes de communication (réseaux de correspondance, cercles de savants et académiques, voyages et expéditions, observations partagées) spécifiques » (Passeron & al, 2008). Cette « nouvelle » politique européenne semble ainsi d'autant contribuer à une histoire longue de la représentation du scientifique dans l'espace public et dans sa relation au politique, et mettre à l'arrière-plan le collectif qui s'érige derrière la figure du savant.

L'idée que l'« excellence » est individuelle puisque portée par des personnalités aux idées allant au-delà des frontières de la connaissances pose la question non seulement de la place du collectif mais aussi de la manière dont cette « prise de risque » s'inscrit dans des carrières et des parcours. Ainsi, il s'agit moins, comme dans la sociologie des prix Nobel effectuée par Harriet Zuckerman (Zuckerman 1977), de voir comment – et si – l'ERC, en tant que reconnaissance de l'« excellence » génère une « ultra-élite » au niveau européen, que d'en voir les usages – financiers, politiques, de prestige – qui en sont faits par les individus qui y candidatent. La rhétorique du « mérite » qui sous-tend l'obtention du financement à l'ERC intervient ainsi comme un « étalon des parcours et des capacités des individus » (Allouche 2021, p. 13) pour eux-mêmes et envers les autres dans le champ scientifique.

Si l'instrument de l'action publique qu'est l'ERC constitue un enjeu majeur dans le rapport du scientifique avec – et dans – la société européenne, il n'est pas non plus un dispositif neutre

(Lascoumes et Le Galès 2005a), en ce sens qu'il produit des effets spécifiques indépendants des objectifs poursuivis. Avant d'en analyser ces effets sur les lauréat·es, nous allons aborder la manière dont au niveau national, en France, l'ERC est inséré dans le système de classements entre les institutions et à l'international. Et comment cette compétition influe sur le développement d'un environnement spécifiquement dédié aux candidat·es à l'ERC, porté par un groupe professionnel que sont les chargés d'accompagnement au dépôt de projet.

CHAPITRE II

DÉTECTER, INCITER, ACCOMPAGNER

Introduction

Les résultats de l'ERC *consolidator grants* viennent d'être publiés. Cela fait quelques jours déjà que les candidat·es savent qu'ils et elles sont lauréat·es. Leurs établissements employeurs, « institutions d'accueil » des ERC, sont également au courant. Elles ont dû cependant garder le secret encore un peu, l'ERC leur ayant demandé, ainsi qu'aux lauréat·es, de ne pas annoncer les résultats avant leur publication officielle. La rumeur circulait cependant déjà : « À XXX, ils ont eu quatre bourses cette année ! » (Journal de terrain janvier 2023). Les communiqués de presse sont prêts et vont bientôt être diffusés. Les pages d'accueil des sites internet institutionnels vont être mises à jour avec la photo du ou de la lauréat·e, qui recevra des félicitations officielles de la part de la direction de l'établissement – souvent – et de collègues – parfois –. Les chargé·es de valorisation (également dénommé·es « ingénieur·es projets européens », ou encore « chargé·es d'affaires ») ont suivi ces candidatures avec attention, depuis leur dépôt neuf mois auparavant. Ils·elles sont heureux·ses pour les chercheur·es, c'est aussi un peu leur victoire. Le nombre de nouvelles·aux lauréat·es alimentera les tableaux Excel de suivi des performances du service auquel ils·elles appartiennent autant qu'il sera intégré dans les statistiques de l'institution et à l'échelle nationale.

Venant après l'analyse du cadre sociohistorique de l'émergence de l'instrument de financement ERC à un niveau européen réalisé dans le premier chapitre, cette scène fictive néanmoins « basée sur des faits réels » nous amène à nous questionner sur la place et le rôle des candidat·es et lauréat·es à et de l'ERC au sein de différentes échelles des politiques publiques de la recherche. Sous les effets réformateurs des méthodes du *new public management* de l'OCDE (Ferlie, Musselin et Andresani 2009) et de son *benchmarking* (Bruno 2008), la « mise sous

pression statistique » (Bezès et al. 2011) de l'ERC lui-même et des institutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France (ESR) invite à questionner la manière dont ceux-ci s'approprient la notion d'« excellence » associée à la bourse et la retraduit ensuite. Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, ce sont les formes de représentations du·de la lauréat·es d'ERC par ces échelles, et la manière dont ces représentations sont associées à des valeurs symboliques et monétaires qui alimentent les dispositifs d'incitation au dépôt de projet. *In fine*, en analysant les discours et les mesures incitatives construits autour et à partir des indicateurs nous souhaitons mettre en lumière le cadre français d'action dans lequel se situe le·la candidat·e à l'ERC. En quoi l'attention accordée à la performance se traduit-elle en dispositifs incitatifs au dépôt de projets à l'ERC ? Comment ces dispositifs sont-ils pensés et conçus en fonction des outils à disposition de chacune de ces échelles ? Dans la « configuration universitaire » (Musselin 2022a) française, en quoi les mesures incitatives autour de l'ERC affectent-elles le marché des universitaires au niveau national ? De la description rapide des valeurs associées à l'ERC, mais aussi des chiffres, discours, mesures et outils ce sont tout autant les représentations des lauréat·es que nous souhaitons voir dressées, que les modifications des conditions d'entrée et d'évolution de carrière des chercheur·es candidat·es et lauréat·es à l'ERC qu'elles induisent.

Dans un premier temps, nous regarderons le cheminement de la notion d'« excellence » et de « talent » au niveau de l'ERC, depuis les indicateurs qui doivent permettre le suivi de ses performances en matière de financement, jusqu'à la valeur symbolique autant que matérielle qui est attribuée à l'obtention de ces bourses. Ce retour nous permettra d'analyser la figure du scientifique qui se dessine de manière sous-jacente, ainsi que la manière dont les pays et établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche s'en sont emparés. Dans un second temps, le regard porté à l'échelle de l'action publique ministérielle en France montre comment l'indicateur de « réputation scientifique » qu'est devenu l'ERC s'inscrit dans une compétition entre pays européens. L'analyse des chiffres par des acteurs intermédiaires sur lesquels se construit le discours de déficit de participation de la France au niveau de l'ESR nous permettra par la même occasion de présenter les données concernant la participation et de la sélection des chercheur·es français·es à l'ERC. À partir de ce constat d'un déficit de participation ce sont divers outils incitatifs qui sont activés et mis à disposition des acteurs publics, que nous décrirons. Enfin, à l'échelle des établissements de recherche, les chiffres de la sélection mettent en lumière une inégale répartition des bourses ERC en France, sur le

territoire et entre organismes de recherche et universités. Avec les différentes réformes de ces dernières années, les directions de ces établissements disposent d'un ensemble d'outils incitatifs qu'ils peuvent choisir – ou non – de mettre en œuvre, en fonction de l'intérêt qu'ils portent à l'obtention de bourses à l'ERC. La panoplie d'outils incitatifs repose sur des « avantages » financiers, de temps et de moyens pour les candidat-es et les lauréat-es ainsi que sur un accompagnement de proximité par un groupe professionnel en structuration, qui tend à se constituer comme de véritables « *coachs* » des candidat-es.

1. Des indicateurs de l' « excellence » à la figure du-de la lauréat-e

La littérature importante sur l'ERC déjà discutée au chapitre I ainsi que la préoccupation des pouvoirs publics et institutionnels au niveau national afin de compter toujours plus de lauréat-es semblent montrer que l'ERC s'est bel et bien durablement implanté dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous verrons dans cette partie, comment à l'échelle de l'ERC, dans un régime de gestion de l'action publique empruntant la forme du *new public management* (NPM), les conditions de son maintien reposent sur la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne et sur un marché de la qualité concernant le recrutement de lauréat-es à l'ERC, alimentant ainsi la figure des « talents ». Cette attention constante au maintien d'un système d'évaluation d'« excellence » soutient ainsi la création de valeurs assignées à la bourse ERC, qui en vont un actif plébiscité par les politiques nationales et en particulier par les établissements de recherche.

1-1. Le *new public management* ou le contrôle de la réalisation des objectifs comme condition du maintien de l'excellence

Depuis la Stratégie de Lisbonne, les effets de l'utilisation des instruments du NPM par l'OCDE ont été observés dans les différentes réformes des politiques et gouvernances de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau européen (Paradeise *et al.* 2009). Son application au travers de la création d'agences de financement à l'échelle européenne a notamment été observée au travers de l'exemple de l'ERC. L'« agencification » de la politique publique européenne a ainsi été étudiée dans ses formes organisationnelles (König 2017b) et il y a dix

ans, sa relative nouveauté nécessitait ainsi des arrangements structurels et procéduraux dont l'ERC est un exemple (Hofmann 2012). Dans cette structure de l'agence, nous retrouvons un autre outil de gouvernement, celui du *benchmarking*, qui s'applique donc à l'ERC avec ce qui se définit comme la stratégie de pilotage de la mise en œuvre de ses financements. Au travers de la description rapide des acteur·rices et indicateurs à l'origine de la stratégie de pilotage de l'ERC, nous affinons ainsi un peu plus les contours de la figure du·de la scientifique portée par ce financement.

1-1-1. L'ERC et le NPM : la réalisation des objectifs de l'espace européen de la recherche

Pour comprendre le fonctionnement de l'ERC, il est d'abord nécessaire de revenir sur les textes européens qui l'encadrent. En appliquant les principes de la méthode ouverte de coordination (MOC) à l'ERC, la Commission s'applique ici à déléguer la réalisation de ses objectifs à une agence (*l'European research council executive agency, ERCEA*) et aux scientifiques eux-mêmes et elles-mêmes (le conseil scientifique). Ce qui nous intéresse cependant dans cette partie est la manière dont les instruments gestionnaires du *new public management* et en particulier du *benchmarking*, qui consiste à jauger les performances d'une entreprise, d'un service, d'une administration à partir d'un étalon externe (le *benchmark*) (Bruno et Didier 2013), prennent part à l'organisation des relations entre un modèle de chercheur·e à sélectionner à l'ERC et à recruter dans un marché européen de la recherche, autant qu'ils contribuent à en façonner toujours un peu plus les contours d'une figure du scientifique.

Selon les principes du NPM et de ses standards organisationnels (Musselin et Bezès 2015), en confiant les modalités de mise en œuvre d'une partie du financement européen de la recherche à une agence exécutive sous forme de délégation de gestion, la Commission européenne se cantonne à un rôle d'observateur et doit seulement « veiller à ce que le programme soit exécuté conformément aux objectifs scientifiques (...) et aux exigences de l'excellence scientifique définies par le Conseil scientifique (de l'ERC) en toute indépendance. » (Commission européenne 2005, p. 26). La séparation de l'évaluation et de la sélection des projets d'un côté avec le conseil de la recherche, et l'exécution et la mise en œuvre d'autre part du programme par l'ERCEA, est ainsi censée garantir l'autonomie et l'intégrité de l'ERC, comme cela était d'ailleurs souhaité par ses défenseurs. Tout en restant – relativement – indépendant de la

Commission européenne, l'ERC en tant que programme de financement a cependant pour objectif (ou contrainte) de contribuer à la réalisation de l'espace européen de la recherche et à l'avènement de la « société de la connaissance », comme souligné dans cette proposition de Décision de 2005 de la Commission européenne concernant la mise en place du programme « idée » :

« La création de l'ERC, qui est au centre du présent programme spécifique (« Idées » N.D.L.R), est à la fois un élément nouveau important dans la recherche communautaire et une évolution logique de la politique européenne de la recherche, qui s'accorde pleinement avec les objectifs de l'espace européen de la recherche.

Il fournira une valeur ajoutée bien supérieure à celle qui peut être obtenue au niveau national :

- en encourageant et en soutenant les plus grands talents et les meilleures idées à l'échelle paneuropéenne, et en orientant sélectivement les ressources vers les recherches de très haut niveau par un mécanisme de financement très concurrentiel,
- en donnant à la "recherche exploratoire" effectuée en Europe un statut et une visibilité qui devrait attirer les esprits talentueux et créatifs,
- en facilitant l'adaptation des structures nationales de la recherche à l'espace européen de la recherche qui se développe, et en créant ainsi un système européen de la recherche capable de se mesurer aux meilleur·es à l'échelle planétaire,
- en aidant à nourrir les activités industrielles basées sur les sciences, à attirer et à retenir un plus grand nombre d'entreprises à forte intensité de R&D en Europe, et à donner une plus grande impulsion à l'établissement d'entreprises nées de la recherche,
- en s'attaquant aux problèmes de société complexes que connaît l'Europe, en offrant la possibilité d'investir rapidement dans la base de connaissances dont on a besoin pour répondre aux questions nouvelles et émergentes qui se posent à la société. » (*Ibid.*)

Au cours des PCRD successifs, l'ERC a dû (dé)montrer qu'il participe à « renforcer l'excellence, le dynamisme et la créativité de la recherche européenne » et à « rendre l'Europe plus attrayante aux meilleur·es chercheur·es des pays européens et des pays tiers et aux investissements des entreprises dans la recherche, en offrant un mécanisme de financement concurrentiel à l'échelle européenne pour la recherche aux frontières de la connaissance réalisée par des équipes individuelles » (*Ibid.*). L'ERC a la charge de montrer, résultats à l'appui, que les modalités d'attribution des financements de la recherche qu'il promeut contribue à la politique européenne de la recherche. Cette « obligation de résultat », comme nous pourrions la qualifier, n'est pas sans lien avec les conditions de son maintien.

L'ERC est ainsi un programme qui est temporaire, ce qui signifie que son maintien et son budget sont à renégocier à chaque nouveau PCRD. Ainsi, l'« innovation » organisationnelle que représente l'ERC, notamment en matière d'indépendance vis-à-vis de la Commission, est pour certains autant un atout qu'une fragilité :

« L'innovation majeure que constitue l'ERC, par voie de conséquence, a été marquée par deux éléments de fragilité intrinsèques : l'ERC n'est pas une institution mais plutôt un programme ; il

est établi pour une durée limitée (jusqu'en 2013) avec l'espoir toutefois que l'entreprise sera couronnée de succès et poursuivie. » [Notre traduction] (Mény 2009, p. 23)

Son financement et son maintien sont censés être limités dans le temps et rythmés par les adoptions successives des PCRD⁹⁷. Les moments de préparation des PCRD sont des périodes de négociation intense auprès de la Commission européenne afin de garantir le maintien de l'ERC et la stabilité, voire l'augmentation, de son budget.

Comme nous le souligne un enquêteur proche de l'ERC, le budget en particulier fait l'objet de nombreuses discussions avec la Commission européenne, afin qu'il reste suffisamment élevé pour assurer des taux de sélection qui ne soient pas rétrogrades pour les scientifiques alors que le nombre de soumissions de projets augmente. Dans ces espaces de négociation, entre maintien d'un financement organisé par les scientifiques et gestion de l'argent public par les politiques, montrer que ce modèle de financement remplit les objectifs de politiques publiques européennes tient autant de l'obligation que de l'argument en faveur d'une augmentation significative du budget de l'ERC. En tant qu'agence de financement, l'ERC et les scientifiques qui composent son conseil de la recherche disposent ainsi d'une relative autonomie vis-à-vis du pouvoir administratif et politique, mais sont placés dans le même temps sous le contrôle des pouvoirs publics. Selon cette configuration de l'instrumentation de l'action publique, revient alors à la charge de l'ERC d'assurer le suivi de ses performances.

1-1-2. Les acteur·rices du contrôle qualité de la mise en œuvre de l'ERC

L'ERC reste ainsi responsable des activités qu'il finance devant la Commission, et « entretient des relations étroites et continues avec elle et la structure de mise en œuvre spécifique, et il prend tous les arrangements nécessaires à cette fin. » (Commission européenne 2007, Article 5). Selon cette obligation, l'ERC doit organiser les modalités de suivi et de contrôle de sa mise en œuvre *via* la définition de groupes de travail et d'indicateur·es de performance.

⁹⁷ « Le conseil européen de la recherche est établi pour la période commençant à la date d'entrée en vigueur de la présente décision et se terminant le 31 décembre 2013 en vue de la mise en œuvre du programme spécifique « Idées » » (Commission européenne 2007, Article premier) ; « Le conseil européen de la recherche est établi pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020. Il se substitue et succède au conseil européen de la recherche établi par la décision 2007/134/CE de la Commission » (Commission européenne 2013, article premier)

Dans la configuration organisationnelle de l'ERC, les 22 membres du conseil scientifique ont la responsabilité d'établir sa stratégie globale⁹⁸ ainsi que la charge du suivi et du contrôle de la « qualité de sa mise en œuvre » :

« Le conseil scientifique de l'ERC est chargé par la législation établissant Horizon 2020 de contrôler la qualité des opérations, d'évaluer la mise en œuvre et les réalisations du programme et de formuler des recommandations pour les actions futures. » [Notre traduction]⁹⁹

Il a l'obligation légale d'assurer un suivi permanent des activités de l'ERC et de ses procédures d'évaluation et de sélection des lauréats. Il détermine également « la meilleure voie à suivre pour réaliser ses objectifs généraux. » (Conseil de l'Union européenne 2013), et se doit d'adapter ses procédures et structures pour répondre aux besoins nouveaux (en respect du cadre légal du PCRD). Il a enfin la charge de rendre compte régulièrement de tous ces éléments à la Commission européenne.

Pour établir cette stratégie, la suivre, l'évaluer et en rendre compte, le Conseil scientifique peut créer parmi ses 22 membres des comités permanents, des groupes de travail et d'autres structures chargées de tâches spécifiques, en application du règlement intérieur de l'ERC (Commission Européenne 2015). Sur cette base, en 2013, un groupe de travail dédié au « suivi et à l'évaluation de l'impact du programme ERC » est créé, avec pour objectif de définir des « indicateurs clés de performance ».

Le groupe de travail et le comité permanent pour le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes

Entre 2013 et 2018, le groupe de travail sur les *Key performance indicators* (« KPI » ou « Indicateurs clés de performance »), a pour mission d'élaborer une feuille de route pour le suivi et l'évaluation de l'accomplissement des missions de l'ERC, « au-delà des indicateurs et des objectifs, afin de soutenir les politiques à court, moyen et long terme du conseil scientifique »¹⁰⁰ [Notre traduction]. La définition des KPI, prémisses à l'activité de

⁹⁸ Les membres des conseils scientifiques nommés sur la période étudiée sont listés en annexe, avec leur discipline de formation et leur lieu d'exercice professionnel. Sources : *Décision de la Commission du 2 février 2007 établissant un Conseil européen de la Recherche* (Commission européenne 2007a) et *Décision de la Commission du 12 décembre 2013 établissant un Conseil européen de la recherche* (Commission européenne 2013)

⁹⁹ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-standing-committees/programme-impact-monitoring-and-evaluation>. Consulté le 19/04/23.

¹⁰⁰ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/about-erc/thematic-working-groups/working-group-key-performance-indicators>. Consulté le 18/04/23.

benchmarking de la MOC, permet ainsi d'établir des métriques adéquates et de mesurer *via* des indicateurs de performances la progression d'un certain nombre d'acteurs et d'activités pré-identifiés vers les objectifs qui leur ont été fixés (Bruno 2008 ; Bruno et Didier 2013).

En 2019, un comité permanent d'évaluation et de suivi de l'impact de l'ERC est créé en remplacement de groupe de travail sur les KPI. Les membres du « Comité permanent pour le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes », aussi appelé « SC PRIME »¹⁰¹, sont en charge pour le conseil scientifique de proposer une mise en œuvre de la stratégie de suivi et d'évaluation de l'ERC, et d'en examiner les résultats. En complément de ce comité permanent, des expertises externes sont sollicitées par le biais d'appels à projets¹⁰² et d'appels d'offres¹⁰³. Quelques-unes de ces commandes externes ont participé à l'élaboration du suivi et de l'évaluation de l'impact de l'ERC¹⁰⁴ et sont présentées plus en détail en annexe (Annexe 10). Il est à noter que les résultats des projets et études financées n'ont parfois pas été jugés satisfaisants par l'ERC, ce qui l'a conduit à davantage internaliser le suivi et l'évaluation de ses activités (European Research Council 2018, p. 9). Des groupes d'experts externes sont recrutés ponctuellement, comme l'*Expert group for programme monitoring and evaluation* entre 2014 et 2015, composé entre autres d'économistes, de sociologues et de spécialistes des indicateurs de performance de la recherche et de l'innovation¹⁰⁵.

¹⁰¹Source : "Scientific Council Standing Committee for Programme Impact Monitoring and Evaluation" <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-standing-committees/programme-impact-monitoring-and-evaluation>. Consulté le 18 avril 2023.

¹⁰² Projets « Actions de coordination et de soutien » (« CSA ») financés par l'ERC via des appels à projets avant 2018 : EURECIA (*Understanding and assessing the impact and outcomes of the ERC and its Funding Schemes*, Grant N° 229286) dont plusieurs articles sont cités dans cette thèse ; ERACEP *Emerging research areas and their coverage by ERC-supported projects*, Grant N° 240777) ; MERCI (*Starting Grants – Monitoring ERC's implementation for excellence*, Grant N° 228473) ; ERCareer (*Gender aspects in career structures and career paths*, Grant N° 317442) ; DBF (*Development and verification of a bibliometric model for the identification of frontier research*, Grant N° 240765) ; GENDERC (*ERC practices and processes in the context of gender mainstreaming and in particular during the proposals' submission and peer review*, Grant N° 610706). Site cordis. Disponible sur : <https://cordis.europa.eu/fr>. Consulté le 21/04/23.

¹⁰³ Projets financés par l'ERC via des appels d'offres avant 2018: SCIENTOMETRICS (*Comparative scientometric assessment of the results of ERC funding projects*); *Study on Career Impacts of ERC Funding; Funding landscape; Study on open access, research data management and sharing within ERC projects*.

¹⁰⁴ Site ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-standing-committees/programme-impact-monitoring-and-evaluation>. Consulté le 21/04/23.

¹⁰⁵ Membres du groupe d'experts (position actuelle): Paula E. Stephan Amis (économiste, carrières des scientifiques et des ingénieurs ; Georgia State University) ; Ghislaine Filliatreau (DR INSERM, directrice de l'Observatoire des sciences et techniques de 2005 à 2016, participation à l'élaboration d'un classement européen des universités mondiales, Fr) ; Christine Kosmopoulos (IGR CNRS, philosophie des sciences, spécialisée dans l'édition numérique et l'information scientifique dans le cadre de la science ouverte pour les SHS, Fr) ; Terttu Luukkonen (sociologue, politiques des sciences et de l'innovation, retraitée, *Research institute of the Finnish economy*, FI) ; Patrice Laget (INSERM, détaché auprès de la CE, Observatoire de l'espace européen de la recherche, Fr) ; Félix de Moya-Anegón (bibliométrie, *Spanish national research council*, ES) ; Gunnar Öquist

Le travail de création des indicateurs selon lesquels seront évaluées les « performances » de l'ERC se trouve ainsi piloté en son sein par un dispositif mêlant expert·es, acteur·rices des politiques publiques et scientifiques, eux·elles-mêmes à la frontière du politique et dont la responsabilité tient dans le maintien du financement. Suivant les outils de la MOC et du *benchmarking*, afin de mettre en place ces indicateurs et de suivre leur avancée, ceux-ci sont consignés au sein d'un « document maître » : l'*ERC Monitoring and evaluation strategy 2018* (*Ibid.*), que nous allons maintenant présenter.

1-1-3. Observer le changement : les indicateurs de performance de l'ERC

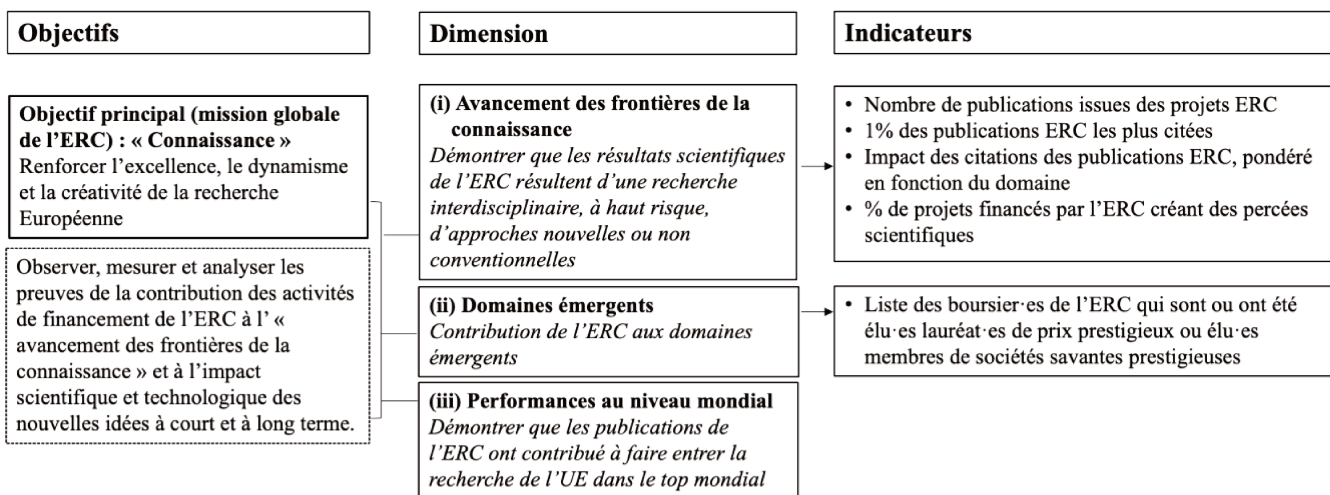
L'*ERC Monitoring and evaluation strategy 2018* présente la stratégie de suivi et d'évaluation de l'ERC en cinq objectifs qui sont autant d'« impacts ». Dans cette stratégie, un objectif principal « Connaissance » est suivi de quatre autres : « Chercheur·es », « Systèmes de recherche », « Impact au-delà de la science », « Opérations ». La réalisation de ces cinq objectifs est pilotée par une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (Figure 10) afin de « vérifier qu'ils ont bien été atteints ».

L'objectif principal intitulé « Connaissance » se réfère au principal argument porté par les défenseurs de la création d'un conseil de la recherche au niveau européen, à savoir contribuer fortement à la production de connaissances nouvelles de « rupture » qui viennent faire émerger de nouveaux domaines et porter les performances européennes en matière de recherche dans le « top mondial ». Les indicateurs mobilisés ici sont principalement bibliométriques (publications, impact des citations) mais concernent aussi les prix obtenus par les boursiers, venant ainsi illustrer leur contribution à des domaines émergents. Cet objectif fait porter le regard sur l'attente qu'il y a à sélectionner des projets et des porteur·es ayant la capacité d'aboutir à ces résultats, contribuant ainsi à la construction d'une figure du scientifique boursier de l'ERC comme nous le verrons ensuite. Les quatre autres objectifs sont secondaires par rapport à ce premier objectif mais sont néanmoins, pour deux d'entre eux tout du moins, particulièrement intéressants dans le cadre de cette thèse.

(biologiste, retraité, Umeå University et *Royal Swedish Academy of Sciences*, SE) ; Michael Stampfer (histoire du droit et politiques technologiques, directeur du *Vienna science and technology fund* (WWTF) depuis 2002, AT) ; Otto Toivanen (économiste, organisations industrielles : compétition, innovation, régulation, Aalto University, FI) ; Anthony Van Raan (professeur études quantitatives de la science, Leiden University, NL).

Selon l'un des principes du *benchmarking*, l'objectif cinq « Opérations » s'adresse au conseil scientifique et au processus d'autoévaluation constant qu'il est censé effectuer dans la mise en œuvre de l'instrument de financement et sa rectification en vue des objectifs fixés. L'objectif quatre « Impact au-delà de la science » se réfère aux contributions qu'une science « à la frontière de la connaissance » apporte à l'économie et la société. Enfin, l'objectif 2 « Chercheur-es » et l'objectif 3 « Systèmes de recherche » sont ceux qui nous intéressent particulièrement ici. L'un concerne la contribution de l'ERC à la transformation des systèmes de recherche nationaux (objectif 3) et la question des effets de l'ERC sur les institutions d'accueil, les politiques de recherche et les structures de financement nationales. S'il est toujours complexe de savoir de quelle manière s'opérationnalise ces objectifs dans la réalité des configurations universitaires nationales, cet objectif est intéressant pour ce qu'il apporte comme contexte d'explication aux transformations du système national en France en rapport avec l'incitation qu'il y a à participer à l'ERC, comme nous le détaillerons dans une deuxième partie. Enfin, l'objectif 2 « Chercheur-es » et ses indicateurs, que nous allons détailler maintenant, donne des clés de compréhension quant aux contours de la figure du·de la lauréat·e à l'ERC autant qu'aux liens entre la configuration de l'instrument de financement et les effets souhaités sur les carrières scientifiques.

Figure 10 - Objectifs et indicateurs de la Stratégie de mise en œuvre de l'ERC



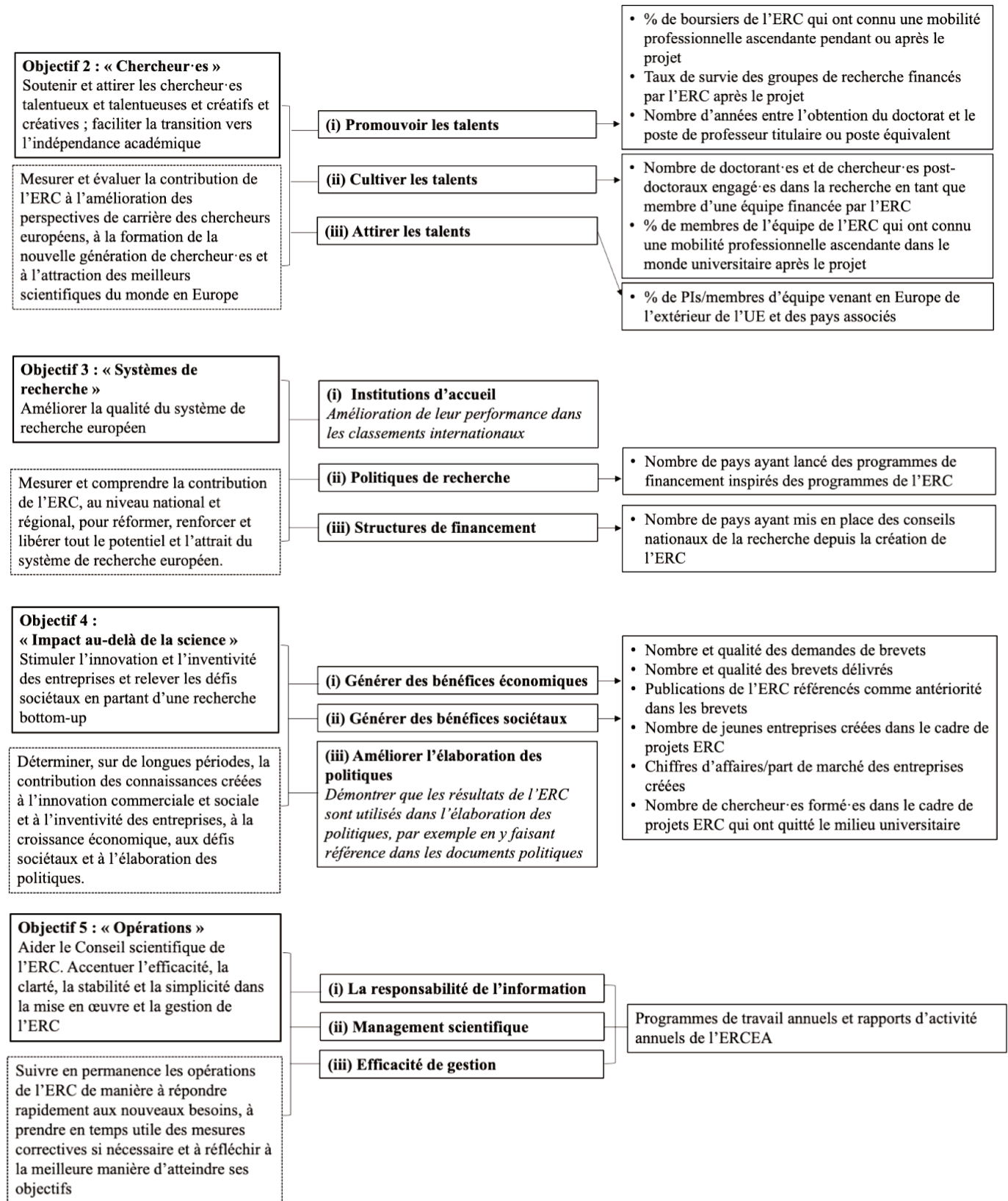


Figure réalisée par l'autrice. Source : ERC Monitoring and Evaluation Strategy 2018

La modification des carrières des jeunes chercheur·es en Europe comme preuve de l'impact

L'objectif 2 de l'ERC *Monitoring and evaluation strategy 2018* concerne les chercheur·es eux·elles-mêmes. Selon cet objectif, les « chercheur·es talentueux et talentueuses » sont les clés de la création de connaissances « radicalement nouvelles » :

« Les chercheur·es talentueux et talentueuses sont l'élément essentiel de la création de connaissances et les activités de financement de l'ERC ont été conçues pour encourager les meilleur·es chercheur·es du monde entier à participer aux concours de l'ERC, leur offrir le meilleur soutien possible pour réaliser leurs ambitions scientifiques et préparer la jeune génération de chercheur·es à relever leurs propres défis passionnants » (*Ibid.*, p. 5)

Selon ce document, l'ERC doit être en mesure de démontrer qu'il a participé *via* ses financements à « promouvoir », « cultiver » et « attirer » les talents. Tout d'abord, la « promotion des talents » focalise les effets de l'ERC sur les carrières des jeunes chercheur·es, pendant et principalement après le projet. Les indicateurs (années d'obtention après le doctorat d'un poste de professeur·e, pérennisation de l'équipe...) concourent à vérifier l'apport de l'ERC dans la réussite des carrières professionnelles des lauréat·es et sa contribution à ce qu'ils·elles obtiennent davantage d'indépendance. « Cultiver les talents » s'adresse ensuite davantage aux membres de l'équipe du projet. La contribution de l'ERC à la formation de la prochaine génération de chercheur·es se mesure par le nombre de doctorant·es et de post-doctorant·es recruté·es et financé·es sur le projet, ainsi que le pourcentage de ceux·celles-ci qui ont connu une « mobilité professionnelle ascendante » dans le monde universitaire. Enfin, avec « attirer les talents », l'ERC évalue la manière dont il a participé à attirer en Europe des « chercheur·es talentueux·ses » de l'étranger, « y compris des Européens résidant en dehors de l'Europe ». Avec cet objectif « Chercheur·e », l'ERC place ainsi son financement au centre des carrières des scientifiques en Europe, contribuant à la réalisation du marché unique des chercheur·es. Il renforce également l'idée de « talents » mettant au cœur de la recherche de rupture des individualités scientifiques créatives.

Entre réalisation des objectifs de politique publique et démonstration de l'efficacité de son système de financement, l'ERC en tant qu'instrument de l'action publique a ainsi l'ambition *via* l'attribution d'un financement sur projet, de modifier les relations entre les scientifiques européens et la société, mais aussi de s'introduire dans la configuration des marchés académiques nationaux et internationaux. Les indicateurs et objectifs sont des instruments qui ne sont cependant pas neutres et posent la question de leur utilisation par les institutions mêmes

qui les fabriquent. Ainsi, l'exemple contesté de l'indicateur du nombre de lauréat·es d'ERC ayant un prix Nobel invite à en interroger son usage et ses effets, comme nous allons le voir.

L'utilisation contestée des indicateurs ? L'exemple des prix Nobel

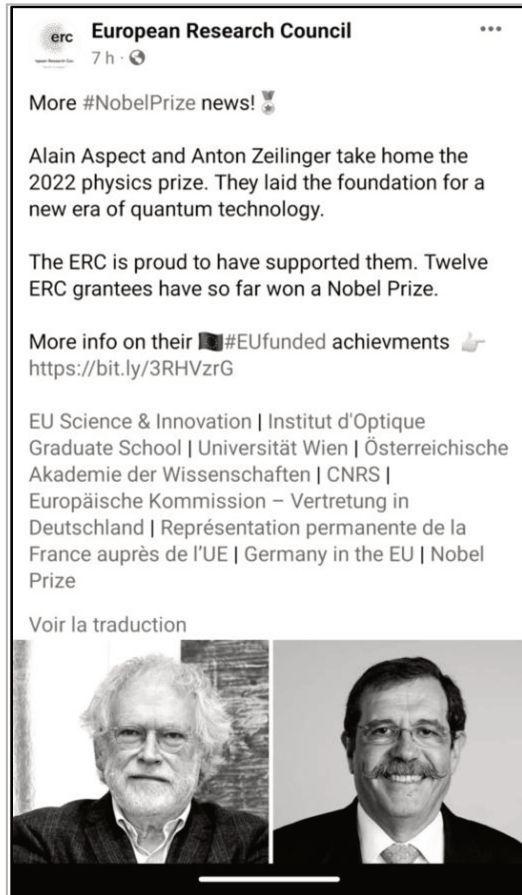
Les indicateurs de l'objectif « Connaissance » déjà mentionné sont censés apporter la preuve par la mesure que l'ERC a permis d'amener à des « découvertes révolutionnaires ». Cet objectif est important, puisqu'il s'agit de démontrer ici la viabilité du modèle de financement de la recherche proposé par les défenseurs de l'ERC dans la réalisation de la « société de la connaissance ». Comment évaluer que les financements de l'ERC mènent à ces « découvertes révolutionnaires » ? Principalement via des indicateurs bibliométriques et, secondairement, par la « liste des boursier·es de l'ERC qui sont ou ont été élu·es lauréat·es de prix prestigieux ou élu·es membres de sociétés savantes prestigieuses » [Notre traduction]. Les lauréat·es ERC nobélisé·es font ainsi l'objet d'une communication systématique sur le site et les réseaux sociaux de l'ERC (Document 11). Ces « double lauréat·es » (et plus) sont autant un gage de la qualité du système d'évaluation de l'ERC, que des porte-parole en faveur d'un maintien de l'ERC (Document 12).

Le lien de corrélation entre l'obtention d'une bourse à l'ERC et le prix Nobel, ainsi que l'usage qui en est fait sont cependant questionnés par les lauréats nobélisés eux-mêmes¹⁰⁶, et par une partie des acteurs de l'ERC. Ainsi, un enquêté s'agace de ce rapprochement entre les prix Nobel et l'ERC, selon lui, ce lien ne peut pas (encore) être fait :

« [Quel est le lien avec le prix Nobel ?] Il n'y en a pas. D'abord, moi j'ai horreur de cette... En plus, c'est une phrase, j'ai dit qu'il ne fallait pas qu'ils le disent [à l'ERC] [...] : “ l'ERC, c'est une fabrique de prix Nobel”. C'est une connerie absolue. [...] on doit être à 12 000 contrats ERC. Qu'est-ce que ça veut dire “fabrique de prix Nobel”, si on donne 12 000 contrats ? [...]. En plus, ça met quand même [l'ERC] en concurrence directe avec la NSF. La NSF [...] a financé 250 prix Nobel. [...] Alors, on peut imaginer que dans 20 ans, ce sera peut-être analogue, surtout que comme vous le savez, le prix Nobel a tendance à reconnaître les gens après un certain temps. Donc, il y a beaucoup de prix Nobel, ils ne pouvaient pas avoir d'ERC parce que l'ERC n'existait pas quand ils ont fait leurs travaux. Donc ça, je n'aime pas trop ça. » (Acteur ERC, Jacques G.)

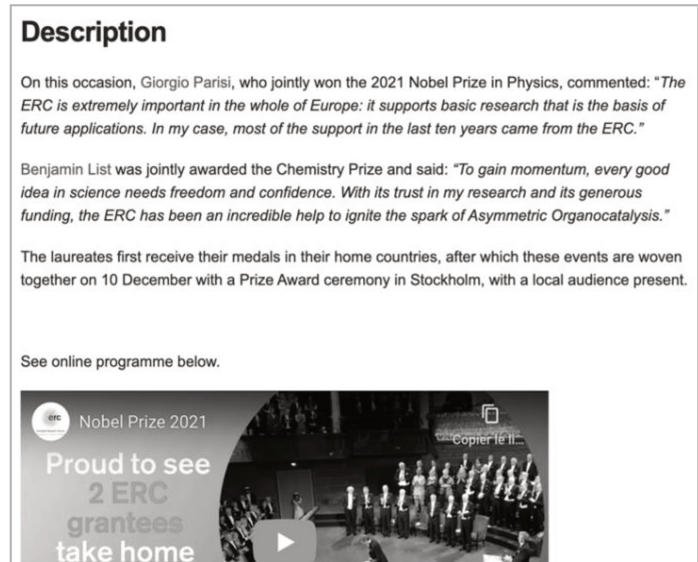
¹⁰⁶ Par exemple, en 2022, l'élection de deux lauréats de l'ERC (Alain Aspect et Anton Zeilinger) au prix Nobel de Physique a fait l'objet d'une page spécifique sur le site de l'ERC (<https://erc.europa.eu/news-events/news/2022-Nobel-physics-prize>. Consulté le 26 avril 2023). En avril 2023, lors de l'évènement « 1 500 lauréats ERC en France » organisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Alain Aspect a commencé son tour de parole à la table ronde en indiquant que le projet ERC était pour lui arrivé très tard dans sa carrière et que l'ERC ne « s'est pas appliqué à l'obtention du prix Nobel qui a été obtenu avant. Site MESR. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/revoir-l-evenement-1500-laureats-de-projets-erc-finances-en-france-35474>. Consulté le 26/04/23.

Document 11 - Capture d'écran du compte twitter de l'ERC – 04 octobre 2022



Source : Compte twitter officiel de l'ERC @ERC_Research. Consulté le 04/10/22

Document 12 - Capture d'écran du site institutionnel de l'ERC – « Nobel week : two ERC grantees awarded 2021 Nobel Prizes »



« À cette occasion, Giorgio Parisi, qui a reçu conjointement le prix Nobel de physique 2021, a déclaré : “L’ERC est extrêmement important dans toute l’Europe : il soutient la recherche fondamentale qui est à la base des applications futures. Dans mon cas, la majeure partie du soutien apporté au cours des dix dernières années provenait de l’ERC”.

Benjamin List a reçu conjointement le prix de chimie et a déclaré : « Pour prendre de l’ampleur, toute bonne idée scientifique a besoin de liberté et de confiance. Par sa confiance dans mes recherches et son financement généreux, l’ERC a été d’une aide incroyable pour allumer l’étincelle de l’Organocatalyse Asymétrique. » [Notre traduction]

Source : <https://erc.europe.eu/event/nobel-week-two-erc-grantees-awarded-2021-nobel-prizes>. Consulté le 26/05/23.

Le prix Nobel récompense ainsi « l’importance de la contribution scientifique et leur position dans la communauté scientifique » (Zuckerman 1977, p. 37), et l’ERC n’est pas forcément encore suffisamment âgé pour se revendiquer d’une « fabrique de nobélisés ». En revanche, la communication qui est faite autour des lauréat·es d’ERC, associés à des prix Nobel pose la question des liens entre indicateurs et représentation de la figure du scientifique ainsi que la sélection et du recrutement de « profils » scientifiques nobélisables notamment parmi les *advanced grants*, et plus encore chez les *starting* et *consolidator grants*.

L’usage, entre travail de communication et pilotage, et les controverses qui entourent les indicateurs restent ainsi encore à interroger plus précisément. Cependant, dans ce cas précis de l’ERC, le suivi par les indicateurs de la performance des politiques publiques dans le cadre

d'une « *agencification* » des financements publics sur projets de la recherche montre une réorganisation progressive des relations entre science et société et une transformation de la figure du scientifique au niveau européen. L'autonomie de la sélection des projets scientifiques par des scientifiques, ancrée dans la production d'une économie de la connaissance européenne conduit ainsi à une individualisation de la recherche et à l'émergence du « talent » scientifique, qui se conjugue ou se rajoute à la représentation du·de la chercheur·e-entrepreneur·e.

Dans cette configuration d'un financement sous contrainte de résultats autour du recrutement de « talents », il y a la nécessité de sélectionner des porteur·es et des projets de qualité. La compétition ne peut avoir lieu sans les (« bon·nes ») chercheur·es qui y candidatent, et l'attractivité de l'ERC est au cœur de son « succès », sans quoi les objectifs ne seront pas réalisés. Dans ce cadre, « quelles conditions faut-il réunir pour rendre la compétition “intéressante” ? ». Le terme de compétition « intéressante » ici désigne « tout à la fois, parce que les termes sont interdépendants, une forte audience, une incertitude suffisante au départ, la présence des meilleurs compétiteurs et la croyance qu'ils vont se donner à fond pour l'emporter » (Karpik 2012). L'individualisation de la recherche et les mécanismes d'attribution construits autour de la qualité scientifique contribuent ainsi à rendre proche du prix scientifique cet appel à projet et en construisent en partie la valeur.

1-2. L'ERC, entre financement sur projet de la recherche et prix scientifique

Au-delà des objectifs et des indicateurs de l'*ERC Monitoring and Evaluation Strategy 2018*, la qualité du recrutement de candidat·es à l'ERC est un signe qui peut être interprété comme l'adhésion de la communauté scientifique à cet instrument de financement. Dans cette perspective, la communication autour des projets financés et des chercheur·es qui les portent ainsi que les valeurs symboliques et matérielles liées à l'obtention d'une de ces bourses forment autant une représentation de la figure du scientifique qu'elles incitent à participer à la compétition. Cependant, dans une configuration où l'appel à projet ERC se trouve assimilé à un prix, la question de sa rareté se trouve également posée en d'autres termes.

1-2-1. Le travail de communication autour des lauréat·es

Pour les promoteurs de l'ERC, modifier en profondeur la distribution du financement de la recherche au niveau européen s'accompagne de la nécessité de modifier les conceptions de la

recherche, et tout particulièrement des personnes qui « font » la recherche et de leur valeur : les scientifiques.

Personnifier la science

Mais qui regarde les chercheur·es et la recherche, et de quel(s) public(s) est-il question dans ce cas ? Dans cet extrait d'un discours de Jean-Pierre Bourguignon, président entre 2014 et 2019 de l'ERC, la conception de la science et du scientifique est à modifier en premier lieu auprès de ceux qui « gouvernent la science ». À l'échelle européenne, nationale et locale, la définition des moyens d'allocation des financements publics de la recherche doit se faire selon les besoins de l'« unité de base » en matière de recherche, c'est-à-dire le·la chercheur·e, et par extension, les personnes qui travaillent en collaboration avec elle et lui :

« Depuis mon arrivée à Bruxelles et mon implication dans les travaux de la Commission européenne, j'ai été particulièrement interpellé par la façon dont ses agents parlent de la recherche. On parle beaucoup de structures, de procédures, de systèmes et de moyens. On cherche des synergies, à atteindre des masses critiques et à construire des réseaux. Mais on parle très peu des personnes qui peuvent faire tout cela, bien souvent des chercheurs et des chercheuses mais pas seulement, et de leur travail, de comment ils ou elles peuvent prendre des initiatives et faire que ces structures abstraites fonctionnent effectivement. Ma question est toujours : qui va faire cela et où ces personnes sont-elles formées pour le faire ? » (Extrait du texte de la conférence de Jean-Pierre Bourguignon lors de la cérémonie pour la nouvelle promotion de l'Institut Universitaire de France, 19 octobre 2015¹⁰⁷)

Le second public auprès duquel un travail de modification de représentation du scientifique est à mener, est celui, plus large, du « grand public ». À « l'ère de l'incertitude », une configuration en « mode 2 » (Nowotny, Scott et Gibbons 2003) de la science entend revaloriser le contexte d'application des connaissances et transcende les modes de production disciplinaires. Dans cette configuration, le rôle accru des scientifiques dans la société, en tant qu'« acteurs sociaux » et la relation à la connaissance par la société passe notamment – et comme le montre l'usage des prix Nobel par l'ERC – par un usage renouvelé des médias afin de donner à voir les chercheur·es et ce faisant de favoriser une meilleure compréhension de la manière dont fonctionne la science et ses usages sociaux.

Si la relation à la société reste à investiguer davantage, les résultats scientifiques issus des projets sélectionnés font l'objet d'un travail de communication important sur le site de l'ERC et les plateformes de réseaux sociaux. Ainsi, au côté des indicateurs déjà évoqués, 485

¹⁰⁷ <https://www.iufrance.fr/ceremonie-de-presentation-de-la-25eme-promotion-de-liuf.html>. Consulté le 25 avril 2023.

« histoires » de « recherches extraordinaires » sont présentées sur le site institutionnel¹⁰⁸, avec entretien et photo du ou de la lauréat·es :

*You want to see what we have funded so far ? Dive into the database to get detailed info on the granted projects or use the statistics tool. In addition, you can read about some of the amazing research carried out in the stories section.*¹⁰⁹

Financer des individus, ou des « talents » qui produisent de la recherche « utile » est très « visible » et donc plus reconnaissable par le grand public. Cette personnification de la recherche pose en prolongement la question du rapport au collectif et de la visibilité de la recherche « telle qu'elle se fait ».

Valeur de la science, valeur du « talent »

Cette vision de la science et du scientifique se trouve tout particulièrement questionnée dans l'utilisation de la notion de « talent » mobilisée dans la désignation des lauréat·es identifié·es comme étant en capacité de remplir cette mission réformatrice ou plutôt ces missions réformatrices. Si l'« excellence » et le « talent » sont deux notions débattues quant à leurs origines et leurs significations notamment dans le champ scientifique (Bloch et al. (dirs.) 2018 ; Peter 2018 ; Menger (dir.) 2018 ; Schotté 2013), la première semble dans ce cas participer à renforcer la seconde. La notion de l'excellence telle que forgée dans les années 1950 s'inscrit dans une conception méritocratique de la société, où les différences sont admissibles dès lors qu'elles s'accompagnent de performances adéquates. Ce n'est plus l'origine qui compte, comme au sein de dynasties familiales, mais ce sont plutôt les capacités à surmonter les obstacles pour arriver à réaliser ces performances. Dans cette conception égalitaire, où « tout le monde peut le faire » (ou en tout cas est supposé pouvoir le faire), la distinction s'effectue à travers la mobilisation par certain·es de capacités telles que la créativité et l'originalité qui alimentent la « valeur-talent » (Menger 2018). Dans cette optique, la créativité est conçue comme une aptitude individuelle rare et recherchée par laquelle le savoir progresse (Merton 1979) et dont la valeur s'étend en fonction de l'élargissement des marchés sur lesquels ces « talents » sont mis en œuvre. Ainsi, afin de produire des découvertes et de les incarner dans

¹⁰⁸ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/projects-statistics/all-science-stories/archive>. Consulté le 26/05/23.

¹⁰⁹ « Vous voulez savoir ce que nous avons financé jusqu'à présent ? Plongez dans la base de données pour obtenir des informations détaillées sur les projets financés ou utilisez l'outil de statistiques. En outre, vous pouvez lire des articles sur les recherches extraordinaires qui ont été menées dans la section "Histoire" » [Notre traduction]. Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 26/05/23.

les espaces sociaux plus larges que le seul espace scientifique lui-même, il est attendu que les systèmes de la science et de l'enseignement supérieur rivalisent pour attirer ces « talents », mais aussi pour les produire.

Il ne s'agit pas ici d'ajouter une nouvelle définition du talent ou de la manière dont celui-ci se formerait, mais bien plutôt d'étudier comment cette notion est non seulement utilisée mais même intensément mobilisée par certains acteurs dans le cas de l'ERC à différentes échelles, et comment cela se répercute – ou non – sur les lauréat·es eux·elles-mêmes. Dans la notion de talent, plusieurs enjeux s'entrelacent : la tension entre réputation scientifique forgée par les réseaux d'interconnaissance et la célébrité construite par les institutions ; les formes de représentation du scientifique données à voir au « grand public » ; mais aussi les controverses autour de la répartition inégale des ressources. La distinction par le talent qui justifierait une répartition inégale des ressources afin de réaliser les objectifs de la science est un discours fragile et qui alimente de nombreuses controverses. Ainsi l'appel par Antoine Petit, alors P.-D.G. du CNRS, à une « loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale » en 2019 dans les débats autour de la Loi de programmation de la recherche a fait l'objet de nombreuses réactions de la part de la communauté scientifique en France¹¹⁰. Comment ces notions de « talent » et d'excellence s'intègrent-elles dans la réputation du système d'évaluation de l'ERC autour d'une économie de la qualité et contribuent-elles à l'attribution de formes de valeurs associées à la bourse et aux représentations du·de la scientifique porté par les politiques d'incitation nationales ?

1-2-2. Le prix de la rareté ?

Le « Rapport d'évaluation sur les structures et mécanismes du conseil européen de la recherche » intitulé *Towards a world class frontier research organization* (Mény 2009)¹¹¹, pose

¹¹⁰ Par exemple, la tribune parue dans le journal *Le Monde* le 06 décembre 2019 « Le darwinisme social appliqué à la recherche est une absurdité ». Site du journal *Le Monde*. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/12/06/le-darwinisme-social-applique-a-la-recherche-est-une-absurdite_6021868_3232.html. Consulté le 26/05/23.

¹¹¹ Membres du panel et position au moment de la publication du rapport : Vaira Vike-Freiberga (Présidente du groupe d'expert·es, ancienne présidente de la république de Lettonie, vice-présidente du groupe de réflexion sur le future à long-terme de l'Union Européenne) ; Lord (David) Sainsbury (Vice-président du groupe d'expert·es, ancien sous-secrétaire d'État au ministère britannique du commerce et de l'industrie en charge de la science et de l'innovation, directeur de la *Gatsby charitable foundation*) ; Yves Mény (Rapporteur, président de l'*European University Institute*, Florence) ; Fiorella Kostoris Padoa Schioppa (Membre, Professeure d'économie à *La*

le constat, deux ans après le lancement de l'ERC, que depuis ses premiers appels, l'ERC a réussi à « attirer des scientifiques de haut niveau à travers l'Europe et à l'étranger pour siéger dans ses panels et a reçu des milliers de candidatures qui ont toutes été bien examinées » (*Ibid.*, p. 1 [Notre traduction]).

La « réputation scientifique » de l'instrument

Le rapport souligne trois premiers signes clés du « succès » initial de l'ERC (ou en tout cas son apport dans une amélioration majeure par rapport aux structures de financement européennes existantes) : (i) la contribution initiale enthousiaste de la communauté scientifique ; (ii) la sélection sur la base de l'excellence et du mérite des membres du conseil scientifique sans considération de représentativité des membres de l'UE, gage de la réussite scientifique et de l'autonomie de l'ERC ; (iii) les retombées positives produites dans certains systèmes nationaux, où l'ERC est utilisé à leurs propres fins par plusieurs pays (dont la France). L'« excellence » de l'ERC repose ainsi en premier lieu dans sa réputation auprès de la communauté scientifique.

Le système d'évaluation par les pairs ne sert pas seulement à identifier et sélectionner les meilleur·es chercheur·es d'« excellence » mais aussi à être reconnu comme tel de manière plus large par l'ensemble de la communauté scientifique.

« L'excellence signifie non seulement que les meilleures propositions seront financées, mais aussi que tout le monde est convaincu que seules d'excellentes propositions ont été financées dans le cadre d'un processus approprié. Dans la communauté des chercheurs, le seul instrument d'évaluation légitime et universellement reconnu est l'évaluation par les pairs. » (*Ibid.*, p. 13)

La « réputation scientifique » de l'instrument de financement est un élément important, qui repose sur la reconnaissance par les pairs du fait que celui-ci répond bien aux critères exigeants de la science (dans ses règles de sélection, leur équité, la légitimité des membres du jury de sélection mais aussi des lauréat·es, les résultats produits...). La réputation se forge et ne se décrète pas, et peut autant renforcer un instrument de financement que le détruire :

“L'excellence d'une institution ou d'un programme ne se décide pas de manière autoritaire. Elle résulte de la combinaison d'une série de facteurs : les règles concernant la création et le fonctionnement de l'institution ; les bonnes pratiques ; sa perception par les parties prenantes, notamment en termes d'équité et de légitimité. Tous ces éléments interagissent dans un cercle que l'on espère vertueux. Mais l'inverse est également vrai et peut très rapidement détruire la

Sapienza, Rome) ; Lars-Hendrik Röller (Membre du groupe, président de l'*European School of Management and Technology*, Berlin) ; Elias Zerhouni (Membre du groupe, *senior adviser* à *Johns Hopkins Medicine* ; *Senior fellow, Global health* de la Bill and Melinda Gates Foundation ; ancien directeur de l'*US National Institutes of Health*).

réputation d'une institution." (*Ibid.*, p. 12)

Se « réclamer de l'excellence » et en même temps la « fabriquer » (Bertrand et al. 2016), c'est « d'abord classer, au double sens de mettre en ordre (répartir) et d'attribuer des statuts inégaux (hiérarchiser) » (*Ibid.*). Dans ce cadre, l'inégalité des statuts n'est acceptée que dans la mesure où la qualité du dispositif de jugement se vérifie par la sélection afin que l'institution conserve sa réputation et qu'elle continue ainsi à recruter des candidat·es.

Dans un espace où le financement récurrent se fait rare, la compétition se situe également entre les appels à projets, qui se font concurrence au niveau européen (au sein du PCRD par exemple), mais aussi avec l'échelle nationale et locale pour attirer des candidat·es. Sur le « marché des appels à projets », l'« économie de la qualité » (Karpik 1989) permet de se faire rencontrer les « bonn·es candidat·es » avec les « bons appels », et de la *singularité* de l'ERC et de ses lauréat·es dépend le jugement d'une configuration de qualité de l'échange.

Valeur symbolique, valeur monétaire

Depuis les prix de l'Académie des sciences sur lesquels le prix Nobel prend racine (Crawford 1988), le système des prix confère une valeur symbolique à l'excellence et représente des sommes importantes pour celles et ceux qui les obtiennent. L'originalité du prix Nobel tient au caractère international de la récompense, et vient en renforcement de la fonction de recherche de l'enseignement supérieur dans les réformes universitaires de la fin du XIXe siècle. Dans le cas de l'ERC, la qualité du dispositif de jugement ainsi que les sommes importantes accordées entremêlent dans les discours cet appel à projet ou bourse avec l'idée de prix. Les lauréat·es deviennent – pour certain·es acteurs et actrices, notamment politiques – des récipiendaires plus que des porteurs et porteuses de projets. La logique de prix participe ainsi à la personnification de l'« excellence » scientifique, et réciproquement. À titre d'exemple, la page « talents » du CNRS présente la liste des chercheur·es qui ont reçu une médaille du CNRS et/ou une distinction internationale (prix Nobel, médaille Fields, prix Turing, prix Abel) et une bourse à l'ERC :

« Chaque année le CNRS récompense celles et ceux qui ont le plus contribué à son rayonnement et à l'avancée de la recherche. Les scientifiques du CNRS sont par ailleurs régulièrement couronnés par les plus hautes distinctions internationales. Au niveau européen, l'organisme est également le premier bénéficiaire du programme ERC, dont l'excellence est l'unique critère de sélection. »¹¹²

¹¹² Site du CNRS. Disponible sur : <https://www.cnrs.fr/fr/talent/index>. Consulté le 26/04/23.

Assimiler l'ERC à un prix alimente également le classement des pays et des établissements entre eux suivant leurs performances en matière de recherche. Une dépêche AEF de 2018, intitulée « ERC, médailles CNRS, IUF : PSL est le regroupement dont les enseignants-chercheurs et chercheurs sont les plus primés. » présente les diagnostics « *strater* »¹¹³ et le classement des regroupements universitaires en France en fonction des « prix et récompenses scientifiques attribués ces dernières années »¹¹⁴. L'usage du prix pour qualifier l'ERC pose la question de la manière dont il est employé et par qui, mais également de ce que cela implique, pour l'ERC et les lauréat·es. La certification individuelle devient une certification pour l'institution qui emploie les lauréats, qui permet de classer et hiérarchiser. Selon cet enquête, l'ERC est ainsi en quelque sorte devenu de fait une marque qui alimente « une espèce de comptabilité », qui est « abusivement dominant » :

« Oui. Alors là, je pense qu'on est allé trop... nous [à l'ERC], on n'a rien fait, mais d'une certaine façon, la marque ERC, elle a une espèce de comptabilité. Ce n'est pas le *h-index*, mais c'est le nombre de contrats ERC, il est devenu abusivement dominant. » (Acteur ERC, Jacques G.)

Deux principaux éléments caractérisent les prix académiques au début du XIX^e siècle (Crawford 1980, p.74). Tout d'abord, les prix sont attribués après que la contribution à la science a été faite et soit reconnue. Ensuite, l'attribution est hautement élitiste et se caractérise par (i) un très petit nombre de prix qu'il est possible d'obtenir, ce qui en élève leur valeur ; (ii) les prix ne sont attribués que pour du travail exceptionnel (*outstanding*) ; (iii) leur attribution était destinée à récompenser non seulement quelques savants mais aussi à en stimuler d'autres. La dimension honorifique conférée au prix et à la personnalité hors du commun du récipiendaire a une visée inspirante, pour les autres chercheur·es, mais aussi pour le grand public :

« Vous les lauréats êtes la preuve de l'investissement dans la recherche scientifique, vous êtes une source d'inspiration pour les générations futures. Montrez-nous que la science c'est notre futur. » Mariya Gabriel, Commissaire européenne – Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse, Évènement du 13 avril 2023 organisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche « 1 500 lauréats de projets ERC financés en France » (Source : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/revoir-l-evenement-1500-laureats-de-projets-erc-finances-en-france-35474>. Consulté le 26/04/23)

¹¹³ L'objectif des diagnostics « *strater* » est de « présenter un état des lieux territorialisé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à partir de données statistiques et d'analyses quantitatives ». Ces diagnostics sont réalisés à l'échelle des « Communautés d'universités et établissements » et sont réalisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Site du MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/strater-diagnostic-edition-2018-47812>. Consulté le 26/04/23.

¹¹⁴L'AEF est une agence d'information privée spécialisée dans le secteur de l'éducation. Site de l'AEF. Disponible sur : <https://www.aefinfo.fr/depeche/587330-erc-medailles-cnrs-iuf-psl-est-le-regroupement-dont-les-enseignants-chercheurs-et-chercheurs-sont-les-plus-primés>. Consulté le 26/04/23.

Ce rapprochement de l'ERC avec les caractéristiques des prix scientifiques du XIX^e siècle renoue le lien avec les questions du rapport entre « science et société, savant et vulgarisation, conflits internes aux communautés scientifiques, concurrence intellectuelle entre pays d'Europe » qui se sont jouées autour de l'émergence du prix Nobel (Charle 1989).

Cependant, à la différence du prix, l'ERC compte déjà 12 000 lauréat·es en 2023, et sa rareté deviendra de moins en moins vraie au fur et à mesure des éditions. De même, les ERC restent des projets et sont attribuées sur la base de promesses de résultats de recherche escomptés. La valeur scientifique – en matière de résultats – de l'ERC ne se crée éventuellement qu'à la fin du projet, voire des années plus tard, surtout lorsque la plupart des financements reviennent à des chercheur·es en « début » de carrière. Dans ce cas, l'enjeu de la réputation de l'institution, de la bourse et des lauréat·es est double. Tout d'abord, il s'agit de conserver une certification institutionnelle qui fonde la valeur sociale des individus qui en obtiennent le financement *via* la correction continue du système d'évaluation. Ensuite, il s'agira de faire évoluer les critères de sélection, comme fait récemment par l'ERC¹¹⁵, ainsi que l'image et l'utilité individuelle et collective pour maintenir une base large de candidat·es.

Conclusion de la partie 1

Avec la Stratégie de Lisbonne, le NPM avec la MOC et le *benchmarking* ont été instaurés comme les instruments principaux d'évaluation de l'avancée des politiques publiques européennes en matière de recherche et d'innovation (Bruno 2008). La quantification par les indicateurs d'évaluation, en tant qu' « outil supposé mesurer une propriété à un instant donné et à une échelle réduite (celle de l'individu, de son équipe, de son entreprise, de son activité) pour noter, compter, classer et hiérarchiser » (Martin 2020, p. 149-150) n'échappe pas à l'ERC. En tant qu'agence de financement, l'ERC produit des indicateurs afin de mesurer la mise en œuvre de ses objectifs et de celui, plus général, des politiques publiques européennes avec l'espace européen de la recherche. Alors que l'augmentation, sinon le maintien, du budget de l'ERC dépend de ses performances, celles-ci sont dépendantes d'un système d'évaluation favorisant des candidatures et la sélection de scientifiques « de qualité ». Cette sélection, selon

¹¹⁵ Ainsi, l'ERC a modifié en 2023 ses critères de sélection pour se concentrer sur le projet. Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/news-events/news/evaluation-erc-grant-proposals-what-expect-2024>. Consulté le 10/01/24.

une économie de la qualité autour des notions d'« excellence » et des « talents », amène à penser plusieurs effets.

D'une part, elle renforce une personnalisation du scientifique (accentué par le jeu d'enchâssement des notions de prix scientifique et de bourse autour de l'ERC), invisibilisant ainsi les collectifs de la science qui ne sont que très peu représentés, même s'ils sont bien présents comme nous le verrons ensuite. D'autre part, la performance d'un système d'évaluation de l'« excellence » de la recherche par les pairs ajoute à la figure du·de la chercheur·e entrepreneur·e la notion de la qualité scientifique. Ce modèle questionne ainsi la représentation du·de la chercheur·e véhiculé au sein du groupe professionnel, ainsi qu'auprès du grand public et des acteur·rices des politiques publiques, et ce qu'ils·elles en font. Enfin, par ce « jeu des instruments » comme nous le qualifions, l'ERC est lui-même devenu un indicateur de performance en tant que tel. Alors qu'il est parfois difficile d'obtenir des chiffres quantifiables dans le financement par projet, c'est-à-dire qui soient stables, identifiés et comparables, l'ERC, en tant que bourse individuelle d'« excellence » scientifique, est particulièrement intéressant pour compter, comparer et classer les pays, les institutions et les disciplines entre elles. La bourse ERC devient ainsi une métonymie de l'excellence scientifique, ayant des propriétés qualitatives qui définissent une performance collective par la performance individuelle (Jany-Catrice 2012). Cette performance collective incite les pays et établissements de recherche à toujours compter plus de lauréat·es dans un contexte où les classements internationaux comptent, et à mettre en place des mécanismes en faveur d'une incitation au dépôt de candidatures et à leur sélection, que nous allons maintenant présenter pour le cas de l'ESR français.

2. Augmenter le nombre de lauréat·es d'ERC en France

En alliant la notion d'« excellence » avec des unités individuelles et en intégrant les classements internationaux, l'ERC permet de facilement faire entrer les pays européens dans la compétition et d'en comparer les performances. À l'échelle nationale, l'activité de benchmarking se traduit par la construction d'un discours au niveau ministériel concernant la participation des chercheur·es et le succès des candidat·es à l'ERC en France, avec en toile de fond le maintien d'un « juste retour » en matière de budget. Le diagnostic fondé sur l'analyse du couple

participation des chercheur·es/succès des candidat·es est affiné à l'échelle des disciplines, à partir duquel le problème spécifique des sciences humaines et sociales a émergé. À partir de ces différents constats, des actions et moyens sont mis en œuvre et adaptés en fonction des communautés ciblées, afin de favoriser l'obtention de financements ERC à l'échelle nationale. Les outils à disposition des acteurs de cette échelle sont autant des dispositifs légaux (réformes) et financiers (appels à projets nationaux) qu'une professionnalisation de l'accompagnement au dépôt de projets. En France, et dans tous les pays européens, le Point de Contact National ERC (PCN ERC) situé au Ministère fait le lien avec l'ERC et entre l'échelle nationale et locale.

2-1. Détecter les « faiblesses de la participation » par les chiffres

La rhétorique méritocratique de l'« excellence » s'est largement diffusée depuis les années 2000 à la faveur des différents processus européens comme « gage » de qualité des systèmes éducatifs et de recherche nationaux. Ces discours autour de l'« excellence » renforcent ainsi la compétition et la performance comme principes d'équité en supplantant le principe d'équivalence (Paradeise et Thoenig 2015 ; Bloch et al. (dirs.) 2018). L'excellence a également mené à des réformes en matière de politiques publiques de recherche et d'enseignement supérieur au sein des pays européens, qui présentent des orientations comparables avec cependant des déclinaisons nationales (Musselin 2009). La quête de l'excellence en France s'est notamment traduite par la création des *Idex*, qui a durablement modifié le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (Harroche 2022). Du côté de la recherche par projet, l'obtention de bourses à l'ERC, du fait de son aspect compétitif et de sélection « sur le seul principe de l'excellence », est devenue une « marque » de l'excellence de la recherche nationale. L'analyse par les chiffres de la participation et du taux de sélection permet ainsi de définir les « faiblesses », afin d'en rectifier à la hausse les performances.

2-1-1. Déchiffrer le « paradoxe français », le manque de participation des chercheur·es français·es à l'ERC comme levier de l'action

L'ensemble des pays européens et leurs institutions de recherche ne s'engagent pas de la même manière dans la compétition à l'ERC, et les effets de et sur les différentes configurations

universitaires nationales (Musselin 2022b) semblent très différentes (Edler et al. 2014)¹¹⁶. En France, dans un contexte de compétition entre les pays, la mobilisation et la réussite des chercheur·es à l'ERC participe de la notoriété de la recherche à une échelle nationale. Ainsi, en avril 2023, un évènement organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) célèbre le franchissement du cap de 1 500 contrats ERC signés avec des institutions d'accueil françaises. Ce chiffre est autant l'occasion de promouvoir l'ERC et les lauréat·es, que de montrer la participation française et la place de « La France au cœur de la recherche d'excellence »¹¹⁷.

Du chiffre à la mobilisation autour de la participation

Cet évènement a été préparé par le Point de Contact National ERC (PCN ERC), en charge de « sensibiliser, d'informer et de conseiller sur les possibilités de financement de l'ERC au niveau national et local. »¹¹⁸ [Notre traduction], et que nous présenterons plus en détail dans la partie 2-2-3. Le PCN a un rôle central au niveau national dans la production de chiffres sur la participation de la France à l'ERC. Même s'il ne le représente pas, il est l'interlocuteur privilégié de l'ERCEA, et dispose à ce titre de l'ensemble des données qui suivent la publication des résultats, en plus des données accessibles sur le site de l'ERC¹¹⁹. Le PCN fait état des chiffres de la participation et des taux de sélection (en effectuant une comparaison avec les autres pays), à la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI) du MESR auquel il appartient, et en construit des analyses pour mettre en place les cadres de l'action incitative.

¹¹⁶ La différence d' « impact » de l'ERC sur les universités et les organismes de recherche (sans parler ici des autorités publiques) au niveau européen fait l'objet d'un article publié en 2014, dans le cadre du projet EURECIA financé par l'ERC (Edler et al. 2011), qui sera mobilisé dans la troisième partie de ce chapitre. Des entretiens exploratoires menés auprès de lauréats et lauréates de nationalité italienne et allemande notamment, ayant pour Institution d'accueil un établissement français ou non, semblent montrer que la configuration nationale du système d'enseignement supérieur et de recherche est d'une importance majeure dans la « dynamique » d'accès à l'ERC.

¹¹⁷ Site du MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-france-au-coeur-de-la-recherche-d-excellence-1500-laureats-du-conseil-europeen-de-la-recherche-90470>. Consulté le 08/05/23.

¹¹⁸ Site ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/support/national-contact-points>. Consulté le 28/04/23.

¹¹⁹ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23. L'ERC met ainsi à disposition sur son site dans un onglet *Projects and statistics*, une base de données des projets ERC financés et un outil *Advanced analytic tool* (ERIS) permettant d'avoir des « statistiques détaillées et personnalisables sur les projets financés ». Nous avons utilisé ces deux outils pour extraire les données brutes des projets ERC déposés et financés qui seront présentés dans cette thèse. La base de données permet d'accéder aux projets financés par type de bourse, pays, année et panel. L'outil statistique « ERIS » apporte un complément de données concernant notamment les caractéristiques des lauréat·es (âge d'obtention du projet, sexe), les institutions hôtes, publications, brevets.

Après avoir été analysés, les chiffres sont présentés sous forme de vignettes comme dans la vidéo « L'ERC en quelques chiffres », et ils font l'objet d'actualités sur le site du PCN, constituent des notes, puis sont repris par la presse spécialisée ainsi que dans les discours officiels émanant notamment du MESR. Outre qu'ils donnent une visibilité forte, ces chiffres forment le socle d'un discours à l'échelle nationale et ministérielle sur la participation française à l'ERC. L'analyse qui en est faite constitue la trame principale du discours que nous avons qualifié de « paradoxe français » : alors que les taux de sélection seraient plus élevés que la moyenne européenne, la participation des chercheurs et des chercheuses à l'ERC serait beaucoup moins importante que pour d'autres pays.

« De manière très globale, le retour, jugé insuffisant, n'est pas dû à la qualité des projets déposés car le taux de succès des équipes françaises est très supérieur à la moyenne (le taux de succès français est de 16 % quand le taux de succès moyen est de 12,5 %). Il provient d'un nombre de dépôts proportionnellement plus faible que les meilleurs européens. ». Extrait du fascicule édité en février 2019 par le MESR intitulé « Inciter – accompagner – influencer. Plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE)¹²⁰.

Cette analyse est présente dans un rapport de 2016¹²¹ intitulé « Mission d'évaluation de politiques publiques. La participation française au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation ». Ce document est rédigé par l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (Magnien et al. 2016). Il souligne ainsi que, comparé aux autres pays européens, « la France ne réalise pas de performance singulière sur les axes du programme-cadre relevant plus particulièrement de l'excellence scientifique », et que ses « performances sont décevantes dans des secteurs où elle pourrait s'illustrer ». (*Ibid.*, p. 1). Le rapport souligne également le bénéfice important qui pourrait être retiré d'une mobilisation plus importante de la communauté scientifique, notamment en termes de « gains financiers potentiels ».

En effet, même si au niveau de l'ERC (et des appels à projets européens en général) le capital symbolique de taux de succès est important, la question du « juste retour » de la contribution française l'est d'autant plus au niveau des autorités publiques. L'ERC représente des montants

¹²⁰Site du MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-d-action-national-d-amelioration-de-la-participation-francaise-aux-dispositifs-europeens-de-49279>. Consulté le 10/05/23. Le « PFAFE » a été mis en place au lancement d'Horizon Europe, en 2020 sur la base de l'analyse de la participation et des taux de sélection des deux PCRD précédents, FP7 et Horizon 2020.

¹²¹ Le PFAFE de 2019 énonce des mesures à prendre afin d'« inciter, accompagner, influencer » en partie sur la base de ce rapport de 2016.

importants qu'il est facile de comptabiliser. L'édition 2021 de « L'état de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en France »¹²² présente l'ERC en France comme « le programme le plus attractif avec 19,7 % de la totalité des financements obtenus. Ainsi, les porteurs français bénéficient en moyenne de 1 661 000 € par projet ERC. ». La participation est essentielle pour avoir un retour équivalent au niveau national de la part de la contribution française aux politiques européennes de recherche et développement. C'est également ce qui conditionne le soutien de la France au maintien et à l'augmentation auprès de l'UE des budgets du PCRD, et de l'ERC en particulier :

« Si ces taux de succès des projets (...) sont en moyenne supérieurs aux taux de succès européens, nous observons un certain tassement. La France était ainsi dans H2020 le pays hôte de 11,3 % des projets *consolidator*, 11,7 % des *advanced* et seulement 8,4 % de ces projets pour les jeunes chercheurs *starting*. Ces valeurs sont à mettre en regard du taux de 16,4 % correspondant à la part globale de la France dans la dépense intérieure en recherche et développement de l'UE entre 2014 et 2017. (...) Pourquoi ce point reste important pour nous tous ? Si dans la suite et dans le futur (...) nous voulons non seulement protéger, mais je dirais augmenter ces crédits pour la recherche, le développement et l'innovation (...) au niveau européen mais aussi au niveau de chacun des pays, (...) il faut aligner les chiffres. » Discours de Sylvie Retailleau le 13 avril 2023 au MNHN, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Il y a donc plusieurs enjeux à faire entrer la communauté scientifique française dans la compétition à l'ERC. L'évènement autour des 1 500 lauréat·es doit autant montrer l'importance de l'ERC en France et pour les autorités publiques que continuer à mobiliser la communauté de la recherche française autour de l'ERC auprès du public présent. Les 300 personnes de l'assistance (lauréat·es, personnalités de l'ERC, prix Nobel, acteurs politiques du ministère – dont la Ministre –, presse spécialisée mais aussi président·es d'universités et d'organismes de recherche, chargé·es d'accompagnement au dépôt de projets, presse spécialisée, Point de Contact Nationaux...) sont des relais de l'information et des catégories d'acteur·rices qu'il faut mobiliser afin de faire progresser le nombre de déposant·es. Ainsi, si les chiffres sont très présents dans les discours, cette enquêtée souligne que « tout le monde ne regarde pas la même chose » :

« Tout dépend de qui regarde quoi, ce n'est pas forcément la même chose. Ce qui intéresse le ministère, c'est les parts captées en budgétaire. C'est clairement ça avec des moyennes. Ce qui m'intéresse, moi c'était des taux de succès. Ce n'est pas du tout la même chose en fait. [...] C'est-à-dire pour un chercheur, c'est si je candidate, quelle est ma chance de pouvoir avoir obtenu une bourse ? et en Europe, l'ERC, ça tourne autour de 13 %, un peu moins sur les *advanced* jusqu'ici, sur tous les panels. Donc pour la communauté, c'est en général ça qui est fourni. [...] Alors, le taux de succès et les nombres bien sûr : “ on a eu trois lauréats sur tel appel”, derrière l'Allemagne

¹²² Site du MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-47821>. Consulté le 27/05/23.

ou derrière l'Angleterre, mais devant l'Italie et l'Espagne. Voilà, c'est ce genre de choses qui... [...]. Ensuite, il y a plusieurs types de chiffres qu'il faut manipuler avec prudence parce qu'on peut dire un peu tout et n'importe quoi. » (Accompagnement de la recherche, Martine D.)

La restitution du discours autour du « paradoxe français » de la participation au PCRD, qui concerne non seulement l'ERC mais aussi tous les appels à projets européens, est ici très simplifiée. Le « paradoxe français » nous permet cependant de nous intéresser aux données concernant le dépôt et la sélection de projets à l'ERC en France – ce que nous allons faire maintenant – afin d'en examiner ensuite la manière dont il est pris en compte dans la définition d'outils d'incitation et d'accompagnement des candidat·es à l'ERC.

2-1-2. Analyser la participation en fonction des âges de carrière : les variations entre « jeunes chercheur·es » et « chercheur·es avancé·es »

Selon les données extraites des bases de données de l'ERC en avril 2023 à notre disposition¹²³, 8 554 projets au total (StG, CoG, AdG) ont été déposés avec institution d'accueil en France, sur lesquels 1 313 ont été sélectionnés (soit un taux de sélection global d'environ 15,3 %) entre 2007 à 2020.

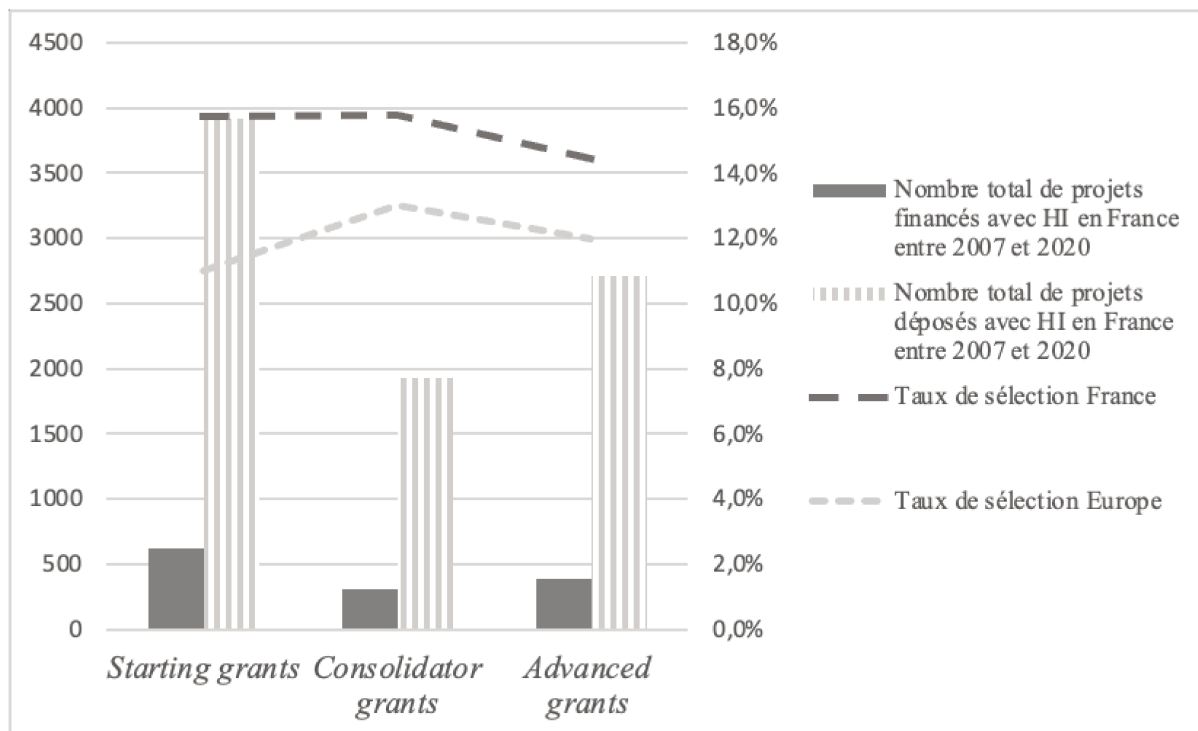
Les chiffres de la participation, de la sélection et du retour financier

La participation française à l'ERC est ici analysée au regard d'un découpage en tranches de population selon l'« âge de carrière » (+ 2 ans après la thèse, + 7 ans après la thèse, + 12 ans après la thèse). Les bourses *starting grants* sont les plus déposées et obtenues en France de manière globale (3 918 projets déposés, 617 retenus, ce qui équivaut à un taux de sélection de 15,7 %). Cette participation est cependant à mettre en regard de la structuration des bourses au début de l'ERC, puisque jusqu'en 2012, seule la catégorie *starting grants* existait pour les « jeunes chercheur·es ». La division de ces candidatures en deux bourses s'est faite en 2013, avec la première édition des *consolidator grants*. Les bourses *starting grants* et *consolidator*

¹²³ Au moment où nous avons fait l'extraction des données brutes sous format Excel en avril 2023, nous ne disposions pas des données concernant la participation française et européenne aux appels *consolidator* et *advanced grants* 2020 qui ne sont donc pas intégrés ici. Nous avons pu remarquer également que les chiffres pouvaient varier d'une dizaine de projets sélectionnés et déposés selon les différentes analyses que nous avons pu consulter, ainsi que les bases de données à partir desquelles nous avons effectué l'analyse des chiffres de la participation et de la sélection des projets à l'ERC, d'où parfois une certaine variation dans le nombre total de projets financés (entre 1 313 et 1315, selon les bases de données). Les chiffres que nous utilisons ont pu dès lors être modifiés depuis notre analyse.

grants réunies représentent 70 % des projets financés au total sur cette période, et 68 % des projets déposés, soit près des trois quarts. (Graphique 13).

Graphique 13 - Nombre de projets sélectionnés et déposés avec institution d'accueil (HI) en France en fonction des types de bourses, toutes disciplines confondues sur la période 2007-2020



Graphique réalisé par l'autrice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/2023.

Concernant les budgets, le montant total capté avec l'obtention des 1 313 projets sur la période 2007-2020 atteint 2 331 M€ au total en « retour » pour la France, répartis entre 178 institutions hôtes (Tableau 14). Avec ses 879 M€ répartis sur 63 institutions d'accueil, les *advanced grants* représentent 37,7 % du budget total capté. Les 922 projets *starting* et *consolidator* sélectionnés représentent 1 452 M€, répartis en 115 institutions hôtes. Le montant moyen d'une ERC *starting grant* en France est de 1,40 M€, de 1,90 M€ pour les *consolidator grants*, et de 2,24 M€ pour les *advanced grants*, ce qui correspond pour les trois types de bourses au montant maximal qu'il est possible de demander. Faire une demande de financement correspondant au montant maximal qu'il est possible d'obtenir est en effet un jeu engagé par les institutions d'accueil afin de récupérer le maximum de budget, sur lequel les chargés de projets Europe ont développé une certaine expertise comme nous le verrons plus loin.

Tableau 14 - Montant total de financement des projets sélectionnés avec HI en France en fonction des types de bourses et toutes disciplines confondues sur la période 2007-2020

Type de bourse	Budget capté projets financés (en M€)	Nombre de projets financés	Budget moyen des projets financés (en M€)
<i>Starting grants</i>	868	617	1,4
<i>Consolidator grants</i>	584	306	1,9
<i>Advanced grants</i>	879	392	2,24
Total	2 331	1 315	1,77

Tableau réalisé par l'autrice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23.

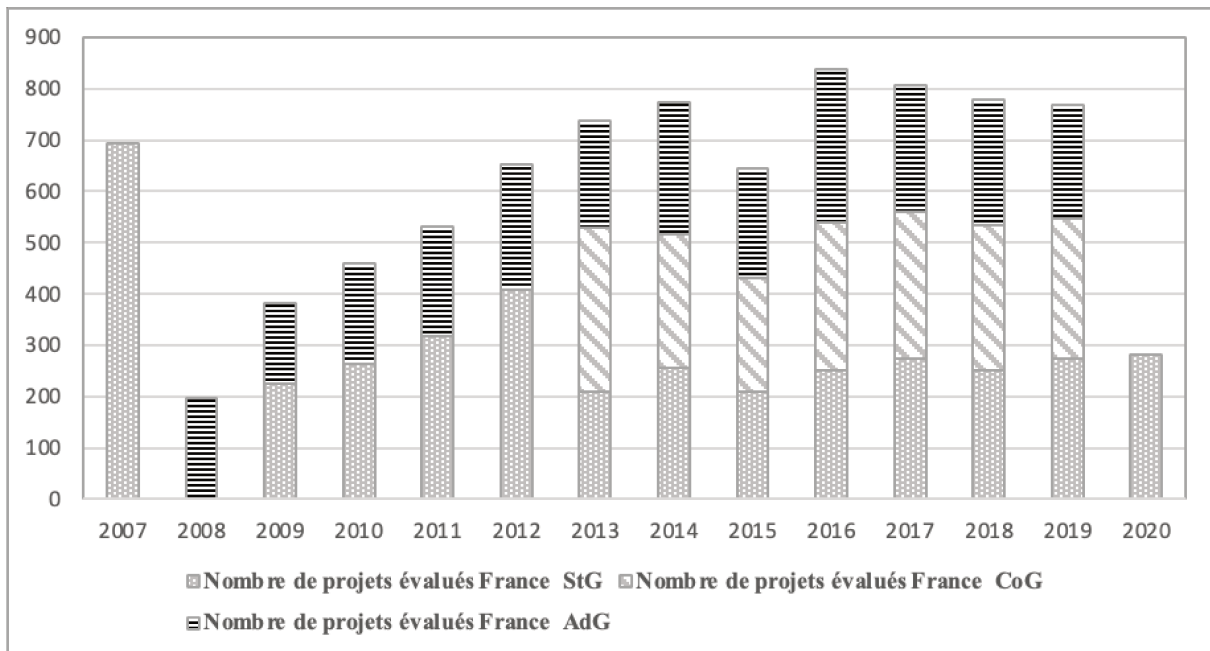
Après un nombre important de candidatures avec HI en France sur la première édition *starting grants* en 2007¹²⁴, la participation à l'ERC en termes de projets déposés et évalués sur l'ensemble des bourses a été en constante progression entre 2007 et 2013, sur la période du 7^e PCRD (« FP7 ») (Graphique 15).

La participation française médiane entre 2007 et 2014 est de 532 projets déposés par an, tous appels et disciplines confondus. Sur la période suivante 2014-2020, durant Horizon 2020, la participation française a continué à progresser avec une participation médiane, tous appels et disciplines confondus, de 775 candidatures par année (hors appels CoG et AdG 2020)¹²⁵. Un « seuil » semble néanmoins avoir été atteint et une légère diminution des dépôts de projets s'opère depuis 2016.

¹²⁴ La première édition de 2007, qui ne concernait que les *starting grants*, a reçu 8 787 candidatures au total, ce qui est une exception. Le dépôt de candidatures au niveau européen s'est ensuite normalisé pour atteindre une médiane de 3 046 candidatures pour les *starting grants* (plus petit nombre de dépôt : 2 392 (StG 2009) ; plus grand nombre de dépôts : 4 652 (StG 2012)). La médiane est de 2 470 candidatures déposées au niveau global pour les *consolidator grants* (plus petit nombre de dépôt : 2 023 (CoG 2015) ; plus grand nombre de dépôts : 3 604 (CoG 2013)). Enfin, pour les *advanced grants* la médiane se situe à 2 269 candidatures déposées au niveau global (plus petit nombre de dépôt : 1 526 (AdG 2009) ; plus grand nombre de dépôts : 2 609 (AdG 2009)). Comme pour la France, les appels *starting grants* sont ceux qui appellent donc le plus de candidatures au niveau global.

¹²⁵ Au niveau européen, le nombre médian de candidatures sur tous les appels ERC était de 6 250 pour FP7 et de 7 528 pour H2020.

Graphique 15 - Nombre de projets ERC évalués avec HI en France par types de bourses et par année, toutes disciplines confondues



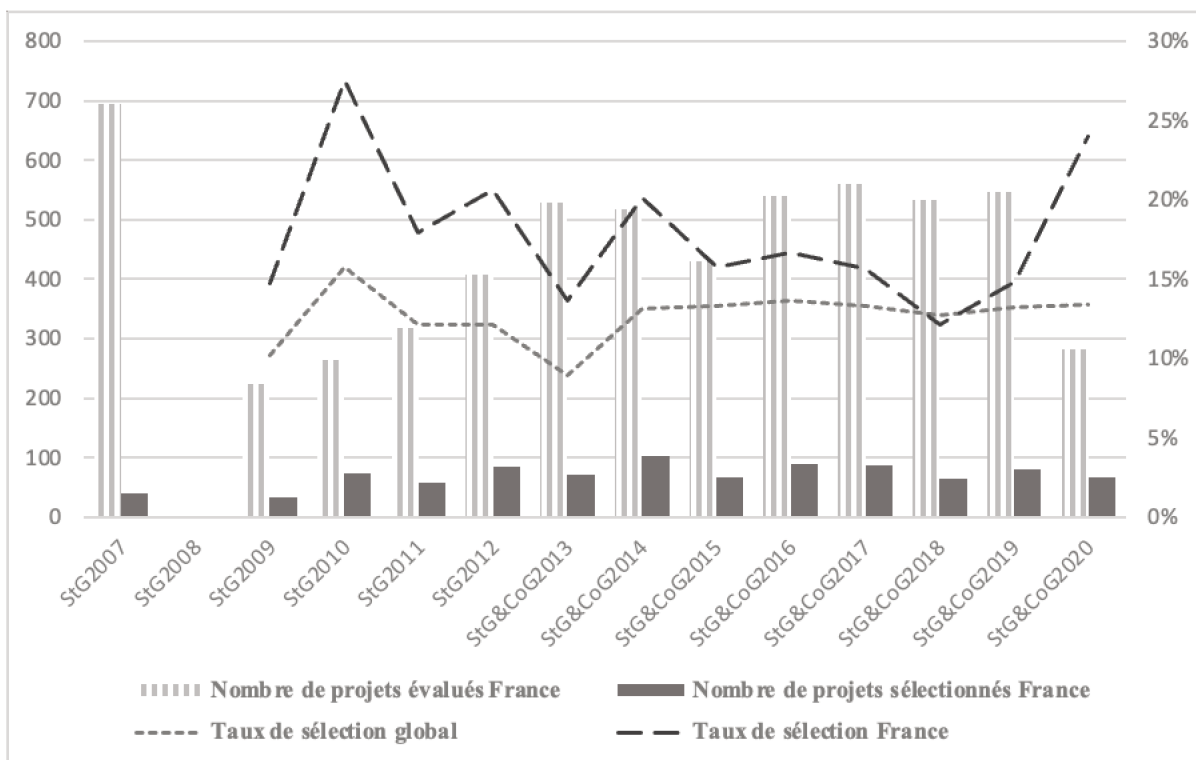
Graphique réalisé par l'auteurice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23.

La participation et le taux de sélection selon les types de bourses évoluent en fonction des années et des programmes-cadres. Il y a des ruptures, des progressions, des régressions qui amènent à ajuster ou réajuster les instruments de l'incitation et de l'accompagnement. Regarder le nombre de projets déposés et sélectionnés et les taux de sélection par type de bourses : *starting* et *consolidator grants* (Graphique 16) d'un côté et *advanced grants* (Graphique 17) de l'autre, montre la diminution constante des taux de sélection en France pour les plus jeunes chercheur·es, comme pour les plus avancé·es.

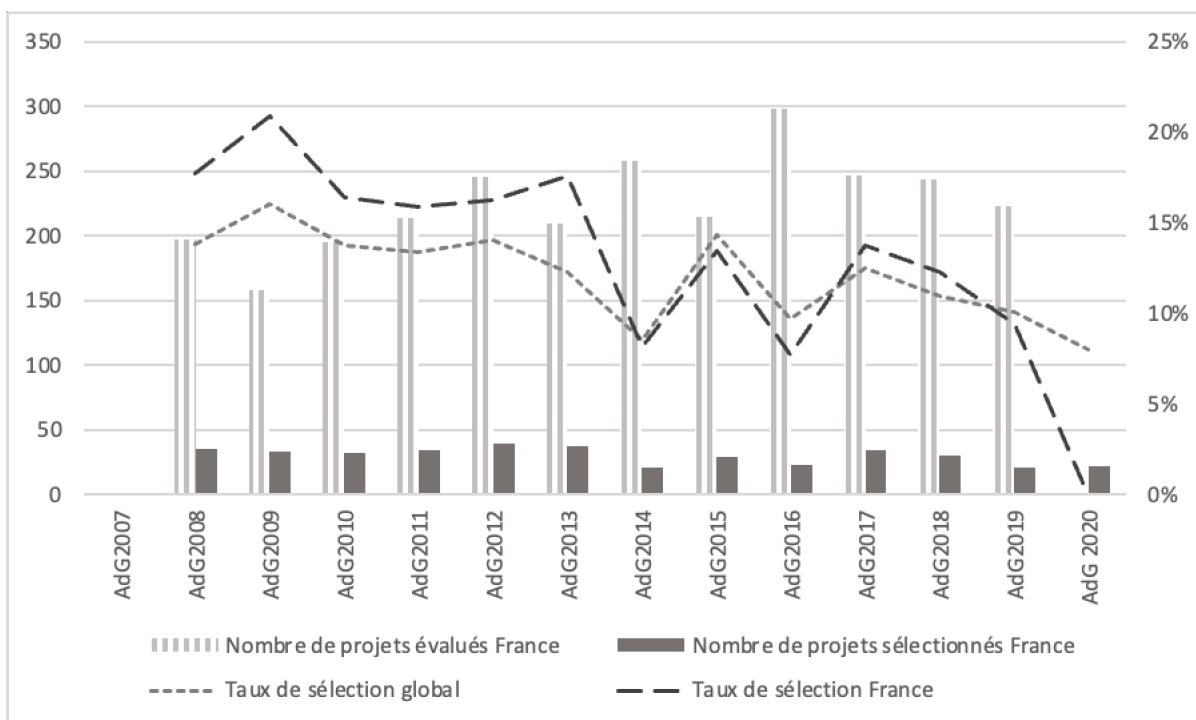
Concernant la participation des chercheur·es avec institution d'accueil en France, toutes disciplines confondues, celle-ci tend à très légèrement augmenter pour les « plus jeunes » (*starting grants* et *consolidator grants*) avec une stagnation qui semble s'être installée depuis 2013. Le nombre de candidatures sur les *advanced grants* avec institution d'accueil en France semble également diminuer après avoir atteint un pic en 2016.

Si la participation des chercheur·es à l'ERC avec institution d'accueil en France semble avoir atteint un pic, quelles en sont les explications avancées à l'échelle nationale ?

Graphique 16 - Taux de sélection et nombre de projets évalués et sélectionnés *starting* et *consolidator grants* avec institution d'accueil en France par année, toutes disciplines confondues



Graphique 17 - Taux de sélection et nombre de projets évalués et sélectionnés *advanced grants* avec institution d'accueil en France par année, toutes disciplines confondues.



Graphiques réalisés par l'autrice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23.

La « réticence » de la communauté scientifique française

Les raisons du constat posé à l'échelle nationale à propos du manque de participation sont multiples mais reposent principalement sur deux éléments selon les auteurs du rapport sur la participation française aux programmes-cadres (Magnien et al. 2016). D'une part, le paysage national riche en appels à projets serait peu lisible et mal articulé avec les aides européennes. D'autre part l'accompagnement proposé aux porteur·es de projets serait morcelé et ne répondrait qu'imparfaitement aux attentes des chercheur·es qui souhaitent candidater à un appel européen. Les raisons ne seraient pas que structurelles, mais aussi liées à une forme d'*ethos* des chercheur·es en France qui présenteraient des « réticences » à la participation et à l'engagement à prendre des « risques » en allant dans la compétition.

« La France est certes en seconde position européenne, avec un taux de succès qui est assez bon, de 14 %, vous l'avez vu, qui est au-dessus des moyennes européennes. Mais nous devons quand même rester vigilants, c'est une course, c'est une compétition. Nous avons aussi un fléchissement dans la participation française à cet ERC, parfois une certaine réticence des chercheurs français à y aller. C'est s'exposer bien sûr que de présenter une candidature ERC, c'est prendre un risque, mais il faut le prendre. Et c'est notre rôle du côté du ministère et du côté des institutions de recherche que de les accompagner et d'essayer de lever les inhibitions qu'ils ont. [...] Il faut y aller, il faut essayer. Le risque d'échec existe toujours, mais il faut vraiment le tenter. L'enjeu est individuel pour ces chercheurs, mais il est aussi pour leurs équipes, pour leurs idées. Et il est aussi pour la visibilité de leur institution et de la recherche française et ça c'est extrêmement important. [...] Fort de tous ces constats nous avons mis en place des mesures d'accompagnement. »
Discours de Claire Giry le 13 avril 2023 au MNHN, Directrice générale à la recherche et l'innovation, MESR.

Regarder les chiffres de la participation et les taux de sélection en fonction des types de bourse amène à analyser également les rapports des chercheur·es à l'ERC en fonction de l'état et des conditions d'emploi notamment des moments de carrière où ils·elles se trouvent. La participation à l'ERC y est ici analysée au regard de l'adéquation ou non des tranches de population en fonction des attendus de l'ERC en matière de moment de carrière (indépendance, constitution d'équipe, etc.). Les budgets de l'ERC auraient ainsi évolué au fil des éditions et PCRD au désavantage des *advanced grants* et au profit des « plus jeunes ». Martine D. explique ainsi que la question qui se pose est celle de la « démographie disponible » sur cette tranche « d'âge de carrière » des plus jeunes et du peu d'intérêt que ces scientifiques auraient à candidater, en comparaison avec d'autres préoccupations comme l'obtention d'un poste de titulaire.

« (Celles et ceux) qui sont éligibles à *starting* en fait on en a assez peu en France, en termes de population. Les chercheurs qui arrivent en France, ils cherchent avant tout à avoir des projets ANR et des postes permanents. Donc des postes CNRS, universitaires. Et du coup, ils

commencent à s'intéresser à l'ERC quand ils sont à thèse + 6, thèse + 7 et donc ils sortent de la catégorie *starting*. À l'inverse d'autres pays ou au contraire on bouscule les très jeunes. » (Accompagnement de la recherche, Martine D.)

Il faut donc inciter les chercheur·es « à prendre des risques et s'exposer », et dessiner les contours des dispositifs d'accompagnement pour que ces instruments puissent aider à lever les réticences et « stimuler l'intérêt des équipes françaises »¹²⁶, à tous les « âges de carrière », mais aussi dans toutes les disciplines.

2-1-3. Les SHS en manque de participation

Dans un article du journal *Le Monde* en 2012, intitulé « Sciences sociales, le déclin français », Michel Wieviorka, alors directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et président de la Fondation Maison des sciences de l'homme, pose le constat, au travers de son expérience de *panel chair* à l'ERC¹²⁷, de la domination du Royaume-Uni dans le domaine SSH et des « piètres performances de la recherche française en SHS » (Wieviorka et Moret, p. 19). Sans vouloir semble-t-il en adopter le modèle, Michel Wieviorka questionne le fonctionnement britannique de recherche au regard du système français pour en dégager des propositions de réformes permettant l'obtention d'ERC. Ces propositions de modifications structurelles et des conditions d'exercice de la recherche doivent permettre à la France aux SHS de retrouver « son rayonnement intellectuel et scientifique, sans contradiction ni renoncement »¹²⁸. De manière générale, M. Wieviorka souligne dans un rapport en 2017 la faible participation des SHS à l'ERC¹²⁹ (Wieviorka et Moret 2017). Sur la base d'un document émanant du PCN SHS et d'une étude sur les performances françaises en SHS¹³⁰, le document dresse un « bilan préoccupant » pour le 7^e PCRD, avec une baisse constante des soumissions – tendance surtout marquée pour les jeunes – malgré un taux de sélection élevé en comparaison

¹²⁶ Site MESR. Source : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-d-action-national-d-amelioration-de-la-participation-francaise-aux-dispositifs-europeens-de-49279>. Consulté le 11 mai 2023.

¹²⁷ Michel Wieviorka sera par la suite membre du conseil scientifique de l'ERC sur une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

¹²⁸ Site du journal *Le Monde*. Source : https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/09/10/sciences-sociales-le-declin-francais_1758009_3232.html. Consulté le 30/01/24.

¹²⁹ Le constat dressé de la faible participation des SHS dans ce rapport concerne les appels ERC, mais aussi les bourses Marie-Sklodowska-Curie et les projets collaboratifs européens.

¹³⁰ Étude des performances françaises en SHS au terme de la première année du programme Horizon 2020 rédigé par Olivier Bouin, Alliance Athena. Disponible sur : <https://lalist.inist.fr/?p=16157>. Consulté le 12/05/23.

des autres pays et disciplines. Depuis ce bilan, ce constat est ainsi présent dans nombre de discours officiels, et il constitue une préoccupation particulière de l'action publique.

Ainsi la part des bourses ERC avec HI française par rapport à la sélection globale serait moindre pour les SHS comparativement aux autres domaines des sciences de la vie et sciences physiques et de l'ingénieur, et n'aurait pas cessé de décroître. Il existe cependant des différences entre les résultats des *starting* et *consolidator grants* d'un côté et les *advanced grants de l'autre*, qui seraient équivalents aux autres disciplines. Mais aussi entre disciplines des SHS qui seraient très inégalement concernées¹³¹. Si l'on regarde le nombre de projets sélectionnés sur la période allant de 2007 à 2020, le domaine *Physical sciences & engineering* (PE) est celui qui a obtenu le plus de projets (696) (Tableau 18), mais c'est également le domaine avec le plus de panels de sélection et donc une plus grande communauté de scientifiques susceptibles de candidater. 433 projets ont été sélectionnés dans le domaine *Life sciences* (LS) et 184 dans le domaine *Social sciences & humanities* (SH).

Tableau 18 - Budgets et nombre de projets sélectionnés par domaine avec institution d'accueil en France sur la période allant de 2007 à 2020

Domaines	Nombre de projets sélectionnés avec HI en France entre 2007 et 2020	Budget total des projets sélectionnés	Budget moyen des projets sélectionnés (en M€)
LS (9 panels)	433	797 797 185 €	≈ 1,85
PE (11 panels)	696	1 224 884 534 €	≈ 1,76
SH (7 panels)	184	307 830 517 €	≈ 1,67

Tableau réalisé par l'autrice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23.

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette réticence particulière des SHS. Dans son rapport, M. Wieviorka explique cette moindre participation par l'hésitation des chercheurs français à concourir, et en particulier de la part des plus jeunes, mais aussi de fait de problèmes institutionnels. Les universités et grands établissements français seraient ainsi moins capables ou désireux d'attirer des lauréats ERC que d'autres institutions européennes. Si ces affirmations restent à vérifier, il apparaît dans les entretiens et dans les observations effectuées que les instances décisionnaires de certains établissements SHS percevaient effectivement

¹³¹ « [...] les disciplines des SHS sont inégalement concernées : en économie, linguistique, et archéologie, les résultats français sont comparables à ceux qu'obtiennent les chercheurs dans d'autres disciplines scientifiques, il n'en est pas de même pour la sociologie, l'ethnologie et l'anthropologie, la démographie, la philosophie, les études culturelles et les sciences de l'éducation. En histoire, les résultats sont contrastés, avec des hauts et des bas, et des variations selon les années. » (Wieviorka et Moret 2017, p. 22)

moins les « avantages » qu'il y aurait à candidater à l'ERC, et ne l'encourageraient pas ou moins. L'ERC pâtirait actuellement d'une « mauvaise image » : l'insistance à « entrer dans la course » aurait des effets délétères et l'ERC serait le catalyseur des tensions autour du financement sur projet de la recherche pour en faire une « recherche de luxe avec des assistants etc. », tout en « appauvrissant les institutions » (Journal de terrain, 15 juin 2022).

« [...] tant que l'ERC n'apportera rien, il ne fonctionnera pas pour cette discipline (des SHS). Il faut y voir un intérêt scientifique [...] pourquoi on ne nous présente pas ce que l'on peut faire avec ces projets plutôt que de nous mettre le bâton ? [...] Tout changera le jour où on comprendra que l'ERC permettra de travailler beaucoup plus facilement (i.e. embaucher des “secrétaires personnel·les”, se racheter du temps d'enseignement, NDLR). [...] J'ai vu tellement de mauvaises histoires autour de l'ERC, c'est terrible. [...] Ce qui est terrible c'est que (ce genre d'appel à projets) donne une image antipathique de l'Europe. » (Actrice ESR, Journal de terrain, 15 juin 2022)

Entre sacerdoce et sacrifice pour le·la porteur·e d'une bourse ERC et l'établissement qui gère la bourse, la question du temps et des supports nécessaires à la gestion de ce type de projets à plusieurs millions d'euros est centrale, sans que le gain scientifique ne soit véritablement perçu. Ce calcul du « gain » à obtenir une ERC est également mis en comparaison avec d'autres appels à projets plus proches (région, ANR...), aux « règles du jeu » qui semblent plus adaptées aux SHS en termes de montants, mais aussi mieux connues et moins coûteuses en temps, pour le·la porteur·e et pour le personnel gestionnaire du laboratoire.

Pour les plus jeunes, dans un moment de carrière où l'obtention d'un poste de titulaire suit une longue période de dépôts de projets (pour obtenir un poste, obtenir des financements, etc.), être incité à déposer un projet ERC peut-être mal vécu. Cette incitation pose la question de l'activité même de la recherche, mais aussi de la représentation de la science qui en est donnée. Outre les enjeux de gestion administrative et financière, la question de la représentation des chercheur·es que donne l'ERC, avec ses montants importants et la notion d'« excellence » qui est accolée, est regardée de près. Au risque de surcharge de travail perçu comme lié à ce type de projet s'ajoute la « starification » supposée ou réelle des lauréat·es ERC, qui n'est pas forcément perçue positivement, comme dans cet entretien exploratoire mené auprès d'un historien non-lauréat d'ERC :

« Il y a plusieurs choses là-dessus qui m'ont un peu agacé. C'est le fait qu'on sort de 10 ans de projet, entre un projet pour la thèse, un projet pour les post-docs, machin. On arrive et on dit “putain, je vais pouvoir bosser, me poser dans un bureau et lire des livres”. C'est con, mais c'est quand même notre boulot à la base. Mon boulot ce n'est pas d'aller chercher de l'argent parce que, faire un projet, c'est chercher de l'argent. Et là on nous dit, l'ERC [il faut y aller]. Alors c'est assez marrant parce qu'on nous avait présenté un mec, beau gosse, la cinquantaine, quarantaine

[...]. Le mec il présentait bien mais ce n'est pas un hasard ! [...] Son projet avait l'air génial, [...] et c'est vrai que ça donne envie quelque part. Puis le mec, beau gosse, bien sapé, il parle bien, intelligent et tout ce qu'on veut. Et puis il dit "ah c'est super l'ERC, j'avais plein d'argent. J'avais 12 000 doctorants, 15 000 post-doc. Les gens viennent vous manger dans la main parce que vous êtes identifié immédiatement comme un avant-gardiste dans la recherche. Vous l'avez, c'est que vous êtes super bon et que vous êtes en train de renouveler le champ [...]" [...] Vous êtes une star, et je caricature plus ou moins. J'exagère, il ne le disait pas, mais en tout cas, moi je l'ai vécu comme ça. [...] Et puis, au bout d'un moment, le mec il nous dit " bon", et là, ça déchante. C'est-à-dire que c'était rigolo. [...] il fait " bon alors c'est vrai qu'à un moment, ça s'arrête. Pendant cinq ans, vous êtes le roi du pétrole parce que vous allez à l'étranger, machin, les cocktails, parce qu'il y a quand même un côté mondain. On parle de millions d'euros. Et bon, alors à un moment ça s'arrête et bon, j'ai mis un peu de temps à m'en remettre. " [...] Et c'est vrai, j'ai une copine qui a une ERC. Elle est exténuée, elle n'a pas pris de vacances pendant deux ans. » (Historien non lauréat ERC, Ludovic F.)

Il n'y aurait donc que peu de gain à entrer dans la compétition ERC, en termes de temps et de bénéfice du point de vue scientifique, mais aussi de réputation. Plus largement, au cœur de la question de l'ERC se trouve la question du véritable *ethos* de la science, et du possible détournement d'une science vers une forme davantage individualisée, moins désintéressée. En offrant des montants importants et une certaine visibilité, pour certaines institutions, l'ERC « pervertirait la jeunesse » pour en faire notamment des « mercenaires » :

« Oui, enfin il y a plein de gens qui accusent l'ERC de pervertir la jeunesse comme Socrate. Donc de détruire l'appareil de recherche français... Moi, j'ai été confronté aussi à... vous pouvez l'enregistrer parce que vraiment, j'étais vraiment sidéré. Je suis invité par le conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS. [...] [La directrice me passe] une note [écrite par une des membres du conseil scientifique] dans laquelle elle explique qu'avoir un contrat de l'ERC, c'est se transformer en mercenaire. Ce qui est quand même une chose absolument étonnante ! [...] Donc, si vous voulez, il y a idéologiquement, chez un certain nombre de gens des sciences humaines et sociales, ils ont le droit d'avoir cette position, je... Mais quand même, simplement dire une chose pareille, c'est simplement faux. Je veux dire, on peut accuser l'ERC de plein de choses, mais pas qu'avoir le contrat ERC, c'est se transformer en mercenaire. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais c'est... » (Acteur ERC, Jacques G.)

Les différents positionnements vis-à-vis de l'ERC de la part de la communauté scientifique dans son ensemble et des disciplines en particulier, sont évalués de manière très éloignée à l'échelle nationale, même s'ils sont très questionnés afin d'en lever les freins. Les différents constats de participation sont élaborés sur la base des chiffres de la participation et de sélection, qui ensuite en dessinent les contours des outils de l'action publique.

2-2. Des réformes à la formation de l'accompagnement, les outils de l'action publique en faveur des candidatures à l'ERC

Ce « paradoxe français » a mené à la formulation d'une politique d'action publique « inciter, accompagner, influencer », formalisée plus récemment au niveau national dans le « Plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation » (PAPFE)¹³². Même si ce PAPFE a été formulé récemment et qu'il concerne l'ensemble des financements européens de la recherche, il est possible d'y retrouver les activités déjà mises en œuvre à l'échelle nationale et dans les institutions afin de renforcer la participation à l'ERC. Au niveau national et s'agissant de l'ERC, il est possible de traduire cette politique dans une triple activité de mise en œuvre : la transformation du paysage de la recherche avec les différentes réformes ; l'ajustement des dispositifs de sélection nationaux de financement de la recherche vers de la détection et de l'accompagnement de potentiel·les candidat·es ; et enfin la professionnalisation des acteur·rices de l'accompagnement au dépôt par les activités de formation.

2-2-1. S'appuyer sur la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de favoriser la participation aux projets ERC

Depuis les années 1980 et la montée en puissance de l'enseignement supérieur et la recherche comme moteur de la croissance économique, la diffusion de la doctrine du *new public management* s'est matérialisée dans plusieurs pays de l'OCDE par des réformes substantielles

¹³²Site du MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-d-action-national-d-amelioration-de-la-participation-francaise-aux-dispositifs-europeens-de-49279>. Consulté le 15/05/23. Le PAPFE, que nous avons déjà évoqué plus haut, a été élaboré par le MESR, et « déploie un plan d'action ambitieux en vue de renforcer la participation française aux dispositifs de financement européens de la recherche et de l'innovation. Trois axes sont privilégiés : inciter les chercheurs du public et du privé à participer, les accompagner jusqu'à la réalisation du projet, et établir une stratégie d'influence sur la préparation des textes européens. ». Il a été élaboré en 2019, à l'occasion du démarrage du 9^e PCRD « Horizon Europe » et présente un plan d'action en 3 axes et 14 mesures : « Inciter » contient 4 mesures : un cadre RH favorable, une mobilisation *via* le dialogue contractuel, une articulation des opportunités, une communication ciblée et adaptée ; « Accompagner » contient 4 mesures également : la réforme du réseau des PCN, le rôle affirmé du niveau régional, l'accompagnement du secteur privé, la mutualisation au niveau des sites ; « Influencer » présente 5 mesures : la présence française maîtrisée au sein de l'UE, une plateforme de services à Bruxelles, des experts français dans les groupes d'experts de la R&I, l'influence informelle dans la préparation des textes européens, la négociation des textes européens en comité de programme. Enfin une mesure transversale doit permettre de mettre en place un comité de pilotage de haut niveau impliquant tous les acteurs politiques et opérationnels de la famille R&I en France.

dans la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Paradeise et al. (dirs.) 2009). En France, des réformes importantes ont été menées à partir de 2009 par le ministère Pécresse sous la présidence de Nicolas Sarkozy afin de renforcer l'« excellence de la recherche », qui ont mené à une restructuration en profondeur du paysage.

Les IDEX, les classements internationaux et l'ERC

En janvier 2010, Philippe Aghion rend un rapport d'étape à Mme Valérie Pécresse intitulé « l'excellence universitaire : les leçons des expériences internationales » (Aghion 2010), qui doit permettre de donner les clés pour faire émerger, en France, et sur la base d'exemples à l'étranger, des pôles d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche. La commission est composée d'économistes et de présidents d'université, d'école de commerce et d'organismes de recherche à un niveau européen. Et, il est intéressant de le noter, d'Andreu Mas-Colell, Secrétaire général¹³³ de l'ERC entre 2009 et 2010, de Wilhelm Krull ayant participé à la fondation de l'ERC, et de Michael Sohlman, Directeur de la fondation Nobel. Dans ce rapport, la commission souligne que « la plupart des pays européens, dont la France, ont enclenché des réformes structurelles sur les trois dimensions clés de l'excellence » : les moyens financiers (regrouper les forces et concentrer les ressources) ; autonomie des établissements ; incitations avec la mise en place de financements à l'activité, à la performance et sur appels à projets et avec le renforcement de l'évaluation. (*Ibid.*, p. 25).

Une partie des réformes déjà entamées, notamment *via* la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) de 2007, ou encore en 2009 les « IDEX » ou « initiatives d'excellences », viennent ainsi prolonger la restructuration de l'enseignement supérieur vers l'« excellence » de la recherche. De ce dispositif a émergé une dizaine de campus d'excellence, avec l'ambition que ceux-ci aient les « moyens, la taille critique et les liens avec les entreprises afin de rivaliser avec les meilleures universités mondiales » (Laillier et Topalov 2022). Il s'agit notamment pour la France de progresser dans les classements mondiaux tels que

¹³³ Et non président de l'ERC comme l'indique le rapport. Membres de la commission : Philippe Aghion (Professeur d'économie à l'Université de Harvard) ; Mathias Dewatripont (Directeur de l'École de commerce Solvay, U.L.B, Bruxelles) ; Martin Hellwig (Directeur de l'institut Max Planck à Bonn, Allemagne) ; Bengt Holmstrom (Professeur d'économie au MIT) ; Caroline Hoxby (Professeur d'économie à l'Université de Stanford) ; Wilhelm Krull (Secrétaire général du Volkswagen Stiftung, membre de l'ERCEG) ; Andreu Mas Colell (Secrétaire général de l'ERC) ; Jo Ritzen (Président de l'Université de Maastricht) ; Abdre Sapir (*Senior fellow* à Bruegel et ancien conseiller du président de la Commission européenne) ; Michael Sohlman (Directeur de la Fondation Nobel).

le « classement de Shanghai » (*Academic ranking of world universities*), publié la première fois par l'Université Jiao Tong en 2003. Dans le cadre des IDEX, l'influence des classements se perçoit notamment à travers la recherche de prix Nobel à recruter¹³⁴, ou mieux encore, d'en faire le pari en recrutant des « juniors », notamment au profil international, qui pourront décrocher des grands prix, et en particulier l'ERC, et les mener vers une « nobélisation ». Preuve de l'excellence des sites, l'obtention d'ERC est utilisée « comme un label » dans cet espace du paysage de la recherche (Harroche 2021, p. 199). Le nombre d'ERC est un indicateur de performance qui est inscrit dans les contrats de site¹³⁵ et doit être remonté au niveau ministériel. La mutualisation des services regroupant les différentes expertises en matière d'ingénierie de projets est encouragée afin de renforcer la participation aux programmes européens et le rayonnement international du site (Conférence des Présidents d'Université et Réseau des correspondants Europe 2018, p. 5).

Permettre le recrutement de lauréat·es ERC avec la LPR

Même si celle-ci est postérieure à la période concernée dans cette thèse, la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche dite « LPR » nous semble importante à souligner dans la manière dont les leviers de l'action publique envers l'ERC par les réformes sont ici élaborés. Si le nombre de lauréat·es ERC dans les indicateurs de performance à l'échelle de la France doit augmenter, il faut pouvoir les attirer et les recruter sur cette base, notamment lorsque ceux-ci ou celles-ci n'ont pas d'employeur ou de poste de titulaire. Les mécanismes d'attribution de la bourse rendent ainsi indifférent les statuts d'emploi du·de la lauréat·e à l'ERC. Ils·elles peuvent être par exemple sans poste fixe (post-doc par exemple) ou « sans employeur » (comme

¹³⁴ Le nombre de prix Nobel est l'un des indicateurs de l'*Academic ranking of world universities* : *ARWU uses six objective indicators to rank world universities, including the number of alumni and staff winning Nobel Prizes and Fields Medals, number of highly cited researchers selected by Clarivate, number of articles published in journals of Nature and Science, number of articles indexed in Science Citation Index Expanded™ and Social Sciences Citation Index™ in the Web of Science™, and per capita performance of a university*. Site ARWU. Disponible sur : <https://www.shanghairanking.com/rankings/arwu/2022>. Consulté le 16/05/23.

¹³⁵ Le contrat de site est rendu obligatoire par l'article 17 de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU). Il a « pour objectif de favoriser un dialogue stratégique entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur, tenant compte de leur nouvelle autonomie de gestion. » Site du MESR. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-politique-contractuelle-de-site-45969>. Consulté le 16/05/23. Il est composé d'un volet commun, et de volets spécifiques à chaque établissement, qui contiennent chacun une présentation du site et des établissements, ainsi que des axes prioritaires pour la période du contrat. Ces axes sont ensuite déclinés en objectifs, monitorés par des jalons et indicateurs élaborés par les sites et les établissements.

pour les émérites), et financer leur propre salaire via le financement ERC, en France comme dans tous les pays européens

Les recrutements par concours des personnels chercheur·es de l'enseignement supérieur et la recherche française (EPSCP et EPST) sont du ressort des comités de sélection, composés de et par les pairs, dans lesquels l'obtention de projets à l'ERC n'est pas forcément un critère principal de recrutement, comme nous le verrons dans les chapitres suivants. Les chaires de professeur·e junior (CPJ) introduites par la LPR sur le modèle des *tenure-track* offrent une « nouvelle voie de recrutement permettant d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps des professeurs d'universités et assimilés ou directeurs de recherche »¹³⁶ et sont directement liées à l'ERC selon cet enquêté :

« Comme vous savez, les professeurs juniors qui ont été créés dans la LPR, c'est quand même directement une conséquence de l'ERC. Même je crois que de façon non cachée, si vous voulez. »
(Acteur ERC, Jacques G.)

La procédure de sélection repose sur l'évaluation d'un projet de recherche et d'enseignement porté par un titulaire d'un doctorat ou assimilé, ce qui en constitue autant une « bonne cible » pour la détection de candidat·es à l'ERC (Entretien Pauline J.) qu'un élément d'attraction des chercheur·es notamment étrangers détenteur·es d'une ERC (ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2021).

La chaire de professeur junior, mais aussi le CDI de mission scientifique prévu à l'article 9 et l'article 14 concernant la « limite d'âge et projets européens » sont autant de modifications du cadre légal des recrutements qui peuvent être utilisés afin d'attirer ou de donner un encadrement statutaire aux lauréat·es ERC et aux membres de leurs équipes, et de les conserver. Outre le recrutement des chercheur·es lauréat·es d'ERC en dehors des concours annuels de recrutement, les nouveaux dispositifs doivent permettre de contourner deux principaux problèmes rencontrés par les institutions d'accueil en France qui doivent obligatoirement être employeurs durant la durée du contrat du titulaire de la bourse ERC¹³⁷. Les établissements, au fil des résultats *advanced grants*, sont confrontés à la question de la régularisation de contrat de travail de

¹³⁶Source : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_CPJ.htm. Consulté le 16 mai 2023.

¹³⁷ Cette obligation est inscrite dans la lettre d'engagement de l'institution hôte au moment du dépôt de projet ERC : *The applicant legal entity (Host institution) commits itself to respect the following conditions for the principal investigator and their team : a) host and engage the principal investigator for the whole duration of the action (...)*. Site de l'ERC : https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_HI_letter_2021_FINAL.doc. Consulté le 16/05/23.

chercheur·es lauréat·es d'ERC arrivant à l'âge de la retraite. À partir d'un cas concret, un établissement d'enseignement supérieur a formulé auprès du MESRI une demande d'intégration dans la LPR d'un article permettant de régler cette situation (Journal de terrain, avril 2020). Ainsi, pour les émérites lauréat·es d'ERC, l'Article 14 prévoit qu'ils puissent être maintenu·es en activité durant la période du projet ERC :

« Lorsqu'ils sont, à la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge qui leur est applicable, responsables d'un projet lauréat d'un appel à projets inscrit sur une liste fixée par décret, les professeurs de l'enseignement supérieur, les directeurs de recherche, les maîtres de conférences, les chargés de recherche et les personnels titulaires de l'enseignement supérieur assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs d'université pour les élections à l'instance nationale mentionnée à l'article L. 952-6 peuvent être maintenus en activité au-delà de cette date jusqu'à l'achèvement du projet de recherche et de développement technologique pour lequel ils ont été lauréats, et pour une durée maximale de cinq ans. »¹³⁸

Dans un autre registre, la Loi Sauvadet du 12 mars 2012, récemment abrogée, rendait possible l'accès à un emploi de titulaire pour les personnels contractuels depuis plus de 6 ans dans la fonction publique. Cette loi faisait hésiter les établissements quant à la signature de la lettre d'engagement visant à garantir l'emploi de post-docs qui allaient atteindre cette limite durant le projet ERC en cas d'obtention de celui-ci. Certain·es porteur·es pouvaient ainsi se trouver sans institution d'accueil en France. Avec la LPR, il s'agira surtout de voir dans les prochaines années si et comment ces dispositifs sont effectivement utilisés, contournés, déployés afin d'augmenter – ou non – le nombre de lauréat·es ERC en France et de résoudre ces « problèmes » de ressources humaines. Après la restructuration du paysage avec les IDEX, cette réforme semble s'insérer un peu plus encore dans le marché du travail universitaire pour sinon en réformer les modes de recrutement sur concours, au moins en avoir la possibilité de les contourner afin de régulariser des pratiques existantes et donner des statuts pérennes aux lauréat·es d'ERC qui n'en disposeraient pas.

2-2-2. IUF et ANR, déléguer la sélection des candidat·es ?

À ces réformes s'ajoute en parallèle l'utilisation de mécanismes de sélection nationaux dans la détection de potentiel·es candidat·es à l'ERC. L'Institut universitaire de France (IUF), l'appel à projets de l'ANR « Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses » et délégations CNRS sont des dispositifs parmi d'autres de sélection basés sur des candidatures individuelles avec projet qui

¹³⁸ Site legifrance. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042738046. Consulté le 16/05/23.

doivent permettre de détecter de bon·nes candidat·es à l'ERC. Ces distinctions fondées sur la sélection sont reconnues par le champ scientifique et participent à la progression de carrière des chercheur·es, tout en étant parallèles aux dispositifs d'évaluation de carrière mis en place à l'échelle de l'employeur.

Afin d'encourager la participation au programme ERC, le *Guide de bonnes pratiques RH pour favoriser la participation des chercheurs et des chercheuses à des projets européens* rédigé par un groupe de travail sur le sujet (*Ibid.*)¹³⁹ et édité par le MESRI dans le cadre du PAPFE (et déjà cité précédemment), présente les actions entreprises par l'IUF en direction de l'ERC. Depuis 2018, l'IUF dispose d'un·e chargé·e de mission ERC et organise un colloque annuel « De l'IUF vers l'ERC ». Cet événement a pour but de « réduire l'autocensure des candidats potentiels en montrant comment les lauréats ont construit et abordé leur projets » (*Ibid.*, p. 16) et crée un réseau d'IUF/ERC qui favorise l'échange entre les lauréat·es et les membres de l'IUF. En 2019, une nouvelle rubrique « ouverture possible du projet IUF vers un projet ERC au cours de la délégation » est intégrée au dossier de candidature. Enfin, la sélection de membres de l'IUF à l'ERC fait l'objet d'une communication spécifique sur le site internet après chaque publication des résultats¹⁴⁰. Ainsi l'IUF serait « particulièrement pertinent pour encourager la participation à des appels européens » du fait de la reconnaissance scientifique accordée à ses membres, mais aussi parce qu'ils et elles disposent durant cinq ans de temps (décharge d'enseignement) et de moyens financiers qui peuvent être utilisés pour la candidature ERC. Comme pour l'IUF, afin de favoriser davantage la candidature des enseignant·es-chercheur·es, la décharge de temps d'enseignement de l'accueil en délégation au CNRS ainsi que les Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) sont également présentés dans ce guide

¹³⁹ Les membres du groupe de travail sont : Jean-Frédéric Gerbeau (DGD Science Inria) ; Béatrice Noël (Cheffe du département des stratégies RH, parité et lutte contre les discriminations, MESRI/DGESIP-DGRI/SCSERS) ; Lamri Adoui (Président, Université Normandie) ; Jean-Christophe Baret (Chargé de mission ERC, MESRI/DGESIP-DGRI/IUF) ; Ella Bouquet (Cheffe du département de l'accompagnement des opérateurs, DAEL, DGESIP-DGRI) ; Françoise Cazenave-Pendaries (Cheffe d'Unité, CEA) ; Mhamed Drissi (Directeur général, Insa Rennes) ; Emmanuel Duflos (Directeur, Centrale Lille) ; Frédéric Gaymard (Responsable de l'emploi scientifique, DRH, INRAE) ; Paul Indelicato (Conseiller recherche, CPU) ; Sylvie Moreau (Chargée de mission et directrice de projets auprès du DGRI, MESRI/DGRI) ; Véronique Perdereau (VP Europe CURIF, Sorbonne Université) ; Thierry Renaud (Sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes, MESRI) ; Anne-Sophie Leport (Chargée d'études, MENJ-MESRI, DGRH) ; Wilfried Sanchez (Directeur scientifique adjoint, Ifremer) ; Denis Varaschin (Président, Université Savoie Mont-Blanc) ; Claire Werlen (Responsable de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts, CNRS). Site du MESRI. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/guide-de-bonnes-pratiques-rh-pour-favoriser-la-participation-des-chercheurs-et-chercheuses-des-projets-europ-ens-15391.pdf>. Consulté le 28/05/23.

¹⁴⁰ En exemple, la publication des résultats de l'ERC *consolidator* 2020 a fait l'objet d'une actualité sur le site de l'IUF. Site de l'IUF : <https://www.iufrance.fr/detail-de-lactualite/226.html>. Consulté le 16/05/23.

des bonnes pratiques RH pour favoriser la participation des chercheurs et des chercheuses à des projets européens comme des opportunités pour la préparation d'un projet à l'Europe, et à l'ERC en particulier.

Enfin, l'Agence nationale de la recherche (ANR), créée en 2005, est utilisée à double escient. Tout d'abord, elle est un support pour la détection et la préparation de candidatures à l'ERC avec l'ANR Jeunes chercheurs-jeunes chercheuses (ANR JCJC). C'est ainsi le seul programme de l'Appel à projets générique de l'ANR qui est individuel et qui offre des décharges d'enseignement à des « jeunes chercheur·es » pour développer leur autonomie. Les conditions et objectifs de cet instrument sont censés favoriser une aide au dépôt de projet à l'ERC, comme cela est explicitement indiqué dans les termes de l'appel¹⁴¹. Ensuite, des appels à projets ont été dessinés et mis en place au fil des années en lien avec l'ERC, en dehors des appels habituels afin de cibler des populations spécifiques. L'appel à projets « Tremplin ERC » (T-ERC), lancé en 2016, doit améliorer les candidatures de chercheur·es, français·es ou étranger·es, qui ont déjà postulé à l'ERC *starting* et *consolidator grants* sans pouvoir être financé·es mais ayant été classé·es A à l'issue de la seconde étape de sélection¹⁴². Plus récemment en 2023 (qui ne concerne donc pas la période étudiée), les « *Access ERC starting* », proposent un contrat postdoctoral environné à des jeunes chercheur·es qui s'engagent à déposer un projet à l'ERC *starting grant*.¹⁴³ Cette première édition s'adresse uniquement aux chercheur·es en SHS, et a été réfléchi entre le MESR et l'ANR spécifiquement en fonction des chiffres de la participation des jeunes chercheurs en SHS à l'ERC. « *Access ERC starting* » donne des conditions d'emploi plus stables pendant une période de deux ans pour des candidat·es à l'ERC, avec la perspective de stabiliser plus durablement la situation du·de la candidat·e ensuite :

« Le principe d' « Access ERC » [...], c'est de financer des post-doc sur deux années pour des

¹⁴¹ Extrait de la présentation du programme Jeunes chercheuses et eunes chercheurs (JCJC) de l'appel à projets générique 2020 : « L'instrument vise ainsi à permettre au jeune chercheur ou à la jeune chercheuse d'acquérir une autonomie scientifique, de développer sa propre thématique de recherche, de constituer ou de consolider sa propre équipe au sein ou en dehors de son laboratoire, d'acquérir une culture de la recherche sur projet et d'exprimer rapidement ses capacités d'innovation. Il s'agit également d'un tremplin pour les jeunes chercheurs et chercheuses qui grâce à une première aide de l'ANR, pourront plus facilement envisager de déposer un projet en réponse aux appels du Conseil européen de la recherche (ERC), et ceci avec de meilleures chances de succès. ». Site de l'ANR. Disponible sur : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/aapg-2020-Guide.pdf>. Consulté le 17/05/23.

¹⁴² Extrait du Plan d'action 2017 de l'ANR : « Le programme T-ERC vise ainsi à permettre à des jeunes chercheuses et jeunes chercheurs français(es) ou étranger(e) rattaché(e)s à un organisme public de recherche français de soumettre une nouvelle candidature à l'appel « Starting grants » ou « Consolidator grants » de l'ERC, et ce avec les meilleures chances de succès. ». Site de l'ANR. Disponible sur : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2017/ANR-plan-action-2017.pdf>. Consulté le 17/05/23.

¹⁴³ Site de l'ANR. Disponible sur : <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-access-erc-starting-access-erc-edition-2023/>. Consulté le 17/05/23.

gens qui sont à thèse plus deux [ou plus six] et qui ont encore la possibilité de déposer à l'ERC. Pour des gens qui n'ont pas de postes permanents. Pour le coup c'est attirer, c'est rendre accessible et stabiliser des gens qui pour l'instant ne sont pas financés en France et qui grâce à ces post-doc de deux ans peuvent envisager un dépôt ERC. Donc ensuite, [...] l'idée c'est de du coup de leur donner la possibilité déjà de trouver leurs marques et leur place dans le paysage français pour sans doute aller chercher des postes fixes, mais aussi aller chercher un ERC. Et s'ils ont une ERC, ça leur donne cinq ans additionnels de financement pour ensuite trouver un poste permanent. » (Accompagnement de la recherche, Martine D.)

Ces différents mécanismes de sélection nationaux valorisent et favorisent ainsi les deux éléments essentiels de l'ERC que sont l'autonomie du·de la chercheur·e et la capacité à mener des projets. Les jeunes chercheur·es sont ainsi au centre de la détection de potentielles candidatures, qui sont à mettre en lien avec la baisse du taux de sélection des *starting* et *consolidator grants* pour la France à partir de 2014. Les candidatures individuelles et avec projet au niveau national s'articulent avec l'échelle européenne, dans une période de carrière décisive où se dessinent les différents profils, parmi lesquels il s'agit de détecter celles et ceux qui ont le potentiel d'aller chercher une bourse à l'ERC. L'acquisition de ces cases à cocher favorables à une candidature à l'ERC dépend cependant des conditions d'emploi à l'échelle nationale pour cette tranche d' « âge de carrière », sur laquelle les réformes et les appels à projets nationaux peuvent en modifier les contours.

Outre la prise en compte de conditions favorables à la prise d'autonomie et à la gestion de projet, la sélection des profils scientifiques pour l'ERC est ici déléguée aux mains d'acteurs extérieurs aux conditions et aux évaluations d'évolution de carrière de l'institution employeur¹⁴⁴. La détection à l'échelle nationale repose principalement sur ces mécanismes externes de sélection, qui sont autant une reconnaissance de l' « excellence » des candidat·es, qu'ils apportent des conditions favorables à une candidature à l'ERC. Dans cette configuration, l'évaluation voit arriver de nouveaux acteurs du jugement, que sont les accompagnant·es au dépôt de projets, dont la réputation repose sur l'expertise dans le décryptage des règles du jeu de l'ERC et leur transmission.

¹⁴⁴ Même si, nous le verrons dans une troisième partie, celles-ci disposent de nombreux leviers incitatifs vis-à-vis des chercheur·es dont elles sont l'employeur.

2-2-3. Former à l'ERC : le PCN, les candidat·es et les professionnel·les de l'accompagnement au dépôt de projets

On trouve mention des Points de Contacts Nationaux (PCN) dans les documents officiels de la CE dès le quatrième PCRD (1994-1998) dans le cadre des « actions communes pour l'innovation/PME ».

Le PCN, les « expert·es » de l'ERC au niveau national

Les PCN se sont par la suite généralisés à toutes les opportunités de financement du PCRD¹⁴⁵, et sont présents dans tous les pays européens et non européens qui peuvent y candidater. Les PCN ont pour missions principales le conseil et la formation à l'échelle nationale afin d'encourager et faciliter la participation nationale sur l'ensemble des instruments de financement européens. L'activité de conseil réside tant dans l'orientation des scientifiques vers l'appel européen adéquat à leur projet, que sur les procédures administratives, financières et contractuelles liées à ce type de financement. La formation et l'assistance concernent principalement la rédaction des propositions et la recherche de partenaires pour les projets collaboratifs. Des outils de communication (événements, site internet, réseaux sociaux, mails) sont utilisés afin de rendre visible les appels et aider au dépôt de projets européens. Les PCN exercent une activité de traduction des textes du PCRD, un suivi de l'évolution des appels et en rendent compte de manière la plus compréhensible possible pour un ensemble d'acteurs divers, « usager·ères » des projets européens : les chercheur·es, afin d'« offrir un soutien personnalisé, sur place et dans la langue du·de la candidat·e »¹⁴⁶, mais aussi et surtout les établissements publics et privés, personnels d'accompagnement, régions etc.

Le Point de contact national ERC en France est composé d'un·e coordinateur·ice situé·e au MESR, et de plusieurs membres qui ont une expérience importante dans les projets européens et dédient une partie de leur temps de travail à l'activité de PCN¹⁴⁷. Ce sont pour la plupart des

¹⁴⁵ En France, le réseau des PCNs est centralisé et coordonné par le MESR. Il est actuellement composé de 21 PCN, qui peuvent être transverses (PCN Juridique et financier par exemple), ou couvrir tous les instruments de financement des trois piliers du PCRD (PCN ERC, AMSC, Infrastructures de recherche, santé, sécurité, industrie, espace, numérique, énergie, etc.). Site Horizon-europe. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-pcn>. Consulté le 18/05/23.

¹⁴⁶ Site de la Commission européenne. Disponible sur : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/ncp>. Consulté le 28/04/23.

¹⁴⁷ Les membres du PCN ERC, comme pour tous les autres PCN, allouent un pourcentage de leur temps à l'activité de PCN (entre 20 et 40 % généralement), sur la base d'un engagement signé par les établissements employeurs, mais sans dédommagement financier sous FP7 et Horizon 2020, les deux PCRD regardés ici. Avec Horizon

femmes, qui sont ou ont été responsables de services ou chargées des affaires européennes dans des établissements de recherche (EPST principalement et universités)¹⁴⁸. Certaines ont également un doctorat, et elles ont ou ont eu une carrière de chercheuse. Leur connaissance de l'ERC repose sur l'analyse des documents publiés par l'ERC, les formations dispensées par l'ERCEA à l'intention des PCN au niveau européen, les réseaux professionnels¹⁴⁹, mais aussi et surtout sur leur expérience propre.

Le rôle du PCN ERC est ainsi de répondre à toutes les questions, de la part des chercheur·es et des « accompagnant·es » (Journal de terrain, 2022 et entretiens), i.e. des personnels d'accompagnement de la recherche dans les établissements qui viennent en soutien des chercheur·es lors du dépôt de projet et de son suivi en cas d'obtention. Ces questions sont très nombreuses et nécessitent une présence permanente afin d'assurer une véritable « hotline ». Outre les potentiels candidat·es à l'ERC qui peuvent les contacter directement, les accompagnant·es sont un public important du PCN en termes de nombre (environ 450 personnes) et de leviers dans l'augmentation de la participation à l'ERC. Ce sont des « relais » à qui l'information est transmise sous différentes formes. En plus du site internet qui centralise les informations, des mails mensuels sont envoyés auprès de près de 1 350 destinataires. Ces lettres d'information rappellent les dates d'ouverture et de clôture des appels à venir ainsi que les résultats, présentent les éventuelles modifications des appels, les nouveautés juridiques et financières et comportent également un agenda des dates des évènements du PCN à venir.

S'exercer et se former à l'activité de jugement des potentiel·les candidat·es

Les activités de conseil, de formation et d'assistance au dépôt de projets ERC en France sont menées par le PCN *via* les réponses aux questions directes envoyées par mail à l'adresse générique du PCN, mais aussi et surtout par les journées d'information qui sont organisées en amont des appels (StG, CoG, AdG, toutes disciplines et panels confondus). Auparavant en

Europe, les PCN sont « professionnalisés », et une mise à disposition est prévue pour les membres sélectionnés à la suite d'une campagne de recrutement.

¹⁴⁸ Site Horizon Europe. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/pcn-erc>. Consulté le 09/05/23.

¹⁴⁹ L'ensemble des PCN de tous les pays disposent de formations et de supports réalisées par la CE, qui leurs sont spécialement dédiés, comme sur le portail des Points de contacts nationaux *NCP portal*. Site Horizon Europe NCP portal : <https://horizoneuropencportal.eu/>. Consulté le 18/05/23. Auxquels se superposent des réseaux transnationaux de partage d'expérience et de formation des PCN thématiques spécifiquement dédiés, comme par exemple pour les SHS avec *Net4Society*. Site Horizon Europe. Disponible sur : <https://horizoneuropencportal.eu/cluster-2>. Consulté le 18/05/23. Ces réseaux sont financés généralement par la CE via un appel à projet dédié dans les programmes de travail.

présentiel, maintenant à distance depuis 2020, ces journées d'information rassemblent entre 50 à 150 personnes, chercheur·es et accompagnant·es. Pour ce public, averti ou non, les sessions d'information sont organisées à peu près toujours selon le même schéma : présentation des chiffres de l'appel (et en particulier des taux de sélection), des attendus (critères d'éligibilité des candidatures, constitution du dossier), et témoignages de lauréat·es, de membres de panel mais aussi ajout par les PCN d'anecdotes, d'explications « grises » qui ancrent le texte de l'appel dans la réalité de la pratique. Ce décryptage de l'implicite, le fait de donner des « *tips* », de proposer des récits de profils et de projets financés et de la démarche concrète de candidature, permettent autant de donner des clés d'une « bonne » rédaction que d'identifier – ou non – le potentiel des candidat·es à l'ERC. Ces sessions d'information invitent ainsi à se former à une activité de jugement par le·la chercheur·e lui·elle-même vis-à-vis de sa propre carrière et de son projet : ceux-ci sont-ils suffisants pour une candidature à l'ERC ?

« La question que vous devez-vous poser (pour savoir si c'est le moment de candidater) c'est où en êtes-vous dans votre carrière ? Pensez plutôt à la maturité du projet et du CV » (Journal de terrain, webinaire StG et CoG, 2020)

Les chercheur·es questionnent l'adéquation de leur profil aux prérequis de l'ERC, et les accompagnant·es se forment à exercer ce jugement vis-à-vis des potentiel·les candidat·es qu'ils et elles sont amené·es à conseiller au sein de leur établissement :

« Il y avait un premier truc qui était : Comment [lors de la] première prise de contact, comment réagit-on ? Parce qu'en fait, les accompagnants peuvent avoir plein de demandes, c'est-à-dire des gens qui [...] ont un projet déjà très mûr ou au contraire des gens qui viennent et qui... Enfin, il y a un peu tout quoi [...]. Donc voilà, comment réagit-on ? » (Accompagnement ERC, Michelle D.)

Dans ces arènes, s'informer permet de trier et d'orienter les chercheur·es vers d'autres appels si le profil n'est pas jugé (encore) suffisant. La discussion ouverte par les temps de questions/réponses lors de ces réunions est également très importante et a vocation également de rassurer. Même si la plupart des demandes concernent les règles explicites du jeu (éligibilité des coûts, des candidatures, etc.), ces séances de questions/réponses sont un moment propice pour lever des doutes et rendre la perception de l'accès à l'ERC moins élitiste et plus accessible, comme le montrent ces extraits de réponses données par les PCN lors de différentes sessions d'information :

« Il y a des prix Nobel qui n'ont pas eu d'ERC », « On peut avoir un *track record* pas très bon, mais un super projet et ça passera. L'inverse non. », « Des projets qui sont extrêmement divers et variés qui sont évalués. L'ERC ne peut pas passer à côté d'un très bon projet », « Il n'y a pas besoin forcément de parler très bien anglais (pour l'oral) » (Journal de terrain, réunion

d'information StG et CoG, 2018)

Question (Chercheur) : « J'ai 50 ans, c'est pourquoi j'ai regardé les AdG, mais finalement en regardant les critères est-ce que pour quelqu'un comme moi, ça vaut le coup de candidater ? J'ai compris que ce qui compte c'est l'encadrement de post-doc et de doctorants, et en étant petite université je n'en ai pas beaucoup. »

Réponse (PCN) : « Personne n'est parfait partout. Il ne faut pas se dire qu'on doit cocher vert sur tout. On doit essayer de maximiser ses atouts. Et faire attention à ce que le projet soit très original, qui répond à une attente très forte de la communauté scientifique et que vous avez le CV pour le faire, cela peut convaincre l'ERC de financer le projet. » (Journal de terrain, webinaire AdG, 2021)

Des réunions de préparation aux auditions sont également systématiquement organisées pour les candidat·es aux ERC StG et CoG admissibles à la deuxième phase de sélection qu'est l'oral (Document 19). Moment unique et souvent redouté de l'évaluation, l'oral fait l'objet d'une attention particulière. Le fait d'être parvenu à cette étape confère déjà à ces candidat·es un statut nouveau de chercheur·es qui ont déjà été sélectionné·es sur la base de leur projet et de leur *CV/track-record*, et qui ont donc une chance sur deux de pouvoir obtenir la bourse.

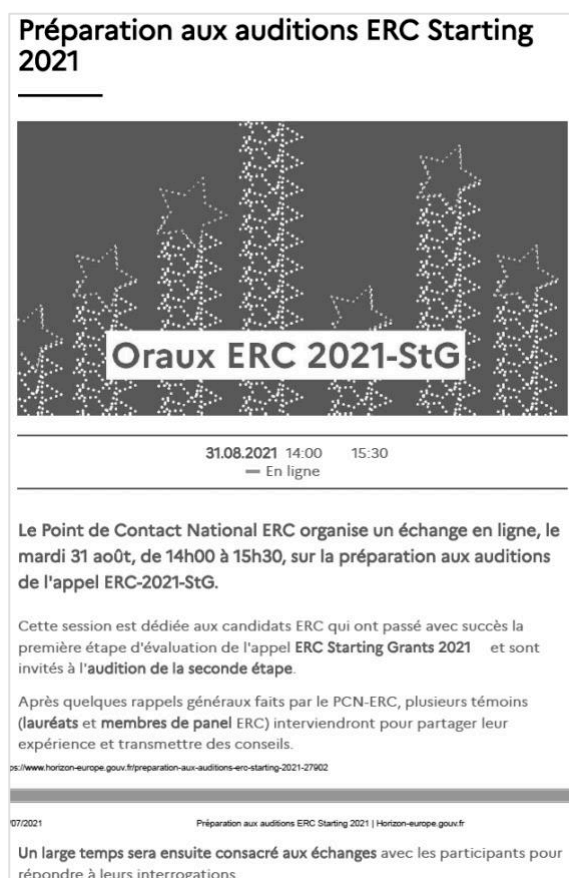
« Pour un candidat qui a atteint ce stade, bravo, c'est qu'il a déjà passé avec succès la phase préalable de vérification d'éligibilité [...] et surtout la première étape d'évaluation. [...] Si vous en êtes déjà arrivé là, c'est un signal fort pour l'avenir. »¹⁵⁰

L'admissibilité à l'oral, même sans être lauréat·e au final, est parfois indiqué dans les CV de chercheur·es (Journal de terrain, 2021), et elle donne accès, comme nous l'avons vu à des financements spécifiques tels que l'appel Tremplin-ERC. Des « goodies » ERC peuvent être distribués à l'occasion de ces réunions lorsque celles-ci étaient en présentiel (Document 20), dont un bloc-notes *Bringing great ideas to life*, représentatif de l'exercice de l'oral.

Ces réunions sont l'occasion de présenter à nouveau le processus de sélection général, le fonctionnement des panels qui mèneront les auditions ainsi que les modalités de l'oral qui peuvent varier d'un panel à l'autre, mais durent en moyenne entre 20 et 30 minutes avec une phase de présentation et une phase de questions/réponses. De nombreux conseils sont donnés lors de cette préparation, sur la base des expériences vécues par les lauréat·es.

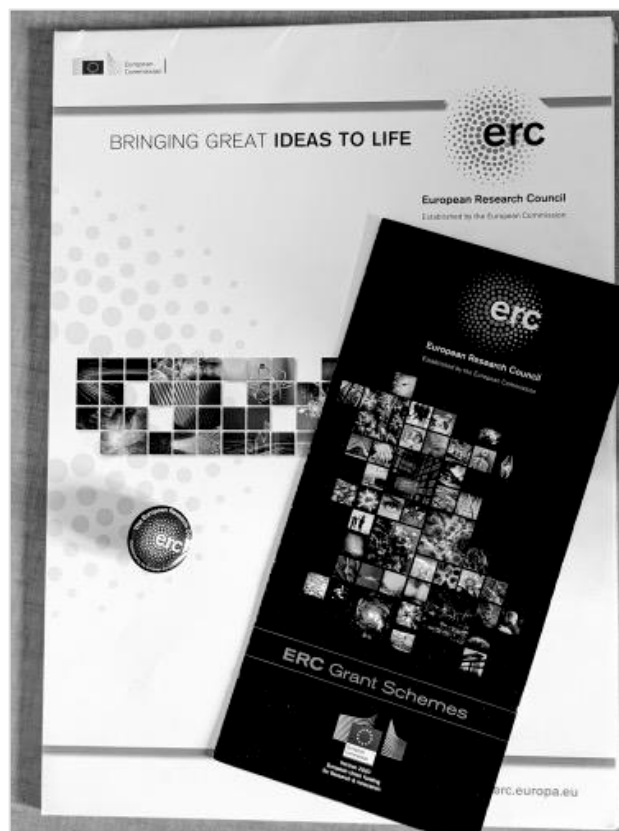
¹⁵⁰ Présentation à regarder avant la session de questions-réponses. Préparation à l'audition de l'appel ERC-2021-StG. Site Horizon Europe. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/preparation-aux-auditions-erc-starting-2021-3108201-27902>. Consulté le 18/05/23.

Document 19 - Capture d'écran, annonce de la réunion de préparation aux auditions ERC StG 2021 le 31 août 2021



Source : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/preparation-aux-auditions-erc-starting-2021-27902>. Consulté le 28/05/23.

Document 20 - Bloc-notes, pin's et fascicule de présentation mis à disposition des participant·es à la réunion de préparation aux auditions StG 2019



Source : autrice.

Comprendre le rôle de l'oral doit permettre de savoir comment l'aborder. Ainsi, il est conseillé à la candidate ou au candidat de convaincre le panel qui recherche « les futurs leaders scientifiques européens, il faut donc montrer que vous pouvez être l'un d'entre eux » en ne se laissant notamment pas déstabiliser, ou en répondant de manière précise et technique, sur la base de compétences argumentées. Il faut savoir capter son auditoire avec un déroulé fluide et clair, des messages simples et marquants, en soi « raconter une histoire avec pédagogie » afin de faire passer son enthousiasme et sa passion, « faire rêver », ceci tout en parlant de science sur des bases solides.

Des conseils sur l'attitude (garder un ton posé, répondre sans précipitation, respirer, être serein, éviter toute agressivité...) et sur la structure et le déroulé de la présentation elle-même (aborder

d'abord la question centrale du projet, ensuite la pertinence et le caractère d'actualité, le CV...) sont également donnés. La préparation aux auditions par la réalisation d'oraux blancs, avec des spécialistes et des non-spécialistes, est ainsi fortement conseillée et déléguée aux tutelles qui emploient les candidat·es.

Les conseils des PCN sont élaborés sur la base de l'analyse des textes de l'appel, des évaluations des projets et des récits des expériences des lauréat·es et des non-lauréat·es qui ont passé cette épreuve. S'il faut bien entendu questionner la manière dont ces conseils sont perçus et entendus par le public des usagers, ceux-ci se focalisent néanmoins sur la qualité de l'éloquence dans une configuration de performance oratoire qui se réalise à huis clos. Outre sa capacité à mener le projet, le ou la candidat·e, doit démontrer avec le récit oral, une forme de *persona* savante (Saint-Martin 2012), imagerie identitaire en adéquation avec l'identité collective de la science que souhaite représenter l'ERC, et que le ou la lauréat·e devra ensuite porter à l'extérieur.

Sur la base de l'analyse chiffrée de la participation, l'échelle nationale définit ainsi le cadre de l'action de l'incitation au dépôt de projets à l'ERC, avec le MESR et le PCN ERC comme acteurs principaux. Les outils de l'action publique, même s'ils sont nombreux, sont néanmoins limités à cette échelle du fait de l'autonomie des universités et de la distance avec les lieux d'exercice de la recherche où se trouvent les chercheur·es. À l'échelle des établissements d'enseignement supérieurs et de la recherche les chiffres de la sélection de lauréat·es ERC s'affichent et circulent également. Cette échelle détient le complément de capacités institutionnelles et de proximité nécessaire à la mise en œuvre des orientations données.

3. Inciter et accompagner en proximité des candidat·es et lauréat·es

L'impact que l'ERC peut avoir sur les établissements de recherche au niveau européen repose selon certain·es auteur·ices sur un ensemble de variables intermédiaires (Edler et al. 2014), à savoir les cadres nationaux qui déterminent les capacités organisationnelles d'une part et la portée de la valeur matérielle, symbolique et normative de l'ERC d'autre part. À partir de ces variables, et de trois facteurs en particulier que sont l'autonomie, le niveau et les mécanismes d'allocation des fonds et la politique des ressources humaines, on peut distinguer trois catégories d'établissements : les universités « *puissantes, intermédiaires et impuissantes* »

[Notre traduction] (*Ibid.*, p. 89). Entre ces trois catégories, des différences s'observent dans les bénéfiques et le prestige que l'accueil de boursier·es confèrent au type d'établissement. Dans tous les cas cependant, selon ces auteur·ices, « la valeur normative élevée des instruments de l'ERC exerce une pression sur les acteurs stratégiques des universités qui n'ont d'autre choix que de soutenir son personnel pour qu'il obtienne ces subventions » (*Ibid.*, p. 101)

En France, l'autonomie des universités ainsi que le pilotage à distance par les indicateurs renforcés par les réformes successives, associé la valeur normative de l'ERC incitent les établissements de recherche à établir des stratégies incitatives au dépôt et à l'accompagnement de projets à l'ERC. Si, au vu des classements et discours, l'importance de la valeur symbolique semble varier en fonction des établissements, des outils incitatifs, communs à tous ces établissements, sont adoptés et adaptés. L'incitation se matérialise dans un premier temps par des décisions d'établissements procurant des avantages, financiers ou de carrière, aux déposant·es et lauréat·es. Une incitation plus « douce » peut y être associée, par l'intermédiaire d'un accompagnement de proximité au dépôt de projet.

3-1. Créer les avantages à participer à l'ERC, incitations et récompenses dans les stratégies d'établissement

Toutes les institutions en France ne semblent pas se positionner de la même manière vis-à-vis de l'ERC. Cependant, elles sont invitées à établir des stratégies d'établissement afin de renforcer la participation et la sélection de leur personnel de recherche à l'ERC. Cette stratégie d'établissement passe par l'adoption de décisions intégrées dans les statuts et/ou prises par les différents conseils.

3-1-1. Le classement des institutions de recherche, entre recherche de performance et visibilité

En France, les règles de régulation des dépôts de projets entre les tutelles et explicites de l'ERC impliquent que l'institution d'accueil du projet ERC soit l'établissement employeur du·de la lauréat·e. Regarder la répartition des bourses sélectionnées via les institutions d'accueil conduit donc à étudier les relations entre les lauréat·es et leurs employeurs (et non pas forcément leur lieu de travail, comme nous le verrons ci-dessous).

Une inégale répartition des ERC entre les établissements employeurs en France

Les 1 315 projets ERC StG, CoG et AdG sélectionnés sur la période 2007-2020 sont ainsi répartis entre 96 institutions d'accueil qui emploient les boursiers et couvrent 11 régions françaises (Annexe 11). Il y a cependant une très forte concentration des lauréat·es au sein de six établissements (Tableau 21) qui ont obtenu plus de 30 bourses sur la période regardée. Sur cette période en France, ces six institutions d'accueil représentent 70 % des bourses sélectionnées sur le nombre total de projets, et au sein de ce « Top 6 », 63 % ont été obtenues par des chercheur·es employé·es du CNRS. Le CNRS représente ainsi 45 % au total des projets sélectionnés, et il est le premier au niveau européen en termes de projets financés sur FP7 et Horizon 2020, devant l'Université d'Oxford, l'Université de Cambridge et le Max Planck Society (European Research Council 2022). Ce chiffre est cependant à mettre au regard des 11 450 chercheur·es CNRS en France comptabilisés en 2010 dans le rapport AERES de l'organisme (Houssin et Tchamitchian 2012), ce qui implique qu'environ 5 % seulement des chercheur·es CNRS ont obtenu des projets à l'ERC sur la période regardée. Il est important de noter que sur ces six premières institutions à obtenir des bourses à l'ERC, quatre (le CNRS, l'INSERM, le CEA, l'INRIA), sont des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ou des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Sorbonne Université est le premier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)¹⁵¹.

¹⁵¹ Il existe en France plusieurs catégories d'établissements publics dans l'ESR. Un établissement public est une personne morale de droit public financée par des fonds publics et qui doit remplir une mission d'intérêt général. Les catégories d'établissements doivent répondre à certaines missions et sont soumis à une législation commune. Exemples d'établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : le CNRS, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'institut national d'études démographiques (INED), l'institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'institut de recherche pour le développement (IRD). Exemples d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) : le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Institut national de l'audiovisuel (INA), etc. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sont les universités et les grands établissements.

Tableau 21 - Classement des vingt institutions d'accueil françaises ayant le plus grand nombre de bourses ERC StG, CoG et AdG entre 2007 et 2020, toutes disciplines confondues

	Institution d'accueil (HI)	StG	CoG	AdG	Total
1	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	284	153	150	587
2	Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	54	34	32	120
3	Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA)	45	13	20	78
4	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA)	33	7	19	59
5	Institut Pasteur	23	8	13	44
6	Sorbonne Université	16	12	11	39
7	Institut Curie	15	4	10	29
8	Université Grenoble Alpes	3	9	9	21
9	Sciences Po	10	5	5	20
10	École normale supérieure (ENS)	8	2	9	19
11	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	8	4	5	17
12	Toulouse School of Economics (TSE)	7	1	7	15
13	Université d'Aix-Marseille	3	3	8	14
14	Université de Lyon 1 (Claude Bernard)	10	0	4	14
15	École polytechnique – Palaiseau	9	3	1	13
16	Strasbourg Center for Frontier Research in Chemistry (icFRC)	6	1	6	13
17	Institut de génétique, biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	7	1	4	12
18	Institut de physique du globe de Paris (IPGP)	3	3	3	9
19	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	1	0	7	8
20	Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels (ARMINES)	5	1	1	7
	Total	550	264	324	1 138

Tableau réalisé par l'auteurice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23.

Si l'on regarde la répartition géographique, les données issues des institutions d'accueil présentent une forte concentration des bourses sélectionnées sur la région Île-de-France (Tableau 22). 87 % des employeurs des lauréat·es sélectionné·es seraient donc en Île-de-France. La majorité de la recherche étant effectuée dans cet espace, il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que celle-ci rassemble le plus grand nombre de lauréat·es, cependant il y a là un biais à prendre en compte. L'institution d'accueil de l'ensemble des personnels CNRS ayant obtenu une bourse est domiciliée au siège à Paris. Or les chercheur·es CNRS se trouvent disséminés sur l'ensemble du territoire au sein des différentes UMR. Ce chiffre n'est donc pas représentatif de la véritable répartition géographique des chercheur·es.

Tableau 22 - Nombre de projets ERC sélectionnés par région française sur la période 2007-2020, toutes disciplines et types de bourses confondus

Région	Nombre de bourses ERC	Nombre d'institutions d'accueil ayant eu des bourses ERC sélectionnées
Auvergne-Rhône-Alpes	52	6
Bretagne	10	3
Centre-Val de Loire	1	1
Grand Est	32	3
Hauts-de-France	6	1
Île-de-France	1 146	15
Normandie	2	1
Nouvelle-Aquitaine	8	4
Occitanie	23	2
Pays de la Loire	8	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27	3
Total	1 315	40

Tableau réalisé par l'auteurice. Source : <https://erc.europa.eu/projects-statistics>. Consulté le 09/05/23.

Même si ces chiffres sont à mettre en relation avec les effectifs de chaque institution employeuse afin d'en examiner la proportion de lauréat·es, ils montrent cependant une forte concentration au sein de quelques établissements, pour qui l'obtention d'ERC est visiblement un élément central de la stratégie.

À la recherche de performance et de visibilité

Dans un cadre d'analyse où le dispositif d'évaluation de la recherche est davantage centré sur l'évaluation par les indicateurs, qui se passe du recours aux « pairs » (Louvel et Lange 2010), le seul décompte des contrats ERC participe de l'évaluation de la recherche menée au sein des établissements. Le décompte du nombre d'ERC semble ainsi réunir la légitimité de l'évaluation par les « pairs » et l'efficacité de l'évaluation par les indicateurs.

« [Pourquoi il y a cette forte incitation à déposer ?] Les indicateurs. Pour moi l'incitation ? Bon d'abord, pour le chercheur lui-même, c'est quand même bien, c'est un super financement et tout. Et puis je pense que quand même, il ne faut pas oublier que c'est un indicateur de performance pour le chercheur, pour le laboratoire, pour l'institution, pour le site et donc en fait, ça a été complètement repris par toutes les structures d'évaluation. L'ANR utilise les panels ERC, l'IUF maintenant parle de l'ERC, les JCJC, utilisent l'ERC. L'HCERES regarde le nombre d'ERC. Tous les projets France 2030, il y a un des indicateurs : nombre d'ERC. Ça reflète, il ne faut pas le voir comme l'indicateur de soi, mais c'est le reflet de mon point de vue, de la dynamique de recherche, [...] de disciplines. C'est aussi une capacité d'attirer, c'est-à-dire que ce qu'il faut voir, c'est un ERC. C'est pour ça que moi je crois qu'il faut travailler à l'échelle des sites et pas uniquement [à l'échelle] des chefs d'établissements. » (Accompagnement de la recherche, Pauline J.)

L'incitation à déposer des ERC est ainsi à mettre en lien étroit avec les indicateurs internationaux, mais aussi avec tous les types d'indicateurs de performance mis en place suite aux différentes réformes. Ici, la qualité de l'évaluation associée à l'ERC ainsi que sa valeur réputationnelle sont réappropriées par les établissements. Les chiffres en donnent une forme de « réalité objective » qui permet d'attirer des chercheur·es et des étudiant·es et de grandir en visibilité à l'international à l'échelle des sites.

« Quand tu fais de la pub pour le CNRS sur son “excellence”, tu vas avoir des marqueurs comme, les Nobel, le nombre de publications citées les 1 % etc. Et le nombre d'ERC dans les classements internationaux. C'est un marqueur d'excellence en fait. Et en fait, l'ERC est devenu est reconnu comme ça en dehors de l'Europe. [...] Voilà... on sait ce que c'est l'ERC. On sait que c'est un programme qui, à l'origine et je pense encore aujourd'hui, [...] est fait par et pour les chercheurs, qui est vendu comme tel, qui vise à lutter contre la fuite des cerveaux en Europe, à consolider quand même une masse critique de recherche d'excellence en Europe et donc, c'est reconnu. Moi quand je parle de l'ERC à des gens qui ne connaissent rien, ni à la recherche, ni à l'Europe, je leur dis c'est un peu le programme Erasmus, c'est l'Erasmus des chercheurs. Parce que c'est visible, en fait. Il est visible, l'ERC c'est visible, c'est lisible, c'est connu et reconnu. [...] Pourquoi ? Parce que c'est plus facile à vendre qu'un projet collaboratif. Ça se voit mieux. C'est une personne, c'est un chercheur individuel, brillant, comme s'il était tout seul. Et c'est ça qui fait aussi la méfiance des chercheurs français de dire “ mais c'est un truc individuel, mais moi je ne travaille pas tout seul”. ». (Accompagnement de la recherche, Audrey Q.)

Les chiffres de l'ERC importent dans la qualité de l'évaluation de la recherche d'une institution, mais – encore une fois – avec des différences d'utilisation et d'interprétation.

Les différentes échelles et acteurs se mêlent, et l'attribution des lauréat·es ERC à un établissement ou un autre, est parfois difficile à mettre en œuvre. La structuration du paysage français de la recherche et ses différentes strates entrent en jeu dans l'attribution de la « paternité » des bourses. Selon que l'on prend en compte l'institution employeur, le site regroupant des universités, ou même le lieu de recherche pour les unités mixtes, chacun peut s'en attribuer la visibilité (Journal de terrain, 22 octobre 2019), comme sur cette page du site institutionnel de l'INSERM invitant les chercheur·es à déposer des ERC :

« Plus de 380 financements ERC ont été obtenus par des chercheuses et des chercheurs travaillant dans des unités Inserm depuis le lancement du programme Horizon 2020. » Guillaume Fusai, Responsable du pôle Relations européennes (DPRE)¹⁵²

L'obtention de financements ERC fait cependant plus ou moins l'objet d'une valorisation et d'une communication par les établissements. Le positionnement des EPST et des EPIC dans le haut du classement des établissements ayant obtenu des ERC, ainsi que les politiques incitatives

¹⁵² Site INSERM. Disponible sur : <https://pro.inserm.fr/erc-2023-linserm-vous-accompagne>. Consulté le 20/05/23.

prises en place comme nous le verrons ensuite, montrent que ceux-ci s'en soucient particulièrement. Les pages dédiées aux lauréat·es d'ERC et les actualités à chaque publication des résultats en sont pour cette interviewée le témoin :

« (Pourquoi cet intérêt porté à l'ERC selon vous par les établissements de recherche ?) Clairement, c'est la visibilité, c'est la reconnaissance. Enfin clairement le CNRS, et comme beaucoup d'organismes, sont au taquet avant la divulgation des résultats ERC. C'est-à-dire que le jour où les résultats de l'ERC tombent, il y a des communiqués de presse prêts au CEA, à l'Inserm, au CNRS et qui sortent quasiment instantanément, en même temps que l'officialisation des résultats ERC. Donc l'ERC, c'est une vraie bataille. » (Accompagnement de la recherche, Michelle D.)

L'ERC s'adresse à toutes les disciplines et tous les types de recherche avec le concept de « recherche à la frontière », et donc à tous les types d'établissements et de chercheur·es, ce qui donne l'illusion d'un classement égal de la qualité de la recherche *via* ce type d'indicateurs. Néanmoins, l'enjeu de l'investissement dans la compétition est sans doute à mettre en relation avec les contrats de site et d'établissement négociés avec le MESR et les dotations de moyens attribués à chaque établissement. Des bons chiffres en nombre d'obtention d'ERC peuvent ainsi apporter aux établissements des arguments favorables pour un maintien ou une augmentation de la dotation. Ainsi, comme pour les établissements universitaires en Espagne (Cruz-Castro, Benitez-Amado et Sanz-Menéndez 2016)¹⁵³, les établissements en France n'apportent pas tous la même réponse en matière de stratégie à l'incitation à déposer des ERC. Ils disposent cependant d'outils sur lesquels peuvent jouer l'incitation au dépôt et des conditions favorables à la sélection des projets, qu'ils choisissent – ou non – d'activer.

3-1-2. Les avantages de la participation à l'ERC, recrutements et incitations financières pour les candidat·es et lauréat·es

Malgré les spécificités des configurations nationales, le renforcement de l'exécutif dans les établissements de recherche et la modification de la gestion des carrières sont une constante des réformes universitaires au niveau européen, et en France (Musselin 2009). À l'échelle nationale,

¹⁵³ Sur la base d'une étude qualitative et quantitative auprès de 18 universités publiques dans 6 régions espagnoles, les auteur·es de cet article ont élaboré 4 idéaux-types de réponses universitaires à l'ERC : « Committed », « Hesitant », « Operational » et « Neglected ». Les premières ayant un engagement fort à l'égard des modes d'action de l'ERC, avec davantage de capacités organisationnelles pour les « Committed » que pour les « Hesitant ». Les universités catégorisées dans les « Neglected » s'inscrivent dans un engagement beaucoup moins important envers l'ERC et disposent également de moins de moyens opérationnels, comparé aux « Operational » qui ont un regard également plus distancié vis-à-vis de l'ERC mais mettent en œuvre davantage de changements institutionnels.

la LRU entend permettre le renforcement du rôle de président·e d'université et de son conseil d'administration. Le ou la président·e ou chef d'établissement s'est vu donner le statut et les moyens nécessaires pour diriger l'établissement via un projet d'établissement, et les prérogatives ont été renforcées dans des domaines sensibles : recrutement des enseignant·es-chercheur·es, attribution de primes, modulation des obligations de services. La gestion en autonomie du budget permet d'utiliser les ressources propres, et les décrets à disposition d'établir des mesures incitatives. Les mesures afin d'inciter au dépôt de projets à l'ERC et à l'obtention de ceux-ci au sein des établissements ciblent en premier lieu les chercheur·es. De la prise en compte dans les recrutements, à la généralisation de primes spécifiques, des actions sont mise en place par les établissements sur l'ensemble des étapes de progression de carrière. Si certains « leviers » tendent à se généraliser sous l'effet notamment de l'harmonisation des pratiques entre tutelles des UMR, il y a cependant plus ou moins de marges de manœuvre au niveau des établissements en fonction des structures d'autonomies de celles-ci.

L'ERC dans les recrutements des personnels de recherche et des membres de l'équipe

Tout d'abord, en termes de recrutement des personnels de recherche, la prise en compte de l'« obtention de projets européens lors des recrutements » fait ainsi l'objet d'une recommandation du guide de bonnes pratiques RH déjà mentionné précédemment (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2021), sans que celle-ci ne puisse être une obligation. En effet, pour ce qui est de l'entrée dans la profession scientifique, le recrutement des enseignant·es-chercheur·es et des chercheur·es reste la prérogative de comités de sélection composés de pairs. La prise en compte de l'ERC dans les recrutements est donc soumise à leur volonté d'utiliser ce critère dans les délibérations et classements, ce qui est semble-t-il rarement le cas, en tout cas pour les deux disciplines étudiées ici. Le guide mentionne ainsi la LPR et les chaires de professeur junior comme des possibilités pour inscrire l'obtention de projets européens dans les objectifs du contrat des personnels recrutés et préconise l'utilisation des lignes directrices de gestion des établissements comme moyen de mentionner cette condition dans les listes d'aptitude et une bonification à l'ancienneté. Si certains établissements comme l'INSERM prennent en compte les projets européens lors du recrutement (*Ibid.*, p. 37), la validation de critères relatifs à la valeur scientifique et au mérite ne peut être déléguée à l'obtention de l'ERC dans le classement aux concours de recrutement,

ainsi que l'a souligné le Tribunal administratif de Paris dans son annulation du déclassement en 2019 de M. Grossetête par la jury d'admission de la section 36 du CNRS.

Les doctorant·es et postdoctorant·es de l'établissement, recruté·es sur ressources propres ou sur financements issus du Programme d'investissements d'avenir notamment, peuvent être un « vivier » d'identification de potentiel·les candidat·es (Journal de terrain, 2020), avec parfois la promesse d'un poste de titulaire en cas d'obtention de l'ERC (lorsque les établissements en ont la possibilité), comme l'exemple donné de l'INRAE :

« En 2018, l'INRAE a mené une action spécifique à destination des candidats ERC. Pour les ERC *starting grant*, les chefs d'établissement identifient des candidats parmi les post-doctorants travaillant à l'INRAE et souhaitant monter un projet ERC. Ils sont auditionnés par un panel présidé par la directrice générale déléguée à la science et à l'innovation. Les 4 à 6 personnels sélectionnés par un bénéficient d'un contrat post-doctoral avec un salaire attractif d'une durée leur permettant de candidater deux fois de suite [en cas d'échec à la première candidature]. Les lauréats ont l'assurance d'avoir un poste de chargée de recherche de classe normale ouvert sur leur thématique de recherche. Après le recrutement, ils reçoivent également la PEDR. » (*Ibid.*, p. 38)

Certains établissements, comme le CNRS et le CEA, permettent également aux lauréat·es de titulariser un membre de leur équipe après l'obtention du projet à l'ERC. Cette pérennisation d'un membre de l'équipe est très valorisée par les lauréat·es, car elle permettra de continuer la recherche sur la thématique après l'arrêt du financement ERC (Journal de terrain 2021, 2022 et entretiens).

Les primes et décharges d'enseignement

La possibilité de recruter des chercheur·es et des ingénieur·es sur la base de l'obtention ou du potentiel d'obtention d'ERC repose cependant sur l'utilisation des mécanismes de la recherche par projet au niveau national et sur les variables d'ajustement aux mains des établissements, plus que sur l'intégration de cette condition dans les attendus des comités de sélection. La prise en compte de l'ERC dans les recrutements de chercheur·es est ainsi différente d'une échelle à l'autre. La position d'« excellence » de l'ERC crée des tensions – autant que des paradoxes – autour des périmètres et critères de recrutement de la part des comités de pairs d'une part et entre l'usage qui en est fait en local d'autre part. Cet usage en local de l'ERC comme critère de recrutement des chercheur·es justifie cependant des contournements des comités de sélection de la part de certains établissements.

Les conditions d'évolution des carrières de chercheur·es étant principalement régulés par les pairs au sein d'instances plus ou moins indépendantes des gouvernances des établissements,

l'obtention d'ERC dans l'avancement de carrière relève également semble-t-il davantage de la recommandation que de l'obligation. Même si, pour les chercheur·es CNRS notamment, l'obtention d'un projet à l'ERC fait dorénavant l'objet d'une ligne dans les dossiers annuels de compte rendu d'activité.

Les dispositions des différents décrets régulant les prérogatives des établissements permettent cependant d'encourager la généralisation d'attribution de compléments salariaux aux enseignant·es-chercheur·es, chercheur·es et personnels de soutien. L'attribution de « primes ERC », avec un montant allant généralement de 10 000 € à 15 000 €, s'est ainsi généralisée dans de nombreux établissements sous l'effet notamment de l'ajustement des pratiques entre les différentes tutelles, employeur·es des lauréat·es au sein des UMR.

« Sujet : PEDR et prime ERC

Chères et chers toutes et tous,

Petite question au réseau pour essayer d'avoir une première cartographie sur les établissements français qui ont fait acter par leurs instances l'attribution de primes spécifiques aux lauréats d'ERC ou autres projets du PCRI, sur le modèle notamment de l'ISFIC du CNRS.

Si vous pouvez me faire remonter individuellement le cas de vos établissements respectifs (et si vous le souhaitez et que vous m'en donnez l'autorisation, je pourrais en faire une synthèse pour notre réseau ?). » (Journal de terrain, extrait de mail, juillet 2020)

Ces primes sont généralement octroyées à partir des *overheads*¹⁵⁴ générés par les projets. Cependant les règles de gestion des établissements et de justification des contrats européens en rendent souvent difficile l'application. Elles génèrent des critiques d'une part de la communauté scientifique, et notamment au sein des universités. Ces primes sont pour certain·es l'illustration d'une forme de « starification » du système, creusant ainsi des inégalités entre une recherche d'excellence qui ne serait réservée qu'à une seule élite, et les activités d'enseignement qui ne seraient pas aussi rémunératrices :

¹⁵⁴ Les *overheads* ou coûts indirects sont des coûts réguliers et nécessaires, tels que le loyer et le chauffage, liés au fonctionnement d'un établissement et à l'activité de recherche. L'ERC, comme pour tous les projets financés sur le PCRD, rembourse sur une base forfaitaire de 25 % des coûts directs (hors coûts de sous-traitance et mise à disposition) les *overheads* induits par la réalisation du projet. Cela signifie par exemple que pour des coûts directs à hauteur de 1 000 000 € (frais de personnel, missions, équipement, en bref, tout ce qui est lié à la réalisation directe du projet), 250 000 € en *overheads* ou coûts indirects viendront s'y ajouter, ce qui donnera un budget total pour le projet de 1 250 000 €. Les *overheads*, ainsi que les coûts de personnel permanent justifiés sur le projet font l'objet d'une répartition entre l'établissement gestionnaire, l'établissement hébergeur, le laboratoire et le ou la chercheur·e. Cette répartition est votée par les établissements et peut varier considérablement en fonction des politiques d'incitation mises en place.

Extrait d'un message de la FSU concernant les primes d'intéressement accordées à l'Université de Paris, 6 juillet 2021

« Le 25 juin, le CA de l'Université de Paris a voté un dispositif “ d'intéressement”, qui permet aux bénéficiaires d'un contrat de recherche de droit public financé par des fonds européens ou internationaux de se servir des primes sur le budget du projet, avec un plafond de 15 000 € brut par an et par projet.

Une conception idéologique de l'excellence

L'argument est bien sûr de “favoriser l'excellence, le rayonnement scientifique, [...] l'accroissement de la visibilité et l'attractivité internationale d'Université de Paris.”. Comment ? En “attir[ant] et reten[ant] des acteurs de la recherche reconnus pour leurs activités de recherche de premier plan.”. Pour la présidence, l'excellence reposerait sur quelques stars lauréates d'ERC, que les universités se disputeraient dans le cadre d'un mercato de la recherche. Cette conception relève de la pure idéologie et ne repose sur aucune donnée. En quoi cette approche produirait-elle une meilleure recherche qu'un écosystème où l'on permettrait au maximum de collègues de travailler dans de bonnes conditions ? En quoi autoriser les chercheur·es à se servir dans la caisse favorise--t--il l'excellence et le rayonnement ? Des primes suffisent--elles à retenir des collègues dans une université aux conditions de travail dégradées ? »

S'agissant du rapport au temps d'enseignement comme frein au dépôt de projets par des enseignant·es-chercheur·e, des décharges peuvent être votées par les conseils d'administration des établissements. Ces décharges sont prévues en cas d'obtention du projet à l'ERC, pour permettre à l'enseignant·e-chercheur·e de remplir l'obligation de pourcentage de temps à consacrer au projet¹⁵⁵ et sont la plupart du temps également financées sur les *overheads* du projet. Des décharges sont prévues par certains établissements en amont, afin de préparer les candidatures. Cette forme d'incitation au dépôt de projet est cependant moins généralisée puisqu'elle pose la question de son financement. Ainsi, l'exemple de l'Université de Toulouse 1 est donné dans le guide :

« En 2017, le CA a adopté une série de mesures afin de permettre aux enseignants-chercheurs une activité de recherche et de mieux répondre à des appels à projets d'envergure [...] : possibilités de décharges de [...] 30 HCM ou 45 HETD pour un appel à projets ERC. Si l'enseignant-chercheur bénéficiaire de la décharge ne dépose pas le projet ou si le projet n'est pas retenu, les heures font l'objet d'un rattrapage l'année ou le semestre suivant. Dans le cas où l'appel à projet se fait en plusieurs phases, il n'est pas demandé de rattraper les heures de décharge. » (*Ibid.*, p. 35)

Des modulations de service sont également proposées dans le cadre d'appels financés sur les initiatives d'excellence, qui offrent des « packages » pour donner les conditions de meilleures chances de réussite au dépôt de projet à l'ERC (décharges d'enseignement, post-docs, petit équipement, mission...).

¹⁵⁵ En plus de 50 % de son temps minimum d'activité sur le projet ERC dans un État membre de l'UE ou pays associé, les PI doivent passer un minimum de leur temps sur le projet lui-même, défini en fonction des types de bourses. Un PI d'une bourse *starting grant* doit passer au minimum 50 % de son temps de travail sur le projet ERC, 40 % pour un *consolidator grant* et 30 % pour un *advanced grant*.

La ressource informative produite par l'obtention d'une bourse ERC, comme élément d'un système d'auto-évaluation de la recherche aussi quantitatif que qualitatif, est utilisée par les établissements comme management de son personnel de recherche. L'adoption plus ou moins prononcée d'avantages incitatifs à l'entrée dans la compétition à l'ERC est variable selon les intérêts qu'y trouvent les gouvernances des établissements. Ces outils incitatifs alimentent une accumulation des avantages pour le·la candidat·e et lauréat·e à l'ERC selon un effet Matthieu (Merton 1988) rendu possible par les différentes réformes. Dans un marché universitaire français où l'autorité de recrutement reste majoritairement aux mains des chercheur·es ces effets ont cependant une portée limitée. Dans leur stratégie d'incitation, les établissements s'appuient ainsi sur un autre volet, plus organisationnel, celui de la détection, l'incitation et l'accompagnement au dépôt de projet par des professionnel·les de la traduction des corpus documentaires, textes et règlements, qui encadrent une candidature à l'ERC.

3-2. Les « accompagnant·es », « petits mains » au service de l'établissement et des chercheur·es

Le renforcement, la réorganisation, l'élargissement des missions des agent·es en charge de la détection, de l'incitation et de l'accompagnement au dépôt de projets en général et à l'ERC en particulier constitue l'autre volet d'outils incitatifs à disposition des établissements. Ce groupe d'acteur·rices aux profils hétérogènes, que nous appelons « accompagnant·es » afin de dépasser la multiplicité des intitulés de poste utilisés pour les qualifier, construisent leur légitimité professionnelle dans une relation de proximité avec la gouvernance des établissements et les chercheur·es, sur la base de leur expérience des projets et de leur connaissance des mécanismes de l'appel.

3-2-1. Des « accompagnant·es » en proximité

Comme pour le volet plus réglementaire que nous venons de voir concernant les avantages que procurent la candidature et l'obtention d'un projet à l'ERC, la mise à disposition de ressources organisationnelles est très variable selon les établissements, selon l'attention portée à l'ERC et les moyens à disposition. A contrario du volet plus réglementaire cependant, la mise en place d'un service d'accompagnement au dépôt de projet peut s'adapter à des environnements plus

larges, du laboratoire à l'espace plus englobant des sites regroupant plusieurs universités et établissements (COMUE), en passant par les services généraux des établissements eux-mêmes.

Des services hétérogènes...

L'ensemble des activités de détection, d'incitation, d'accompagnement au dépôt de projet et d'ensuite aide à leur gestion juridique, administrative et financière sont regroupés dans des services administratifs généraux au sein des établissements. À l'intersection des autres services (ressources humaines, agence comptable, marchés...), ils ont vu leur dénomination évoluer et leurs missions s'élargir au fil du temps et de l'accroissement de la recherche par projet. Dans les EPSCP, les Services d'activités industrielles et commerciales (SAIC)¹⁵⁶ ont pu se trouver transformés pour y intégrer le besoin grandissant depuis les années 2000 en accompagnement sur les appels à projets de financement de la recherche. Avec les politiques de regroupement de sites, certains de ces services se sont retrouvés mutualisés, avec une propension à la spécialisation des activités au fur et à mesure de l'évolution de la taille des publics (chercheur·es à accompagner) et de la technicité de la recherche par projet.

L'accompagnement sur les projets européens fait parfois l'objet de postes dédiés, « les chargé·es de projets Europe », du fait des règles d'éligibilité spécifiques et de la gestion administrative et financière qui peut paraître complexe, sans compter le besoin d'une maîtrise de la langue anglaise. Dans d'autres configurations, les accompagnant·es ont la charge de tous les types d'appels à projets. Dans ce cas, une répartition par « portefeuille » de laboratoires peut être faite au sein des établissements multidisciplinaires et aux effectifs de personnel de recherche importants. Un découpage des périmètres des services peut également être réalisé en fonction du « cycle de vie du projet et de son contrat » : information sur les appels, montage du projet, contractualisation, gestion financière et administrative, justification qui nécessitent plusieurs types de métiers.

Ce très rapide balayage, fondé sur les entretiens menés et les documents, discussions, réunions que nous avons pu observer depuis 2012, ne donne pas une image exhaustive des positionnements et organisations des services qui accueillent les accompagnant·es au dépôt de

¹⁵⁶ Le Décret n° 2002-449 du 19 avril 2002 relatif aux services d'activités industrielles et commerciales des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel fixe ainsi les « conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service commun chargé d'assurer, au sein de chaque université, l'exploitation de ses activités industrielles et commerciales ».

projets ERC. Il montre cependant la multiplicité des identités de ceux-ci suivant – entre autres – l'historique de création des établissements, leur taille, l'insertion dans un regroupement de sites, les missions liées au statut (EPIC, EPST, EPSCP...). Il y a ainsi une grande diversité des périmètres et missions des services dans lesquelles s'insèrent les accompagnant·es au dépôt de projet. À ces considérations s'ajoutent des capacités institutionnelles d'organisation et de moyens, ainsi que des objectifs stratégiques des établissements à vouloir s'orienter ou non vers les projets européens en général, et à l'ERC en particulier, en fonction notamment de l'interprétation des divers résultats chiffrés de la participation. Les profils des accompagnant·es sont également très variés mais s'attachent, chacun à leur manière, à établir une logique de proximité avec les chercheur·es.

... et des profils en proximité

Quelques filières d'études forment à l'ingénierie de projets européens, tel le Master de sciences humaines et sociales, mention études européennes et internationales (EEI), parcours « projets européens » de Cergy Paris Université¹⁵⁷. Tous ne forment cependant pas aux projets liés à la recherche et au PCRD et il n'en existe pas suffisamment pour alimenter le marché de l'emploi de ce secteur professionnel. Les accompagnant·es ont ainsi des profils variés. Ce qu'ils et elles ont en commun cependant, c'est une expérience, universitaire ou professionnelle, à l'étranger et/ou dans le domaine de la recherche. Une distinction peut être faite entre les profils scientifiques (i.e. qui ont un doctorat, et ont parfois eu un parcours de chercheur·e) et les autres profils qui ont suivi des formations plus spécialisées techniquement (études européennes, juristes, innovation pédagogique). Cette distinction s'effectue sans considération forcément de valeur hiérarchique des parcours, mais alimentent parfois certaines tensions. Dans les deux cas, l'adaptation à l'environnement de l'établissement et aux chercheur·es qu'ils et elles accompagnent d'une part et aux évolutions constantes des appels à projets d'autre part, sont des critères de recrutement privilégiés. La proximité géographique en fait les interlocuteurs principaux des chercheur·es au quotidien, candidat·es à l'ERC, qu'il faut savoir détecter, soutenir – même psychologiquement – et inciter.

« Les accompagnants, éventuellement ils ont aussi un rôle d'incitation. Ils sont sur site. En fait, ce sont les interlocuteurs des laboratoires. Donc, s'ils connaissent bien les laboratoires, ils peuvent aussi avoir une discussion avec la direction du laboratoire. Enfin, ils sont à l'interface pour une

¹⁵⁷ Site de Cergy-université. Disponible sur : <https://www.master-projets-europeens.org/master.htm>. Consulté le 23/05/23

détection éventuelle de candidats locaux, ce sont les interlocuteurs locaux. [...] Ils ont aussi un rôle de soutien psychologique. Ils ont un rôle d'écoute, ils ont un rôle très, très important en fait, et ils sont très nombreux en France. » (Accompagnement de la recherche, Michelle D.)

À la technicité des appels ERC s'ajoute la qualité de la discussion avec les chercheur·es, ce qui est partagé par les deux types de profils d'accompagnant·es, avec ou sans doctorat. Selon plusieurs enquêtées avec un doctorat, il y a cependant un avantage pour les accompagnant·es ayant un bagage scientifique, celui de la compréhension des enjeux d'un·e chercheur·e qui va « chercher de l'argent ». En outre, ils·elles « parlent le même langage », comprennent les règles de publication, les indicateurs de performance, bref, tout ce qui, pour le·la chercheur·e dans sa discipline « illustre la qualité du chercheur et de sa recherche » (Accompagnement de la recherche, Pauline J.). Cette compréhension mutuelle aide également à évaluer les budgets, comprendre les coûts d'un projet scientifique. La proximité d'*ethos* de la recherche permettrait ainsi de mieux s'adresser à ses interlocuteur·es scientifiques. Que ces accompagnant·es soient ingénieur·es d'études ou ingénieur·es de recherche, avec ou sans doctorat, ce lien avec les chercheur·es et les discussions qu'ils·elles peuvent avoir autour du projet sont des motivations souvent évoquées dans le choix de ce métier. Les mécanismes d'évaluation de l'ERC rendent en cela l'appel particulièrement intéressant pour les accompagnant·es, qui peuvent y voir une grande source de motivation et donne un sens à leur activité :

« Et pourquoi est-ce que c'est un beau programme pour moi [l'ERC] ? Principalement parce que la façon dont je le vois, c'est quand tu vas continuer les oraux blancs par exemple. Le chercheur, il vient c'est son bébé quoi. Le projet, c'est vraiment le projet que lui, il a mis en place, c'est l'avenir de sa discipline pour lui, c'est là où il doit aller. Et il y a un côté magique là-dedans. On ne me l'enlèvera pas de ça. Je trouve que c'est vraiment un kiff de voir ça, de voir un chercheur défendre, qui a la connaissance de sa discipline et qui a envie de l'amener dans une direction et qu'il va défendre ce truc-là, c'est dans ce sens-là que je trouve que c'est un beau programme. » (Accompagnement de la recherche, Audrey Q.)

Cet intérêt à la proximité avec les chercheur·es et la recherche suit également une modification des missions de l'accompagnant·e, de plus en plus à l'interface entre la recherche et les gouvernances d'établissement.

3-2-2. Intégrer la participation à l'ERC dans le travail ordinaire de l'organisation

Cette mosaïque de profils se retrouve structurée dans des réseaux de professionnels à l'échelle nationale (Réseau des correspondants Europe de France université, Réseau CURIE¹⁵⁸), qui en forgent les contours de l'activité. Des réseaux locaux d'échange et de mutualisation de services se forment également à l'échelle des regroupements de sites, ou sur la base de thématiques scientifiques tels certains réseaux constitués par des instituts du CNRS.

Les réseaux, espaces d'échanges et de diffusion de bonnes pratiques

Les moments de rassemblement professionnel (congrès, réunions à Bruxelles, réunions bimensuelles) sont l'occasion de partager les pratiques et de nouer des relations précieuses à solliciter dans l'exercice de ses missions. Des formations professionnelles aux projets européens sont proposées par des associations professionnelles¹⁵⁹ déjà en partie mentionnées. Certains établissements, comme le CNRS, organisent leurs propres formations à l'intention de leurs agent·es principalement. Formations auxquelles viennent s'ajouter les réunions d'information du Point de contact national ERC et les réunions d'information et congrès organisés par les différents réseaux.

Les espaces de rencontres organisés par les réseaux professionnels jouent un rôle d'harmonisation des pratiques, lors de discussions autour des « cas » rencontrés individuellement par les accompagnant·es au sein de leurs établissements respectifs. Il existe également des préconisations de missions et de rôle qui sont diffusées afin d'inciter les chercheur·es à candidater aux appels à projets européens. Le réseau des correspondants Europe a par exemple édité un *vade-mecum* afin d'améliorer la participation française au programme H2020, qui présente un état des lieux des activités liées à l'accompagnement des projets européens à mettre en œuvre au sein des établissements dans lesquelles les « cellules projets »

¹⁵⁸ Site du réseau CURIE. Disponible sur : <https://www.curie.asso.fr/>. Consulté le 23/05/23

¹⁵⁹ Dont voici quelques exemples : le réseau CURIE propose ainsi un module « Montage et management de projets européens » (Site du réseau CURIE. Disponible sur : https://www.curie.asso.fr/IMG/pdf/plaquette_ formations.pdf. Consulté le 23/05/23), l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) a dans son catalogue plusieurs formations liées au financement par projet de la recherche et des modules en particulier sur l'Europe (Site de l'AMUE. Disponible sur : https://www.amue.fr/fileadmin/amue/presentation/catalogue- formations/2022/amue- Catalogue_ Formations_ 2022-2023.pdf. Consulté le 23/05/23), l'Association nationale recherche technologie (ANRT) propose quant à elle des formations Europe en 9 modules et 3 parcours de formation (Site de l'ANRT. Disponible sur : <https://www.anrt.asso.fr/fr/formations-europe-32348>. Consulté le 23/05/23).

jouent un rôle central. L'accompagnement des projets européens y est ici décliné en 5 activités, auxquelles correspondent des tâches et des objectifs : stratégie institutionnelle et lobbying ; veille et détection ; information, communication et formation ; aide au montage de projet ; contractualisation et gestion administrative et financière.¹⁶⁰

La production des chiffres et les stratégies d'établissement

Tous les accompagnant·es, en fonction de leur position, de leur profil, de leur ancienneté, mais aussi de l'organisation et de la place du service au sein de l'établissement n'effectuent pas toutes ces activités. Les activités de pilotage en particulier, comme l'aide à l'élaboration d'une « stratégie européenne à l'échelle des établissements/sites » auprès de l'exécutif et la proposition d'actions incitatives, semble inégalement partagées en fonction notamment de la structuration en « service » ou « direction » des accompagnant·es et la capacité d'intervention du personnel administratif dans les instances décisionnaires composées principalement de chercheur·es (Journal de terrain, mars 2018).

Dans tous les cas, ces services ou directions sont ceux qui possèdent les chiffres de la participation, de la sélection et des montants budgétaires obtenus à l'échelle de l'établissement. Ces chiffres alimentent les différents tableaux Excel d'indicateurs qui parviennent à l'établissement (HCERES, mais aussi indicateurs de performance (KPI) du site par exemple) et sont transmis et présentés à l'exécutif et aux différents conseils. La place croissante des indicateurs et de la recherche par projet dans les évaluations de la performance des établissements entraîne des modifications d'outillages en bases de données pour ces services, passant des tableaux Excel « bricolés » à l'utilisation de systèmes d'information plus génériques :

« Il n'y avait pas de système d'information recherche [...]. Donc nous on a fait un tableau Excel, mais assez puissant pour pouvoir en tirer plein d'informations. Et puis on s'est doté d'un outil et là, on nous a dit "on utilise l'outil, vous n'utilisez plus votre tableau Excel". Parce qu'enfin on s'est dit on ne va pas renseigner deux trucs, quoi. Et bien moi, du coup je suis bien triste parce que c'est plus difficile pour récupérer des infos. Donc en fait, je m'appuie sur les outils des financeurs. Je peux utiliser le *Participant portal* [le portail de dépôt de candidatures et de gestion de projets de la CE, NDLR], je peux utiliser l'outil de l'ANR qui est COHERIS, qui permet de faire aussi un petit peu des requêtes. Et je mouline un peu les données. En fait, ce que j'essaye de voir, c'est... il y a un peu de quantitatif, mais qui est moins pour moi... qui ne veut jamais dire énormément de choses, mais je suis très attachée au qualitatif. C'est-à-dire, ce que je te disais. Bah peut-être que finalement, le beau succès c'est un labo qui déposait aucun projet qui a son

¹⁶⁰ Site de France universités. Disponible sur : <https://franceuniversites.fr/actualite/vade-mecum-des-correspondants-europe-ameliorer-la-participation-francaise-a-h2020/>. Consulté le 23/05/23.

premier projet européen. » (Accompagnement de la recherche, Pauline J.)

Le temps passé à aller chercher les données, les classer, les traiter, les restituer participe à l'évaluation de l'efficacité – ou non – de la chaîne d'accompagnement qui a pu être élaborée par les accompagnant·es et sert par là même à valoriser l'utilité de ces services au sein de l'établissement et à argumenter afin de maintenir ou agrandir ces services. La complexité des textes des appels à projets et leur nombre nécessitent un travail de « traduction », vis-à-vis de l'exécutif pour l'aide à la décision et la proposition de mesures incitatives, mais également vis-à-vis des autres services administratifs (à l'échelle des laboratoires et de l'établissement) afin que les décisions prises par la gouvernance puissent être intégrées par l'ensemble de l'établissement et être opérationnelles.

De la stratégie d'incitation au dépôt de projet au niveau de la gouvernance, à l'opérationnalité des mesures prises et la gestion des projets, les accompagnant·es naviguent entre les échelles internes à l'établissement et les échelles de l'incitation au dépôt de projet, externes à l'établissement. À l'interface entre la production du savoir sur les appels à projets et les chercheur·es, laboratoire, direction de l'établissement et les autres services généraux, les accompagnant·es participent ainsi à l'intégration de l'ERC dans les pratiques ordinaires du travail de l'organisation. S'adressant particulièrement aux chercheur·es, le travail de traduction des règles de l'appel à projet ERC et de ses implicites est particulièrement mobilisé dans la phase de préparation des candidatures.

3-2-3. « C'est mon préféré ! » : les chercheur·es entre les mains des accompagnant·es

Les missions des accompagnant·es varient suivant les services et les profils : détection de candidat·es, veille sur les appels à projets et les évolutions des règlements, information sur les financements sur projet, accompagnement au dépôt, contractualisation, suivi administratifs et financier, justification des projets financés.

Donner l'envie de candidater

L'incitation s'effectue via la veille sur les appels à projets et sa diffusion, la détection de candidat·es potentiel·les et l'organisation de réunions d'information sur les appels ERC. Avec

ces activités, il s'agit d'informer, mais surtout de « donner envie ». Le travail d'incitation est un « travail long » de « persuasion » qui se fonde sur une relation de confiance construite au fil des ans avec les chercheur·es et les laboratoires. Ainsi, l'incitation très forte et les demandes de certaines directions d'établissement de listes de noms de chercheur·es susceptibles de déposer un projet à l'ERC est perçu avec plus ou moins de prudence de la part de certain·es accompagnant·es qui peuvent être circonspects sur l'efficacité de cette démarche.

« Aller discuter le bout de gras et tout ça [avec les laboratoires] c'est du travail de long cours. Parce que le mec il te dit "oui, je vais commencer à réfléchir...". Tu retournes le voir deux ans après : "Peut-être que je vais déposer". Et puis, l'incitation, c'est long [...]. [Pour ce qui est de la détection], si vous avez un concours CNRS, vous devez déposer une ERC derrière. Parce que, [...] vous avez déjà tout ce qu'il faut. Vous avez obtenu votre concours, Ça veut dire que vous êtes bon, et que vous avez déjà un projet qui est à peu près abouti. Il faut le reformuler. Et paf, ça vous fait une ERC. C'est ça la politique du P.-D.G. du CNRS. Moi je ne suis pas d'accord pour relayer ce genre de choses parce que je considère que c'est très contreproductif, on travaille avec des chercheurs qui sont des personnes en général assez libres de leurs mouvements et que du coup leur dire "nous, nous avons besoin de vous", tu sais ce truc un peu comme ça là, ça ne marche pas. Donc pour moi il faut discuter, faut expliquer. Faut essayer de répondre à ce truc-là : "Oui mais l'Europe c'est compliqué". Parce qu'on entend encore beaucoup, tu vois et bon est-ce que c'est plus compliqué que l'ANR ? je ne suis pas sûre. À titre personnel, mais ça n'engage que moi, je crois plus à ce dialogue-là. » (Accompagnement de la recherche, Audrey Q.)

Le dialogue avec des chercheur·es, « libres de leur mouvement », qu'ils et elles côtoient régulièrement, la compréhension plus ou moins fine du fonctionnement disciplinaire, des motivations individuelles, des doutes, constituent la base de l'incitation et de l'accompagnement. C'est donc un temps long, qu'il faut savoir optimiser pour les chercheur·es et les accompagnant·es, en conseillant sur les appels en fonction de la carrière et du CV, en recyclant les projets, et en donnant les conseils adéquats pour de meilleures chances de succès. Mais ce temps long est également utilisé pour faire mûrir le projet, le relire, le réécrire, connaître mieux le·la chercheur·e pour mieux l'accompagner. La recherche par projet est une « course un peu permanente » selon les dires d'une enquêtée. Lorsque des chercheur·es présentent un intérêt pour l'ERC, l'accompagnement y est plus personnalisé, et avec des entraînements spécifiques, comme la préparation à l'oral.

Les « *coachs* » des candidat·es à l'ERC ?

À partir du suivi des réunions du PCN ERC, de l'analyse des évaluations des projets retenus et non retenus, et au fur et à mesure des lectures et relectures des candidatures et des projets qu'ils·elles accompagnent, les accompagnant·es se forgent une panoplie de conseils à adapter à la diversité des candidat·es. Dérisker, atténuer « l'excellence », montrer que le projet est

collectif plus qu'individuel, tout cela participe à rendre l'ERC accessible et à rassurer les candidat·es :

« Sur le fait de se risquer tout ça, il faut parfois pour certains surmonter un peu cette appréhension que justement ils prennent un risque sur leur... la conviction qu'ils ont de leur stature parce que c'est reposant intellectuellement, de se dire "Je suis reconnu dans mon domaine, je n'ai plus rien à prouver". Et en fait certains ça va être leur moteur, d'aller à l'ERC, c'est de se dire justement, j'ai besoin de ça, de ce sel dans ma vie, de me frotter un peu à quelque chose. Donc il faut composer et parfois pour nous accompagnants, c'est aller trouver, percevoir peut-être ce qui va être le moteur pour le pousser à y aller. Parce que pour certains on les sent tentés, puis ils n'osent pas. Il faut essayer de comprendre pourquoi ils n'osent pas. » (Entretien, Pauline J.)

Accompagner, rassurer, donner les clés de la compréhension des attendus, traduire dans un usage concret ce qu'il est possible de retirer comme avantages d'un dépôt de projet à l'ERC, pour le ou la candidat·e et son environnement, constituent un travail de persuasion qu'il n'est possible d'effectuer qu'en proximité et sur le temps long. Si les candidat·es ne viennent pas d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes, il faut savoir capter et accompagner les « bon·nes chercheur·es qui ont une bonne idée, au bon moment » comme le précise une enquêtée. S'installe alors – lorsqu'il y en a le temps – un travail de suivi personnalisé du candidat·e fait de relectures du projet pour l'adapter au mieux aux attendus de l'ERC (conseils sur le calibrage du projet « trop ambitieux, pas assez ambitieux », sur la clarté et la faisabilité de la méthodologie...) et d'entraînements, notamment pour la phase de l'oral.

L'extension du marché des appels à projets et de l'ERC en particulier, fait de ces intermédiaires les détenteurs d'informations précieuses, missionnés par les établissements pour augmenter leurs chiffres de la participation et de la sélection de projets à l'ERC. Sous la montée en puissance de la recherche par projet, les accompagnant·es seraient-ils·elles sur la voie de la professionnalisation (Noordegraaf, 2007) ? Tels des agents artistiques ou de sportifs, le développement de la reconnaissance de la recherche par projet et de l'ERC en particulier, participe ainsi de la construction sociale d'un territoire professionnel (Naudier 2013). Le positionnement des accompagnant·es à l'intersection des échelles et le travail de traduction qu'ils·elles effectuent, se retrouve dans les conseils donnés aux candidat·es à l'ERC et dessinent les contours des projets et des lauréat·es. Cette reconnaissance de l'expertise d'« intermédiaire » est cependant toujours en construction, et ils·elles ne représentent pas – encore – pour les chercheur·es un passage incontournable dans le dépôt de projet à l'ERC. Leur professionnalisation et la légitimité de leur activité dépendent de la satisfaction que les chercheur·es et des directions d'établissements ont à en tirer satisfaction. En cours de

transformation, les accompagnant·es au dépôt de projets à l'ERC peuvent dans certains cas être assimilés à des *coachs*, qui se basent sur leur expertise afin d'accompagner des individus (les conseiller, les former) dans leur activité au sein de l'établissement. Le *coaching* réifie ainsi une démarche psychologique, qui délaisse la dimension collective au profit d'une approche plus individuelle dans les activités de management d'un nouvel esprit du capitalisme (Salman 2021). Avec ce suivi « personnalisé » qui se construit autour de l'accompagnement au dépôt de projet, c'est l'individu chercheur·e qui est un de fait au centre de l'attention, délaissant un peu plus les collectifs.

Conclusion du chapitre 2

L'ERC en tant qu'agence européenne de financement sur projet est soumise au suivi de ses performances *via* des indicateurs de suivi de la qualité de sa mise en œuvre. De ce besoin de montrer l'efficacité du dispositif de financement, c'est de fait la bourse ERC elle-même qui en devient progressivement un indicateur de performance pour les pays européens et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, les systèmes d'évaluation de la recherche qualitatifs, c'est-à-dire sur la base de l'évaluation par les pairs ont été identifiés par des auteur·ices comme l'emportant sur les systèmes d'évaluation de la recherche quantitatifs i.e. basés sur les indicateurs (Glaser et al. 2010). Nous faisons l'hypothèse ici, en référence notamment à la première partie de ce chapitre, que l'ERC entend dépasser cette distinction en alliant performance et performativité qualitative et quantitative *via* la compétition autour d'une recherche par projet d'« excellence » individuelle. Le côté individuel construisant l'ERC comme un indicateur facilement quantifiable, puisque construite en unité stable, sur le long temps, dont la viabilité a été validée par le système d'évaluation par les pairs. Selon ce schéma, la performance collective est assimilée à l'agrégation de la performance individuelle des chercheur·es à être sélectionné·es dans un espace de compétition – celui de l'ERC – où l'économie de la qualité des candidatures prime.

Cette « mise sous pression » statistique autour de l'ERC depuis trois perspectives institutionnelles dresse ainsi un portrait hétéroclite d'acteur·rices, de lieux et d'instruments de l'action publique. Ces échelles sont cependant liées entre elles par des pratiques d'autoévaluation empruntées aux outils du *benchmarking* et par une ambition commune, celle

de renforcer la qualité des candidatures, et donc par extension, des lauréat·es. Elles se distinguent cependant par les possibilités qui leur sont offertes en matière de politiques incitatives et des instruments qui accompagnent leur mise en œuvre (en matière d'organisation, réglementaires et de proximité). Les acteur·rices de l'incitation au dépôt de projets à l'ERC, managers de la recherche et métiers de l'accompagnement, présentent des profils poreux entre la recherche et l'administration, aux dimensions professionnelles évolutives et floues (Demazière et Gadéa 2009).

Le cheminement des discours de « l'excellence » entre ces différentes échelles se reconfigure, et est parfois mis à distance et contesté en fonction des acteurs qui en reprennent – ou non – le sens. Au fur et à mesure que le rapprochement se fait en proximité avec les chercheur·es, la mobilisation de la notion de l' « excellence » se trouve atténuée et reformulée dans des considérations plus pratiques (« un moyen d'arriver à ses fins », celui d'obtenir le financement à moindres frais), que de valeurs. C'est pourquoi, nous allons davantage insister dans les chapitres suivants sur la question de la réception des mécanismes déployés et de leur appropriation par les lauréat·es que sur les enjeux de « sélection » des entrants élaborée par les échelles.

Ainsi, la mobilisation des principes et des instruments qui composent le « puzzle doctrinal » du NPM ont fait surgir de nombreuses interrogations sur le devenir des groupes professionnels des divers secteurs publics (Bezès et al. 2011). En ce qui concerne l'ERC, dans quelle mesure ce type particulier de financement sur projet de la recherche européenne, construit à partir d'une recomposition des valeurs de la science autour de l'« excellence individuelle » de « talents » sélectionnés dans le cadre d'une compétition de « qualité », invite-t-elle le ou la scientifique à se penser ou se repenser dans un cadre national ? Dans une communauté d'intérêt loin d'être une entité homogène et traversée par des divisions internes, comment ces logiques d'instruments managériaux couplées à la valeur de l' « excellence scientifique » s'en trouvent-elles réappropriées, utilisées, ou, tout simplement, entendues ?

CHAPITRE III

LES LOGIQUES D'ENGAGEMENT DES LAURÉAT·ES

« En fait, Philip Swallow n'avait jamais demandé à participer au programme d'échange entre Rummidge et Euphoria, en partie parce que sa modestie, bien compréhensible, lui interdisait de telles prétentions, et aussi parce qu'il se considérait depuis longtemps infiniment trop submergé et ligoté par ses responsabilités domestiques pour envisager de telles aventures. » (David Lodge, *Jeu de société*, p. 45)

Introduction

« Expérience individuelle », « expérience singulière », « écriture rétrospective du « je » savant », « exercice d'auto-analyse », « parcours sur les sentiers du temps » ... Les récits savants de la collection « Itinéraires » des Éditions de la Sorbonne font naviguer le·la lecteur·rice d'un « je » du « cours de la vie savante », à un « nous » d'un « terreau partagé d'une expérience collective et interdisciplinaire »¹⁶¹. Qu'ils soient le fruit de l'exercice menant au diplôme de l'Habilitation à diriger des recherches¹⁶², ou du registre plus intime du récit autobiographique ou biographique, se raconter en tant que scientifique est une entreprise autant redoutée par les intéressé·es (Nora 1987) qu'il en interroge sur son usage dans la pratique professionnelle. À l'instar du milieu artistique ou sportif, l'intrication de la sphère privée avec l'identité professionnelle médiée par le récit dessinent ainsi une forme de représentation de la réalité sociale (Becker 2009), que nous allons restituer ici au travers des logiques d'engagement qui ont menées les enquêté·es vers la voie de l'ERC.

¹⁶¹ Site *openedition*. Disponible sur : <https://books.openedition.org/psorbonne/84490?lang=fr>. Consulté le 05/06/23.

¹⁶² Le dossier du diplôme de l'habilitation à diriger des recherches qui permet notamment d'être candidat·e à l'accès au corps des professeur·es des universités comprend les travaux du·de la candidat·e ainsi que d'un mémoire, « synthèse de l'activité scientifique » qu'il·elle rédige afin de « faire apparaître son expérience dans l'animation d'une recherche ». Site *legifrance*. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000028933129>. Consulté la 05/06/23.

Après avoir analysé le maillage des instruments et des dispositifs de l'incitation au dépôt de projet à l'ERC, nous allons nous intéresser avec ce chapitre aux temps qui précèdent le dépôt de projet à l'ERC et aux cheminements individuels vers le statut de candidat·e. Quelles sont les motivations mobilisées par ces chercheur·es, lauréat·es, dans leur candidature à l'ERC ? Comment ces chercheur·es parlent-ils·elles de l'ERC ? Quelles sont les logiques, individuelles et collectives, qui les ont menées vers la « voie de l'ERC » ? Se présentent-ils·elles comme incité·es, contraint·es, sollicité·es, encouragé·es ? La description progressive des multiples parcours individuels nous permet ici d'aborder la question des logiques d'engagement qui ont conduit vers un dépôt de projet à l'ERC. Ce faisant, ce chapitre met au jour la relation entre les formes structurelles de l'incitation et les logiques individuelles de candidatures.

Le récit subjectif du modèle de cheminement qui a mené vers la voie de l'ERC nous permet d'établir une première forme de regroupement des enquêté·es sur le modèle « idéal-typique » wébérien et d'en dégager des logiques d'engagement. L'engagement se réfère ici à une cohérence de comportement, porté par un agencement d'activités qui permettent à l'individu d'accomplir ses objectifs (Becker 2006). Dans la continuité des travaux de Louvel & Valette concernant les carrières universitaires, il s'agit de reprendre une perspective interactionniste où l'engagement est une forme d'implication durable, qui n'est « pas donné une fois pour toutes selon les intérêts et ressources individuelles, mais se forme, se maintient ou s'affaiblit en situation » (Louvel et Valette 2014, p. 525). Cette ligne d'action cohérente n'est ainsi pas sans prendre en compte l'éventail des trajectoires possibles offertes par les structures. Dans la construction des logiques déployées par les enquêté·es vers l'ERC, nous nous intéressons donc également aux dynamiques relationnelles qui s'opèrent entre la ligne d'action individuelle et les formes de rétributions perçues et espérées au travers de la candidature (Sawicki et Siméant 2009 ; Gaxie 1977).

Poser la focale sur l'engagement et les motivations conduit ainsi à se questionner tant sur les réponses apportées aux incitations que sur les logiques individuelles et collectives qui ont présidé au dépôt. Cela permet également d'en évaluer les places respectives ainsi que leur articulation. À partir du terrain empirique et de l'analyse approfondie des entretiens, nous identifions quatre formes d'engagement vers l'ERC. De ces logiques, il ne s'agit pas de déduire des formes de déterminisme en matière de caractéristiques sociales, de parcours personnels et professionnels ni même de statut, qui seraient des garants de la candidature, puis de la réussite à l'obtention d'un projet de l'ERC, et il n'est pas question non plus d'identifier une « potion

magique » permettant le succès. Les « cheminements individuels » sont analysés ici au travers de la conception qu'ont les lauréat·es de leur carrière au moment du dépôt de projet, carrière analysée au prisme des formes collectives de travail dans lesquels ils·elles s'insèrent. Ces logiques sont caractérisées à la fois par les propriétés sociales et professionnelles des candidat·es, par les trajectoires des possibles offerts par les structures disciplinaires, ainsi que par les contextes et les situations d'action (en particulier ici les disciplines dans lesquels s'inscrivent les candidat·es). À partir de ce chapitre et dans les chapitres qui vont suivre, de courts « portraits sociologiques » (Lahire 2005) des enquêté·es seront dressés afin d'illustrer et de souligner l'épaisseur de l'expérience des vécus et la singularité des parcours¹⁶³.

Nous allons pour identifier ces quatre logiques d'engagement procéder en trois temps. Dans une première partie, une analyse quantitative des données disponibles concernant les lauréat·es permet de les situer dans le paysage de leurs disciplines et de revenir sur leurs propriétés sociales et professionnelles. Dans une logique de comparaison, deux types de données sont analysées dans cette première partie. Celles tout d'abord disponibles sur le site de l'ERC concernant les lauréat·es en France et dans les autres pays européens ainsi que dans les deux panels étudiés. Celles ensuite disponibles sur des sites institutionnels en France à partir desquels nous reconstituons la démographie des chercheur·es des deux panels étudiés. Dans une deuxième partie, nous abordons grâce aux entretiens les identités de chercheur et de chercheuse des lauréat·es enquêté·es. À partir de qui est dit de l'intérêt porté à la recherche et des possibles trajectoires dans les disciplines pour aboutir à un poste académique, c'est la question d'éventuels « marqueurs » de parcours qui est posée, marqueurs qui interviennent par la suite dans les récits des logiques d'engagement. Enfin, dans une troisième partie, nous proposons une typologie de lauréat·es qui se dégage des entretiens autour de quatre logiques d'engagement : l'idée, les moyens financiers, l'autonomie et la trajectoire de carrière.

1. Les lauréat·es des panels SH6 et PE9 : données de cadrage

Avant de rentrer dans leur(s) « vie(s) » par le biais des entretiens, il est nécessaire de donner au préalable une première vue d'ensemble des lauréat·es au sein des panels étudiés. À partir des

¹⁶³ Ces portraits sont doublement anonymisés, c'est-à-dire que des prénoms et noms fictifs ont été déterminés uniquement pour ces portraits et ne sont reliés à aucun des verbatims.

données brutes extraites du site de l'ERC remaniées par nos soins, nous allons dans un premier temps situer les panels SH6 et PE9 au sein de l'écologie générale de la sélection de projets à l'ERC. Dans un deuxième temps, nous analysons les types de bourses obtenues par l'ensemble des lauréat·es de chacun des deux panels en fonction de leurs caractéristiques professionnelles, de leur âge et du genre. Ces données seront mises au regard de la démographie générale des deux disciplines étudiées telles qu'elles se présentent en France à partir des informations disponibles depuis les sites des comités nationaux (CNU et CNRS), ceci afin d'en restituer les positionnements et de revenir sur l'existence d'effets d'homologies. Cette analyse quantitative nous permet ainsi de dégager les premiers traits de la figure de lauréat·e au sein de ces panels, afin d'en affiner ensuite les contours avec l'analyse des entretiens menés.

1-1. En France, un plus grand nombre de projets sélectionnés en astrophysique qu'en histoire

Que disent les chiffres de la place des lauréat·es ERC en France en comparaison avec d'autres pays européens et d'autres panels ? Les données mises à disposition sur le site de l'ERC constituent une source d'information intéressante que nous avons saisie afin de caractériser notre échantillon d'enquêté·es. Leur analyse montre que les chercheur·es avec institution française sur les deux panels étudiés sont en bonne place dans le nombre de projets obtenus comparativement aux autres pays éligibles au financement. D'autre part, dans les projets sélectionnés en France, les historien·nes et astrophysicien·nes obtiennent régulièrement des projets et se situent dans une fourchette moyenne par rapport aux autres disciplines de leur domaines respectifs. Enfin, l'analyse des données de la sélection de projets en France sur la période étudiée montre un accroissement de l'obtention de projets à l'ERC à partir de 2013. Si ces tendances générales sont partagées par les deux panels, nous observons cependant déjà des dynamiques propres à chaque discipline.

1-1-1. Les projets PE9 et SH6 avec institution française en bonne position au niveau européen

La dynamique de sélection de projets en France entre domaines suit le schéma global du nombre de projets sélectionnés au total. Le domaine *Physical sciences & engineering* (PE) présente ainsi le plus grand nombre de projets sélectionnés en France et en Europe, suivi du domaine

Life sciences (LS) et enfin le domaine *Social sciences & humanities* (SH) (Tableau 23). Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, sur les trois domaines de l'ERC, le domaine *Physical sciences & engineering* est celui qui présente le plus grand nombre de projets sélectionnés avec institutions d'accueil en France sur la période allant de 2007 à 2020. Il est intéressant cependant de noter que le pourcentage du nombre de projets sélectionnés en France par rapport au nombre de projets total sélectionné en Europe passe de 14 % pour le domaine PE à 8 % pour le domaine SH. Il y a donc moins de projets sélectionnés en SH en France proportionnellement au nombre de projets sélectionnés dans le domaine PE.

Tableau 23 - Nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés par domaines, tous pays et en France sur la période 2007-2020

Domaines	Nombre de projets sélectionnés au total	Nombre de projets sélectionnés avec institution hôte en France	Pourcentage de projets avec institution d'accueil en France
<i>PE (11 panels)</i>	4 911	698	14 %
<i>LS (9 panels)</i>	3 640	433	12 %
<i>SH (7 panels)</i>	2 408	184	8 %
Total	10 959	1 315	12 %

Tableau réalisé par l'auteurice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23) ; https://erc.europa.eu/sites/default/files/2022-09/ERC_funding_activities_2007_2013.pdf ; <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/FACTSHEET-Overview-2022.pdf>

De manière générale, le Royaume-Uni est le pays qui a obtenu le plus de projets financés sous FP7 et H2020, tous types de bourses et domaines confondus¹⁶⁴. Qu'en est-il de la dynamique des panels histoire et sciences de l'univers étudiés ? Si l'on agrège les données des projets sélectionnés StG, CoG et AdG sur les deux panels étudiés SH6 et PE9, on retrouve quasiment le même trio de tête que celui observé au niveau global pour l'ensemble des projets obtenus : d'abord le Royaume-Uni (N = 201), puis la France et l'Allemagne (N = 104 projets chacun). La France et l'Allemagne détiennent ainsi chacun moitié moins de projets sélectionnés que le Royaume-Uni. On observe également une singularisation de la France par rapport à cette dynamique globale entre les deux panels étudiés. Entre les panels PE9 *Universe sciences* et SH6 *The study of the human past* auxquels nous nous intéressons ici, il y a tous pays confondus, un plus grand nombre de projets financés sur le panel SH6 (N = 403) par rapport au panel PE9

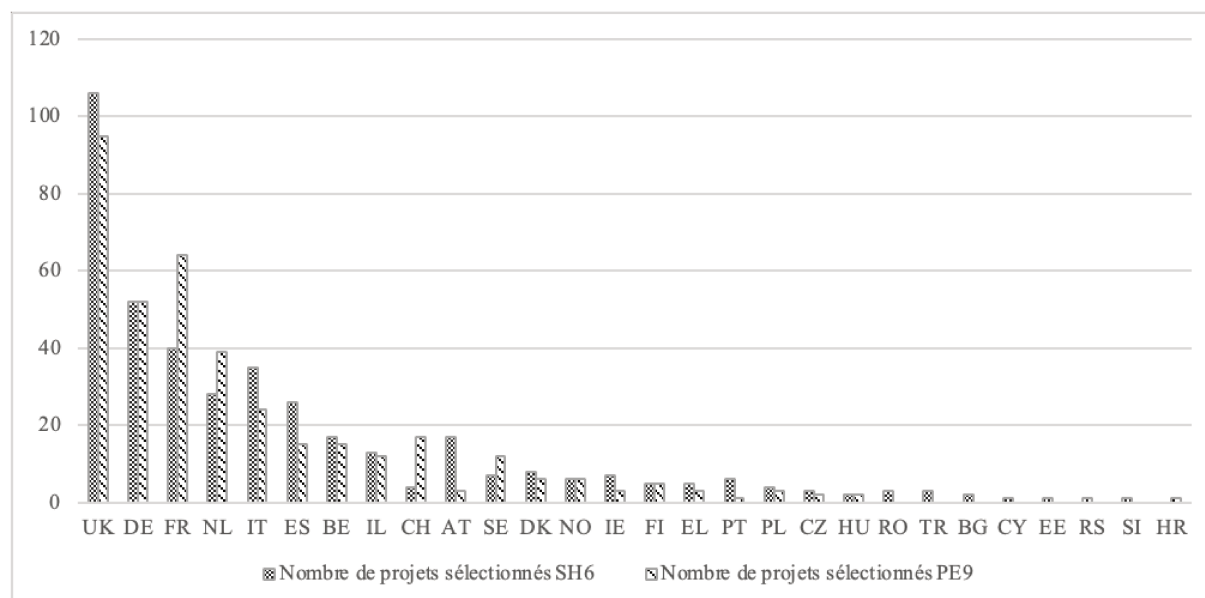
¹⁶⁴ Au total, 2 175 projets avec institution d'accueil au Royaume-Uni ont été sélectionnés entre 2007 et 2020, tous panels et types de bourses confondus.

(N = 380). Ce rapport s'inverse au niveau français puisqu'on note davantage de projets obtenus sur le panel PE9 (N = 64) que sur le panel SH6 (N = 40).

Sur le panel PE9, les 380 projets sélectionnés se répartissent entre 20 pays (Graphique 2). Comme pour le panel SH6, le Royaume-Uni est le pays qui présente le plus de projets sélectionnés (N = 95), suivi de la France (N = 64), de l'Allemagne (N = 52), des Pays Bas (N = 39), de l'Italie (N = 24), de la Suisse (N = 17), de l'Espagne et de la Belgique (N = 15 projets chacun), d'Israël et de la Suède (N = 12 projets chacun).

En ce qui concerne les pays d'accueil des bourses ERC du panel SH6, il y a davantage de diversité, puisque les 403 projets sélectionnés au niveau global se répartissent entre 27 pays (Graphique 24), avec une forte concentration sur le Royaume-Uni (106 projets sélectionnés sur le panel SH6, soit ¼ des projets financés), suivi par l'Allemagne (N = 52), la France (N = 40), l'Italie (N = 35), les Pays Bas (N = 28), l'Espagne (N = 26), la Belgique et l'Autriche (N = 17 projets chacun) et Israël (N = 13) pour les pays qui présentent plus de dix projets sélectionnés.

Graphique 24 - Nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans les panels SH6 et PE9 par pays sur la période 2007-2020



Graphique réalisé par l'autrice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23).

Toutes choses égales par ailleurs, le nombre de projets avec institution française dans les deux panels est donc plutôt élevé en comparaison des autres pays. Avec une particularité cependant concernant le différentiel de nombre de bourses obtenues sur les deux panels étudiés. Sur l'ensemble des pays, la France présente le plus grand écart en matière de sélection de projets sur les deux panels, soit 24 projets en plus sélectionnés sur le panel PE9 par rapport au panel

SH6, alors que celui-ci est de l'ordre d'un à 14 projets pour les autres pays. Cette différence marque une distinction de la France vis-à-vis des autres pays concernant la sélection des projets dans les deux disciplines étudiées, qui interroge sur le poids des cultures épistémiques mais aussi du contexte national.

Le nombre de projets sélectionnés est donc assez élevé sur ces deux panels pour la France, et particulièrement dans le panel PE9. Néanmoins, par rapport au taux de sélection, le bilan des projets sélectionnés par panel réalisé par l'ERC sur la période d'Horizon 2020 (soit de 2014 à 2020) montre de fortes différences entre les deux panels étudiés en France. Sur PE9, par rapport au taux de sélection général sur l'ensemble des panels (11 %), le taux de sélection du nombre de projets est plus élevé de cinq points environ (environ 16 %) pour la France.¹⁶⁵ Sur cette même période, par rapport à ce même étalon de 11 % de taux de sélection globale sur l'ensemble des panels, le taux de sélection du panel SH6 est inférieur de 2 à 3 points environ (9 %)¹⁶⁶. Les projets en SH6 déposés par les chercheur·es avec institution d'accueil en France sont donc moins sélectionnés à l'ERC que les projets du panel PE9. Comme pour la globalité des projets sélectionnés avec HI en France, sur H2020 pour les deux panels, le plus grand nombre de projets, tous pays confondus, a été obtenu par le CNRS.

1-1-2. PE9 et SH6, des panels moyennement dotés

Si l'on resserre un peu plus encore la focale sur les panels des historien·nes et des astrophysicien·nes au sein des 25 panels ERC en France (présentés dans le tableau deux ci-dessous), le panel PE9 est le huitième panel à avoir le plus grand nombre de projets sélectionnés avec institution d'accueil en France. Le panel SH6 se situe plutôt dans la fourchette basse mais n'est néanmoins pas le panel dans lequel il y a le moins de projets sélectionnés. Le tableau 25 montre ainsi que le panel PE3 *Condensed matter physics* est celui qui présente le plus grand nombre de sélections de projets avec institution d'accueil en France (N = 98) sur la période 2007-2020, alors que le panel SH3 *The Social world and its diversity* est celui qui présente le moins de projets sélectionnés (N = 10).

¹⁶⁵ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/FACTSHEET-PE-2022.pdf>. Consulté le 22/06/23.

¹⁶⁶ Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/FACTSHEET-SH-2022.pdf>. Consulté le 22/06/23.

Tableau 25 - Nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés par panels, tous pays et en France sur la période 2007-2020

Panels	Nombre de projets sélectionnés avec HI France	Nombre de projets sélectionnés tous pays	Part de projets avec HI en France dans les projets sélectionnés
PE3 <i>Condensed matter physics</i>	98	511	19 %
PE1 <i>Mathematics</i>	90	470	19 %
PE6 <i>Computer science & informatics</i>	81	566	14 %
PE2 <i>Fundamental constituents of matter</i>	80	569	14 %
PE10 <i>Earth system science</i>	76	414	18 %
LS5 <i>Neuroscience & disorders of the nervous systems</i>	73	500	15 %
LS6 <i>Immunity, infection & immunotherapy</i>	66	362	18 %
PE9 <i>Universe sciences</i>	64	380	17 %
PE7 <i>Systems & communication engineering</i>	62	415	15 %
PE8 <i>Products & processes engineering</i>	58	558	10 %
LS3 <i>Cellular, developmental & regenerative biology</i>	55	337	16 %
SH4 <i>The human mind and its complexity</i>	49	479	10 %
LS1 <i>Molecules of life</i>	49	377	13 %
PE5 <i>Synthetic chemistry & materials</i>	48	576	8 %
LS8 <i>Environmental biology, ecology & evolution</i>	48	415	12 %
LS4 <i>Physiology in health, disease & ageing</i>	44	418	11 %
SH1 <i>Individuals, markets & organisations</i>	43	337	13 %
LS2 <i>Integrative biology : from genes & genomes to systems</i>	43	371	12 %
LS7 <i>Prevention, diagnosis & treatment of human diseases</i>	42	559	8 %
PE4 <i>Physical & analytical chemical sciences</i>	41	454	9 %
SH6 <i>The study of the human past</i>	40	403	10 %
SH2 <i>Institutions, governance & legal systems</i>	21	493	4 %
SH5 <i>Cultures & cultural production</i>	21	363	6 %
LS9 <i>Biotechnology & biosystems engineering</i>	13	300	4 %
SH3 <i>The social world and its diversity</i>	10	332	3 %
Total	1 315	10 959	12 %

Tableau réalisé par l'auteurice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23).

Toutes proportions gardées au regard du peu de projets qui sont sélectionnés de manière générale, il existe néanmoins un différentiel certain entre les deux panels en termes de nombre de projets, puisque 24 projets ont été sélectionnés en plus dans le panel PE9 par rapport au panel SH6 en France. On observe cependant une certaine similarité du positionnement de ces panels au sein de leurs domaines respectifs (PE et SH).

En France, ces panels ne sont en effet ni les plus dotés, ni les moins dotés en projets sélectionnés. Ils se situent dans une moyenne qui implique qu'il n'y a ni une tendance à avoir une – toute relative – « forte » proportion de chercheur·es à avoir un projet à l'ERC en histoire et en astrophysique en France par rapport à d'autres disciplines, ni une absence totale de ceux·celles-ci. Ce qui implique que si des dynamiques différentes existent bien entre les deux

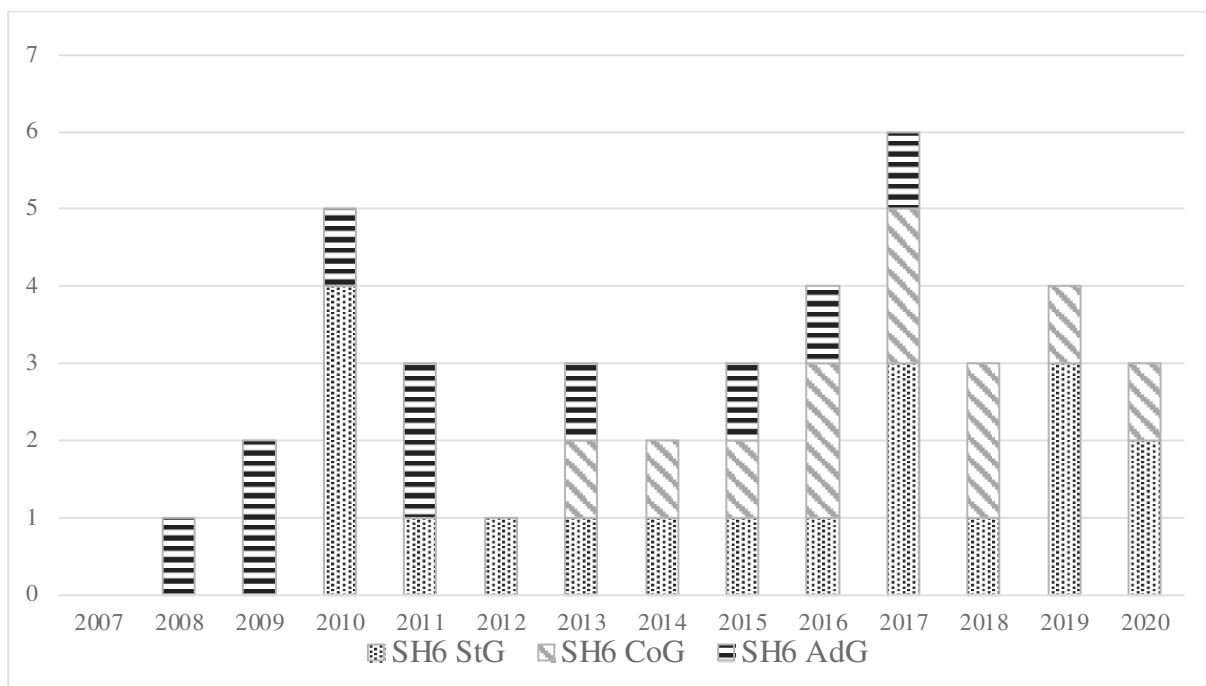
panels, il y a cependant des scientifiques qui candidatent et qui obtiennent des projets à l'ERC dans les deux disciplines. Autre similarité, pour ces deux panels, le nombre de projets sélectionnés a fortement progressé à partir de 2013, comme nous allons le voir.

1-1-3. Une augmentation de la sélection de projets à partir de 2013

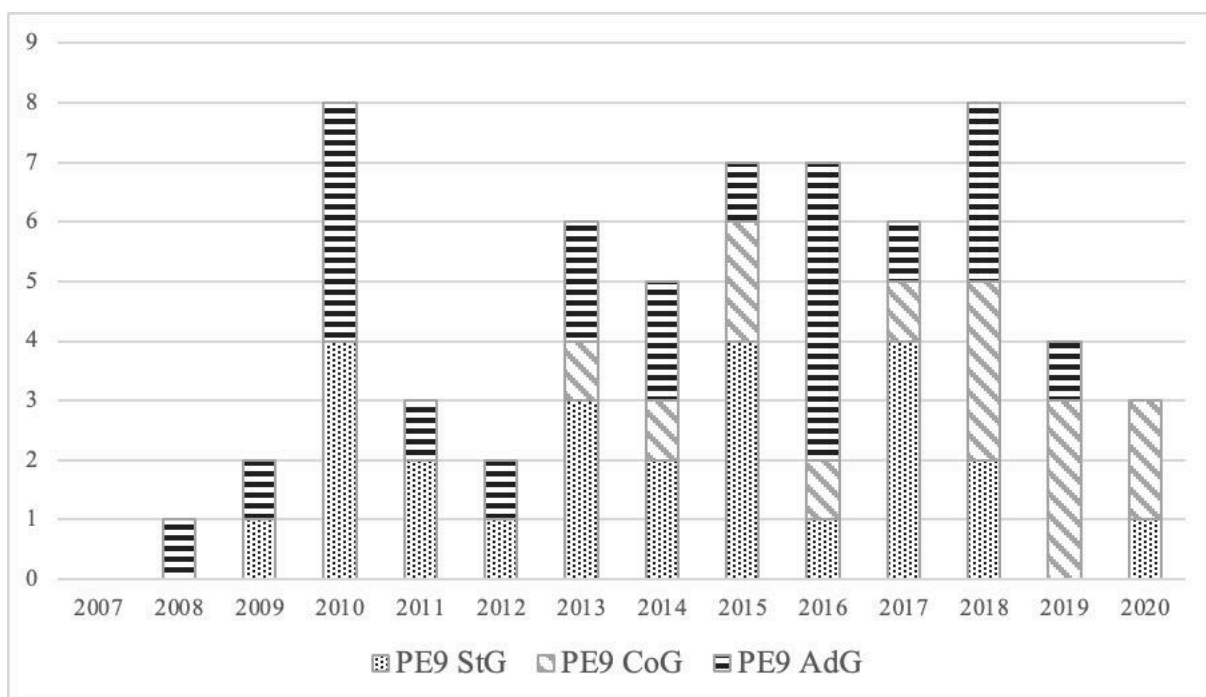
De manière générale, la sélection des projets à l'ERC sur les panels étudiés représente au maximum de huit à dix projets par année, tous types de bourses confondus. Il y a donc très peu de lauréat·es chaque année. Très peu de projets sont sélectionnés sur les trois premières années de l'ERC. Sur les années 2007, 2008, 2009, en SH6 ce sont uniquement des *advanced grants* qui ont été sélectionnés (N = 3) et pour le panel PE9, ce sont deux projets AdG ainsi qu'un projet StG (Graphiques 26 et 27). En 2010, il y a un « pic » des projets sélectionnés pour les deux panels avec d'une part quatre StG et une AdG en SH6, et d'autre part quatre StG et quatre AdG en PE9. Rappelons que jusqu'à l'édition 2013, la catégorie des CoG n'existait pas. En 2011 et 2012, le nombre de projets sélectionnés redescend à hauteur de deux ou trois projets sélectionnés par année pour les deux panels. À partir de 2013, dernière année de FP7, deux mouvements différents semblent s'amorcer entre les deux panels qui avaient jusque-là des dynamiques assez similaires. En PE9, le nombre de projets sélectionnés augmente et reste relativement constant (entre cinq à huit projets obtenus par année) jusqu'aux deux dernières années d'Horizon 2020, où le nombre de projets sélectionnés diminue de moitié. En SH6, le nombre de projets sélectionnés est plus important sur la période 2013 – 2020, avec notamment les StG et les CoG, mais reste à un seuil plus bas et assez égal de trois à quatre projets sélectionnés par année.

En SH6, si les bourses AdG sont les plus sélectionnées au début de l'ERC, plus aucun projet de cette catégorie (10 bourses AdG au total) ne sera sélectionné sur les trois dernières années d'Horizon 2020 (soit 2018, 2019, 2020). Les StG (19 projets sélectionnés au total) et les CoG (11 projets sélectionnés au total) sont les plus nombreuses, et 24 de ces 30 bourses StG et CoG ont été sélectionnées sur la période allant de 2013 à 2020. En PE9, se sont principalement des bourses AdG et StG qui ont été sélectionnées (25 bourses AdG et 23 StG au total), avec une nette augmentation du nombre de bourses StG et CoG à partir de 2013. Concernant les bourses AdG, il n'y a pas de rupture dans les sélections, qui courent plus ou moins sur toute la période, avec deux pics notables en 2010 et 2016.

Graphique 26 - Évolution du nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel SH6 avec HI en France par année sur la période 2007-2020



Graphique 27 - Évolution du nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel PE9 avec HI en France par année sur la période 2007-2020



Graphiques réalisés par l'autrice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23)

Ces quelques données montrent ainsi des tendances générales partagées entre les panels SH6 et PE9, en même temps qu'elles en soulignent déjà quelques différences. Le nombre de projets sélectionnés sur les deux panels tend à augmenter à partir de 2013. L'augmentation du nombre de projets sélectionnés est à mettre en corrélation avec l'augmentation des budgets de l'ERC, mais aussi avec un nombre plus important de StG et de CoG, créés cette même année. Alors que des AdG sont régulièrement sélectionnés de 2007 à 2013 pour les PE9, le changement démographique des lauréat·es est plus marqué pour les SH6 à partir de 2013, avec moins d'AdG, et plus de « jeunes chercheur·es » StG et CoG.

Les deux panels ont en commun de voir une forme de « rupture » en 2013, ce qui pose également la question de la relation avec le contexte politique national¹⁶⁷, sans que nous n'ayons réellement de réponse ici. Cependant, des différences de dynamiques émergent entre les deux panels. Les scientifiques en astrophysique sont davantage mobilisés sur les ERC par rapport aux historien·nes, et la démographie des lauréat·es en SH6 semble se rajeunir au fur et à mesure des années.

1-2. Les profils des lauréat·es des panels SH6 et PE9

Malgré un nombre de projets comparativement assez élevé en France par rapport au niveau européen, on ne compte que très peu de lauréat·es chaque année au sein des disciplines étudiées. Si l'on observe l'émergence de dynamiques différentes entre les deux panels SH6 et PE9 à partir de l'analyse des projets sélectionnés, ces divergences sont encore renforcées par l'analyse des caractéristiques professionnelles, de catégories de bourses obtenues et de genre des lauréat·es.

¹⁶⁷ En 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche est promulguée, qui donne naissance à l'HCERES. L'autonomie des universités initiée depuis 2007 avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités est quant à elle maintenue, le PIA 1 arrive en phase d'évaluation et la sélection des projets du PIA 2 a été effectuée. En 2013, l'Agence Nationale de la Recherche modifie le processus de sélection ainsi que sa structure et introduit un nouvel instrument de financement afin de renforcer la « quête de jeunes talents » (Site ANR. Disponible sur : <https://anr.fr/fileadmin/documents/2014/ANR-Rapport-annuel-2013.pdf>, p. 11. Consulté le 17/07/23). La mise en place de cet instrument de financement pose ainsi la question d'un possible renforcement des dispositifs nationaux d'incitation au dépôt de la recherche à partir de 2013 et d'Horizon 2020.

1-2-1. Des jeunes lauréat·es historien·nes, chercheur·es au CNRS, peu nombreux·ses dans la discipline

Dans l'économie générale de l'ERC, les SHS représente environ 21 % des projets financés au total. Malgré une définition des sous-panels en problématiques et non pas en disciplines, le sous-panel SH6, *The Study of the human past*, est celui qui se rapproche le plus d'une inscription des objets de recherche dans la discipline historique¹⁶⁸, et c'est donc aussi le panel qui rassemble le plus de chercheur·es qualifié·es dans cette discipline.

Des « jeunes » lauréat·es, peu nombreux·ses dans la démographie des historien·nes en France

Le nombre de projets financés dans le panel SH6 avec institution d'accueil en France représente 0,36 % des projets ERC financés au total en Europe, tous panels et types de bourses confondus. Les projets du panel SH6 avec institution d'accueil en France représentent 21,74 % des projets sélectionnés en France dans le domaine Sciences humaines. Si l'on restitue la part de ces lauréat·es au sein de la démographie des personnels enseignant·es-chercheur·es et des chercheur·es en histoire dans le supérieur, ceux·celles-ci n'en représentent qu'une très petite minorité. En effet, comparé au nombre de personnels CNRS des sections 32 et 33 et enseignant·es-chercheur·es des sections 21 et 22, ainsi que des maître·s·ses de conférences et directeur·es de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École pratique des hautes études (EPHE), École nationale des Chartes (ENC) et l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), ces lauréat·es ne représentent que 1,5 % des historien·nes en France sur un effectif calculé sur l'année 2019 (N = 2 587) (Encadré 4).

¹⁶⁸ Le panel SH6 *The study of the human past* couvre l'archéologie et l'histoire et se décline en quinze sous-panels : SH6_1 Historiographie, théorie et méthodes en histoire, y compris l'analyse de données numériques ; SH6_2 Archéologie classique, histoire de l'archéologie, archéologie sociale ; SH6_3 Archéologie générale, archéométrie, archéologie du paysage ; SH6_4 Préhistoire, paléanthropologie, paléodémographie, protohistoire, bioarchéologie ; SH6_5 Paléographie et codicologie ; SH6_6 Histoire ancienne ; SH6_7 Histoire médiévale ; SH6_8 Histoire du début de l'ère moderne ; SH6_9 Histoire moderne et contemporaine ; SH6_10 Histoire coloniale et post-coloniale ; SH6_11 Histoire globale, histoire transnationale, histoire comparative, histoire enchevêtrées ; SH6_12 Histoire sociale et économique ; SH6_13 Histoire du genre, histoire culturelle, histoire des identités et des mémoires collectives, histoire des religions ; SH6_14 Histoire des idées, histoire intellectuelle, histoire de la pensée économique ; SH6_15 Histoire des sciences, de la médecine et des technologies.

Encadré 4 - Démographie des historien·nes en France en 2019

Selon les rapports de conjoncture 2019 du CNRS, la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » comptait 213 chercheur·es actif·ves en septembre 2019 (148 chargé·es de recherche (CR) et 65 directeur·es de recherche (DR)) et la section 33 « Mondes modernes et contemporains » recense 186 chercheur·es en septembre 2019 (124 CR et 64 DR). Soit 399 chercheur·es CNRS au total.

Selon les « fiches démographiques des sections du CNU » établi par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du MESR, pour l'année 2019, la section 21 du CNU « Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art » comptait 741 enseignant·es chercheur·es en 2019 (478 maître·s·ses de conférences et 263 professeur·es des universités) et la section 22 du CNU « Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique » comptait 1 047 enseignant·es chercheur·es en 2019 (663 maître·s·ses de conférences et 384 professeur·es des universités). Soit 1 788 enseignant·es chercheur·es.

À ces deux corps, s'ajoutent les maître·s·ses de conférence et les directeur·es de l'EHESS, EPHE, ENC et l'EFEO. Le bilan social 2019-2020 du ministère de tutelle présente ainsi des effectifs de 149 maître·s·ses de conférences et 249 directeur·es de recherche, soit 398 au total pour ces corps.

Les effectifs cumulés représentent ici un total de 2 587 chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es.

Sources (consultées le 17/07/23) :

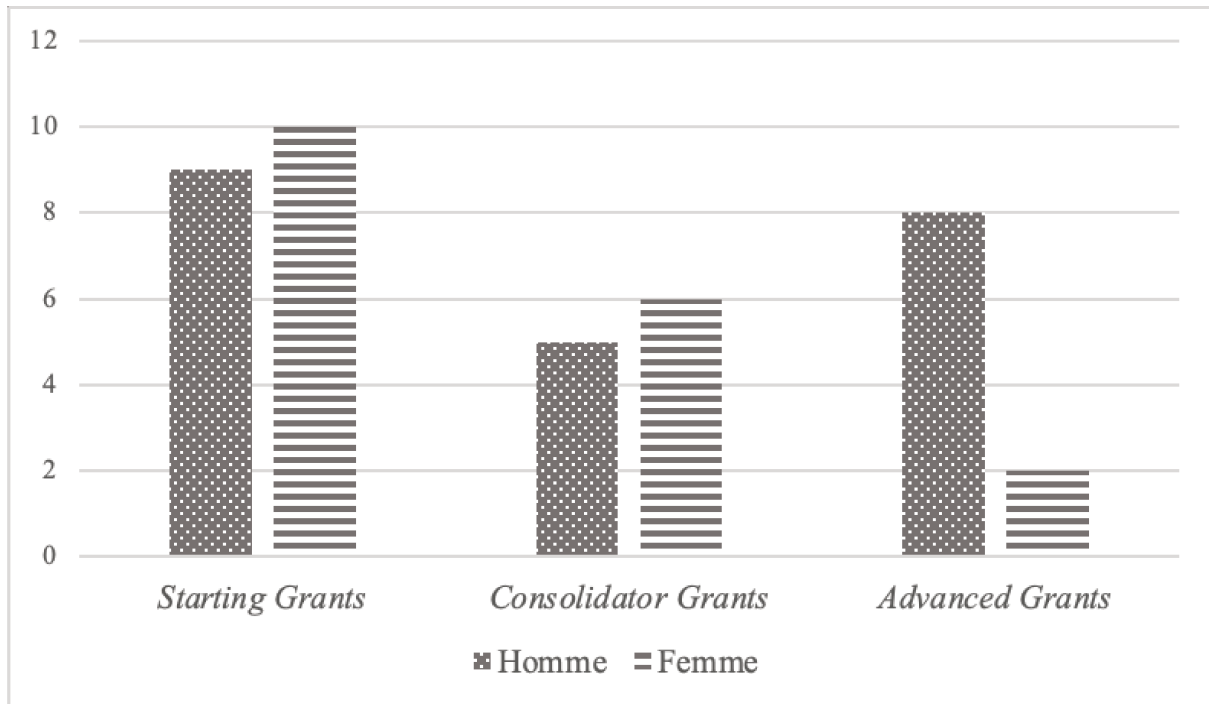
- https://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport_conjoncture_2019/section-32-mondes-anciens-et-medievaux/#:~:text=Les%20chercheurs%20de%20la%20section%2032&text=En%20septembre%202019%2C%20la%20section,%C3%A9tait%20de%20285%20en%202002%20!
- https://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport_conjoncture_2019/section-33-mondes-modernes-et-contemporains/
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/21_1316246.pdf
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/22_1316249.pdf
- <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/bilan-social-2019-2020-16241.pdf>

Pour donner à voir la morphologie des profils des chercheur·es qui ont obtenu un projet dans le panel SH6 avec institution d'accueil en France, une rapide analyse statistique nous montre que sur les 40 projets obtenus entre 2007 et 2020, 48 % sont des *starting grants* (N = 19), 28 % sont des *consolidator grants* (N = 11) et 25 % des *advanced grants* (N = 10). Les lauréat·es sont donc majoritairement des « jeunes chercheur·es » au moment de l'obtention de l'ERC, qui ont entre 2 et 7 ans de carrière après l'obtention de la thèse.

Concernant la répartition des bourses en fonction du genre, 55 % des boursiers ERC du panel SH6 sont des hommes (N = 22) et 45 % sont des femmes (N = 18). Cette relative parité s'accorde avec les analyses des effectifs des deux sections 32 et 33 du CNRS, ainsi que des sections 21 et 22 du CNU qui sont faites dans les rapports de conjoncture 2019 du CNRS et les « fiches démographiques » de la DGRH pour les enseignant·es chercheur·es. Ce relatif équilibre entre lauréates et lauréats s'est cependant établi au fil du temps. Entre 2007 et 2013, seulement 5 femmes obtenaient des bourses ERC contre 10 hommes ; alors qu'entre 2014 et

2019, 13 femmes ont obtenu des bourses ERC contre 12 hommes. Il est surtout important de noter que près de 90 % des femmes lauréates le sont dans les catégories « jeunes chercheur·es » (*starting grants* et *consolidator grants*, N = 16), contrairement aux bourses *advanced grant*, détenues à 80 % par des hommes (N = 8) (Graphique 28).

Graphique 28 - Répartition homme/femme des projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel SH6 avec HI en France sur la période 2007-2020



Graphique réalisé par l'auteurice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23)

Alors que pour les deux sections 32 et 33 du CNRS le rapport de conjoncture 2019 note une stabilité de la parité entre le corps de chargé·e de recherche et de directeur·e de recherche, les données des sections 21 et 22 du CNU montrent ainsi que si 50 % des maître·s·ses de conférences sont des femmes, elles ne sont plus que 30 % dans le corps des professeur·es des universités.

Des *starting* et *consolidators grants* chercheur·es, des *advanced grants* enseignant·es chercheur·es

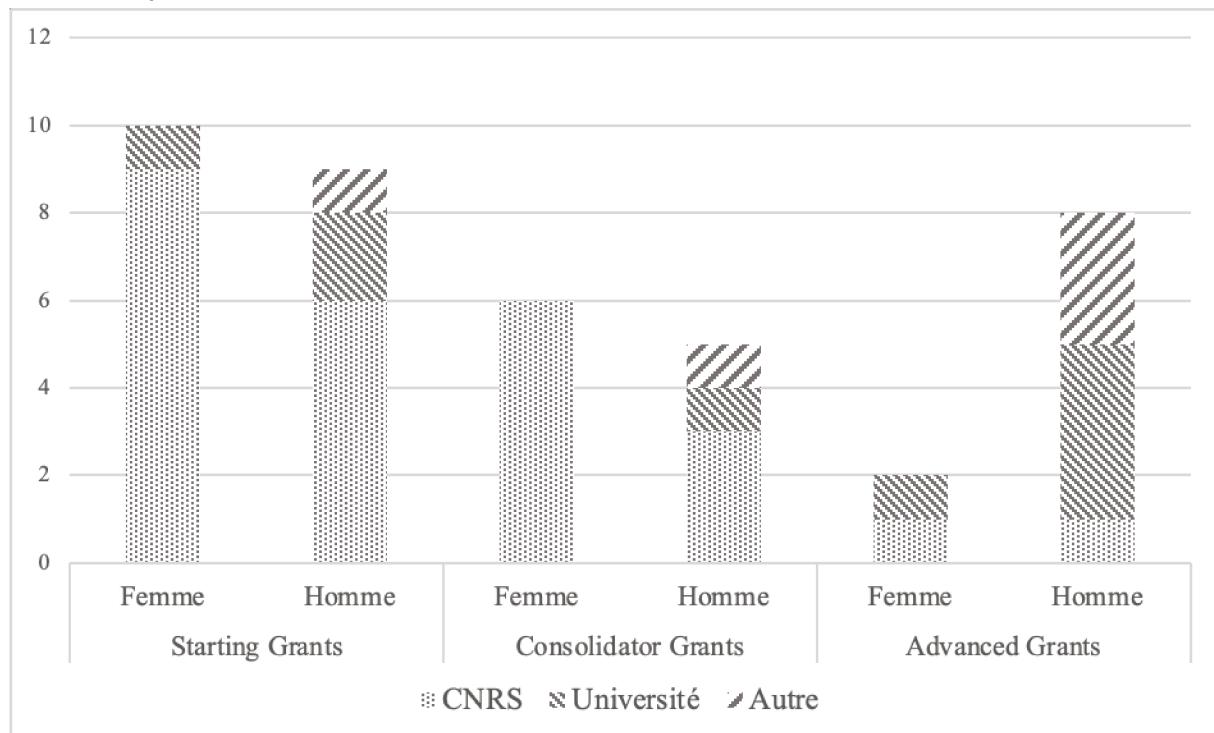
Si l'on s'attache à regarder les employeurs des lauréat·es au moment de l'obtention de la bourse ERC, qui sont donc les institutions d'accueil, une caractéristique notable de ces scientifiques est qu'ils·elles sont à 65 % des personnels CNRS (N = 26), 23 % sont enseignant·es chercheur·es dans des universités (N = 9) et 13 % sont rattaché·es à des grandes écoles et

fondations (N = 5). Selon les données démographiques 2019 des personnels chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es sur lesquels nous nous appuyons ici, les chercheur·es CNRS des sections 32 et 33 ne représentent cependant que 18 % des historien·nes en France.

La surreprésentation des personnels CNRS en histoire est donc très nette, ce qui pose la question de la relation des candidat·es à leurs employeurs dans l'incitation à déposer des projets à l'ERC, mais aussi du rapport à l'enseignement et au parcours – plus majoritaire dans la discipline – vers les postes d'enseignant·es-chercheur·es pour ces lauréat·es. Il pose également la question d'une première distinction en matière de statut pour ces chercheur·es au sein d'un environnement constitué majoritairement d'enseignant·es-chercheur·es, distinction de statut à laquelle s'ajoute l'obtention d'une bourse à l'ERC dans une discipline où il y a très peu de lauréat·es. Cette distinction entre enseignement et recherche se retrouve dans la répartition des employeurs en fonction des types de bourses obtenues. Si les lauréats de *starting grants* et de *consolidator grants* sont principalement des chercheur·es CNRS, les *advanced grants* sont essentiellement des universitaires et des hommes (Graphique 29). Il y a donc moins de jeunes enseignant·es-chercheur·es qui candidatent à l'ERC, et moins de chercheur·es qui candidatent aux *Advanced grants*. La démographie des lauréat·es ERC en SH6 semble ainsi assez éloignée de la démographie globale des historien·nes en France. Selon nous, deux hypothèses à cela.

Le nombre de projets ERC pour cette catégorie ayant augmenté en 2013, ce sont depuis cette période les jeunes chercheur·es CNRS qui font particulièrement l'objet de sollicitations de la part de leur établissement (Journal de terrain, mai 2020), posant ainsi la question des effets de ces politiques incitatives dans les candidatures. Cela pose également la question de l'évolution du marché de l'emploi, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre. Ensuite, outre le temps nécessaire demandé par l'enseignement, l'ERC ne serait pas considéré comme essentiel à la progression de carrière d'universitaire « classique » en histoire, il y aurait donc moins de dépôt de projets par les enseignant·es-chercheur·es.

Graphique 29 - Institution d'accueil en France des hommes et femmes lauréat-es du panel SH6 sur la période 2007-2020



Graphique réalisé par l'auteurice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23)

Ainsi, la fiche rédigée par *L'étudiant*¹⁶⁹ pour décrire la profession d'historien·ne présente ce métier « passionnant » comme ayant des débouchés limités, avec les trois-quarts exerçant en université où « ils dispensent des cours magistraux, dirigent des thèses, participent à des conférences ». La spécialisation est présentée comme indispensable, puisque « devenir expert dans un domaine ou sur une période permet de se rendre plus crédible, de gagner en légitimité sur un sujet ». Cette spécialisation commence avec le travail de doctorat.

Dans son ouvrage *Homo Historicus*, Christophe Charle (Charle 2013) souligne cette dispersion croissante de l'histoire en sous-spécialités, qui permet de « marquer son territoire », et il note un écart de plus en plus sensible entre l'enseignement et la recherche. Il énumère également la variété des fonctions sociales des historien·nes. En tant qu'« universitaire classique » l'historien·ne doit tout d'abord fournir une culture générale à des étudiant·es dont l'histoire n'est qu'une option secondaire. Il considère que cette fonction, le « privilège de faire cours », est essentielle au maintien de la position de cette discipline au sein des sciences humaines, mais fait cependant l'objet d'un certain « dédain ». Deuxièmement, les historien·nes universitaires

¹⁶⁹ Site *l'étudiant*. Disponible sur : <https://www.letudiant.fr/metiers/secteur/sciences-humaines/historien.html>. Consultée le 18/07/23.

forment les futurs enseignant·es du secondaire. Troisièmement, ils·elles ont pour mission de « faire éclore et s'affirmer des vocations d'enseignant·es-chercheur·es » pour assurer leur propre reproduction en tant que groupe. Quatrièmement, ils·elles doivent communiquer avec le « collègue invisible » de leurs pairs en fonction de leur spécialité, pairs qui sont de moins en moins leurs collègues immédiats. Et enfin, cinquièmement les historien·nes ont une fonction médiatique, dont ils·elles disputent la position avec des médiateurs professionnels. Sans prétendre à l'exhaustivité de la description des missions d'historien·nes, ces quelques éléments descriptifs, de la part d'un historien « grand public », mais qui est aussi un historien reconnu des intellectuels, montre l'importance de l'enseignement dans la carrière modale en histoire.

Dans ce contexte, quel est l'apport d'un financement tel que l'ERC pour « réussir dans sa carrière » en histoire ? Il y a 10 ans, L. Cauchard et I. Vilardell ont montré à partir d'une sociologie des organisations que les directeur·es de laboratoire en histoire sont les acteur·rices les plus sensibles à l'obtention de grands financements de recherche, poursuivant un objectif à long terme de pérennisation de la structure (Cauchard et Vilardell 2013). Pour ces auteur·ices, les positions individuelles des historien·nes face au financement sur projet (des seniors entrepreneurs académiques aux jeunes chercheur·es en position de retrait) témoignent cependant de la « profonde hétérogénéité » de la profession académique. Dans une discipline où « le niveau plus modeste des ressources mobilisées pour la conduite des recherches (...) permet plus facilement aux historiens d'adopter une position de repli face aux financements sur projet. » (*Ibid.*, p. 15), cette posture est également « renforcée par le système de reconnaissance de la qualité académique propre au champ historiographique qui accorde une importance particulière au travail individuel et à l'investissement de longue durée ».

L'histoire comme discipline semble ainsi avoir un positionnement ambivalent vis-à-vis du financement sur projet de la science du fait notamment du caractère « individuel » de la recherche, rapport qui est à questionner dans un appel à projet tel que l'ERC. Suivant les conclusions de L. Cauchard et I. Villardell, certains de ses membres émettent une forme de scepticisme quant à son utilité dans la carrière, où le « temps » serait ce qui est le plus nécessaire au travail de chercheur·e, comme le souligne cet enquêté, historien non lauréat d'ERC :

« Dans les années 1970, je pense que c'était à la fois un truc de "patron" de faire de la recherche sur projet et de l'autre côté, je ne pense pas que ça ait un effet si fort que ça sur un certain nombre de carrières [...].

Le problème c'est qu'une fois que tu appartiens à ce monde, on t'incite tout le temps. Moi on me dit tout le temps de déposer des projets ANR, de déposer un projet ERC, de déposer... Et après,

la question, c'est plutôt celle de la maîtrise de ta vie de chercheur. C'est-à-dire que moi, je ne veux pas devenir un petit entrepreneur dans la recherche. Enfin ça m'a intéressé à un moment donné pour faire des projets donnés dans lesquels énormément de résultats restent encore à publier, et dans lesquels on a mis beaucoup d'énergie. Mais après, c'est une course aux armements. C'est-à-dire, tu peux toujours monter un projet plus gros, diriger plus de choses, etc. [...] Donc mon jugement personnel aujourd'hui, c'est que je ne veux plus [déposer de projets]. Ce n'est pas renier ce que j'ai fait, j'ai trouvé ça super. [...] Mais aujourd'hui, je ne veux plus parce que ce dont j'ai besoin, c'est du temps. Or, ni l'ERC ni l'ANR ne pourraient me l'offrir parce que je sais très bien comment ça marche. Tu peux acheter des heures de cours [...] mais de toute façon la conversion se fait entre des heures d'enseignement, et par ailleurs j'aime bien enseigner, et les heures de management ça ne libère absolument pas du temps d'écriture, du temps de travail collectif au sens scientifique strict. C'est-à-dire que ce que j'ai fait depuis dix ans, c'est pour une part sacrifier ma production personnelle, en particulier de monographies, parce que tu as le temps d'écrire des articles mais c'est compliqué de trouver le temps de mener des projets plus vastes. » (Historien non-lauréat d'ERC, Grégoire L.)

En résumé, on peut donc dire que les lauréat·es d'ERC en histoire en France sont donc plutôt de « jeunes » chercheurs et chercheuses CNRS par ailleurs peu nombreux·ses dans la discipline. Deux grands types de profils se dégagent cependant pour les historien·nes lauréat·es : des « jeunes », hommes et femmes, chercheur·es au CNRS, et des universitaires « avancés ». Pour les « jeunes » lauréat·es, le fait d'être chargé·e de recherche marque déjà une singularisation des profils dans une discipline majoritairement composée d'enseignant·es-chercheur·es. À cette distinction s'ajoute l'obtention d'un projet à l'ERC dans une discipline où le positionnement de ses membres n'est pas forcément en faveur de celle d'une valorisation du financement sur projet de la recherche dans la carrière scientifique individuelle. Pour les lauréat·es des catégories *advanced grants*, le fait que les femmes soient peu présentes est à mettre en regard du plafond de verre vers les postes de professeur·es observé par les comités CNU pour les femmes historien·nes, alors que ces bourses pour chercheur·es avancé·es sont principalement détenues par des enseignants-chercheurs. Le peu de femmes chez les *advanced grants* pose également la question du genre dans les profils détectés par L. Cauchard et I. Villardell concernant les seniors entrepreneurs académiques – les « patrons » – qui jouissent d'une forte réputation au sein de la communauté académique, ce qui renforce leur capacité à obtenir des contrats.

D'une manière générale, la plus forte propension de chercheur·es CNRS dans les lauréat·es ERC en histoire interroge sur le « dédain » pour la recherche par projet vs la valorisation de l'enseignement comme activité « noble » dans cette discipline, même si ce qui est pointé davantage en creux est la question de la gestion et du management comme « sale boulot » (Hughes 1962). Dans ce cas, qui sont ces scientifiques en histoire en France qui ont fait le choix de ce « sale boulot » en candidatant à l'ERC ? En astrophysique, le profil des lauréat·es présente

de légères différences vis-à-vis du profil des historien·nes alors que le rapport au financement sur projet se présente différemment pour cette discipline.

1-2-2. Plus de lauréat·es en astrophysique, plus proches de la démographie disciplinaire

Sur la période allant de 2007 à 2020, les projets ERC en sciences physiques et ingénierie représentent environ 45 % des projets sélectionnés au total, tous panels, tous pays et toutes bourses confondues. Comme nous l'avons vu pour l'histoire et le panel SH6, si l'astronomie et l'astrophysique peuvent être présentes au sein de plusieurs panels et sous-panels du domaine *Physical sciences and engineering*, le panel PE9 *Universe sciences* est celui qui se rapproche le plus de la place de ces sciences dans la structure disciplinaire¹⁷⁰ telle qu'elle se présente en France.

Plus de lauréat·es ERC qu'en histoire, avec davantage de contraste entre les profils de bourses plus « jeunes » et « avancées »

Le nombre de projets financés dans le panel PE9 avec institution d'accueil en France représente 0,58 % des projets ERC financés au total en Europe, tous panels et toutes bourses confondues. Les projets du panel PE9 avec institution d'accueil en France représentent 9,17 % des projets en France sélectionnés dans le domaine *Physical sciences and engineering*. Si l'on restitue la part de ces lauréat·es dans la démographie générale des chercheur·es et enseignant·es chercheur·es en France que nous avons pu comptabiliser¹⁷¹ (N = 1 139) (Encadré 5), ceux·celles-ci représentent environ 5,4 % des chercheur·es. L'astronomie-astrophysique en France compterait ainsi moins de chercheur·es et enseignant·es chercheur·es qu'en histoire,

¹⁷⁰ Le panel PE9 *Universe sciences* s'adresse aux chercheur·es en astro-physique/chimie/biologie ; système solaire ; systèmes planétaires ; astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; cosmologie ; sciences de l'espace ; instrumentation astronomique et données. Astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; cosmologie ; sciences de l'espace ; instrumentation et données astronomiques. Et se décline selon les sous-panels suivants : PE9_1 Physique solaire – le Soleil et l'héliosphère ; PE9_2 Sciences du système solaire ; PE9_3 Sciences exoplanétaires, formation et caractérisation des planètes extrasolaires ; PE9_4 Astrobiologie ; PE9_5 Milieu interstellaire et formation des étoiles ; PE9_6 Étoiles – physique stellaire, systèmes stellaires ; PE9_7 La voie lactée ; PE9_8 Galaxies – formation, évolution, amas ; PE9_9 Cosmologie et structure à grande échelle, matière noire, énergie noire ; PE9_10 Astrophysique relativiste et objets compacts ; PE9_11 Astronomie des ondes gravitationnelles ; PE9_12 Astronomie des hautes énergies et des particules ; PE9_13 Instrumentation et données astronomiques, par exemple télescopes, détecteurs, techniques, archives, analyses.

¹⁷¹

mais davantage de lauréat·es sélectionnés·e à l'ERC. L'obtention d'un projet à l'ERC reste donc rare, mais est plus « commun » en sciences de l'univers.

Concernant la distribution des lauréat·es du panel PE9 en fonction des types de bourses, 40 % des projets sélectionnés sont des *starting grants* (N = 25), 23 % sont des *consolidator grants* (N = 14) et 37 % sont des *advanced grants* (N = 23). Comparé au panel SH6, les bourses sont davantage également réparties entre les âges de carrière, avec cependant moins d'obtention pour les chercheur·es en « milieu de carrière ». Les lauréat·es en PE9 sont surtout en début de carrière (entre 2 et 7 ans après la thèse) et des « chercheur·es avancé·es » (12 ans après la thèse).

Encadré 5 - Démographie des chercheur·es en sciences de l'univers en France en 2019

Le rapport de conjoncture 2019 de la section 17 « Système solaire et univers lointain » du CNRS ne présente pas les effectifs, contrairement aux sections des disciplines historiques. Nous nous basons donc sur le bilan de fin de mandat de la section 17, qui présente les données du rapport de conjoncture en 2019. Le bilan présente 140 chargé·es de recherche et 153 directeur·es de recherche, soit 293 chercheur·es au total au sein de la section 17.

Selon la fiche démographique de la section 34 du CNU « Astronomie, astrophysique », en 2019, il y avait 112 enseignant·es-chercheur·es et 76 professeur·es des universités, soit un total de 188 enseignant·es-chercheur·es. Un troisième corps vient compléter ces effectifs, celui du Conseil national des astronomes et physiciens (CNAP). Les missions du corps des astronomes sont définies par [l'article 2 du décret du 12 mars 1986](#). Les astronomes ont une mission de recherche, de formation et de tâches scientifiques d'observation ou d'accompagnement de la recherche en astronomie et sciences de la planète, définis dans les [Services nationaux d'observations](#) (SNO). Selon le bilan social du ministère de tutelle des personnels CNAP, en 2019, il y avait 114 astronomes-adjoints (équivalents chargé·es de recherche et maîtres·ses de conférences) et 104 astronomes (équivalents directeur·es de recherche et professeur·es des universités). Soit un total de 218 CNAP.

Enfin, le bilan 2008-2013 de l'Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'Univers (IRFU) du CEA présentait un effectif de 440 chercheur·es ingénieur·es pour l'année 2013.

Sur cette base, au total, nous comptabilisons 1 139 ingénieur·es chercheur·es, CNAP, chercheur·es et enseignant·es chercheur·es en France travaillant dans le domaine des sciences de l'univers.

Sources (consultées le 18/07/23) :

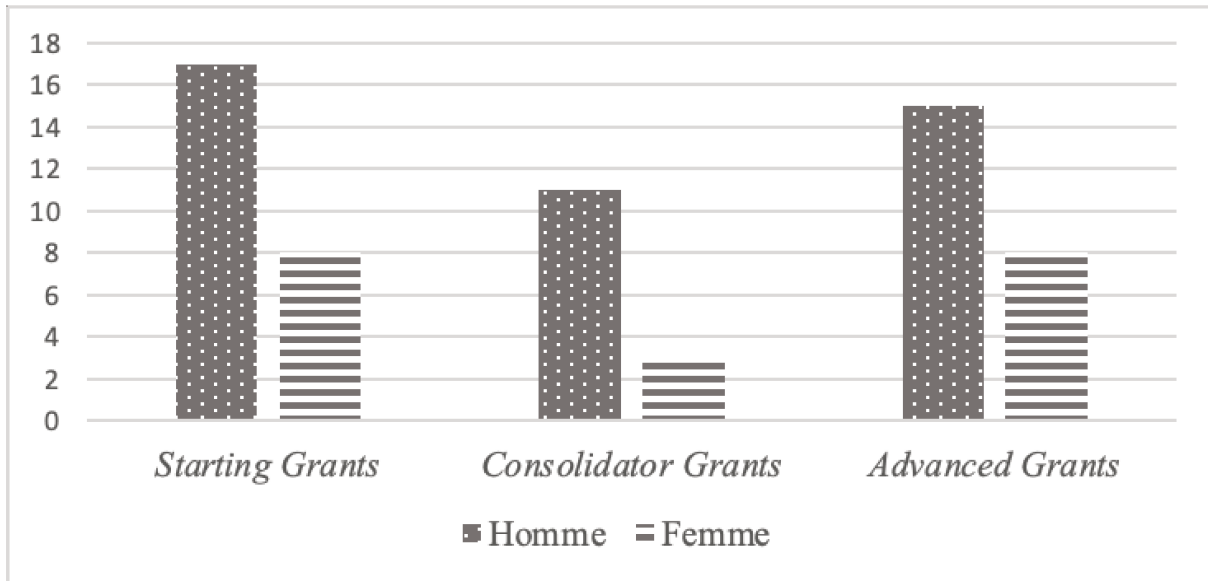
- https://section17-old.obspm.fr/attachments/download/151/bilan_Section17_2016-2021.pdf
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/34_1316318.pdf
- <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/bilan-social-2019-2020-16241.pdf>
- <https://irfu.cea.fr/Phocea/Page/index.php?id=587>

S'agissant de la répartition des projets sélectionnés dans le panel PE9 avec institution d'accueil en France entre hommes et femmes, 70 % des ERC sont obtenues par des hommes (N = 43) et 30 % par des femmes (N = 19). Selon un bilan statistique de février 2020¹⁷², les femmes représentent 23 % des personnes en poste permanent en Astronomie et astrophysique (CNU

¹⁷² Bilan statistique de la part des femmes dans les postes permanents en Astronomie et astrophysique (CNU section 34, CNAP Astronomie et CNRS section 17). Février 2020. Disponible sur : http://sf2a.eu/Bot_Buat.pdf. Consulté le 18/06/23.

section 34, CNAP astronomie et CNRS section 17). Le nombre de projets ERC obtenus par des femmes correspond ainsi plus ou moins à la répartition existante dans la démographie globale des chercheur·es de la discipline, avec même peut-être une légère sur-représentation de celles-ci dans les lauréat·es. Hommes et femmes candidaient dans les trois types de bourses, avec un peu moins de femmes pour la catégorie *consolidator grants* (Graphique 30).

Graphique 30 - Répartition homme/femme des projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel PE9 avec HI en France sur la période 2007-2020



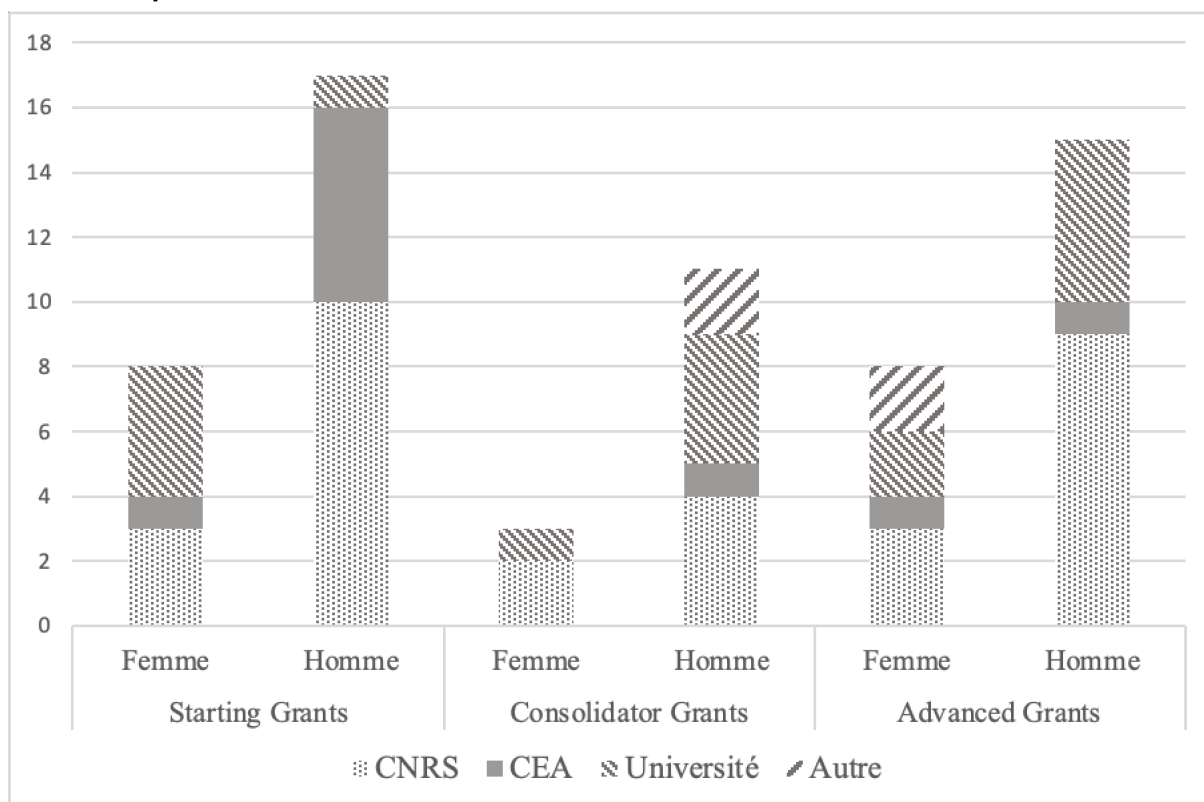
Graphique réalisé par l'autrice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23)

Des chercheur·es du CNRS et du CEA lauréat·es du panel PE9

Sur la totalité des projets sélectionnés en PE9 avec institution d'accueil en France, 66 % sont portés par des chercheur·es d'organismes de recherche (CNRS et CEA, N = 41), 27 % par des universitaires (N = 17) et 6 % par des chercheur·es CNAP employés par des observatoires ou personnel d'École normale (N = 4). Si l'on reprend les données concernant la démographie de la discipline en France, les chercheur·es CNRS représentent 26 % (N = 293) de la population et les ingénieur·es-chercheur·es du CEA 39 % environ (N = 440). Les enseignant·es chercheur·es de la section 34 représentent 17 % (N = 188) de la population globale des astronomes-astrophysicien·nes et les CNAP 19 % (N = 218). Il semble donc qu'il y ait une forme d'homologie dans la répartition des institutions employeuses entre les lauréat·es et la population générale de la discipline.

Il est à noter cependant que les personnels CNRS et CEA sont principalement des hommes, lauréat-es de la catégorie *Starting grants* (Graphique 31). Comme pour les jeunes historien·nes du CNRS, l'hypothèse formulée ici réside dans les formes d'incitation au dépôt de projet par ces deux organismes. Les mesures incitatives sont très importantes dans ces deux organismes que sont le CNRS et le CEA, notamment vis-à-vis des jeunes chercheur·es, ce qui serait un facteur explicatif à ces projets en début de carrière. Les quelques personnels CNAP et employés en École normale, homme et femme, n'apparaissent que dans les catégories les plus « avancées », *consolidator et advanced grants*. Les femmes sont davantage des *starting grants* (universitaires, CNRS et très peu CEA) et des *Advanced grants* (Observatoires et Écoles normales, CNRS, universitaires et très peu CEA).

Graphique 31 - Institution d'accueil en France des hommes et femmes lauréat-es du panel SH6 sur la période 2007-2020



Graphique réalisé par l'autrice. Sources des données : <https://erc.europa.eu/projects-statistics> (Consulté le 09/05/23)

Les lauréat-es du panel PE9 sont donc plutôt des hommes, « jeunes » chercheur·es et chercheur·es « avancé·es », et qui ont pour employeur le CNRS et le CEA.

La fiche ONISEP¹⁷³ présente les « Astrophysicien / astrophysicienne » comme des « scientifiques de haut niveau », qui étudient les étoiles et les planètes afin de comprendre le fonctionnement de l'univers. Ses activités principales sont l'observation, l'étude théorique et l'instrumentation. Il·elle peut exercer une ou plusieurs de ces activités et « consacre une grande partie de son temps à la publication de ses recherches ». Selon la fiche ONISEP, il y a trois voies possibles pour devenir astrophysicien·ne, ils·elles peuvent être astronomes, chercheur·es ou enseignant·es-chercheur·es. Selon un enquêté, non lauréat d'une ERC, les postes au CNRS sont ceux qui sont les plus recherchés pour la discipline, puisqu'ils permettent de se consacrer principalement à la recherche :

« Aujourd'hui, la réalité c'est que ce que les gens veulent avoir, c'est un poste de chargé de recherche parce que c'est ça qui permet de faire de la recherche. Un poste d'enseignant chercheur, c'est de l'enseignement à temps plein et il n'y a pas de recherche, c'est tellement limité, enfin il n'y pas le temps. Après, ceux qui ont un peu la fibre, instrumentation, services, données vont plutôt aller vers le CNAP. Mais en même temps, la réalité c'est qu'on prend le poste qu'on nous donne, on passe tous les concours et puis on prend le premier qui arrive. Donc c'est... voilà. J'ai l'impression que s'il y avait une hiérarchie, ce serait effectivement, CNRS, CNAP, maître de conf... Le côté CNAP, ça dépend des gens. Il y a des gens qui ne comprennent pas bien ce que c'est, le fait qu'il y ait du service. Ils ont un peu l'impression que c'est un boulot d'ingénieur. Ils ne comprennent pas bien et donc c'est dévalorisé. Mais c'est clair qu'aujourd'hui le métier de maître de conférences, c'est... à part ceux qui savent qu'ils ne veulent faire que de l'enseignement et que la recherche les intéresse moins et encore il n'y en a pas beaucoup. Parce que faire de l'enseignement en licence, ce n'est pas non plus exceptionnellement intéressant pour quelqu'un qui a fait une thèse en physique. Moi je ne fais pas de l'enseignement, mais les maîtres de conférences collègues disent le niveau est tellement bas qu'on est obligé de repartir de zéro ou quasiment. C'est intéressant de leur faire apprendre la physique de zéro, mais est-ce que tu as besoin d'une thèse pour faire ça ? Ce n'est pas forcément évident. » (Astrophysicien non-lauréat d'ERC, Adrien L.)

Le rapport à l'enseignement se pose de manière très différente par rapport aux historien·nes comme le montre cet extrait d'entretien. De surcroît, les besoins en financement d'équipement mais aussi et surtout en moyens humains peuvent être importants pour certaines recherches en astronomie et astrophysique. Selon le rapport de conjoncture de la section 17 du CNRS¹⁷⁴, le manque flagrant de financement au niveau national « constitue une menace pour l'activité des équipes/laboratoires ». Toujours selon ce rapport, le faible taux de succès des ANR « blanches » i.e. non thématiques, et des ERC, au taux de succès bas et « accordées à des individus » ne peut

¹⁷³ Site ONISEP. Disponible sur : <https://www.onisep.fr/ressources/Univers-Metier/Metiers/astrophysicien-astrophysicienne>. Consulté le 18/07/23.

¹⁷⁴ Site CNRS. Disponible sur https://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport_conjoncture_2019/section-17-systeme-solaire-et-univers-lointain/#ftn30. Consulté le 18/07/23.

pas permettre d'apporter une « meilleure gestion des ressources humaines ou améliorer le travail collectif dans les projets ».

Si, on le voit, les ERC ne sont pas perçues par certains membres de la discipline comme en adéquation avec l'activité de recherche telle qu'elle s'exerce en sciences de l'univers, le rapport au financement sur projet est moins distant qu'en histoire. Ainsi, de par leur fonctionnement et leurs besoins, l'astronomie et l'astrophysique semblent avoir plus d'affinités avec un mode de financement de la recherche sur projet.

Par l'analyse des données, nous voyons se dessiner deux logiques distinctes de modèles de lauréat·es à l'ERC entre les deux disciplines étudiées. D'un côté les lauréat·es en histoire sont moins nombreux·ses dans la discipline et leur profil se distingue de la démographie générale de la discipline en France. De l'autre, les astrophysicien·nes en France comptent – relativement – plus de lauréat·es, avec des profils plus variés davantage représentatifs de la discipline. S'il est difficile de conclure à des résultats stricts, en comparaison de l'histoire, il existe selon nous une certaine homologie entre les caractéristiques des lauréat·es du panel PE9 et la population globale des chercheur·es dans la discipline au niveau national. Ces différences de profils de lauréat·es selon les formes de cultures épistémiques auxquelles ils·elles appartiennent, se confirment avec les éléments du parcours biographiques et les logiques d'engagement vers l'ERC. Après avoir présenté ces quelques données, nous allons maintenant nous intéresser aux parcours universitaires et aux trajectoires des enquêté·es vers le métier de scientifique afin d'en dégager des traits communs autant que des traits qui s'affirmeraient comme distinctifs entre les lauréat·es des deux disciplines.

2. Des identité·es de chercheur·es

À quel moment de sa carrière de chercheur·e en histoire et en sciences de l'univers en France envisage-t-on et décide-t-on de candidater à l'ERC ? Quelle lecture ont les candidat·es de leur parcours universitaire et professionnel, ainsi que du positionnement statutaire qu'ils·elles occupent au moment du dépôt de projet ? Qu'est-ce qui a été le moteur à une candidature à l'ERC ? Est-ce une décision « individuelle » ou médiée par les dispositifs d'incitation ? Nous

répondons ici d'abord à ces questions avec un premier retour sur le parcours universitaire et professionnel afin d'aborder ensuite les motivations qui ont mené·es au dépôt de projet à l'ERC.

2-1. Des chemins tout tracés ?

L'entretien débute. Nous sommes par zoom, en pleine période de COVID, ou encore « en présentiel » lorsque cela nous est permis. Le contact s'est fait parfois très rapidement, et les réponses positives sont – à ma grande surprise – nombreuses à mes demandes de sollicitation d'entretien. Seules 16 personnes parmi les 56 lauréat·es sollicité·es n'ont pas donné suite à mon mail ou répondu en s'excusant et m'indiquant que leur agenda ne leur permettait pas de répondre positivement à ma demande. De fait, les agendas souvent chargés des interviewé·es ont souvent nécessité plusieurs échanges afin de trouver un créneau disponible, pour des raisons de missions, d'HDR, de responsabilités, d'engagements à tenir ou de gestion du projet lui-même lorsque celui-ci est en cours.

« Bonjour

Merci pour votre message et votre intérêt pour nos travaux. Désolé pour la réponse tardive. La période est un peu trépidante... En particulier je suis aujourd'hui en route pour un voyage loin d'internet et je ne serai de retour que lundi 11. Si ce n'est pas trop tard je vous propose de se recontacter alors pour fixer un rendez-vous. N'hésitez pas à me relancer.

Merci » (Jules R.)

Quelques questions concernant l'anonymisation des entretiens et de l'emploi de cette méthode d'enquête (choix des interviewé·es, analyse des contenus) sont posées, avec parfois une pointe de scepticisme sur la capacité à obtenir des résultats scientifiques, notamment de la part des chercheur·es les plus « avancé·es » dans les deux panels.

« Chère Madame,

je veux bien participer à votre enquête, mais 1 heure/1 h 30 me paraît bcp trop long et difficile à caser dans mon emploi du temps. Mais je suppose que vous avez déjà effectué de nombreuses enquêtes, comme vous le mentionnez, donc vous avez des questions-types. Ne serait-il pas bcp plus efficace de m'envoyer toutes les questions par mail, et j'y répondrai autant que je pourrai, par mail. Ce sera aussi plus facile à exploiter pour vous, pour faire des statistiques, etc.

Merci de me dire si cela vous convient,

Bien cordialement » (Rosine D.)

Cependant la curiosité pour ce travail de thèse et la perspective de narrer son expérience de l'ERC amène plusieurs des chercheur·es sollicité·es à accepter cette rencontre. Si les réponses sont parfois très enthousiastes, parfois plus distanciées, les entretiens se trouvent souvent allongés au fur et à mesure de la discussion malgré des emplois du temps serrés, et certains se sont même poursuivis sur proposition des interviewé·es quelques jours plus tard. L'intérêt pour

le travail mené s'exprime en début et durant l'entretien, par exemple pour savoir si les collègues ont des expériences vécues similaires. À la fin de l'entretien, ils·elles sont plusieurs à se dire intéressé·es par les résultats et à demander à être informé·es de la suite, et pas uniquement semble-t-il à des fins de vérification de l'utilisation des verbatims. Certain·es interviewé·es dans les deux panels percevaient donc manifestement l'intérêt de ce travail ayant déjà pensé l'analyse d'une manière la plus réflexive possible et distancée de leurs propres parcours et de la place de l'ERC. A contrario, pour certain·es autres lauréat·es l'entretien a nécessité de déconstruire un parcours davantage « naturellement » tourné vers l'ERC. Dans tous les cas, le récit de soi était souvent très riche et animé par une certaine « passion » de la recherche, comme beaucoup de lauréat·es de ces deux panels ont débuté les entretiens.

2.1.1. Par passion, par paresse, par hasard, se définir – ou non – en tant qu'historien·nes et astrophysicien·nes

Lorsque l'on aborde la première question concernant les parcours vers leurs postes universitaires et de chercheur·es actuels, les interviewé·es débutent la plupart du temps leur récit par le rapport qu'ils·elles entretiennent à la profession depuis leur enfance et/ou par les formes de socialisations primaires (famille, école) qui les ont menées sur cette voie.

« Moi, je voulais être astrophysicien depuis que j'ai 11 ans »¹⁷⁵

Une grande partie des interviewé·es en sciences de l'univers et plusieurs historien·nes font remonter le récit de leur parcours à leur enfance et à leur adolescence. Pour les astrophysicien·nes en particulier, l'intérêt porté à l'astrophysique trouve son origine dans des émissions ou des films avec des scientifiques comme supports d'identification (Hubert Reeves ou le personnage d'Eleonor « Ellie » Arroway dans le film *Contact*) ou simplement dans le fait d'aimer « regarder le ciel ». Cette « passion », ces astrophysicien·nes l'ont depuis qu'ils·elles participent à des clubs d'astronomie et/ou peuvent faire de l'observation en astronome amateur·e, à partir d'instruments rudimentaires telles que des jumelles prêtées par la concierge de l'école ou encore un télescope construit durant l'adolescence. En histoire, cette « passion » peut arriver plus tardivement, lors d'un voyage ou la découverte d'un article dans une revue.

¹⁷⁵ À partir de ce chapitre et dans les chapitres qui vont suivre, les guillemets dans le texte sont majoritairement utilisés pour signifier que ce sont les enquêté·es qui parlent.

Alors que l'histoire et l'astrophysique sont deux domaines où existent des communautés d'amateur·es importantes, pour beaucoup de ces enquêté·es des deux panels, le point de passage du rêve de ce métier à l'exercice de la profession se construit par beaucoup de lecture et de curiosité, mais aussi par le choix des études. Pour ces « passionné·es » aux origines familiales souvent éloignées du milieu de la recherche, l'enjeu est ainsi de se diriger vers les études qui permettent d'accéder à ces métiers.

« Moi, j'ai plutôt voulu faire tout ça depuis tout petit. Dans ce que je fais, il y a à peu près deux types de personnes, [...] soit les gens voulaient faire ça depuis longtemps, soit juste ils étaient bons en maths et ils ont fait quelque chose comme une prépa ou autre et puis à la fin, sur le tas, ils ont découvert que ça leur plaisait bien. Moi j'ai toujours voulu faire ça. Et j'ai fait mes choix d'études depuis tout petit en fait pour faire ça. Ce n'était pas décidé comme métier à l'âge de six ans, mais dès l'âge de six ans, j'ai lu des livres et je suis allé dans des clubs d'astronomie. À 10 ans je pense que j'avais beaucoup beaucoup lu, plus de choses que tous les adultes, j'avais beaucoup beaucoup lu. Voilà, j'étais bon à l'école. Et à 14 ans, j'ai hésité un petit peu entre ça et réalisateur et puis je me rappelle du jour où j'ai choisi de faire astrophysicien, enfin, je disais ça à l'époque sans savoir exactement ce que ça voulait dire aussi. » (Cédric Z.)

Comme l'indique cet enquêté, une partie des lauréat·es dit s'être dirigé vers des études en astrophysique parce qu'ils·elles souhaitaient faire ce métier depuis longtemps, pour d'autres, c'est la scolarité et/ou le milieu familial qui les ont davantage guidés. Dans tous les cas, passion et scolarité se rejoignent dans ce qui les a menés vers le métier de scientifique. Pour quelques rares enquêté·es, c'est le milieu familial d'origine qui est indiqué comme décisif. Ainsi pour un enquêté, devenir historien s'est fait « par paresse ». Alors qu'il a toujours aimé l'histoire et été le premier dans cette discipline durant sa scolarité, il fait avant tout le lien du choix de ce métier avec les trois membres de sa famille – son père, sa mère et une de ses sœurs – également professeur·es d'histoire. Dans ce contexte familial favorable, « tout s'est bien passé » pour lui.

« Faire de la recherche » est ce qui définit souvent pour les enquêté·es la motivation principale pour ce métier, ce qui amène beaucoup d'entre eux·elles à avoir un rapport plus distancié vis-à-vis de l'enseignement :

« Donc ce qui m'intéresse surtout c'est la recherche. Je dirais que je suis peut-être moins passionné et intéressé par l'enseignement, donc je le fais parce que c'est mon statut. [...] Mais ce qui m'attire surtout et avant tout, c'est la recherche. Je pourrais me passer de l'enseignement et ne faire que la recherche, mais pas l'inverse par exemple. [...] Donc je reste sur mon état d'esprit de 12 ans quoi. Quand j'avais 12 ans, je voulais observer et trouver des choses dans l'univers, je ne pensais pas enseigner. Et je suis resté au même niveau (Rire.) » (Erwann T.)

Si le chemin semblait « tout tracé » pour de nombreux enquêté·es, se définir en tant qu'historien·ne ou astrophysicien·ne est plus ambivalent pour d'autres, du fait de parcours

moins linéaires dans la discipline. Ce chemin est souvent davantage lié à des intérêts pour des objets d'études à la croisée des disciplines, et où la discipline est une sorte de case par défaut.

Sans discipline fixe ou au « au carrefour des disciplines »

Dans les formes de définition de soi en matière d'identité professionnelle, la question du positionnement dans une discipline n'est pas nécessairement quelque chose de fixe. Se définir en tant qu'« astrophysicien·ne » ou « historien·ne » est souvent discuté dans les entretiens du fait notamment de ne pas avoir suivi de cursus modal dans la discipline. Le trajet dans les disciplines et/ou les périodes pour plusieurs des enquêté·es se constitue « par hasard », au fil de la découverte d'objets de recherche qui les intéressent, et plusieurs ne se définissent pas comme « historien·nes » ou « astrophysicien·nes », comme cette enquêtée :

« Ça va peut-être vous paraître étrange, mais je ne me définis pas vraiment comme historienne, peut être maintenant un peu plus, mais parce que je viens d'une [autre discipline des humanités] voilà. [...] et, c'est simplement pour la thèse que j'ai changé de discipline et même de période. Par hasard j'ai lu un article que je trouvais très intéressant [...] et c'est ça qui m'a fait choisir le sujet de thèse. Bon, voilà, c'est pour ça que même encore aujourd'hui, j'ai du mal à me définir comme historienne. [...] En fait, on dit habituellement que c'est un peu au carrefour des disciplines, mais je pense qu'on peut le dire de beaucoup de sujets et donc, on touche autant à l'histoire, l'histoire de l'art que la littérature, la linguistique, etc. » (Célia U.)

Pour ces enquêtée·es qui se trouvent aux « carrefours des disciplines », ils·elles s'identifient moins à la catégorie d'historien·ne ou d'astrophysicien·ne. C'est l'objet d'études et la spécialité qui les définissent davantage, alors que les méthodes employées dans leur travail de recherche ne correspondent pas tout à fait aux méthodologies habituelles de ces disciplines. Des types de savoirs précis ont été préalablement acquis (langues rares ou anciennes, mathématiques, physique...), qui permettent de changer de voie. Ils·elles ont candidaté dans ces panels ERC SH6 et PE9 principalement selon des considérations d'évaluation et moins selon une inscription disciplinaire. Le choix d'un panel parmi les 25 proposés par l'ERC est important pour une évaluation en adéquation avec son projet et est souvent indiqué comme décisif par les accompagnant·es. Il est cependant parfois difficile de se positionner dans l'un ou l'autre, en fonction notamment de sa formation, de son objet de recherche ou de sa qualification dans une section ou un comité de recrutement au niveau national. Les panels recouvrent ainsi une diversité de profils de porteur·es, qui se définissent plus ou moins comme appartenant aux disciplines majoritairement ciblées par les panels.

Le changement thématique est parfois plus contraint, lié à des moments de vie où il s'agit de rester dans le milieu de la recherche tout en le conciliant avec la sphère privée. Il s'agit de trouver des voies alternatives aux « attendus » de parcours liés à la discipline, notamment en termes de mobilité, comme pour cette interviewé·e qui a effectué une « mobilité thématique » plutôt que « géographique » :

« Non, mais c'est amusant, parce qu'en plus moi, c'est un peu aussi des concours de circonstances. C'est plein de hasard. (Rires) Donc je ne suis pas du tout astrophysicienne de formation. [...] Bon là, je vous dis tout hein, je ne sais pas comment vous vous servirez de ce matériau-là, mais c'est aussi des compromis vie privée, vie pro, qui font que à la fin de ma thèse, en fait, j'ai eu un bébé et mon mari était pas du tout mobile. Il venait d'avoir un CDI [...], il ne pouvait pas bouger. Et moi, on me disait : « Écoute, il faut que tu partes en post-doc à l'étranger. Il faut que tu partes en post-doc à l'étranger ». Je dis : « Ben oui, mais, j'ai un bébé. Je ne peux pas. Je ne peux pas ». Et donc pour essayer malgré tout de voir si je pouvais continuer dans le milieu professionnel de la recherche, qui me plaisait beaucoup, à côté de ça, eh ben j'ai cherché à faire un changement thématique pour essayer de valoriser un peu cet aspect mobilité. Mobilité pas géographique, mais du coup thématique. [...] Aujourd'hui je m'amuse énormément, c'était aussi lié à une aventure, lié aussi à des contraintes quoi. » (Anne-Laure G.)

Dans les sciences de l'univers, les lauréates (puisque ce sont uniquement des femmes) qui indiquent être arrivées par hasard en astrophysique sont celles qui ont débuté un parcours universitaire en chimie, pour bifurquer vers la physique afin notamment d'« avoir un poste ».

« Bon tout d'abord, je suis astrophysicienne par hasard, ce que je dis toujours. C'est-à-dire que ce n'est pas quelque chose auquel j'avais pensé. Donc j'ai commencé mon parcours universitaire en chimie parce que l'idée, c'était d'avoir un poste, avec un salaire à la fin du mois. Après deux ans, j'ai compris que ce n'était pas [ce que je souhaitais], et donc je suis passée à la physique » (Ava F.)

Ce sont parfois les autres qui définissent les affiliations disciplinaires des lauréat·es, un peu d'ailleurs comme nous l'avons fait avec la première question de l'entretien¹⁷⁶. Le fait d'être lié à un panel ERC (utilisé par ailleurs par d'autres institutions comme l'ANR pour sa catégorisation des thématiques de recherche) renforce une qualification par l'extérieur notamment liée à la figure publique du ou de la lauréat·e. On rencontre parfois une forme de réticence, d'« autocensure » à se qualifier d'une affiliation disciplinaire du fait de son parcours universitaire, ou encore des formes de prestiges qui y sont associées. Un enquêté se trouve ainsi qualifié d'astrophysicien par sa page Wikipédia, alors qu'il n'a jamais osé dire qu'il était astrophysicien :

« Le point rigolo c'est que je n'ai jamais osé dire que j'étais astrophysicien, parce que je n'ai jamais fait d'étude en astrophysique. Il se trouve qu'un jour, quelqu'un a créé une page Wikipédia

¹⁷⁶ Afin de débiter la discussion sur les parcours, la première question posée était « Comment êtes-vous devenu·e historien·ne ou astrophysicien·ne / chercheur·e en sciences de l'univers ? »

sur moi en disant que j'étais astrophysicien et depuis tout le monde me dit que je suis astrophysicien [...]. J'ai fait des études [...] (en maths et physique) Et à l'époque, je ne connaissais rien à la recherche et je ne connaissais aucun chercheur, donc je ne pensais pas que la recherche était même possible... je pensais qu'il fallait soit être génial ou Einstein quoi, ou alors une petite main avec une blouse grise dans une cave. J'avais quand même vu des chercheurs pendant mes études [...] et ça ne me disait rien du tout. Et je me souviens très bien par exemple qu'un de mes camarades m'avait dit : « Oh ben moi, je vais faire astrophysicien ». Et il m'aurait dit je vais faire rockstar, ça m'aurait fait le même effet. Je ne vois pas comment on peut devenir astrophysicien, c'était un truc de malade. Donc moi à l'époque, ben [...] je voulais faire un truc un peu aventureux. » (Jules R.)

Quelques chercheur·es en sciences de l'univers nous ont indiqué ne pas concevoir l'astrophysique comme une profession qu'il était possible d'envisager étant plus jeune, et que pour faire ce métier, ils ont longtemps pensé qu'il fallait « être un génie », comme Einstein par exemple. Plusieurs relatent ainsi des formes d'« autocensure » à se penser en tant qu'astrophysicien·ne, et la possibilité de faire de cette passion un métier se fait par étape au fil du parcours scolaire et universitaire. Ainsi, Jean-François F., sans se dire « brillant », ne s'est finalement pas senti ridicule dans ses études notamment vis-à-vis des autres étudiants qu'il ne considérait pas particulièrement brillants non plus, et a donc continué vers le métier d'astrophysicien. Les stages de recherche en laboratoires sont importants dans les parcours des astrophysicien·nes et constituent un premier essai pour les interviewé·es dans leur capacité d'adaptation et de compréhension du monde de la recherche, en ce qu'il permet de voir si l'on « se sent à l'aise » et si l'on aime la « vie de labo ».

Pour les lauréat·es des deux panels, qu'ils·elles se soient dirigé·es vers leur métier de scientifique dans leurs domaines respectifs par passion, par paresse ou par hasard, ce qui est partagé dans les récits de soi, c'est une appétence forte pour la recherche, qui rejoint souvent une « passion » d'enfance ou construite plus tardivement. Cette appétence pour la recherche se forge régulièrement pour les astrophysicien·nes sur la base de figures de modèles scientifiques dont on peut suivre la trace. Les milieux sociaux d'origines sont ainsi très variés. Plusieurs nous indiquent être issus d'un milieu familial en dehors de l'enseignement et de la recherche, alors que d'autres, plus rares, ont bénéficié de cet entourage de connaisseurs du milieu pour construire leur voie. Pour beaucoup, dans les deux domaines, cette appétence pour la recherche est mobilisée dans la justification de l'orientation du parcours universitaire et professionnel, en fonction des possibilités qui s'offraient à elles·eux.

2-1-2. « Royale » ou « universitaire », les voies « classiques » vers la profession de chercheur·e

Selon la notion de « forme identitaire » présentée par Claude Dubar (Dubar 2022), l'identité est le « produit de socialisations successives », et chaque acteur possède une certaine « définition de la situation » dans laquelle il se trouve, en fonction de la manière dont s'identifient les uns et les autres. Dans cette forme identitaire, l'axe « synchronique », lié à un contexte d'action et à une définition de la situation, s'articule avec un axe « diachronique », qui est celui de la trajectoire subjective et de l'interprétation de l'histoire personnelle, socialement construite. Dans le parcours des chercheur·es lauréat·es de l'ERC, la période de formation vers la profession de chercheur·e, ainsi que les étapes successives à l'obtention de poste telles qu'elles se racontent sont particulièrement intéressantes dans la construction des identités « pour autrui » (socialisation « relationnelle ») et des identités « pour soi » (socialisation « biographique » des acteurs engagés dans une trajectoire sociale). Les trajectoires biographiques des enquêté·es sont ainsi variées, et se découpent en même temps qu'elles se rejoignent dans les registres partagés de la formation vers la recherche et les formes d'organisation du travail dans lesquels ils·elles s'insèrent. Les lauréat·es en astrophysique partagent ainsi tous et toutes un cursus scientifique (mathématiques, physique, chimie) dans le secondaire, contrairement aux historien·nes. Cependant, les voies qui s'ouvrent ensuite dans le supérieur pour devenir chercheur·e sont sensiblement les mêmes pour la majorité des lauréat·es des deux panels étudiés.

Qu'ils·elles soient plus ou moins jeunes, hommes ou femmes, bon·nes ou mauvais·es élèves dans le secondaire, provenant d'une famille de chercheur·es ou d'enseignant·es chercheur·es et connaissent déjà le type de parcours universitaire à suivre pour intégrer l'enseignement supérieur et la recherche, ou qu'ils se renseignent par eux·elles-mêmes pour faire de leur passion un métier, ils·elles se rejoignent quelquefois dans des classes préparatoires et dans les deux grandes voies qui mènent à la recherche : les Écoles normales supérieures et le cursus universitaire.

La « voie royale classique » : les classes préparatoires et les Écoles normales supérieures

Au moins 16 enquêté·es sur les 40 ont suivi des classes préparatoires¹⁷⁷ (sept dans le panel SH6 et neuf en PE9), dans des lycées parisiens prestigieux ou en province. Ces classes préparatoires sont généralement des passages vers les ENS ou les grandes écoles. Elles apportent pour certain·es une construction – vécue comme parfois difficile – de la compétition et du « bachotage ». Si le « bachotage » n'est pas toujours perçu comme optimal du point de vue de l'apprentissage de l'approche scientifique, la confrontation à la compétition durant cette période et aux difficultés à passer les étapes des différents concours qui vont suivre est parfois analysée comme des expériences qui ont donné le goût de la compétition, que l'on retrouve dans l'ERC.

« Deux khâgnes plus deux années d'agreg, c'est finalement cinq années de travail très intensif où j'ai appris à travailler, à réfléchir, à lire, à écrire. Et puis sans doute le goût de la compétition aussi. Parce que l'ERC c'est aussi, il y a peut-être de ça, ou en tout cas, la prise de conscience que la compétition est un moyen, soi-même, de progresser. » (Anthony A.)

Classes préparatoires, puis Écoles normales supérieures sont relatées par les lauréat·es des deux panels qui ont suivi ce parcours comme la voie « classique » « royale » (Jérémie P.). Sur les 16 enquêté·es qui sont passé·es par une classe préparatoire, 12 ont ensuite intégré une École normale supérieure. Quatre enquêté·es, exclusivement en histoire, ont fait une classe préparatoire mais ne sont pas allé·es à l'ENS ensuite. Sur ces 12 enquêté·es qui ont suivi la voie classique « royale » alliant classe préparatoire et ensuite École normale, neuf sont du panel PE9. Aux 12 enquêté·es qui ont intégré une classe préparatoire puis l'École normale, s'ajoutent quatre enquêté·es qui ont intégré directement une École normale. Il y a donc 16 enquêté·es au total qui ont suivi un parcours en École normale dans les deux panels.

Après des années de bachotage, c'est l'apprentissage de la recherche et de l'ensemble des savoirs spécifiques du « métier » de chercheur·e qui est apprécié dans l'expérience de l'École normale supérieure. L'ENS donne l'opportunité de discuter avec des chercheur·es des différents laboratoires, et de faire des stages de recherche. L'ambition pour ces enquêté·es en suivant ce

¹⁷⁷ Nous avons pu reconstruire au plus près les parcours des enquêté·es *via* les CV et les entretiens. Les classes préparatoires ne sont pas toujours mentionnées dans les CV des chercheur·es, et les entretiens sont en ce cas une ressource précieuse. Néanmoins, il n'est pas impossible cependant que les classes préparatoires ne soient pas relatées non plus dans les entretiens et que quelques autres lauréat·es aient pu passer par des classes préparatoires sans que nous ayons pu le coder. Ce nombre de 16 enquêté·es est donc une base fiable pour lequel nous avons pu reconstruire le passage par une classe préparatoire avec certitude, et si certain·es enquêté·es ont pu passer par une classe préparatoire sans que nous puissions le détecter, ils·elles sont peu nombreux·ses.

curus est d'être dans la recherche et de faire un doctorat, que ce souhait précède l'intégration de l'établissement ou qu'ils découvrent la profession de chercheur·e durant ces études.

« Je viens d'un milieu où personne ne connaît les études, même mes parents n'ont pas le Bac, personne ne connaissait rien, personne ne sait ce que c'est qu'une prépa ou... tout ça. Mais je suis juste né à une période où il y avait Internet qui venait d'apparaître, donc je me suis informé. Voilà, ça doit être le début de [...] Google, au CDI il commence à y avoir des ordinateurs, et donc je savais à peu près qu'il fallait être bon en maths, en physique, un peu en tout et en anglais aussi. [...] Après, le parcours, du coup il est plutôt classique pour ce que je fais, en tout cas linéaire. Je suis allé en prépa. Je dis merci à mon prof de philo parce que moi je ne connaissais pas tout. Je ne connaissais pas le système, etc., donc comme j'avais des notes excellentes, il me dit : « vous savez, il y a des lycées XXX ou XXX, c'est vraiment des choses bien, etc., vous pourriez tenter ». Je ne savais même pas que ça existait. Donc c'était en cours de philo, les autres ils connaissaient, mais ils ne m'ont rien dit. [...] Et du coup, j'ai postulé dans ces lycées sans savoir trop ce que c'était. J'étais pris donc je suis allée à XXX. Après, dans le parcours, après la prépa je suis allé à l'ENS XXX. Je savais bien que vraiment je voulais faire de la recherche, donc j'étais pris à Polytechnique aussi et j'ai vraiment pris l'ENS XXX qui peut paraître moins coté pour certains que Polytechnique, mais parce que je savais que ce n'était pas le cas, [je voulais] faire de la recherche, c'est super. » (Cédric Z.)

Pour les sciences de l'univers, s'ajoutent d'autres voies possibles comme Polytechnique ou d'autres prestigieuses écoles d'ingénieur. Ces formations correspondent notamment à la diversité des profils de chercheur·es qui travaillent dans ce domaine : observateur·e, théoricien·ne, instrumentaliste.

La « voie universitaire classique » : licence-master-doctorat

L'autre parcours évoqué comme « classique » est celui du cursus complet dans une université. Pour les lauréat·es du panel SH6 *Study of the human past*, les formations universitaires sont assez diversifiées : histoire, mais aussi « DEA » (ancien master) en lettres classiques, École des Chartes, science politique, et aussi quelques-un·es – rares – en sciences « dures ». Cette « voie universitaire classique » est considérée par certain·es comme un peu « moins prestigieuse » comparée à la voie « royale » des classes prépa et de l'ENS.

« Et puis donc, je fais des études vraiment qu'universitaire. J'ai toujours été très curieux, mais je n'ai pas un parcours d'excellence. En fait, au lycée, j'ai eu mention bien au bac, mais je n'ai pas fait prépa. J'ai donc fait des études à la fac. » (Alexis T.)

Les enquêté·es en sciences de l'univers qui ont suivi cette voie ont fait des Master d'astrophysique ou de physique fondamentale à Bordeaux, Grenoble, Paris, certain·es ont un cursus en physique/chimie. La thèse est dans ce cas régulièrement évoquée comme ce qui inscrit le parcours vers le métier de chercheur·e et la spécialisation vers l'astrophysique.

Si plusieurs chemins sont possibles dans les études du supérieur, le passage obligé vers le métier de chercheur·e, c'est le doctorat, comme le souligne cet enquêté :

« Le parcours c'est un choix universitaire, soit grandes écoles, soit même les... enfin, oui, il y a les grandes écoles ou école d'ingénieur. Au début, il y a plusieurs chemins possibles. Après le passage obligé c'est le doctorat, c'est la thèse en astrophysique, parce que c'est ça qui spécialise vraiment, et après la thèse, c'est trois ans, ça peut être en astrophysique, ça peut être en physique... connectée à l'astrophysique, c'est physique des plasmas, enfin, ou même astronautique, éventuellement ou développement instrumental optique, des choses comme ça. On fait une thèse en physique principalement quand même hein. » (Emmanuel C.)

Si les deux types de « voies classiques » mènent au doctorat, diplôme indispensable à l'entrée dans la profession de chercheur·e, cette première forme de distinction semble jouer un rôle notamment dans l'obtention d'un financement de thèse (plus facile à obtenir en ayant fait une grande école plutôt qu'un parcours universitaire) et d'un poste, point sur lequel nous reviendrons. De cette première description des cursus universitaires des enquêté·es des deux panels, on peut voir également une première hypothèse se dégager. Alors que les parcours universitaires des lauréat·es en PE9 semblent davantage correspondre aux formes modales de formation vers la profession scientifique en sciences de l'univers, ceux·celles du panel SH6 semblent davantage en « décalage », notamment pour les plus jeunes chercheur·es, vis-à-vis des profils majoritairement présents dans la démographie globale de la discipline histoire. Plusieurs· lauréat·es de ce panel définissent ainsi leur parcours comme « atypique ».

2-1-3. Des parcours « atypiques » ?

Si chacune des trajectoires présentées dans cette thèse se différencie par sa singularité, se présenter et présenter son parcours comme « atypique » pose la question dans un premier temps de la signification que ce positionnement sous-entend. Parler d'« atypicité », comme cela peut être souvent le cas dans le champ scientifique (Tari 2015), suppose de considérer la manière dont les acteur·rices se positionnent vis-à-vis des types de parcours qu'ils·elles considèrent au contraire comme « typiques » au niveau national et de la façon dont ils·elles se situent. Dans ce cas de figure, il nous semble que deux caractéristiques de « parcours atypiques » se dégagent particulièrement : pour les lauréat·es du panel SH6 le fait de ne pas être détenteur de l'agrégation et/ou de ne pas avoir les attributs pour devenir enseignant·e-chercheur·e et pour les deux panels les « parcours internationaux », avec un effet accentué pour le panel SH6.

Avoir ou non l'agrégation et « être entre-deux » : des voies « typique » et « atypique » en histoire

Sur les 20 enquêté·es lauréat·es en histoire, plusieurs sont celles·ceux qui se qualifient comme ayant un parcours « atypique ». Ce parcours « atypique » repose essentiellement sur le fait qu'il·elle n'ont pas fait l'École normale, n'ont ni le CAPES, ni l'agrégation. Une enquêtée se présente ainsi comme une historienne, avec un parcours un peu atypique pour une historienne au sens où elle a « commencé à la fac en première année » et n'est « ni normalienne, ni agrégée » et n'a pas le CAPES. Après un DEA, elle obtient une allocation de recherche à l'université et est recrutée deux ans après sa soutenance au CNRS.

Ainsi, la moitié des lauréat·es en histoire (soit 10 enquêté·es) n'a pas l'agrégation. Au contraire du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), l'agrégation n'est pas obligatoire pour devenir professeur·e dans le secondaire mais permet cependant d'enseigner dans les classes préparatoires au lycée et dans les universités. Le concours de l'agrégation, qui permet de devenir professeur·e agrégé, est étroitement associé dès l'origine à l'École normale, et parfois critiqué pour son aspect élitiste et sa fonction sélective (Chervel 1993). Celles et ceux qui intègrent l'ENS sont encouragé·es à passer « l'agreg » avant de commencer la thèse, ce que font la plupart d'entre eux. Ils·elles deviennent ainsi fonctionnaires d'État, ce qui assure également un emploi fixe sachant que l'obtention d'un poste dans la recherche est toujours incertaine.¹⁷⁸

Le concours est organisé pour toutes les sections d'enseignement du secondaire¹⁷⁹, et s'il n'est pas ce qui va faire obtenir un poste dans le supérieur, pour certaines disciplines, dont l'histoire ou la littérature par exemple, c'est une obligation implicite à l'accès au corps des enseignant·es-chercheur·es.

« Ben moi, je suis un pur produit, de je ne sais pas quoi... Bref, j'ai fait une prépa, j'ai fait Normale sup XXX. Et puis, c'est là que j'ai décidé de faire de l'histoire. Mais je n'ai pas fait que de l'histoire, j'ai fait de l'histoire, de la XXX et de l'XXX. Et ensuite, j'ai passé l'agreg d'histoire et j'ai fait une thèse. Non pardon, avant de passer l'agreg, j'ai fait déjà mes Masters. À l'époque, c'était Maîtrise et DEA [...]. Donc après, j'ai passé l'agreg. Et puis ensuite, j'ai repris pour ma thèse, un peu dans la continuité de ce que j'avais fait en DEA. [...] Je fais un peu partie de ces gens qui font ce qu'on leur dit de faire. J'ai fait ça, c'est vrai [l'agrégation] mais bon... en histoire

¹⁷⁸ Sur les 10 enquêté·es du panel SH6 qui ont l'agrégation, trois (au moins) ont fait une classe préparatoire et ont intégré l'École normale. Dans le panel PE9, sur les 20 enquêté·es en astrophysique, sept ont l'agrégation. Six de ces sept enquêté·es ont également intégré une classe préparatoire et l'ENS.

¹⁷⁹ Site du ministère de l'Éducation nationale. Disponible sur : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-au-college-ou-au-lycee-et-dans-les-etablissements-de-142>. Consulté le 15/06/23.

en tout cas on demande l'agrégation et aussi un titre, y compris pour entrer dans le supérieur, surtout quand on est à Normale sup, ça fait partie des trucs qu'on fait. Voilà, c'est une année où il y a une préparation à l'agreg. Et après ça, quand j'ai eu ma thèse, j'ai dû avoir deux ans de post-doc. » (Fabiola I.)

Que ce soit par méconnaissance, par bifurcation dans les disciplines étudiées comme nous avons pu le voir ou par intention, à travers l'agrégation, c'est également la question de la place de l'enseignement dans la carrière qui se pose, notamment pour les plus jeunes chercheur·es que nous avons pu rencontrer. Le fait de ne pas avoir d'agrégation en histoire « ferme » les portes vers les postes d'enseignant·es-chercheur·es, ce qui est comme nous l'avons vu la voie la plus classique et la plus prestigieuse en histoire. Pour la génération de chercheur·es les plus avancé·es, le passage qui a pu être fait par le CNRS à un moment donné n'est qu'une étape pour finaliser la thèse et « pour repartir » vers l'université, sans être en rien envisagé comme une perspective de carrière. Selon cet enquêté, des historien·nes se sont tourné·es vers le CNRS au moment où les postes se sont raréfiés dans les universités.

« Non, mais ça ne se faisait pas chez les historiens [d'être au CNRS], sauf ceux qui vraiment ne pouvaient pas enseigner parce qu'ils étaient bègues, aveugles, ou je ne sais pas quoi. Mais normalement, on était censé partir pour laisser la place à un autre. En fait, c'était une sorte de thèse. À l'époque, on était dans les thèses de doctorat long et il n'y avait que les archéologues et les historiens d'art qui restaient éventuellement au CNRS parce que les carrières ne sont pas... Nous, on était tous agrégés, donc il était entendu que les historiens repartaient. Alors ça s'est arrêté ça. À un moment, ils n'ont plus pu repartir parce qu'il a continué à y avoir quelques postes au CNRS. Il y en a plus du tout à l'université, donc il y a un petit [groupe] d'historiens [qui n'avaient pas le choix que de rester] qui s'est constitué au CNRS. Mais à l'époque, il était entendu qu'on faisait que passer. Voilà. » (Richard F.)

La prégnance de l'enseignement en histoire est pour une enquêtée liée à l'organisation de l'enseignement en France puisque les enseignant·es-chercheur·es ont vocation à former les enseignant·es du secondaire, et donnent des cours d'agrégation et pour l'obtention du CAPES.

Dans le parcours vers les postes d'enseignant·es-chercheur·es en histoire, la spécialité de l'objet d'étude compte également. Celle-ci doit correspondre en grande partie aux programmes scolaires des collèges-lycées qui déterminent les choix de recrutement des enseignant·es-chercheur·es pour assurer la formation des enseignant·es du secondaire. Ce lien avec la formation des professeur·es du secondaire renforce pour certain·es une forme de conservatisme dans les colorations du profil de recherche des postes d'enseignant·es chercheur·es, qui laisse moins de place selon elles·eux aux sujets de recherche « originaux ». La plupart des enquêté·es du SH6 présentent ainsi des objets de recherche « entre-deux », entre-deux disciplines ou entre deux périodes par exemple. Ils·elles peuvent être spécialistes d'un espace géographique, ou

avoir fait des allers-retours avec d'autres disciplines, ce pour quoi ils·elles présentent leur positionnement au sein de la discipline comme singulier.

Le concours de l'agrégation n'existe qu'en France, ce qui réduit les possibilités pour certain·es chercheur·es de l'étranger d'accéder à des postes d'enseignant·es-chercheur·es, qui se reportent donc en partie sur les concours du CNRS, comme pour ces chercheur·es qui ne sont pas agrégé·es d'histoire.

Encadré 6 - Récit d'un parcours très atypique

Jeanne L. vient d'une famille d'enseignants et d'enseignants chercheurs en « sciences dures ». Elle se présente comme ayant un parcours « très atypique ». C'est à la suite d'un voyage qu'elle se « passionne » pour une période et une civilisation et commence à suivre des cours sur ceux-ci de manière informelle, en parallèle d'études hors de l'histoire. Après avoir débuté une première thèse dans une autre discipline, elle décide de faire bifurquer celle-ci vers l'histoire. Il a dû se former de manière « autodidacte » à plusieurs types de savoirs (des langues notamment), en suivant des séminaires et en refaisant une année de DEA. Sans connaître le calendrier de demande de bourse, elle débute tout de même une thèse et obtient un financement au bout d'un an, avec lequel elle effectue son doctorat entre la France et l'étranger. À la suite du doctorat, elle obtient une bourse de mobilité postdoctorale dans une université prestigieuse anglo-saxonne et travaille en parallèle dans un centre de recherche privé en lien avec son sujet. Sans agrégation, sans avoir fait l'École normale, et sans avoir enseigné dans une université française, on lui indique qu'elle « a un profil CNRS » et qu'à l'université elle « n'aurait jamais de poste ». Elle candidate donc et obtient à sa grande surprise un poste dès la première année (qui est aussi la dernière sur laquelle elle pouvait candidater en termes de limite d'âge), ce qui correspond également à son envie de faire « des découvertes pour renouveler les connaissances et les approches ». Si elle aime enseigner, la recherche est ce qui la motive le plus. C'est en partie ce pourquoi elle n'a pas fait l'École normale en début de parcours dans le supérieur. Alors que cette voie lui paraissait la plus « naturelle », son père, normalien, lui aurait alors indiqué « Si tu fais l'École normale, c'est pour enseigner », elle ne s'est donc pas orientée vers cette filière ce qu'il considère un peu comme une erreur malgré tout.

Les « parcours internationaux »

Sur les 40 entretiens menés dans les deux panels, au moins 10 enquêté·es présentent un parcours marqué par des mobilités géographiques importantes, qu'ils·elles soient *starting*, *consolidator*, *advanced*, et ce depuis les premières éditions de l'ERC.

Ce sont d'abord des mobilités « entrantes ». Sept de ces enquêté·es sont originaires d'un autre pays, dont cinq en SH6, et qui ont – il faut le noter – majoritairement obtenu leur ERC à partir de 2012. Ils·elles ont suivi l'ensemble de leur cursus jusqu'à la thèse dans un autre pays

européen, notamment en Italie, et très rarement dans un pays extra-européen¹⁸⁰. Ils·elles n'avaient généralement pas de situation fixe avant de venir en France.

« Alors moi j'ai un parcours vous allez voir un petit peu atypique parce que je suis XXX d'origine, naturalisée française depuis quelques années, mais j'[y] ai fait mes études jusqu'à la thèse comprise [...]. Dès la fin de mes études, j'[y] ai eu un poste [...] je suis restée pendant dix ans en fait, en suivant la progression de carrière. [...] J'ai [ensuite] obtenu un poste [...]. Et puis, en fait, je me suis transférée dans [un autre pays européen] pour des raisons personnelles privées. Après, j'ai passé quinze ans [dans cet autre pays]. [...] Je n'ai jamais eu de contrat de travail à durée indéterminée. Mais j'ai eu des contrats tout le temps. J'ai eu des bourses, des contrats et j'ai enseigné dans trois universités différentes. Comme enseignante contractuelle. [...] J'ai travaillé presque tout le temps, sauf quand mon fils aîné, pendant deux ans, j'ai vraiment arrêté pour m'occuper de lui. [...] Mais [dans cet autre pays européen], c'est vraiment très difficile pour quelqu'un qui n'est pas du sérail de s'intégrer avec un poste. [...] J'ai passé beaucoup de concours et j'étais le Poulidor de la situation. J'étais toujours deuxième, et au bout de quinze ans de cette vie-là, ça devenait difficile parce que c'est contraint. Au début, j'en vivais on va dire correctement, mais la situation économique [...] s'est quand même dégradée. Donc, les contrats étaient de moins en moins bien payés. Je me suis mise à faire de la traduction. [...] Et là, en fait alors que j'avais un gros dossier que j'avais désormais XXX ans. Je voyais pas du tout où j'allais. Je voyais mes conditions de vie se dégrader. Et donc, sur les conseils de plusieurs collègues en France, [...] j'ai eu la qualification du CNU, j'ai regardé les postes. [...] Donc, j'ai envoyé mes dossiers et j'ai été auditionnée et prise à XXX. » (Nicole K.)

Un autre ensemble d'enquêté·es que nous avons pu rencontrer sont les natifs de nationalité française, avec une longue période de mobilité à l'étranger. Ils·elles ont suivi un parcours classique « royal ou universitaire » en France, et s'ils·elles sont parti·es à l'étranger durant leur cursus, ils·elles se caractérisent surtout par l'obtention de postes à l'étranger, principalement en Amérique du Nord, dans des universités de la *Ivy League* et Europe du Nord. Ils·elles souhaitent revenir en France à un moment (souvent pour des raisons personnelles et familiales), et l'ERC est un « moyen de revenir » pour certain·es qui travaillent sur des « objets à la frontière des disciplines » et n'ont pas développé les réseaux nécessaires en France à l'obtention d'un poste. Un lauréat se qualifie ainsi d'« historien sans papier » (Julien K.). Il est frappant de noter que parmi ces enquêté·es, quelques-un·es (nous en avons comptabilisé trois) présentent des parcours migratoires familiaux. Pour les lauréat·es du panel histoire, les récits sont parfois (très) critiques envers la manière dont fonctionne le marché universitaire en France dans cette discipline en particulier. Les parcours à l'étranger sont pour presque tout·es ces enquêté·es un moyen de le mettre à distance.

« Je pense que les descendants d'immigrés en France ne sont pas très bien vus. Pour moi le moment à l'étranger était un moment où on me voyait différemment. On pourra me dire toujours des choses très désagréables, ça ne m'intéresse pas. J'ai réglé une partie des choses. Surtout j'ai compris qu'il

¹⁸⁰ Durant notre enquête nous n'avons rencontré aucun·e chercheur·e en provenance d'Amérique du Nord ou d'Asie par exemple.

fallait aller au-delà de la France et que je n'allais pas m'enfermer dans un champ national. »
(Alejandro X.)

Les statuts et les parcours sont tous très singuliers, et il serait difficile de regrouper de manière homogène cet ensemble hétéroclite de parcours. Outre le fait d'avoir été confronté à d'autres manières de faire, notamment dans le financement de la recherche, ils-elles ont cette caractéristique commune de s'être construit·es une carrière à l'étranger, et leur lien avec la communauté disciplinaire au niveau national semble ainsi de ce fait plus distancié. Que ce soit pour des raisons familiales, personnelles ou professionnelles – ou les trois à la fois –, ces mobilités longues laissent une marque importante dans les identités professionnelles et subjectives. Il s'agira ainsi de voir comment l'ERC s'intègre dans ces parcours et les significations que son obtention prend. Dans ces différents cas, le terme « atypique » utilisé pour qualifier les trajectoires se réfère au positionnement des enquêté·es vis-à-vis de ce qu'ils se représentent comme un parcours « modal » dans la discipline de référence, en fonction de leur représentation des voies qu'ils-elles considèrent comme plus « classique » vers l'entrée dans un poste de chercheur·e permanent·e. Il reste à analyser la manière dont l'ERC intervient – ou non – dans ces parcours, comme ajout d'une forme de distinction, renforcement de l'identité professionnelle dans une discipline, ou voie détournée ?

Dans la diversité des formes de mobilités qui peuvent être présentés aux différents moments de la carrière, ces « parcours internationaux » sont est en cela différents des mobilités effectuées comme des « passages obligés » dans la progression de carrière modale en astrophysique, comme nous allons maintenant le voir.

2-2. Les conditions d'emploi des lauréat·es en France et en Europe

Après l'obtention du doctorat, se pose la question de l'emploi pour ces enquêté·es qui ont tous et toutes souhaité poursuivre une carrière académique. En utilisant le terme emploi, nous nous référons ici à la variété des contrats et des statuts. Nous aborderons également rapidement le rapport qu'entretiennent les lauréat·es aux collectifs de travail en tant qu'« un ensemble des travailleurs engagés dans la même situation de travail et qui sont en relation les uns les autres, interagissent les uns avec les autres » (Avril, Cartier et Serre 2010, p. 27) et qui se reconnaissent comme faisant partie d'un même ensemble. Nous abordons ici tout d'abord la question de la mobilité internationale dans les parcours des lauréat·es, comme critère ambivalent de qualité désirable au recrutement sur les postes de chercheur·es permanent·es selon les deux disciplines

étudiées. Après ce retour vers la place de la mobilité dans la carrière de chercheur·e, nous analysons la manière dont les enquêté·es abordent la phase qui a précédé leur recrutement (ou non) sur un poste de permanent.

2-2-1. Faire ses armes à l'international pour être recruté·e en France en astrophysique

Si la majorité de nos enquêté·es présente une mobilité à l'étranger et des périodes de post-doctorat à un moment de leur carrière, celle-ci ne revêt pas le même caractère « obligé » suivant que les lauréat·es soient en sciences de l'univers ou en histoire, ni suivant les générations ou l'état du marché de l'emploi dans le pays d'origine. Ainsi, la mobilité internationale effectuée dans le cadre des grandes étapes de carrière académique (études, post-doc, emploi) est plébiscitée par les politiques publiques européennes comme qualité des carrières et des marchés académiques en Europe. Les effets de ces différents types de mobilité sont cependant modérés par les pratiques disciplinaires et les marchés de l'emploi académiques qui demeurent très nationaux (Goastellec et Pekari 2013b), comme nous allons également le voir avec nos enquêté·es. Cette internationalisation des carrières crée également des situations paradoxales pour les entrant·es « pris entre des injonctions contradictoires selon les institutions et les périodes » (Goastellec 2016, p. 183).

Faire son réseau

Parmi nos enquêté·es en histoire, pratiquement tou·tes présentent des mobilités à l'étranger. Ce sont des mobilités de carrière effectuées après la thèse, comme nous avons pu le voir avec les « parcours atypiques ». Ce sont aussi et surtout des mobilités effectuées dans le cadre de missions de recherche, liées aux objets d'études « internationaux » des chercheur·es, qui s'effectuent après l'obtention d'un poste. La perception individualisée de l'« internationalisation » des parcours n'est pas forcément présentée comme un atout dans l'évolution de carrière en histoire.

« Moi, je le vois souvent dans les commentaires, y compris dans les rapports, on vous dit que vous vous internationalisez ce n'est pas forcément un compliment, ça veut dire aussi que bon on n'est pas assez bon. » (Fabiola I.)

À l'inverse, en sciences de l'univers, le post-doctorat à l'étranger est présenté comme un incontournable afin d'être recruté sur un poste pérenne, ainsi que l'indique cet enquêté :

« Oui, alors, ce n'est pas écrit, officiellement, comme toujours... mais clairement, oui. Il n'est pas question d'avoir un poste au CNRS sans avoir fait un post-doctorat à l'étranger. C'est clair et net. [...] CNAP pareil, maître de conférences, pareil. En tout cas, tout ce qui tourne autour de l'astro. Si on n'a pas fait ça... là, récemment, je ne connais pas de personnes qui ont été recrutées dans n'importe lequel de ces corps qui n'a pas fait un post-doc à l'étranger. [...] » (Hubert T.)

Pour le·la doctorant·e en sciences de l'univers, la thèse à l'étranger ne semble pas être favorable à l'obtention d'un poste en France. Mentionné parfois comme étant « un sacré handicap » (Jean-François F.) notamment du fait que l'on se retrouve « sans parrain », en référence au·à la directeur·rice de thèse et/ou laboratoire qui vont ensuite « faire du lobbying » durant la thèse, le passage par l'international est surtout présenté comme indispensable après celui-ci dans la perspective d'obtenir un poste en France (Musselin 2004). L'intérêt d'un passage de quelques années à l'international en « post-doc » pour la carrière prend quasiment systématiquement la même forme pour les enquêté·es en sciences de l'univers.

Le passage à l'international après la thèse apporte tout d'abord la connaissance d'un autre système, d'un « autre pays, une autre culture ». Cette confrontation à l'altérité permet selon les enquêté·es de prendre du recul par rapport au niveau national et d'« aller voir ce qui se passe ailleurs » (Pascale B.), « comprendre comment la recherche marche à l'étranger » (Ava F.).

« C'est extrêmement important [la mobilité à l'international] parce que... déjà, ça apporte une organisation de la recherche différente. Si on reste dans un laboratoire français, on va voir toujours le même système français avec les mêmes critères [...], avec les mêmes façons de travailler, parce que même si on a des méthodes un peu différentes, on est quand même tous dans un même moule. On parle, on pense aux programmes nationaux, on a telle façon de demander des financements, on fait ci, on fait une carrière de cette façon-là, on est tous assez formatés. On a un cursus assez similaire, etc. Quand on va à l'étranger, on voit des façons de travailler très, très différentes, avec des systèmes très différents... et puis, on apprend mieux l'anglais. Et puis voilà, on voit... aussi des côtés pas toujours très, très bons. On voit l'aspect très compétitif. On voit, que en fait, ce sont des grosses équipes, et on a quelques postes permanents, et après, on a des armées de postdocs et d'étudiants. Ce qui est totalement différent de la France. Donc, on voit, en fait, des seniors qui ne sont plus vraiment dans la recherche, qui sont dans le management. Alors qu'en France, on voit des seniors qui sont encore vachement les mains dans le cambouis. Donc, on voit un système différent, et ça, c'est toujours positif. [...] » (Maëlle R.)

Comme l'indique cette enquêtée, c'est aussi l'occasion d'évaluer les bons et mauvais côtés des différents systèmes de recherche, et en particulier du système anglo-saxon parfois considéré comme très compétitif, mais dont le « pragmatisme » améliore l'efficacité de la recherche et amène à faire évoluer ses méthodes. Surtout, pour l'astrophysique, domaine où la recherche est « très internationale » (Maëlle R.) et collaborative, le séjour à l'international permet d'améliorer son anglais et de créer son réseau, indispensable à la poursuite de sa carrière. L'accès aux grands

instruments (« avoir du temps » de télescopes, missions spatiales) et/ou aux données qu'ils génèrent est nécessaire à l'activité de recherche.

« Je pense, la différence énorme entre les sciences et les sciences humaines [...] est que nous travaillons très souvent en collaboration [en astrophysique]. Par exemple, moi, je collabore avec la personne X qui est là, mais il y a des *experiments* auxquels il faut participer pour avoir l'instrument. Les instruments, les télescopes [...]. Donc pour avoir accès à ce type de collaboration, il faut oui, comprendre comment ça marche. Et, donc si on n'a pas les *networks*, les contacts, si on ne comprend pas comment interagir avec les autres, ça va être très difficile. [...] et comprendre comment communiquer. [...] Par exemple, en France, [...] je vois très souvent les mails « Madame XXX ». Donc, à l'étranger, on ne pourrait jamais écrire « madame » dans un e-mail. Donc c'est soit professeure, docteure... » (Ava F.)

Les accès aux grands instruments sont gérés par appels d'offres ou par participation à l'équipe-projet et sont très précieux. Le séjour de longue durée en insertion dans ces équipes-projets qui entourent ces instruments est une manière de pouvoir connaître et assimiler les normes et usages en vigueur, d'« apprendre à communiquer » et « à présenter sa recherche ». Le séjour à l'étranger permet de connaître des gens et de se faire connaître.

Montrer son indépendance et sa créativité

Le séjour à l'étranger pour les astrophysicien·nes permet également de « rompre les ponts » (Hubert T.) avec le laboratoire dans lequel on a fait son doctorat et avec son·sa directeur·ice de thèse. Dans une discipline où les sujets sont pensés par ses encadrant·es, il s'agit de devenir « vraiment indépendant », de définir soi-même son projet de recherche, de le faire au mieux « sans se planter » et de montrer sa créativité, ce qui fait partie intégrante de l'apprentissage du·de la jeune chercheur·e, comme pour cet enquêté, qui compare son expérience à l'étranger aux parcours de chefs de cuisine :

« Pour moi, [le post-doc à l'international] ça a été fondamental pour plusieurs aspects. Je compare ça à la même chose que s'ils doivent être chefs [de cuisine]. C'est comme quelqu'un qui a été apprenti et après qui part faire ses armes, qui va dans les maisons étoilées, il récupère l'expertise et qui revient ouvrir son restaurant. C'est pareil. C'est exactement la même chose, c'est-à-dire que... quand vous êtes en thèse, vous vous formez sur un sujet de recherche, [...] mais le sujet, ce n'est pas vous qui l'avez pensé, c'est votre directeur de thèse. Donc, en fait, vous, vous surfez sur la créativité de votre directeur de thèse, sur la pertinence de sa vision, de son sujet, et après vous mettez vos capacités au service du développement de ce sujet. [...] [Le post-doc], donc, ça permet aussi de voir une autre façon de faire la science que son directeur de thèse, de la même manière que vous avez découvert quelqu'un qui fait un autre style de cuisine, que celle que vous avez eue, ça, c'est super important. » (Bastien J.)

En astrophysique, il est recommandé de partir juste après la thèse et de revenir après deux ou trois ans à l'étranger, lorsque le·la chercheur·e est en capacité d'« émettre une plus grande

expertise », ce qui va permettre d'avoir plus de chances d'être recruté dans le circuit français, comme l'indique cet enquêté :

« Et moi-même, les doctorants que j'ai maintenant, je leur conseille : « Partez plutôt après votre thèse. Et deux trois ans après, revenez en France si vous voulez rester dans le domaine académique en France ». Mais il vaut mieux partir juste après la thèse, et revenir quand on a un peu plus... je ne sais pas comment dire, quand on émet une plus grande expertise, donc on a plus de chance d'être recruté, c'est mieux de revenir dans le circuit français. » (Raphaël N.)

Ces séjours à l'étranger sont également l'occasion de travailler avec des chercheur·es à forte renommée scientifique. Comme cela a été mentionné par certain·es enquêté·es dans l'éventail des décisions qui ont précédé le choix de la thèse, l'expérience à l'étranger est parfois une opportunité de « travailler avec ». Il est ainsi important de pouvoir collaborer avec des scientifiques de renom, mais aussi d'intégrer l'environnement dans lesquels ces scientifiques travaillent, en étant par exemple associé·es aux missions ou en exerçant son activité auprès de spécialistes du sujet, et/ou des prix Nobel.

Encadré 7 - Récit d'une mobilité postdoctorale à l'international

Paul K. a fait des « études scientifiques » : après un bac scientifique et une « petite bifurcation » dans une autre discipline scientifique appliquée éloignée de l'astro « qui n'a pas voulu de lui » et dont « il n'a pas voulu », il s'est réorienté vers de la physique plus « fondamentale ». L'astrophysique est arrivée au « fur et à mesure » du DEUG de physique [équivalent Licence, NDLR], mais surtout du DEA [équivalent Master, NDLR], « avec l'objectif de potentiellement continuer en thèse » s'il en avait les capacités. Ce qui est arrivé. Il intègre un laboratoire en province, qui travaille sur le thème qu'il a choisi pour sa thèse et parce qu'il cherchait à quitter un Paris, trop difficile à vivre financièrement, pour lui et sa famille. Il travaille sur un thème lié à une mission d'exploration spatiale qui devait arriver à terme après sa thèse, ce qui a motivé le choix de sujet. Il fait ensuite un post-doctorat aux États-Unis, en attendant les premières données de la mission sur laquelle il a beaucoup travaillé. Il sait que s'il « veut continuer » sur ce thème, « un passage aux États-Unis est quasiment obligatoire », en lien avec la mission spatiale, pour « être dans le feu de l'action ». Son responsable de post-doc est « quelqu'un qui avait un rôle très important dans la mission » et pour lui c'était important de pouvoir « collaborer avec un des grands scientifiques qui était associé à cette mission ». À peine arrivé aux États-Unis il obtient un financement de post-doc en France, rare à cette époque, et saisi cette opportunité qui est un « bon tremplin » « pour trouver un poste ». Trois ans après sa soutenance de thèse, il obtient un poste, ce qui est « une chance de ne pas être obligé d'attendre trop ».

Ces « mentors », dont l'importance dans la socialisation des prix Nobel a été soulignée par Harriet Zuckerman (Zuckerman 1977), apportent un réseau mais donnent aussi à voir des manières de penser et de travailler, d' « explorer de nouvelles directions », et de travailler avec de nouvelles équipes. Dans cet environnement, c'est le modèle de recherche du « groupe »

anglo-saxon qui est observé et appréhendé dans son efficacité. Dans ce modèle, l'activité de recherche prend comme centralité un·e chercheur·e senior autour duquel·de laquelle s'articulent de nombreux·ses post-docs. Ce modèle est selon les enquêté·es, très différent du système français, très peu hiérarchisé et où les post-docs n'existaient pas jusqu'il y a peu. Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, ce modèle est celui sur lequel se base en partie la construction de l'ERC. Même si, comme nous le verrons plus tard, les formats de projets sont très variés, notamment dans la construction des rapports entre le·la porteur·e et les collectifs du projet, l'observation « pratique » de ce modèle dans le cadre de mobilités permet d'en adapter les contours au sein du projet ERC et d'aider à la lecture des termes de l'appel.

« Oui, à l'époque, il fallait faire un postdoc. Il n'y avait pas de postdoc français, vraiment, parce qu'il y a beaucoup de postes permanents en France et puis... soit on allait à l'étranger, faire un postdoc, et puis ensuite, on revenait trois ou quatre ans après pour avoir un poste permanent, soit on quittait l'astrophysique. C'était comme cela, mais il n'y avait pas vraiment de post-doc français. Peu à peu, on s'est mis au système anglo-saxon, où il y a énormément de post-docs, puis normalement, très peu de postes permanents. Un groupe à l'étranger, c'est un chercheur senior et puis une foultitude d'étudiant et de post-doc qui l'entoure. En Hollande, par exemple, aux Pays Bas, il y a, au minimum, 4 étudiants enseignants par senior. Chez nous, c'est difficile d'en trouver un ou deux. Quand on est deux, c'est que : « Oh ! T'as trop d'étudiants ! » » (Rosine D.)

Pour les chercheur·es qui ont obtenu leur thèse dans les années 1950-1960 et jusqu'aux années 1990, le séjour à l'étranger s'effectuait ainsi en étant « chercheur·e invité·e » ou dans le cadre du service militaire sous la forme de coopération par exemple. Celui-ci a progressivement pris la forme du post-doc avec l'allongement du nombre d'années avant l'obtention d'un poste pérenne. Pour ces enquêté·es en histoire et en astrophysique, la mobilité internationale dans la trajectoire de carrière – qu'elle soit ponctuelle ou sur des périodes plus longues – a plusieurs effets sur leur pratique professionnelle. Comme observé par Gaële Goastellec, ces mobilités participent principalement au développement des réseaux de recherche (Goastellec 2016), et permettent ici d'appréhender une activité de recherche selon le modèle anglo-saxon de la recherche, qui est celui également porté par l'ERC. En matière de savoir-faire, elles renforcent un apprentissage de la langue anglaise ainsi que – directement ou indirectement *via* la construction de dossiers de candidatures – la capacité à savoir monter des projets.

2-2-2. Les récits des recrutements

Pour les astrophysicien·nes, alors que le passage par l'international n'est ni « obligatoire ni spécialement encouragé » (Pascale B.) jusque dans les années 1990, il devient progressivement

« indispensable » avec l'augmentation de la précarité. L'internationalisation de la carrière et la construction des discours autour de ce « passage obligé » est ainsi aussi fortement lié aux évolutions des conditions de l'emploi scientifique en France et au développement de la recherche par projet.

Entre les générations, l'allongement de la « carrière postdoctorale »

Pour la plupart des enquêtés qui ont obtenu leur thèse avant les années 1990, que ce soit en en histoire ou en astrophysique, ils·elles relatent un recrutement qui s'est effectué directement après la thèse ou très rapidement dans l'année qui a suivi.

« C'est l'époque où encore il y avait l'idée de faire sa thèse et qu'ensuite on reste en France, on demande un poste en France. Mais c'étaient un peu les dernières générations. Comment dire, les Trente glorieuses, si on peut dire. Moi j'ai passé un an et demi au XXX, j'y suis retourné souvent. Donc ça a été pour moi l'équivalent du post-doc. Mais il y a beaucoup d'autres de mes camarades de promotion qui n'ont pas fait de post-doc ou très peu de post-doc [...]. Et ensuite, ça, c'est les années 1980. Mais à partir des années 1990 avec l'augmentation du nombre de gens qui avaient des thèses ou pas, et la raréfaction des postes, il a été de plus en plus nécessaire de faire des post-docs. Je dirais que j'étais la dernière génération où à l'époque on faisait encore une thèse et que dans la foulée, on faisait un an peut-être de post-doc ou qu'on avait un post-doc. Ça s'est rapidement terminé. » (Erwann T.)

C'est à partir des années 1990 et plus particulièrement à partir des années 2000 que le nombre d'années entre l'obtention de la thèse et la titularisation sur un poste s'est progressivement allongé pour atteindre parfois jusqu'à six ans de « carrière postdoctorale », comme l'indique cet enquêté :

« Finalement, j'ai eu six ans de, de carrière postdoctorale [dans trois pays différents, NDLR]. Et voilà, ça s'est toujours bien passé, même si vous l'imaginez, à chaque fois, entre la fin d'un contrat et le début du suivant, il y a toujours ces moments d'incertitude. On envoie des dossiers, on espère qu'il y en a un qui passe. Mais dans le moment de l'attente, je me rappelle surtout... Il y avait des moments où, j'étais un peu là, entre deux, et je me demandais : "Qu'est-ce que je vais faire si ça ne marche pas ? Comment je... quel est mon plan B ? Voilà." Donc ça, c'est tout à fait normal, mais bon. Après, tout a toujours bien marché, et, rétrospectivement, ça m'a quand même toujours enrichi parce que j'ai changé de pays, voilà, j'ai pu toujours bien m'intégrer aussi dans les endroits où j'ai travaillé, le labo où j'ai travaillé. Donc, ça a toujours été des bonnes expériences. C'est vrai que quand on commence à aller au-delà d'un certain nombre d'années, je vois pour certains de mes collègues, de mes amis qui ont fait 10 ans de carrière postdoctorale, des choses comme ça, c'est dur, ou de se voir retoquer tout le temps au concours. » (Yvain G.)

Ainsi l'internationalisation est ici fortement liée à la recherche de contrats temporaires en attendant de pouvoir accéder – ou non – à des postes de titulaires. Pour les historien·nes – et certain·es astrophysicien·nes – qui ont notamment obtenu l'agrégation, l'enseignement dans le secondaire constitue le « sas » entre la soutenance de thèse et l'obtention d'un poste de titulaire.

En sciences de l'univers, il n'est parfois plus recommandé de postuler sur un poste de permanent juste après la thèse, mais il faut « attendre » (Maëlle R.) et effectuer des post-docs sur « trois ans minimum ». D'un effet lié aux conditions d'emploi, le post-doc est ainsi devenu un élément indispensable de carrière sur lequel se sont en partie construits des discours autour du renforcement de l'expertise scientifique.

Alors que ce type de contrats temporaires n'existaient pas en France, l'arrivée de la recherche par projet dans les années 2000 en permet le financement, ce qui est vécu de manière favorable par certain·es astrophysicien·nes notamment. Si la plupart des enquêté·es se désolent de ce constat, l'augmentation du nombre de post-docs est parfois perçue comme la normalisation d'un marché de la recherche en France qui existe déjà ailleurs, et qui renforce ainsi l'attractivité de la France. Dans une recherche avec beaucoup de mobilité et de compétition entre pays notamment autour des ressources humaines, l'ANR et l'ERC permettent d'avoir des postes de « post-docs français » et d'« attirer les étrangers, et aussi des Français qui peuvent rester en France en post-doc » (Rosine D.). Si l'expérience à l'étranger est recommandée, avec l'accès à distance des données et le financement de post-docs en France grâce à la recherche par projet, il est ainsi possible de faire son post-doc en France sans être dans l'obligation de partir à l'étranger. Pour ces générations avec des « carrières post-doctorales », l'enjeu du recrutement sur un poste pérenne après la thèse est relaté comme une préoccupation centrale, dans des moments de vie où se pose la question de fonder une famille. Les post-docs, ou l'enseignement pour celles·eux qui ont l'agrégation, permettent de maintenir un salaire et de rester dans le circuit académique en attendant d'avoir peut-être un jour un poste pérenne. Il faut ainsi « aller chercher » les opportunités qui ne s'offriront pas d'elles-mêmes. La « carrière post-doctorale » est ainsi mobilisée par certain·es comme le moment où l'on apprend à déposer des dossiers, à construire des projets de recherche, à améliorer la présentation de soi, à recevoir des refus et à re-candidater, « apprentissage » qui est mobilisé ensuite dans l'ERC.

Les histoires vécues du recrutement

Pour les quelques enquêté·es des générations plus récentes qui ont été recruté·es « jeunes », c'est-à-dire entre un an ou deux ans après la thèse, les recrutements sont analysés et décortiqués. Ils·elles évoquent pratiquement systématiquement une part de chance, de concours de circonstances, dans ces recrutements qui ne dévoilent souvent que peu les raisons des classements effectués. Lorsque la pression sur les postes est forte et que les candidatures sont

de qualité égales, l'ensemble des moments de la construction de carrières comptent et s'agrègent dans l'évaluation. Si les « marqueurs » de la qualité doivent être visibles (comme la recommandation d'un « ponté » par exemple), le recrutement est relaté comme une forme de phénomène « magique » (Mauss 2013) qui s'opère, dans lequel des circonstances favorables ne s'alignent qu'à un certain moment, comme le restitue cette enquêtée :

« Ah oui, c'était une surprise pour tout le monde, en fait. Normalement, ils ne po... Enfin, ils ne recrutaient pas aussi jeune, voilà. [...] et en fait, il y a eu un... Alors, les raisons exactes, je ne sais pas. Je n'étais pas dans le jury. L'analyse qu'on en a faite... enfin, que j'en ai faite après coup, en discutant aussi avec d'autres personnes, c'est qu'il y a eu un concours de circonstances. C'est-à-dire qu'il voulait quelqu'un sur mon profil, [...] et que parmi toutes les candidatures qu'il y avait, en fait, il y en avait beaucoup qui étaient en concurrence, qui se tiraient un peu dans les pattes, et moi, j'étais un peu électron libre. J'arrivais comme ça, avec justement la personne avec qui j'avais fait mon post-doc. C'était vraiment quelqu'un de très... c'était le ponté. C'était vraiment quelqu'un de très important dans la discipline, qui m'avait écrit une lettre de recommandation, que je n'avais pas lue, mais je l'ai eue après quand on me l'a donnée, qui était vraiment extrêmement bonne et voilà. Et ces deux, ces deux choses ont fait que, finalement, ben ils m'ont prise, à moi, parmi le petit pool de candidats du domaine. Voilà... » (Maëlle R.)

Pour d'autres, le parcours est plus sinueux et l'accès au recrutement en tant que chercheur·e a été vécu comme difficile, du fait notamment du jeu disciplinaire en place, et ce particulièrement en histoire. Pour des enquêté·es de ce panel qui travaillent sur des objets « à la frontière », les épreuves de la thèse et du recrutement peuvent s'ajouter aux épreuves difficiles du CAPES et de l'agreg, comme pour cet enquêté :

« Pour le rapport de thèse, il n'était pas bon. Il y a un certain nombre de membres du jury qui en gros voulaient faire en sorte que ça s'arrête pour moi à ce moment-là et que je ne puisse pas continuer du tout. Là, je pense que c'était vraiment pour des raisons de *fight* entre..., de constitution du jury et donc du coup, là, c'est un peu une période [de sept ans... Je dirais qui va s'ouvrir pour moi entre la fin de la thèse et mon recrutement au CNRS, c'est quand même long. C'est une période où j'ai dû chercher d'autres points d'appui, me remettre en question aussi, parce que voilà. C'est une période un petit peu longue, mais de maturation aussi. Je pense importante pour ce que je suis capable de proposer aujourd'hui comme sorte de recherche, comme réseau de personnes. [...] Voilà, donc entre XXXX et XXXX, ce n'est pas un moment évident du point de vue de... est ce que je vais vraiment pouvoir continuer à faire de la recherche ? Il y a des vraies remises en question autour de ça. J'ai mon métier de prof, j'ai ma famille qui pour le coup-là grandit vraiment [...]. D'un autre côté, cet aspect-là personnel, ça m'a fait tenir, ça prend du temps, mais ça fait tenir parce qu'une soutenance de thèse violente quand tu as passé cinq ans voir six à faire... que c'est ta vie et que tu te fais démolir... Et tu sais que ça va prendre deux ou trois ans avant de remettre les choses en place, tu le prends plus sereinement si t'as une femme, un enfant et que voilà, il n'y a pas que ça dans la vie. [...] Et ça venait aussi un petit peu, c'est grâce aux conseils de XXX au tout début « Passe ton agreg », parce que c'est exigeant [...]. C'est exigeant, ça peut être violent et il faut savoir que ...tu prends un risque, que ça ne marche pas ou que ça ne marche pas aussi vite que tu croyais. Et c'est surtout ça, en fait, c'est plus un truc d'endurance qu'un truc de percer rapidement. » (Alexis T.)

La façon d'appréhender le parcours et les obstacles éventuels vers un poste dans le supérieur est très variée parmi les enquêtés. Cependant, le moment de « carrière post-doctorale » et plus encore les parcours sinueux de celles et ceux qui ont dû « faire leur preuve », parce qu'ils·elles n'étaient « pas bons élèves », ont dû passer plusieurs fois les concours, n'avaient pas les bons marqueurs pour obtenir un poste rapidement ou celui souhaité, les amènent à revoir les temporalités de carrière et à la penser comme une sorte de course de fond dans laquelle l'endurance et la persévérance sont testées et où il reste une incertitude sur l'arrivée malgré les efforts mobilisés. Ces épreuves sont retraduites ensuite dans les discours par certain·es comme ayant participé à la construction de leur identité dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, comme le souligne cet enquêté :

« Oui parce que moi, j'ai mis beaucoup de temps. Je n'étais pas un bon élève et que j'ai mis du temps à avoir tout ce que j'ai eu et des échecs qui étaient dur à vivre sur le moment, mais qui, je pense, m'ont aidé à me positionner tout simplement. À me construire comme individu dans ce monde de la recherche et l'enseignement supérieur. (Anthony A.) »

Si le post-doc ou les voies détournées pour les historien·nes sont en partie liées à des contextes situés temporellement de conditions d'emploi et de démographie, et donc concerner particulièrement les chercheur·es qui ont soutenu leur thèse après 2000 plutôt que les chercheur·es les plus avancés, les moments de carrière où une confrontation avec des pairs remet en cause les capacités scientifiques des enquêtés sont particulièrement marquants pour l'ensemble des générations. C'est notamment lorsqu'elles sont particulièrement vécues comme violentes, parce que cumulées ou socialement perçues comme liées à une identité propre notamment pour les femmes scientifiques et/ou les enquêté·es issus de milieux les plus éloignés de l'*ethos* académique, que ces épreuves sont mobilisées dans les identités professionnelles et dans le dépôt de projet à l'ERC. « Ne pas avoir peur de l'échec », « prendre des risques » est ce qui revient régulièrement dans les entretiens comme des propriétés individuelles nécessaire à un dépôt à l'ERC, apprises par l'expérience plus que héritées, forgée de manière individuelle plus que grâce à un collectif. Pour ces lauréat·es qui ont été sélectionné·es, l'ERC vient également comme une preuve supplémentaire de la légitimité scientifique comme nous le verrons par la suite.

Conclusion des parties 1 et 2

Nous ne postulons pas ici une forme de fonctionnalité de certains marqueurs de parcours qui amèneraient à l'ERC, il serait hasardeux de nier la variété des formes de singularités des

parcours des enquêté·es, car cela supposerait que les chercheur·es qui ne déposent pas de projets à l'ERC seraient totalement dépourvus des caractéristiques sociales et professionnelles présentés par les lauréat·es, ce qui n'est évidemment pas le cas. Cependant, la systématisation de la description des parcours scolaires et universitaires et la quasi-systématisation des origines familiales permettent d'en dégager quelques pistes à interroger quant aux logiques qui ont précédés le dépôt à l'ERC comme la manière dont ces cheminements sont mobilisés par les enquêté·es.

Dans un premier temps, sans une description plus complète du champ dans lequel ces enquêté·es se situent, il est difficile avec ces récits de vie d'évaluer finement les positions occupées par ces lauréat·es préalablement au dépôt de projet à l'ERC sans se départir d'une forme d'« illusion biographique » (Bourdieu 1986). Néanmoins, ces récits des placements et déplacements dans l'espace professionnel, en s'ajoutant aux données de cadrage présentées en début de ce chapitre, nous montrent qu'une certaine forme d'homologie existe de manière plus prégnante entre les lauréat·es en astrophysique et le champ disciplinaire dans lequel ils·elles se situent en comparaison avec les lauréat·es en histoire, aux parcours plus « atypiques », c'est-à-dire plus diversifiés. La manière de restituer le cheminement parcouru en fonction de la représentation des trajectoires des possibles au sein du champ académique disciplinaire, amène les lauréat·es aux parcours « atypiques » à davantage individualiser les progressions de carrière. Les « voies détournées » singularisent et distinguent par la même occasion. Dans une discipline comme l'histoire où l'activité de dépôt est faible, une proposition de projet à l'ERC entre en continuité d'une carrière professionnelle déjà en partie ou complètement « déviante » autant qu'elle en renforce la singularité (que ce soit intentionnel ou non).

Deuxièmement, la mise en valeur du discours vocationnel par les enquêté·es, qu'il soit construit autour des trajectoires biographiques (une « passion » liée à l'enfance, en particulier pour les astrophysicien·nes), du relais de la formation (*via* les stages de recherche, la découverte du goût de la recherche durant les études), ou des positions occupées dans l'organisation (le choix de ne pas faire d'enseignement par exemple), apporte « des ressources pour construire un assemblage identitaire satisfaisant, de façon provisoire, un besoin de cohérence et souvent une vision positive de soi-même ». (Iori et Nicourd 2014). Il permet de remettre du sens dans les engagements, particulièrement lorsque les parcours sont heurtés. Pour ces auteurs, à partir d'une enquête menée auprès des acteurs des métiers de l'action sociale, si les différents discours vocationnels sont socialement construits, ils ont cependant pour point commun d'individualiser

les raisons de l'engagement. Le répertoire symbolique mobilisé par ce discours vocationnel autour du fait de « faire de la recherche » entre ainsi en résonance avec les formes de valeurs portées par l'ERC, qui « contractualise » une carrière scientifique d'« excellence » dont les formes d'autorités charismatiques en confirment la réalité et sa reconnaissance. Ce discours est ainsi suffisamment présent dans les entretiens pour mériter d'être souligné, mais cela ne suffit cependant pas, tout comme la distinction de carrière, à expliquer une forme d'engagement vers le dépôt de projet à l'ERC. Le discours vocationnel ainsi que les carrières « atypiques » peuvent être partagées par d'autres chercheur·es qui ne vont pourtant pas systématiquement déposer un projet à l'ERC.

Un troisième élément commun des récits de parcours biographiques nous semble émerger, celui de la mobilité géographique dans les carrières et trajectoires des enquêté·es. Comme souligné notamment dans un numéro thématique de la *Revue française de sociologie* qui lui est consacrée, l'internationalisation des sciences recouvre sous un même terme différentes pratiques et rhétoriques dans un espace professionnel où la mobilité est « en quelque sorte naturelle » (Dubois, Gingras et Rosental 2016). Sans même parler ici des participations aux colloques internationaux, les formes spécifiques de la mobilité revêtent également dans les récits des formes variables : « choix » de partir à l'étranger en tant que jeune chercheur·e et d'y construire une partie de sa carrière, « passage obligé » mais limité dans le temps pour se voir recruté ensuite en France, ou encore séjour de recherche d'assez longue durée dans le cadre du projet, de collaborations ou de développement de terrain. Qu'elles soient contraintes ou souhaitées, ces mobilités n'ont pas la même place ni la même signification pour les deux panels d'enquêté·es. L'importance de la dimension internationale autour des grands équipements dans la formation et la socialisation des jeunes chercheurs a déjà été soulignée (Simoulin 2016), et des auteurs ont montré que les formes spécifiques de l'internationalisation sont assujetties à la nature des objets étudiés et au niveau de « collectivisation des processus de recherche » (Gingras 2002), dont les sciences humaines et sociales sont les plus éloignées. Dans une configuration de « collège invisible mondial » des réseaux scientifiques (Wagner 2008), les variables nationales, et en l'occurrence ici disciplinaires, sont importantes dans la valorisation individuelle de ces moments passés loin du marché national de l'emploi. Pour ces auteurs, le financement de la recherche est l'une des trois voies identifiées de l'internationalisation de l'activité scientifique, avec la circulation des personnes, des textes et des objets et le mode de production du savoir. Ici, l'internationalisation des carrières observées est un attendu de l'appel

à projet ERC et y contribue, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, mais n'est pas une obligation en soi et elle nous intéresse essentiellement pour son rôle dans la construction de l'*ethos* du·de la lauréat·e, de son modèle de pratique de la science et des « techniques » de rédaction de projet mobilisées, comme nous le verrons ensuite.

Enfin, comme nous l'avons déjà souligné, les épreuves rencontrées dans le parcours ainsi que l'instabilité des débuts de carrière nous semblent particulièrement intéressantes à prendre en compte dans les manières de se raconter en tant que « *self-made wo-man* » et de se représenter les collectifs de travail dans le cadre de projets ERC. Ces quatre pistes de réflexions : écarts plus ou moins grands aux carrières modales, place de la vocation dans les logiques d'engagement, mobilité professionnelle et géographique et épreuves du parcours, autour de caractéristiques partagées ou différenciées selon les enquêtés·es des panels étudiés, nous amènent à aller plus en avant dans l'enquête et à aborder maintenant les récits de la phase de décision de candidature, que nous avons choisie de présenter sous la forme d'idéaux-types.

3. Plusieurs logiques d'engagement vers l'ERC

Que les projets aient été écrits rapidement, voire très rapidement, ou qu'ils aient pris plusieurs années à murer ; qu'ils·elles aient été sollicités ou non ; qu'ils·elles aient obtenu le projet la première fois, ou la troisième, au cours des entretiens, il est rapidement apparu des concordances et des décalages entre les lauréat·es quant aux motivations invoquées au dépôt de projet à l'ERC.

Ces motivations semblent particulièrement indexées aux cultures épistémiques des personnes, et aux étapes de carrière et aux positions occupées. Ainsi, la typologie des logiques d'engagement, ou motivations individuelles, est élaborée en fonction du rapport entretenu par les lauréat·es suivant : 1) leur interprétation des promesses de l'appel dans son aspect idéologique (figure du scientifique, *high-risk/high-gain*, individualisme...) et pratique (montant des financements, portabilité...) et 2) leur rapport aux incitations par les politiques publiques au dépôt de projet à l'ERC. À partir de cette perspective, nous avons décelé quatre logiques d'engagement vers la voie de l'ERC : l'idée, les moyens financiers, l'autonomie et les trajectoires de carrière. Si les quatre logiques d'engagement décelées reviennent de manière

quasi-systématiques dans l'ensemble des entretiens, elles ne sont pas mobilisées selon le même ordre d'importance, ce qui nous a conduit à identifier quatre catégories de candidat·es : les candidat·es « chef·fes d'orchestre », les candidat·es « chef·fes d'entreprise », les candidat·es « électrons libres » et les candidat·es « francs-tireurs ». Nous avons résumé ces quatre logiques d'engagement et types de candidat·es dans le tableau suivant :

Tableau 32 - Logiques d'engagement et catégories de candidat·es

Logiques d'engagement	Candidat·es « chef·fes d'orchestre »	Candidat·es « chef·fes d'entreprise »	Candidat·es « électrons libres »	Candidat·es « francs-tireurs »
<i>Idées</i>	Découverte (++++)	Développer son expertise (++)	Développer son objet de recherche (+++)	Mener sa recherche individuelle (+)
<i>Moyens financiers</i>	Réaliser son idée (++)	Maintenir l'activité scientifique collective (++++)	Créer des collectifs de confiance (++)	Stabiliser ses conditions d'emploi (+++)
<i>Autonomie</i>	Confirmer son leadership (+)	Autonomie financière de l'équipe (+++)	Maintenir et développer son autonomie de recherche (++++)	Se dégager des logiques nationales de la discipline (++)
<i>Trajectoire de carrière</i>	Laisser sa trace (+++)	Maintenir et développer son équipe (+)	Rayonnement de l'objet de recherche (+)	Influer sur sa trajectoire de carrière (++++)

Tableau réalisé par l'autrice.

Les raisons évoqué·es par les lauréat·es ne sont bien évidemment pas homogènes et il y a une très grande diversité des motivations, ainsi que des personnalités individuelles, que nous allons tenter de restituer finement. De même, les motivations des enquêté·es au dépôt de projet à l'ERC sont multiples et non exclusives les lauréat·es évoquent divers facteurs qui peuvent s'agréger à un moment donné de leur parcours personnel et professionnel. Au travers de cette

typologie, nous n'entendons donc pas réduire l'expérience des lauréat·es en les confinant à ces seules catégories, mais à tenter de restituer de la manière la plus intelligible possible un terrain d'enquête extrêmement riche. Nous aurions également pu établir une typologie à partir d'autres points d'entrée : type de bourse, panel, établissement employeur, âge, statut, ou encore manière d'aborder les termes de l'appel, objet de recherche, collectifs de travail. C'est en interrogeant la manière dont sont relatés les parcours individuels et au vu de la socio-histoire de l'ERC ainsi que des formes d'incitation au dépôt de projet à l'ERC que nous avons fait le choix – qu'il est bien sûr toujours possible de discuter – de regrouper les lauréat·es enquêté·es.

Dans cette partie, nous allons maintenant présenter les quatre catégories de candidat·es que nous avons identifiées à partir de l'analyse des entretiens. Cette typologie a été élaborée en fonction de la hiérarchisation que ces personnes font des quatre logiques d'engagement mobilisées de manière systématique par l'ensemble des enquêté·es.

3-1. Les candidat·es « chef·fes d'orchestre »

La première forme d'engagement qui se dégage des entretiens menés est celle qui nous semble se rapprocher le plus de la conception du modèle de financement de la science adopté par l'ERC comme moyen de produire une « science de rupture ». Au cœur des motivations évoquées se trouve ainsi la poursuite de la « découverte », qui modifie l'état des connaissances et où l'« ambition » prend une place importante dans le déroulé de la carrière (Hermanowicz 1998). Pour cette catégorie, cette découverte est au cœur de la motivation au dépôt de projet à l'ERC. Les moyens financiers accordés par la bourse doivent ainsi permettre de réaliser leur idée et de confirmer leur *leadership* dans leur domaine scientifique, pour au final y « laisser une trace durable ».

3-1-1. Risquer la découverte

Pour ces lauréat·es, les « idées » sont centrales dans le dépôt de projet. Si tout·es les enquêté·es en histoire et astrophysique soulignent l'importance d'avoir une « bonne idée » pour un projet à l'ERC. Ici, « l'idée » ou encore « l'intuition » (Étienne O.), l'« imagination » est une qualité indispensable au travail de la recherche, comme nous l'indique cette enquêté·e, pour qui ce qui fait carrière pour les jeunes chercheur·es, c'est en priorité le travail et l'imagination, les idées :

« Et voilà, [ce qui fait la carrière] c'est le travail, en fait ! C'est le travail et l'idée ! L'imagination, les idées ! Il y en a qui sont très dynamiques, ils font beaucoup de papiers. Il y en a qui préparent une thèse, et ont déjà cinq, six, sept papiers écrits dans la thèse. Il y en a qui ont des difficultés pour en avoir un ou deux. » (Rosine D.)

Ces enquêté·es sont au nombre de 10 en majorité des hommes (N = 7), *advanced grants* (N = 5) et *starting grants* (N = 3), ayant suivi pour partie d'entre eux·elles un parcours en École normale (N = 6). Le défi scientifique et intellectuel est au cœur des motivations au dépôt de projet à l'ERC pour ces chercheur·es qui se situent très principalement au sein du panel PE9 (N = 7).

Pour les enquêté·es en astrophysique, il s'agit de faire des « découvertes » qui permettront de résoudre un « mystère physique non élucidé » (Augustine J.). Cette logique est au cœur des carrières de scientifiques les plus réputés, et notamment les prix Nobel. Dans un domaine disciplinaire, l'astrophysique, où la compétition est internationale autour de problèmes théoriques sur des questions de physique non encore résolues permettant d'expliquer le fonctionnement de l'univers, le prix Nobel arrive régulièrement dans les récits comme un horizon à atteindre. Cet enquêté profite ainsi de l'opportunité d'une erreur d'interprétation de résultats par une équipe américaine, avec qui il y a autant de relations de collaboration que de concurrence, pour relancer son sujet et rester dans la course au prix Nobel.

« Le défi, qui était l'objectif phare un peu du projet, ce qui redonnait la perspective la plus ambitieuse, c'est une question, si on arrive à y répondre, ce serait une des plus grandes découvertes du siècle. C'est même un prix Nobel++ quoi. [...] c'est une découverte de physique fondamentale, mais exceptionnelle, si on la fait. [...] Et en fait, là où j'ai eu beaucoup de chance, il y a des équipes dans le monde entier qui sont en train de travailler là-dessus avec d'autres. [...] Il y avait des observatoires [...] qui visaient le même objectif et là, où le, mon projet a pris une certaine dimension, [...] c'est qu'à un moment donné l'équipe américaine a cru faire la découverte. [...] Et moi, je sais que le jour où j'ai vu ce résultat-là avec les jeunes avec qui je travaillais, j'ai dit, mais c'est faux. [...] Et il y a eu une période comme ça un peu d'hésitation pendant six mois et à la fin, c'était intéressant, on a travaillé avec l'équipe américaine et, alors qu'on pensait qu'ils seraient de mauvaise foi, à la fin, ils nous ont invités chez eux aux États-Unis. Et quand on est arrivé chez eux, on était une, une dizaine, une dizaine de chercheurs là de l'équipe XXX [...] et puis ils nous ont dit : « Ben, vous avez raison ». Ça a été un très grand succès, parce qu'ils ont dû retirer leur, affirmation et c'était, en fait, ils perdaient le prix Nobel parce qu'ils étaient déjà en train, de se préparer pour recevoir le prix Nobel. [...] Et, et du coup, maintenant la découverte, elle est toujours à faire et puis on sait que c'est plus compliqué et que on a, le travail, enfin, le sujet que j'ai développé fait partie de l'histoire. C'est que maintenant, il va falloir, effectivement résoudre ce problème » (Étienne O.)

En histoire, l'idée ne mène pas forcément à la découverte, mais à « infléchir notre propre trajectoire, changer l'histoire » (Frédéric M.) et à développer un concept qui aura un aspect « structurant » sur la discipline dans la manière de faire de l'histoire et sur la production de résultats. Dans ces carrières où les résultats de la recherche sont le moteur de la rémunération

symbolique de prestige, « laisser sa trace » repose sur la capacité à produire des idées et des acquis. Les idées donnent des résultats qui marquent durablement la connaissance de l'objet et que l'on stabilise sous une forme fortement matérielle : bases de données, séries d'ouvrages.

« D'une part, comme vous pouvez le voir, moi, je suis très attaché à l'idée qu'un projet, quel qu'il soit, il y ait après un reste. Voilà, ce projet il donne un paquet de bouquins, le thème, on l'a vraiment pris par tous les bords. Il y a 200 personnes qui ont travaillé là-dessus, qui ont écrit des articles en tout, il doit y avoir à peu près de 200 papiers. Et puis, il y a les bases de données informatisées, [...] c'est des textes numérisés [...]. Sur cette ampleur-là, oui, sans financement de ce type, c'est impossible. [...] Je vois que moi, je suis très structuraliste. Je crois quand même beaucoup à la force des concepts, et alors je vois des projets, c'est construit sur un concept vague. [...] Il y a quand même des choses, et je vois des projets construits sur des concepts comme ça, à l'anglo-saxonne. C'est très factice. [...] Un projet, c'est solide, c'est costaud. Il y a une problématique, il y a des sources, il y a des difficultés linguistiques. [...] Voilà c'est structuré, où il y a un aspect matériel, où on va construire de la source, où on va chercher la source, on en fait quelque chose [...]. » (Richard F.)

L'ambition se conjugue avec le « défi », le fait de faire un « pari » (Étienne O.). L'interprétation du « risque » contenu dans les termes de l'appel repose ici sur la validité de l'idée scientifique et du changement de paradigme que celle-ci produira – ou non – à la fin du projet dans le champ scientifique. Ainsi, selon ces scientifiques, parmi les critères d'évaluation du projet à l'ERC, l'aspect *high-risk/high-gain* est ce qui aurait été décisif dans la sélection, parmi un ensemble d'éléments autres :

« Les gens sont intelligents en général, et puis vous savez, il y a plusieurs éléments, il y a... votre production quoi. Qui vous êtes au moment où vous, vous déposez ? Mais ça pour l'ERC c'est que le tri de départ si vous voulez. Et après, c'est vraiment le projet, à quel point il est innovant, en fait, et à quel point il est comme ils disent "high-risk/high-gain". C'est eux – je cite là, ce n'est pas moi qui me vends comme ça, c'est leur annonce de candidature. Et donc, pour moi, une manière d'être risqué c'était de faire quelque chose qui était absolument incompris. Personne depuis 150 ans avait compris cet objet-là [...]. Et donc ça, c'était ma... bon, presque mon arrogance quoi, d'une certaine manière. Et mon pari c'était que les gens ne l'avaient pas compris parce qu'ils ne l'avaient pas pris de manière suffisamment intégrative, de manière suffisamment interdisciplinaire. » (Frédéric M.)

Le profil de PI de l'ERC repose sur la crédibilité scientifique dans sa capacité à formuler ces idées « risquées », et à fédérer autour de celles-ci. La personnalité scientifique qui porte les idées et donc le projet est centrale dans la candidature et l'obtention d'un projet ERC. Pour ces enquêtés, plutôt « avancés » dans la carrière, la crédibilité du profil de la personnalité scientifique repose sur deux éléments : la reconnaissance déjà établie de la production scientifique d'une part et la capacité à produire de l'émulation auprès d'autres – jeunes – scientifiques d'autre part.

3-1-2. Le·la « chef·fe d'orchestre »

Pour ces enquêté·es où l'interprétation du côté *high-risk/high-gain* du projet repose sur les promesses de la découverte scientifique, celui-ci ne peut être crédible que s'il relève d'un domaine dans lequel le PI est compétent·e et où il·elle détient une forme de reconnaissance déjà acquise *via* des années d'expériences à porter une idée et à la « décliner » de toutes les façons possibles, comme nous l'indique cette enquêtée :

« Le fondement de l'ERC, c'est les idées que j'avais à cette époque. (...) C'est-à-dire que j'ai traversé 30 ans avec toujours les mêmes idées. Alors évidemment, ça bourgeonnait dans tous les sens. Une idée, ça se décline en plein de façons différentes. Mais c'est toujours mon fil directeur »
(Augustine J.)

Décliner l'idée peut passer ici par des formes d'interdisciplinarité ou, comme nous l'avons déjà mentionné, par l'application de méthodes nouvelles. Pour les plus jeunes qui gravitent dans cet environnement et qui ne disposent pas forcément du capital de reconnaissance déjà très important des scientifiques les plus « avancé·es », en plus de la quantité et de la qualité de la production scientifique, la validation d'une idée par des instances d'évaluation très légitimes constitue la légitimité nécessaire au dépôt de l'ERC. Dans le cas de cet enquêté, une publication exceptionnelle dans « un journal très côté » est ce qui amène à repenser la possibilité d'un dépôt de projet à l'ERC « qui a vraiment cette image de prestige, [où] il faut vraiment être très très fort » et qui n'avait « jamais réfléchi à toutes ces histoires de bourse » et pour qui cette « espèce de star-système » avait toujours paru absurde :

« Alors, pourquoi j'ai quand même postulé à une bourse comme ça, un peu le hasard et un peu aussi parce que j'en ai ressenti le besoin à un moment. Parce qu'un jour du coup je publie un article, alors je trouve quelque chose que je pense être très bien ; [...] Et comme on [avec un autre collaborateur] pense que l'[idée] serait bien, on l'envoie dans un journal très côté, [...] donc c'est le top du top dans notre domaine... [...]. Dans le domaine, un prix Nobel, ce sont les gens qui ont publié dans [cette revue]. [...] Le boson de Higgs ou la découverte du centre gravitationnel, enfin les gros trucs qui donnent des prix Nobel [...], c'est publié dans [cette revue], un journal américain. Et qui a la particularité qu'il s'adresse à un lectorat très large et que les articles sont limités à [...] cinq pages. Avec l'idée que si on a quelque chose de très important à dire, [...] on doit pouvoir être capable de le dire en peu de mots, le dire bien et que ça soit compréhensible par une grande audience, et voilà, et pas avec du jargon de spécialistes en 20 pages. [...] Donc publier dans [cette revue] c'est une marque de prestige très très important. [...] C'est vraiment ça le top du top. [...] Et là, du coup, l'article on sait qu'il est publié, il est accepté et il a ce tampon, un truc du genre fin août-début septembre. Pour donner une idée, la date limite des ERC, ça doit être un mois après. [...] Et donc là je m'étais dit : “ ah franchement... ” [...]. Je pensais bien que c'était quand même une bonne idée, et surtout ce n'était pas juste un article si c'est excepté [...] c'est parce qu'en général ça ouvre un plan de recherche, parce que c'est important, parce que ça a des conséquences, etc. Et donc je voyais que mon idée, celle que j'avais eue, elle nécessitait de prolonger l'effort sur... il y avait de quoi faire pendant des années, ça ouvrait plein de possibilités. Il faudrait faire ci, il faudrait faire ça, il faudrait faire ça. Y compris avec des connaissances ou

des compétences que je n'ai pas. » (Cédric Z.)

Un sujet ambitieux nécessite de « mettre en œuvre des compétences qu'il ne serait pas possible de réunir autrement » et de mobiliser des ressources financières importantes, que procure l'ERC. Pour ces scientifiques qui ont séjourné aux États-Unis ou sont très familiers du modèle anglo-saxon de la recherche, la recherche ne peut pas se faire sans moyens, et pour cela il faut être actif et proposer des projets sur appel à projet.

Dans des systèmes anglo-saxons où les intuitions et les idées personnelles sont valorisées selon les enquêtées, la première étape est de se sentir capable de déposer des projets à l'ERC, considéré comme un appel à projet très prestigieux, et pour cela l'ambition scientifique à résoudre des problèmes du projet sert de déclencheur. Sur la base de l'idée du mérite, le système anglo-saxon montre que pour avoir des ressources, « il faut faire ses preuves » dans un système non égalitaire, mais où la recherche se fait de manière plus « collective », moins individuelle, c'est-à-dire en équipes constituées autour de personnalités scientifiques. L'expérience des États-Unis est relatée comme la découverte d'une « immense liberté », et pour certaines comme le début véritablement de la carrière scientifique. Par rapport à un système français de la recherche aux parcours de prestige tantôt conçus comme très hiérarchisés, tantôt comme très peu hiérarchisés, dans tous les cas l'expérience du système anglo-saxon est relatée comme révélatrice de transformations durables de la conception des modes de relations entre pairs qu'ils·elles s'en font dans leur discipline et de ce qui fait la réputation scientifique.

« Et puis après j'ai vraiment eu envie de partir, en fait. J'avais trouvé que j'étais beaucoup trop formaté, donc je suis parti à l'étranger pendant presque une dizaine d'années, aux Pays Bas et aux États-Unis. [...] Pour moi, ça a été révélateur parce que je me suis dit, voilà, maintenant je dois faire mes preuves, je, je suis plus dans le système français où parce qu'on a fait telle grande d'école, on est reconnu. Si je réussis, c'est parce que j'aurais montré que je suis capable de faire quelque chose. » (Étienne O.)

Contrairement à des projets collaboratifs du type de ce que propose l'ANR, l'aspect individuel du projet fait reposer sur la personnalité la capacité à créer de l'émulation, à fédérer et attirer des – jeunes – chercheur·es issues d'autres espaces que celui du laboratoire, autour d'idées prometteuses. La réputation est l'élément central de la candidature, qu'elle soit déjà faite et/ou en devenir. Ce ne sont pas des managers, mais, comme plusieurs·es enquêté·es se qualifient eux·elles-mêmes, ce sont des « chef·fes d'orchestre », et c'est en ces termes qu'ils·elles traduisent les modalités de l'appel :

« Ça c'est le jeu de, comment dire, de l'ERC, c'est-à-dire que c'est très individualisé, comme

projet. Vous êtes supposé être l'homme-orchestre qui va faire ce qu'il va vouloir, mais c'est vous qui êtes jugé. Ce n'est pas une équipe, donc ça se juge à la fois sur votre tête, votre réputation etc. et essentiellement sur votre projet quand même. Mais c'est vous qui en êtes responsable. Le *leader*, le porteur du projet est vraiment responsable, donc on ne lui demande pas, contrairement à ... Je ne sais pas comment c'est aujourd'hui à l'ANR, on ne lui demande pas de constituer une équipe officielle avec un labo qui va avoir une tâche A, un autre une tâche B. Ça n'est pas un projet collaboratif. [...] Ce partage des tâches entre plusieurs labos, qui est dans le système ANR, aboutissait bien souvent à des querelles d'épiciers. [...] C'était destiné justement à irriguer plusieurs labos. [...] Le système ERC fonctionne d'une manière radicalement différente. [...] Donc, en revanche dans un projet de cette nature, vous dites « Moi je ferai plus tard, etc. ». C'est très évident quand vous lisez. [...], c'est très individualisé. [...] Mais là il y a là plus de 80 auteurs [dans ce résultat du projet]. Donc c'est un travail collaboratif, dans ce cas précis, ça n'a fonctionné que parce que j'ai réussi à mobiliser des chercheurs [d'un autre organisme de recherche], pas tous mais un certain nombre d'entre eux qui ont accepté de collaborer, de travailler, d'élaborer ou réélaborer leurs données, etc. et qui sont en fait les signataires de ce volume. Moi je n'ai fait que l'introduction dans celui-là. Je me suis contenté de faire l'introduction est de mettre les choses en musique. » (André U.)

La notion de « chef·fe d'orchestre » permet de résoudre des ambivalences sur la tension entre individuel et collectif : la musicalité de l'œuvre repose sur la capacité du·de la porteur·e à faire comprendre la musique et à mettre en rythme et en accord des musiciens de familles d'instruments diverses. Et plus l'objectif est ambitieux, plus il fédère les « efforts », ce qui est très efficace. Comme sur le modèle états-unien, les orchestres ne sont pas toujours les mêmes et se modifient au fil de la carrière des chercheur·es, qui se déplacent avec leurs groupes :

« J'ai un orchestre depuis les années quatre-vingt-dix, j'ai un petit orchestre avec moi qui n'a pas été toujours le même, parce que quand j'étais aux États-Unis, je travaillais avec des Américains. Et quand je suis revenue, ben j'ai constitué un groupe, j'ai eu des étudiants en thèse... Certains sont restés, certains sont partis. Enfin, c'est-à-dire, les gens qui ont travaillé avec moi là-dessus, ils n'ont pas été tous toujours les mêmes. » (Augustine J.)

Ces deux notions, d'individuel et collectif, n'ont pas ici le même sens, ni la même interprétation selon les lauréat·es en astrophysique et les lauréat·es en histoire. En histoire, la recherche est individualisée et semble plutôt qualifier un bénéfice scientifique personnel, une personnalité. En astrophysique, l'évocation d'un rapport individuel à la recherche tient de l'activité scientifique elle-même :

« Moi, ce que je fais... donc non, il n'y a pas d'équipement, c'est vraiment équation, crayon, papier, ordinateur, des choses comme ça. Et ce n'est pas du tout de grandes collaborations ou des choses... En pratique, c'est un travail de quelques personnes. C'est assez individuel, mais ce n'est pas assez solitaire. » (Cédric Z.)

Si la démonstration du capital scientifique est associée au seul nom du ou de la porteur·e, qui a déjà les marqueurs de la renommée, celle-ci ne suffit pas seule à l'obtention du financement.

3-1-3. Écrire la partition scientifique

Ces scientifiques, déjà reconnus, peuvent être incités par des responsables scientifiques des institutions d'accueil à déposer des projets à l'ERC, comme pour cette enquêtée sollicitée par un délégué scientifique adjoint du CNRS.

« En fait... Je ne sais pas trop exactement le fixer, mais je pense que c'était le DAS du CNRS à l'époque qui m'avait dit : « Ah, il faut vraiment faire un ERC ! », parce qu'il voulait qu'il y ait beaucoup de Français qui participent à ce financement européen qui est une grande manne. Donc ce coup de fil qui m'a dit : « Ah ! Il faut que tu fasses une demande ! » ça m'a poussée un petit peu à regarder ce que c'était [...], donc j'ai fait une demande. » (Rosine D.)

Le plus généralement pour cette catégorie, ils·elles exercent des responsabilités de direction d'équipe ou de laboratoires, de grands projets, de présidence de commissions, qui font qu'ils·elles sont au courant « d'un peu tout ce qui se fait ». Ces scientifiques ont également pu participer à un moment donné ou être intégrés aux réseaux européens qui ont notamment contribué à l'émergence de l'ERC, comme *l'European science foundation*. Pour les chercheur·es les plus âgé·es, l'ERC ne leur est pas inconnu, et ils·elles y ont souvent participé très tôt, dès les premières années. Au début de l'ERC, le personnel d'accompagnement n'est pas encore formé ni structuré en services, et ces lauréat·es indiquent ainsi ne pas avoir bénéficié d'un quelconque soutien. Les personnels administratifs d'accompagnement n'interviennent éventuellement pour faire un budget, qu'ils·elles peuvent juger d'ailleurs parfois mal faits, ou « pas optimaux ».

« Alors, moi, quand je l'ai eu, c'était encore le début. Aujourd'hui, c'est devenu... il y a du *coaching* et puis il y a des entraîneurs et tout ça. Enfin ça, c'est devenu un peu bizarre, mais à l'époque, ce n'était pas comme ça, en fait. On recevait très peu de conseils, les gens dans les labos ne savaient pas vraiment. C'était nouveau, c'était les premières années. On voyait bien qu'il y avait beaucoup d'argent et des opportunités et il fallait se lancer par soi-même, on n'était pas tellement aidé. Je sais que le montage financier de mon projet n'était pas optimal. » (Étienne O.)

Dans tous les cas, l'écriture se fait généralement seule, car l'anglais n'est « pas un problème » (Richard F.) pour ces chercheur·es qui sont intégré·es dans des réseaux internationaux et/ou avec des sujets de recherche qui nécessitent l'utilisation de l'anglais au quotidien. L'important dans l'écriture du projet est d'« avoir une idée très claire, explorer la suite de ce qui a déjà été découvert », et de s'exposer en présentant son idée, sans artifices et sans la « travestir » (Cédric Z.). L'aide la plus évoquée ici réside dans la connaissance depuis l'intérieur du dispositif de l'ERC, parce que l'on a été expert·e à un moment et évalué des projets, participé aux panels, ou fait appel aux conseils de relecture d'un chercheur·e qui a participé à l'évaluation de candidatures ERC. Même s'il faut absolument « être bien connu dans le sujet », pour ces

chercheur·es, la personnalité est importante mais ne constitue qu'un « préliminaire », il faut regarder ce qu'il est « proposé de faire » et juger de la faisabilité du projet :

« Lorsqu'on est en comité [d'évaluation ERC], on a que des gens excellents de toute façon et donc à ce moment-là, on discute beaucoup du sujet et des projets qu'ils ont faits. Donc ce n'est pas seulement la renommée de quelqu'un. C'est un préliminaire en quelque sorte, mais ensuite, lorsqu'ils sont tous bons, de toute façon on est en présence d'une trentaine de sujets très bons, et bien, à ce moment-là, on regarde en détail ce qu'ils proposent : est-ce que c'est nouveau ? Est-ce que c'est plus ou moins déjà fait dans la littérature ? Comment ils peuvent le faire ? Est-ce que c'est une méthode qui va marcher ? Faisabilité, etc. ? Enfin, tout ça, tout à fait, je ne dirais pas que c'est que ça, mais je dirais qu'il y a un préliminaire. Il faut absolument être bien connu dans le sujet, et avoir une grande bibliographie là-dessus, et être connu etc. Donc ça, c'est un préliminaire. Et ensuite, ça ne suffit pas. » (Rosine D.)

Pour les scientifiques les plus avancés qui ont monté un laboratoire ou encore eu des responsabilités d'équipes à l'international et/ou de projet européens de grande envergure, l'ERC correspond à l'intérêt porté « aux actions internationales et pour la gestion de ce genre de projet européen ». Ils·elles mobilisent également cette expérience pour concevoir leur projet ERC, qui est un « petit laboratoire » :

« Mon expérience de la participation au montage du [Laboratoire X] ça m'a aidé à concevoir [le projet ERC] et surtout à pas faire ce qu'il y avait dans le [Laboratoire X] parce que le [Laboratoire X] n'est pas parfait. Je dis ça. Je ne pense pas qu'on puisse faire autrement. Le problème, c'est que quand dans un laboratoire il y a une dominante universitaire, les universitaires, en tout cas en histoire, sont hyper individualistes. Donc voilà, le [Laboratoire X] était une juxtaposition. » (Richard F.)

À la notoriété s'ajoute ainsi le goût du travail important et de l'investissement personnel demandé dans la responsabilité de la gestion de collectifs aux effectifs nombreux et internationaux. Tout le monde n'est ainsi pas en capacité d'être un *leader* et de gérer des projets « ambitieux ». Il y a une forme de « classification, de hiérarchie, autour de gens très actifs, qui sont un peu des locomotives dans un laboratoire » et d'autres « qui sont des exécutants, qui ne sont pas complètement indépendants, et qui suivent une personne » (Rosine D.). Pour celles et ceux en astrophysique qui ont des parcours très internationaux, sont de nationalité étrangère, et qui sont passés par les États-Unis pendant une longue période, ils·elles peuvent se dire aussi porteurs du « modèle américain » où le recrutement de « personnes qui amènent de l'argent », donne petit à petit du prestige à l'établissement. Le recrutement se fait sur la base du mérite et est ouvert à tout le monde :

« La compétition, oui, mais... ce n'est pas juste envers les gens, et moi, bon, de ce point de vue là, je suis très porteur du modèle américain où les universités [...] ont intérêt d'embaucher les personnes le mieux possible parce qu'ils amènent de l'argent. Petit à petit, ils lui donnent du prestige, et donc, il a les étudiants qui paient [...]. C'est *convenient* pour les sélections d'embaucher le meilleur, c'est essentiel parce que normalement [...] on a ouvert la porte à tous

les hommes. » (Ugo I.)

Pour ces quelques enquêté·es, le modèle de l'ERC avec le travail en équipe autour d'une personnalité qui en cherche les financements est ainsi celui de la « normalité ». Dans un domaine très compétitif, il faut aller chercher l'argent pour constituer son groupe et acquérir de la visibilité pour soi, ses idées et son institution :

« Moi, je venais des États-Unis où ce type de choses est naturel. Donc les professeurs ont de l'argent pour les *starters*, pour commencer à travailler donc pour recruter un postdoc ou un étudiant. Vraiment, c'est la normalité. Et après, il y a des *grants*, et on pousse tous les étudiants... donc pendant [mon long séjour] aux États-Unis, j'ai eu des *grants* donc j'ai un groupe avec plusieurs postdocs et plusieurs étudiants, doctorants, mais aussi des étudiants de licence et de master. Donc je suis arrivée, j'ai postulé tout de suite à l'ERC parce que pour moi, c'était le parcours normal à faire. Travailler en équipe, pour moi, c'est la normalité. » (Ava F.)

Dans son étude des physicien·nes au prisme de l'ambition, Hermanowicz a montré que la façon dont les individus donnent du sens et conçoivent leur identité de soi et de leur carrière se forme et se déforme au fil du temps (« *time* ») et selon les lieux (« *place* ») dans lesquels ils se situent et qui encouragent ou contraignent les attentes du succès. S'il faudra interroger plus avant les lieux de l'exercice, l'ambition repose pour ces scientifiques plutôt avancés sur un socle de reconnaissance scientifique et une réputation déjà acquise, qu'il s'agit de poursuivre. Dans cette conception de la recherche et de la carrière où le but à atteindre revêt les contours du *leg scientifique* (découvertes, mais aussi « programmes » ou « concepts »), les bourses ERC fournissent les moyens de cette ambition, autant qu'elles viennent confirmer et consolider la réputation. L'ERC est ainsi conçu comme une forme de prix, et si la notoriété est la condition d'entrée qui apporte de la crédibilité au projet, s'ajoute à celle-ci des qualités personnelles de *leader* de la recherche. La création est mise en travail grâce à la mobilisation de compétences autour d'une figure scientifique.

3-2. Les candidat·es « chef·fes d'entreprise »

Avec cette seconde catégorie, l'idée scientifique est également importante, mais le dépôt de projet à l'ERC s'inscrit dans un cadre plus large, qui est celui du laboratoire ou de l'équipe dans lequel le PI est intégré. L'engagement vers l'ERC tient de la responsabilité collective du maintien d'une recherche et de collègues dans le cadre proche de travail. Les moyens financiers octroyés par l'ERC sont au cœur de la candidature, et permettent de maintenir une autonomie financière de l'équipe, tout autant que de la développer.

3-2-1. À l'origine, un problème financier à résoudre

À l'origine se trouve pour ces enquêté·es un problème pratique à résoudre, celui du financement de leur environnement de travail. Pour ces scientifiques, la science au quotidien repose principalement sur des ressources humaines (titulaires et non permanents) et des équipements, qui sont autant d'outils nécessaires à l'activité scientifique telle qu'elle se fait au sein des formes de cultures épistémiques dans lesquelles ils·elles s'inscrivent (Knorr-Cetina 1999). Le travail est ancré dans des collectifs, composés de collègues d'un environnement proche avec qui l'on travaille déjà, collectifs qui peuvent être plus ou moins larges en fonction des objets d'études et des disciplines. Nous avons regroupé sous cette forme d'engagement 10 personnes. Sur ces 10, huit sont des astrophysicien·nes. Ce sont pour la plupart des hommes [N = 8], chercheur·es au CNRS [N = 6], il y a cinq *advanced grants*, trois *consolidator grants* et 2 *starting grants*. Ils·elles ont davantage suivi des parcours universitaires et pour les lauréat·es en histoire, ils·elles sont à cheval sur deux disciplines, avec des parcours toujours « le cul entre deux chaises ».

« Crédits à zéro » pour le laboratoire, tarissement des sources de financement habituels sur contrat, collègue sans poste, dette d'un ancien directeur... Pour ces enquêté·es, les modifications profondes du système de financement de la recherche et la raréfaction des recrutements pérennes ont fait émerger des problèmes qu'il s'agit de résoudre *via* le financement sur projet de la recherche. L'ERC n'est souvent pas le premier appel sur lequel postulent ces scientifiques, pour qui le financement externe sur projet est déjà un mode de fonctionnement, par nécessité. Pour ces enquêté·es qui ont passé du temps à l'international, c'est aussi un modèle de financement qu'ils·elles ont pu appréhender au cours de leur carrière. Les besoins financiers évoqués peuvent être plus ou moins importants, mais ils concernent principalement des ressources humaines. Que ce soit pour faire vivre son équipe ou simplement pérenniser un contrat de collègue, le financement ERC est ainsi principalement utilisé pour du recrutement de personnel et le stabiliser sur un temps le plus long possible.

« [L'ERC], ça n'a rien à voir avec ma carrière. J'avais une collègue qui avait été classée trois fois première dans un concours au CNRS. Et qui avait été barrée trois fois de la position de première. Donc là, la moutarde m'est montée au nez, et j'ai dit : « Puisque c'est comme ça, je vais trouver l'argent moi-même ». Et j'ai déposé un projet à l'ERC pour la financer. C'est ça l'origine du projet. [...]. [L'ERC] je savais qu'on pouvait avoir des financements assez importants. C'est à peu près tout ce que je savais. » (Mary F.)

Dans des configurations où le travail est construit en équipes, ils sont ainsi plusieurs, notamment en sciences de l'univers, à évoquer concevoir celle-ci comme leur « petite entreprise », leur « PME ». Ces scientifiques endossent ainsi la responsabilité de chefs d'entreprise, qui consiste principalement à faire vivre leur collectif de travail.

« Aujourd'hui, on est cinq statutaires, quatre ATER et le reste, il y a quinze contractuels sous toutes les formes. Et donc moi, je considère que je suis responsable d'une PME avec quinze contractuels pour lesquels il faut trouver les moyens de vivre. Et un ERC c'est ça. » (Jean K.)

L'activité de recherche nécessite des équipements, mais aussi et surtout plusieurs types de compétences en ressources humaines. Ces ressources humaines sont pour beaucoup contractuelles (post-doc, doctorant-es, ingénieur-e) et dans un souci de stabilisation des personnes avec qui l'on travaille mais aussi afin d'éviter des problèmes de turn-over et de perte d'expertise, il faut trouver des moyens et financer leur salaire. Dans cet extrait d'entretien, l'enquêté est à l'origine de la création d'une équipe au sein du laboratoire dans lequel il se situe et dépose un projet à l'ERC, au moment où les sources de financement habituelles commencent à se tarir. Afin de continuer à pouvoir financer les nombreux CDD de l'équipe, ingénieurs, post-docs, doctorants, cet enquêté, longtemps seul permanent et qui se qualifie lui-même de « maman canard », se décide finalement à déposer un projet à l'ERC.

« Pendant très longtemps je n'avais pas de collègues, par contre j'avais pas mal d'argent, donc je recrutais des ingénieurs CDD et des postdocs en trouvant des contrats à droite, à gauche. [...] Moi, j'ai monté une équipe, mais pendant des années et des années, c'était moi le seul chercheur permanent et tous les autres, c'étaient des postdocs et des CDD. [...] Pendant très longtemps j'étais très loin, je ne connaissais rien à l'ERC. J'ai quelques collègues qui ont proposé de faire une ERC, donc je m'étais un petit peu impliqué et je m'étais dit : « Tiens, ça fonctionne comme ça ». Je me souviens même il y a quelques années à avoir dit oui à une sollicitation pour être évaluateur, en me disant : « Tiens, comme ça j'aurais un point de vue et si un jour j'ai besoin de faire une ERC, j'aurai cette expérience-là » [...]. Et puis après les années ont passé et moi, j'avais aucune motivation, parce que comme je disais, j'ai la chance d'avoir beaucoup d'argent et donc à un moment donné je dis : « Ah ça ne va peut-être pas durer d'avoir des sous ». Moi, je suis un peu la maman canard quoi, parce qu'on est une grosse équipe. J'ai beaucoup de CDD et ça m'a un peu embêté de me dire : « Ah, laisser tomber tous ces gens et puis qu'est-ce que... » Et donc je me suis dit : « Tiens, peut-être que je pourrais m'intéresser à cette histoire d'ERC » et je m'y suis un peu intéressé et là je dois avouer que j'ai vraiment eu de la chance. » (Jules R.)

L'ERC permet ainsi de financer des post-docs longs, ce qui n'existait pas jusqu'alors en France. Du fait de leur activité de dépôt de projet, l'ERC leur est souvent connu, mais n'est pas forcément un horizon envisagé, du fait de son aspect chronophage et prestigieux. L'institution pousse cependant à trouver des financements « ailleurs », et ce sont des incitations locales, les discours prescripteurs des directeurs de laboratoire et des institutions d'accueil qui sont souvent

évoqués comme « déclic », autant que les incitations financières offertes par celles-ci, comme nous l'indique cet enquêté :

« J'ai obtenu, du coup, cette ERC [...] et donc j'ai recruté deux étudiants, et puis deux post-docs, et un ingénieur, pour développer une base de données. Bon, c'est un peu particulier, le contexte est là, mais enfin, il se trouve qu'à l'époque, le XXX avait cette politique de permettre des embauches permanentes d'une personne qui était payée par l'ERC. C'est-à-dire qu'en gros, si on avait une ERC, on pouvait embaucher quelqu'un en payant, en fait, un peu plus que ce qu'on aurait payé sinon, mais ça permettait de faciliter les embauches. Et là, ça a été le cas avec cet ingénieur qui, du coup, maintenant, est toujours là, et donc qui est un collègue qui a pu développer, etc. C'est un aspect je pense, intéressant, avec des limites, voilà. Mais bon, qui a cette pérennité, disons qui peut être un aspect tout à fait pertinent. Sinon, il y a le problème de *turn-over*, de la perte d'expertise, etc. » (Régis H.)

Ces enquêtées s'appuient ainsi particulièrement sur les mesures incitatives au dépôt de projet à l'ERC offertes par les institutions employeuses, telle que la négociation de la pérennisation d'un membre de l'équipe ou l'utilisation des *overheads* et des coûts de personnel permanent afin de recruter ou de financer des équipements, y compris après le projet. Dans cette « petite entreprise », qui fonctionne beaucoup sur les contrats, trouver des financements importants pour assurer les ressources matérielles et humaines de la recherche en action est l'enjeu principal. Pour les plus jeunes, c'est l'occasion de monter une équipe et de faire ses preuves. Dans la continuité de post-docs fait à l'étranger, où le « recrutement se fait au mérite », le dépôt de projet permet de confirmer la prise d'indépendance et la capacité à trouver des ressources, autant qu'elle contribue au fonctionnement de l'équipe du laboratoire.

3-2-2. Adapter son projet en fonction du marché

Ce qui amène à l'ERC dans ce cas, ce sont les montants financiers offerts qui sont substantiellement plus importants que les guichets habituels et permettent d'embaucher beaucoup plus de personnes qu'une ANR par exemple : « une ERC, c'est deux ANR ». Il y a un calcul coût/avantages qui s'opère sur la base de la connaissance des appels à projets locaux, nationaux, européens. Le coût du temps passé à préparer et rédiger la candidature est mis au regard de l'ensemble des avantages financiers que l'ERC procure. La source importante de financement de l'ERC permet de résoudre le problème posé sur un temps plus long, et donc de moins candidater à d'autres appels qui ne permettront d'obtenir que des petits montants à agréger, difficiles à gérer. Ou comme l'indique un enquêté « quitte à jouer au loto, autant jouer au truc qui rapporte le plus » (Hubert T.). Il s'agit ici de rationaliser de manière optimale le

dépôt de projet en fonction des taux de succès, des montants offerts, du coût de la rédaction de la candidature et de la charge de son administration des différents financeurs.

« Et ce déclic dont je parlais, alors j'avais connaissance évidemment des ERC, moi, je suis dans une ANR donc voilà, et puis un jour Jean-Pierre Bourguignon qui était le président de l'ERC, et venu à XXX faire le compte rendu des ERC, etc. et donc je suis allé assister à sa conférence. Et son message principal, c'est qu'il n'y avait pas suffisamment d'ERC en France et la raison pour laquelle il n'y avait pas assez d'ERC en France, c'est que les Français ne soumettaient pas assez d'ERC. Les chercheurs français étaient trop frileux, etc. donc il ne fallait pas s'autocensurer, etc. donc ça, ça a été le déclic, je me suis dit : « Bon, pourquoi pas, on peut essayer ». L'autre aspect c'est que, au début des ANR, la pression était relativement raisonnable, c'était accepté peut-être une sur cinq, quand je suivais les projets, je me souviens le taux, tout de suite, ça a été de 20 % et petit à petit il est tombé à 10 %, et 10 % c'est le taux d'acceptation des ERC, et bon les ANR c'est 500 000, 700 000 euros, les ERC c'est deux-millions cinq. » (Emmanuel C.)

Que ces scientifiques déposent en peu de temps (quelques mois avant la clôture de l'appel) ou préparent sur plusieurs années leur dossier, ils se fondent sur leur connaissance de l'appel pour jauger de leur capacité à obtenir l'ERC. Ils vont ainsi se renseigner sur l'appel, participer à des réunions, tester une première fois une candidature pour apprendre, et en fonction de ces connaissances, vont « évaluer leurs chances d'avoir un projet qui puisse être favorablement évalué ». Ils·elles ont pour la plupart une vision compétitive de la bourse qui implique d'assurer ses chances d'obtention de financement en candidatant à plusieurs guichets en même temps par exemple. Un travail de déconstruction, autant que de désacralisation de l'ERC, va servir à élargir le champ des possibles de l'obtention d'une ERC.

Ainsi, le « travail acharné » et la compréhension de l'appel vont servir à retravailler la dimension du projet et à traduire une idée et leur profil afin qu'ils correspondent aux attentes de l'ERC. Pour ces enquêtés qui adaptent leur projet en fonction des règles du jeu du financeur, le CV est mis en forme pour correspondre à l'idée de « l'excellence » de l'ERC, notion avec laquelle ils·elles entretiennent plus de distance. La « traduction » en profil des termes de l'appel est vécu parfois comme un moment « un peu pénible de rédiger ce côté un peu marketing ». Pour ces scientifiques qui ont l'expérience des projets, la « vision est assez claire sur les possibilités du projet et sur les formats correspondants ». La rédaction du projet est moins un problème, et la problématique de départ est élargie, pour prendre une dimension qui corresponde aux besoins humains et matériels demandés auprès de l'ERC, et ainsi être soi-même « convaincu que l'on pourrait embaucher des gens pour cette direction-là ». La contribution à l'état de l'art est un « apport ». Elle s'appuie et prolonge des travaux existants, réapplique des stratégies ou des méthodes utilisées par des grandes figures qui ont pu être côtoyées lors de passages à l'international. Le côté "*high-risk/high-gain*" est joué suffisamment

pour correspondre à ce qui est demandé dans l'appel, et s'il y a peu de croyance dans la capacité de l'ERC à révolutionner l'état des connaissances, le sujet doit être assez ambitieux pour « attirer des jeunes ».

Pour cette catégorie, dont l'objectif est de trouver des moyens pour le fonctionnement de son environnement local, le caractère individuel de la bourse permet d'impliquer des titulaires au sein du laboratoire dans lequel ils-elles se situent, et d'ainsi faire une « collaboration à l'intérieur du laboratoire », comme nous l'indique cette enquêtée :

« Et donc... c'est ce qui nous a décidé. Donc on a fait un projet, ce collègue et moi-même qui avait un poste temporaire, sachant que si on avait l'ERC, eh bah il y aurait un poste derrière. Et en plus la motivation, et c'est lui aussi qui s'en est rendu compte, c'est que c'était une façon de créer un groupe. C'est-à-dire en fait de faire un projet qui n'est pas simplement une personne, mais un ensemble de chercheurs permanents du laboratoire. Ça, ça rentre dans l'ERC, c'est-à-dire c'est un projet individuel, mais d'un individu qui dirige une équipe dans le laboratoire. Ce n'est pas un projet entre laboratoires, [...] là, c'est des *individual grants* [...]. Mais on peut faire un projet autour d'une collaboration à l'intérieur du laboratoire. Donc on s'est rendu compte que c'était une opportunité aussi de faire un projet qui pouvait intéresser d'autres gens, ayant d'autres spécialités, mais qui pouvaient faire avancer le projet. Et deuxièmement, évidemment l'ERC nous donnait les moyens d'embaucher des post-docs et des ingénieurs aussi, par exemple on a embauché une informaticienne pour faire une base de données, quelque chose qui est absolument impossible à avoir pour un projet comme ça individuel [...]. Donc ça nous donnait des moyens, enfin disons ça a donné, un, d'augmenter les postes permanents, deux, de créer une équipe, une synergie autour d'un projet, et trois d'embaucher des post-docs autour de ça, voilà. Donc c'était évidemment les moyens. » (Pascale B.)

En comparaison du critère d'éligibilité de la plupart des financements locaux et nationaux qui exigent une collaboration entre laboratoires pour candidater sur des thématiques définies, le côté individuel de la bourse ERC ouvre des perspectives de financement important de groupes de chercheur·es qu'il n'est pas possible de faire par ailleurs. Dans cette configuration, la décision de déposer un projet à l'ERC prend ainsi souvent la forme d'un « nous », qui se retrouve également dans l'écriture du projet.

3-2-3. L'équipe : une économie du financement sur projet

Ces équipes, notamment dans le domaine des sciences de l'univers, ont développé une économie de financement sur projet. En astrophysique, certains PI nous indiquent ainsi que depuis les années 1980, 1990, la « culture du projet » commence à s'instaurer autour des instruments, en remplacement de « bidouillage dans des ateliers de l'institut machin avec des incompetents ». La rationalisation du travail par les projets liés au développement de grands télescopes est petit à petit diffusée dans la structuration de tous les projets scientifiques, en

particulier instrumentaux. Si se tourner vers les appels à projets était à un moment donné une nécessité, ceux-ci ont été adoptés comme stratégie économique du laboratoire et des équipes :

« Alors maintenant, c'est revenu, à la balance [le budget du labo], équilibré à tel point que les labos poussent leurs chercheurs à avoir des projets, parce qu'à la fois les ANR, mais surtout les ERC, amènent énormément d'argent au laboratoire. [...] Aujourd'hui, [...] c'est peut-être parce qu'on a beaucoup d'ERC à l'XXX [entre 6 et 7, NDLR], le budget [du labo], c'est pour moitié ce qui vient des ERC, ou autres projets ANR et puis projets instrumentaux, etc. [...] Il y a aussi des projets locaux universitaires, il y a les LabEx, les IDEX, etc., et là, on émarge beaucoup aussi. Et je crois que c'est vrai pour la plupart des laboratoires, dont le budget de fonctionnement provient largement et peut-être majoritairement des projets. Donc les directeurs de labos disent : « Allez chercher des projets » parce que ça rapporte beaucoup aux labos, donc... on s'est équipé ». [...] Nous dans notre équipe par exemple, on a une réunion d'équipe hebdomadaire où chacun vient présenter ses résultats. Alors on parle de science [...] afin que chacun sache, au sein de l'équipe, ce que font les autres et puis il y a aussi des discussions stratégiques. Là on vient d'avoir deux jours de retraite, comme on fait régulièrement [...] pour discuter stratégie, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on va faire dans les cinq, cinq ou dix prochaines années ? Quels sont les sujets de recherche principaux ? Qu'est-ce qu'on veut mettre en place ? Comment se coordonner avec les autres équipes ? Quels sont les instruments qui nous intéressent le plus ? Etc. voilà. Qui, qui souhaite-t-on recruter ? Comment peut-on faire pour continuer d'avoir des doctorants et des post-doctorants sur le contrat ? etc., etc., etc. Qu'est-ce qu'on, qu'est-ce qu'on envisage comme gros projet de recherche, qui peut prendre la forme d'une l'ANR, ou d'une ERC ou d'autres choses quoi, donc c'est des alliances stratégiques aussi. » (Emmanuel C.)

Pour ces enquêtés, la recherche par projet a montré son efficacité, et s'est instaurée comme un moyen d'autonomiser l'activité de l'équipe et du laboratoire et de « construire quelque chose sur un plus long terme ». Avec les projets ANR et ERC, ces équipes peuvent avoir une vision à quelques années (deux, trois ans) de ce qu'il est possible de financer l'année d'après, sans attendre de savoir quelles seront les dotations récurrentes des laboratoires. L'autonomie des équipes permet également de se détacher du lien de dépendance avec les tutelles, tout en renforçant leur positionnement au sein des structures institutionnelles. L'autre intérêt évoqué est celui de l'égalité. Les appels sont ouverts à tous et toutes, aux jeunes scientifiques notamment, et la diversité des financements correspond aux niveaux de carrière. Ceux-celles qui avaient le plus de moyens auparavant étaient les « seniors, parce qu'ils connaissaient les ficelles ou parce qu'ils avaient leurs réseaux ».

Dans certaines équipes de laboratoires en astrophysique notamment, au fonctionnement collectif très intégré, les sujets et les idées qui vont servir à la rédaction de la proposition à l'ERC peuvent être discutés, et des formes de régulation collectives de l'activité de dépôt de projet peuvent également s'organiser. Dans ces structures où les financements sur contrat sont très importants et constituent l'« économie de l'équipe », la discussion collective a plusieurs fonctions. Tout d'abord, la discussion autour des sujets permet de tester l'idée, de voir la

réaction en interne : est-ce une « bonne idée » ? Ensuite la discussion autour des sujets permet des coopérations ou « alliances stratégiques », afin de consolider un domaine, une thématique et de réguler la concurrence. Il s'agit aussi d'éviter de déséquilibrer les thématiques de laboratoires. Pour quelques-uns plus jeunes, qui arrivent parfois en même temps à être recrutés sur un poste de titulaire et à obtenir une ERC, les sujets sont structurés pour être intégrés aux thématiques de laboratoires et une partie des personnels permanents sont intégrés dans le projet :

« Et donc je l'ai structuré [mon projet ERC] pour que ça soit un projet structurant pour mon laboratoire, même si c'est pas l'idée, à la base... Les ERC, c'est un peu on donne beaucoup d'argent à un tout petit groupe. Donc moi, c'est quelque chose qui était important pour moi aussi, c'était de... Même si c'est moi qui l'ai posé en mon nom, j'ai essayé de le structurer pour que ça regroupe, en gros, toutes les activités de base de mon laboratoire. En fait, tous les collègues avec qui je travaillais, ils ont été intégrés dans le projet [...]. [L'idée], c'était de booster déjà les activités, puis un des points importants, c'était d'avoir des financements pour des doctorants et des postdoctorants, c'était la grosse partie du budget en fait. On a eu un peu d'équipements, mais finalement, sur je crois, 1 500 000, on devait avoir 1 000 000 de salaire. » (Raphaël N.)

Ensuite, ces discussions permettent de réguler les ressources, en locaux, personnel administratif et ingénieurs, équipements afin de ne pas déséquilibrer le fonctionnement du laboratoire et de l'équipe. Cet agencement des contrats en équipes n'est pas relaté par toutes les personnes du panel SH6 comme du panel PE9, mais dans ces environnements, l'aide au dépôt et à la relecture est généralement proposé.

Dans ces équipes, ces enquêté·es peuvent s'appuyer sur l'expérience de dépôt de projet des autres membres, qui sont décrits comme très précieux et viennent en appui aux services d'accompagnement offerts par l'institution. Les techniques de rédaction qui ont été éprouvées sont érigées parfois en « mode d'emploi » de l'ERC qu'il suffit d'adopter, et quelques-un·es se transforment en *coach* afin de recruter de nouveaux candidat·es et lauréat·es, comme pour ce « physicien entrepreneur » comme il se qualifie lui-même :

« Qu'est-ce qu'il y a d'autres à en dire ? Sur tous les autres coachings qu'on a faits, là, on a une candidate qui vient d'être sélectionnée en *Consolidator* là. Pareil, on a fait 15 mois d'accompagnement. [...] Là, c'était moi et un autre gars qui avait eu une ERC aussi. On s'y est mis à deux et puis on s'est mis chez elle avec un tableau blanc. Il y a 15 mois, allez, écrit comment on fait, comment on structure ? Le squelette d'une ERC, c'est d'embaucher deux thèses, deux postdoc et un ingénieur support pour des choses, voilà. C'est des trucs du squelette, en fait. Et après tu mets, tu mets quoi comme idée ? Quels sont tes objectifs ? Comment tu, tu phases le projet dans le temps, avec des objectifs à court terme, les objectifs à moyen terme et les objectifs high risk, high gain ? Il faut que tu répartisses, il faut que 80 % du projet soit faisable et que les derniers 20 % soit ceux qui si ça marche, boum, on a tout gagné. [...] Tous les gens que j'ai coachés et moi y compris, on a eu l'ERC du premier coup. » (Jérémy P.)

L'ERC est ainsi moins vu comme une « loterie » contrairement à l'ANR. La clé du succès repose sur le travail : travail de redéfinition et d'adaptation du profil et du projet et travail sur la capacité à entrer dans les codes de l'appel. L'accompagnement effectué par les lauréat·es est conçu comme du conseil et non pas comme un « club d'élites ».

Si les résultats en matière de recherche est important et le dépôt individuel, l'ERC est ici intégré à la stratégie collective de l'équipe. Dans un cadre d'une économie de laboratoire ou d'équipe sur projet, les avantages pour la carrière individuelle des lauréat·es sont minimisés au profit du collectif, et c'est la capacité à *manager* et apporter des ressources qui constituent les formes de reconnaissances. Dans un contexte d'évolution des systèmes nationaux de recherche, la transformation identitaire des directeurs de laboratoires de « patrons » à « managers » identifiée par Séverine Louvel (Louvel 2011) s'observe ici au niveau des chercheur·es eux·elles-mêmes.

3-3. Les candidat·es « électrons libres »

Le troisième groupe d'enquêté·es présente la caractéristique d'adopter ou de renforcer avec la candidature à l'ERC un travail scientifique en mode projet afin d'autonomiser davantage encore un parcours déjà souvent singulier. Pour ces scientifiques, la principale motivation au dépôt de projet à l'ERC réside dans le maintien ou le développement de son autonomie dans son activité de recherche, qui constitue la perspective de progression de carrière. Les moyens financiers sont là pour créer des collectifs de confiance afin de développer son filon, son objet de recherche.

3-3-1. Élargir sa sphère d'autonomie

L'ERC est pour ces candidat·es et lauréat·es une opportunité pour pouvoir élargir ses logiques d'action et gagner en autonomie. Au contraire du second groupe de lauréat·es que nous avons pu identifier, le dépôt de projet n'est pas intégré dans une stratégie de laboratoire mais constitue un mode d'organisation du travail scientifique, ponctuel ou répété, pour le seul porteur·e lui·elle-même. Nous avons regroupé sous ces logiques d'action 13 lauréat·es. Sur ces 13 personnes, neuf sont des femmes et 10 sont des historien·nes. Il y a cinq *starting grants*, six *Consolidator grants*¹⁸¹ et deux *advanced grants*. Ce sont des personnels CNRS pour neuf

¹⁸¹ Pour la prosopographie, nous avons recodé en *consolidator grants* et *starting grants* les lauréat·es de bourses *starting grants* avant que ces dernières ne fassent l'objet d'une division en 2013.

d'entre eux·elles et quatre sont universitaires. Ces lauréat·es sont titulaires de leurs postes en France. Ils·elles présentent cependant pour la plupart leur parcours comme « atypique », comme nous avons pu le voir dans la seconde partie de ce chapitre, pour des raisons qui peuvent être très différentes : les parcours sont parfois internationaux, parfois non linéaires, les objets parfois singuliers parce qu'interdisciplinaires, à la marge ou ne correspondent pas aux thématiques principales du laboratoire dans lequel ils ou elles se situent, ou encore ils ne disposent des marqueurs d'une carrière modale dans la discipline.

Ces personnes sont « bien ancrées » dans le milieu (ils ont eu des concours, peuvent être syndiqués, participent à des entreprises collectives comme des comités de revue, ont fait des projets collectifs, participent ou ont participé à des missions en astrophysique importantes, etc.) et peuvent détenir des marqueurs de capital scientifique fort (IUF, une médaille du CNRS). Pour ces personnes qui soulignent un engagement dans leur laboratoire d'appartenance, ainsi que dans les instances institutionnelles et scientifiques, et qui sont parfois enseignant·es chercheur·es, l'ERC correspond à « une envie de faire de la science ». Cette « envie de faire de la science » se retrouve notamment dans les parcours des PI en histoire qui ont choisi de candidater au CNRS et de ne pas passer l'agrégation, parfois délibérément, pour ne pas avoir à faire d'enseignement. Ils·elles peuvent avoir un regard critique envers la compétition et les formes de fonctionnement de la discipline et du champ académique en France : ils·elles ne sont « pas fans » de l'atmosphère des lieux de formation prestigieux de la discipline, n'apprécient guère les « postes *trustés* par des clans liés à des disciplines » en histoire, ou de « jouer des coudes » pour obtenir des données en astrophysique. Certain·es n'ont pas de velléité particulière à rester en France, d'autres se présentent comme s'étant « un peu marginalisés » d'eux·elles-mêmes, ou sont des « électrons libre ». Ils·elles sont atypiques parce que ne s'inscrivent pas dans ce qu'ils·elles considèrent être « des stratégies disciplinaires de carrière » en France, et se « glissent dans les interstices ».

Plusieurs décrivent ainsi leur démarche vers l'ERC comme la prolongation d'une manière de concevoir son parcours, de façon « intuitive et affinitaire », « sans la connaissance des rouages ». Du fait de parcours parfois heurtés (par les concours et la compétition autour des postes) ou marginaux, ils·elles n'ont « pas de sur-angoisse de l'échec » et sont « culotté·es ». Le fait par exemple d'être du « type qui n'ont pas tout eu tout de suite » permet de s'engager dans un « concours » ERC, où le risque d'échouer une nouvelle fois est très probable. Pour ces

scientifiques, la « liberté » est la condition de la qualité de l'activité de recherche, comme nous l'indique cet enquêté :

« XXX c'est un de mes maîtres les plus proches. C'est le premier lecteur de tous mes textes, mais je ne voulais pas être dans leur monde. Et je voulais avoir mon espace à moi, ça dit des choses sur l'ERC. J'avais un directeur de thèse [...] qui a été le créateur de beaucoup de choses, un créateur d'institutions, un type d'une intelligence énorme. Il avait un credo autour de la question de la liberté du chercheur. La première qualité du chercheur c'est d'être libre. Il nous le disait tout le temps, libre, y compris par rapport à son directeur de thèse, ce qui est paradoxal, mais pourtant vrai. Le pire des chercheurs, c'est celui qui cherche à refaire ce que son directeur de thèse a déjà fait. [...]

La liberté, c'est vraiment un gros mot que j'utilise beaucoup. Bizarrement, les chercheurs, surtout en sciences humaines et sociales, l'utilisent assez peu. Il est connoté de plein de choses. Moi, je l'utilise vis-à-vis de mes étudiants, de mes collègues, mes doctorants, vis-à-vis de mes tutelles. La question de créer les conditions de l'émancipation des chercheurs, y compris de l'émancipation intellectuelle, mais aussi matérielle, que les chercheurs soient des gens libres et apprennent à être libres et à se rendre libre en permanence, y compris vis-à-vis des schémas de pensée, vis-à-vis des tutelles. On est dans des structures de pouvoir. Pour moi, c'est vraiment un truc qui me travaille énormément. Je pense que beaucoup de chercheurs ne le sont pas voilà. Notamment en sciences humaines et sociales. » (Anthony A.)

L'importance d'être « libérés » par rapport aux parcours « normatifs » et aux formes de hiérarchies au sein de la discipline et l'ERC permet de développer ses idées en toute autonomie. Se « lancer » dans un projet ERC permet ainsi de pouvoir travailler sur « son » propre projet, sans mandarinat, sans conflits, ou nécessité de décision collective, qu'ils-elles ont pu appréhender dans la vie de labo ou les projets collaboratifs :

« Enfin je vous épargne la vie des labos [...]. Mais c'est important de le savoir, parce que c'est aussi ça qui m'a déterminé à présenter l'ERC. Parce que j'en avais un peu marre d'être ballottée dans la vie, dans la vie de labo quoi. [...] d'être intégrée à des projets de recherche qui étaient très vaguement liés à ce que je faisais, mais pas vraiment. De pas trouver l'autonomie nécessaire aussi pour travailler pour moi. [...] C'est-à-dire que les labos où n'ayant pas la taille critique ou n'ayant pas les habitudes de travail ou n'ayant pas évidemment le budget constant nécessaire pour qu'on puisse vraiment installer des équipes qui travailleraient ensemble. [...] Oui, on peut assez facilement être ballottée. C'est d'autant plus le cas sur mes sujets, je dirais qu'on est un peu tout le temps, comme dire, dans le collimateur. [On me demandait de parler sur des] choses sur lesquelles je ne travaillais pas, mais qui sont liés, connectés d'une manière ou d'une autre à mes travaux et je me sentais un peu prestataire de services quoi. Il y avait un moment où ça pouvait continuer longtemps. Et j'avais besoin de trouver mon, voilà mon filon à moi, y compris pour pouvoir continuer à faire le reste. J'étais aussi là pour faire des coopérations avec des collègues allemands, et tout, ce que je continue à faire volontiers, mais j'avais besoin d'avoir un truc. Voilà un terrain sur lequel je pouvais travailler moi et sur lequel je pouvais constituer aussi une équipe pour avoir un peu de collectif, mais du vrai collectif quoi, voilà. » (Fabiola I.)

L'ERC est une opportunité de travailler sur son sujet, en toute autonomie, de grande ampleur et avec un collectif « choisi ».

3-3-2. « Développer ses trucs »

Ces personnes disent ainsi pour la plupart, en SH6 et PE9, ne pas avoir d'ambition particulière pour l'ERC avant le dépôt. C'est parce que ces scientifiques entendent parler de l'ERC, parce qu'ils y sont incités (par la direction de leur laboratoire, par un éminent collègue ou par une réunion d'information dans le cadre d'une IUF), ou qu'ils connaissent des collègues qui ont obtenu un ERC qu'ils/elles se lancent dans la rédaction d'un projet ERC.

« Et en fait, quand vous me demandez comment ça se fait là l'ERC, c'est une des dernières assemblées générales de l'IUF à laquelle j'ai assisté. [...] On a projeté des diapos et notamment sur le taux de réussite des membres de l'IUF à l'ERC, où il apparaissait qu'en fait, le taux de réussite des membres de l'IUF était considérablement supérieur aux autres. Voilà donc on nous a incités énormément à déposer. J'avais un très bon ami en Allemagne qui à ce moment-là était en plein dans son ERC. Je me suis dit bon, ça a l'air vraiment bien. Enfin, c'est une grosse machine, mais c'est vraiment une magnifique opportunité puisque quand on sort de l'IUF, apparemment, on est dans une bonne dynamique. Et donc j'ai déposé avec en plus, un petit signe du destin. Là, j'avoue que je ne sais toujours pas comment ça s'est passé. » (Nicole K.)

Cette décision, individuelle, est ainsi clairement encadrée dans un collectif qui apporte à ces scientifiques une certaine légitimité à candidater. Parfois, le projet est d'ailleurs collectif à la base, et les personnes endossent ainsi le rôle de PI parce qu'ils « entrent dans la fenêtre d'éligibilité » et parce qu'ils acceptent bien de « s'y coller ». Ils·elles peuvent ainsi se dire se sentir un peu « flatté·es » et cette sollicitation apporte une forme de légitimité à leur candidature, autant qu'elle en ouvre l'« opportunité ». Pour la plupart des scientifiques de ce groupe dans les deux panels, la prescription par un tiers vaut pour validation du profil scientifique vis-à-vis de l'ERC.

Ce sont ensuite les montants qui ouvrent les possibilités de développement d'une idée et créent l'enthousiasme à déposer. Il est possible d'imaginer un projet scientifique assez grand, qui nécessite beaucoup de moyens, « beaucoup de gens ». La perspective de créer une équipe permet de développer une thématique, d'explorer des recoins ou d'envisager d'entreprendre un grand chantier scientifique. Si les montants offerts laissent place à l'imagination, le type de projet qu'est l'ERC correspond au profil que l'on pense détenir, à ce que « l'on sait faire » : monter des budgets, avoir des idées, les mettre en œuvre, diriger des gens, ce qui permet de se mettre en avant, de montrer que l'on est « la bonne personne », que l'on a certaines qualités sans forcément remplir toutes les cases qui mènent à l'« excellence » :

« En revanche, je pensais avoir le profil [...] de l'ERC parce que j'étais capable de mener à bien un projet de recherche. J'étais capable de faire un budget, j'étais capable d'avoir des idées, de les mettre en œuvre, de diriger des gens, de gérer des choses, voilà. Donc, sans me mettre sous le

chapeau « excellence », parce que je ne l'aime pas, ce chapeau, je ne le trouve pas très beau. Je pensais être une bonne personne pour faire un projet de recherche ERC. Je pense que c'était vrai, et puis je vous ai dit je pense que l'idée était bonne et j'avais confiance en mon projet, voilà. Mais l'excellence, ce n'est pas un terme que j'aime, parce qu'on est excellent sur plein d'aspects différents, en fait. On peut être excellent sur un aspect et pas sur l'autre, donc, ça ne veut rien dire de mettre un gros chapeau excellence. Ça ne peut pas. On a des qualités, on a des défauts et pour faire un projet ERC, il y a certaines qualités. » (Maëlle R.)

Quelques-un·es ont ainsi expérimenté l'ERC avant de candidater, en participant notamment directement à un projet de collègue, ce qui est très fréquent pour les personnes qui ont candidaté dans le panel SH6. Ces scientifiques expriment ainsi leur intérêt pour les formes de liberté offertes par l'ERC, qu'ils ont pu ainsi expérimenter. Que ce soit par l'analyse des termes de l'appel ou *via* la participation directe à un projet ERC, ces personnes soulignent apprécier la liberté de la thématique choisie, la liberté de choix des personnes avec qui l'on souhaite travailler, et la liberté de mettre en œuvre le projet comme on le souhaite :

« Donc j'ai vu l'ERC comme quelque chose d'extrêmement intéressant. Parce qu'on dit : « bon, cette personne a un projet intéressant, on lui fout la paix pendant cinq ans, on lui donne l'argent, on lui fait confiance ». Et cette personne, on estime qu'elle a suffisamment de répondant et de compétences pour faire quelque chose de bien avec cet argent. Et par ailleurs, on lui fiche la paix de manière royale quoi. On ne va pas commencer à dire : « oui, mais vous devriez plutôt vous orienter vers les exoplanètes ou pourquoi pas inclure un volet Mars dans votre projet », blabla. Donc on dit : « ça, c'est intéressant, on le finance. Et puis vous achetez votre matériel. Vous dirigez des docs ou des post-docs et voilà, vous vous débrouillez quoi ». Et je pense que c'est comme ça que la science avance, c'est-à-dire faire confiance à des gens sur un dossier qui a l'air solide et puis ne pas leur pourrir la vie après. » (Erwann T.)

Pour ces personnes, qui ont besoin de financements, il n'y a pas à transformer ou travestir le projet afin qu'il corresponde à des critères de collaboration, de thématiques « à la mode ». L'écriture peut ainsi se faire de manière individuelle, assez rapidement puisqu'on y met « toutes les idées qui passent par la tête », sans que ce soit forcément formaté, pas (encore) de manière « professionnelle ».

3-3-3. Les liens de proximité dans des collectifs de confiance

Pour ces scientifiques le projet ERC est l'occasion de choisir les collectifs de personnes avec qui l'on souhaite travailler, et qui se trouvent en dehors du laboratoire d'appartenance, par choix ou par nécessité. Ces lauréat·es travaillent en effet sur des sujets marginaux dans l'espace disciplinaire au niveau national ou au sein du laboratoire dans lequel ils·elles se trouvent. Lorsque l'isolement se situe au sein du laboratoire, parce que ces scientifiques ne relèvent pas de la discipline dominante ou travaillent sur des sujets moins communs ou recherchés, comme

en astrophysique par exemple, ils se trouvent éloignés des financements habituels en local qui procurent notamment des doctorant·es et des post-doctorant·es, des instruments, des financements de missions d'observations. Ces personnes font ainsi le pari de la recherche par projet pour financer leurs thématiques et leurs sujets au sein du laboratoire, pour se créer une « niche ».

« Mon activité elle était un petit peu quand même différente des autres collègues [...]. Donc en fait [...] je ne travaillais pas directement avec eux. Avec les autres de l'équipe, on a des réunions peut-être tous les six mois pour un peu échanger des informations, mais c'est pas du tout des liens de proximité. Et donc avec une thématique qui était plutôt à développer au sein du laboratoire. Moi, j'étais en début de carrière, l'idée, ce n'était pas juste de reprendre, c'était aussi d'y amener cet aspect [sur lequel je travaille], essayer d'accueillir des étudiants, il y avait aussi ce lien très fort avec les enseignements. [...] J'étais soutenue hein... c'était une thématique, encore une fois exotique, vous sentez bien que je suis sur un truc de niche. Mais je n'étais pas placardisée quoi. Pour tout vous dire, dans cette communauté qui est très structurée sur le spatial, la plupart de mes collègues ne candidatent pas à des ERC. Ils n'ont pas besoin. Ils ont des financements par le CNES.

Moi, j'étais en recherche de financements un peu plus fondamentaux, c'est bien parce que je suis sur une activité dans cette communauté, un peu différente quoi. Moi, ce sont pas du tout des activités typiques qu'ils ont l'habitude de soutenir. Alors que ce sont des activités coûteuses, puisque je développe des expériences. Donc il y avait un vrai besoin et pas de canaux classiques, d'où mon besoin de rechercher, de répondre à des appels d'offres.

[...] Il se trouve que ma directrice de labo de l'époque [...] diffusait régulièrement les messages d'appel d'offres [...]. Je ne les lis pas toujours très bien, mais par hasard cet e-mail-là je l'ai lu, et dedans, elle parlait des ERC, je ne savais pas ce que c'était du tout. [...] Et puis là, je fais rapidement le calcul. Honnêtement, moi, je fais toujours beaucoup d'autocensure, je ne m'étais jamais dit que je pouvais candidater à des trucs pareils, mais comme j'arrivais en fin de catégorie [...], je me dis : « Oh peut-être, allez, puis de toute façon... si je ne le fais pas maintenant, je ne le ferais pas l'année prochaine ». Donc j'y suis allée en disant, bon ben, essayons quoi... » (Anne-Laure G.)

Concernant les historien·nes dans cette catégorie, la plupart travaille sur des thématiques où il y a peu de chercheur·es en France : régions géographiques éloigné·es, « terrains non français », non traditionnels, ils ont des approches « aux carrefours des disciplines » ou inter périodes. Ces enquêté·es, qui mènent un travail pas « personnel, mais très solitaire », sont très connecté·es à des espaces et des réseaux généralement internationaux ou européens. La collaboration internationale de la recherche aide à penser le projet en des termes « non franco-français » qui « obligent à se réinventer », et à élargir le sujet qui correspond ainsi à des besoins de financements importants : missions de recherche en archives, mais aussi recrutement de collègues ou de CDD qui travaillent sur ces zones ou qui détiennent des compétences particulières en linguistique par exemple. L'espace du laboratoire se trouve re-composé au travers d'un réseau de collaboration entre chercheur·es « marginaux » réparti·es dans divers pays :

« Je suis assez particulière. Il y a une autre spécificité aussi, c'est que je suis sur une région sur laquelle il y a, et ça joue pour l'ERC, extrêmement peu de chercheurs en France [...]. Enfin en histoire, spécialiste vraiment du XX [...] je suis à peu près seule [...]. Et après le réseau des gens avec qui je peux travailler, sont très éclatés sur toute l'Europe et dans le monde. Il y a beaucoup de gens [...] mais ils ne sont pas en France. [...] Et après on est beaucoup plus isolé quand on ne travaille pas sur ces régions-là. [...] Ça s'est fait comme ça. Plus il y a de gens qui travaillent sur un champ, plus les gens viennent parce qu'ils forment des gens et voilà. Donc il y a de très fortes traditions sur certaines régions et je travaille sur une région où la tradition est beaucoup moins forte concrètement.

Alors ce n'est pas un réseau qui est constitué mais [...] enfin avant de faire l'ERC, je travaillais déjà pas mal avec des gens [...] notamment aux USA, [...] en Angleterre. Beaucoup avec les chercheurs [de la région] aussi. Parce qu'il y a pas mal de chercheurs sur place qui sont peu connus à l'international. Avec un certain nombre de gens qui étaient un peu partout à travailler sur le même pays. Mais eux-mêmes sont tous isolés dans leurs pays. » (Margaux A.)

L'espace du projet devient ainsi celui du laboratoire ou de l'équipe, et permet d'en renforcer les formes de relations autant qu'il s'insère dans les interstices laissés libres de la carte thématique de la recherche et de son enchevêtrement institutionnel. La relation de confiance, obligée et précaire convoquée dans la forme paradoxale du travail en projet (Cihuelo 2012) est limitée dans le temps et dessine la forme composite de l'équipe. L'ERC permet ainsi de « choisir parmi les personnes qui optimisent le travail », dans un rapport de réciprocité et de don/contre-don. L'individualité s'exprime dans la performance d'un espace à soi *via* l'écriture du projet et le choix du collectif, qui peuvent être des recrutements de CDD, mais aussi des collègues-amis dont les formes de relations affinitaires et antécédentes de travail en commun viennent renforcer l'efficacité autant qu'il doit en rendre l'activité plus agréable. L'ERC est ainsi envisagé comme un laboratoire-projet « hors les murs ».

Au cours de l'enquête, nous avons découvert que les historien·nes de cette catégorie se connaissent pour la plupart et ont participé ou fait participer des collègues aux projets. Dans des espaces où il y a peu de concurrence mais où tout le monde se connaît, il s'agit de répartir les sujets, de choisir des personnes « qui s'y collent », autant que de « remplir les trous ».

« ... moi c'était le premier projet de recherche que je déposais. Jusque-là, j'avais participé à des projets, mais je n'avais pas monté mon propre projet. Et en fait, [si je l'ai fait] c'est à la suite de l'invitation d'un collègue [...] autrichien [...], une vraie commande. Il m'a dit : « J'ai besoin que tu travailles sur les XXX ». Voilà. Puisqu'il n'avait pas d'experts sous la main et on se connaissait bien. Donc, j'ai fait... comment dire ? J'ai répondu oui à cette commande et en fait, je me suis aperçue qu'il y avait un trou dans la recherche et que [...] ce n'était pas du tout travaillé. [...] [De convaincre qu'on est] les meilleurs du monde [...], moi je trouve ça facile dans une discipline où on est peu nombreux [...]. Ce n'est pas qu'on est les meilleurs, c'est qu'on est les seuls à avoir une compétence très particulière, vous voyez ? Alors que pour des historiens, sur des sujets plus larges on va dire, oui, il peut y avoir beaucoup de compétition, effectivement. [...] Donc, ce n'est pas très difficile de leur dire qu'on est les seuls à pouvoir le faire puisqu'à mon sens, c'est vrai, mais ça ne veut pas dire que je suis la meilleure. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est juste

qu'on est les seuls. » (Célia U.)

Les connaissances accumulées par le dépôt de projet sont partagées et l'ERC encouragée lorsque l'idée est considérée comme bonne. L'ERC permet de travailler en collectif alors que le travail est généralement solitaire, ce qui réduit l'isolement vécu dans l'environnement local. Les laboratoires-projets « hors les murs » constitués par l'ERC peuvent s'agréger autour d'un seul individu ou entre plusieurs lauréat·es pour former un nouveau réseau de recherche sur la thématique. Les moyens financiers offerts par l'ERC permettent ainsi d'autofinancer une thématique autant que d'en renforcer la visibilité et la diffusion, en recrutant et formant notamment de jeunes chercheur·es.

Pour ces enquêtées, l'ERC leur permet de renforcer leur indépendance, et aussi de maintenir leur objet d'études dans le paysage de la recherche, c'est pourquoi la formation de jeunes chercheurs sur leur thématique est un enjeu important. Ces profils plus « singuliers », qui n'ont pas forcément les ressources en interne s'emparent du financement sur projet pour construire les conditions favorables pour mener leur recherche et donc leur carrière.

3-4. Les candidat·es « francs-tireurs »

La quatrième et dernière principale logique d'engagement vers l'ERC identifiée à partir des entretiens est celui du projet ERC comme moyen de poursuivre sa carrière académique. La valeur symbolique et financière de la bourse est ce qui en fait une plus-value pour un recrutement, sur laquelle les candidat·es misent pour pérenniser leur situation d'emploi en France. Pour ces personnes, l'ERC doit en premier lieu leur permettre de financer leur salaire et surtout d'ouvrir des perspectives d'un recrutement pérenne afin d'influer sur sa trajectoire de carrière. La bourse est également un moyen de mener sa propre recherche.

3-4-1. Stabiliser sa situation pour un temps ou pour longtemps

Cette logique d'engagement est un phénomène relativement récent et qui semble avoir émergé principalement à partir du programme-cadre Horizon 2020, dans les années 2012, 2013. Ce groupe d'enquêtée·s n'a pas de poste fixe au moment du dépôt de projet à l'ERC, ce qui les distingue clairement des autres catégories. Nous avons identifié sept personnes avec ce profil, et sur ces sept, cinq sont issues du panel SH6, ce sont donc principalement des historien·nes.

Ce sont pour la plupart des trentenaires, en majorité des hommes [N = 5], en *starting grants* [N = 5] ou *consolidator grants* [N = 2].

La plupart de ces personnes ont passé de nombreuses années à présenter leur candidature aux concours d'entrée dans la fonction publique sur un poste académique (chargé·e de recherche, astronome adjoint·e, maître·sse de conférences), sans succès. Ces échecs aux concours d'entrée dans la profession (certains·es ont par exemple relaté avoir passé sept fois le concours de CR), sont vécus difficilement et alimentent une forme de « désabusement » et de ressentiment envers le système français. Certains·es voient dans ces formes de refus une forme d'inadéquation de leur profil (différence de classe, d'origine) vis-à-vis d'un groupe endogène d'« apparatchiks de la recherche » (Bourdieu, 2002). Pour les parcours internationaux qui ne disposent pas de soutien en France, ils peuvent exprimer le sentiment qu'ils n'auraient eu de toute façon « aucune chance de passer, même s'ils avaient eu le prix Nobel ».

Ces chercheur·e·s ont découvert l'existence de l'ERC par l'intermédiaire de la publicité institutionnelle ou par le fait d'avoir eux·elles-mêmes participé à une ERC en tant que post-doc. Ces scientifiques savent ainsi qu'il est possible de se financer son salaire sur le projet et que l'ERC peut éventuellement les amener à obtenir un poste pérenne. Ils·elles vont ainsi candidater à l'ERC afin de continuer à travailler dans la recherche de manière indépendante, comme ils·elles le font sur les postes de titulaires.

« J'ai commencé à candidater au CNRS, au fonds national suisse aussi, pour enchaîner le post-doc et c'est à ce moment aussi que j'ai candidaté à l'ERC. [...] Le comble en fait, je me suis retrouvé la dernière année de post-doc, à candidater à plein de choses pour pouvoir continuer à développer ce nouveau projet de recherche. [...] L'idée était d'avoir un poste CNRS. Mais [...] l'ERC c'était cinq ans. Quand tu es non titulaire, c'était cinq ans de contrat. Le FNS, c'était ça aussi. En fait, l'année de la candidature de l'ERC, j'ai eu la chance d'obtenir le CNRS et d'obtenir après l'ERC. [...] Ils ont fonctionné presque en même temps et donc, j'ai toujours la théorie, en revenant d'Allemagne, un peu marrante, que c'est la théorie du ketchup. C'est qu'une année, n'y a rien qui arrive et puis une année, tout arrive, comme le ketchup, quand on secoue. Puis, il y a une version française qui dit « on prête qu'aux riches » et je pense que... ça joue aussi un peu, c'est-à-dire que pendant l'audition CNRS, je savais que j'allais être auditionné pour l'ERC et... je l'ai mentionné en disant : « Voilà, ça va me permettre, si j'obtiens... »
Mais la motivation principale pour l'ERC, c'était vraiment de taper à toutes les portes, en tout cas de candidater vraiment partout pour pouvoir continuer en fait, pour pas être au chômage. C'était... je voyais ce qui allait arriver, si je voyais que je n'avais rien, que je n'obtenais rien, je pense que je me serais réorienté, j'aurais pas pu continuer dans la recherche. » (Baptiste V.)

Pour ces enquêté·es qui souhaitent poursuivre dans le secteur académique, et qui se trouvent à un moment de leur carrière où ils souhaitent développer leur propre recherche, l'ERC donne ainsi une perspective de stabilisation pendant un temps assez long de son salaire et de son

activité de recherche. Pour celles et ceux qui sont auditionné·es au moment des concours, et qui ont donc passé la première étape de sélection par les membres du panel de l'ERC, c'est déjà le marqueur d'une candidature compétitive, qui peut faire la différence lors des recrutements.

Pour les personnes aux parcours internationaux, l'ERC est un moyen de pouvoir « rebondir en Europe sans difficulté », comme nous l'indique cet enquêté :

« Voilà, donc il n'y a pas de miracle. La tradition [dans cette université de la *Ivy League*], c'est qu'on n'est jamais sûr d'avoir la *Tenure*. C'est un cas sur deux. Donc c'est quand même un stress, c'est très sélectif, c'est très très stressant. [...] Bon je n'échoue pas. Mais parallèlement, et je sais qu'il faut faire ça, il faut candidater ailleurs parce que si on n'a rien à la fin, il faut se retrouver ailleurs et c'est pour ça que je fais l'ERC, oui, en partie pour ça, parce que ça me permettrait de rebondir en Europe sans difficulté. » (Alejandro X.)

Le retour ou le maintien en France est souvent motivé par des raisons personnelles et la vie familiale est également très importante pour ces scientifiques dans les choix de carrière. Trentenaires, quadragénaires et sans stabilité de poste, ils-elles sont à un moment de leur vie personnelle (enfants, achat immobilier) où ils doivent pouvoir maintenir un salaire et/ou se faciliter la vie familiale par un rapprochement par exemple. Pour certain·es, le choix se pose de continuer ou non dans une carrière académique, et auraient pu quitter la recherche sans l'obtention d'un projet ERC, parfois considéré comme la dernière chance : « c'était soit l'ERC, soit aller travailler chez Carrefour ». Dans ce parcours où le doute s'installe et il où est « dur d'échouer », l'ERC est également un moyen de tester sa valeur scientifique.

3-4-2. Augmenter sa valeur sur le marché de l'emploi académique

Dans un moment de doute sur la suite du parcours, et où les candidatures aux postes de chercheur·es ne sont pas couronnées de succès, l'obtention d'un projet à l'ERC avec parfois le même projet qui est déposé au CNRS, est une « récompense » qui permet de montrer de « quoi on est capable » :

« ... du coup voilà, comme je disais c'est assez compliqué d'avoir un poste en astrophysique et c'est vrai que bon quand j'ai commencé, j'avais tendance à dire... ben il faut avoir plus d'expérience. Puis après c'est passé : « Oh on recrute jeune ». Donc j'étais un peu dans le gap où j'avais un peu passé... quand j'avais candidaté à l'ERC, je commençais vraiment à être considérée comme les vieilles, si on peut dire. Voilà. Donc en gros il y avait une courbe de Gauss, on voit qu'à quatre ans, il y a le max de recrutement et puis après ça redescend, donc au fur et à mesure des années, je sentais que mes chances étaient de plus en plus minces. Donc c'est vrai que... c'est aussi pour ça que j'ai fait une demande de financement pour montrer que... de quoi j'étais capable... donc j'ai essayé une première demande [...] qui n'avait pas marché. Je suis allée jusqu'à l'étape deux, classée A, enfin très bien classée quoi. » (Anaïs P.)

La valeur symbolique et financière de la bourse pour ces enquêté·es est très importante dans l'estime de soi, mais également pour les institutions qui « misent beaucoup » sur l'ERC.

Au cours des entretiens, plusieurs interviewé·es en histoire et astrophysique ont ainsi indiqué qu'un « mercato » se jouait au niveau européen après chaque publication des listes de lauréat·es ERC. Certaines universités européennes contactent ainsi systématiquement les lauréat·es d'ERC afin de leur proposer des postes de titulaires. Ces scientifiques ne jouent pas forcément le jeu d'aller dans ces établissements, qui ne sont pas forcément considérés comme les meilleurs.

La portabilité de l'ERC est ainsi un moyen pour ces personnes de négocier un poste fixe, mais aussi des moyens supplémentaires en ciblant des établissements en particulier, pour des questions scientifiques, de type de contrat offert ou de lieux de travail :

« Il se trouve que pendant ces années, j'avais mis en place un projet de recherche qui me paraissait innovant et ambitieux. Et donc, je me suis motivé pour le présenter pour un projet ERC [...]. Donc, ça, c'était la dernière année où j'étais [dans un pays européen]. Donc j'ai préparé mon projet, j'y ai passé beaucoup de temps et j'ai eu la chance d'être accepté et donc là, ben on va entrer dans le vif du sujet qui vous intéresse. À partir du moment où j'ai eu un projet ERC, je suis passé du statut de paria au statut de superstar. Et donc... j'ai pris l'initiative de contacter... j'avais quand même en tête d'essayer de rentrer en France, pour des raisons plus personnelles que scientifiques. Je ne vais pas le cacher non plus hein. Donc j'ai pris l'initiative de contacter deux universités. J'avais bien compris que le CNRS n'avait pas de moyens de m'offrir un poste... enfin, je crois que depuis, il y a eu quelques postes de DR qui ont été ouverts, officieusement pour des lauréats, mais bon, à l'époque il n'y en avait pas. Donc j'ai contacté les universités, celle de XXX et celle de XXI, où j'avais quand même des affinités scientifiques en commun. J'avais d'ailleurs déjà contacté XXI par le passé pour me présenter au concours de CNRS, mais ça n'avait pas marché. J'avais pas du tout eu de soutien du laboratoire. Donc à XXX, ils m'ont offert un post-doc. Donc c'était ridicule. Ils m'ont dit « Oui, oui. Vous êtes le bienvenu, bien sûr. Venez », « Mais vous n'aurez pas de poste permanent ». Donc ça ne m'intéressait pas. Et à XXI, par contre, ils m'ont fait un pont en or là. Ça a été vraiment, ils m'ont traité avec beaucoup de sérieux et beaucoup... d'enthousiasme, donc ça, j'ai vraiment apprécié et ils m'ont fait une belle offre, avec des financements additionnels et puis, le compromis pour eux... d'ouvrir un poste en astrophysique au cours des cinq années de l'ERC sur lequel je pourrais me présenter, alors, évidemment, c'est un poste, comme tous les postes de fonctionnaires, qui est ouvert à tout le monde. [...] et donc, ça s'est bien passé, voilà. » (Jean-François F.)

Des ressources humaines en particulier peuvent venir « compléter le projet », provenant par exemple des Idex. Dans le cadre d'un marché du travail où il est parfois difficile de pouvoir choisir les lieux géographiques de travail, un enquêté au parcours très international, va par exemple faire le choix de ne pas accepter des postes de titulaire afin de maintenir une liberté de mouvement.

Dans un marché du travail universitaire aux ressources en postes restreintes, l'ERC s'insère pour cette catégorie dans des logiques d'« employabilité » du chercheur. Ce terme est notamment utilisé dans la littérature en sciences de gestion et par les ressources humaines pour qualifier le fait que le « salarié devient l'acteur, voire *l'entrepreneur* de sa carrière professionnelle » (Baruel Bencherqui et al. 2012). Sans forcément adopter ici cette notion polysémique et polémique, celle-ci sert en quelque sorte ici à mettre en lumière une manière de construire son cheminement individuel académique et d'en optimiser la gestion de carrière. L'ERC permet d'influer sur sa trajectoire de carrière en fonction de la connaissance des jeux institutionnels en cours autour des formes de valeurs accordées à l'ERC.

3-4-3. Le nécessaire travail en projet

Pour ces personnes, le travail de rédaction et de dépôt se fait généralement seul, ou accompagné par des collaborateurs ou « amis les plus proches » à qui elles demandent conseil, afin de faire se « confronter l'idée scientifique ». Il n'y a pas forcément d'encouragement particulier de la part de leur entourage professionnel à candidater à l'ERC. et ils-elles ne sont pas forcément considéré·es comme « ayant le profil pour », comme nous l'indique cette enquêtée :

« En fait à l'époque j'étais vacataire [...] et j'avais une collègue qui avait une ERC. Et c'est comme ça que j'ai fait connaissance avec l'ERC. [...] Donc du coup, je me suis dit, il faut que j'essaie de le faire, parce ce qu'en fait ma principale motivation c'était scientifique. J'avais une idée et j'avais envie de travailler sur ce projet. Parce qu'à la fin de la thèse... les possibilités d'un poste fixe n'étaient pas très nombreuses. Je pourrais travailler comme vacataire mais sur des projets qui étaient de mes collègues ou d'autres projets, qui étaient autre que des projets à moi. [...] Donc pour moi l'ERC c'était aussi gagner ma liberté, mon indépendance scientifique, d'avoir les ressources, de pouvoir me payer un salaire avec lequel je pourrais me dédier seulement à ce qui m'intéressait. Je ne voulais pas travailler pour les autres. Je n'avais pas un poste fixe donc il y avait une motivation aussi que peut-être un ERC pourra m'amener à un poste fixe. Là j'allais avoir un peu de stabilité pour continuer à faire mes recherches et c'est comme ça que j'ai candidaté. Tout de suite, donc dès que j'ai eu deux ans après ma soutenance de thèse. À l'époque l'ERC n'était pas du tout très connu, c'était un peu une terre sauvage. Les informations n'étaient pas très connues. Quand j'ai commencé à dire à mes collègues que je voulais faire un ERC, tout le monde me disait non, tu es trop jeune, tu n'as aucune chance. Donc la première réaction c'était un peu décourageant. À ce moment-là j'ai commencé à me taire, à parler avec personne parce que je n'avais pas envie de faire face à tous ces découragements : « tu n'as pas assez de publications, tu viens juste de sortir de ta thèse, t'as pas publié ta thèse ». Toutes sortes de réactions un peu négatives. On méprenait mes intentions mais cela ne m'a pas empêché de [candidater] et j'ai monté mon projet toute seule. » (Armel K.)

Après renseignement pris sur les types de projets financés par l'ERC, qui permet de tester si l'« idée n'est pas ridicule » et suffisamment ambitieuse, ces scientifiques « tentent leur

chance », et, ayant appris la leçon, « cessent de se censurer ». Pour ces scientifiques, souvent déjà assez avancés dans la carrière, l'idée du projet a pu dans certains cas déjà être développée dans le cadre de précédents postes, post-doc ou *tenure*, en équipe ou seul. Le travail est mobilisé comme la clé du succès, au détriment parfois de la vie familiale.

C'est le projet qui apporte le statut, et le travail s'effectue donc nécessairement en « mode projet » dans des laboratoires ou des équipes qui ne sont pas généralement celles dans lesquelles ces enquêtés ont déjà existé et collaboré. Ces personnes qui n'ont pas d'ancrage institutionnel et ont l'habitude de travailler seules développent ainsi une idée personnelle, avec une équipe qui est imaginée et construite pour travailler pour elles, comme nous l'indique cette enquêtée :

« Alors, moi, déjà, ben j'ai toujours travaillé [en mode] recherche individuelle. Effectivement, c'est vrai que comme j'étais toujours été post-doc, post-doc, on est un peu... c'était toujours pour faire des projets personnels, donc effectivement, même si j'étais, par exemple, à XXX dans un labo, donc, j'avais des contacts, j'avais aussi fait des collaborations avec d'autres personnes, mais pour d'autres choses... pas pour le sujet de [mon ERC]. Donc, c'est vrai que quand j'ai monté le projet, j'ai imaginé une équipe qui aurait travaillé autour de moi, mais ce n'est pas le résultat XXX d'une équipe qui existait déjà, d'une collaboration qui existait déjà. Et ça, effectivement, c'est quelque chose que, si maintenant, je devais... déposer un projet, ce serait complètement différent, voilà, parce que maintenant, je suis beaucoup plus intégré dans mon équipe, etc. Donc ce serait aussi... si je présentais un autre projet, ça serait, dès le départ, quelque chose de beaucoup plus collectif. Et donc voilà, c'était effectivement donc l'idée, c'est que je, j'ai écrit le projet, je l'ai écrit largement en autonomie, avec beaucoup de conseils [...] pour la question scientifique, la partie scientifique » (Yvain G.)

Pour ces scientifiques mobiles en fonction des opportunités qui s'offrent à eux, l'équipe est une construction *ad hoc* avec laquelle il est possible de pouvoir faire se déplacer, de monter ou démonter sans considération d'environnement de travail. Si certains ont évolué ce mode de fonctionnement vers des modes plus collaboratifs, d'autres ont le choix de conserver ce modèle de la recherche, très individuelle, rythmée par les projets obtenus. Les projets scientifiques sont montés avec beaucoup d'autonomie et ont demandé selon les enquêtés beaucoup de travail, ce qui rend ces scientifiques « un peu jaloux ». Ils ne souhaitent ainsi pas que des « gens arrivent et interfèrent » dans ce qu'ils vont faire, et craignent pour la cohérence de leur projet si pour « faire plaisir à quelqu'un d'autre » ou « accommoder la ligne de recherche de quelqu'un », ils devaient avoir à intégrer des collaborateurs du laboratoire ou de l'équipe.

Le dépôt de projet ERC pour ces personnes est motivé par le fait de trouver une légitimité scientifique ailleurs, et d'emprunter ainsi une voie détournée dans la progression de carrière académique. Les formes de valeurs financières et symboliques que les institutions accordent à

la bourse permettent ainsi de se dégager des logiques internes de recrutement et de promotion de la discipline. Le travail académique se conçoit en mode projet et participe non seulement de l'organisation sociale, mais aussi des dynamiques relationnelles. L'ancrage institutionnel disparaît ainsi au profit d'une sphère d'autonomie et d'une aptitude particulière à faire quelque chose, qui va modeler la carrière en contournant les logiques nationales de progression et de recrutement dans la discipline.

Conclusion du chapitre 3

Très peu sont celles et ceux qui évoquent le discours sur le manque de participation des chercheur·es français·es comme motif de dépôt de projet à l'ERC. Les avantages créés par les institutions (postes, recrutements de personnel de l'équipe) sont mobilisés, lorsqu'ils sont connus des candidat·es, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, la prise d'information sur l'ERC permet dans une première approche, d'appréhender les avantages, notamment financiers, qu'il y a à s'inscrire dans la compétition, mais aussi à tester son profil et son idée. En fonction des formes de traduction du dispositif socio-technique de l'appel, le·la candidat·e effectue une première évaluation de ses chances d'obtention d'une bourse. La prise d'information seule ne suffit pas à elle seule à transformer cette démarche en un dépôt de candidature¹⁸². La prescription ou suggestion, par un tiers, qu'il ou elle a « le profil pour » rend la candidature suffisamment légitime car soutenue par les pairs disposant de formes de capitaux scientifique, de pouvoir universitaire et/ou de pouvoir économique. Si le temps de l'information peut parfois voir se rencontrer des scientifiques et des accompagnant·es, ces dernier·es sont rarement mobilisé·es dans le temps de la décision au dépôt de projet. Les accompagnant·es interviennent ainsi davantage, lorsqu'ils·elles interviennent, dans les temps techniques de la rédaction et de la gestion, comme nous le verrons dans le prochain chapitre. Lorsqu'il n'y a pas de prescription par les pairs, dans une perspective interactionniste, le processus de poursuite de « carrière de candidat·e » (Muriel Darmon 2008) prend le dessus pour les individus dont les formes de discours sont les plus « déviantes » vis-à-vis des groupes des populations indigènes. Si les

¹⁸² Il s'agirait d'objectiver cette perte de candidature entre le temps de l'information et le temps de la décision au dépôt en regardant par exemple les chiffres de la participation aux réunions d'informations du Point de Contact National ERC, et de les mettre en regard des candidatures effectives déposées ensuite.

temps – temps de l'information, temps de l'apprentissage des conditions de participation, temps de décision au dépôt – se succèdent dans une forme de séquençage partagé, les voies qui ont mené les candidat·es vers l'ERC sont ainsi loin d'être homogènes. Elles ne répondent pas moins pour autant à des logiques types qui sont – au moins en partie – le résultat de la structuration actuelle de l'emploi et du financement (ou de son absence) de la recherche, ce que montrent bien les distinctions entre les disciplines que nous avons pu observer.

Nous l'avons vu, les parcours sont singuliers, les motivations plurielles. Si le regroupement d'individus à partir des récits de vie, et donc des récits de soi choisis et travaillés, est toujours une entreprise ardue qui nécessite des choix dans l'analyse, la catégorisation sur le modèle « idéal-typique » wébérien des récits des logiques d'engagement individuelles vers l'ERC a pour vertu de rendre saillants quatre motivations principales au dépôt : l'idée, les moyens financiers, l'autonomie, la trajectoire de carrière. Ces logiques, si elles sont présentes dans l'ensemble des discours, n'ont cependant pas le même ordre de grandeur dans la hiérarchie des multiples raisons évoquées par les enquêté·es en fonction des catégories, comme nous l'avons résumé dans ce tableau en début de cette partie.

La manière dont sont mobilisées les logiques d'engagement nous permettent ici de rendre plus intelligibles les formes de voies empruntées par les candidat·es. Les voies de l'ERC sont tantôt la poursuite d'une forme de voie « royale » (candidates « chef·fes d'orchestre »), d'une voie de l'entrepreneuriat (candidat·e « chef·fes d'entreprise »), d'une voie de l'autonomie scientifique (candidat·es « électrons libres ») et enfin d'une voie détournée de faire carrière dans le secteur académique (candidat·es « francs-tireurs »). Pour chacune de ces catégories, des formes de collectifs de travail sont associées et les manières de concevoir l'excellence diffèrent. Pour les candidat·es « chef·fes d'orchestre », une équipe de jeunes chercheur·es ou d'ingénieur·es est recrutée autour d'une personnalité scientifique forte, dont l'excellence repose sur la force des idées. Pour les candidat·es « chef·fes d'entreprise » c'est la responsabilité d'un groupe dans lequel est ancrée l'activité de recherche du·de la porteur·e d'ERC qui est à l'origine de la demande du financement, alors que l'excellence est ici plutôt conçue comme un moyen d'arriver à une fin. Pour les candidat·es « électrons libres », l'équipe projet est un petit laboratoire à soi qui permet de se dégager de l'environnement local et de coopérer avec des scientifiques de leur choix. L'excellence est ici conçue comme liée à un profil de recherche singulier et donc sans peu de concurrence. Enfin, les candidat·es « francs-tireurs » construisent leur équipe sur la base principalement de recrutements de CDD dans un projet qui est

généralement conçu de manière hors-sol par rapport à une organisation de la recherche. L'excellence de la bourse est alors ici un moyen de confirmer sa réputation scientifique.

L'ordre d'importance des quatre logiques d'engagement semble ainsi varier selon i) le moment de la carrière dans lequel se situe le candidat·e au dépôt de projet, ii) son statut du·de la candidat·e au moment du dépôt, iii) l'institution d'accueil qui l'emploie, iv) la discipline « culture épistémique », d'appartenance. Les différentes logiques d'engagement sont ainsi investies par les lauréat·es dans des moments particuliers du parcours professionnel (Louvel et Valette 2014). Un élément commun des enquêté·es, la « prise de risque » relatée par la majorité pourrait être ainsi analysée à l'aune de ces marqueurs identitaires. La notion de « risque » est abordée de manière plus ou moins distanciée et critique et signifie tantôt l'individu, tantôt l'idée scientifique, tantôt encore le management de l'équipe, à partir desquels les avantages liés à cette prise de risque sont calculés. Cette conception du risque entre en écho avec la définition apportée à l'« individuel » et aux formes de collectifs dans le projet, et à la manière dont ils s'articulent. Ces hypothèses sont à tester un peu plus en avant avec la poursuite de l'analyse du temps des techniques de candidatures et du temps du projet.

Enfin, un dernier élément intéressant qui nous semble se dégager de ces logiques d'engagement réside dans la dimension internationale des parcours. L'expérience de l'international, intervient comme une forme de distanciation du national – voire de désocialisation – et de reconstruction d'un normatif dans la manière de concevoir l'activité de recherche sur le modèle anglo-saxon notamment, qui engage d'autant plus vers l'ERC. Lorsqu'elle est prolongée, cette expérience de l'international devient davantage nous semble-t-il un stigmat qui éloigne de la structure de la science nationale et l'ERC intervient ainsi comme un moyen d'en renforcer son intégration. Selon les mêmes logiques, un parcours qualifié de heurté ajoute à l'ERC une valeur supplémentaire de légitimité scientifique, autant qu'une façon d'autonomiser son parcours professionnel. Après avoir vu les logiques qui ont mené les scientifiques à candidater à l'ERC, nous allons maintenant aborder la construction de leur candidature afin d'interroger les formes d'adéquation, d'adaptation et de traduction de soi et de son projet dans la candidature selon la perception des attendus du financeur.

CHAPITRE IV

CONSTRUIRE SA CANDIDATURE, SE PROJETER EN LAURÉAT·E DE L'ERC

« Ma mère me disait de ne pas regarder le soleil, alors à six ans je l'ai fait. La lumière m'a aveuglé mais j'ai continué à regarder. Mes pupilles se sont rétractées et tout est devenu clair. »
(Darren Aronofsky, réplique du film *Pi*)

Introduction

Les représentations cinématographiques hollywoodiennes de figures scientifiques célèbres qui ont contribué à l'histoire des sciences ne manquent pas. À l'instar de Stephen Hawking (*Une merveilleuse histoire du temps*, 2014), d'Alan Turing (*Imitation game*, 2014), de Robert Oppenheimer (*Oppenheimer*, 2023) ou de Marie Curie (*Radioactive*, 2020), aborder la science sur grand écran signifie le plus souvent l'envisager à travers le prisme biographique d'un·e chercheur·e aux qualités exceptionnelles, pionnier·es dans un monde en transformation que l'histoire de vie vient éclairer. Derrière ces représentations, ce sont généralement des personnalités, tantôt torturées, individualistes, solitaires, entreprenantes ou encore parfois de rassembleurs qui sont données à voir au grand public, dans une incarnation particulière de la science. Dans une science qui n'en est pas moins collective et nécessairement financée – comme le montrent aussi plus ou moins centralement ces films – comment les lauréat·es enquêté·es eux·elles-mêmes envisagent-ils la personnification de leur science dans ce qui nous intéresse ici, c'est-à-dire un appel à projet européen d'une recherche individuelle d'« excellence » ?

Comme nous l'avons vu au chapitre I, l'ERC prolonge le processus d'individualisation de la science déjà souligné en Grande-Bretagne (Musselin 2008), et que l'on peut notamment observer *via* l'étude des critères d'évaluation des projets. Si ce processus d'évaluation est centré sur l'individu et son projet, comment ces scientifiques candidats se projettent-ils en tant que

principal investigator d'un projet à l'ERC dans la construction de leur candidature, et selon leur traduction des critères d'évaluation de l'appel ? Dans un article récent, Lucas Brunet et Ruth Müller montrent que les membres de divers panels des ERC StG et CoG déploient un ensemble pluriel de dispositifs d'évaluation dans le travail de sélection de projets (Brunet et Müller 2022). La mise en pratique de tels dispositifs doit ainsi aider ces scientifiques-évaluateurs à évaluer au mieux les propositions alors même qu'ils sont contraints par le temps et qu'ils ne sont pas nécessairement – tant s'en faut – experts des domaines des projets qu'ils évaluent. Dans cette « hyper-compétition » (Fochler, Felt et Müller 2016) autour du financement de projets de qualité dont très peu seront financés, ces auteur·ices identifient quatre dispositifs d'évaluation utilisés par les membres de panel au cours de la première étape de sélection. Ce sont les dispositifs d'évaluation (1) de délégation, (2) d'étalonnage, (3) d'articulation et enfin (4) de contribution¹⁸³. Avec le déploiement de ce « pragmatisme évaluatif », les membres de panels s'assureraient au fond davantage de l'élimination des propositions faibles plus qu'ils·elles ne souhaitent garantir aux projets « méritants » de passer « au-dessus de la ligne ». Dans ce chapitre, c'est moins à la « zone grise de l'évaluation » entre la rédaction d'une proposition et le processus de sélection à laquelle nous nous intéressons, plutôt qu'à la manière dont les scientifiques se forment une connaissance et anticipent les critères de sélection dans le cours de la rédaction de leur projet, et les traduisent dans leur proposition selon leur *ethos* de la science.

Dans cette hyper-compétition autour d'une qualité scientifique individuelle des chercheur·es qui seront dotés de financements importants en cas de sélection, comment les personnes envisagent-elles leur candidature et se projettent-elles en lauréat·es de l'ERC ? Comment s'assurent-elles de leur bonne compréhension des termes de l'appel ? Comment évaluent-elles leur profil et leur projet au vu du critère principal voire unique de l'« excellence », et comment ajustent-elles leur candidature en fonction ? Quelles sont les qualités du profil et les caractéristiques du projet qu'elles estiment devoir mettre en avant et faire correspondre à un financement ERC ? Enfin, comment les scientifiques interrogés traduisent-ils les attendus de

¹⁸³ « Nous avons présenté quatre types de dispositifs d'évaluation utilisés par les évaluateurs des panels pour franchir la première étape des évaluations de l'ERC : (1) les dispositifs de délégation, où les évaluateurs délèguent leur propre jugement aux réalisations passées des candidats et aux évaluations correspondantes ; (2) les dispositifs d'étalonnage qui ajustent l'évaluation des propositions individuelles à la qualité d'un ensemble donné de propositions ; (3) les dispositifs d'articulation qui combinent plusieurs éléments pour évaluer la cohérence des projets et la comptabilité des projets et des candidats ; et (4) les dispositifs de contribution qui prennent en compte l'impact de la recherche proposée sur la science et sur la société. » (Brunet et Müller 2022, p. 9, [Notre traduction]). Ces quatre outils d'évaluation suivent les phases de séquençage de l'évaluation par les membres de panels de l'évaluation et sont utilisés à des fins différentes et complémentaires, qui permettent une évaluation synthétique des différentes qualités des propositions et des candidats.

l'appel dans leurs formes de conception de la science ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons centralement sur les récits élaborés par les lauréat·es lors des entretiens réalisés, afin de décrire et discuter comment ces personnes se sont progressivement engagées dans le montage de ce projet singulier que représente l'ERC. À partir d'une reconstitution faite a posteriori par les lauréat·es de l'ERC, il ne s'agit bien sûr pas d'étudier de quelconques « recettes » gagnantes ou de scruter les voies du succès. Avec ce chapitre, ce sont d'abord l'assemblage des dispositions individuelles et collectives variablement mobilisées dans la préparation et la rédaction du projet que nous analysons, afin de discuter ensuite la manière dont les scientifiques traduisent et « bricolent » concrètement les critères de sélection à l'ERC dans leur candidature au vu de leur conception de l'*ethos* de la science.

Dans une première partie du chapitre, nous nous consacrons pour ce faire à l'analyse du travail préparatoire de mise en condition individuelle et collective en vue d'une candidature à l'ERC. Dans cette phase située en amont de l'écriture du projet, un premier travail d'évaluation des chances de réussite à l'ERC est tout d'abord mené par les enquêté·es. Ce travail d'évaluation des chances de réussite doit réduire la perte de temps qu'il y aurait à s'engager dans une candidature qui aurait (trop) peu de chances de réussir, tout autant qu'elle permet de s'assurer le soutien de ses proches et collègues dans la prise de décision comme dans la suite de cette entreprise. Dans cette phase amont à l'écriture proprement dite, une seconde activité pour les candidat·es consiste à réunir un ensemble d'informations formelles comme plus informelles sur les règles et les critères de la compétition. Les acteurs attendent de la prise d'information sur les « règles du jeu » qu'elle leur permette d'ajuster au mieux leur candidature avec les attendus du financeur de façon à maximiser les chances de sélection de leur projet.

Dans la seconde partie de ce chapitre 4, nous nous intéressons à la manière dont les enquêté·es traduisent et interprètent effectivement cet assemblage parfois hétérogène d'informations en lien avec les deux principaux critères de sélection de l'ERC, à savoir l'excellence du profil du *principal investigator* et l'excellence du projet lui-même. Avec la présentation du profil, il apparaît que les indicateurs quantitatifs seuls de production scientifique, aussi importants soient-ils, ne suffisent pas dans la projection de ce qu'un·e lauréat·e de l'ERC doit être en mesure d'attester comme qualités. Dans cette science où un·e porteur·e doit mener un projet d'envergure vers des résultats situés « au-delà » des connaissances, des qualités d'entrepreneur et de *leader* doivent apparaître dans le profil et donc être écrites et rendues visibles. Le « bon

format de projet » est quant à lui étroitement lié au profil du·de la porteur·e et aux habitudes de travail des scientifiques.

1. Écrire seul·e ou à plusieurs ? Les formes de soutien dans la mise en compétition de soi

La décision étant prise de soumettre un projet à l'ERC, c'est l'ensemble du travail de construction du dossier de candidature qui s'amorce. Avant ou pendant l'écriture elle-même et parfois de manière concomitante avec la réflexion sur l'engagement à candidater (chapitre 3), les candidat·es effectuent ainsi un double travail préparatoire d'autoévaluation de leur sujet et de leur profil d'une part et de prise d'information d'autre part. L'autoévaluation sert ainsi tant à tester la motivation personnelle que les chances à candidater et se voir sélectionné·es. La qualité de la prise d'information sur les règles du jeu doit permettre quant à elle de se conformer au plus près des exigences du financeur qu'est l'ERC.

1-1. Évaluer son idée et la mise en risque

À la phase de décision de candidater à l'ERC s'ajoute la mise en condition de la participation à la compétition. L'autoévaluation de la réunion des conditions à concourir repose ici sur la croyance dans la portée de son « idée » et l'envie de s'y consacrer dans le cadre d'un projet de grande envergure d'une part et avec le soutien des proches, collègues et famille, d'autre part.

1-1-1. Avoir la « bonne idée » scientifique et savoir se mettre à l'épreuve

Une majorité des enquêté·es souligne l'enthousiasme autour de la « bonne idée » scientifique comme motivation et condition *sine qua non* au dépôt de la candidature.

L'« étincelle » ou la bonne idée scientifique

La « bonne idée » scientifique est difficile à saisir ici, tant sa définition est évanescence et tient du registre de l'inspiration, de l'« étincelle ». La « bonne idée » est ainsi forcément individuelle et doit être jugée de suffisamment bonne qualité pour pouvoir être portée et soutenue par le·la

candidat.e. Le processus de création commence ainsi presque toujours dans les récits des personnes par la « bonne idée », à partir de laquelle s'agrègent les logiques d'engagement que nous avons pu détailler dans le chapitre 3 (idées, moyens financiers, autonomie, trajectoire de carrière). Cette idée, elle peut « curieusement sortir comme ça », suite à une école d'été qui s'est particulièrement bien passée, et où les discussions stimulantes mènent à l'inspiration. Elle peut être recherchée et testée auprès de collègues, comme le souligne cette enquêtée :

« Quand je suis allée à cette réunion [...], je me suis dit « Bon bah, il faut que je tente ma chance à un ERC ». Je n'avais pas d'idée de ce que je voulais faire précisément à ce moment-là. Et je me souviens que pendant six, sept mois, je me suis baladée avec un petit carnet dans lequel j'écrivais mes idées. Je laissais venir les idées. Je crois que j'ai bien écrit une dizaine d'idées, comme de possibles projets ERC. Puis, à un moment donné, je me suis dit « Bon, là, ça commence à devenir beaucoup. J'arrête ». Et j'ai pris le temps de réfléchir un peu concrètement à chacun. Oui, mais non. Mais ça, ça en fait ça a déjà été fait. Ce n'est pas assez innovant, etc. Puis, j'ai resserré autour de deux. Et là, j'ai consulté quelques collègues, amis, gens, enfin des collègues proches et j'ai dit « Voilà, moi, j'envisage un ERC. J'hésite entre ça et ça », qui étaient deux directions assez différentes, qui correspondent à deux domaines un peu sur lesquelles j'ai travaillé. Et à peu près tout le monde m'a dit « Ah non, mais fait celui-là, ça a l'air tellement bien » et donc c'est ce que j'ai fait. » (Nicole K.)

Si les idées sont portées par les candidat.es, nombreux.ses sont les personnes qui indiquent les avoir testées auprès de collègues « proches » ou qui ont l'expérience de l'ERC, et en qui elles ont confiance. En sciences de l'univers, lorsque le laboratoire ou l'équipe dans lequel le candidat.e se situe fait reposer son financement sur les projets, des discussions peuvent être organisées pour tester les idées. Cette phase d'évaluation de l'idée, qu'elle soit collective ou non, permet ainsi d'appréhender les chances de réussite, et le cas échéant d'ajuster les temporalités de dépôt, sans « griller de cartouches » *i.e.* sans risquer de se voir attribuer une mauvaise évaluation qui empêcherait de re-candidater l'année d'après :

« D'abord, j'ai proposé l'idée, les idées que j'avais, je les ai proposées à mon équipe pour [...] voir la réaction en interne et puis il y a un ou deux sujets où les gens ont dit : « Ben, ça, c'est génial et tout. Ça, c'est vraiment *high-risk/high-gain* ». Quand tu as, cinq, six personnes qui le disent, tu sens que tu es à peu près sur la bonne route, mais ce n'est pas le cas de toutes les idées. Il y a des idées qu'on propose, elles finissent... ce n'étaient pas des bonnes idées, voilà. Ça arrive. [...] Moi, la première année où j'ai voulu déposer (un projet), je n'ai pas déposé. J'ai vu que bon, mon idée, elle n'était pas si géniale que ça, ma structuration n'était pas top et ça aurait été de l'orgueil de le déposer. J'aurais cramé une cartouche, j'aurais été grillé pendant deux ans. Ben, plutôt que le déposer, j'ai passé un an à réfléchir et à structurer. » (Jérémy P.)

Il s'agit en tout cas d'être « le plus créatif » possible, et d'imaginer ce qui pourra trouver une réception positive chez les collègues et les évaluateurs.

Si l'enthousiasme personnel est ainsi jugé indispensable à l'envie de déposer un projet dans le cadre incertain qu'est celui de l'appel, cette conviction de la portée de l'idée est également liée à la perspective de l'évaluation. Pour celles et ceux qui ont participé à des évaluations de projets notamment ERC, et qui ont pu être « dithyrambiques » sur certaines propositions qu'ils·elles ont jugé « magnifiques » dans le cadre d'une compétition qu'ils·elles estiment « de très haute qualité », être convaincu de la portée de son idée est essentiel pour que le membre du panel le « sente » lui-même. Dans un système où l'évaluation de l'excellence repose autant sur des critères formels qu'informels, et où les panelistes « admirent les virtuoses intellectuels, les preneurs de risques qui offrent un contrepoint à l'image plus terne et plus statique de l'universitaire qui prévaut dans l'imaginaire collectif » (Lamont 2010, p. 199 [Notre traduction]), l'idée doit être « séduisante » et ainsi emporter l'adhésion des pairs qui les évaluent. Associée à la détention de formes de capital culturel, une bonne idée est une idée forte, qui sera résumée facilement et dont l'identité sera liée à son auteur·ice. Il faut pouvoir la résumer en quelques phrases dans une sorte de forme d'évidence, car si quelque chose d'important doit être dit, on doit pouvoir le dire en quelques mots et sans employer le jargon de spécialiste. Une bonne idée est une idée qui remporte l'enthousiasme de la communauté scientifique.

« Le point le plus important, c'est d'avoir une bonne idée. Une idée forte, c'est un truc qu'on résume. Si je peux la résumer en deux phrases et rien qu'en ces deux phrases vous, vous vous dites : « Ah ouais, il faut le faire ». Vraiment, tous les universitaires que je connais, on se dit : « Ben ouais, c'est ça, qu'il faut faire ». [...] Un autre collègue vient de l'avoir, [...] il m'a résumé en deux phrases son idée et je me suis dit : « Mais tu vas l'avoir. C'est sûr. C'est trop bien. ». Et donc quelque part la bonne idée... c'est la première raison et inversement, j'ai des collègues qui m'ont dit : « Oh ben, je me suis dit que ce serait bien » et en fait en gros ils ont une idée de faire plein de petits trucs sur, sur leur sujet de recherche. Alors ça... » (Jules R.)

Dans un régime d'incertitude, il faut être créatif afin de s'accomplir (Menger 2009). La capacité à avoir une bonne idée est souvent relatée comme décisive dans le fait de candidater et dans l'obtention du financement mais aussi dans ce qui amènerait à un second dépôt de projet à l'ERC. Si des personnes relatent ce travail créateur comme très facile, voire parfois le conçoivent comme une évidence notamment pour les scientifiques qui sont déjà fortement reconnus dans la discipline, celui-ci nécessite pour d'autres beaucoup d'efforts. Il n'est pas toujours « facile d'avoir des bonnes idées » comme le relate cet enquêté :

« [Mon ERC] elle va se terminer dans six mois. Ben écoutez, si j'ai une idée qui je pense, vaut la peine, je pense que je le ferai. Maintenant, ce n'est pas facile d'avoir de bonnes idées. On verra, j'espère, peut-être. » (Jean-François F.)

Une bonne idée est une idée dont les candidat·es considèrent qu'elle en vaut la peine pour se lancer dans la compétition, en considérant son potentiel de gain au regard du temps dont ils·elles disposent et souhaitent mettre à disposition pour préparer la candidature. Se sentir convaincu de sa proposition, avoir la « bonne idée », c'est ainsi pour les lauréat·es se créer une attitude favorable au dépôt d'un projet sur un financement que l'on n'est pas sûr d'obtenir et qui nécessite « beaucoup de boulot ».

L'engagement vers l'ERC comme « mise à l'épreuve » de soi

Candidater à l'ERC est ainsi assimilé pour beaucoup à un certain goût du défi, à vouloir « se mettre à l'épreuve » en se lançant dans une démarche de constitution de « dossiers énormes et compliqués » et à la perspective, si le projet est retenu, de diriger un projet « ambitieux » qui prend du temps autant dans sa préparation que dans sa gestion en cas de sélection. La plupart des personnes soulignent identifier rapidement le calibre des projets qui seront à mener en cas d'obtention du financement : celui-ci doit être original et risqué, il doit aussi nécessiter une équipe. Ainsi, la perspective de gérer une équipe sur un projet « risqué » en cas d'obtention de ces financements importants, est perçu comme un engagement personnel fort pour les personnes. Pour plusieurs des enquêté·es, il y a un certain « caractère personnel » dans le processus de décision où l'envie, le plaisir à faire ce type de projet doit être là, notamment au regard de l'investissement de temps qui est à déployer dans le dépôt et la gestion de ce financement. Il y a également un certain « esprit de défi » à entrer dans ce genre de compétition où il faut savoir porter ses idées et essayer de résoudre des énigmes scientifiques, ce qui nécessite une certaine confiance en soi :

« Moi, je voyais ça sous deux angles. Je pense qu'il fallait prendre confiance parce que, cette envie de faire de la recherche, je l'ai, des idées, j'en ai, et je sentais bien que j'avais quelque chose qui était original. Après, c'est un engagement, donc il faut se dire, oui, je suis prêt à y consacrer les années de ma vie qu'il faut pour le faire, la préparation prend du temps, après, il faut le diriger. C'est des années où j'ai beaucoup, beaucoup travaillé, en fait. Donc il faut se dire, je suis prêt à faire ces sacrifices sur ma vie personnelle et puis... oui, du coup, ça se juge en contrepartie de l'importance qu'on veut donner à cette partie-là de sa vie et puis de la confiance qu'on a en soi parce que je pense qu'il faut avoir suffisamment d'estime de soi pour se dire : « Oui, je me donne ce défi. Je vais réussir. » Moi, j'aime bien cet esprit de défi... pour moi, c'est comme ça que je vis la recherche, c'est tout le temps des défis, on ne comprend pas et puis on sait que si on fait preuve d'intelligence et de travail, on peut comprendre, en fait. Et c'est ça le plaisir, c'est de se dire, oui, je vais comprendre et puis on comprend, en fait. On ne comprend pas tout, il y a certaines choses qui s'éclaircissent. Et puis ce désir de partager, en fait. J'ai toujours aimé travailler avec des gens, d'autres chercheurs et je savais que si je réussissais, j'aurais cette opportunité. Donc il y avait tout ça qui fait partie du processus de décision. Mais après, je n'aurais pas été malheureux si ça n'avait pas marché... j'aimais bien l'idée d'avoir essayé, en fait. » (Étienne O.)

Se « mettre à l'épreuve avec un projet comme ça », ou être « prêt à sortir de sa zone de confort » c'est également parfois ne pas vouloir tomber dans une certaine routine, dans un « train-train » quotidien. Dans cette perspective de mise à l'épreuve, pour les scientifiques des catégories *advanced* et *consolidator* notamment, le travail avec une équipe dans le cadre de ces projets est souvent avancé comme ce qui paraît une perspective de configuration de travail stimulante. Cette volonté de se changer de la routine quotidienne n'est pas forcément partagée par l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées, notamment lorsque le dépôt de projet à l'ERC est davantage contraint par des considérations d'emploi pour soi ou pour les autres.

Cette mise à l'épreuve de soi se fait également sur la base de ce qui est connu de l'ERC et du type de projet qu'il y aura à mener en cas d'obtention du financement. Parfois, l'ERC est appréhendé à partir de sa propre participation à un projet mené par un·e collègue. Cette expérience est précieuse pour les personnes, dans leur compréhension de la configuration que peut prendre un projet à l'ERC tout d'abord et dans le fait de juger de sa capacité à mener ce type de projet soi-même en fonction de ce que l'on pense être capable de faire ensuite :

« J'ai eu l'idée de faire l'ERC parce que je travaillais, je faisais partie de l'équipe de l'ERC de XXX et donc j'avais vu comment ça fonctionnait et je voyais bien que c'était un truc qui pouvait correspondre à ce que je savais faire. » (Fabiola I.)

S'assurer de ce que l'on est suffisamment enthousiaste (ou contraint) pour faire soi-même une ERC et que l'on est capable de mener un tel projet est souvent une première étape à laquelle s'ajoute celle qui consiste à s'assurer du soutien de ses proches, collègues et famille.

1-1-2. S'assurer du soutien de ses proches

L'idée seule, considérée comme relever du travail de chercheur·e, ne suffit pas à l'envie de candidater à l'ERC. La perception de soi dans le fait d'entreprendre la démarche à l'ERC se construit ainsi dans une double démarche où l'envie de « se mettre à l'épreuve » se conjugue avec l'encouragement de proches à candidater ainsi que la condition d'emploi dans laquelle le·la candidat·e se trouve.

« Vas-y, c'est une super idée »

Alors que pour certaines personnes détentrices d'un capital scientifique important, la question de la capacité à participer à la compétition ne semble pas se poser (ou n'émerge pas dans

l'enquête en tout cas), pour d'autres, l'ERC paraissait « inaccessible », et ce en particulier chez les astrophysicien·nes. Cette inaccessibilité était forgée en grande partie par la perception du degré élevé de compétition et selon la reconnaissance du caractère « brillant » des scientifiques qui avaient déjà pu obtenir des bourses, notamment dans la catégorie *advanced grants*. Dans un contexte où les personnes sont parfois amenées à se représenter l'obtention d'une ERC comme un horizon difficile à atteindre – notamment pour celles qui candidatent dans les années plus récentes – les encouragements des collègues proches sont très fréquemment relatés comme ce qui permet la bascule vers le dépôt.

« Et parce que tous ont se fait une idée des ERC en se disant : « Ouais, les gens qui l'ont sont vraiment trop forts. La compétition est impossible à gagner », etc. Et ce collègue que je connais depuis très longtemps, parce qu'il avait fait sa thèse dans notre labo, j'étais toute jeune. Enfin, il est un peu plus jeune que moi, mais à peine. Et qu'il me dise : « Allez, vas-y, fais-le » ça m'a vraiment encouragée. Et ce qui m'amuse, c'est qu'il a dû me dire ça trois mois, même pas, avant la *deadline*. » (Augustine J.)

Les encouragements soulignés comme décisifs sont rarement ceux des accompagnant·es, personnel administratif ou institution (lorsqu'il y en a) mais proviennent essentiellement des directeur·es de laboratoire ou de collègues que les personnes estiment très légitimes dans leur capacité de jugement quant à leurs chances d'obtenir le financement. Ces soutiens sont par exemple des lauréat·es d'ERC ou des collègues estimés scientifiquement. Le soutien de ces collègues permet au scientifiques qui envisagent de candidater à l'ERC de dépasser des formes d'« autocensure » ou du « syndrome de l'imposteur », notamment pour les plus « jeunes chercheur·es ». Ce syndrome de l'imposteur est mobilisé ici comme ce qui retient de candidater parce que l'on ne se sent pas légitime à le faire. Ainsi, le soutien accordé par les pairs lève ce sentiment de non-légitimité du profil et autorise également une démarche jugée individuelle sur des critères de sélection affichés de l'excellence. Pour des jeunes scientifiques spécialement en sciences humaines et sociales, le soutien de collègues permet à l'humilité qui est conçue comme une norme disciplinaire de s'accommoder alors avec la vision compétitive de l'ERC.

Lorsque le soutien n'est pas au rendez-vous, entamer la démarche d'un dépôt de projet à l'ERC nécessite parfois de dépasser les découragements et se trouve être davantage solitaire par la suite. L'absence de soutien est cependant ce qui est plus rare dans les entretiens et davantage pour les personnes qui n'ont pas encore de poste de titulaire. Le soutien du laboratoire est également plébiscité par les chercheurs titulaires de leur poste, et ce particulièrement pour les jeunes chercheur·es en astrophysique. Ce soutien de la direction de laboratoire leur permet de s'assurer de la mise à disposition des ressources en interne si le projet est accepté. Pour les

chercheur-es non-titulaire, le projet peut avoir été en grande partie conçu en dehors du laboratoire dans lequel il sera intégré par la suite.

Chez les *starting* et les *consolidator*, l'évaluation du temps qui devra être consacré à la rédaction et surtout potentiellement aux cinq ans de gestion du projet et de l'équipe s'accompagne de la question du « sacrifice sur la vie personnelle ». Rarement célibataires et sans enfants, quelques plus ou moins « jeunes » chercheur-es – et en particulier des hommes – ont souligné avoir consulté au préalable leur conjointe avant de se consacrer « nuit et jour » à la rédaction, ainsi que le présente cet enquêté :

« Donc j'explique un peu ce que j'ai trouvé, que ça donne des pistes. [...] [Et j'ai ce collègue], il me convainc du coup trois semaines avant [de candidater], et je me dis : « moi, je vais tenter une ERC », alors que je n'avais écrit aucun dossier de ma vie. Du coup ça a été un petit peu très difficile et intense. J'avais prévu un peu des vacances, mais j'ai demandé à ma femme si elle voulait bien que j'écrive un truc comme ça, sachant que ça allait prendre mes nuits et mes jours pendant trois semaines et demie en théorie, et c'était vrai. Du coup je l'ai fait, voilà. » (Cédric Z.)

Lorsque l'engagement vers l'ERC est davantage contraint par des considérations d'obtention de poste et se situe dans un moment de vie où les enfants sont en bas âge, le dépôt de projet est souvent relaté comme difficile vis-à-vis des contraintes imposées à l'entourage. *A contrario*, pour les scientifiques en milieu et fin de carrière, qui ont des enfants déjà adultes et/ou un-e conjoint-e également dans le secteur académique – et qui ont parfois pu obtenir également une ERC – la vie familiale est moins évoquée comme une contrainte.

Évaluer ses chances et se lancer

Par rapport aux appels à projets de l'ANR, l'idée de la compétition à l'ERC est jugée par la totalité des interviewé-es comme « beaucoup plus scientifique » et beaucoup moins la « loterie », notamment du fait de la qualité et de la quantité des évaluations. Les règles du jeu sont estimées plus claires et les doutes moins élevés quant aux conflits d'intérêts dans l'évaluation. Des personnes estiment ainsi d'ailleurs plus facile d'obtenir un projet à l'ERC plutôt qu'à l'ANR. D'autant qu'au regard de l'effort à fournir en matière de constitution de dossier, les gains sont estimés plus rentables, en termes de prestige et de moyens notamment.

« La collègue qui m'a aussi incitée à poser un ERC, [...] elle avait candidaté à l'ERC parce qu'on lui avait conseillé. Elle avait dit : « C'est assez intéressant de voir l'autocensure qu'il y a ». Alors, peut-être en France, en sciences humaines et sociales de se dire : « En fait, ce n'est pas à notre portée ». Ça a l'air d'être des gros machins, alors qu'en fait, la candidature à l'ERC elle est super légère en comparaison et en un taux de réussite, comparativement à l'ANR ou même au CNRS, à l'époque [...] j'aimerais bien que ce soit comme ça au CNRS. » (Baptiste V.)

Cette conviction qu'il est relativement plus « facile » d'obtenir un projet ERC rend cet appel davantage attractif aux yeux des enquêtés, ce qui n'en enlève pas la vision compétitive. Comparé à un projet déposé auprès de l'ANR, candidater à l'ERC nécessite cependant une rédaction de projet en anglais. Si cet aspect n'est pratiquement jamais souligné par les scientifiques en sciences de l'univers qui ont pour la plupart effectué des séjours longs à l'étranger et dont les collaborations de recherche s'effectuent généralement dans cette langue, pour les historien·nes cette question est plus nuancée. Dans cette discipline, en raison de leur objet de recherche, plusieurs parlent couramment anglais, d'autres ont cependant fait appel à une traduction externe, comme nous le verrons ensuite. Ce « souci » de l'anglais est parfois mis en avant par les scientifiques en histoire comme l'un des freins au dépôt de la part de leurs collègues, et a été évoqué lors des entretiens exploratoires avec des historien·nes non lauréat·es d'ERC.

Quelques personnes en astrophysique ont pris également en compte les règles de re-soumission de l'ERC avant de faire une première candidature. Si une candidature est auto-évaluée comme étant encore trop faible, elles peuvent choisir d'attendre l'édition suivante de l'appel afin de renforcer leur profil et leur projet et ainsi éviter une note trop faible, ce qui les empêcheraient de re-candidater une seconde fois directement l'année d'après. À la solidité du profil, les scientifiques éligibles aux StG et CoG prennent en compte la fenêtre d'éligibilité de leur candidature en fonction de la temporalité de carrière dans laquelle ils se situent. Ainsi, lorsque l'idée et le soutien sont réunis, quelques scientifiques arrivés dans « la dernière fenêtre de tir », c'est-à-dire à la dernière année où ils peuvent candidater dans la catégorie voulue, saisissent cette occasion pour « se lancer », comme pour cette enquêtée :

« Mais un jour je déjeune avec XXX. On était le 26 juillet. Et j'allais partir en vacances le soir, et l'appel est sorti ce jour-là. Et il me dit, mais pourquoi tu ne fais pas un ERC ? J'ai regardé, tu es pile dans la fenêtre, c'est la dernière année où tu peux le faire. [...] Mais il me dit voilà, il faut absolument que tu le fasses, c'est à rendre pour le XXX et je pense que tu devrais le faire, ton projet il est parfait pour ça. Bon. J... je... j... enfin je trouvais ça ... qu'il croit que je puisse y arriver, je trouvais ça flatteur, mais... je suis partie en vacances et voilà. Je suis rentrée de vacances au 1er septembre et je me suis dit est-ce qu'on peut faire quelque chose ou pas, donc j'ai écrit au CNRS en leur disant « voilà, est-ce que vous pensez que c'est jouable en un mois et demi de transformer mon ANR en un ERC ». Et là personne me répond pendant dix jours. Mais en fait là j'avais déjà décidé de le faire. C'est-à-dire que je me suis dit... voilà, ce projet j'y crois vraiment, c'est vraiment quelque chose d'important, bon bah j'essaye et puis tant pis on verra. »
(Margaux A.)

Que la candidature à l'ERC soit considérée d'emblée comme quelque chose à sa portée ou qu'elle ait nécessité un travail de mise en confiance grâce notamment au soutien de pairs ; que

la rédaction de la candidature se déroule très rapidement, sur quelques semaines avant la *deadline*, parce que l'idée est là et/ou que cette idée avait déjà été déposée sur un autre appel, ou que la préparation soit plus longue (de quelques mois voire de quelques années) ; que ce soit par contrainte ou par envie de se mettre à l'épreuve, ces scientifiques ont tous et toutes « tenté·es leur chance ». Ce qui importe ici c'est d'avoir tenté, de s'être mis·e dans la position d'essayer, ce qui nécessite également d'être dans un ensemble de conditions jugées favorables pour le faire néanmoins : avoir la « bonne idée », savoir « prendre des risques », se sentir capable de mener un projet d'envergure, avoir le soutien de ses proches et collègues. Sans que ces conditions ne soient toutes indispensables à la candidature, elles ont cependant une fonction, celle de réduire les incertitudes liées à la compétition, et facilitent la démarche menant au dépôt de projet pour les candidat·es.

Des enquêté·es ont déposé deux, trois ou même quatre fois leur projet à l'ERC avant d'être finalement sélectionné·es, mais pour les trois-quart, le projet a été sélectionné dès la première soumission selon les entretiens menés. Celles et ceux qui ont déposé plusieurs fois leur projet sont pour moitié des hommes et des femmes, en grande majorité des *Starting* et *Consolidator grants* (huit sur neuf), et une seule n'était pas titulaire de son poste avant la candidature. Une hypothèse à ce dernier constat étant que celles et ceux qui candidatent en étant non-titulaire obtiennent soit dès la première tentative le financement ou ne l'obtiennent jamais, et qu'il est très difficile de re-candidater. Ces quelques données permettent en tout cas de poser la question de la place du statut (titulaire, non-titulaire) et de l'environnement dans lequel se trouvent les personnes au moment du dépôt.

Encadré 8 - Récit d'une démarche de candidature à un projet ERC

Juliette H. a toujours été « intéressé par la recherche » et au cours d'un parcours « voie royale », elle s'est dirigée vers sa discipline à la suite d'enseignements qui lui ont beaucoup plu. Elle a eu plusieurs postes temporaires plutôt dans l'enseignement dans des endroits prestigieux sans faire de post-doc à l'étranger, pour finalement être recruté sur un poste permanent plus de dix ans après sa thèse. Elle a candidaté à l'ERC dans les années de son lancement parce qu'elle y a été un peu « poussée » par l'institution. Dans ces premières années, alors que tout le monde « pensait qu'il fallait faire quelque chose d'exceptionnel » et qu'il y avait très peu d'aide, sa connaissance du mode d'évaluation des projets ERC lui a permis de construire son projet en trouvant un sujet risqué dans son domaine sur laquelle elle avait un profil crédible, tout comme les candidatures de « personnes très très connues » qui avaient pu postuler à ce moment-là.

Alors que la candidature à l'ERC est souvent conçue comme « une démarche personnelle qui a été catalysée par l'environnement », cela pose la question de la situation et des conditions dans

lesquelles se trouvent les candidat·es et de la manière dont ils et elles réduisent les incertitudes liées à celles-ci. L'autre enjeu de la candidature, sur laquelle repose déjà cette mise en condition, s'appuie pour cela sur l'acquisition d'une connaissance plus ou moins fine des règles du jeu de la compétition, comme nous allons maintenant le voir

1-2. Se familiariser avec les règles du jeu

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, les critères de sélection et modèles de candidature de l'ERC adoptés à sa création sont relativement stables sur toute la période étudiée, soit de 2007 à 2020, et sont communs pour toutes les disciplines. Toutes et tous ces lauréat·es partagent ainsi le même « jeu de la compétition », avec des différences néanmoins selon les catégories de bourses (*starting, consolidator, advanced grants*). Dans cet exercice rhétorique très codifié, le travail de familiarisation s'effectue sur la base de la prise d'information par lesquelles les *PI* tentent « d'identifier les exigences scientifiques et managériales des services de la Commission à chaque phase de sélection » (Tricoire 2011, p. 16). Les candidat·es, qui ici deviendront lauréat·es, doivent s'appropriier les textes de cadrage de l'appel et peuvent pour certain·es s'appuyer pour ce faire sur le projet des autres, participer à des réunions et ateliers de rédaction ou encore bénéficier d'un accompagnement au dépôt de projet plus ou moins expérimenté et parfois externalisé. Ces enquêté·es s'appuient sur différents dispositifs, que nous pouvons catégoriser selon trois types : l'apprentissage par soi-même, les ressources apportées par les collègues et l'appui professionnalisé des accompagnant·es.

1-2-1. L'apprentissage par l'expérience de la maîtrise de la rhétorique

Les enquêté·es disent généralement mobiliser durant la phase d'écriture un certain nombre d'aide externe, mais aussi, et en priorité, se fonder sur leurs propres capacités de traduction des règles du jeu de la candidature à l'ERC dans leur projet. La compréhension de la « rhétorique » du financeur et son adaptation par la suite dans la candidature reposent d'une part sur un ensemble de techniques de préparation qui ont pu être développées au cours d'expériences précédentes et d'autre part sur la connaissance en interne des rouages de l'évaluation.

S'approprier la rhétorique

La première étape de l'écriture consiste souvent à lire les documents qui sont à disposition afin de pouvoir intégrer ce que le financeur « veut », mais aussi « toute la rhétorique ». Plusieurs personnes soulignent avoir en premier lieu lu la plupart des documents à leur disposition, afin de pouvoir s'emparer pleinement de ce qui est attendu d'elles. La préparation au dépôt de projet est régulièrement assimilée aux techniques déjà développées dans la préparation des concours ou à la rédaction d'un article.

« [Je parlais] de zéro. J'ai eu seulement un modèle de projet. Parce que j'avais le modèle d'ici, de ma collègue. J'étais sur le site de l'ERC et j'ai lu l'application le *call for application* et ça je l'ai imprimé et j'ai répondu comme un article. Et c'est à partir de ça, ces deux documents que je me suis fait MON projet à moi, où j'ai mis toutes mes idées, tout ce que je voulais faire. Et j'essayais d'être très créatrice. Donc ça veut dire que j'avais aucune idée... rien, rien... À tel point que même le budget je l'ai fait toute seule. » (Armel K.)

Cet aspect « concours » de l'ERC, du fait notamment que la candidature soit individuelle, réactive des formes de « mise en condition » et de « mise au travail » (Darmon 2015) de certains de ces scientifiques qui ont pu par exemple passer par les classes préparatoires et/ou préparer les concours du CNRS. Dans une vision méritocratique du concours, beaucoup soulignent la clarté des règles de participation et d'évaluation de l'ERC, qui sont « structurées et cadrées ». En plus de leur réputation scientifique, le nombre important de rapports d'évaluation permet de se rapprocher « statistiquement de la vérité », ce qui fait ressentir « un côté honnête de l'évaluation » selon un enquêté. Pour cette autre enquêtée en histoire, il est ainsi « facile » de s'approprier ce qui est attendu par l'ERC et de rédiger son projet :

« Alors après moi je suis très méticuleuse, donc ce que j'ai fait c'est que j'ai lu, sur leur site, tous les types de documents qu'ils avaient. Et c'est ça la grosse différence avec l'ANR, et c'est pour ça que j'ai tout de suite aimé le principe du concours, c'est qu'ils sont très explicites sur ce qu'ils veulent. C'est-à-dire que si on lit la manière dont ils rédigent, c'est très facile de rédiger son projet. Parce que concrètement, ils disent voilà, ce qu'on cherche : c'est des gens qui sont jeunes, qui ont un projet *high-risk*, ça paraît ridicule en français, mais en même temps mon projet il est exactement *high-risk*, au sens où globalement, et c'est ce que disaient les gens de l'ANR, je ne sais pas ce qu'il y a dans ces documents. [...] Voilà donc, j'ai lu toute leur rhétorique, tous les PDF qui y avait. C'est mon côté un peu... J'ai écrit à tous les gens qui en avaient eu ces dernières années, en leur demandant qu'ils m'envoient leurs projets. Y compris à des gens que je ne connaissais absolument pas. Donc j'ai écrit à tous les Français, que je ne connaissais pas. Et par contre j'ai écrit à des européens que je connaissais [sur mon sujet], qui en avaient eu il y a plusieurs années. Je connaissais deux personnes, pas proches, mais [...] qui en avaient une [...] donc je leur écris. Et en fait la plupart des gens m'ont envoyé leurs projets [...] et m'a dit « vas-y, c'est une super idée »... voilà. Ah oui, non, il y a une personne qui ne m'a pas envoyé son projet mais elle m'a expliqué après quand on s'est vues qu'en fait elle s'est fait plagier son projet donc elle ne l'envoie pas. » (Margaux A.)

La « rhétorique » se réfère ici aux éléments de langage utilisés par le financeur qu'est l'ERC, et dont il s'agit de pouvoir donner une définition afin de s'y conformer ensuite dans le projet et son écriture. En sus de l'appropriation du corpus documentaire édité par l'ERC, la lecture de projets lauréats est régulièrement évoquée comme ce qui permet de saisir les différentes manières dont ont été traitées les notions aux contours vagues de *high-risk/high-gain*, *ground-breaking nature* ou même de l'*excellence*. Ces projets de scientifiques déjà lauréats de l'ERC dont on estime qu'ils ont réussi à conformer leur projet aux attentes du financeur sont une ressource précieuse, à partir desquels les personnes affinent leur compréhension de la rhétorique, s'en inspirent, se positionnent et se rassurent. Cette « rhétorique » qualifiée d'« anglo-saxonne » par beaucoup d'enquêtés, si elle est souvent moquée, n'en est pas moins un apprentissage à maîtriser pour optimiser ses chances de réussite.

L'apprentissage de « *softs skills* » et l'élaboration de « recettes de grands-mères »

L'apprentissage de la rhétorique comme usage stylistique de l'écrit est ici à visée utilitaire, et pour beaucoup c'est un « exercice qui s'apprend ». Dans cette intégration des contraintes de la règle, identifier ce qui est du ressort de la « rhétorique anglo-saxonne » a souvent un aspect péjoratif, et est ce qui est souvent considéré comme ce qui ne paraît « pas naturel » dans la manière de se présenter et de présenter son projet (montrer l'aspect « risqué » du projet est en particulier ce qui mobilise cette rhétorique comme nous le verrons ensuite). Il n'est pas toujours facile de voir à quel type de projet cette rhétorique correspond dans un environnement français qui semble éloigné de cette manière de faire de la science, et spécifiquement pour les sciences humaines et sociales. En soi, appliquer la « rhétorique » revient à comprendre le plus précisément possible les termes de l'appel afin de tourner la présentation du projet selon ce qui est attendu de la part du financeur. Il n'est pas toujours facile tout d'abord de comprendre les termes avant de les retravailler dans le projet, mais aussi d'ensuite se les réapproprier en les appliquant dans la description de soi et de son projet. D'autant que la « rhétorique anglo-saxonne » est considérée comme un style d'écriture où l'on doit se mettre en valeur et mettre en valeur ce que l'on a à dire (de manière parfois exagérée), ce qui ne correspond pas à une forme d'*ethos* du scientifique français qui va s'employer à rédiger des textes et des projets « à bas bruit », dans lesquels il va essayer « de ne pas s'affirmer trop ».

La rhétorique à reproduire s'apprend par la lecture attentive des textes. S'y ajoute l'expérience de l'approche concrète du type de recherche valorisé par l'ERC et sa son écriture dans des

projets, lors de la participation des personnes à des réseaux européens ou encore lors de leurs post-docs et prises de poste à l'étranger. Ces expériences sont importantes et « changent la manière dont on envisage la recherche ». Elles permettent surtout de savoir ce que rédiger un projet de recherche « à l'anglo-saxonne » signifie.

Les personnes qui ont évolué dans des universités à l'étranger où le financement de la recherche repose principalement sur l'obtention de projets, ont bénéficié du soutien de personnel dédié à l'accompagnement au dépôt de projet et ont pu suivre des formations à la rédaction de projets (telles que « *proposal writing* » et « *wrong writing* »). Ces formations sont dispensées par des scientifiques et des personnes en charge de la gestion de projet, à partir desquelles s'acquière la maîtrise des termes de la recherche par projet à l'anglo-saxonne et de la présentation de soi. Un enquêteur indique ainsi avoir suivi beaucoup de formations et reçu des conseils de la part d'un mentor ainsi que du personnel entièrement dédié au dépôt et au suivi des projets dans son université précédente située dans un pays anglo-saxon, ce qui lui permet maintenant d'écrire « sans assistance » et « avec succès » :

“So at the University of XXX, on the other hand, is a huge institution with 50 000 students [...] and it being a kind of elite research intensive university. They have one office and the job of that office is to apply for grants and to the administration of grants. They have an entire office with like 20 or 30 people here who do nothing except if you want to apply for a grant, you go talk to the office and they will provide you advice, they will read your drafts, they will make comments, help you prepare the budget, make sure everything is correct, and then eventually submitted to the ERC and then they will make sure it's administered correctly and do all the reporting and they'll take care of everything from start to finish so you can concentrate on the basics. The ERC is different (from grants he applied for), but on the other hand, I have to say that the reason I could put together the grant and I think I could put together the grant successfully with no assistance from anybody, is because I had done it many, many times before, successfully and unsuccessfully. And with the help of his office at the University of XXX, I received a lot of training, a lot of advice, and they would have like a mentor at Sydney who would sit down with you and give you advice like, “ah you know, the turn of the grant of your application should be a little bit different and this is the kind of thing you should say”. And so I received a lot of training and I put all of that training to work for my ERC. And in a general sense it was extremely useful.” (Francisco H.)

L'acquisition de *softs skills*, en étant formée à écrire des *proposals*, à se projeter ou encore à *manager* un groupe, est présentée comme une aide précieuse par quelques enquêtés. Pour certaines personnes, ces *softs skills* sont selon elles, ce qui leur a permis d'avoir l'ERC (ainsi que bien d'autres projets). Mais l'acquisition de ces compétences générales ne suffit souvent pas à l'obtention de projets, et c'est l'expérience de dépôt, et notamment les échecs que l'on a pu connaître, qui permettent d'ajuster la pratique à la théorie.

L'apprentissage de ce qu'il faut faire, de la rhétorique, se forge ainsi « tout seul » par son expérience. Dans les laboratoires ou chez les scientifiques qui ont adopté la recherche par projet comme mode de financement de leur recherche, rater souvent (alors que l'on dépose beaucoup) et puis re-candidater permet d'ajuster « la recette ». Selon cet enquêté, tant que cette recette n'est pas percée à jour, on reste en dehors du cercle :

« [J'ai appris] tout seul, par expérience... moi j'avais candidaté *starter*, je suis allé à l'oral et je ne l'ai pas eu. Mais je m'y suis pris comme un manche et après ça m'a pris cinq, six ans pour aller aux deux candidatures de *consolidator*. Donc ma dernière cartouche *starter*, je l'ai faite parce que j'arrive [dans un pays européen] et [là-bas] si vous ne candidatez pas, vous n'allez pas survivre longtemps dans le système. Donc, j'ai candidaté parce que tout le monde candidatait. [...] C'est-à-dire que pour remédier à la déficience locale [de financement], il faut aller à l'Europe parce que l'Europe c'est le bon guichet maintenant. [...] Et ben voilà, du coup les leviers ils sont clairs, ils sont identifiés et on y va, on rate, on y va, on rate. De temps en temps, on réussit et après quand on commence à comprendre ce qui fait que ça marche, eh ben c'est tellement la même chose qu'on demande un peu partout et qu'on réutilise la recette. Et c'est pour ça que c'est un système qui est auto-exclusif... tant qu'on n'a pas percé à jour la recette... On reste en dehors du cercle quoi. [...]

C'est-à-dire qu' [...] on le voit vite quand on échoue. Moi j'ai échoué, donc je vois bien ce que j'ai dû changer pour que ça passe. Donc, il y a une certaine forme d'apprentissage de l'exercice. Et c'est vrai que pouvoir vendre une idée fondamentalement difficile à expliquer en cinq ou dix minutes avec les arguments qui vont bien quand on est pris par sept ou neuf *reviewers*... En l'occurrence, il y en avait sept et un panel d'une trentaine de personnes. Il y a un exercice là, ce n'est pas... pour moi ce n'était pas naturel en tout cas hein, voilà. Pour d'autres ça l'est peut-être plus... donc, oui forcément ça, ça joue parce que ça veut dire qu'après vous avez une manière de tourner vos trucs de telle sorte à, comment dire ? À être immédiatement convaincant. Donc, il y a un peu de rhétorique là-dessous évidemment. » (Frédéric M.)

À force « d'écrire beaucoup de projets », de croiser les expériences, les retours, les formations, ces personnes apprennent à affiner leur compréhension des termes indigènes à la recherche par projet et à identifier ce qui est convaincant, ce qui marche et ce qui ne marche pas. Lorsque le projet est rejeté une première fois ou plusieurs fois, les rapports d'évaluation de l'ERC sont souvent évoqués comme une ressource précieuse pour ajuster ces formes de savoir.

Sur la base de ces savoirs spécifiques acquis au fil des formations et de l'expérience, ces scientifiques – en particulier des hommes – s'emploient à élaborer en « recettes de grands-mères » ce qu'ils ont identifié comme ce qui fonctionne de manière systématique, notamment parce qu'ils considèrent que les appels à projets sont toujours la même chose. Avoir ses propres astuces, apprendre à avoir une écriture séduisante, est gardé jalousement ou transmis aux collègues. Ces recettes sont quelquefois conçues comme ce qui peut faire la différence lorsque l'on considère ne pas avoir la réputation qui se suffit à elle-même. Ces « astuces », c'est ce qui

permet de pallier une forme d'autocensure et de faire la différence dans la compétition, même sans avoir tout à fait le profil adéquat, comme l'indique cet enquêté :

« J'ai mes propres astuces. Il y a des ressorts qui marchent très bien, voilà, mais ça on les voit à l'expérience. Comme j'ai dit, pour ces trucs-là, ... il y a deux types de chercheurs. Il y a les chercheurs qui sont vraiment exceptionnels, et eux, ils n'auront pas besoin de se poser toutes ces questions. Si vous arrivez, vous avez déjà une médaille Fields, vous avez déjà un prix Nobel, voilà, vous pouvez arriver les mains dans les poches et pas avoir cette réflexion, vous donnez votre ERC, en fait. Et moi, je n'appartiens pas à cette catégorie de chercheurs. Moi, j'ai eu besoin de faire ce travail-là, et voilà. Mon CV n'était pas forcément exceptionnel à ce niveau-là. Et par contre, la qualité du projet, et comment je l'ai vendu, clairement, ça a fait la différence par rapport à d'autres projets. » (Bastien J.)

Ce qui est pensé comme « naturel » chez les uns nécessite chez d'autres du travail d'assimilation afin de se conformer à ce qui est attendu et d'utiliser la bonne écriture. Si appréhender la rhétorique peut prendre parfois du temps, en découvrir les rouages de la manière dont elle est évaluée peut parfois en transformer la vision.

Être paneliste, éprouver la rhétorique

Quelques personnes ont été évaluateurs experts auprès de l'ERC et s'appuient sur leur évaluation des quelques projets pour enrichir leur connaissance des règles du jeu de l'appel. Cependant, l'expérience la plus valorisée dans le décryptage de l'implicite des règles du jeu de l'ERC, est celle de membre de panel. En tant que membre de panel, ces personnes ont assisté aux débats qui entourent le choix des propositions à financer et en assimilent donc tout ce qui constitue l'informel de la sélection. Pour être membre de panel, elles ont été recrutées sur la base de leur stature académique et sont donc également des candidat·es potentiel·les à l'ERC. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre I, les membres de panel siègent une année sur deux afin d'avoir la possibilité de déposer un projet. Ces scientifiques peuvent ainsi « pratiquement en même temps » participer aux comités de sélection et déposer un projet à l'ERC.

Pour les personnes qui ont été panelistes, la participation à ces débats est d'une grande aide dans l'appréhension de ce qu'il faut faire et ne pas faire et dans la manière dont les termes de l'appel doivent être réellement traduits pour être évalués positivement. Une enquêtée indique ainsi qu'être membre de panel montre que les critères ne sont pas si clairs que cela. Voir la machine de l'intérieur est un « petit coup de pouce du destin » qui permet de voir la bonne façon de présenter, d'observer ce qui compte pour qu'un projet séduise un jury très interdisciplinaire

ou tout du moins très varié quant aux spécialités. Être membre de panel, c'est voir que beaucoup se trompent sur ce qui il y a à comprendre dans la rhétorique et dans les termes de l'appel. Ainsi, présenter quelque chose d'absolument remarquable, d'exceptionnel, avec des idées jugées « fantaisistes » et en dehors de son champ de compétence afin de répondre aux critères de l'originalité et du risque est considéré comme réhibitoyre pour la sélection :

« Donc ça m'a fait bien comprendre que finalement, beaucoup s'étaient trompés au début, car ils pensaient qu'il fallait faire quelque chose d'exceptionnel, de remarquable, qui sort de l'ordinaire, etc., et certains avaient des idées un petit peu fantaisistes qui ont été complètement mal vues par le comité. Ce qui est normal. » (Rosine D.)

Participer aux débats qui entourent la sélection des projets fait réaliser au futur·es candidat·es qu'il vaut mieux résister à la rhétorique dans son propre projet, et ce particulièrement dans l'argumentaire qui entoure la prise de risque. La discussion des membres de panel autour de l'évaluation de projets, dont ceux qui ne sont pas pris, affine la perception de ce qui dans l'usage de la rhétorique est « barbant » pour des membres du panel d'évaluation, membres du panel qui sont aussi des scientifiques et donc à ce titre, sont censés détecter la rhétorique et privilégier la vraie proposition scientifique.

La sincérité du·de la candidat·e doit être perceptible dans l'écriture, qui mobilise en cela un certain type de capital culturel. Il s'agit de montrer subtilement que les termes de l'appel ont été compris, dans une écriture qui n'utilise jamais, peu ou sous une bonne tournure (c'est-à-dire sous une tournure scientifique) les termes *high-risk/high-gain* ou encore *ground-breaking nature*, qui font « marketing » dans une forme de connotation négative. Cette « sincérité » tant recherchée par les membres du panel, ceux-ci indiquent souvent la trouver dans une proposition qui est maladroite, écrite rapidement, mais qui sont autant de signes que son auteur·ice est véritablement un scientifique qui défend une idée forte et crédible. Au contraire, la standardisation des dossiers qualifiés de « très bien ficelés », ou, d'une manière plus péjorative, de très marketing est pris avec méfiance. Lorsque le vocabulaire de la proposition déposée est convenu et sans substance, en particulier sous l'effet de réécriture par des « *coachs* » ou des officines privées, ou parce que les scientifiques appliquent trop ce qu'ils ont appris dans les formations sur le dépôt de projet, celle-ci est jugée très négativement

« C'est-à-dire qu'au moment où on se lance dans un projet, on a l'impression qu'il faut mettre à toutes les lignes, que le projet est révolutionnaire *ground-breaking* etc. Il y a toute cette rhétorique de la prise de risque, etc. Alors prise de risque, là, je vois. Au fond, je pense que ça correspond quand même pas mal à la réalité de ce qu'on fait quand on a une ERC, on prend des risques. Mais alors, le révolutionnaire et le *ground-breaking*, franchement. Enfin, quand on voit passer les

projets, et les *Starting* en particulier déposés par des jeunes collègues qui viennent de Grande-Bretagne où on sait que les universités ont développé des ateliers d'écriture, de projets, etc. Ils sous-traitent ça auprès d'officines privées. Ces projets se ressemblent tous. En fait, on avait fait cette constatation dans le panel : qu'on repérait tout de suite un projet qui avait été écrit par son auteur, qui était parfois un peu maladroit, mais qui sentait la sincérité où on sentait vraiment le chercheur qui venait avec son envie de faire quelque chose. Et puis d'autres, et notamment en venant des pays anglo-saxons, des choses très ficelées, très marketing, avec tout un vocabulaire convenu, complètement convenu. Et ça, je m'étais dit vraiment, en fait, c'est contreproductif. Donc je m'étais dit voilà, je rédige mon projet moi-même. Après, quand vous me demanderez je vous expliquerais comment ça s'est passé. Mais je m'étais dit à moi-même qu'il fallait au fond que la sincérité là-dedans était une bonne arme. Voilà. » (Nicole K.)

Au fur et à mesure des années, ces membres de panel observent de légères modifications dans la compétition et les candidatures qu'ils reçoivent. Pour les *advanced* par exemple, une enquête nous indique que les personnes à qui l'ERC « était proposé » et qui déposaient un projet dans les premières années de l'appel avaient déjà une réputation scientifique bien établie. Ces scientifiques étant occupés par leur ERC pendant cinq ans, les candidatures reçues par la suite – beaucoup plus nombreuses – étaient celles « de la deuxième ligne », ce qui rend les « sélections un peu différentes ».

Une plus grande connaissance de l'ERC, l'augmentation du nombre de candidatures et donc de la compétition, ainsi que l'appareillage grandissant de certains établissements dans la professionnalisation de l'accompagnement entraînent certaines personnes à modifier la manière dont elles soumettent un projet à l'ERC. Des enquêtées ont souhaité recandidater à l'ERC après avoir vu leur premier projet retenu. Et alors que le premier projet a pu être écrit rapidement, de manière « inconsciente » et non-formalisée, le second projet, jugé beaucoup plus structuré en tout cas moins « amateur » et parfois réalisé avec l'aide de *coachs* n'a pas été retenu.

« Jamais, jamais, jamais entendu parler de l'ERC [et je n'avais jamais candidaté à aucun projet]. Donc, j'ai foncé avec une inconscience totale. Il y a eu le dépôt du projet, donc j'ai téléchargé le dossier. Je l'ai lu, j'ai beaucoup ri quand je suis arrivé à la page « La langue de travail de la commission, c'est l'anglais ». J'ai dit d'accord. Si votre projet n'est pas en anglais ? Faites-le traduire. D'accord. Du coup, je l'ai écrit directement en anglais. C'était quelque chose de très spontané. Ce n'était pas formalisé, je pense, comme on fait maintenant. C'était un peu artisanal si vous voulez. [...] Ce qui m'a un peu surprise, c'est que le premier projet, il n'était ni fait, ni à faire. Ça sentait l'amateur à plein nez. Le deuxième que j'ai représenté en 2016, c'était magnifique. Il y avait des couleurs partout. J'étais allée [dans mon établissement] pour qu'ils me fassent un budget. C'était splendide. Tout était bien carré et tout. J'avais super bien expliqué pourquoi c'était important. Et en fait, alors j'ai eu trois rapporteurs. Un qui a dit c'est fondamental, c'est essentiel foncez. En plus faisabilité, ça a l'air génial. Et les deux autres ont dit « Ben On ne voit pas bien à quoi ça sert [...] ». Et pareil, j'avais appliqué les mêmes recettes. J'avais fait un site à l'avance, qui était superbe et tout. Sur le premier, peut être que j'ai eu de la chance parce qu'il n'y n'avait pas encore trop de candidature autour de moi. Je ne sais pas, c'est une hypothèse. » (Léonie F.)

Dans cette compétition accrue, ces scientifiques déplorent la standardisation progressive des dossiers *via* la professionnalisation de l'accompagnement au dépôt de projets et l'acquisition de *softs skills* par des jeunes chercheurs, qui dénaturent selon eux la sincérité des propositions. La « spontanéité » et la résistance à la rhétorique sont perçues pour plusieurs comme ce qui peut relever davantage des normes de l'évaluation scientifique.

On le voit, plusieurs approches de l'utilisation de la rhétorique dans la rédaction de la proposition s'affrontent ici, alimentées par la modification progressive de la compétition autour de l'ERC. À la sincérité scientifique d'une proposition sans artifices portée principalement par les scientifiques les plus avancés, les *softs skills* du dépôt de projet liés à l'apprentissage de méthodes de rédaction et de dépôt de projet sont présentées comme permettant l'ouverture de la compétition à des profils préalablement moins dotés en capital scientifique.

Nombreuses sont les personnes en particulier les titulaires, à indiquer l'enthousiasme qu'elles avaient à déposer un projet sur lequel elles « n'avaient rien à perdre », qui n'était pas « formaté » mais dans lequel elles avaient mis toutes leurs idées. Dans cette configuration, elles ont apprécié le fait que leur projet sous ce format ait reçu une évaluation positive, même si mettre toutes ses idées ne suffit pas à être sélectionné. Ainsi cette enquêtée souligne les encouragements reçus par les membres du panel alors qu'elle n'était pas du tout formée à la préparation de dossier à l'ERC et que son projet n'était pas « formaté » mais qu'elle y avait mis toutes ses idées. Le projet n'a cependant pas été retenu, mais a eu une évaluation suffisante pour lui permettre de candidater à nouveau. Aujourd'hui, elle se présente comme un peu plus « pro » dans le dépôt de projets :

« Et puis j'arrive vraiment quelque part au moment où peut-être c'est possible, donc autant ne pas regretter de pas avoir essayé. Donc, j'ai essayé. Alors j'ai essayé de faire ça aussi sérieusement que possible, mais sans préparation, parce que les ERC, vous commencez à voir un peu, c'est un peu spécifique quoi comme préparation. J'étais pas du tout formée à ça, mais heureusement ça a quand même été bien perçu. Ils ont trouvé, je pense, mon dossier rafraîchissant. Parce que c'était pas du tout bien formaté. Aujourd'hui, je vois bien les attendus, je suis un petit peu plus entre guillemets pro maintenant ; à l'époque, pas du tout ! J'avais mis toutes mes idées de carrière dedans, toutes les idées qui pouvaient me passer par la tête, j'étais très enthousiaste, je pense. Mais du coup, c'était pas du tout bien organisé comme ce qu'ils attendent, à savoir c'est un projet de cinq ans... il faut bien structurer, montrer chaque étape. Moi, je pense que je n'étais pas du tout prête à ça... mais ils ont quand même trouvé le projet intéressant, ils ont vu l'idée, ils ont vu l'originalité, du coup ils m'ont encouragée. Donc ils m'ont quand même classée A, ce qui m'autorisait à recandidater. » (Anne-Laure G.)

Dans la proposition et l'écriture du projet, il s'agit de proposer quelque chose de « différent » et de sincère qui singularise les dossiers autant qu'il les personnalise et personnifie afin de

retenir l'attention des évaluateurs. La connaissance des règles informelles de l'ERC repose sur la capacité individuelle à décrypter la situation et les règles de la compétition dans laquelle ils·elles se trouvent. Cette socialisation que l'on pourrait qualifier de professionnelle à une forme de savoir difficile à cerner tant il est évanescent, repose sur l'incorporation de règles implicites liées à des situations de mise en expérience dans lesquelles l'individu affine ses propres connaissances. Le capital social et le capital culturel sont ici mobilisés pour établir un outillage de connaissance des règles du jeu, qui peut se déstabiliser lorsque la compétition se modifie. Dans cette configuration et en situation où le projet repose sur le profil et le projet, pour la grande majorité des enquêtés, l'écriture du projet est individuelle, même si elle n'est parfois pas solitaire.

1-2-2. Les collègues comme ressources dans la consolidation de la rédaction

Contrairement à un projet collaboratif, l'écriture du projet ERC ne se fait pas à plusieurs mains mais est menée seule. Outre le fait que le critère de sélection repose sur le·la porteur·e et son projet, ce mode d'écriture est souvent ce qui permet d'aller plus vite comme l'indiquent certains, et qui en facilite également l'exercice pour d'autres. Ce sont les idées des PI, leur projet, elles·eux qui prennent le risque, c'est donc une rédaction qui est forcément individuelle et qui ne nécessite pas de compromis à vouloir agréger « toutes sortes de choses » qui en rendent les propositions parfois moins convaincantes :

« Avec les ANR, vu ce que je vous ai expliqué sur la manière dont je maîtrise des trucs, ce n'était pas pour moi. Toutes ces histoires de..., c'est trop lourd en termes de collaboration institutionnelle. Quoi, c'était monter des trucs, pff. J'ai essayé, j'ai essayé. [...]

Ça prend un temps fou. Ce n'est pas toujours très convaincant et je sentais bien qu'il y avait quelque chose quand même dans cette ERC qui faisait que c'est un peu comme ce que j'ai expliqué pour le CNRS, c'est que tout à coup je savais absolument ce que je voulais faire. Je savais que ça ne serait pas difficile pour moi de le rédiger parce que je savais très bien où je voulais en venir. Et donc, voilà, c'est peut être mon côté un peu individualiste. Mais je ne sais pas si c'est vraiment ça. C'est parfois aussi, il y a des formes de torsions, d'objectifs de recherche liées à devoir agréger toutes sortes de choses. Et qu'en fait non ça s'y prête, pas forcément. Parfois, c'est bien de faire des trucs un peu multiformes ou polymorphes et parfois, ce n'est pas le cas. Là, j'en avais un peu marre de tous ces trucs-là. Donc j'ai décidé de candidater à l'ERC. »
(Fabiola I.)

Si des scientifiques disent n'avoir contacté personne durant la période de rédaction, parce qu'ils n'en avaient pas besoin, n'avaient pas ces ressources à disposition – notamment au début de l'ERC – et/ou parce que le temps qui leur restait avant la *deadline* était trop court, la plupart

indiquent cependant avoir sollicité des collègues pour de la relecture et afin de s'assurer de leur intégration dans le projet.

Se faire relire par les collègues, garder son authenticité

Les personnes peuvent solliciter des collègues durant la phase de rédaction afin d'effectuer des petites traductions, améliorer la rédaction en anglais en y injectant les bonnes tournures de phrases (notamment lorsque ce collègue est natif en anglais et a l'habitude de ce type de projet) ou encore mettre à jour des documents ou des sites en ligne. Cependant nombreux·ses sont les enquêté·es qui indiquent avoir surtout fait relire leur projet par des collègues proches ou qu'ils·elles connaissent bien, pour des discussions sur le plan formel du projet. L'aide d'amis·es ou de collègues peut être très partielle dans une période où il n'y a plus beaucoup de temps pour rédiger, et a pour utilité première de tester le contenu scientifique et la clarté du projet, afin d'en retirer des retours et des conseils. Les collègues, même lorsqu'il y a un réseau déjà constitué auparavant et qui va participer tout ou partie au projet, ne s'insèrent cependant pas dans l'écriture et si leur avis est – parfois – pris en compte, le projet reste cependant « assez personnel » :

« Le réseau effectivement, je l'avais constitué dès 20XX, on avait déjà commencé à réfléchir, etc. Néanmoins, c'était vraiment mon projet, c'est-à-dire, c'était moi qui tirais le réseau, je faisais tout. Mais je m'étais entourée d'un réseau de collègues, c'était plus en fait pour demander des conseils. Je leur ai envoyé le projet pour qu'ils le lisent, pour qu'ils me disent ce qu'ils en pensent, mais ça n'a pas été un travail d'écriture collective, ça a été vraiment moi qui l'ai écrit et eux, ils me donnaient leur avis, voilà. Donc, c'était quand même un projet assez personnel. J'ai écrit quand même plutôt seule, mais en faisant lire à des collègues. » (Pascaline H.)

Ainsi, le peu de relecture ou la « relecture locale » et non institutionnelle (c'est-à-dire ni par les services de l'établissement, ni par le laboratoire) est parfois une façon de garantir son projet tel qu'on l'a pensé, avec une certaine jalousie. Une enquêtée a ainsi fait relire son projet par quelques collègues ainsi que son mari, mais si elle a fait attention à ce que celui-ci soit clair, elle n'a pas vraiment suivi leurs recommandations. Ce projet est « SON » projet, comme elle le souligne, il n'était surtout pas question d'écriture collective ni de refonte complète du document.

Au sein de certaines équipes en astrophysique, comme pour ce qui a pu être mis déjà en place afin de préparer les plus jeunes scientifiques aux concours CNRS, le *coaching* et l'aide à la relecture des projets en réponse aux appels sont en quelque sorte institutionnalisés. Dans ces équipes « expérimentées » qui ont la « culture de l'appel à projets » et où tout le monde « tire

sur tout ce qui bouge », les coups de main qui sont donnés entre collègues doivent permettre d'augmenter l'efficacité du dépôt de projet. Lorsque la pertinence scientifique est là, outre l'échange des dates des appels ou la relecture des projets, le partage d'expérience permet de transmettre les recettes de l'informel, l'exercice de style ou rhétorique, qui jouera en la faveur d'un projet que l'on souhaite voir sélectionné :

« Nous, on est plutôt une équipe un peu expérimentée dans le domaine parce qu'on a tous quasiment eu des ERC ou des ANR. Là, en ce moment, j'ai une ERC, je participe à un dépôt d'ANR, j'émarge sur une autre ANR, j'ai le RISE. Vraiment, il y a une grosse culture de l'appel à projets chez nous. Donc vraiment, la stratégie, c'est que tout le monde doit contribuer, on *shoot*, on tire sur tout ce qui bouge, on se file des coups de main pour relire les *proposals* et on partage nos expériences mutuelles. C'est la seule stratégie. [...] Dès qu'il y a un appel qui est pertinent, on y va, en fait. Après, encore une fois, c'est la pertinence de la science qui dicte la réussite d'un appel à projets. [...] et c'est simplement si vous avez bien anticipé, vous avez fait de la bonne science, vous avez une chance d'aller sur l'appel à projets, donc à ce moment-là, vous écrivez, ça demande un effort. [...] Donc, l'idée, c'est, encore une fois, d'anticiper ce qui se fait au niveau de la science pour après être *successful*, enfin, comment dire ? Pour que ça marche au niveau de l'appel à projets. Sachant qu'après, il y a quand même toute une technique liée à l'exercice de style. Ça, ça demande de l'expérience, mais ça, je pense qu'on l'a au sein du laboratoire maintenant. Ça, ce savoir-faire, nous, on discute entre nous, on se relit nos projets, on s'amène de l'*input*, on se coordonne, on s'échange les dates, etc. » (Bastien J.)

Les accompagnantes des établissements sont très rarement mentionnées comme des personnes-ressources en matière de relecture, cette activité requérant une certaine crédibilité scientifique qui n'est pas vraiment considérée comme de leur ressort.

Les véritables conseiller·es qui sont les plus écouté·es sont pour beaucoup les collègues qui ont obtenu une ERC ou qui ont été membres de panel ERC et qui peuvent, à partir de leur expérience de l'évaluation, transmettre de très bons conseils, tels que celui de la sincérité. Comme pour cette enquêtée qu'un ancien lauréat encourage à faire les choses telles que la candidate le voit :

« En fait mon conseiller principal c'était XXX parce que lui, il l'a eu, il l'a passé deux fois. Alors ce n'est pas la même catégorie. C'était un junior, un *starting*. Mais du coup, le fait de l'avoir passé deux fois lui a donné une connaissance quand même des choses. On reçoit beaucoup plus de commentaires et de rapports en fait, quand on ne l'a pas. Quand on l'a on ne sait pas pourquoi on l'a eu et quand on ne l'a pas, on sait ce qui n'a pas marché tout ça. Donc, il a été vraiment de très bon conseil, y compris à m'encourager à faire les choses telles que je les voyais. À pas m'embarrasser, justement, de comment dire, de recettes formelles quoi. Il m'a vraiment dit « commence déjà par écrire ce que tu veux faire ? Comment tu veux réaliser ? Pourquoi c'est toi qui peux le réaliser ». Ce genre de choses en fait qu'on finit par oublier quand on se met à échafauder des choses qui ressemblent à des projets de recherche. » (Fabiola I.)

Un autre enquêté relate également avoir un peu trop écouté les conseils de gens expérimentés du labo, ce qui a selon lui complètement travesti d'idée de sa bourse. Il a ainsi presque entièrement refait son projet quelques jours avant la date limite après avoir discuté avec un

proche ancien membre de jury des panels ERC, qui lui a conseillé d'écrire ce qu'il pense être bien :

« Bref, du coup je l'écris. Et je suis vraiment très très peu content trois jours avant la date limite. En fait, j'ai un petit trop écouté, j'ai demandé conseil à quelques personnes, et en fait ils ont complètement travesti l'idée de ma bourse. Mon idée initiale, j'avais une idée très claire, explorer la suite de ce que j'ai découvert. Et puis, ils ont dit : « non, non, c'est trop étroit, ce n'est pas assez bien pour une ERC... c'est trop petit. Ça pourrait être un axe dans l'ERC, il faudrait ça et puis autre chose », etc. Donc bon, c'est des gens plus expérimentés, mon labo, tout ça, donc je suis un peu leur conseil, je prends des notes pendant 15 jours, trois semaines. J'essaie de créer un projet, tout ça.

Et à la fin, trois jours avant, je suis un peu désespéré parce que je regarde le truc et je trouve que c'est nul. Il y a une partie qui est très bien, celle que je voulais faire, et que l'autre, ça se voit que c'est artificiel, que c'est moins bien, que ce n'est pas original, voilà. Et donc j'appelle mon directeur de thèse encore qui est très gentil, qui a été dans ces jurys ERC, et qui me dit : « non, mais si tu ne le sens pas... enfin, si ça ne te plaît pas, ça se verra. Enfin juste écris ce que tu penses être bien, vas-y, n'hésite pas ». Donc trois jours avant je n'ai pas tout bazardé, j'ai bazardé une partie et j'ai gardé uniquement la partie qui me plaisait. C'est-à-dire quand même tout réécrire. Là, j'ai expliqué le pourquoi, le comment, etc. Et au moins quand j'ai rendu les choses, le jour J, avant la date limite, j'étais au moins content de ce que j'avais rendu. » (Cédric Z.)

Exprimer sa personnalité et ses idées c'est palier aux difficultés à se fier aux évaluations ou aux avis parfois contradictoires. Dans un régime d'incertitude de sélection du « bon projet », en valoriser l'authenticité pour celles et ceux qui sont du sérail est ce qui assurera le maintien de l'aura de l'idée et toute sa valeur. Comme le souligne Walter Benjamin à propos des œuvres d'art, « le *hic et nunc* de l'original constitue ce qu'on appelle son authenticité » (Benjamin 2008, p. 13). Écrire seul·e, n'est pas travailler seul·e sur le projet, et la rédaction est généralement un moment où les candidat·es s'assurent de l'intégration des collègues avec qui ils·elles souhaitent travailler.

Intégrer les collègues dans le projet pour assurer sa faisabilité

Alors que certaines personnes ne signalent pas du tout auprès de leur entourage le fait qu'elles rédigent un projet à l'ERC, d'autres indiquent à leurs collègues du laboratoire dans lequel elles se situent et/ou avec qui elles travaillent, leur démarche de dépôt de projet à l'ERC. Ce signalement a en premier lieu vocation à obtenir l'accord des personnes que l'on souhaite voir intégré dans son équipe afin de les mentionner dans le projet, et de s'assurer ainsi de « leur travail » si le projet est retenu :

« Pour moi, ça n'a pas présenté de difficulté. Encore une fois, je vous dis que j'avais vraiment l'habitude du montage de projets avec des ANR. J'en ai discuté avec vraiment personne. J'ai regardé le dossier, j'ai vu et j'ai dit ça je peux le faire. Je suis allé voir la personne qui s'occupait des ERC à la fac. J'ai dit « Est-ce que vous pensez que c'est bien ? », « Ben oui, de toute façon,

on en a pas, on en cherche allez-y ». Bon, après, je suis retourné au laboratoire, évidemment. Tous les gens avec qui je travaille, je les ai mis au courant. Je n'ai pas fait ça en secret. Parce qu'évidemment, je comptais sur eux, sur leur travail. » (André U.)

Lorsque l'équipe est construite en partie sur des collaborations avec des personnes au sein du laboratoire ou à l'extérieur – et non pas que seulement de l'embauche de CDD sur le projet – ce signalement permet de constituer déjà en partie l'équipe avec laquelle on souhaite travailler et de s'assurer de leur soutien sur le projet. Pour certains scientifiques en histoire et en sciences de l'univers, l'activité de recherche est menée – en dehors du projet ERC – dans le cadre de collaborations, autour de petites équipes déjà constituées de manière formelle ou informelle. Dans ces configurations collectives de l'activité de recherche, les collègues sont généralement beaucoup plus intégrés au processus de rédaction. Que ce soit avec des personnes extérieures au laboratoire ou à l'intérieur de celui-ci, dans ces situations les personnes endossent dès lors davantage un rôle de coordinateurs et si elles seules rédigent et portent le projet, les échanges et la participation du réseau de collègues est plus importante.

« Non, ça n'a jamais été juste moi. Moi, j'ai un peu coordonné, mais j'ai beaucoup discuté donc avec la petite équipe [qui s'était constituée préalablement au projet]. Effectivement, je n'avais pas prévu d'embaucher non plus beaucoup de gens de la petite équipe. La petite équipe est restée, elle continue à exister. Donc elle travaille en parallèle. Toute l'équipe, ils nous avaient tout le temps dit : « Voilà. Une fois que vous aurez les postes, il faudra que vous travailliez sur ça ». Donc moi, une fois que j'ai eu mon poste, j'ai dit : « OK, j'y vais ». Donc, c'est vrai que du coup, c'était prêt. Enfin c'était prêt, ça mûrissait, je réfléchissais. Puis après, il y avait des chercheurs avec qui j'avais l'habitude de pas mal travailler. Donc, j'ai aussi pas mal échangé avec eux en disant : « Ben vous voyez, si on fait ça, qu'est-ce que vous en pensez ? ». Donc c'est moi qui ai rédigé le projet, ça c'est sûr, mais je l'ai beaucoup soumis à relecture et j'ai eu des idées de mes collaborateurs. Donc voilà, ça a été une écriture... une écriture quand même à plusieurs. » (Lise-Marie G.)

L'ensemble des personnes avec qui il y a une collaboration avant le projet ne seront pas forcément intégrés dans l'équipe de l'ERC, qui n'est généralement pas constituée uniquement de collègues déjà connus, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Dans le cas de projets très interdisciplinaires ou qui reposent en partie sur des compétences spécifiques dont ne dispose pas forcément le PI qui a « l'idée », celui-ci va s'appuyer dès la phase de rédaction sur quelques personnes clés qu'il pourra mobiliser afin de renforcer la crédibilité du projet. De même, lorsque l'un des enjeux du dépôt de projet à l'ERC est d'embaucher un ou plusieurs collègues précisément, ceux-ci sont intégrés à la rédaction du projet. Lorsque collègues il y a lors de l'écriture, ce sont généralement des personnes de confiance ou dont la fiabilité est garantie *via* la force des liens faibles (Granovetter 1995) de son réseau.

« Alors, en fait, le projet, je l'ai construit je dirais avec deux personnes clés. En fait, j'avais besoin de compétence que je n'avais pas. Moi j'avais l'idée, mais je n'avais pas les compétences. Donc il y a eu une personne clé que je connaissais dans mon entourage. J'avais besoin de quelqu'un qui était une brute en statistique. Justement, je l'avais à portée de mains. C'était l'ami d'un ami que je connaissais et on s'entendait très bien. Et donc, je l'ai impliqué. Le projet lui a énormément plu. Donc ça s'est très bien passé. Et puis j'avais aussi besoin d'une autre personne, qui était extrêmement douée en analyse d'images, en traitement des images. Et là, j'ai eu la chance par une collaboratrice d'être mis en relation avec quelqu'un » (Jean-François F.)

La justification scientifique finale reste généralement du ressort du PI, et c'est souvent ce qui relève davantage de l'organisation du projet, de l'articulation des tâches qui est discuté. En particulier en sciences de l'univers, si les projets nécessitent de mobiliser des ressources internes à l'équipe ou au laboratoire, comme des ressources humaines ou encore des infrastructures, la discussion a aussi pour objectif de coordonner leur utilisation, autant que de s'en assurer la mise à disposition :

« En fait, j'ai dû passer trois semaines sur le mois – ça a été très intense – j'ai dû passer quasiment plus de la moitié du temps à faire de la bibliographie, à mettre à jour, à être sûr que j'allais vraiment structurer quelque chose de très solide. On a surtout discuté avec mes collègues de l'organisation, comment on allait... les tâches expérimentales, les tâches modélisation, et après vraiment la justification scientifique, on n'a pas eu trop le temps d'échanger, donc c'est moi qui l'ai structurée. Après, on a juste vu à partir des grandes tâches qu'on avait identifiées, les points qu'on voulait développer au sein du laboratoire, comment on allait arriver à coordonner ça. Mais ça s'est fait un peu dans l'urgence. » (Raphaël N.)

Dans le cas de projets configurés autour d'une équipe mobilisant des collaborateurs spécifiques avec qui les personnes travaillent déjà, l'intégration des collègues dès la phase de rédaction permet de s'assurer de sa faisabilité du projet. Si la justification scientifique relève du·de la porteur·e et que l'affinage de son contenu repose parfois sur son réseau de relation de collègues proches – généralement scientifiques et ingénieurs –, les professionnel·les de l'accompagnement sont sollicité·es sur des questions plus techniques de structuration de projet et de construction du budget.

1-2-3. Les professionnel·les de l'accompagnement, technicien·nes de l'administratif et du financier et « *coachs* »

Les professionnel·les de l'accompagnement au dépôt de projet apparaissent dans les entretiens lorsque les projets ont été obtenus plus récemment et se trouvent généralement cantonné·es à deux rôles principalement : celui d'appui administratif et financier d'une part, et celui de conseil dans la structuration du projet, la lecture de l'appel et la préparation à l'oral d'autre part. Pour celles et ceux qui ont déposé un projet à l'ERC dans les premières années, cette aide n'existait

pas, ou en tout cas pas de manière institutionnalisée. D'abord sollicitée auprès des gestionnaires de laboratoire, l'aide apportée aux candidat·es par les institutions s'est progressivement autonomisée dans des services administratifs dédiés, qui font parfois appel à des cabinets ou des prestations externes.

Mettre les bons chiffres dans les bonnes cases ?

La maîtrise du site internet de l'ERC et tout ce qui constitue le « caractère bureaucratique », (montage du budget, renseignement de la partie administrative) du dépôt de projet est rarement relaté dans les entretiens. Lorsque le budget est fait par les enquêté·es qui ont l'habitude du montage de projets, il est fait « sans que cela pose problème ». Lorsque ce n'est pas le cas, c'est souvent « à peu près correctement » que ces budgets sont faits par les scientifiques, à partir des grilles, généralement d'une manière qu'ils considèrent comme non optimale. Dans beaucoup de cas, le budget est perçu comme quelque chose d'important et qui doit être fait sérieusement mais qui n'est pas considéré comme décisif dans l'évaluation.

L'aide de l'administration, gestionnaire de laboratoire ou services dédiés, est néanmoins souvent sollicitée et fait l'objet d'une catégorisation tranchée entre ceux avec qui cela s'est « très bien passé » et ceux avec qui cela se passe moins bien. Les erreurs de montage de budget en lien avec le personnel administratif des établissements sont régulièrement mentionnées dans les entretiens. Si ces erreurs n'ont effectivement pas ou peu porté à conséquence sur l'évaluation pour ces candidat·es qui ont été sélectionné·es, elles entraînent parfois des difficultés dans la mise en place et la gestion du projet par la suite.

« Après j'ai rédigé entièrement toute seule, avec l'aide des autres projets que j'avais à l'exception de ma partie budget. Là j'ai été aidée par quelqu'un du XXX. Que je n'ai jamais rencontré. Que j'ai eu au téléphone 2 fois. Et à posteriori je dirais que ça s'est très mal passé parce qu'elle a fait d'énormes erreurs sur mon budget. Mais à l'époque je ne m'en suis pas rendue compte. J'étais juste contente de ne pas avoir à m'occuper de cette phase-là. Donc en fait moi j'ai fait un descriptif de ce dont j'avais besoin et elle l'a traduit en chiffres. Mais bon. » (Margaux A.)

D'un point de vue financier et administratif, l'aide est considérée comme très bonne lorsque ces aspects sont indolores pour le scientifique, lorsqu'il n'y a qu'à « s'occuper de la science ». Ce support administratif de la part de l'établissement qui permet que l'on ne s'occupe de rien en tant que scientifique, comme dans certaines universités anglo-saxonnes mentionnées, semble très inégalement répartie dans ce qu'il est possible de voir à partir des entretiens. Certains établissements reviennent cependant à être très régulièrement critiqués sur ce point, alors que

d'autres emportent beaucoup d'enthousiasme. Si ces effets réputationnels ne semblent pas ou peu inquiéter au moment du dépôt, c'est surtout dans la perspective de la gestion du projet que la question se pose :

« Alors, très bonne aide sur cette partie au XXX, contrairement d'ailleurs à ce que j'ai entendu dire au XXX, sur tout ce qui est l'administration. Alors là, vraiment chapeau, c'est-à-dire que bon, en fait je ne m'occupe de rien, c'est-à-dire tout ce qui est gestion des budgets, personnel, c'était vraiment top quoi, le *reporting*, etc. Donc je n'ai eu à m'occuper que de la science, vraiment. Et puis bien sûr, sélectionner les post-docs et tout ça, les recrutements c'est-à-dire. Mais après au niveau gestion du projet, et donc y compris dès le dépôt. [...] Bon, disons que j'aurais pu être découragée... en fait je pense que je n'aurais peut-être pas été découragée pour le dépôt, par contre j'aurais franchement manqué après pour le *reporting* [le compte rendu financier, NDLR]. Parce que je ne me rends pas compte en fait pour le dépôt si c'était énorme ou pas, par contre pour le *reporting* et la gestion, alors ça c'est énorme. [...] Et c'est une perte de temps épouvantable si on n'a pas ça. Mais honnêtement, je ne sais plus, je crois que je le savais que le XXX aidait, mais je ne me suis pas imaginée ce qui se passait quand on n'avait pas l'administration qui aidait. » (Nicole K.)

Pour les personnes qui ne sont pas titulaires de leur poste, il leur faut trouver un établissement d'accueil de la bourse, qui acceptera de mettre en place un contrat de travail pour elles en cas d'obtention du projet et dont la signature de la lettre d'engagement est indispensable à l'éligibilité du dossier de candidature. Dans ce cas, le financement du salaire est pris sur le montant de la bourse et est donc vérifié afin d'être budgété dès le dépôt de projet. Ce qui peut amener à des refus de soutien en cas de potentiel « risque » de budget ERC qui ne couvrirait pas la totalité du salaire. Un enquêté relate ainsi avoir dû faire appel à un autre établissement en Europe pour le dépôt de son projet quelques semaines avant la date limite, après avoir passé une étape de pré-sélection qui lui permettait de bénéficier d'une aide au dépôt et de la lettre de soutien :

« Donc, j'ai déposé mon ERC en 20XX et j'ai voulu le déposer [dans cet établissement], même non titulaire, juste pour dire : « ben voilà, si je suis gagnant, j'ai un contrat de 5 ans avec XXX ». [...] Je me suis rapproché du [service de soutien à la recherche] et on m'a dit : « On peut vous accueillir, on peut être institution hôte, mais d'abord, faut que vous nous envoyiez votre projet pour voir si on considère s'il peut être gagnant. Et s'il peut être gagnant, on vous donne un chargé de projet. » [...] Et donc moi, j'ai eu une présélection où j'ai envoyé peut-être 10 pages de mon projet en français, pas en anglais. Et assez rapidement, on me dit : « OK, c'est bon ». En tout cas, y a quelqu'un que je remercie puisque c'est elle qui m'a suivi en fait, qui m'a donné toute la documentation, qui a relu mon projet. [...] Et à 15 jours du dépôt, ils se sont rendu compte que ce n'est juste pas possible en fait de déposer un projet ERC quand t'es pas titulaire parce que ça explose les budgets, puisqu'eux, ils se prennent sur les *overheads* 15 ou 18 %. 15 % et en fait, moi, mon salaire, il devait être budgété par l'Europe et pas par l'[établissement]... il y avait un truc en gros où on se trouvait à -80 000 €. Du fait des 18 % et de la prime ISFIC...

Donc, je n'ai pas pu déposer ce projet ERC [là-bas]. Et j'ai dû en urgence solliciter une autre université allemande, [...] parce que j'avais un collègue, un ami, qui était prof [...] là-bas. Eux, ils m'ont refait le budget en trois minutes, ont dit : « Ben oui, c'est cool si tu déposes chez nous ». Ils m'avaient dit aussi : « Si t'es gagnant, on te propose de te mettre professeur. Tu vas encadrer

les doctorants, etc. », pas titulaire, pendant 5 ans, mais avec potentialité aussi de titularisation, ce qui ne serait pas le cas en France. (...) [Et dans l'autre établissement en France], ils ont fait un truc encore mieux, c'est que le [service d'accompagnement à la recherche] sans m'en parler, a demandé au labo en disant : « Voilà, il y a -80 000 €, est-ce que le labo est prêt à compenser ? ». Et moi j'ai eu la gestionnaire du labo que je ne connaissais pas, qui m'appelle en disant : « Mais vous êtes qui déjà ? » et « c'est quoi ces -80 000 € ? ». Je ne sais absolument pas pourquoi y a eu un gros quiproquo à ce moment-là. » (Baptiste V.)

Alors que le budget au moment du montage n'est pas ou peut ne pas être un problème lorsque l'institution d'accueil est déjà l'établissement employeur du·de la candidat·e, pour les non-titulaires, celui-ci est essentiel dans le fait de pouvoir déposer le projet. Au travail de la candidature s'ajoute un travail de persuasion, plus ou moins aisé, d'un laboratoire et d'un établissement qui seront susceptibles d'héberger le projet en cas d'obtention, même si le PI pourra faire valoir la portabilité par la suite.

Le poids croissant du financement sur projet de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour les laboratoires et les scientifiques eux-mêmes (dans le financement même de leur salaire) amène certains services d'accompagnement à la recherche à se professionnaliser encore davantage sur l'aide au montage de projet, et à « donner des coups de main » au-delà même de l'aspect administratif et financier.

Les nouveaux coachs ? Une offre inégale en accompagnement

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, certaines personnes indiquent avoir bénéficié d'un accompagnement au dépôt du projet, autre qu'administratif et financier. Il est difficile de voir de manière exhaustive le soutien qui est apporté, sa teneur ainsi que le bénéfice qu'elles ont pu en retirer. Il apparaît cependant clairement que les dispositifs sont très inégaux en fonction des établissements, et a fortement évolué au fil du temps.

Lorsque les scientifiques estiment que les accompagnant·es ont beaucoup d'expérience et sont « volontaires », ils reçoivent sur cette base « plein de petits conseils » qui les orientent dans le choix des panels ou dans la construction du budget :

« À la fois cette petite formation, je pense, c'est hyper important, ça inspire beaucoup de gens, et d'autre part, quelqu'un [dans mon établissement] qui était très bienveillant avec une petite expérience. Par exemple, je faisais un projet qui était à l'interface entre [deux panels de sélection] ... Je me suis dit : « Ah, mais, peut-être je devrais candidater aux deux [panels] en même temps » et il me dit : « Oh, non, notre expérience c'est que ce n'est pas bon, il faut en choisir un, moi à votre place, j'irais [dans ce panel], etc. » plein de petits conseils quand même toujours. Et puis aussi quelqu'un volontaire pour m'aider à faire le budget avec une bonne expérience, qui dit : « Ben non, ça on a le droit de le mettre, ça on ne le met pas, etc. Ça je vous déconseille de le

mettre, parce que c'est pénible ». » (Jules R.)

Les relectures effectuées par des accompagnant·es permettent de discuter non pas du contenu mais de la clarté des propos (« c'est sympa, mais je comprends pas du tout ton projet »). Pour les scientifiques qui n'ont pas l'expérience des appels à projets nationaux et européens, les accompagnant·es peuvent aider à la compréhension des « canons de l'ERC » et l'organisation formelle du projet « comme ce qui est attendu ». L'aide repose ici sur un support technique de structuration du projet selon les principes gestionnaires de projet en *work packages* et en tâches, ce qui est parfois particulièrement difficile à appréhender pour les historien·nes notamment. Pour ces dernier·es, les principes de structuration de projet ne deviennent souvent compréhensibles qu'avec la relecture de projets gagnants de collègues. Ces projets gagnants sont autant d'exemples qui permettent de comprendre ce que c'est qu'un *work package*, qu'un support d'inspiration pour les candidat·es qui en reprennent en partie la structure dans leur projet. Parfois cette aide est soulignée comme capitale et apporte une aide sous la forme de services, mais aussi de financements : aide administrative et financière, financement de missions pour la préparation de l'équipe du projet, conseils de scientifiques ayant déjà déposé des projets ERC. Ainsi, cette enquête nous indique avoir bénéficié d'une aide à trois niveaux :

« J'ai bénéficié vraiment de l'aide de [mon établissement] à trois niveaux. C'était absolument capital. D'abord, j'ai demandé un ingénieur projet pour monter les dossiers au niveau administratif et financier, et puis vraiment qu'il nous accompagne jusqu'à la fin, jusqu'au dépôt, qu'il vérifie que tout est bien fait. Ensuite, j'ai demandé une enveloppe, financière pour que je puisse me déplacer. [...] pour rencontrer les collègues. Donc, [...] j'ai obtenu 4 000 euros. C'est des enveloppes qui vont jusqu'à 7 000 euros. Et juste avant le dépôt [...], il y avait deux jours organisés pour écrire un projet ERC. Donc, c'était une formation avec une jeune femme qui a créé deux projets ERC à la suite. Donc, on avait totalement confiance dans ses capacités et ses conseils et ça a été vraiment très très bénéfique ça. Elle nous a vraiment expliqué les stratégies, même si évidemment, tout vient du projet de recherche, mais il y a un type de rédaction quand même à connaître, des mots-clés, se mettre dans la tête de l'évaluateur ERC ». (Célia U.)

Pour les *Starting* et les *Consolidator grants*, l'aide la plus apportée aux scientifiques est semblait-il l'entraînement à l'oral. Cet exercice, qui n'existe dans aucun autre appel, est par son caractère singulier autant redouté que souvent incompris avant d'en avoir fait soi-même l'expérience (Encadré 9, ci-dessous : « Le rite de passage de l'oral »).

L'entraînement à l'oral est ce qui a été très tôt mis en place par certains établissements, et il s'adresse à des candidat·es qui ont donc déjà montré le potentiel de succès de leur projet, puisqu'à cette étape, environ un projet sur deux seront sélectionnés. Des oraux blancs sont alors organisés par l'établissement, qui sont souvent relatés par les candidat·es comme très

formateurs, et à la suite desquels ils ont modifié leur présentation. L'oral blanc permet également de tester l'anglais à l'oral, qui reste principalement pour certain·es historien·nes un défi à relever.

Encadré 9 - Le rite du passage à l'oral

Pour les *starting* et les *consolidator grants* enquêté·es, l'oral est une épreuve autant redoutée qu'un rite de passage. Il y a déjà une première satisfaction lorsque les personnes apprennent qu'elles sont sélectionnées sur la deuxième étape et vont passer l'audition. Si cela signifie qu'elles n'ont pas toutes les chances de l'avoir, il y a l'idée qu'il y a là une chance à jouer pour « transformer l'essai ». Avec l'annonce de l'audition, le·la candidat·e montre des chances de pouvoir obtenir le financement et a passé la première étape de sélection jugée la plus sélective. Les personnes indiquent alors bénéficier de davantage encore d'attention et de dispositifs d'accompagnement à la préparation des auditions au sein des différentes institutions notamment (ministère, établissement employeur).

La tension de l'audition en fait un moment de préparation intense, où les textes sont appris par cœur, où les candidat·es passent jusqu'à parfois une dizaine d'oraux blancs organisés par les institutions employeurs et/ou avec des collègues et où les retours d'expériences et conseils pris chez les collègues lauréat·es ou membres du jury ERC et dans le cadre de réunions de préparation sont soigneusement notés et appliqués. Le moment de la préparation à l'oral est celui où il s'agit également de préparer des « stratégies » de présentation de soi (« des éléments de langage ») et de son projet ainsi que de se préparer à la concurrence. Un enquêté a ainsi relaté avoir reçu comme conseil de la part d'un cabinet de conseil qui avait auditionné un de ses concurrent qu'il fallait « démonter l'adversaire », ce qui a surpris ses collègues chercheur·es et lui ont ainsi recommandé de ne pas s'engager dans cette direction :

« Du coup, j'ai préparé un oral où je cassais complètement l'idée de mon concurrent. Et j'ai répété ça devant mes collègues du labo qui, alors, les bras leur tombaient. Ils me disaient : "Mais qu'est-ce que tu fais ?". Et moi, j'essayais juste la stratégie qu'on m'avait proposée. Et non, clairement, ce n'est pas quelque chose qu'on fait [dans notre discipline]. Donc après, j'ai recentré mes répétitions. J'ai recentré pour juste parler des mérites de mon projet, sans jamais dénigrer mon concurrent. Et donc au final, voilà, on l'a eu tous les deux. » (Alban R.)

À partir de l'annonce des oraux, plusieurs enquêté·es soulignent le début d'une période très longue « où l'on ne pense qu'à ça », et ce jusqu'au moment de l'audition elle-même, qui peut apparaître comme un cérémonial assez impressionnant. Les quelques minutes de l'oral se scindent en deux parties, une présentation effectuée par le·la candidat·e tout d'abord et un ensemble de questions-réponses avec un jury composé des 15 à 17 scientifiques du panel ensuite.

L'oral se déroule dans une salle qui n'est pas très grande, comme l'indique un enquêté, avec les panelistes installés « dans une espèce de grosse table en U ». Avant d'arriver dans cette salle, Alexis T. se souvient de l'état de « stress palpable » dans les différents sas qui mènent à l'audition :

« Après l'oral, en tant que tel et tout, il y a tout un truc qui est un cérémonial, qui est assez fastidieux, pompeux, lourd, etc. C'est assez impressionnant. [...] C'est une machine à gérer l'excellence. [...] Tu dois absolument arriver au moins 24 h avant ton jour d'oral. [...] Donc il y a beaucoup, beaucoup d'attente en fait. Après, le jour même de l'oral, ils te font arriver trois, quatre heures avant. C'est pire qu'un avion, et tu passes par différents sas etc. [...] et tu ne communique pas avec les autres candidats. Parce qu'alors ça dépend des salles, mais en gros tu as quand même globalement interdiction de le faire. Donc il y a une pression comme ça. Ils te mettent un petit badge, tu as ton numéro et tout, il y a un petit côté hôpital, tu te fais suivre par l'infirmière partout. Et puis le truc qui m'a frappé aussi quand j'étais là-bas, c'est le niveau de stress des gens qui étaient autour de moi, qui était vraiment très impressionnant. C'est à dire qu'on était dans une petite salle d'attente au début, on était cinq ou six. Je me suis dit je vais essayer de discuter un petit peu avec les uns les autres mais non c'était pas du tout l'ambiance, pas du tout, du tout. Bon parce que déjà, c'est stressant à la base, mais notamment parce qu'il y a pas mal d'autres pays pour lesquels, en fait, c'est la seule source de financement possible, y compris pour payer des salaires et que donc ils ont une pression qui n'avait rien à voir avec celle que moi j'avais. Moi, si je ratais, je revenais l'année prochaine. Eux s'ils ratent et bien l'année prochaine ils n'ont pas de salaire. Donc ils ont une pression qui n'a rien à voir. Mais du coup, c'était extrêmement intense et palpable dans la salle d'attente, avec c'est des gens qui ont des comportements, je ne sais pas ils regardent par la fenêtre et ils font comme ça (montre geste), des gens qui font de la méditation parce qu'ils en peuvent plus... on avait l'impression qu'on allait tous passer à l'abattoir. » (Alexis T.)

L'audition se déroule en anglais, et pour celles et ceux qui ne parlent pas très bien cette langue, si le texte est très écrit et appris, ce sont les questions à l'oral qui font l'objet d'une forme d'appréhension et de beaucoup d'entraînement. Les candidat·es, notamment historien·nes, relatent alors être moins subtil·es du fait du niveau d'anglais, ce qui oblige à avoir un Anglais très simple. Si ce point reste une source de tension, plusieurs·es se rendent compte que ce n'est finalement pas très important notamment « parce qu'il y a plein de gens dans le panel qui sont encore plus mauvais », et que le « globish » est sans doute ce qu'il y a de plus efficace vis-à-vis d'un panel lui-même « globish » et où la difficulté réside parfois à comprendre les questions posées. Il s'agit ainsi pour les candidat·es de faire tomber « les chevilles rhétoriques » ce qui peut être déstabilisant à l'oral, comme à l'écrit, pour celles et ceux qui considèrent « avoir une petite plume ».

La défense du projet à l'oral est présentée pour un enquêté comme un exercice intéressant, l'enjeu étant d'arriver avec des idées fortes que l'on souhaite faire passer, d'être compréhensible, et de répondre à un maximum de questions. Les discussions portent sur les limites du projet, sa rationalité et les éventuelles faiblesses : est-ce que l'on est au clair sur la méthodologie et le corpus ? sur les aspects techniques de la méthode ? Les questions sont jugées comme constructives et à visée d'amélioration du sujet, autant que pour vérifier si l'on sait exactement de quoi on parle (ce qui correspond notamment à l'autonomie du PI) afin que le PI (et le financeur) « ne se casse pas les dents dessus ». Les ressentis sont très variés quant à l'expérience de l'évaluation. Certain·es indiquent avoir eu un oral très facile, d'autres plus de difficultés, d'autres encore avoir le sentiment de ne « pas avoir particulièrement brillé » et toujours bien répondu aux questions.

La perception des enquêté·es quant aux discussions avec les membres du jury relève d'un échange scientifique plutôt que d'une expérience de jugement. Une enquêtée dit avoir apprécié le fait que « pour la première fois on a l'impression d'être évalué·e au sens propre du terme, entre collègues, entre pairs », et que la configuration n'est pas similaire à celle d'un oral de recrutement où l'on serait « jugée et en position inférieure par rapport aux membres du jury ». Cependant, comme le signale un enquêté, ce moment reste un sentiment plutôt agréable « parce qu'il l'a eu », et que « pour les gens qui ne l'ont pas, c'est moins drôle ».

La comparaison avec l'oral du CNRS est parfois soulignée dans sa forme (comme un moment où il faut convaincre des gens de la même discipline mais pas du tout de son champ par exemple). L'oral du CNRS reste cependant un enjeu différent au sens où « l'on jouait son avenir » pour celles et ceux qui ont finalement obtenu un poste. Si pour ces personnes, l'obtention de l'ERC reste fort, l'enjeu n'est pas de se « garantir un salaire pour les prochaines années ». L'oral nécessite une certaine forme de confiance, de ne pas se laisser impressionner par le dispositif pour convaincre, ce qui est plus difficile lorsque le salaire est en jeu et que l'on est « plutôt timide » (ce qui est souligné pratiquement exclusivement par des femmes). Cette enquêtée se dit soulagée de ne pas avoir eu à passer l'oral une seconde fois (du fait du COVID), alors qu'elle n'avait pas été sélectionnée lors de sa première candidature et qu'elle n'avait plus de financement de salaire :

« La première candidature, donc je suis allée à l'oral et je pense que ce n'était pas assez de manière optimale. Bon de manière générale, je suis plutôt timide, les oraux, ce n'est pas vraiment mon point fort on va dire. Donc je pense que j'étais quand même assez impressionnée et que je ne les ai pas convaincus on va dire, même si j'avais bien préparé. Je connaissais mon texte par cœur pour faire le temps. Je ne sais pas, c'était un lieu que je ne connaissais pas, enfin je sais plus combien ils étaient, mais bien une quinzaine, je pense. C'était assez impressionnant. Je dis ça, mais je ne me souviens pas bien, une dizaine, c'est sûr. Donc voilà, et la deuxième année quand j'ai resoumis ben ça a été le Covid et donc du coup les oraux ont été annulés. Voilà. J'ai eu beaucoup de chance, parce qu'en plus, moi, ça m'avait quand même... après la première tentative ça avait été assez dur dans le sens où ben j'avais plus de financement. » (Anaïs P.)

S'il peut être questionné en tant que rite, il nous semble cependant que l'oral porte « le sens de règles qui proscrivent et prescrivent des comportements » (Jeffrey 2020) et est donc en cela un exercice qui se prête bien à cette définition. Le rituel est symbolique, puisque porteur de la production d'un ordre à visée régulatrice, qu'il renvoie à des normes identitaires dans lesquelles « un individu ou un groupe d'individus se reconnaissent » (*Ibid.*). Peu ont accédé à cet oral, et le sens vécu qui en forme le mystère engage un agir corporel commun dans l'expression de soi, dans lequel la créativité des individus ou la monstration de l'adéquation aux normes de ce que doit être un·e « jeune » porteur·e de projet ERC n'est pas toujours performé. Le rite de l'oral, en tant que passage séquentialisé avec ses codes, son cérémonial, s'apparente ainsi sans doute davantage à une confirmation plutôt qu'une initiation, et il ne revêt pas le même sens en fonction des enjeux qui s'y jouent.

Grâce à un petit financement du laboratoire ou de la cellule accompagnement, quelques personnes ont pu bénéficier de prestations externes sur certains aspects très précis du montage de leur projet, comme de l'aide à la traduction par exemple. Cette aide à la traduction n'est pas toujours présentée comme un idéal, notamment lorsque celle-ci est perçue comme inégale dans sa qualité, et effectuée sur la base de documents non finalisés par des traducteur·es qui ne sont pas spécialistes du domaine. Certain·es ingénieur·es projets européen·es un peu « calé·es » en anglais apportent parfois un peu d'aide à la relecture. Ce qui est cependant très apprécié, c'est la relecture par les collègues étrangers, et notamment étasuniens « qui font un travail de relecture, pour faire les bonnes phrases » dans la phraséologie de l'excellence à l'anglo-saxonne « que l'on n'a pas en France ».

Certains établissements font appel à des consultant·es de cabinets externes privés pour l'organisation de réunions d'information ou pour la relecture et la structuration du projet. Au niveau des universités, des cellules d'appui peuvent être mutualisées et après une petite évaluation de la capacité du projet à être gagnant, des services financés sur les *overheads* des projets gagnants sont proposés « à la carte ». Cette enquête dit ainsi avoir beaucoup apprécié cet accompagnement basé sur un système d'autofinancement sur les *overhead* :

« Il y a un service qui s'appelle la cellule Europe de XXX, c'est au niveau de la COMUE [...]. Je savais que ça existait cette cellule. Au moment où j'ai décidé de monter mon projet, il fallait remplir un petit formulaire en ligne en disant voilà qui on est, ce qu'on veut faire, etc. Après, j'ai été contactée par la responsable de cette cellule Europe. Elle est venue me voir et on a discuté. Elle a sans doute été convaincue qu'il y avait quelque chose qui valait la peine d'être soutenu. Ils m'ont proposé leurs services et c'est une formule que je trouve assez intéressante dans le sens où ils vous proposent des choses. Moi, ils m'ont proposé si je voulais faire des missions, par exemple. J'ai fait une mission, je suis allée discuter avec une collègue qui était particulièrement pertinente pour ce sujet. Elle avait un post-doc et qui est ensuite entré comme post-doc dans mon projet, que je voulais consulter aussi. [...] Ils ont mis à disposition une personne spécialiste en montage de projet, qui a relu mon projet, qui m'a fait le diagramme de Gantt, etc. Et donc, il m'a facturé des heures. Et ils ont financé la traduction. [...] Alors, en réalité, au moment où on accepte de travailler ensemble, on signe une convention en vertu de laquelle eux prennent en charge tous les frais. Si le projet n'est pas accepté, on en reste là. [...] Si le projet est pris, on rembourse cinq fois le montant de ce qui a été avancé. Voilà. Donc moi, je crois qu'il m'avait avancé pour quelque chose de l'ordre de 3 000 €. J'ai remboursé 15 000 €. Comme ça j'ai financé pour ceux qui seront aidés et qui ne seront pas pris quoi. [...] J'ai trouvé ce service très compétent et chaque fois que quelqu'un me parle d'ERC, je souligne le fait qu'on a un service à disposition qui fonctionne très bien. » (Nicole K.)

Lorsque les personnes ne disposent pas des réseaux et/ou de l'expérience préalable au dépôt de projet sur lesquels elles peuvent se reposer en priorité pour le montage du projet, les aides apportées par les établissements deviennent une ressource précieuse. La très grande variabilité dans les services offerts et leur qualité amènent certains scientifiques, pour qui le soutien au dépôt est important, à souligner l'inégalité qu'il y a entre chercheur·es à candidater à l'ERC en fonction du pays et de l'établissement au sein desquels ils·elles se situent tout en dénonçant la perte de financement pour la recherche que ces aides entraînent :

« Moi je ne savais pas qu'il y avait tous ces organismes de conseil quand je l'ai préparé. On ne me l'a pas proposé puisque le XXX est fauché, c'est encore pire qu'en France. Ils m'ont aidé à faire le budget, mais ils se sont plantés partout. Donc, j'ai appris ça depuis, et j'ai vu le genre d'aide qu'ils fournissent à des coûts qui sont de plus en plus exorbitants. Et je me suis même demandé : « Mais comment j'ai pu l'avoir, moi, tout seul dans mon coin ? ». Ça devient tellement inégalitaire de ce point de vue là si vous voulez, les gens qui travaillent en France, en Angleterre, en Allemagne et qui ont accès à ces aides et en Hollande. Forcément, ils ont un avantage incroyable par rapport aux Portugais, aux Espagnols... Donc, ça c'est vraiment l'aspect exécrationnel de ce système, et j'aimerais que... je ne sais pas, l'ERC en prenne conscience. Je pense qu'ils le savent parfaitement. Je ne vois pas trop ce qu'ils peuvent y faire, mais il faut changer ça. C'est plus possible parce que c'est l'argent de l'ERC qui part dans ces entreprises. On pourrait payer beaucoup plus de projets. Ce sont des sommes faramineuses. [...] J'espère encore que la qualité des candidats et de leurs projets prime, mais y a quand même, y a quand même des difficultés en plus quand on n'a pas accès à ce genre d'aide » (Jean-François F.)

Alors que la compétition autour de l'ERC a évolué depuis sa création, autour de toujours plus de candidatures et la modification des profils de candidat·es, l'accompagnement au dépôt de projet offert par les établissements est une ressource qui se professionnalise et est sollicitée par des candidatures les plus récentes, qui disposent de moins d'expérience et de ressources propres en matière de technique de rédaction de projets de recherche. Malgré cette professionnalisation de l'accompagnement, l'activation des réseaux de proches et l'acquisition des informels de l'attendu du financeur est ce qui est le plus mobilisé dans l'ajustement aux règles du jeu.

Conclusion de la partie 1

Regarder de plus près les réseaux et soutiens mobilisés dans la mise en candidature de soi interroge la dynamique des territoires professionnels au sein desquels agissent les candidat·es à l'ERC. Cette description des interactions des candidat·es avec les différents groupes d'acteurs sociaux qui composent l'écologie universitaire autour de la construction de la candidature à l'ERC, met nous semble-t-il, particulièrement bien en lumière les dynamiques de mouvement des frontières délimitant les contours juridiques construits autour des savoirs experts et des savoirs techniques (Jouvenet 2022). Dans une dynamique séquentielle de reconstitution des savoirs mobilisés à chaque étape de la construction de la candidature, nous pouvons voir à travers l'enquête que ce qui relève tout d'abord de la construction d'une identité scientifique dans le contenu de la proposition tient pour les enquêté·e de la personnalité du·de la porteur·e. La démonstration d'un « trait savant » comme nous pourrions le qualifier, n'est porteuse que si elle démontre une originalité et une authenticité qui est par définition individuelle. La définition de ce qui doit constituer la projection future de la science mise en action est au cœur du savoir expert sur lequel repose la juridiction de la profession scientifique. Les discussions qui peuvent

entourer le « contenu scientifique » font appel pour cela uniquement à des pairs dans lesquels les candidat·es ancrent une capacité de jugement. Si l'écologie de la sphère familiale interfère quant à elle comme condition de la participation à la compétition, les professionnel·les de l'accompagnement au dépôt de projet sont largement écarté·es de cette phase de création.

Les frontières juridictionnelles deviennent moins hermétiques lorsque survient la tâche de « l'inférence » qui consiste à connecter les savoirs informels à une véritable mise en pratique de la connaissance des « règles du jeu » dans l'écriture même de la proposition. Le savoir se divise ici en deux : la compréhension du style d'écriture à employer dans cet exercice rhétorique qualifié de « non naturel » (ce qui comprend également l'utilisation de l'anglais) et la mise en structure formelle dans le temps du projet via l'utilisation d'outils de gestion de projet (*work packages*, diagrammes de Gantt, etc.). Ces savoirs techniques tendent à devenir un savoir expert qui relève de la juridiction des scientifiques lorsqu'ils ont été assimilés *via* des parcours professionnels davantage poreux à un système anglo-saxon de la recherche, dans lesquels le dépôt de projet relève de l'expérience de la recherche et est transmis notamment par des formations dédiées. Ils sont également davantage érigés en auto-apprentissage dans des contextes de méfiance à l'égard de l'institution et de son administration quant à sa capacité à maintenir un positionnement de soutien – qu'ils·elles espèrent de qualité – et non d'intrusion juridictionnelle, qui pourrait porter préjudice au contenu scientifique. Lorsque les savoir-faire ne sont pas accessibles directement, du fait du statut du·de la candidat·e notamment, une relation duale de coopération et de défense des frontières avec les professionnel·les de l'accompagnement peut alors s'engager. L'écologie des politiques publiques de la recherche européenne amène ainsi à requalifier des savoirs experts des scientifiques ainsi que les juridictions auxquels ces savoirs se rattachent. La professionnalisation de l'accompagnement et de la gestion de projet, du fait notamment de l'augmentation d'« avatars » au profils scientifiques pour qui ces postes représentent une opportunité professionnelles dans un contexte de précarité (Harroche 2019), tend à étendre sa sphère de compétence vers le contenu scientifique lui-même et non pas que les aspects formels, administratifs et financiers, autour desquels se dispute l'utilisation des ressources financières chèrement gagnées.

2. Le profil ou le projet ? À la recherche de ce qui compte pour une bonne candidature

Dans des pays comme l'Allemagne où le financement sur projet s'est institutionnalisé dès les années 1920 avec la création de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG), l'évolution croissante de la concurrence en matière de financement s'accompagne d'une forme de codification et de standardisation de la rédaction de demandes de subvention (Serrano Velarde 2018). La rhétorique adoptée par les chercheur·es est cependant adaptée et redéfinie en fonction des cultures épistémiques dans lesquelles ils·elles se situent afin de permettre « à leurs pairs de porter des jugements de valeur éclairés sur le potentiel d'investissement d'un projet » [notre traduction, (*Ibid.*, p. 104)]. La compétition participe ainsi à la normalisation des formats d'écriture des propositions. Dans un contexte où l'ERC peut être assimilé à un prix (chapitre 2), comment les critères de l'appel à projet sont-ils réappropriés par les lauréat·es ? Pour chacun de ces critères, des facteurs individuels ou au contraire collectifs sont-ils mobilisés ? Nous suivrons pour cela dans cette partie les cheminements qui ont conduits les candidat·es lauréat·es interviewé·es vers la construction des deux seuls critères de sélection sur la base de l'excellence de l'ERC, à savoir le profil du PI que nous aborderons dans un premier temps pour ensuite examiner l'élaboration du projet lui-même.

2-1. La description du profil ou savoir se mettre en valeur pour un ERC

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I, le dossier de candidature à l'ERC se décompose en trois grandes parties. La « Part A » est remplie en ligne sur le site internet de l'ERC et contient l'ensemble des informations administratives et financières. La proposition de recherche à rédiger se scinde en deux documents, qui seront évalués en deux étapes. La « Part B1 » comprend un résumé détaillé de la proposition scientifique de cinq pages, ainsi qu'un CV sur deux pages du PI accompagné d'un *track-record*, une liste des réalisations antérieures de deux pages également. Cette « Part B1 » est évaluée par des membres du panel, et seuls les classés A sont sélectionnés pour aller en deuxième étape. La « Part B2 », soit la proposition scientifique détaillée (état de l'art et objectifs, méthodologie, budget) de 15 pages est évaluée en deuxième étape avec la « Part B1 » et complétée par un entretien pour les *starting* et les *consolidator grants*. L'évaluation de cette deuxième étape est effectuée par des membres du panel (qui réalisent l'entretien) et par des évaluateurs externes. Le dossier et l'entretien servent ainsi de

support aux différents acteurs de l'évaluation afin qu'ils puissent évaluer, comparer et classer les candidat·es sur le seul critère de l'excellence du projet de recherche et du PI.

Sur la base des informations recueillies concernant les règles du jeu, les personnes enquêtées s'engagent dans un travail de *mise en adéquation* de leur projet et de leur profil avec les attendus du financeur. Dans cette fabrique de la promesse de la science d'« excellence » à venir, le jeu de l'écriture est à visée performative et doit pouvoir convaincre de tout le gain qu'il y aura à la financer. Afin d'examiner ce jeu de l'écriture, nous allons aborder dans un premier temps la manière dont les enquêté·es abordent la question de leur profil au regard de leur lecture de leurs représentations d'un·e porteur·e de projet à l'ERC. Dans un second temps, c'est le travail de réagencement du profil au regard du type de projet qui est analysée.

2-1-1. Avoir le bon CV pour l'ERC

La façon d'aborder le profil sous la forme du CV et du *track-record* se décompose schématiquement en deux actions complémentaires. D'une part, il y a le travail de restitution quantitative d'une production scientifique sur plusieurs années qui est censé montrer la stature scientifique et l'adéquation du profil scientifique par rapport au sujet proposé. Et d'autre part, cette « excellence » scientifique est modérée en fonction de la présentation de qualités personnelles destinées à démontrer la capacité à mener à bien un projet ERC, qui mobilisent en particulier des profils d'entrepreneur et de *leader*.

Avoir le « très bon CV »

Si l'évaluation de la recherche pose souvent débat dans l'usage qui en est fait notamment au travers de la création d'agences spécialisées qui en bureaucratisent l'activité (Gozlan 2020), les dossiers qui doivent constituer l'évaluation collégiale de la carrière académique comprennent généralement un CV détaillé de l'ensemble de la production scientifique passée et des signes de la reconnaissance par les pairs de la qualité des travaux réalisés. Dans la présentation du profil, le dossier de candidature de l'ERC n'échappe pas à ce modèle institué de l'évaluation

qu'est le CV et propose des catégories définies — qu'il est possible de réajuster — ainsi qu'une liste des attendus dans la présentation du *track-record*¹⁸⁴.

Savoir présenter la liste des publications (avec de l'impact), les prix et les médailles, les conférences, la participation aux missions spatiales, les prises de responsabilités, les invitations... soit en résumé l'ensemble de ses activités scientifiques et de sa production permet de juger du niveau de la personne au regard des autres scientifiques à niveau de carrière équivalent dans le domaine. La liste de « choses factuelles » qu'il n'est pas « possible d'inventer », permet de voir si l'on rentre dans les critères ou si l'on n'y rentre pas. Cette liste dépend largement du moment de la carrière dans laquelle se situent les personnes (« qui vous êtes au moment où vous déposez ? »). Dans cette temporalité de carrière, un événement récent – « tournant » qui peut être particulièrement significatif dans l'identité scientifique – tel qu'une prise de responsabilité ou une publication dans une revue très renommée sont l'occasion de présenter un profil où l'on est « spécialement dans une situation favorable pour faire de la science » :

« Alors la partie sur le profil bon bah de toute façon son profil il est ce qu'il est hein, donc on ne peut pas faire y faire grand-chose, c'est simplement de savoir présenter les choses. Donc ça, j'ai une certaine habitude, ce n'est pas... bon.

Mais bon, on n'invente pas des choses. D'ailleurs ce sont des choses factuelles qui sont demandées donc ça rentre dans les critères ou ça ne rentre pas. Là, moi évidemment, ça tombait au bon moment je voulais dire aussi au niveau profil individuel puisque ce qui compte aussi c'est ce qu'on a fait les dix dernières années. Et comme les dix dernières années, pour moi, c'était [une responsabilité importante], c'était la condition idéale pour avoir des publications par exemple, des invitations, etc. C'était un bon moment de ma carrière quoi, puisque c'est basé sur les dix dernières années de ce qu'on a fait, c'était un moment où les dix dernières années j'avais été spécialement dans une situation favorable pour faire de la science, voilà. » (Pascale B.)

Compte tenu de l'information factuelle des données du CV et du *track-record*, les pairs évaluateurs peuvent émettre un jugement et apprécier du niveau scientifique de la personne. L'« objectivité » du quantitatif des productions et activités scientifiques permet ainsi de

¹⁸⁴ StG : jusqu'à cinq publications dans des revues internationales ou actes de conférences avec comité de lecture ou monographies ; monographies ; brevets ; invitations à l'international ; prix, récompenses, membres d'académies.

CoG : jusqu'à 10 publications dans des revues internationales ou actes de conférences avec comité de lecture ou monographies ; monographies ; brevets ; invitations à l'international ; prix, récompenses, membres d'académies.

AdG : jusqu'à 10 publications en tant qu'auteur principal sur ces 10 dernières années dans des revues internationales ou actes de conférences avec comité de lecture ou monographies ; monographies ; brevets ; Invitations à l'international ; prix, récompenses, membres d'académies ; expéditions de recherche dirigées ; organisation de conférences internationales ; contributions majeures au début de la carrière d'excellents chercheurs ; exemples de leadership en matière d'innovation industrielle et de conception.

Site ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/homepage>. Consulté le 20/09/23.

comparer et de classer. Dans cette comparaison des CV entre scientifiques, certains marqueurs sont évalués subjectivement par des enquêté·es comme des incontournables pour l'ERC ou comme ce qui permet de se démarquer. Ainsi selon un enquêté, quelqu'un qui ne publierait pas beaucoup et qui n'aurait pas beaucoup de reconnaissance serait « considéré comme étant moins brillant que quelqu'un qui en a plein », pour cette autre personne du panel histoire un scientifique n'aurait aucune chance à l'ERC s'il n'a publié que chez des éditeurs français :

« Je pense que s'il y a une liste de publications où il y a que des éditeurs et des maisons, des revues françaises, c'est sûr que ce n'est pas la peine d'y aller. » (Jean K.)

La renommée, « montrer que l'on est connu », et notamment la renommée internationale est ainsi régulièrement citée dans les entretiens des profils des scientifiques les plus avancés dans la carrière et déjà reconnus dans le domaine. Pour quelques *advanced*, le CV est très important et doit être très bon si l'on souhaite obtenir une bourse à l'ERC.

L'intérêt porté au quantitatif est assimilé pour quelques enquêté·es – peu nombreux·ses – à la seule façon qu'on les institutions d'évaluer l'« excellence ». Cette évaluation de l'excellence par les institutions jette parfois le doute sur l'impartialité de la sélection. À la quantité devrait y être liée la notion de « qualité », mais qui pose le problème que seul·e un·e « expert·e » du domaine sur lequel porte le projet peut évaluer, ce qui considéré comme rarement le cas, même lorsque l'évaluation est effectuée par les pairs. Participant elles-mêmes à des activités d'évaluation de CV, ces personnes ont néanmoins une certaine confiance en la capacité professionnelle des membres de panel – les pairs – à savoir détecter les « bons CV » sans que des questions de « goûts et de couleurs » viennent interférer dans le processus de sélection. Si chaque critère peut ainsi être débattu, le poids du CV dans la sélection est interrogé au regard de l'historique des scientifiques, mais aussi des collègues qui n'ont pas été sélectionnés, ou encore de sa propre expérience de l'évaluation. Le fait que certains membres du panel connaissent plus ou moins votre nom faciliterait le fait de convaincre le jury que l'on est capable de faire de la science intéressante. Le CV, et en particulier la production scientifique, sont cependant conçus pour beaucoup comme un « tri de départ » qui n'est pas suffisant. L'exemple de la non-sélection à l'ERC de « scientifiques de renom » qui avaient pourtant déposés un projet, est significatif pour un enquêté du fait que ce n'est « pas parce que l'on est un génie que l'on va avoir l'ERC ».

Au-delà du CV, avoir le « profil pour un projet à l'ERC »

L'idée de l'excellence du CV est ainsi lié à la conception du projet tel quel le·la candidat·e se le représente. Pour les personnes qui considèrent que le projet doit être construit autour de leur domaine de spécialité afin d'avoir des chances d'être sélectionnées, montrer « une certaine renommée sur le sujet » avec une bibliographie conséquente sur le sujet est indispensable. Cependant, dans une compétition considérée comme ardue où il n'y a que des « gens excellents », le profil n'est qu'un préliminaire et ne suffit pas :

« Si quelqu'un tentait le coup d'essayer de changer de domaine, je vais faire ceci, alors que j'ai toujours fait cela, ça ne marche pas. Il faut évidemment montrer le *track-record* et donc il faut en effet que la personne ait déjà une certaine renommée dans le sujet.

Lorsqu'on est en comité, on s'aperçoit qu'on a que des gens excellents de toute façon et donc à ce moment-là, on discute beaucoup du sujet et des projets qu'ils ont faits. Donc ce n'est pas seulement la renommée de quelqu'un. C'est un préliminaire en quelque sorte, mais ensuite, lorsqu'on est en présence d'une trentaine de sujets très bons, et bien, à ce moment-là, on regarde en détail ce qu'ils proposent : est-ce que c'est nouveau ? Est-ce que c'est plus ou moins déjà fait dans la littérature ? Comment ils peuvent le faire ? Est-ce que c'est une méthode qui va marcher ? Faisabilité, etc. ? Enfin, tout ça, tout à fait, je ne dirais pas que c'est que ça, mais je dirais qu'il y a un préliminaire. Il faut absolument être bien connu dans le sujet, et avoir une grande bibliographie là-dessus, donc ça, c'est un préliminaire. Et ensuite, ça ne suffit pas. » (Rosine D.)

Si le projet et le sujet sont ensuite discutés au regard du profil, ce sont aussi les capacités à les mener à bien qui sont en jeu dans la description de soi. Le profil du·de la candidat·e serait donc très important, mais au regard de sa capacité à mener le projet : « la faisabilité du projet est dépendante aussi de la capacité du·de la candidat·e ».

Aux différents types de projets sont assimilés différents types de « personnalités ». Ainsi un enquêteur indique que lorsque la mise en œuvre du projet (comparé au fait de « construire une maison ») nécessite de mettre ensemble plusieurs acteurs et d'être capable de réaliser leur potentiel, il faut montrer que l'on « sait où l'on veut aller ». Dans cette configuration où l'on est l'architecte de ses idées, il faut montrer en tant que PI que l'on a la capacité de guider et de diriger les autres, tel un metteur en scène ou un chef d'orchestre. Avoir un « bon CV » et un parcours jugé comme « pas trop mauvais » sont considérés comme important. Cependant si quelques personnes estiment ne pas avoir le « profil de la médaille d'argent du CNRS », elles considèrent avoir en revanche le « profil de l'ERC ». Avoir le profil de l'ERC c'est dans ce cas se sentir capable de mener à bien un projet de recherche, c'est-à-dire « d'avoir des idées, de les mettre en œuvre, de diriger des gens, de gérer des choses ». Avoir la carrure de l'ERC, c'est convaincre le financeur qu'il est possible de se voir « confier 1 500 000 € tout en étant jeune

chercheur·e ». Ainsi, montrer que l'on peut « cocher la case *leader* », ce n'est pas être « juste excellent sur son sujet » :

« Ils [les membres du panel] ont vu que c'était bien moi qui proposais cette thématique et de la développer, et que je leur inspirais confiance. Vu que j'ai déjà une HDR, j'ai déjà encadré une thèse. Voilà. J'étais déjà un peu responsable. Et je pense que c'est un des critères forts. Il y a vraiment bien sûr l'excellence de la recherche, avoir une idée très originale, ça, vous avez dû l'entendre, il faut d'abord avoir la *big idea*, et puis après on structure, tout ça, c'est important. Malgré tout dans le CV, ils ne cherchent pas forcément les plus beaux CV... je connais plusieurs collègues qui avaient des CV plus solides que le mien. Typiquement, encore une fois, des chercheurs CNRS avec une très belle carrière de chercheur en propre, très brillante. [...] Une plus grosse productivité. Mais par contre, ils cherchent déjà vraiment l'adéquation entre le profil et le sujet. Il faut que le truc soit prêt à décoller, donc il faut que ce soit quelque chose qui soit en même temps très, très cohérent, et vraiment je pense que le mot, il revenait souvent quand même. Je ne pense pas déformer, en tout cas moi dans ce que j'ai vécu, c'est vraiment pour eux important pour le jury de pouvoir cocher la case *leader*. Je crois que c'est vraiment quand même un critère important. Et *leader*, ça veut dire dans leur tête pas juste excellente sur son sujet. C'est bien ce côté derrière qui va être capable de quelque part creuser un sillon, développer une équipe, donc faire développer la thématique et donc bien devenir *manager*, en fait. Il y a quand même vraiment ce côté, démontrer qu'on va être capable d'encadrer la recherche des autres, et de créer une équipe, et puis du coup d'élargir un sujet émergent. Développer un sujet émergent. » (Anne-Laure G.)

Démontrer que l'on est capable d'encadrer la recherche des autres, de créer une équipe, d'avoir un profil d'entrepreneur et de *leader* est ce qui permettra de développer un sujet émergent, notamment pour les scientifiques en sciences de l'univers. Cette définition d'un profil spécifique, d'un « trait de personnalité », d'une qualité qu'il faudrait avoir pour un projet à l'ERC, rendrait en soi inappropriée une définition partagée de l'« excellence » en tout cas uniquement basée sur la production scientifique. À la place de ce terme qu'ils·elles souvent ne « trouvent pas très beau », il faudrait plutôt y associer des « qualités », qu'une enquêtée résume ainsi « chacun·e a des qualités et des défauts, et pour faire un projet ERC il y a certaines qualités à avoir ». Il y a des « gens qui sont matière à ERC et d'autres non » et « des copains « brillantissimes » peuvent ainsi ne pas avoir ce « truc-là » ».

2-1-2. Arranger la présentation de soi

Pour les personnes enquêtées, l'« excellence » est ainsi pensée de manière parfois très différente. Lorsque l'excellence se définit dans le profil et le parcours, il faut pouvoir la démontrer. S'il suffit juste de « raconter sa vie et de la mettre un peu en valeur dans le CV » et le *track-record* pour certaines personnes, le fait de devoir se présenter soi-même comme

excellent·e dans l'exercice d'écriture n'est pas toujours une rhétorique aisée à adopter pour d'autres.

Se prêter au jeu de l'excellence de son profil ?

Si cela dépend des personnalités et des profils, l'exercice de rédaction du CV dans un contexte où il faut démontrer l'« excellence du parcours » est pour certaines personnes un exercice considéré comme un peu pénible ainsi que le souligne une enquêtée.

« Bon, l'excellence, ça, moi, je ne suis pas super fan. Après, on peut toujours dire : « ben voilà, il faut être excellent pour lire ces textes. Ils sont très difficiles à lire ». Oh là là ! Je savais que je pouvais tourner un peu autour du pot. Moi, je n'aime pas trop toujours ce discours de l'excellence. Bon, bref. Ça, je me suis arrangée comme j'ai pu, j'ai été un petit peu aidé. » (Lise-Marie G.)

Cet exercice, qui consiste à montrer son excellence au travers de la présentation de son parcours, est considéré comme laborieux particulièrement pour les historien·nes (même à la réputation déjà avancée) et/ou pour les profils les plus jeunes. Comme l'indique une enquêtée en histoire, dans un milieu où se mettre en avant n'est pas valorisé en général, « montrer son excellence » est parfois considéré comme problématique. Il faut se forcer, se faire « un peu mal » pour « écrire les choses qu'ils ont envie d'entendre sur le fait qu'on est formidable, on est exceptionnel, tout ce qu'on veut ». Dans certains cas, ce travail peut ainsi être délégué, comme pour cette enquêtée :

« Alors le risque, non [on ne l'a pas traité]. L'excellence, oui. On s'est mis à trois pour faire le CV, et pour mettre en évidence l'excellence, mais le risque, non, parce que franchement, il n'y avait pas de risque particulier. [Pour traiter cette question de l'excellence], ben, on met en évidence l'excellence de mon parcours, voilà.
Je vous dis tout de suite que ce n'est pas moi qui ai fait la version finale de mon CV parce que c'était assez pénible, mais c'est deux collègues. Pas les deux avec qui je travaillais, mais une des deux et quelqu'un d'autre, puisque c'était en anglais, et on a profité pour polir. Ce sont elles qui ont fait la version finale de mon CV puisque c'était quand même un peu pénible de rédiger ce côté un peu *marketing*. Donc voilà. » (Mary F.)

Être obligée de « gonfler un peu les choses », de mettre un peu de « bullshit », « de se la péter », sans mentir, sans rien inventer, mais essayer de faire cet effort de rédaction où « tout ce que l'on décrit, on essaie de le décrire sous une forme très favorable ». Il y a pour certains scientifiques un peu une forme d'exagération dans la présentation de soi à adopter pour l'ERC par rapport à un « CV classique » et se prêter au jeu dépend des personnalités. Ainsi selon cet enquêté, à ce jeu-là, il y a des gens qui sont très à l'aise pour le faire et d'autres un peu moins :

« [Après avoir testé l'idée], je suis allé chercher les *coachings* à l'étranger parce qu'à l'époque en

France, il n'y avait pas de *coaching* structuré dans les universités ou au CNRS, donc je suis allé voir d'autres instituts. Et j'ai surtout, point principal, j'ai récupéré les dossiers. Enfin, il n'y a pas de secret. Pour combattre l'angoisse de la page blanche, faut rendre quelque chose qui est déjà réussi, c'est tout. Qu'est-ce qu'il en ressort ? Quand je vois les trois, quatre dossiers devant moi, je vois comment ils ont structuré leurs CV, comment ils ont structuré leur *track-record*. Tu lis des textes, tu dis : « putain, ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère quoi ». Les gens, ils s'aiment bien, ils aiment bien se regarder dans le miroir. [...] donc je me prête au jeu. C'est pas du tout français de faire ça, mais donc du coup, j'écris mon texte. Je le faire relire à des gens que je connais, qui étaient dans les jurys ERC qui avaient pu être dans les panels et qui me disent : « Ah, c'est top, c'est exactement ça qu'on attend ». J'ai fait lire à mon équipe qui m'a dit : « Mais tu te prends pour qui ? » ou « Tu as vu ce que t'oses écrire quoi ? ». J'ai dit : « Ben, oui, mais les gars, c'est les règles du jeu, désolé. Le jeu a deux millions, je remplis la règle. Après quand on aura l'argent, on verra ce qu'on en fait ». Voilà donc il y a eu un temps de construction. » (Jérémie P.)

Les enquêtés soulignent la nécessité de savoir mettre en évidence l'« excellence » et se mettre soi en évidence, dans une relation paradoxale entre les règles d'humilité de la collégialité française et l'adaptation de la présentation de soi dans le projet suivant la rhétorique anglo-saxonne de PI. Lorsque le profil n'est pas – encore – singularisé suffisamment pour être connu automatiquement des membres de panel, il faut donc pouvoir se démarquer de la concurrence dans la présentation de son profil. Un travail de funambule s'amorce alors afin de savoir se présenter, d'être le « plus convaincant », le « plus crédible », sans cependant « dézinguer les autres » et en trouvant le « bon équilibre » entre se mettre en valeur tout en ne passant pas pour prétentieux·se aux yeux des membres des panels (et de ses collègues).

Les critères spécifiques de l'ERC, dont le *track-record* sur les dernières années de carrière, demandent alors de réfléchir à la manière de se mettre en valeur à partir d'un CV classique. Il ne s'agit pas de faire un copié-collé de celui-ci, mais de le bricoler afin de le rendre « malin » pour la candidature à l'ERC, ce qui passe notamment par expliquer ce qu'il y a de *spécial* dans le profil en lien avec le projet

Se rendre spécial

Un enquêté en astrophysique souligne ainsi que pour contrecarrer l'aspect « stigmatisant » de l'excellence et de ses critères dont on ne sait pas qui les a élaborés (« une bande de mâles pseudos dominants derrière un whisky et du Brandy et des cigares, à l'ancienne ? un groupe indépendant de 50 personnes qui a réfléchi dans une vision humaniste ? »), il s'agit pour lui de partir du postulat que tout le monde est excellent, et que l'excellence tient dans ce qui dans l'originalité du profil correspond à la capacité à entreprendre le projet. Il s'agit donc pour lui de procéder au cas par cas afin de rendre le profil crédible pour réaliser un projet tel qu'il a été

dimensionné dans la proposition, ce qui le rendra *in fine* excellent. Les questions clés en ce cas auxquelles le porteur doit répondre pour chaque phrase qui est écrite c'est : « pourquoi ce projet et pourquoi moi pour le faire ? ». En expliquant ce qui est spécial, singulier chez soi, c'est dire finalement que vous êtes la seule personne en capacité de le faire.

Le « travail sur l'identité » doit permettre de se présenter comme la personne « la mieux qualifiée » pour faire ce projet (« qui on est ? qu'est-ce que l'on sait faire ? »). En fonction de ce qui semble important pour une candidature à l'ERC, il s'agit pour cet enquêté de mettre en valeur des éléments de son parcours duquel il retire une certaine fierté, comme l'encadrement d'étudiants et les parcours qu'ils ont pu avoir par la suite :

« J'ai une très grande chance, j'ai eu beaucoup de très bons étudiants, donc ça, c'est une chose qui est dite. Maintenant une fois cela dit, dans un truc comme l'ERC, je dis : « Oui, je vais bien réfléchir sur comment me la péter, taper sur ma poitrine » et en particulier mon point de vue, c'est qu'il faut quantifier l'excellence. Il faut expliquer donc dans mes CV, en particulier pour l'ERC, une fois que j'ai réfléchi à comment, me la péter, sur un CV normal de base, si j'ai une bonne idée... je me souviens bien par exemple, à l'ERC, ils avaient l'air de mettre de l'importance sur l'expérience en encadrement, je me suis dit : « Tiens je vais vraiment mettre en avant ce que sont devenus mes étudiants et le fait qu'ils ont eu des prix, etc. », et de plus je le mets dans tous mes CV. Je suis super fier de ça. Alors qu'avant ce n'était pas spontané. [...] Je vais jouer le jeu même à fond, alors que dans un autre contexte, je suis pas du tout fan de l'excellence dans la manière de distribuer les ressources ou je ne sais pas quoi dans la recherche. Donc non, par contre, je vais jouer le jeu et encore une fois en essayant de le quantifier, je vais dire, dans mes CV [...] par exemple si je suis invité dans un comité aux États-Unis, je vais préciser que dans ce comité, il y avait que des Américains, j'étais le seul non européen, à chaque fois mettre une petite touche en disant : « Ah ben là, c'était un peu classe ». Donc je me la pète beaucoup. Et donc la question de savoir si cette, si l'excellence a été pensée dans la manière de rédiger le projet et donc de l'injecter, effectivement... Et la manière de l'injecter sont très différentes, et puis parfois ce n'est pas pensé non plus forcément, tout à fait, etc. » (Jules R.)

Il existe ainsi des manières différentes de « se mettre en valeur » c'est-à-dire d'exister scientifiquement. La difficulté du travail de présentation de soi est autant partagé par des hommes que des femmes dans les entretiens, en histoire comme en sciences de l'univers. Quelques femmes cependant soulignent l'effort particulier qui est mis dans la présentation de soi pour remédier à ce que l'on considère être des biais dans la sélection :

« Donc il faut avoir vraiment un rapport de confiance à soi très fort, parce que chaque fois qu'on nous dit, « non, ça ne va pas, je ne comprends rien », c'est toujours difficile pour nous de l'accepter, mais c'est bien mieux d'avoir ce mot par un ami que par les comités de l'ERC. Je me souviens aussi que le premier comité ERC, certaines des évaluations étaient vraiment agressives. Il y en avait un qui disait, « elle n'a rien fait dans sa vie, elle a simplement copié les travaux des autres ». Donc la deuxième fois, j'ai clairement donné les papiers que j'avais écrit en premier et après tous les autres papiers qui ont suivi mon idée. Et là c'était le contraire. Et encore une fois, je suis une femme, il n'y a rien à faire, donc il faut rebondir plusieurs fois pour montrer qu'on a fait notre travail. Et donc oui, j'ai donc pensé à tout ça [aux biais dans la

sélection], dans le projet, mais aussi dans la partie B1, il y a quelque chose sur le parcours de carrière, *early career achievement*, quelque chose comme ça. Et donc c'est là que j'ai fait ce travail, et ce sont aussi des questions... parce que il faut parler de moi-même, et c'est toujours difficile, surtout quand il faut dire, « on est la mieux » [...] Ouais, donc pour moi... j'ai vécu des choses qui je pense m'ont fait du bien. » (Ava F.)

Se présenter dans une candidature à l'ERC demande selon les enquêtés l'acquisition de codes subtils dans la présentation de soi qu'il est possible d'adapter facilement ou non en fonction du capital scientifique détenu par les personnes. Si dresser des listes de productions et d'activités scientifiques est un exercice régulièrement effectué par les scientifiques, notamment dans le cadre d'évaluation pour la progression de carrière (pour des demandes de promotion, les primes, les congés recherche...) ou des demandes de financement, arranger cette liste afin de se mettre en avant dans le cadre d'une candidature ERC demande parfois un travail de transgression des normes et valeurs en vigueur en France où l'humilité, l'égalité et la collégialité est souvent relaté comme ce qui prime, et ce particulièrement dans les discours des historien·nes.

Ce jeu d'interprétation des attributs nécessaires à démontrer dans sa candidature sa propre capacité à porter un projet ERC est plus ou moins maîtrisé selon le travail de prise d'information sur les règles du jeu qui a été fait au préalable. Revêtir ensuite le costume de l'excellence du profil n'est cependant parfois pas aisé, en fonction des dispositions individuelles, des moments carrière et des disciplines dans lesquelles les personnes se situent. En candidatant à l'ERC, quelles que soient les logiques d'engagement à l'œuvre, il y a ainsi conscience de devoir « jouer le jeu » et de « travestir » plus ou moins la présentation de son profil afin qu'il corresponde aux attentes de l'appel et à la description de son projet. Le profil se confond avec le projet. Pour une enquêtée, l'ERC serait ainsi moins une question d'individus que de profils qui correspondent à des types de projets. C'est pourquoi, toujours selon cette enquêtée, conserver une panoplie d'appels d'offres différents est important pour que chaque nature de profil et de projet puisse trouver son financement, mais aussi que le projet a une place importante dans l'évaluation du profil. Dans ce contexte, comment les personnes conçoivent-elles ce projet ? Quelles sont les idées qui deviennent des projets ERC ?

2-2. Des idées qui deviennent des projets ERC

Avoir la « bonne idée » pour l'ERC est avoir une idée qui tient dans les dimensions symboliques et matérielles du type de projet de recherche financé par l'appel. Le projet représente en cela une mise en temporalité et un agencement prometteur d'une vision dans le temps de l'ambition

de sa recherche individuelle, ancrée dans une dimension collective de la science. Dans un premier temps, nous verrons ce qu'est le « bon format » d'un projet ERC selon les enquêtés, pour aborder ensuite la construction du risque et de la nouveauté dans l'organisation globale du projet.

2-2-1. Le bon moment, le bon format : un projet ambitieux qui nécessite des financements importants

La question de l'élaboration de l'idée en sujet pour un projet nécessiterait sans doute une investigation plus poussée sur les thématiques, leur positionnement au sein du champ national et européen, ainsi que leur démographie. Néanmoins, en l'absence de cette analyse qui n'est pas le cœur du travail effectué ici, et en guise de préambule à cette partie, quelques données institutionnelles et travaux nous permettent de faire un rapide tour d'horizon des thématiques financées au sein des deux panels étudiés ici.

Quelques données sur les thématiques financées en SH6 et PE9

Les quelques données à notre disposition montrent que sur la période 2007-2013, les projets du panel PE9 « Sciences de l'univers » se répartissent en quatre groupes selon le rapport sur la recherche financée par l'ERC publié en 2015 (Commission Européenne 2015, p. 18) : la cosmologie (qui représente près d'un quart des projets financés), les étoiles, les systèmes planétaires et les galaxies. Selon ce rapport, un plus petit nombre de projets sont financés sur cette période dans le domaine du traitement de données et de l'instrumentation, et quelques sujets spécifiques ont été sélectionnés concernant l'étude du soleil et de notre galaxie, ainsi que sur le milieu interstellaire. Les personnes que nous avons pu rencontrer couvrent les thématiques de ces domaines scientifiques, dont la communauté au niveau national est structurée par les sept programmes nationaux en Astronomie-astrophysique¹⁸⁵. Comme ces scientifiques en sciences de l'univers nous l'ont présenté dans les entretiens, en astronomie-astrophysique, la recherche se fait selon un *continuum* faisant intervenir les différentes

¹⁸⁵ Programme national cosmologie et galaxies (PNCG) ; programme national de physique stellaire (PNPS) ; programme national de physique et chimie du milieu interstellaire (PCMI) ; programme national Soleil-Terre (PNST) ; Programme national gravitation références astronomie métrologie (PNGRAM) ; programme national de planétologie (PNP) ; programme national des hautes énergies (PNHE). Site INSU du CNRS. Disponible sur : <https://programmes.insu.cnrs.fr/wp-content/uploads/2022/06/Guide-des-programmes-nationaux-2023.pdf>. Consulté le 02/10/23.

catégories de chercheur·es du domaine : les théoricien·nes, modélisateur·es, observateur·es, instrumentalistes, simulation numérique. Le travail est ainsi très collaboratif comme le soulignent de nombreux·ses enquêté·es de ce panel, au sein du laboratoire même ou de grandes missions qui peuvent réunir parfois jusqu'à plusieurs centaines de personnes. Il est à noter que les seules chercheuses rencontrées travaillant sur la chimie du milieu interstellaire sont des femmes.

Les projets du panel SH6 « Étude du passé humain » s'adressent principalement aux domaines de l'histoire et de l'archéologie, qui peuvent couvrir des périodes similaires mais avec des méthodes et approches scientifiques différentes. Selon ce rapport de 2015, l'évolution du nombre de propositions sur la période 2007-2013 montre que la proportion globale du nombre de projets entre les deux domaines est quasi-linéaire (*Ibid.*, p. 23). Quelques études ont été réalisées sur la question du financement de certains domaines dans le cadre de l'ERC, et concernant le panel SH6, sur la période 2007-2020 dans sa globalité et non pas seulement sur les projets sélectionnés en France, il apparaît que certains thèmes de recherche sont davantage sélectionnés malgré de grandes difficultés à les classer selon les catégories habituelles (Lago et Renzoni 2021). Selon ces auteurs, un grand nombre de projets portent sur la période préhistorique, ce qui ne correspond pas à la composition des panels davantage composés d'historien·nes, mais plutôt à la « nature de la discipline » qui permet une approche utilisant la méthodologie des sciences dures et abordent des questions plus larges telles que l'évolution humaine (physique ou culturelle) ou la propagation de l'agriculture. Les auteurs soulignent également la place de l'histoire contemporaine et l'étude de grandes archives ou de corpus qui offrent de nouvelles données pour l'enquête historique. Nous avons rencontré au cours de nos entretiens quelques archéologues, parfois des scientifiques en sciences dures et majoritairement des historien·nes. La plupart travaille sur des espaces géographiques en dehors de l'Europe, étudient des grands corpus ou des thématiques, de la préhistoire jusqu'à la période contemporaine, dans des domaines qualifiés de récents (histoire culturelle par exemple) ou plus « classiques » (histoire politique).

Ainsi, ces quelques éléments donnent à voir de manière très large la diversité des projets sélectionnés, et nous ne nous aventurerons pas dans cette partie à questionner les domaines financés ni à évaluer si ceux-ci sont bien « à la frontière de la recherche » comme le suggère l'appel à projet, et comme des modèles d'évaluation en scientométrie tentent de le faire (Hörlesberger et al. 2013). Le regard sera plutôt porté du point de vue des personnes enquêtées

dans leur transformation de *leur* idée en projet « ambitieux » en adéquation avec la manière de concevoir la recherche financée dans le cadre de l'ERC. Pour les personnes en histoire et en sciences de l'univers, l'émergence de l'idée et la forme du projet à l'ERC sont à mettre en lien avec leur activité scientifique telle qu'elles ont déjà pour habitude de la mener. Cet ancrage du projet dans les habitudes du travail scientifique implique la question des moments de carrière et du statut des personnes, mais aussi des cultures épistémiques dans lesquelles elles s'insèrent autant que leur manière spécifique de mener leur activité scientifique. Il implique également qu'il existe une grande variété des formats de projets ainsi que des processus menant à l'émergence de l'idée.

Le format correspondant à un sujet « ambitieux »

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I concernant la création de l'ERC et suivant l'intentionnalité des effets des différents systèmes de financement d'une recherche *ground-breaking* sur le contenu même de la recherche (Heinze 2008), au fait de candidater à cet appel à projet est associée une vision des « possibilités de projet et des formats correspondants ». Ainsi, par rapport aux offres de financement existantes (projets européens, projets de l'Agence nationale de la recherche...), l'ERC est le « bon format » pour un « projet ambitieux » qui nécessite généralement beaucoup de moyens. Que ce soit la dimension du financement qui amène à l'idée, ou que l'idée soit adaptée à la dimension du financement, l'ajustement de son activité de recherche sur les cinq ans à venir se modèle sur la forme de recherche prescrite par l'ERC.

Les projets prennent différentes formes et sont très variés sur leur format ou encore les domaines de recherche. Ils sont cependant adaptés à la dimension de l'ERC, ce qui passe pour beaucoup d'enquêtées par l'articulation d'une « ambition générale du projet assez grande et qui permette de construire de l'outillage de recherche pour d'autres » et l' « insertion d'un projet de recherche personnel à l'intérieur de ça », comme le résume cette enquêtée :

« Non ce que j'ai bien compris, c'est la dimension, mais je crois que ce n'est pas forcément le cas toutes les ERC, mais en tout cas celle que je voulais faire est assez proche de celle de XXX pour ça, c'est l'articulation entre la dimension, comment dire... une ambition générale du projet qui est assez grande, et qui permette de construire de l'outillage de recherche pour d'autres, y compris après, et l'insertion d'un projet de recherche personnel à l'intérieur de ça. Je crois que c'est vraiment le truc que j'ai compris en travaillant sur l'ERC. Comment construire une sorte de collectif de recherche qui avance avec beaucoup d'ambition et articuler des questions qui sont plus personnelles et plus pointues. Ça, c'est sûr que ces deux dimensions-là, je les ai comprises en travaillant avec XXX. » (Fabiola I.)

L'« ambition » correspond à la croyance d'aboutir à des résultats clés, que l'on juge potentiellement vraiment intéressants et qui pourront de ce fait servir à la communauté tout entière. Elle est évaluée par les scientifiques en fonction de leur connaissance précise de l'état de l'art du champ dans lequel ils se situent. Une comparaison avec les autres projets ERC déjà financés leur permet d'évaluer si l'idée n'est « pas ridicule » et correspond bien à ce qui est attendu. Le scientifique est détenteur de la connaissance spécifique nécessaire à l'évaluation de ce qui a été fait précédemment dans son champ et sa spécialité (l'« état de l'art »), il est la clé de voûte de la ligne de la recherche conduite dans le projet. Autour de ce scientifique et de son idée se construit alors un collectif de recherche personnalisé qui l'aidera à mener une « recherche ambitieuse », comme nous le verrons dans le prochain chapitre. Pour les personnes qui ont l'habitude de monter des projets, elles soulignent le fait que répondre à un appel de l'ERC n'est en soi pas très différent des demandes de subvention qui sont faites par ailleurs, il faut simplement y injecter un aspect plus ambitieux.

Si, dans quelques rares cas que nous avons pu rencontrer, réaliser l'objectif du projet passe par de l'achat d'équipements onéreux uniquement, pour la grande majorité des personnes le projet dimensionné pour l'ERC est celui qui nécessite beaucoup de ressources humaines, sans lesquelles il ne serait pas possible d'accéder aux résultats ambitieux. L'ERC a pour objectif en soi de créer un collectif de recherche suffisamment important afin d'espérer soi-même et collectivement progresser sur le domaine de recherche ciblé :

« J'avais ce projet-là, qui est le projet XXX [...] et je voyais bien que pour ce projet-là, une ANR ne suffisait pas, puisqu'une ANR, au mieux – surtout quand c'est avec plusieurs partenaires – on peut bénéficier de temps ou d'un peu plus de temps, mais d'une seule personne. Pour le projet XXX, il fallait vraiment tout un groupe, il fallait vraiment toute une équipe... là je disais il y avait huit personnes, sur plusieurs années. Il fallait ça si on voulait atteindre des objectifs ou espérer progresser, en tout cas l'ERC c'est un objectif, il fallait une grosse équipe, une ANR, ce n'était pas le bon format, le bon format c'était l'ERC » (Emmanuel C.)

L'ERC s'insère ainsi pour les candidat·es dans un moment de carrière où il faut « vraiment se poser la question de ce que l'on a envie de faire ».

Un ERC aux différents stades de développement de programmes de recherche individuels

Le projet ou « programme » de recherche individuelle qui sera financé par l'ERC s'insère dans une temporalité de carrière qui ne prend évidemment pas la même forme selon le moment et les formes épistémiques d'activité de recherche dans lequel les personnes se situent au moment du dépôt.

Pour beaucoup des personnes *advanced*, le projet ERC est un « programme » qui s'est construit sur une période assez longue. En sciences de l'univers, elles peuvent par exemple travailler sur un même sujet et ce depuis plusieurs dizaines d'années. De ce travail sur la longue durée a émergé des ramifications, mais le cœur central du questionnement scientifique est encore un grand mystère non élucidé. En histoire, à une première recherche se sont liées des thématiques au fil des ans, avec des domaines de recherche qui peuvent se croiser et dont la cohérence provient d'un angle théorique et/ou méthodologique. L'ERC est alors l'occasion de rassembler cette somme de réflexion dans un seul projet dirigé par soi pour soi :

« J'ai fait des ANR. J'en ai fait une en XXX qui a bien marché et qui a duré quatre ans. On a pu faire pas mal de choses. Et puis, je voulais continuer sur [une autre thématique]. Et donc, quand j'ai vu les annonces de l'ERC, je venais juste de finir l'ANR. En gros, j'ai deux, trois fers au feu. [...] Bon, alors, c'est là-dessus que j'ai effectivement essayé de fabriquer un projet ERC. En gros j'ai fait tout seul. Ça partait de mes réflexions. Puisque j'ai pris le plus gros, le plus haut niveau enfin *advanced*. D'abord du fait de mon âge, c'était ce qui me concernait. Ça partait déjà du travail que j'avais fait avec [un programme de financement européen collaboratif]. Puis j'avais continué une série de colloques [...]. Enfin donc, j'avais vraiment déjà une grosse grosse somme de réflexion et donc j'ai présenté ce programme. Donc, il y avait la poursuite du travail collectif, [...] qui se faisait par une série de colloques. » (André U.)

Dans ces exemples, la construction d'une « grosse somme de réflexion » élaborée dans le cadre de travaux de recherche individuels et/ou collectifs précédents (que ce soit avec des équipes ou au sein de projets collaboratifs) précède le programme déposé à l'ERC. L'ERC est une possibilité ouverte alors d'individualiser encore un peu plus sa recherche, en continuant à financer des équipes sur ses propres travaux ou en poursuivant ses propres réflexions sur le sujet. L'ERC correspond dans ce cadre autant à une manière de continuer à travailler en collectif, avec les gens que l'on choisit pour leur « savoir », mais en décidant seul·e du sujet de recherche. Pour ces scientifiques qui ont parfois participé ou dirigé des collectifs de recherche de grande ampleur, comme des missions ou la construction de laboratoires, l'ERC est un moyen de construire ou de continuer son collectif « à soi ».

Lorsque l'activité de recherche s'inscrit dans des consortiums qui créent des données pour la communauté, l'enjeu est de positionner son projet personnel à l'ERC en s'appuyant sur ces collectifs ramifiés, tout en s'en démarquant afin de « montrer que l'on apporte ses idées » :

« Alors il fallait que ça soit différent de l'activité qui était purement disons liée aux activités du consortium. Donc dans l'ERC, j'avais bien séparé ce qui était disons tâches de service, ce qu'on peut appeler tâches de service, c'est-à-dire ce qu'on fait pour la communauté dans [la mission] qui est financé par le CNES par exemple. Et ce n'est pas la même chose que les projets ERC qui sont des projets personnels, entre guillemets, voilà, donc il fallait... Mais ça s'appuyait sur [la mission] et en fait je me suis rendu compte que c'était possible, parce

qu'au début je me suis dit : « de toute façon, ce n'est pas possible parce que je travaille trop, dans le cadre des grands consortiums, des grosses collaborations et ce n'est pas... », même si c'est... bien sûr j'apporte mes idées, etc. et je suis responsable de certains projets, ce n'est pas l'état d'esprit de l'ERC.

En fait, je me suis rendu compte que ce n'est pas vrai du tout, parce que d'ailleurs il y a un collègue qui était dans [la mission] à l'époque juste avant qui avait l'ERC, c'est simplement la façon dont on... enfin certaines activités doivent être au-delà, ce qui est dans l'ERC doit être au-delà de l'activité purement contractuelle du consortium, voilà. » (Pascale B.)

Dans certains cas, les thèmes sont partagés entre collègues. Pour des personnes en histoire par exemple, les réseaux noués dans le cadre de projets collaboratifs notamment européens ou d'ERC précédentes amènent à partager l'expérience de dépôt, ce qui est jugé comme fondamental pour l'obtention du projet comme nous l'avons vu précédemment, mais aussi à se partager des sujets. À la préparation de la candidature se pose la question de la définition des sujets et du positionnement les uns vis-à-vis des autres :

« C'était un projet [européen] très collaboratif qui a vraiment permis de faire du réseau, du *networking*, etc. Et le deuxième effet, c'est que, en sortant de là le premier de nous quatre qui était XXX, il a prospecté. Il a dit « Tiens, moi je vais essayer un ERC ». Moi je ne savais même pas ce que c'était un ERC. Il dit « Ben c'est pas mal parce que c'est plein de fric ». Donc bon, j'ai regardé, j'ai dit « vas-y, tu m'expliqueras, tu me raconteras ». Donc il est allé et il l'a eue. Et du coup on s'est dit « Ah bah oui, c'est possible ». Après on était quatre qui travaillaient un peu sur des thématiques proches parce qu'on avait quand même monté un réseau autour de l'histoire XXX, ensemble ça s'appelait. Et donc une fois que XXX avait eu le sien, [...] donc il est vraiment parti [...] complètement ailleurs. XXX, l'année d'après, il a posé son ERC, il l'a eue donc sur [un sujet proche]. Et du coup, la troisième année, c'est moi qui ai commencé à y réfléchir. La première année, bof, ce n'était pas totalement mûr donc. Donc je suis allé que la quatrième année, mais à la question qui vous a accompagné, qui vous a préparé ? ben c'est les deux autres. » (Jean K.)

Pour d'autres scientifiques, *consolidator* ou *starting* en particulier, l'idée « mûrissait déjà depuis longtemps » et quelques-uns avaient déjà monté des collectifs de recherche. De ces précédents collectifs de recherche a parfois émergé un sujet « prometteur » pour le groupe, qui mandate une personne pour aller déposer un projet à l'ERC. En sciences de l'univers notamment, le projet peut être structuré pour que celui-ci regroupe toutes les activités du laboratoire.

Lorsque le modèle de financement sur projet la recherche est déjà très intégré à la progression individuelle de carrière (en particulier, mais pas que pour les personnes non titulaires) les scientifiques peuvent avoir pensé en amont à plusieurs « lignes de recherche » qui sont autant de projets qui s'articulent ensemble. Cette articulation de projets réalisés sur des financements sur appel à projet, crée une cohérence « organique » ou les projets vont s'encaster les uns avec les autres :

« Je préfère (...) penser à comment mettre les choses ensemble pour avoir quelque chose d'organique, donc oui, je préfère prendre mon temps à réfléchir à comment les projets, vont s'encastrent pour faire les choses bien, pour arriver au résultat que je souhaite avoir. Pour l'ERC que j'ai eu, c'était une chose que j'avais dans ma tête pendant, je ne sais pas, quatre, cinq ans, je voulais investiguer et étudier ça » (Ava F.)

Pour des *Starting* et *Consolidator*, c'est le projet déposé en candidature au CNRS qui est présenté et remodelé – ou non – pour correspondre au format de l'ERC (sur une période chronologique beaucoup plus réduite par exemple ou en sélectionnant « l'un des grands thèmes de travail »).

L'émergence de l'idée et la manière dont les personnes envisagent les contours de leur projet sont ainsi très ancrés dans les habitudes individuelles de travail façonnées par le statut (précaire/titulaire), les cultures épistémiques (activité du travail scientifique solitaire ou collective), et les moments de carrière (amorçage d'un sujet de recherche/somme des connaissances spécialisées déjà accumulées). L'ERC peut prendre la suite d'une recherche déjà menée de manière plutôt solitaire, ou se ramifier aux collectifs et réseaux de collègues de travail antérieurs et reposent en grande majorité sur des sujets dans lesquels ces scientifiques sont spécialisés. Dans tous ces cas très différents d'émergence de l'idée du projet, il n'y a pas besoin pour les personnes « d'inventer quelque chose de nouveau », qui n'a pas de liens avec ce qui est fait habituellement. Ainsi, dans la plupart des cas – mais pas toujours –, les scientifiques proposent des sujets sur lesquels ils ont déjà une forme d'expertise. Dans ce cadre, comment interprètent-ils la « recherche à la frontière de la connaissance » financé par l'ERC ? Comment, en histoire comme en sciences de l'univers, le caractère « risqué » et « ambitieux » du projet sont-ils traités ?

2-2-2. Un projet risqué et avec de la portée scientifique

Avoir des idées, faire progresser l'état des connaissances, telle est l'activité commune partagée par l'ensemble des chercheur·es, cependant dans le cadre de l'ERC, la recherche se dit « ambitieuse » et doit dévier au-delà de celle communément réalisée.

Propriétés épistémiques de la « recherche exceptionnelle »

Selon Grit Laudel et Jochen Gläser (Laudel et Gläser 2014), à partir d'entretiens réalisés avec des chercheur·es lauréat·es et non lauréat·es de l'ensemble des domaines et des *starting* et

consolidator grants, les propriétés épistémiques de ce type de recherche comprennent des propriétés « relationnelles » et « locales ». La propriété relationnelle, prospective, fait référence à « l'impact prévu » sur la recherche de la communauté (impact des résultats futurs), ainsi qu'à la relation entre les recherches actuelles de la personne interrogée et les recherches d'autres membres de la communauté. Les propriétés « locales » caractérisent le processus de recherche individuel. À partir des propriétés épistémiques relationnelles, davantage liées au champ dans lequel s'inscrivent les scientifiques, ces auteur·ices établissent une première catégorisation de ce qui distingue la recherche « exceptionnelle » d'une « autre recherche ».

Des qualificatifs employés pendant les entretiens pour la définir, il émerge selon ces auteur·ices deux types de propriétés de recherche « exceptionnelle » : d'une part les « innovations planifiées », davantage mobilisées par les sciences, et d'autre part les réponses aux « grandes questions » exclusivement liées aux sciences humaines et sociales (*Ibid.*, p. 1207). Les innovations sont ici définies comme « des résultats de recherche qui affectent les pratiques de recherche d'un grand nombre de chercheurs dans un ou plusieurs domaines » [notre traduction]. Elles comprennent 1) le développement de nouvelles méthodes ; 2) la promesse d'améliorer considérablement la base empirique de la recherche d'une communauté en donnant accès à de nouveaux objets qui pourront être utilisés par de nombreux membres de la communauté ; 3) des explications générales qui modifieront la compréhension qu'a la communauté de son sujet. Les réponses aux « grandes questions » sont caractéristiques des sciences humaines et sociales et peuvent être définies comme une question plus générale que celle posée dans une recherche courante. Elle doit être résolue sur une « base théorique, méthodologique ou empirique exceptionnellement large » [notre traduction].

Dans le cadre de notre enquête, nous retrouvons peu ou prou ces résultats, qui ressemblent à ceux qui peuvent être trouvés dans la littérature existante comme le soulignent les auteur·ices de cet article. Si ces résultats leur permettent de faire le lien entre propriété épistémique des processus de recherche en référence à la sociologie des sciences et conditions institutionnelles de la recherche qui gouvernent l'allocation des financements, elles permettent également de faire le lien avec la communauté de recherche dans lesquelles s'inscrivent les enquêté·es, ainsi que le jeu d'adaptation des sujets à l'œuvre. Pour définir la construction d'un projet à l'ERC et présenter une « qualité de la recherche » qui corresponde aux standards du champ et aux espaces d'évaluation dans lesquels se situent les chercheur·es en condition de candidater (Langfeldt et al. 2020), nous avons tenté de distinguer ici ce qui est du ressort de ce que les enquêté·es

analysent comme répondant à la question du « risque » d'un côté et de la nouveauté et de la portée scientifique de l'autre, en référence aux termes de l'appel à projet. Cette entreprise de distinction est difficile à réaliser cependant, tant les deux sont liées dans la notion même de projet *high-risk/high-gain*.

L'ambition du projet ou comprendre la manière d'être « risqué »

Que le risque lié au sujet « parle de soi » ou qu'il faille en faire la démonstration, avoir une proposition de projet *high-risk/high-gain* doit permettre de « cocher les cases ». Plusieurs des personnes interrogées soulignent ne pas avoir compris initialement ce que la notion de *high-risk/high-gain* signifie, ni à voir précisément ce à quoi elle se réfère concrètement. Sur la base des conseils donnés et de la lecture des propositions sélectionnées, l'interprétation générale qui est faite de ce concept réside dans la grande incertitude qu'il y a à avoir des résultats d'un côté et en la promesse de modification profonde des connaissances et/ou de la structure du champ disciplinaire (et au-delà) en cas de réussite de l'autre. Pour certains de ces scientifiques, les membres du jury évaluent ainsi le *potentiel*, mais n'évaluent pas la découverte, puisque personne ne sait la découverte qui va être faite. L'idée, quand elle est bonne, doit parler d'elle-même. Comme l'indique un enquêté, « très souvent une bonne idée, on le voit bien ». Comme des *teasers*, il faut donner à penser, à imaginer pour le lecteur, l'expert, l'évaluateur ce que le projet pourrait donner.

Être ambitieux·se dans la formulation de son projet passe par le fait de proposer « quelque chose de nouveau » (méthodologie, formulation de la question principale...) mais, contrairement à des demandes de financement habituels, dont les résultats seraient moins garantis. Si les résultats aboutissent cependant, le gain sera très substantiel en termes de production de connaissance et de découvertes. Sur le modèle des aventures des trois princes de Serendip, la succession de raisonnements inductifs doit permettre de guider le chemin et d'amener à des suppositions, cependant l'incertitude est grande quant au résultat final qui peut être « révolutionnaire » ou mener à une impasse. Selon Merton, la sérendipité revient ainsi à « la découverte, par hasard ou par le fruit d'une certaine sagacité, de résultats valides que l'on ne recherchait pas » (Merton 2016). Pour Merton, du point de vue sociologique, ce résultat imprévu issue de la sérendipité « appuie et étend la théorie selon laquelle la perception sociale est le produit d'un cadre social ». En l'occurrence ici, le cadre social n'est pas celui de *Crafttown* dans lequel se situe Merton, mais celui d'un projet qui réunit les montants financiers

suffisamment importants pour mener à la découverte. Dans les aventures de Serendip, ce sont des princes qui s'aventurent sur le chemin tâtonnant de la découverte, soit des personnalités dotées de suffisamment de moyens financiers pour se lancer sur cette voie.

Le risque du projet est ainsi en étroite liaison avec les importants moyens financiers accordés par l'ERC. Le caractère large du sujet n'est possible à réaliser et à penser qu'avec ces moyens financiers. Comme le résume cette enquêtée, l'ambition du projet c'est ce que « l'on aimerait faire, mais on sait que c'est quand même très compliqué, et là on a l'opportunité de le faire » :

« Ensuite l'aspect finalement *high-risk/high-gain*, c'est un peu naturel d'une certaine façon après quoi, c'est-à-dire une fois qu'on a eu un peu l'idée que ça s'est mis en place, bon, c'est un peu bidon ça, moi je vais vous dire. C'est-à-dire que soit on fait un truc complètement routinier et de toute façon on n'aura pas l'ERC, soit... bon il y a un côté un petit peu innovateur et qu'on n'aurait pas forcément fait si on n'avait pas eu ces moyens-là, donc ce n'est pas trop difficile de marquer en quoi c'est *high-risk/high-gain*.

Bon, quand on a l'habitude de faire des propositions d'observation par exemple, c'est toujours un peu la même chose, on veut aller observer quelque chose parce qu'il y a une question et on se dit : « en observant ce machin-là, ça va nous aider à répondre à la question, et puis voilà comment on va faire ». Par définition, normalement c'est pour avoir quelque chose un peu nouveau, ce n'est pas pour aller réobserver quelque chose qui a déjà été observé de la même façon pour aller juste vérifier le chiffre [...]. Donc on a toujours un peu dans les projets quand même l'idée de quelque chose de nouveau qu'on veut faire.

Bon là, comme c'est du « *high-risk* », c'est de faire des choses un petit peu plus ambitieuses, voilà moi je dirais plus ambitieuses, donc qui sont moins garanties, mais c'est un peu dans la nature de l'ERC puisqu'on fait des projets plus ambitieux. Donc ça ce n'est pas ce que j'ai trouvé le plus difficile, c'était vraiment d'avoir un projet qui se tienne quoi en fait. [...] en fait ce que j'appelle moi l'ambition du projet, c'est-à-dire qu'on aimerait faire ça, mais on sait que c'est quand même très compliqué, et puis là et bah on a l'opportunité de le faire, voilà. » (Pascale B.)

Les moyens financiers sont un moyen de penser « plus grand », mais aussi de se garantir les possibilités d'arriver aux résultats espérés.

Comment les scientifiques traduisent-ils le risque dans leur projet ? Pour plusieurs personnes, ce risque repose sur le fait qu'il n'est pas sûr que la technique proposée dans le projet fonctionne. Ce type de risque « technique » ou défi « méthodologique », peut être illustré en sciences de l'univers par un pari fait sur une méthode qui permettrait de faire des mesures avec une précision et une sensibilité inégalée, ou encore par le couplage de deux types de méthodes assez éloignées. Il n'est pas sûr que ces nouvelles méthodes fonctionnent, mais si c'est le cas, les résultats promettent d'être importants pour la communauté. Pour l'histoire, ce type de risque consiste à appliquer une méthode que l'on maîtrise moins sur son sujet, ou au contraire à utiliser une méthode que l'on connaît très bien mais dans un domaine connexe. Le risque méthodologique peut également s'illustrer avec le fait d'entreprendre une grande entreprise de

réédition de corpus de grande ampleur ou, comme pour cet enquêté, ne pas savoir ce que l'on va trouver dans des archives encore jamais exploitées et très peu accessibles :

« *high-risk/high-gain*, moi, je le trouve assez artificiel en fait ce truc-là. Ce projet, c'est un truc aussi dans l'écriture de projet. Je trouve que la construction de projet, de toute façon, y a un énorme aspect artificiel où t'essayes de plaire au panel que t'as en face de toi et il faut que ça rentre dans les cases. Donc moi, le *high-risk/high-gain*, [...] l'idée, c'est d'aller travailler avec des archives XXX, des structures XXX et on ne sait pas après si elles existent. Si elles existent, faut aller les chercher, et ça va être des archives à déplacer, etc. Voilà, ça, c'est un vrai enjeu parce que ça permet de faire une histoire aussi XXX et non pas une histoire strictement [spécialisée] et le « *high-risk* », c'était aussi en termes méthodologiques de dire : « Ça reste quand même des archives XXX ». En tout cas, ce n'est pas ma spécialité, mais c'était ça aussi de dire... même avec [ce type d'archives], tu peux construire vraiment une histoire des individus qui sont silencieuses dans les archives, mais voilà, un vrai défi méthodologique. » (Baptiste V.)

Un autre type de risque repose sur l'interdisciplinarité d'un projet. Le risque est ici que le projet n'aboutisse pas notamment parce qu'il s'agit d'aller sur un terrain qui n'est pas toujours maîtrisé par les PI. Ils ont besoin dans ce cas de s'allier à des personnes compétentes sur le sujet. Les humanités numériques en sont un exemple, alors qu'elles nécessitent de recruter des ingénieur·es spécialisé·es. Pour cet enquêté en astrophysique, le risque est de rallier à soi d'autres communautés dans un projet interdisciplinaire afin de monter en généralité et d'étendre ses résultats au-delà de sa spécialité :

« C'était lié à une mission spatiale, je ne partais pas dans le vide, c'est-à-dire qu'il y avait un grand projet qui s'appelait XXX, c'est une mission d'observation. J'y réfléchissais depuis plusieurs années, j'avais une compétence pointue sur un des aspects du projet, mais qui était un peu un aspect annexe au départ de la mission. Ce n'est pas ça qui me motivait directement, la mission spatiale, mais je savais que cet aspect-là était, j'avais cette intuition que c'était quelque chose qui prendrait une importance beaucoup plus grande parce que c'était un des aspects les plus novateurs et c'est le pari que je faisais... Alors, c'était un peu interdisciplinaire [...] et mon but c'était de montrer que je pouvais travailler avec les XXX et qu'à un moment donné, ils auraient besoin de moi, en fait. Ils pourraient plus avancer sans moi et c'est ce qui s'est passé, et c'est ça le pari que j'avais fait. Il y avait vraiment ce côté qu'on met toujours la proposition, *high-risk/high-gain*. J'aurais pu me planter, mais ça a marché comme j'avais un peu, mon intuition me le disait... Et j'avais après entendu un peu par la bande, qu'un des évaluateurs de mon projet, quelqu'un de très reconnu aux États-Unis, quand il avait vu mon projet, il avait dit : « C'est ça qu'il faut faire avec cette mission spatiale ». Et je pense qu'il avait fait un commentaire extrêmement positif de mon projet. C'est un peu grâce à ça que je l'ai eu, en fait. » (Étienne O.)

Si des projets peuvent être interdisciplinaires, c'est à partir de la « compétence pointue » du PI que la faisabilité du projet repose. Pour transformer un projet normal en un projet ambitieux, il faut donc se mettre soi-même en risque. Cependant, le côté « risqué » du projet ne repose généralement pas sur un changement de domaine pour les scientifiques, comme nous l'avons déjà noté et comme dit le remarquer cet enquêté :

« Mais j'ai remarqué, le projet ERC, en fait, ils mettent en avant le côté *high-risk/high-gain*. [...] Mais moi, l'impression que j'ai de l'extérieur, c'est que la plupart des gens qui obtiennent un ERC l'ont sur leur domaine de compétence sans prendre beaucoup de risques. Donc en général, mon premier projet, il n'avait pas un très gros risque. En gros, ça... il y avait des grandes chances que la plupart des choses que je proposais, c'était faisable. » (Raphaël N.)

Ces quelques exemples de risque montrent que celui-ci est étroitement lié aux moyens accordés par l'ERC, qui sont autant la possibilité pour les personnes de se rendre ambitieux·s. Les financements permettent ainsi par exemple de former son équipe et d'aller chercher des compétences dont on a besoin, autant qu'ils permettent de faire de nombreuses missions ou d'acheter des équipements.

Décrire une forme de « prise de risque » dans un projet de recherche n'est souvent pas un exercice habituel pour la plupart de ces scientifiques, même en science de l'univers. Ces derniers bricolent alors cet aspect avec distance et parfois un sentiment d'artificialité de l'argument. Le côté « risqué » du projet lorsqu'il n'est pas « par nature » dans le sujet – ce qui est assez rare –, est beaucoup plus artificiel à construire et pose davantage de problèmes pour les personnes. Ce que ces scientifiques maîtrisent le plus néanmoins, c'est le caractère novateur de leur proposition et la promesse de la contribution apportée à la communauté de recherche en cas de réussite du projet. Lorsque des « études préliminaires » ou mini-études démontrent qu'il n'y a pas beaucoup de risques puisque la méthode fonctionne, l'argumentation porte alors sur la preuve du gain substantiel qu'il y a à financer le projet. Une autre manière de traiter cet aspect de risque est également de ne pas le traiter ou de le traiter avec les promesses de résultats ainsi que le profil du PI comme allons le voir.

Avoir quelque chose de novateur

Avoir quelque chose de novateur c'est avoir pour les enquêté·es une question scientifique qui leur semble « intéressante » et qui alimente une forme « d'excitation scientifique ». C'est une « grande question », un « sujet fort », une « question pour la recherche en général (...) alors qu'on ne sait pas ce qu'on va découvrir » sur laquelle des avancées vont pouvoir être faites et qui permettent d'éclaircir un certain nombre de points ou de rouvrir vraiment des champs. Cette « grande question » passe d'abord par sa formulation. Celle-ci doit être vraiment nouvelle, complexe et suffisamment ambitieuse pour être *high-risk/high-gain*, mais aussi bien écrite, claire et non disparate :

« C'est donc une grande question. Je trouve que le projet était bien écrit. La question était

suffisamment complexe, mais pas disparate. J'avais présenté le projet de manière à garder quand même cette unité du questionnement principal autour de différents aspects. Il y avait aussi la question du recueil de sources qui est important, qui est fondamental. Et le fait que tout ça est maintenant publié en libre accès. J'ai toujours été convaincu que ce type d'aspect étaient des aspects forts, voilà. Et bon, et c'est ça le *high-risk/high-gain*, techniquement, c'est un travail en plus, c'est tellement large que le risque, c'est de ne pas arriver effectivement à le faire, mais le potentiel d'avancée, il est grand. » (Yvain G.)

La nouveauté est ainsi parfois relatée comme ce qui en fait le risque (le côté « *high-gain* » du « *high-risk* ») et c'est en ce cas « un pari ». Le projet est « tellement innovant » que la façon d'être risqué, c'est de faire quelque chose d'« absolument incompris ». Le risque tient ici moins à la technique qu'en l'aptitude du·de la scientifique de se positionner soi-même en capacité de mener des recherches qui transformeront durablement le champ. Dans cette acceptation, la question du risque et de l'ambition du projet est parfois plus difficile à concevoir pour les lauréat·es en histoire, en priorité les jeunes, qui « n'auraient pas la prétention » de renouveler des champs entiers de la connaissance dans une discipline très hiérarchisée.

Le risque est parfois conçu comme un risque pour l'ERC, celui de faire le « pari du choix du scientifique » qui sera en mesure de mener à bien des transformations dans les connaissances de grande portée. Dans ces cas, le profil du·de la porteur·e est ainsi beaucoup plus décisif et nécessite une forme d'affirmation de soi très forte. La personne doit ainsi démontrer qu'elle est la seule en capacité d'amener la nouveauté :

« D'où le fait que j'ai besoin d'amener [un certain type de science] là où d'habitude les gens qui étudient ça amènent autre chose [...]. Vous voyez ? Tout ça n'a pas suffi pendant 150 ans donc moi voilà, je fais le pari qu'en amenant la résolution des technologies que je maîtrise, que l'on est capable de réinvestir cette question, non pas en jetant tout ce qui a été fait, mais au contraire en s'appuyant dessus comme le ferment d'hypothèses si vous voulez que l'on va tester, en amenant des nouvelles données et on les intégrant à tout le corpus existant. Et c'est ça qui nous a fait répondre. « On va finir par gagner puisqu'on a répondu à cette question-là » » (Frédéric M.)

Réinvestir une question ou en porter une nouvelle théorie « de grande portée » nécessite de pouvoir se mettre soi-même en risque et de se montrer comme la personne la mieux qualifiée pour le faire.

La nouveauté peut cependant être facile à traiter, notamment lorsqu'il s'agit de mettre à disposition de la communauté des sources inédites, comme en histoire. Ce positionnement de la recherche pose parfois cependant le problème de l'ambition alors que l'ERC ne finance pas des infrastructures de recherche, mais finance de la recherche, des résultats. Il faut donc « pousser, muscler le projet », et dans ce cas, la présentation est importante afin de « montrer que l'on coche toutes les cases » et rendre le projet « audacieux » :

« La seule chose sur les aspects scientifiques, pour le coup, j'ai changé mon plan à ce niveau-là. [C'est-à-dire] qu'il ne finançait plus de projets de corpus. Ça c'est une part très importante, c'est-à-dire qu'il faut quand même que je collecte toutes les inscriptions dans un corpus et ça, en fait, c'est plus un moyen de la recherche, piste de recherches que je dois explorer, qu'une fin en soit, de fait. Donc, stratégiquement il fallait que je le mette différemment dans ma rédaction. [...] Alors en fait, lors de cette formation, elle nous a justement proposé une liste, elle nous avait donné une liste de termes importants, enfin, pas quasi à tout prix hein, ce n'est pas ça, mais histoire de parler le même langage, en fait, avec les personnes qui vont le lire. Et donc, c'est vrai que j'en ai réutilisé, un certain nombre. Histoire de montrer que je répondais en fait aux attentes. Je ne me suis pas non plus forcée à les utiliser, pour montrer que je cochais les cases quoi. » (Célia U.)

La structuration du projet arrive ensuite. Certaines personnes indiquent qu'il faut une proposition très bien structurée afin d'apporter de la crédibilité au projet. Selon cet enquête, pour structurer un projet, seul le bon sens suffit :

« Donc voilà, alors une fois qu'on a une bonne idée, ensuite il faut très bien l'expliquer dans ce fameux texte pour non-spécialistes B1 et à mon avis, une fois que tout est structuré en *work package* et tout, à mon avis, à la fois en tant que *reviewer*... la manière dont j'ai fait mon truc et le reste ben il faut que ce soit crédible et bien solide, mais en fait du bon sens suffit, c'est-à-dire qu'il suffit de se mettre à la place d'un évaluateur tout le temps, qui dit : « Ce *work package* il faut tant de temps ou alors si ça prend plus moins. » Voilà le truc. » (Jules R.)

Lorsque le sujet nécessite une équipe, ce qui est généralement le cas, ce n'est pas juste de la science qui est décrite, mais aussi une structuration d'équipe qui apparaît. L'équipe est parfois le squelette autour duquel se construit le projet (« le squelette de l'ERC c'est d'embaucher deux thèses, deux post-docs et un ingénieur support. (...) et après tu mets quoi comme idée ? quels sont tes objectifs à court, moyen terme ? »). L'équipe et les objectifs phasent ainsi l'activité dans le temps du projet.

Des personnes soulignent ainsi la liberté offerte par l'ERC de ne pas avoir les contraintes des autres projets européens en matière de livrables ou encore d'objectifs précis et de formes d'obligation de résultat. La structuration en *work packages* est une proposition lorsque l'on ne sait pas ce que l'on va trouver, et selon plusieurs personnes, l'ERC laisse la liberté de faire varier la direction de la recherche entreprise. Avoir de la liberté dans la façon de mener sa recherche, ôter la contrainte du résultat ou la rendre moins grande est ce qui mène à « la découverte » : « on va trouver un petit fil, on tire dessus et les grandes découvertes se font comme ça ».

2-2-3. Une part de chance

Un point aveugle de cette enquête se situe dans les logiques d'évaluation réellement à l'œuvre au sein de l'ERC. Ainsi, la connaissance des règles du jeu et une certaine maîtrise de celles-ci ne font pas tout dans ce qui détermine la sélection du projet. Ces connaissances restent un ensemble composite d'indices collectés à qui les personnes donnent sens et qu'elles adaptent en fonction de leur propre *ethos* et de leur conception de la recherche. Beaucoup de personnes soulignent ainsi la part de chance qu'il y a à être sélectionné. Selon cet enquêté, cet aspect est important et il ne faut surtout pas le négliger :

« Il ne faut pas négliger, cet aspect-là dans les candidatures. Vous avez de la chance, vous n'avez pas de chance pour les experts. Vous n'avez pas de bons experts. Vous avez des gens qui sont très compétents dans un domaine, mais qui ne vont pas forcément apprécier ce que vous faites. Vous êtes à cheval sur plusieurs disciplines et dans les faits, vous tombez au milieu dans un trou. Il y a un aspect « course à l'échalote » et vous n'êtes pas toujours sur le bon truc. Donc là, ça a marché. Il y a une part de chance, comme toujours. Et puis, c'est un concours. Vous pouvez être très bon. Et puis en avoir un très bon devant vous ou qui sont plus dans l'air du temps ou je ne sais pas exactement. J'ignore comment se fait le choix final, parce que je pense qu'il y a forcément un moment ou un autre, une discussion sur les répartitions entre disciplines, entre pays, etc. Tout ça, je dis, je suppose, je n'en suis pas sûr. Je pense que oui. J'ai moi-même participé à suffisamment de jury divers et variés pour savoir que ça se passe toujours comme ça à un moment donné. »
(André U.)

L'ERC est « un concours » dans lequel les places sont limitées et dépend de l'état de la compétition.

Dans cette compétition, le nombre important d'évaluations effectuées par les expert·es en deuxième étape et – parfois – leur qualité est souligné comme gage de qualité du système d'évaluation. La première étape de sélection, souvent décisive est cependant effectuée par des membres du panel. Ces derniers peuvent parfois ne pas être spécialistes ou encore être « mal luné·es » comme l'indique cet enquêté. Aux variations de l'humeur des membres de panel, s'ajoute un taux de succès qui n'est pas très élevé et nécessite de faire des choix :

« La deuxième étape, c'est incroyable, ils font évaluer le projet par un nombre incalculable de personnes, on reçoit cinq, six évaluations. Ah, mais non, quand on l'a [l'ERC] c'est très flatteur, mais c'est impressionnant. Je pense qu'ils sollicitent 10, ils en récupèrent six et ils s'appuient là-dessus. Donc là il y a aussi un côté, je pense, chance et malchance au sens où il suffit d'un peut-être... il n'y a quand même pas un taux de succès énorme. Il suffit d'un mal luné, mais bon le mal luné, il faut qu'il argumente, la première étape, là, il y a des non-spécialistes qui peuvent mal comprendre. Donc ça... j'imagine les sentiments que j'ai vu des gens qui ont été refusés, on reçoit les évaluations qui étaient vraiment décevantes. On se disait, mais ben non, mais non... Je me souviens très bien d'un collègue [...] qui avait le projet de venir rejoindre notre laboratoire avec une ERC pour développer un nouveau type de modèle numérique et de changer de laboratoire pour se mettre dans une équipe qui avait un savoir-faire. Eh bien l'évaluateur a dit : « Euh... ce,

ce projet se base dans un laboratoire où il n'y a pas de savoir-faire ». Sans avoir vu qu'il proposait de changer de laboratoire. Il avait compris qu'il restait dans son laboratoire d'origine. Alors peut-être ce n'était pas assez clair. Mais voilà, c'était raté pour ça. » (Jules R.)

À quoi tient la sélection d'une candidature par rapport à une autre ? Cette question nécessiterait de prolonger l'enquête non seulement auprès des acteur·rices de l'évaluation, mais également auprès des scientifiques candidats mais non lauréats. Dans une candidature basée sur l'« excellence individuelle » où l'on met de soi, il peut ainsi être très difficile de se voir refuser la sélection de son projet. Ainsi, pour plusieurs, il est important de souligner qu'il ne faut pas croire que gens qui ont des ERC sont les meilleurs, alors que la sélection ou la non-sélection se « fait à peu de chose ».

Conclusion de la partie 2

Aborder la traduction du profil d'un·e porteur·e de projet à l'ERC revient pour les personnes à faire l'effort, plus ou moins prononcé, de présentation de soi en tant que scientifique indépendant, au parcours garantissant la crédibilité de la promesse de la réalisation des objectifs du projet. Au jeu de la compétition, il faut savoir « cocher les cases ». Au parcours scientifique s'ajoutent cependant des conditions favorables (familiales et institutionnelles) et des formes d'appétences dans la mise en œuvre d'un savoir-faire à mener et diriger un projet ambitieux. Dépasser la science « normale » pour mener une « recherche à la frontière des connaissances » nécessite d'évaluer l'ambition du projet à l'ERC au regard en premier lieu de la portée de la nouveauté scientifique promise dans une démarche scientifique qui se veut – parfois – plus incertaine. Les financements importants donnent alors les moyens d'un esprit créatif.

Si l'on assimile la rédaction d'une proposition de projet à l'ERC à une forme de pratique littéraire (Latour 2005), le travail de mise en forme de la dimension argumentative se base sur la démonstration de propriétés personnelles adaptées à la promesse de la production d'une action scientifique ambitieuse. Ce travail de mise en forme d'une recherche ambitieuse est fondé sur la justification que l'accumulation individuelle d'un savoir-faire et d'un savoir-être rendent possible le travail créateur, lui-même générateur de nouveauté, dans un cadre forcément incertain. La portée argumentative tient de la mise en action de la figure d'un·e « porte-parole », que les candidat·es « bricolent » dans leur présentation et représentation de soi, afin d'aboutir à cette finalité : être sélectionné et obtenir les financements de l'ERC. Dans une interprétation actionniste de l'action scientifique, les « intentions » sont associées à des structures de

préférences (Dubois 2005). Dans ce cadre les actions individuelles et le processus de communication trouvent leur source explicative dans la position dans lesquelles les candidat·es se situent (chapitre 3), mais aussi une rationalité de croyance en la science qui sera produite dans le cadre du projet à l'ERC et en sa capacité à « recruter des allié·es ».

Conclusion du chapitre 4

Cette restitution a posteriori de l'expérience vécue de la construction d'une candidature à l'ERC et de son parcours ne dit rien de l'évaluation du projet elle-même par les membres de panel. Elle nous informe cependant du travail central, méconnu et souvent considérable engagé par les scientifiques dans leurs efforts divers de conformation de leurs profils et de leurs projets vis-à-vis de ce qu'ils sont parvenus à considérer être les attentes de l'institution financeuse.

Plus que la lecture approfondie de l'appel à projet lui-même, il s'agit tout d'abord de saisir ou d'approcher la signification souvent implicite de ce qui est demandé ou attendu dans la participation à la compétition. Alors que l'ERC a historiquement adressé ce type de financements à destination d'un type particulier de recherche (individuelle, *groundbreaking*, *high-risk/high-gain*) et en cela moins général qu'il n'y paraît souvent, comprendre ce dont il est question dans ce langage technicisé des politiques publiques de la recherche et du financement sur projet sur le modèle anglo-saxon nécessite un travail préalable de prise d'information. Dans cette entreprise de traduction et d'adaptation des termes de l'appel dans l'élaboration de la candidature, les individus activent alors des dispositions individuelles liées aux expériences socialisatrices du parcours universitaire et professionnel qui les ont familiarisés au dépôt de projet (au travers de formations dédiées, de préparation des concours, de rédaction de candidatures pour des postes) et/ou à une recherche anglo-saxonne. Nous avons vu que cette entreprise de traduction de l'appel est généralement complétée par l'accès et la lecture de projets « gagnants », et par l'obtention de conseils auprès de collègues *insider* du fonctionnement de l'ERC, qu'il s'agisse de membres de panel ou de lauréat·es. Ce réseau de personnes-ressources au fait du fonctionnement de l'ERC est particulièrement précieux pour les candidat·es, dont les conseils sont ensuite souvent appliqués avec soin. Alors que la rédaction du projet est généralement décrite comme un travail solitaire, accompli seul·e, les collègues ont pour fonction principale d'être des relecteurs et de tester la robustesse de la proposition scientifique.

Lorsque le projet est ancré dans des collectifs préexistants au dépôt de projet à l'ERC, s'assurer de leur soutien dans le projet en renforce la crédibilité autant qu'il facilite leur insertion dans l'équipe en cas d'obtention. Enfin, les personnes accompagnantes au dépôt de projets dans les institutions ont principalement un rôle technique de traduction de la science en budgets éligibles, lorsqu'elles ont été sollicitées. Cependant, ces dernières ont également de plus en plus une fonction d'accompagnement personnalisé du·de la candidat·e. Regarder les réseaux et soutiens mobilisés dans la mise en candidature de soi montre ainsi particulièrement bien la dynamique des mouvements des contours juridictionnels construits autour des savoirs experts et des savoirs techniques dans les territoires professionnels au sein desquels les candidat·es à l'ERC agissent. Il montre également l'implication individuelle dans cette préparation à la candidature, qui prime sur la sollicitation de collectifs de collègues ou de soutien de personnel professionnalisé dans le dépôt de projet. Si le projet mobilise généralement des collectifs (comme nous le verrons dans le chapitre suivant), le projet est presque systématiquement évoqué et présenté comme étant individuel, et rédigé et construit comme tel.

Alliant les profils et figures du « savant », de l'entrepreneur mais aussi du *leader*, démontrer que l'on a la capacité de diriger de manière individuelle un projet de recherche à *plus d'un million et demi d'euros* avec la promesse de dépasser les frontières de la connaissance nécessite de mettre en avant un assemblage pluriel voire hétéroclite de qualités. En premier lieu c'est le profil scientifique que les interviewé·es soulignent comme ce qui se rapporte le plus à la (dé)monstration de l'excellence scientifique, et ce en particulier pour les chercheur·es qui disposent déjà d'un capital scientifique important (notamment ici, donc, parmi les *advanced grants*). Le profil scientifique est pour les enquêté·es évalué en grande partie au travers de la délégation de l'évaluation, c'est-à-dire à partir de la liste des réalisations passées en matière de production scientifique et du *curriculum vitae*. Néanmoins, si cette liste de production scientifique qui montre la réputation et l'expertise dans le domaine apparaît bien nécessaire pour faire état de sa crédibilité scientifique et de sa capacité à mener le projet et donc à rallier à soi des collectifs de qualité, celle-ci n'est pas suffisante en soi dans la démonstration de ses capacités à endosser le rôle visé de *principal investigator*.

« Avoir le profil de l'ERC », selon les enquêté·es, n'équivaut pas à la seule possession d'un capital scientifique saisi isolément. La candidature doit en outre démontrer des dispositions personnelles à proposer des idées créatives « risquées » dans sa recherche, et à savoir ensuite être en capacité de les mettre en œuvre dans un projet de recherche d'envergure qui nécessite

de diriger des personnes et de gérer un ensemble de choses et de paramètres. En plus de la figure du « savant » (esprit créatif et novateur), les aptitudes à entreprendre (aller chercher de l'argent, gérer les choses et mener le projet) se conjuguent ainsi avec des qualités charismatiques du *leader* (attirer et diriger des personnes). Cette conception du *principal investigator* de projet ERC repose sur l'articulation d'une crédibilité sur le plan scientifique, mais tout aussi centralement sur des qualités individuelles qui ne sont pas classiquement comprises dans la liste des normes et valeurs qui constitue l'*ethos* de la science selon Merton et sont donc à ce titre en partie extra-scientifiques. Pour les enquêté·es, il s'agit de faire état de ces trois dispositions *via* la description de son profil en étroite articulation avec son projet, ce qui ne s'approche pas toujours des habitudes de travail ni de l'*ethos* des candidat·es au moment du dépôt (en tant qu'elles ont aussi et parfois d'abord construites autour du statut, du parcours, du moment de carrière et de la discipline d'appartenance).

Mettre en adéquation son « profil » avec ces attendus n'est pas toujours chose facile pour les personnes rencontrées. Si pour certaines il semble plus aisé – tout du moins dans les discours – de s'y plier, du fait notamment d'une activité de recherche qui emprunte déjà largement cette forme (pour les chercheur·es avec une expérience de prise de poste dans un pays anglo-saxon et certains scientifiques en sciences de l'univers et en histoire dont l'activité de recherche nécessite des financements et un travail en collectif), pour d'autres, un travail d'adaptation de la présentation de soi parfois considérable s'engage, réalisé avec plus ou moins d'entrain.

Dans tous les cas, les chercheur·es auxquels la parole est donnée dans les pages précédentes ont « joué le jeu ». Ceci pour des raisons diverses qui s'avèrent être motivées par des logiques d'engagement plus ou moins contraintes comme nous l'avons vu au chapitre 3 (le défi de se mettre en risque ou l'obtention de poste par exemple). Alors que les dispositifs de l'action publique sont des instruments non neutres, l'*ethos* de la science s'affirme ainsi dans la mise à distance fréquente par les enquêté·es – en particulier les plus jeunes – de la notion d'excellence (terme qui est jugé « pas très beau », et que l'on déclare parfois ne pas aimer), de l'utilisation de la rhétorique anglo-saxonne (à visée utilitaire) et de la démonstration auprès des pairs dans la candidature d'une forme d'humilité. Dans leur candidature à l'ERC, les enquêté·es bricolent ainsi au gré des attentes du financeur et de leur conception du métier de chercheur·e une candidature dans laquelle ils s'efforcent de combiner ces deux dimensions. Nous avons donc essayé de montrer comment ces scientifiques s'appliquent à donner un sens à la présentation de leur candidature qui varie à la fois en fonction de la visée utilitaire qu'ils espèrent retirer de

l'obtention du financement à l'ERC et de leur conception de la science. Ce sens se retrouve en particulier dans le rapport qui est fait et produit avec les différents collectifs impliqués, que ce soit celui – certes très personnalisé – du projet, ou ceux des collectifs locaux de la science préexistants au projet, ou un assemblage de tout cela, comme nous allons le voir au chapitre suivant.

CHAPITRE V

GÉRER UN COLLECTIF PERSONNALISÉ EN MODE PROJET

Introduction

Elles et ils sont assis·es derrière leur ordinateur. Une bibliothèque tapisse généralement le fond de leur bureau. Parfois ce sont les tableaux qui décorent la salle à manger. Des enfants interrompent la discussion, il est tard, il est temps de dîner. Des collègues invisibles frappent à la porte du bureau, passent une tête, qui va parfois jusqu'à la caméra. Cependant, pas de signes du projet dans l'écran de mon *Zoom*.

De l'autre côté de l'ordinateur, lorsque je peux circuler dans les espaces et rencontrer les personnes enquêtées, des traces de l'ERC apparaissent. Avec ce lauréat par exemple, dans ce bureau fraîchement rénové qu'il va bientôt quitter pour y faire loger son équipe. Ici, deux grands bureaux vides se font face, des lampes blanches sur chacun d'eux et des boutures de la plante verte perchée en haut du meuble y prennent la lumière en attendant d'être partagées. La seule autre décoration, c'est cette feuille punaisée au mur sur laquelle des lignes verticales hachent brutalement des lignes horizontales colorées qui s'étendent dans toute leur longueur. Ce *diagramme de Gantt*, c'est sa ligne directrice, ce qui rassure, comme il est dit dans *La gestion de projet pour les nuls* qu'il tient dans les mains. Pour cet autre enquêté, c'est dans ce bureau sombre que je le rencontre. Elle est chargée d'ouvrages aux couleurs ocres et lui aussi empile des livres, c'est le résultat de son projet. À peu près un mètre de connaissances reliées soigneusement par l'éditeur. Avec cette autre enquêtée, je me trouve dans un grand couloir bleu pâle, où les posters des conférences avec les logos des financeurs côtoient les vélos qui peuvent même y être réparés. Au milieu, un immense percolateur distribue le café du matin à la

quinzaine de chercheurs qui discutent de science, et d'autres choses aussi. On nous chuchote que certains de ceux-là sont de l'équipe.

À l'instar de ce qu'ont pu faire Bruno Latour et Steve Woolgar (Latour et Woolgar 1979), une ethnographie des projets ERC nous aurait sans doute amenée à photographier, documenter, détailler et répertorier les formes de relations qui concourent à la production des faits scientifiques. Il en serait certainement ressorti des situations bien différentes d'un projet à l'autre. Dans le cas de l'ERC, la science se décrit bien au sein de projets construits par soi et « pour soi », dans un espace délimité dans le temps dont la construction sociale déborde sur son environnement et dans sa durée (Paradeise 1988). Comme observé au sein du marché du travail artistique (Menger 1991), c'est la reconstruction d'une identité professionnelle et du contenu de son activité au sein d'organisations en mouvement qui sont interrogés ici (de Verdalle 2003). Ainsi, dans le monde réticulaire de la « cité par projets » (Boltanski et Chiapello 1999), le modèle d'organisation en équipe-projet autour d'un *principal investigator* semble questionner la valeur de l'activité de coordination du travail scientifique et de gestion des interactions dans l'identité de chercheur·e, et en lien avec l'attention portée au travail de « petites mains » dans la construction des faits scientifiques.

Faisant le point sur les travaux existants au début des années 2010 concernant l'importance toujours croissante du financement sur projet et ses conséquences sur le travail des chercheur·es, Matthieu Hubert et Séverine Louvel soulignent – entre autres transformations – la bureaucratisation du travail ainsi que le déclin des formes de solidarités organisationnelles à l'œuvre au sein des laboratoires en France (Hubert et Louvel 2012). Du fait de l'obtention de contrats fléchés sur certains types de dépenses et de thématiques, les stratégies scientifiques se définissent alors moins à l'échelle des laboratoires qu'au niveau des équipes ou des chercheur·es individuel·les. Dans ce cadre, les intérêts individuels et collectifs ne seraient pas toujours convergents, ce qui rend difficile la construction sur le long terme d'un projet de laboratoire et l'évitement d'un « éparpillement thématique ». Le financement sur projet modifie ainsi les relations à l'intérieur des laboratoires, dans lequel l'autonomie des individus chercheurs s'accroît d'un côté tandis que l'influence stratégique des directions de laboratoires, mais aussi des tutelles, s'en trouvent affaiblies de l'autre (Jouvenet 2011). Ces premiers voient également leur responsabilité accentuée du fait du recrutement et de la gestion de « personnels non-permanents » et/ou par le fait de constituer des collectifs de travail latents, notamment dans le cadre de projets de type « collaboratif » qui nécessitent la mise en place de partenariats

académiques ou industriels (Barrier 2011). Ainsi, dans la lignée de ces travaux et dans un contexte où les objectifs de transformation des promesses du projet en résultats tangibles tiennent de la mise en travail de l'équipe, les porteurs de l'ERC se trouvent à la croisée des collectifs qui constituent l'écologie du travail scientifique en projet : équipe du projet constituée par soi et pour soi, par les différents collectifs du laboratoire comme par les équipes de personnel administratif.

La science est ainsi fondamentalement une activité collective (Granjou et Peerbaye 2011) dont il nous semble qu'elle se forge et emprunte, dans l'espace particulier du projet ERC, une forme potentiellement spécifique de « collectif personnalisé ». Ce « collectif personnalisé en mode projet » se définit comme un groupe dont les membres (scientifiques et/ou personnel technique) sont recrutés et mis au travail par et pour le *principal investigator* dans une durée limitée, ceci à des fins de réalisation des résultats promis dans la proposition de recherche rédigée par le PI et sélectionnée par l'ERC selon des critères avant tout individuels de l'excellence. Le collectif se trouve ainsi créé de manière *ad hoc* par le PI et a vocation à n'être financé par l'ERC que pour la durée du projet. Il s'intègre malgré tout dans un environnement déjà organisé collectivement autour d'entités sociales caractérisées – entre autres – par les structures organisationnelles des établissements et les cultures épistémiques concernées. Laboratoire, équipes scientifiques thématiques pour les sciences de l'univers, services de personnels administratifs... sont autant d'entités aux fonctionnements variés et aux temporalités propres. Aux perspectives individuelles de transformations de carrière scientifique *via* l'obtention de l'ERC, s'ajoute pour le PI la responsabilité de l'avancée de son projet et la gestion de son groupe ainsi que l'entretien des relations avec ces entités sociales qui environnent l'activité du projet. Au croisement de la contrainte administrative, institutionnelle et disciplinaire (Whitley 2000), les lauréat·es « bricolent » ainsi au gré de l'avancée du projet les attentions portées à soi et aux collectifs.

En organisant l'activité de recherche selon le modèle du·de la *principal investigator* qui constitue son groupe, le souci de l'équipe se confond avec le souci de soi, qui tendent à se confondre, mais jusqu'à quel point ? Trois cercles se superposent alors : le *PI*, son équipe, les environnements dans lesquels les projets se situent. Le financement sur projet modifie ainsi le travail d'articulation des différentes sphères de la vie professionnelle des chercheur·es. Mais qu'en est-il précisément de cet entrelacs de relations du point de vue du ou de la lauréat·e lorsque l'évaluation par les pairs, qui précède l'obtention et la gestion du projet, repose sur des

critères (aussi explicitement) « individuels » ? À travers la gestion du projet, comment les formes de relation collégiales, organisationnelles, sont-elles ou non évoquées par les lauréat·es ? Y a-t-il des variations observables à propos des manières de faire intervenir les différents types de relations et d'identités professionnelles et personnelles en fonction des temporalités du projet, des positionnements statutaires des lauréat·es, des environnements de recherche, des disciplines ? Comment ces scientifiques se représentent-ils dans leur rôle de porteur principal d'une équipe au sein de leur environnement, et en quoi leur identité professionnelle se reconstruit-elle – ou non – au cours de ce processus ? La gestion d'un collectif personnalisé en mode projet n'est-il qu'une « simple » mise en action de dispositions préexistantes au « management » dévoilées dans l'écriture du projet et/ou une socialisation sous contrainte de résultats ? Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'écriture du projet nécessite pour les candidat·es à l'ERC de démontrer leurs qualités de chercheur·e créatif·ve, tout autant que d'entrepreneur de la recherche et de *leader* de groupe. Alors que les directeurs de laboratoire sont passés – sous l'effet notamment de la recherche par projet – de « patrons à managers » (Louvel 2011), comment ces transformations se retrouvent-elles à la fois dans l'identité de *principal investigator* et dans les relations que ces scientifiques entretiennent avec les différents collectifs constitutifs de leur environnement de travail ?

À partir de l'activité de gestion d'un projet ERC, nous interrogeons dans ce chapitre la question de l'identité professionnelle de chercheur·e à travers l'entrelacement et l'entretien des interactions auprès des environnements sociaux contenus dans les différentes frontières du projet. Dans une première partie, nous centrons le regard sur les formes de construction et de gestion de l'équipe¹⁸⁶ du projet telles que les lauréat·es les conçoivent, en y abordant également la question de l'organisation de la production scientifique. Le recrutement des membres de l'équipe et sa gestion reposent ainsi, pour le PI, sur un enjeu : celui de créer une relation de confiance au sein du projet tout en accordant son mode de management avec son *ethos* scientifique. Dans une seconde partie, nous abordons la question de l'articulation pour les porteur·es des temps de l'activité professionnelle, entre temps de la recherche et temps

¹⁸⁶ Nous avons souhaité interroger des lauréat·es sur toute la période étudiée, afin d'essayer d'identifier des variations éventuelles au cours des années. Au moment des entretiens, certains projets étaient donc terminés depuis plus ou moins longtemps, d'autres sont encore en cours, et enfin certains viennent juste de débiter. Ainsi seize entretiens sur les quarante ont été menés auprès de lauréat·es pour qui le projet est toujours en cours (et qui ont obtenu leur ERC depuis moins de cinq ans); dix-neuf entretiens ont été menés auprès de lauréat·es dont les projets sont en phase terminale ou déjà clôturés depuis moins de cinq ans (et qui ont obtenu leur ERC depuis six à dix ans) et enfin cinq entretiens ont été menés auprès de lauréat·es dont les projets se sont terminés depuis plus de cinq ans (et qui ont obtenu leur projet depuis plus de dix ans).

administratifs en fonction des structures administratives dont ils·elles disposent. Enfin, dans une troisième partie nous regarderons les interactions de ces personnes, de leur projet et de ses membres avec les pairs, chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es, au sein et à l'extérieur du laboratoire d'appartenance.

1. Organiser son équipe de confiance, gérer les incertitudes du projet

Les budgets des projets ERC sont en grande majorité dédiés à des dépenses de personnel, que ce soit sous la forme de remboursement des coûts de personnel permanent ou pour du recrutement. L'ERC est présenté par les scientifiques comme l'occasion de se constituer leur équipe¹⁸⁷, qu'ils vont définir eux-mêmes et qui constitue une force de travail très substantielle sur le sujet qu'ils ont défini. Après l'obtention du projet, les personnes investissent ainsi le rôle de *principal investigator*. Le travail scientifique s'organise alors sous une forme collective qui est celle de l'équipe du de la porteur·e dont l'une des activités est de mettre en action entre trois et parfois jusqu'à une centaine de « collaborateur·rices » sur le temps donné du projet (qui ne sont pas tout·es rémunéré·es sur le projet). En comparaison des autres types de financement sur projet et d'un mode de travail en dehors de l'ERC, la taille de l'équipe, son caractère éphémère et son association à un seul individu en font un objet social qui nécessite pour les lauréat·es de penser avec un soin particulier sa composition et leur rôle. Les PI étant responsables de la réalisation de la promesse scientifique ambitieuse sélectionnée par l'ERC, comment dans ce contexte d'incertitude, choisissent-ils de travailler en équipe ? Comment conçoivent-ils leur rôle de porteur·e et quelles sont les activités qu'ils mettent en œuvre afin d'endosser ce rôle ?

La recherche par projet engendre la création d'alliances et de groupes éphémères qui se constituent pour un temps donné. Idéalement, ce collectif travaille dans un but précis, celui de réaliser – ou de tenter de réaliser – les objectifs fixés dans le document programmatique évalué comme conforme aux attentes du financeur, et qui devient, de ce fait, contractuel. Si l'institution d'accueil (l'établissement) est le responsable légal et le signataire du contrat de subvention, en matière de réalisation scientifique, la responsabilité de l'avancée du travail repose, toujours du

¹⁸⁷ Nous n'avons rencontré au cours de notre enquête qu'un seul lauréat ayant utilisé les financements de l'ERC uniquement pour de l'équipement.

point de vue contractuel tout du moins, sur le·la porteur·e seul·e, contrairement aux projets collaboratifs où les formes de responsabilité sont partagées.

Le travail en projet dont le PI a la responsabilité est ainsi contraint temporellement. De cette contrainte temporelle et des contradictions inhérentes liées à ce mode spécifique de travail (conflits de temporalité, équipes composites, prégnance des dispositifs de contrôle), les relations de confiance entre les membres – pourtant indispensables à ce mode d’organisation – s’en trouvent régulièrement contrariées (Cihuelo 2012). Selon ce postulat, comment les PI maintiennent-ils les relations de confiance entre les membres de leur groupe à des fins de réalisation des objectifs scientifiques du projet ? Dans cette première partie, nous allons voir que ces relations de confiance au sein du projet s’organisent pour le PI autour d’un recrutement de « qualité » (Karpik 1989) d’une part et sur une organisation et une gestion du travail scientifique en adéquation avec son *ethos* scientifique d’autre part.

1-1. Composer et recruter son « équipe de rêve »

Le travail en collectif, pour les historien·nes et les astrophysicien·nes, est présenté comme une nécessité pour mener à bien la recherche qu’ils·elles souhaitent faire dans le cadre du projet. Léonie F., historienne, a ainsi une activité de recherche plutôt solitaire, mais au vu de la masse de données qu’elle souhaite traiter, il est impossible pour elle de poursuivre ce travail seule, c’est pourquoi elle s’est tournée vers les financements à l’ERC. Les moyens financiers accordés par l’ERC sont conçus en priorité pour les enquêté·es comme un moyen de réunir et de recruter un groupe plus ou moins important en taille, et de proposer des salaires attractifs qui permettent d’attirer et de recruter des personnes aux compétences rares et recherchées. Cette possibilité de recruter plusieurs personnes sur une période de cinq ans est en grande partie ce qui singularise le projet ERC des autres types d’appel à projet, comme les projets de l’ANR par exemple. Le travail coûte cher et les coûts de salaire du PI et/ou des personnels permanents et non permanents sur le projet (en moyenne au nombre de sept selon l’ERC¹⁸⁸) élève très vite le total du budget au niveau des montants maximaux accordés par l’ERC, aussi conséquents soient-ils.

¹⁸⁸ « Chaque bénéficiaire d’une subvention de l’ERC emploie en moyenne 7 membres d’équipe. Actuellement, plus de 75 000 postdocs, doctorants et autres membres du personnel travaillent dans leurs équipes de recherche ». Site de l’ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-glance>. Consulté le 17/01/24.

Fondamentalement, un projet ERC représente une masse de travail à accomplir trop importante pour être réalisé par une personne unique. Le recrutement de l'équipe permet de déléguer une partie du travail à réaliser et de former une « synergie » autour du projet. C'est le financement obtenu qui donne les moyens pour les PI de créer leur équipe ou groupe tels qu'ils le souhaitent en fonction de leurs besoins, sans contrainte de coopération spécifique a priori. Cette « équipe de rêve », comme nous la qualifions, s'élabore par le recrutement de contractuels et de titulaires, de membres du laboratoire et de collègues extérieur·es. Selon un enquêté en astrophysique, la « qualité des recrutements » – mais qui n'est pas uniquement liée à l'ERC – est bel et bien ce qui assure le succès en recherche.

Dans cette configuration, réduire les incertitudes de résultat liées à ce mode de travail en projet conduit le PI à vouloir recruter des personnes qui montreront un engagement technique et personnel conséquent. Qu'est-ce qu'une « force de travail » de qualité dans un projet ERC ? Pour un enquêté, la qualité du recrutement repose sur la production scientifique qu'une personne sera en mesure de fournir pour le projet. Ainsi, la recherche est difficile et un·e bon·ne post-doc, un·e bon·ne doctorant·e ou un·e bon·ne collègue fera « en termes de science dix fois plus qu'un moyen ». Comment s'assurer de la qualité du recrutement d'une bonne force de travail ? Dans les marchés du travail universitaires saisis en tant qu'économie de la qualité, il existe précisément des ambiguïtés concernant le contenu de la qualité attendue (Musselin 1996). Dans le cadre d'un projet à l'ERC, l'ambiguïté autour de la qualité du recrutement des membres de l'équipe ne repose nullement sur les activités pédagogiques mais entièrement sur les activités scientifiques, mais aussi techniques, selon les types de personnels. Pour le PI, les attentes dans le recrutement des membres de l'équipe reposent cependant moins sur les mécanismes de reconnaissance scientifique des recrutés que sur la réduction de l'incertitude concernant l'engagement scientifique et personnel qui sera fourni. Dans la poursuite d'une qualité du travail scientifique en mode projet ERC, le travail relationnel pour le·la chercheur·e (Barrier 2014) repose sur les liens de proximité noués avec des collègues d'une part et sur des savoirs pratiques liés à l'expérience passée de recrutement d'un personnel temporaire d'autre part.

1-1-1. Intégrer des proches, s'assurer de la qualité du noyau de l'équipe

Quelques personnes composent leur équipe sur la seule base du recrutement de CDD, en particulier chez les StG et CoG non titulaires qui sont les moins ancrés dans des organisations

et/ou les chercheur·es qui travaillent de manière plus solitaire. La plupart combinent cependant personnel permanent et personnels recrutés sur le projet, seniors et juniors, expert·es, ingénieur·es et chercheur·es, doctorant·es et post-doctorant·es. La constitution de ces équipes est parfois pour moitié composée de chercheurs permanents et pour moitié de non-permanents ou plus composites. Le recrutement de ses membres est ce qui conditionne l'avancée du travail et rythme la temporalité du projet. Jules R., astrophysicien, gère ainsi le recrutement de sept post-docs et de doctorants qui vont venir compléter un ingénieur CDD déjà présent au sein de l'équipe et qui vont lui permettre de passer à la seconde phase du projet. Avoir de « bons » recrutements est décisif pour ces enquêté·es, comme une large partie du travail va reposer sur leurs épaules et ceci dans un temps limité et avec la nécessité impérieuse d'aboutir à des résultats. Les personnes mobilisent ainsi en premier lieu leur réseau comme gage de qualité des recrutements des membres du projet.

Compter sur son réseau pour assurer une qualité de la recherche dans son projet

Composer l'équipe de son choix commence en premier lieu par embarquer avec soi des pairs, considérés comme des « égaux ». Pour les titulaires en particulier dans les deux disciplines, les réseaux professionnels construits au fil de la carrière sont mobilisés afin de constituer l'équipe. Le projet s'inscrit ainsi dans le temps d'une vie professionnelle et d'habitudes de travail déjà construites avec un certain nombre de personnes. Dans ce « petit monde », le « réseau social entre les acteurs universitaires se constitue, se renforce (ou se défait) au gré des interactions professionnelles » (Musselin 1996, p. 195).

Retrouver une homologie des collectifs et des dynamiques de travail dans et en dehors du projet permet en premier lieu pour les PI de s'assurer d'une qualité de la recherche qui sera menée et d'avoir une confiance dans leur engagement de départ. Il y a l'assurance pour les personnes que ces collaborateur·ices de qualité disposent des savoirs et compétences nécessaires à l'activité de recherche mais aussi qu'ils·elles seront investi·es dans le projet. Les choix sont souvent affinitaires et les personnes se tournent vers des collègues proches, qu'elles considèrent parfois comme des ami·es. Les liens de proximité permettent de rendre l'ambiance de travail agréable et de ne pas perdre en efficacité. Ce choix de ne « travailler qu'avec des gens avec qui l'on a envie de travailler » est régulièrement assumé par les enquêté·es comme ce qui est particulièrement recherché avec un financement tel que l'ERC. Fabiola I., historienne, souhaitait ainsi travailler en premier lieu avec des personnes avec qui elle pouvait travailler

facilement, dialoguer, et nourrir intellectuellement sa réflexion, et qui ne se situent pas dans l'espace proche de travail, mais à l'étranger :

« Je voulais qu'il y ait quand même des collègues. Des pairs, si je veux dire. Des pairs. Des égaux. Je veux dire, pas des gens qui sont proches de moi, des gens qui sont en poste ailleurs et qui sont intéressés par ces sujets là et avec qui j'avais envie de dialoguer. Pour moi, c'est un lieu aussi de travail avec des gens avec qui je peux travailler facilement sinon... Qui sont en poste ailleurs, qui sont dans d'autres systèmes. Et tout ça. Donc je les ai embarqués. [...] Il y avait aussi cette dimension-là de gens qui s'étaient, dont j'estime qu'ils ont une vision intéressante de ces périodes, avec qui j'ai envie de dialoguer pendant ces cinq années. Donc j'ai embarqué, je leur ai demandé si ça les intéressait. Et puis ensuite, j'ai embauché des post-doc que je connaissais plus ou moins avant, mais que je connaissais un peu quand même. [...] Mais bon, là, j'ai fait un appel ouvert. J'ai reçu plein de candidatures et voilà, donc j'ai sélectionné ces trois-là. Oui aussi, j'ai fait le choix de prendre trois post-doc tout de suite. Pour le reste de la recherche, on sera moins. En tout cas il y aura moins de salariés. Je ne l'avais pas vu tout de suite. Mais c'est en le démarrant, je me suis dit c'était bien de démarrer avec une équipe un peu plus solide et ensuite il y a un côté un peu plus analytique, on n'est pas obligé d'avoir tant de post-doc. » (Fabiola I.)

Ces quelques « égaux » constituent l'« équipe cœur » auprès de laquelle s'agrégeront pour un temps ou pour toute la durée du projet (voire au-delà du projet), d'autres collaborateurs.

Les recrutements de pairs dans le projet sont ainsi très dépendants des méthodes de travail des enquêtés et de la structuration des réseaux de scientifiques sur leurs sujets. Pour les historien·nes qui travaillent sur des sujets de recherche dont les collègues se situent à l'étranger, les « égaux » de l'équipe vont se chercher en dehors du laboratoire. Dans des projets interdisciplinaires ou qui nécessitent des expertises spécifiques, les ressources peuvent ne pas se trouver au sein du laboratoire et seront donc cherchées ailleurs. Un lauréat a également fait venir son équipe de l'étranger alors qu'une relation de confiance s'est créée sur la base du croisement des expertises et de l'expérience du travail ensemble. Le PI se rend ainsi mobile avec « son groupe », généralement très international. Au contraire, lorsque des collègues au sein du laboratoire travaillent sur les mêmes domaines ou disposent de l'expertise, il serait malvenu de créer sa propre équipe autonome en écartant toute collaboration en interne. Raphaël N., chercheur en sciences de l'univers, travaille ainsi sur le projet avec les collègues de son équipe en partie afin d'éviter les conflits :

« C'est vrai que si j'étais arrivé dans le laboratoire, que j'avais décidé que je travaillais sur les XXX, mais que je ne travaillais pas avec mes collègues qui travaillaient dessus, que j'ai créé mon petit groupe, ça aurait fait des grosses tensions. [...] J'en ai entendu beaucoup parler de ces problèmes soit de locaux, soit de personnes, dans plein de laboratoires. Et je pense que c'est lié au fait que certains porteurs d'ERC ont voulu créer leur propre équipe autonome au sein même d'un laboratoire, et je pense que c'est contre l'esprit [...]. On est dans une structure, il faut s'intégrer dans cette structure. Ça peut poser des conflits. Donc moi, j'étais plutôt dans cette logique-là [d'intégrer des collègues du laboratoire]. Après, il y a eu quelques petites, on va dire,

pas tensions, mais des petites incompréhensions sur la structuration du projet, l'utilisation des budgets. Une fois qu'on s'est mis d'accord, il n'y a pas trop de souci. » (Raphaël N.)

L'intégration de collègues n'est pas sans lien non plus avec l'état du marché de recrutement universitaire. En histoire particulièrement, il s'agit pour beaucoup d'engager des collègues chercheur·es proches et de leur fournir un salaire durant quelques années. La pérennisation des postes pour un temps ou pour longtemps de technicien·nes et ingénieur·es sur le projet (notamment en lien avec la politique incitative de certains établissements) est envisagée par des enquêté·es en sciences de l'univers comme la possibilité de conserver l'expertise de ces personnels et d'éviter le turn-over. Les formes de relations hiérarchiques avec les collègues sont pensées très différemment selon ces PI. Pour une historienne en milieu de carrière, s'appuyer sur les pairs correspond ainsi à une volonté de ne pas penser les membres de son équipe comme des subordonnés et de pouvoir libérer du temps pour des collègues plus expérimenté·es, avec qui elle souhaite travailler notamment pour leurs compétences spécifiques.

Le premier cercle de recrutement des membres de l'équipe se situe donc d'abord dans le réseau professionnel de proximité. Comme dans le marché des avocats, le client doit recourir à son propre réseau d'informations pour choisir un professionnel (Karpik 1989). Dans le marché spécifique de la recherche, qu'ils soient scientifiques et/ou technicien·nes, ces personnes sont intégrées au projet du PI sur la base de la confiance portée dans leurs expertises professionnelles et selon des liens affinitaires. Dans ce premier cercle des membres de l'équipe, le « recrutement » au sein du projet ne fait donc pas l'objet d'une publicité ou d'une fiche de poste à diffuser. Les PI vont chercher à attirer et intéresser des collègues déjà choisis afin qu'ils participent à leur projet, selon une promesse, celle que le travail qu'ils pourront effectuer sera de qualité et que chacun en retirera un bénéfice. Ces qualités sont censées garantir une efficacité immédiate dans la mise en activité de la recherche en mode projet ainsi qu'un cadre de travail plus confiant et agréable pour le PI. À ces ralliements fondés sur des liens de proximité s'ajoutent le recrutement de personnel non permanent, scientifiques et technicien·nes, financé sur le projet.

Ces recrutements qui vont donner lieu ici à un contrat de travail financé sur le projet, exigent une publicité de poste. Pour ces personnes qui intégreront de manière temporaire le projet, l'appareillage avec les intérêts du PI et du projet est plus incertain.

1-1-2. S'assurer de « bons recrutements » pour le succès en recherche

Pour les enquêté·es, historien·nes comme astrophysicien·nes qui ont constitué une première partie de leur équipe sur la base de leur réseau de connaissances, s'ajoutent des recrutements de personnels en CDD financés sur le projet. Dans d'autres configurations, en particulier pour des historien·nes qui ont toujours mené leur recherche de manière « individuelle » (sous-entendu ici seul·e), l'équipe de l'ERC repose principalement sur le recrutement de CDD. Ces personnes mènent ainsi une recherche « individuelle » parce qu'elles ont accumulé des bourses postdoctorales, ne sont pas titulaires de postes et sont donc sans ancrage particulier au sein d'un laboratoire, ou parce qu'elles apprécient juste ce mode de travail. Dans ces deux configurations d'équipes, il s'agit pour le PI de recruter des personnels temporaires de qualité sur la base d'une publicité des postes.

Encadré 10 - Récit de la construction d'un collectif personnalisé en mode projet

Avec une hypokhâgne, deux khâgnes et l'ENS, Fernand U. a eu « un parcours classique », même s'il n'était « pas bon élève au collège et au lycée ». Souvent admissible et pas admis aux différents concours, et a essuyé quelques échecs qui étaient « durs à vivre mais l'ont aidé à se positionner », et qui ont contribué à ne plus avoir « de sur-angoisse de l'échec », ce qui l'a aidé dans le fait de se préparer à candidater à l'ERC. Pas « très très intello » dans son approche, Fernand U. se définit plutôt comme un homme « de terrain » avec une démarche dans ses choix très « intuitive et affinitaire ». Il évite les sujets des milieux « très élitistes » et apprécie la dimension émancipatrice du type de financement que procure l'ERC. Sur la suggestion de sa directrice de laboratoire qui pense que c'est « un bon cheval » et en réponse aux incitations de l'institution, Fernand U. dépose un projet à l'ERC sans réellement connaître l'appel. Depuis quelques années, il n'a plus d'idées, s'est éparpillé et ne voit plus comment réinventer son sujet. Après avoir parlé de l'ERC à une accompagnante, Fernand U. « comprend tout de suite que c'est des budgets faramineux », que ce n'est pas en « empilant les colloques » qu'il est possible de dépenser ces millions, et que c'est donc forcément du temps de travail. À partir d'une idée « très basique », qui n'est « pas du jus de crâne », il se dit que s'il « arrive à réunir 10, 15, 30 personnes autour de cette idée-là », cela pourrait « avoir un effet de levier incroyable », en connectant des données dispersées, difficiles à déchiffrer. Le travail envisagé alors pour réaliser cette idée devra prendre des mois et des mois de contrats post-doctoraux. Il est encouragé et est conforté dans son idée qui est solide et le motive de plus en plus. Il en parle avec ses collègues proches qui seront intégrés au projet par la suite et « se chauffent » en se disant que ce serait « dingue », ce serait « génial » dans une « espèce d'excitation » qui est selon lui, le moteur du métier même de chercheur, en tout cas ça façon à lui d'avancer. Ce sont ainsi des « opportunités qui créent des espèces d'excitation et donc d'énergie ». Si le projet est écrit de manière individuelle et qu'il est très personnel, il est tout de suite conçu comme un collectif impliquant collègues et recrutement de CDD. Sans avoir jamais monté de projet auparavant, Fernand U. se repose sur des accompagnantes et se concentre sur l'idée, qu'il considère comme son métier, sans « faire semblant d'être fort en ingénierie de la recherche ».

Les incertitudes sur la qualité de l'engagement technique et scientifique des recrutés en dehors des réseaux connus sont plus fortes ici pour les scientifiques. La prise d'initiative, la capacité à

développer quelque chose d'innovant est ce qui fait selon un enquêté, la différence entre un·e bon·ne et un·e moyen·ne doctorant·e ou un·e post-doctorant·e. Cependant, recruter des « bons » collaborateur·ices est aussi un apprentissage qui nécessite de faire des choix.

Faire le choix de recruter des doctorant·es, des post-doctorant·es ou des ingénieur·es ?

Plusieurs types de contrats de recrutement de personnel temporaire peuvent être mis en place dans le cadre du projet. En particulier ici, ces contrats sont de trois sortes, il s'agit des contrats doctoraux, postdoctoraux ou encore d'ingénieurs. L'enquête montre que dans ce marché du recrutement du travail précaire sur projet, les post-doctorant·es et les ingénieur·es sont particulièrement recherchés contrairement aux doctorant·es. Plusieurs raisons à cela sont évoquées.

La première raison est de pouvoir recruter des personnes qui ont déjà une « certaine expertise », et qui sont « bien adaptées au programme que l'on a envie de faire ». Le niveau de compétences demandé par certaines tâches nécessite de disposer de personnes déjà formées. Une autre raison évoquée est aussi stratégique financièrement. Contrairement aux financements de post-docs, les bourses de thèse sont plus accessibles au sein de l'institution, et elles peuvent donc s'ajouter comme une ressource supplémentaire au projet. C'est aussi l'occasion de pouvoir offrir un salaire à des jeunes collègues non encore titulaires d'un poste pérenne, ce qui est beaucoup plus difficile à trouver en matière de financement. Prendre un·e doctorant·e, c'est aussi prendre le temps de former un·e étudiant·e, ce qui nécessite de l'expérience et de l'appétence pour l'encadrement. Cela n'est pas toujours le cas notamment pour des scientifiques dans des établissements uniquement de recherche au fonctionnement semi-privé. Dans le cas des plus jeunes chercheur·es, au moment du projet, ils sont un tiers des enquêté·es à ne pas disposer de l'habilitation à diriger des recherches, ce qui contraint les PI – notamment en histoire où l'obtention de l'HDR est plus longue et tardive – à recourir à des tiers qui disposent de ce diplôme pour l'encadrement du·de la doctorant·e. Dans ce type de configuration, l'enjeu pour le PI dépendant de collègues HDR, souvent plus avancés dans la carrière, est de garder la main sur le sujet de thèse et sur la direction du travail du·de la doctorant·e. C'est aussi, selon plusieurs interviewés, mettre un·e doctorant·e en mauvaise situation que de lui faire réaliser sa thèse dans le cadre d'un projet tel que l'ERC.

Pour ces personnes, la finalité d'un doctorat ne convient en effet pas très bien à un collectif tel que l'ERC en termes de dynamique d'équipe, de gestion du temps mais aussi de progression de carrière pour le·la apprent·ie chercheur·e. Au temps nécessaire à l'encadrement d'un·e étudiant·e le projet impose des contraintes de temporalités fortes ainsi que de cadrer fortement les sujets de thèse pour qu'ils correspondent aux besoins scientifiques du projet. Alors que les sujets de thèse sont souvent définis préalablement par les directeur·ices de thèse en astrophysique, c'est moins le cas en histoire. Ainsi, pour Anthony A., historien, les exigences du projet ne sont pas conciliables avec l'encadrement d'un·e doctorant·e lorsque le projet est conçu selon un principe de collégialité :

« C'était quand même un projet qui demandait beaucoup à chacun. Dans ce type de projet, concilier les exigences et les priorités pour lui-même et d'un doctorant vis-à-vis de sa propre thèse et l'engagement dans le collectif... Je n'ai jamais fait et ça me ferait très peur de devoir encadrer un doctorant dans le cadre d'un projet ERC comme ça. Avec des post-doctorats, alors, c'est toujours pareil ils avaient un intérêt évidemment pécuniaire, enfin plein d'intérêts, il faut que chacun y trouve son intérêt. Ça ne fonctionne que si chacun y trouve son intérêt et ses intérêts. Mais c'est vrai qu'au moins, il n'y a pas la thèse, il n'y a pas un directeur de thèse, la thèse est faite. Je ne sais pas comment dire. Au moins, on ne se dit pas qu'on n'est pas en train, peut-être de gâcher la thèse de quelqu'un ou de la tordre dans un sens qui est le sens du projet et pas forcément le sens de la thèse. Parfois pour la bonne cause, en tout cas pour la cause du projet. Mais moi, j'aurais du mal à être sûr, absolument sûr, que la convergence des deux ne soit pas... Je ne sais pas, les doctorants que j'encadre, s'il y avait ça au-dessus, enfin s'ils étaient encadrés dans le cadre [du projet], je ne sais pas comment je ferais. » (Anthony A.)

Il y a ainsi une certaine aversion à recruter des personnes doctorantes dans le cadre d'un projet. Parce qu'elles ne sont pas estimées suffisamment au niveau, pas (encore) assez bien formées au type d'activité qui est demandée, ne correspondent pas aux liens relationnels qui unissent les membres d'un projet, ou alors parce que le PI ne se considère pas comme un assez bon encadrant, ce ne serait donc pas les ménager que de leur faire réaliser une thèse dans un tel environnement. À cette question du type de contrat dans la construction d'une équipe dont les membres sont engagés dans le travail en projet s'ajoute celle pour les PI du vivier de recrutement pour les scientifiques.

Le vivier de recrutement à l'international lorsque l'offre n'est pas suffisante

Les possibilités de recrutement dépendent également d'un certain état de l'offre. Spécifiquement en histoire, lorsque l'appel fait aux collègues pour participer au projet n'est pas fructueux, que les compétences n'existent pas en France parce que le sujet n'y est pas du tout étudié (« [c'est un] axe plutôt à l'anglo-saxonne et donc c'est plutôt avec les collègues

américains qu'il est possible de travailler ») ou que le vivier de post-doctorant·es n'est pas suffisant (en histoire, le post-doc serait ainsi moins nécessaire à une progression de carrière vers la recherche d'une part et d'autre part l'agrégation assure un poste dans le secondaire), les recrutements peuvent être très internationaux. Yvain G., historien et lui-même étranger, a ainsi constitué une équipe très européenne alors que les postdocs « français » manquent et qu'il a reçu très peu de candidatures au niveau national :

« J'avais une équipe internationale, finalement. Dans mon équipe, le seul français était l'ingénieur XXX, je ne dis pas que je n'ai pas eu de candidatures françaises, mais j'en ai eu relativement peu. Parce qu'effectivement, l'idée des postdocs, c'est quand même... voilà, le fait de faire des postdocs après la thèse, c'est quelque chose qui ne passe pas encore dans la carrière d'un historien, je ne sais pas, d'un jeune historien français. Déjà, parce qu'effectivement beaucoup de ces historiens sont agrégés, donc, du coup, s'ils n'ont pas de postdoc ou de poste, ils sont à l'école, bon, voilà. Donc, ils enseignent dans le secondaire, s'ils n'ont pas de poste de maître de conf, etc. Et après, c'est aussi effectivement une question de vivier, à ce moment-là, peut-être, pour les postes que j'avais publiés, il n'y avait pas à ce moment-là beaucoup de candidats. C'est une question que, peut-être, je suis aussi étranger, voilà. Pour un certain nombre de raisons, j'ai eu très peu de Français. » (Yvain G.)

Constituer une équipe internationale et être soi-même étranger, c'est employer l'anglais comme langue de travail. La question du vivier implique également une adaptation des conditions de travail, afin qu'elles soient les meilleurs possibles et puissent attirer les bons candidat·es, comme c'est le cas par exemple pour la question du travail à distance.

Lorsqu'il existe une très petite communauté de scientifiques travaillant sur le sujet porté par le PI, ce sont les conflits d'intérêts au moment du recrutement qui sont à gérer, autant que les relations amicales avec des collègues précaires. La formation de l'équipe dépend également du contexte, et la période de COVID a représenté pour certain·es une source de complications importantes dans le recrutement mais aussi dans l'avancée du travail dans un groupe en manque de liens. Au contraire du recrutement des « bonnes personnes », se tromper dans la détection des qualités d'un engagement technique, scientifique et personnel des personnes sur le projet, c'est prendre le risque de ne pas voir son projet aboutir comme on le souhaiterait ou qu'il ne se finisse pas dans les temps :

« C'est difficile sur une ERC de trouver les personnes qui vont faire le travail que vous voulez qu'ils fassent. Donc, j'ai pris des gens qui n'ont pas fait ce que je leur ai demandé de faire, donc, à la fin, j'ai fini toute seule. » (Maëlle R.)

« Trouver les personnes qui vont faire le travail » c'est donc d'abord penser au recrutement des membres du projet dans un souci de réduire les incertitudes et les ambiguïtés sur les qualités à trouver chez les recrutés. C'est aussi penser pour le PI à la structuration et à la cohésion de

l'équipe alors que l'échelle du projet prend une autre dimension avec plusieurs postdocs à faire travailler ensemble.

1-2. Des visions du rôle de porteur·e de projet aux modèles d'organisation du travail scientifique en équipe

Dans son ouvrage sur les transformations du positionnement et du fonctionnement des laboratoires de la recherche publique dans les sciences de la vie depuis les années 1970, Sandrine Louvel a montré comment les directeurs de laboratoire sont passés progressivement de « patrons » s'appuyant sur une forte légitimité scientifique, à celle de « managers » qui disposent d'une légitimité stratégique (Louvel 2011). Ces deux idéaux-types sont analysés au prisme de changements qui se sont opérés dans les modalités d'élaboration des stratégies scientifiques du laboratoire, de la gestion des carrières et des financements, des formes d'évaluation externe et enfin dans la formation des doctorant·es.¹⁸⁹ Dans notre enquête, les directeur·rices de laboratoire s'avèrent rarement mentionné·es au cours des entretiens. En constituant leur équipe et leur groupe, les PI indiquent dans l'ensemble décider « seuls » de l'orientation des recrutements comme nous avons pu le voir, mais aussi des méthodes employées dans la gestion du collectif-projet. Ce collectif personnalisé en mode projet est parfois suffisamment important pour constituer un « petit laboratoire » dans le laboratoire. Il nous semble alors que les idéaux-types du « patron » et du « manager » élaborés par Séverine Louvel se confondent dans la personne du *principal investigator*, qui dispose – dans la temporalité précise du projet – d'une forte légitimité scientifique et stratégique dans le projet reposant sur la gestion de moyens financiers importants et l'obligation de résultats scientifiques.

¹⁸⁹ Les « patrons » des années 1970 disposent d'une forte légitimité scientifique sur laquelle ils se basent pour imposer des projets à leurs équipes et leurs institutions de tutelle. Leur politique d'emploi scientifique et de gestion de carrière repose ensuite sur deux instruments : le « jardinage » (recrutement à l'intérieur du laboratoire) et la « collection » (recrutements de chercheurs pour introduire des thématiques). Les patrons décident ensuite de la mise en commun et de l'affectation des financements contractuels selon un registre « domestique » de coordination. Ils sont enfin très peu concernés par l'évaluation des collectifs de la recherche par des instances externes et l'encadrement de thèse sert à édifier un domaine scientifique. À partir des années 1980 et 1990, une transition s'amorce vers l'idéal-type de « managers ». Ces directeurs de laboratoire « managers » se caractérisent par une capacité à obtenir des financements et des postes dans un contexte de régulation « conjointe » des stratégies de laboratoire avec les tutelles. Ils se heurtent cependant à des difficultés pour définir et suivre une politique d'emploi scientifique et dirigent une organisation de type « conventionnel » où les équipes forment une association d'égaux. Si la mise en commun des ressources contractuelles ne disparaît pas, les règles sont repensées en fonction des intérêts à l'échelle des équipes. Les « managers » sont enfin confrontés à des « évaluations outillées et suivies d'effets » à partir desquelles ils peuvent engager des transformations de leur laboratoire, mais où dans le même temps leur fonction de défense et de pacification du collectif est fragilisée. Enfin, les doctorants sont ici au cœur des stratégies de positionnement dans un environnement concurrentiel.

Le projet ERC est régulièrement présenté par les scientifiques enquêtés des deux disciplines comme une chance de pouvoir travailler en collectif avec des personnes aux compétences complémentaires et d'être moins isolés dans leur travail. Avoir la responsabilité d'une équipe demande cependant pour ces PI un investissement personnel important qui est évalué en fonction de la taille de l'équipe. Ainsi, Margaux A., historienne, se réjouit d'avoir obtenu un projet à l'ERC, qui lui permettra d'être moins isolée dans son travail. Alors qu'elle n'est qu'au début de son projet, elle espère cependant qu'elle pourra correctement gérer son engagement dans le projet afin de ne pas se laisser dépasser par le travail, mais se rassure en se disant que l'équipe n'est pas « trop grosse ». Ce degré d'engagement pour le PI tient à la taille de l'équipe, mais également aux conceptions des rôles de coordinateur du projet qu'ils élaborent ainsi qu'aux rapports qu'ils entretiennent avec les membres de l'équipe.

1-2-1. Les rôles et activités de coordinateur·rice de collectif personnalisé en mode projet

Dans la gestion de l'équipe, se retrouve alors la façon dont les PI mettent en acte les dispositions promises par leurs soins dans la candidature à diriger leur projet sur la base d'une légitimité scientifique et stratégique d'entrepreneur·es et de *leaders*. Dans le cadre contraint temporellement du projet et de ses objectifs, aborder la manière de faire travailler l'équipe que l'on a constituée implique de contrôler le travail réalisé collectivement. L'organisation du travail se modèle alors largement en fonction de la structure organisationnelle et hiérarchique du projet telle que pensée par le PI. Ces structures organisationnelles et hiérarchiques se définissent avant tout en fonction de la manière dont les enquêté·es pensent leur rôle de coordinateur·rice de projet. Ainsi, la « personnalité » est très mise en avant par les enquêté·es dans les modèles employés pour la direction de l'équipe et du projet. L'ambition et les risques du projet, autant que la taille de son équipe nécessitent de penser son rôle de coordinateur·ice, ce que les personnes abordent différemment selon le moment de carrière dans laquelle elles se situent, leur stature, leur vécu et leur personnalité. Plusieurs activités relèvent de ce rôle et notre recherche nous a permis ici d'en identifier plus particulièrement quatre que nous analysons à la suite : la structuration hiérarchique du projet, la gestion des ressources humaines, l'organisation et le contrôle de l'avancée du travail scientifique et enfin la gestion des tâches du travail par projet.

Structurer les relations hiérarchiques entre le PI et les membres du projet

Lorsque l'équipe de l'ERC peut atteindre une taille de 60 à 70 personnes, la crédibilité du projet dépend de la clarification des rôles de chacun de ses membres. Pour un enquêté en histoire, cette taille de l'équipe a nécessité de mettre en place une structure organisationnelle et décisionnaire précise qui répartit les rôles en fonction des statuts et des relations entretenues avec le PI. Il y a tout d'abord lui, en tant que porteur, un *Advisory board*, une équipe locale avec des personnes recrutées, des pairs qui collaborent depuis un laboratoire extérieur au projet mais qui ne sont pas dans l'équipe et enfin de nombreux·ses expert·es spécialistes d'un domaine précis du projet. Penser précisément la structure organisationnelle du projet doit pour les enquêté·es rendre crédible sa réalisation au vu du profil du porteur, mais aussi lever toute ambiguïté quant au fait que le PI est bien celui qui dirige le projet.

Quelques enquêté·es en histoire se sont ainsi appuyé·es sur ce critère d'indépendance du porteur de projet ERC pour clarifier leur rôle de PI auprès de chercheur·es avancé·es dans des situations où la structure décisionnaire se voit négociée. Alors que des chercheurs reconnus dans leur domaine interviennent dans la répartition et l'organisation du travail scientifique qui doit être entrepris dans le cadre du projet, Léonie F. s'appuie sur les critères d'indépendance du porteur d'ERC pour affirmer sa direction du projet :

« J'ai vraiment eu l'impression que tout ce que [les membres du jury] voulaient vérifier, c'est que c'était bien moi qui portais le projet et qu'il n'y avait pas tout un réseau en embuscade derrière en disant : « Tiens, on va mettre la gamine en avant », que j'étais vraiment le porteur. Ce qui n'était pas idiot. Parce que genre trois mois après, il y avait un colloque. Et là, voilà t'y pas que deux ancêtres ont fait une réunion après le colloque entre des gens qui allaient travailler sur [le projet]. Et les deux ancêtres qui m'expliquent : « Bon, alors voilà comment vont se répartir les choses. Moi, je vais diriger ça. Lui va diriger ça ». Moi, je faisais quoi ? Rien. Mon projet. Ils étaient partis à tout se répartir tous les deux tranquilles. Ils étaient plus ou moins dans l'équipe mais genre en mode consultant. On participe, on ne dirige pas à ma place, donc ça a un peu tangué, on s'est quitté un peu en froid. Je me serais fait dépecer sur place plutôt que de céder. » (Léonie F.)

Avec la structure organisationnelle et hiérarchique, il s'agit d'affirmer sa fonction de *directeur·ice du projet*. Voir déployée cette structure organisationnelle et hiérarchique dans la candidature constitue une première étape. La mettre en œuvre ensuite est parfois chose aisée pour certaines personnes, mais beaucoup moins pour d'autres.

Une manière de palier aux difficultés à se penser en coordinateur·ice de projet est de faire que les décisions soient largement collectives et trouvent une forme de publicisation suffisante parmi les membres du projet. Concevoir sa direction suivant des décisions collectives renvoie

le plus souvent à des questions politiques et de conception d'une liberté individuelle dans la recherche ainsi que du principe qu'il existe une égalité entre pairs, que les collègues soient titulaires ou non-titulaires. Un enquêté historien souligne ainsi que toutes les questions sont traitées de manière collective lors de réunions régulières, en particulier sur les questions de gestion. Il reste cependant maître de l'arbitrage final de ces questions, du fait de son rôle de responsable.

La gestion des ressources humaines

Pour faire vivre le collectif, les scientifiques les plus avancés dans leur carrière s'appuient sur leurs expériences précédentes de management ou de direction administrative ou de recherche. Ces expériences de direction permettent principalement l'acquisition de techniques de gestion des ressources humaines. Ainsi, selon une enquêtée, la gestion des dynamiques collectives et des situations de crise est un aspect à ne pas négliger et qui s'appréhende au gré des expériences passées ou s'apprend avec le projet. La gestion des ressources humaines est considérée comme un élément central du rôle de coordinateur·rice de projet.

Comme les directeur·rices de laboratoire, les PI occupent également un rôle pacificateur au sein du groupe. Dans des équipes-projets qui agrègent des personnes aux profils hétéroclites ayant ou non déjà des liens de proximité et travaillé ensemble, les dynamiques relationnelles sont difficilement prévisibles. Gérer les ressources humaines constitue alors un apprentissage qui n'est pas toujours nécessairement déjà acquis, et/ou prend dans le cadre de l'ERC une nouvelle ampleur. Pour des plus jeunes notamment et/ou des lauréat·es qui avaient pour habitude de travailler plutôt seul·e, certain·es ne se considèrent pas comme un·e patron·ne, pas comme un·e *manager* et ils·elles peuvent être assez « mal à l'aise avec la prise de responsabilité ». En tant que responsables, ils sentent cependant qu'il y a des attentes de la part des membres du projet afin que ces scientifiques soient moteurs dans la prise de décision et la direction du projet. Pour ces chercheur·es, il faut gérer les conflits, « taper du poing sur la table », arbitrer dans des moments parfois jugés très durs. Un enquêté en histoire souligne ainsi qu'il a dû apprendre à gérer et à *assumer son leadership*. Cette gestion des dynamiques relationnelles du collectif au sein du projet est considérée comme faisant partie à part entière du rôle de PI. Dans son rôle de coordinateur·ice, le PI conçoit également l'organisation du travail scientifique ainsi que ses modalités de contrôle, qui supposent de penser les liens de hiérarchies avec les membres de son équipe.

Gérer le travail scientifique

Pour celles et ceux qui ne se conçoivent pas du tout comme des « meneur·es » et se présentent comme travaillant plutôt en solitaire de manière générale, il n'y a pas de notion d'équipe, mais « un travail où il y a un lieu commun à un moment ». Pour l'enquête suivante, s'il respecte les membres de ce travail en lieu commun et prend en compte leur domaine de recherche, les relations sont cependant hiérarchisées, et le travail clairement délimité et prescrit :

« Moi, je ne suis pas une personne qui travaille dans le collectif. [...] j'ai plutôt l'idée – et ça a été reproché par les évaluateurs – de travailler avec des post-doctorants. Et on n'est pas forcément dans une relation de parité, c'est vrai, mais c'est tous des gens que je vais respecter et en fait à qui je vais délimiter ou indiquer ce sur quoi ils vont travailler et en même temps je prende en compte leur domaine de recherche. Par ailleurs, je ne conçois pas ça comme simplement se servir sur le dos du pauvre doctorant. Je conçois plus ça plutôt comme un travail où il y a un lieu commun à un moment. Et ça me rassure parce que je ne suis pas une personne qui mène des équipes. J'ai des responsabilités, je peux le faire. Ce sera la première fois que je le fais, je l'apprends. Je ne sais pas comment ça va se passer, mais j'ai fait toute l'année, toute la première année. J'ai fait le travail en amont de leur dire où on va faire les archives, on va. Donc je fais ce travail-là. Après, je ne sais pas ce que ça donnera. » (Alejandro X.)

D'autres historien·ne, souvent parmi les plus jeunes, envisagent différemment leur rôle de coordinateur·ice de projet. Marie-Lise G. dit ainsi souhaiter « laisser une part de liberté » aux membres de son projet, en particulier aux scientifiques titulaires notamment par ce qu'elle considère que ceux-ci sont expérimentés. Les doctorant·es et technicien·nes font cependant l'objet d'un suivi plus attentif que les premiers. Elle considère alors son rôle de porteur·e de projet comme de la coordination et de la gestion d'équipe.

La gestion des activités nécessaires au projet

Afin de gérer tout à la fois les ressources humaines autant que l'avancée du travail, la responsabilité de la direction du projet nécessite d'animer l'équipe et d'organiser des réunions régulièrement. Dans ce cadre, les PI expliquent ainsi « bricoler » des outils de gestion d'équipe (outils pour le suivi financier, calendrier partagé) afin de les aider dans la coordination. Il est intéressant que constater ici que peu d'enquêté·es – et il s'agit uniquement d'historiennes – ont choisi de procéder au recrutement d'un·e *project manager*, à temps plein ou à mi-temps, en charge de les aider très spécifiquement dans la coordination du projet. Ces postes, à l'interface entre le scientifique et le management, est pourtant systématiquement jugé indispensable pour

celles qui en bénéficient¹⁹⁰. Ainsi, une historienne délègue-t-elle à une *project manager* les activités d'archivage, de liaison avec les partenaires, et une somme d'activités de communication, sans quoi elle souligne qu'« elle n'y arriverait pas ».

Avec ou sans *project manager*, pour beaucoup, la gestion collective du projet est déjà pensée et explicitée dans le dépôt de la candidature à l'ERC. Souvent, un *work package* « management » est d'ailleurs spécifiquement prévu, afin de répondre aux questions des membres du panel d'évaluation et d'affirmer la vision du management d'équipe qui sera ensuite mise en application. Ainsi, Jérémie P., astrophysicien, souligne que parmi les différentes manières de manager envisageables, lui entend mettre en œuvre une vision très précise de la manière dont il souhaite fonctionner. En particulier, l'accent est mis par ses soins sur l'organigramme et les temporalités de recrutements qui émaillent le projet, ainsi que par la mise en place d'instruments variés censés favoriser les opportunités de carrière pour les postdocs et les doctorants embauchés à cette occasion :

« Voilà, ça, c'est l'organigramme. Moi, j'ai mis l'accent sur le management. Ça, c'est un *work package* qui fait une page, j'explique, je vais embaucher des gens, je vais leur offrir des opportunités de carrière, je veux offrir aux postdocs une indépendance à 50 %. 50 % sur le projet, 50 % ils font ce qu'ils veulent. Je leur offre 6 000 euros par an, pour qu'ils fassent leur voyage, leurs trucs et je leur offre l'opportunité d'encadrer les thèses qui seront embauchées dans l'ERC. Les gens en thèse, je leur offre un environnement où ils ne sont pas que encadrés par bibi, ils sont encadrés par des chercheurs juniors, les postdocs. Donc on met des différents niveaux pour que du coup, les gens en thèse et plusieurs référents et référentes puissent développer leur réseau, tisser leur réseau. Voilà donc tout un tas de construction comme ça. » (Jérémie P.)

Bien marquer la structure de l'équipe dès la rédaction du projet, sa dynamique, nommer les différents niveaux de collaboration permet de définir les responsabilités, mais consiste aussi à montrer que l'on a adapté l'équipe en fonction de son statut et que l'on est en capacité de la gérer.

Cette responsabilité de projet suppose différents modèles d'organisation hiérarchique pour les PI. Plus encore que la personnalité souvent mise en avant, à travers le modèle d'organisation du projet se confrontent des conceptions tirant vers les dimensions plus ou moins collectives et/ou individuelles de la science, qui sont deux modalités possibles et se retrouvent dans la posture de porteur de projet selon un continuum. Des profils en viennent ainsi à se dessiner selon les deux disciplines considérées, entre les astrophysicien·nes et les historien·nes. Alors

¹⁹⁰ Ces postes sont néanmoins difficiles à justifier comme un coût direct du projet, et ne sont donc à ce titre peu autorisés par les établissements d'accueil.

que le rôle de coordinateur·rice est très largement anticipé et pensé par les historien·nes comme engageant leur personnalité et leur conception de la science, pour les astrophysicien·nes qui ont globalement davantage l'expérience et l'habitude de travail en équipe, c'est souvent l'organisation et l'efficacité du travail qui sont mises en avant. Dans tous les cas, des savoir-faire managériaux sont assimilés ou mis en action afin de s'assurer *a minima* du contrôle du travail effectué et de la réalisation des objectifs scientifiques délégués – en partie – à des membres de son équipe. Les lauréat·es prennent ainsi des « réflexes de manager » comme le souligne avec humour cet enquêté :

« [En s'adressant à l'enquêtrice] Est-ce que tu pourrais peut-être m'envoyer juste un mail ? [...] Un réflexe de manager, tu vois ? « Envoie-moi un mail comme ça je te réponds à ça ». Non, mais je sais que... c'est horrible en vrai, je peux y penser et j'y penserai. » (Baptiste V.)

Au-delà de la structuration des rôles et de la répartition des tâches, pour certaines personnes, être PI c'est également l'animation du groupe qui importe, alors que les affinités relationnelles comptent et que chacun doit pouvoir trouver son intérêt dans le projet et y prendre place.

1-2-2. Animer le projet, créer des affinités et aider à « réaliser les potentiels »

Pour le PI, l'objectif est dans cette perspective d'arriver aux résultats de son projet en prenant en compte les membres de son équipe et en y faisant réaliser les intérêts de chacun. En situation de relation entre pairs, la double responsabilité de résultat de l'ERC et de la prise en compte de la carrière des chercheur·es de l'équipe constitue un jeu d'équilibriste auquel plusieurs enquêté·es déclarent se prêter avec une attention soutenue.

L'art de l'intéressement : faire entrer les intérêts individuels dans le cadre général du projet

Le rapport au statut de « manager » est parfois ambigu pour les personnes. Conçu comme une obligation intrinsèque du mode projet, ce rôle est parfois vécu comme quelque chose de potentiellement – très – angoissant. Dans ce travail de « management scientifique », c'est-à-dire dans l'évaluation et le contrôle des résultats et de la production du travail scientifique des membres de son équipe, de la configuration des conditions de travail mais aussi dans la capacité à fédérer un groupe, ces pratiques font l'objet d'une négociation constante avec les normes et valeurs de scientifique et de PI.

Pour des « jeunes » historien·nes et astrophysicien·nes qui indiquent ne pas se sentir la capacité à manager ou l'« âme » d'un manager, l'important est alors de bien signifier aux membres de l'équipe que ce qui compte est que chacun puisse s'épanouir au sein de leur projet individuel. Il importe alors simplement pour les membres d'avoir à l'esprit que les projets individuels doivent cependant se soucier d'entrer dans le cadre général du projet ERC. Dans le management de l'équipe, parvenir à faire entrer et réaliser les intérêts de chacun·e est une condition essentielle de la production d'un auto-engagement au travail, et est une voie décisive pour permettre de guider les personnes vers les objectifs voulus.

Pour les chercheur·es en science de l'univers tout particulièrement, il s'agit de « guider et non pas de diriger », comme dans le milieu sportif ou artistique. Pour Étienne O., astrophysicien, un coordinateur de projet ERC est un chef d'orchestre ou un metteur en scène. Une fois qu'il y a les acteurs, il faut être capable de leur faire réaliser leur potentiel pour les guider vers là où l'on souhaite aller. La posture de *manager* est à mettre en relation avec les expériences passées des enquêté·es. Dans le parcours des astrophysicien·nes, le post-doctorat est un moment où est éprouvé ce qui marche et ce qui ne marche pas dans un travail en mode collectif personnalisé. Pour un autre enquêté, qui s'appuie sur son expérience personnelle, imposer un sujet lorsque l'on recrute quelqu'un ne fonctionne tout simplement pas. Pour cette raison, il déclare ainsi porter une grande attention à la qualité des recrutements, sur la base desquels il organise ensuite le travail de production scientifique en le dirigeant vers ses objectifs du projet. Sur le modèle des sports collectifs, la réussite collective du projet est alors renvoyée à la motivation de la somme des intérêts individuels à développer son expertise. Dans cette perspective, le rôle du·de la coordinatrice de projet est donc de proposer un « sujet bien pensé » qui pourra intéresser et sur lequel s'agrègera un collectif de *potentiels* individuels, qui participent à forger les valeurs sur le marché très concurrentiel des post-docs en sciences de l'univers :

« Alors, j'ai un mode de fonctionnement assez particulier. Donc moi, ma philosophie, c'est de recruter des personnes bonnes, et après, on va leur faire faire ce qu'ils ont envie de faire, et ça a bien marché. Après, moi, je m'adapte à ce qu'ils savent faire pour les orienter sur des sujets où je vois que... en gros, ça, c'est mon rôle, d'avoir la vision du truc et après les orienter sur les sujets qui vont s'adapter sur ma science. Moi, j'ai fait un premier recrutement une première fois, et on n'a recruté personne parce qu'on trouvait qu'il n'y avait personne de bon. Deuxième recrutement, on a recruté une personne. Et après, là où j'ai été un petit peu malin, c'est... voilà, c'était que j'ai recruté pendant le Covid. C'est-à-dire que j'ai anticipé le fait que les gens n'allaient pas aux US, et là, j'ai ouvert une grosse campagne de recrutement, et j'ai récupéré plein de supers post-docs. Après, ma stratégie, j'ai pris l'exemple sur l'une de mes collègues, [...] il y a vraiment un exemple d'ERC où vraiment l'ERC, ça a amené quelque chose, ou elle a apporté quelque chose dans le sens où c'est des collaborations, plein de nouvelles sciences de collaboration longue durée qui a

bien marché. Et la façon dont ça fonctionne, c'est la seule qui n'est pas enseignée, en fait, dans les livres. [...] Moi, j'ai fait beaucoup de sport co, j'ai fait de l'orchestre, j'ai fait de la musique. Donc ça, pour moi, c'est important d'avoir une super équipe. Les personnalités aussi, ça a été important. Il y a des gens que je n'ai pas recrutés, voilà, qui ont des personnalités où on sent que ça peut foutre en l'air une équipe, ça, je n'ai pas recruté. Donc ça, pour moi, le choix de l'équipe était absolument important, oui. Et surtout, ce que je fais, sur un tableau blanc, j'ai écrit les expertises, j'ai croisé des flèches, j'ai mis des interactions, et j'ai vu « qu'est-ce qu'on peut faire ici, du coup, avec ces expertises-là, qu'on pourrait faire nulle part ailleurs ». Et du coup, après, la science, elle est partie comme ça en fait. Donc, les sujets qui ont été développés, [...] moi, j'amène des grains, j'amène des choses. » (Bastien J.)

Le rôle du coordinateur est alors indexé sur le fait de savoir motiver les intérêts individuels en sachant placer les personnes au bon endroit en en créant des dynamiques relationnelles qui mèneront aux objectifs attendus par le PI.

Pour les sciences de l'univers lorsque l'équipe est ce sur quoi repose toute la réalisation de l'idée du·de la porteur·e, trouver les « bon·nes » post-docs est un enjeu particulièrement important. Ces bonnes personnes (post-docs) sont selon la définition d'une enquêtée, celles qui auront des compétences techniques pointues et qui sauront les dépasser pour avoir une vision plus large. Ces compétences techniques et cette vision élargie contribuent ainsi fortement à l'avancée du projet, néanmoins, l'offre en post-docs estimés de qualité est tributaire du marché universitaire international. Or, pour Ava F., la France ne serait précisément pas le contexte le plus attirant à destination de ces post-docs de grande qualité :

« J'ai dit que certaines des personnes que j'ai recrutées n'étaient pas super. Pour moi, les problèmes principaux de mon ERC, c'était que je n'ai pas eu des postdocs, très exceptionnels. Pour moi donc il y a deux choses. Les top personnes ne vont pas en France. Ils vont à Harvard, Cambridge, bon ils choisissent les tops institutions, tout d'abord. Les salaires en France sont limités, l'insertion des personnes en France est difficile, les non-Français en France, c'est difficile donc tout le monde connaît ça. Donc les personnes qui postulent en France, sauf s'ils ont des raisons personnelles, ils ne sont pas les meilleurs. Après, moi, j'ai cherché des compétences techniques très détaillées. Donc les personnes que j'ai recrutées avaient ces compétences techniques, mais elles, elles n'avaient pas la vision globale, donc elles n'étaient pas capables de passer du détail de la simulation à pourquoi c'est important. Donc il y a ces deux facteurs, je pense. Le troisième est qu'au début de l'ERC, on met l'annonce pour les postdocs entre septembre et novembre. [...] donc quand j'ai pu mettre mon annonce de postdocs, c'était trop tard, et la plupart des personnes avaient déjà accepté autres choses. Donc pour la première année c'était ça le problème. Après, l'autre problème était qu'en même temps, il y avait trois ERC sur le même sujet. Un était *starting*, *consolidator*, et *advanced*. Donc il y avait trois, enfin trois comités différents, mais donc la même année, on cherchait à recruter cinq ou six postdocs sur le même sujet. » (Ava F.)

Spécifiquement pour les astrophysicien·nes, dans ce marché sous tension autour de « post-docs » de qualité, l'attractivité du travail sur le projet est considérée comme résolument nécessaire. Ce moment du post-doc est également particulièrement central et significatif dans

la progression de carrière vers une titularisation de ces éventuels futur·es collègues, pour qui il doit y avoir un intéressement suffisant à intégrer le projet. Dans cet art de l'intéressement, plusieurs PI en astrophysique donnent à voir combien ils endossent ainsi le rôle qu'ils n'hésitent pas à qualifier de *coachs*. Comme dans les sports collectifs, la personnalité des membres de l'équipe est importante, et sont écarté·es celles et ceux qui ne semblent pas pouvoir s'y intégrer, même si techniquement et scientifiquement ils·elles sont très « bon·nes ».

Pour les PI, il s'agit également d'organiser la répartition du travail scientifique, comme nous avons pu le voir. En sciences de l'univers, alors que le post-doc compte dans la suite de la carrière, le PI réorganise le projet afin que chacun puisse y trouver un intérêt. Hubert T. a ainsi redéfini le rôle et les espaces de chacun des post-docs recrutés afin qu'ils puissent s'intégrer au projet et que chacun y trouve son intérêt, tout en favorisant une synergie autour du projet :

« C'est assez délicat, le projet est assez restreint. Ils ont quand même tendance à travailler sur un peu la même thématique. Je fais en sorte de découper pour que chacun ait une niche, et pour ne pas hypothéquer leurs chances après, j'essaie de faire ça au mieux. Cet exercice est assez délicat, je trouve, parce qu'il y a un risque de recouvrement très fort et en même temps, on doit quand même faire en sorte qu'ils puissent tous travailler ensemble. Parce que mon idée du truc, ce n'est pas moi et eux sous une forme pyramidale, mais c'est plutôt tous ensemble, et moi, qui papillonne un peu au milieu. Mon idée, c'est vraiment un groupe de gens qui travaillent avec des méthodes proches, potentiellement sur des objets un peu différents, et qui s'entraident, qui travaillent ensemble. Mais en même temps, il faut que chacun arrive, après à s'en sortir et à continuer sa carrière tout seul, donc, je fais en sorte qu'ils aient tous, un pré-carré qui leur est propre et qu'ils pourront défendre ou pas selon ce qu'ils voudront faire dans la suite. » (Hubert T.)

Dans un domaine scientifique où le marché universitaire du post-doc de qualité entre en concurrence avec d'autres espaces géographiques plus attractifs, il faut pouvoir attirer et intéresser. Il faut également pour le PI pouvoir accompagner ces « talents » (Schotté 2019), les guider afin qu'ils participent à la réussite du projet. Le « management scientifique » dans ce cas repose sur le fait de créer des synergies afin qu'un collectif durable puisse se créer et se maintenir.

Les manières de concevoir les équipes entre histoire et sciences de l'univers sont en cela très différentes. Alors qu'en histoire il s'agit d'intéresser des individualités autour d'un projet commun mais qui restent très libres, en science de l'univers, les membres de l'équipe sont « nucléés » pour former un tout le plus intégratif possible.

Créer la dimension collective, faire progresser la carrière des précaires, maintenir des réseaux

L'idée de l'équipe est de créer un collectif. Dans certains cas avoir des affinités relationnelles est ce qui permet non seulement de réaliser du « bon travail » mais également d'ouvrir pour certain·es de nouvelles possibilités de collaborations pour la suite.

Nous l'avons vu, pour un ensemble de raisons la dynamique de l'équipe est très importante pour beaucoup d'enquêté·es, et repose sur le fait de faire travailler ensemble un ensemble très hétérogène de personnes, issues de différentes disciplines, de pays variés, qui sont à des âges de carrière divers. Les dynamiques relationnelles entre les membres de l'équipe sont parfois pensées comme des instruments de progression de carrière pour les précaires, qui enrichissent leur réseau de relation avec des « seniors ». Les PI gèrent ainsi également les relations hiérarchiques entre membres du projet. Un enquêté en histoire, très attaché au fait de réunir une équipe « plutôt junior », a ainsi dû demander à une titulaire qui adoptait une position de pouvoir vis-à-vis des non titulaires de quitter le projet alors qu'il estimait que cette attitude « abîmait la dimension collective ».

Certain·es mettent en place des dispositifs spécifiques pour la progression de carrière des post-doctorant·es, comme cette enquêtée qui a instauré un système de « co-direction » de projet tournante entre ses post-doctorant·es afin qu'ils·elles acquièrent des compétences de coordination de projet, à mettre dans leur CV :

« J'ai mis en place un dispositif et ça, c'était déjà dans le projet tel que je l'ai déposé. Et donc, ce dispositif prévoit que, évidemment, je suis responsable du projet sur la durée des cinq ans. Mais chaque année, un des post-doc est co-responsable avec moi. Donc la codirection est partagée chaque année entre moi et un des post-doctorants. Comme ça, ils font l'expérience, vraiment, de ce que c'est que porter la responsabilité d'un projet. Ils seront plus attentifs aussi à tout ce qui est gestion du budget, gestion des ressources humaines. Je les associe vraiment à toutes les prises de décision. C'est un peu lourd pour eux, mais ça dure un an. Et puis, je pense qu'ils acquièrent des compétences, pour leur CV c'est quelque chose d'utile. Et si à l'avenir eux veulent déposer un projet, je pense qu'ils ont déjà toute une série de ressources dans les mains. » (Nicole K.)

Les post-doctorant·es assimilent ainsi des méthodes en gestion de projet, et ils·elles sont aussi parfois accompagné·es dans leurs candidatures sur des postes de titulaire.

Dans nombre de projets, les membres titulaires, et notamment celles et ceux qui ont le plus connu la précarité, entraînent et conseillent aussi les jeunes chercheur·es sur les concours CNRS, de maître de conférences ou encouragent et aident à déposer des projets à l'ERC. Quitte

parfois à mettre le projet ERC en retrait par rapport à des opportunités de postes qui peuvent s'ouvrir pour les post-docs. En histoire essentiellement, concernant la précarité, la nécessité d'« avoir une conscience politique », mais aussi une « conscience de genre » ou « des contraintes familiales » est souligné dans certains cas, notamment lorsque l'équipe est jeune. Un enquêté recrute ainsi des gens qui peuvent faire « plus que lui » en matière de terrain notamment parce qu'il a des contraintes familiales fortes. Les agendas sont aussi parfois adaptés aux personnes qui ont des enfants en bas âge.

La carrière des post-doctorant·es est la plupart du temps pensée dans le cadre du budget alloué. Celui-ci est utilisé pour qu'ils·elles puissent par exemple aller à des conférences et étendre leur réseau de collaboration. Les moyens financiers et le label d'« excellence » du projet permettent de renforcer de nouvelles collaborations, mais aussi d'avoir des accès privilégiés et confortables en mission à des terrains, des archives ou des instruments et de faire à cette occasion du « transfert de connaissance » :

« On faisait des demandes régulièrement [de temps d'instrument], alors, le projet plaisait bien au comité donc on a eu la chance d'avoir du temps assez régulièrement dans différents observatoires, donc, au Chili, à Hawaï et aux Canaries. Euh, donc ça aussi, ça a été la clé de notre succès, c'est qu'on avait énormément de données et voilà. Les missions elles étaient régulières hein. En plus, là, comme j'avais des étudiants, des post-docs, pour moi c'était aussi important, si vous voulez, de les former aux observations astronomiques, j'en emmenais toujours un avec moi, ce qui double le prix, mais bon, là, c'était l'occasion et c'était important je pense. Ça fait partie du *Transfer of knowledge*, je sais plus comment dire en français. Je perds les mots. » (Jean-François F.)

Les moyens financiers donnés par l'ERC procurent un environnement très favorable aux post-docs, mais aussi au projet. Pour faciliter l'intégration, les réunions sont organisées dans des endroits estimés agréables afin de renforcer le collectif. Plusieurs enquêté·es, en histoire comme en astrophysique, présentent alors l'ERC comme une véritable « aventure humaine » jamais vécue dans la recherche alors que l'on a une vraie équipe autour de soi. La création de liens de proximité avec les membres de l'équipe est très valorisée.

Conclusion de la partie 1

Composer et gérer un collectif scientifique personnalisé en mode projet relève à la fois de techniques de management et de formes d'*ethos* de la recherche. Alors que l'idéal-type du « patron » scientifique se retrouve parfois, c'est selon nous moins le profil du « manager » que davantage celui de l'entrepreneur d'une *start-up* qui se dégage de la description des organisations du travail scientifique et du rôle de PI. Un enquêté indique ainsi que le projet

ERC est un peu comme une *start-up*, il s'agit moins de le « manager » que de l'animer. À rebours souvent de l'autorité hiérarchique, le modèle organisationnel de la *start-up* met l'accent sur le projet, la coopération, l'autonomie et le bien-être au travail (Flécher 2021). On le voit cependant, les cultures épistémiques jouent un rôle fort dans les manières de se concevoir en tant que PI et de concevoir son équipe. En particulier, ces différences épistémiques se fondent ici sur le rôle du post-doc dans le travail en équipe et dans la carrière pour les astrophysicien·nes dans un projet conçu comme intégratif et sur la garantie des formes de liberté individuelles pour les historien·nes dans un modèle de projet « chapeau ». Ce modèle de la *start-up* est ainsi largement à nuancer par le fait qu'il s'intègre dans un champ spécifique, celui de la recherche.

Composer et recruter son équipe, en organiser et en superviser le travail scientifique qui y est effectué nécessitent la mobilisation de savoir-faire et des savoir-être spécifiques, au-delà même de la stature du scientifique qui repose sur la production d'idées. Au *charisme du savoir-faire* (Weber 1996) qui évoque la création artistique, s'ajoute une autre forme de charisme personnel qui doit permettre de s'écarter de l'ordre du quotidien et favoriser la création de liens sociaux. Les deux critères fondamentaux indissociables du charisme personnel que sont *la qualité extraordinaire* d'un personnage et sa *reconnaissance* par les suiveurs (Dericquebourg 2007) sont mobilisés pour la mise en réussite d'une entreprise scientifique au caractère individuel, pourtant bien ancrée dans des collectifs dont on doit s'assurer de la qualité et de la fidélité.

Les liens de proximité sont alors mobilisés aussi bien dans la constitution de l'équipe que dans son animation, au profit d'une meilleure qualité de l'environnement de travail mais aussi d'une forme de productivité. Pour les chercheur·es lauréat·es à la réputation déjà bien établie, attirer de nouvelles recrues et mobiliser son réseau peut être chose (un peu plus) aisée. Pour les chercheur·es aux trajectoires en formation ou « déviant » d'un mode plus classique de configuration au niveau national (carrière à l'étranger notamment) peuvent pour certain·es demander davantage de travail de persuasion ou nécessiter d'aller chercher dans d'autres sphères des compétences requises. L'enjeu de maintenir ou développer son réseau *via* la constitution de son groupe est d'autant plus important pour les plus « jeunes chercheur·es », à qui s'adresse en priorité les financements de l'ERC, en début et milieu de carrière.

La développement ou maintien de la *reconnaissance* du rôle de meneur·e dépend donc du *charisme de savoir-faire* et de l'adhésion à une idée scientifique ambitieuse, mais aussi à la mobilisation de capacités que l'on pourrait qualifier de managériales, même si bien des

enquêté·es ne souhaitent pas se voir assigner ce rôle. Le « management » est plutôt assimilé à une forme de réalisation d'individualités scientifiques dans un même but, celui du projet. En fonction des cultures épistémiques, la conception de la « responsabilité » d'une équipe et de son animation diffèrent. Ces variations dans la conception d'une équipe de recherche (« nucléée » pour les sciences de l'univers, « coopérative » en histoire) est renforcée par la vision de la place du post-doc dans la carrière. Alors que la compétition autour de projets de recherche aux résultats incertains augmente les situations de précarité (Sigl 2016), et que le travail scientifique est ce qui récompense l'activité de post-doc dans la poursuite d'une carrière académique (Müller 2014), avoir été soi-même en position de post-doc renforce la perception de « régimes d'évaluation » plus larges que celui du seul quantitatif (Fochler, Felt et Müller 2016) dans la poursuite d'une carrière scientifique. Dans cette configuration, le travail en réseau sur lesquels les membres en quête de poste de titulaire peuvent s'appuyer, l'acquisition de nouvelles compétences scientifiques et managériales, la prise en compte de l'intérêt et de la carrière individuelle de chacun·e, permet de créer l'intéressement tout en n'essayant de ne pas se « servir sur le dos de précaires ».

2. Articuler ses temps de chercheur·e porteur·e de projet de recherche ERC

Comment ces lauréat·es articulent-ils les formes d'activités liées à la gestion d'un tel projet avec leur agenda professionnel de personnel académique ? Dans cette deuxième partie c'est ainsi l'identité professionnelle de scientifique que nous abordons, en questionnant les différentes activités qui rythment la vie de lauréat·e de l'ERC. Nous abordons dans un premier temps la manière dont les lauréat·es conçoivent et articulent les différentes activités de chercheur·e et enseignant·e-chercheur·e lauréat·es d'un projet à l'ERC entre enseignement, responsabilité administratives et politiques et recherche dans le cadre du projet et en dehors de celui-ci. Dans un second temps, c'est la gestion administrative et financière du projet et les relations avec les institutions d'accueil et l'Europe qui seront analysées, interrogeant ainsi la question du « temps perdu » administratif (Dahan et Mangematin 2010) pour les lauréat·es.

2-1. Coordonner la science, y articuler les différentes facettes de son activité de chercheur·es

Avoir une équipe et un projet ERC pose la question pour les lauréat·es de faire avancer sa science par l'entremise des autres. La forme de projet ERC ne s'apparente à aucune autre forme de recherche qui a pu être poursuivie auparavant par nombre des lauréat·es, notamment en histoire. Celles et ceux qui ont pu éventuellement en faire l'expérience ou l'observer sont les personnes au parcours international avec un temps long passé dans un système anglo-saxon, donc principalement des astrophysicien·nes ou encore qui ont elles-mêmes participé en tant que membre de projet ERC. Dans un projet qui porte « leur » science, comment ces scientifiques appréhendent-ils ce fonctionnement de la recherche en fonction de la perception de leur identité professionnelle ? Nous avons déjà pu observer dans cette première partie ainsi que dans le chapitre 3 sur les logiques d'engagement que se positionner en tant que coordinateur de projet n'est pas uniformément partagé par les lauréat·es, en fonction notamment des statuts, des parcours universitaires et professionnels, du moment de la carrière dans laquelle ils·elles se trouvent ainsi que des disciplines. Comment ces identités de chercheur·es sont-elles ou non mises à l'épreuve dans la gestion du projet, au regard notamment de la gestion de son temps ?

2-1-1. La gestion du projet, tâche administrative ou scientifique ?

La question des éventuelles difficultés de gestion du projet dépend en grande partie pour les personnes de la structuration de son organisation d'une part et des conceptions de l'identité de chercheur·e au sein de la discipline d'autre part. Nous avons pris le parti de regarder ces aspects en analysant d'une part la manière dont les lauréat·es conçoivent l'activité d'enseignement vis-à-vis de celle de la recherche, et les types de responsabilités (administratives, politiques, du projet de recherche) qui peuvent être prises d'autre part.

Enseignement et recherche

Étant pour la plupart des chercheur·es et ayant par conséquent moins de temps dédié à l'enseignement, beaucoup de ces lauréat·es considèrent comme une chance d'avoir la possibilité de se consacrer principalement à la recherche. Une enquêtée en histoire estime ainsi que monter un projet de manière générale, et un projet ERC en particulier, n'aurait pas été possible sans ce temps presque entièrement dédié à la recherche. Les postes de chercheur·es

sont ainsi considérés comme « un luxe » où le temps est entièrement dédié à la recherche, et plusieurs enquêté·es ont candidaté sur ces postes « par choix » :

« Non, je n'ai pas postulé sur des postes de maître de conférences par choix. C'est un peu le même choix que de ne pas faire l'agrég. C'est un métier que je ne voulais pas faire maître de conf, pas parce que je n'aime pas l'enseignement, simplement parce que les maîtres de conf en France sont surchargés d'enseignement et de tâches administratives, et je vois très bien dans mon entourage. [...] Moi, mon dada, c'est la recherche, donc je ne voulais pas faire un boulot où je ne pouvais pas faire ce que je voulais, c'est aussi simple que ça. » (Hubert T.)

Pour les chercheur·es qui prennent des charges d'enseignement, même modérées, l'idée de pouvoir prendre du recul à cette occasion, et d'avoir une vue plus vaste au-delà de sa spécialité, est mise en avant. Une enquêtée soutient ainsi que l'enseignement devrait être mieux calibré dans les temps d'enseignant·es-chercheur·es afin qu'il autorise à faire davantage de recherche.

Chez les historien·nes les plus avancé·es dans la carrière, quelques personnes enseignent, pour lesquelles il serait clairement impensable d'interrompre cette activité essentielle. L'ERC est cependant pour la plupart des enseignant·es-chercheur·es interrogé·es un moyen de se dégager un temps plus conséquent pour la recherche, en finançant par exemple des décharges d'enseignement sur les coûts indirects du projet. Pour une enquêtée, enseignante-chercheuse, le projet ERC est dès sa rédaction un moment de « pause » un « peu suspendu » qui lui permet de réfléchir à ce qu'elle peut apporter à la communauté scientifique. L'ERC est pour elle un moyen de se dégager de la charge de l'enseignement et de se projeter dans la recherche qu'elle souhaite développer, à la fois pour elle-même, pour le laboratoire et pour la communauté sur la longue durée.

La recherche est ainsi investie comme reconnaissance et mode d'engagement à part entière dans la carrière universitaire, sur le modèle des « investisseurs » de S. Louvel et A. Valette (Louvel et Valette 2014). Alors que l'avancée de carrière s'effectue essentiellement sur la recherche et que l'« enseignement compte peu », l'ERC est ainsi un moyen de renforcer un peu plus la coloration des profils et des modes d'engagement vers la recherche et de l'ancrer encore plus durablement sur le long terme.

Responsabilités administratives « managériales » et recherche

Si certain·es se qualifient par la force des choses en tant que *coordinateur·rice* de la science, beaucoup ne souhaitent pas se définir, comme nous l'avons vu, en tant que « managers », cette figure étant davantage perçue comme relevant d'un « sale boulot » (Hughes 1962). Pour les

scientifiques les plus avancés, le projet ERC est présenté comme un moyen de rester au cœur de la recherche et de retarder certaines prises de responsabilités, comme la direction de l'unité de recherche. Pour une enquêtée historienne, le « prétexte » de l'ERC, comme elle le dit elle-même, lui a permis de retarder de plusieurs années la direction du laboratoire, qu'elle ne souhaitait pas particulièrement prendre. La coordination du projet est alors un moyen de contourner des responsabilités jugées trop lourdes (ou qu'ils·elles ont déjà pu exercer) et de conserver son attention sur la recherche plutôt que sur des activités managériales.

Diriger un projet ERC, ça n'est pas diriger une structure qui sera difficile à transformer. Le projet « a sa propre temporalité, son urgence et donc son énergie », il permet de travailler avec les personnes qui le souhaitent et avec qui l'on souhaite travailler. Les leviers d'actions détenus sur les autres membres de l'équipe résident dans une forme d'autorité scientifique qui n'a rien à voir avec une celle de directeur·rice de structure :

« Je pense que vraiment, c'est juste le mot qui est le même, mais la grosse différence c'est que directeur de projet, c'est vraiment qui m'aime me suivre. Le côté « T'es dans un projet. Ben c'est super. Tu n'adhères pas au projet. Ce n'est pas grave. ». Y'a le côté, c'est le projet qui prime. Et puis il a sa temporalité, son urgence et donc son énergie. Le directeur de structure, c'est le contraire. C'est-à-dire qu'on arrive, la structure préexistait, existera. Les gens qui sont là n'ont pas attendu le directeur. Ils en ont vu passer d'autres. C'est une structure. Donc la différence, c'est que toute initiative dérange la structure en tant que structure je veux dire. La dérange au sens strict. Donc, mettre du projet dans de la structure, mettre des initiatives, des idées, faire bouger. C'est complètement, c'est vachement plus difficile, c'est d'autres leviers. [...] Le directeur nommé par sa tutelle, on se retrouve assis sur le fauteuil. Personne n'est redevable en termes de système de loyauté. Tout ça n'a rien à voir. L'autorité au sens, je veux dire le levier d'action qu'on peut avoir sur les membres de l'équipe ça n'a rien à voir. C'est vachement intéressant... »
(Anthony A.)

Lorsque les enquêté·es ont ce type de responsabilité, il ne s'agit pas de devenir des « managers de structures » ou des grands administrateurs, mais de garder soi-même les mains dans la recherche.

« Rester au contact des questions scientifiques », c'est aussi pour certain·es interviewé·es en sciences de l'univers ce qui est recherché *via* l'ERC. Certains de ces scientifiques ont ainsi participé ou dirigé des missions à plusieurs centaines de personnes et avec des partenariats industriels. Dans le cas de l'ERC, le projet a une dimension où il est possible de rester sur le terrain, contrairement à ces grands consortiums qu'ils assimilent à des projets de taille industrielle où celles et ceux qui dirigent peuvent « perdre le contact avec la recherche ». Les responsabilités politiques et administratives sont ainsi régulièrement contournées par la prise de responsabilité du projet ERC, qui doit permettre de renforcer le capital scientifique du PI.

Il s'agit ici d'être acteur, d'« être celui qui fait avancer l'histoire » et pour cela il faut pouvoir s'asseoir avec les personnes avec qui l'on travaille et faire le travail avec eux. Pour celles et ceux qui ont effectué un séjour aux États-Unis, la recherche par projet est un moyen de rester au cœur de la science, dans un système où il y a une « conscience que la recherche ne se fait pas sans moyens ». Prendre la responsabilité de trouver des financements et de travailler au sein de collectifs doit permettre de rester au cœur d'une recherche en action :

« En fait, je suis vraiment heureux de faire de la recherche, ce n'est pas plus compliqué que ça. J'aime bien travailler avec des étudiants. J'ai toujours été intéressé par des projets collectifs, j'aime bien créer des situations où il y a un projet collectif qui fédère et puis il y a des échanges qui se construisent autour. Et donc j'ai assez tôt pris des responsabilités pour proposer des projets et obtenir des financements tout en voulant garder énormément de temps pour faire soi-même la recherche. Je ne voulais pas devenir un manager, en fait. Pour moi, c'était important que je reste dans le cœur de la recherche, dans l'action, mais j'avais conscience et c'est peut-être aussi la période que j'ai passée aux États-Unis, la recherche, ça ne se fait pas sans moyens, en fait, et pour avoir des moyens, il faut évidemment proposer, on ne peut pas juste attendre. » (Étienne O.)

L'attention portée au travail de recherche dans l'identité professionnelle est très forte pour l'ensemble de ces enquêtés, qui veulent coordonner et garder les mains dans leur recherche. Les responsabilités politiques, administratives ou de pilotage de la recherche ne sont pas forcément recherchées. Ces services rendus à la collectivité détourneraient du temps de la recherche, et de l'enseignement. Avec l'ERC, il s'agit de coordonner un programme de recherche mais que l'on a pensé, sur des thématiques que l'on a choisies. Les expériences collectives de coordination de sa recherche dans le cadre de l'ERC sont souvent vécues très positivement lorsque l'équipe est considérée comme vraiment « formidable » et fonctionne.

La coordination scientifique en mode projet comporte cependant une petite frustration parfois, celle de ne plus faire soi-même le travail de recherche, considéré comme le « cœur de métier », et devoir déléguer ce travail aux membres de l'équipe. Pascaline H. historienne, indique ne pas avoir de goût particulier pour le pilotage de la recherche, ce qui ne s'apparente pas pour elle à l'expérience de la gestion collective de son projet. Elle souligne cependant un paradoxe entre le fait d'avoir candidaté à l'ERC pour pouvoir faire sa recherche mais de ne pas avoir eu l'occasion elle-même de beaucoup participer au travail de récolte des données :

« Bon, il faut bien que les responsabilités tournent. Moi, je n'ai aucun goût pour les responsabilités administratives et pour le pilotage de la recherche, je vous le dis tout de suite. Je ne dis pas que ce n'est pas intéressant, mais ce n'est pas ce vers quoi je suis porté spontanément. J'ai plusieurs collègues amis qui au fur et à mesure de leur carrière se sont orientés de plus en plus vers des postes à responsabilité, voire des postes qui deviennent vraiment des postes de politique de la recherche. Mais moi, ce n'est pas comme ça que j'ai envie d'évoluer. Pour moi, c'est plus un service rendu à la collectivité, mais qui me coûte en réalité parce que ça prend son montant de

recherche et d'enseignement et c'est vraiment la recherche et l'enseignement qui m'intéressent et la diffusion du savoir. J'ai vraiment aucun goût pour le pilotage de la recherche. Je n'ai pas envie de piloter les recherches des autres en fait, j'ai juste envie de faire les miennes, voilà. [...] Je veux piloter quand même un programme de recherche qui était celui que j'avais formulé, moi. Donc ça, c'est quand même une chose. C'est vrai que ça demandait de l'organisation, de l'administration, mais c'étaient mes thématiques de recherche. [...] Ça a été vraiment un grand bonheur de travailler en équipe avec eux, on avait des séminaires tous les mois et on faisait lire les analyses de sources qu'on faisait entre nous toutes les semaines. Alors moi, je lisais le travail de tout le monde et eux, ils lisaient au moins le travail d'une autre personne, différente chaque semaine, ce qui crée une circulation des informations, des points de vue externes dans le groupe qui était formidable. Donc ça, ça a été une très très bonne expérience, mais avec quand même une frustration pour moi qui est que je donnais comme mission à d'autres d'aller défricher les corpus et je ne le faisais pas moi-même. Je pense que si moi, j'avais lu les sources, j'aurais vu des choses qu'eux n'ont pas vues parce que je crois quand même que ma compétence de chercheuse, elle est là, elle est dans le fait qu'en travaillant les sources, moi, je vais voir des choses que d'autres ne vont pas voir. Donc parfois, j'avais une petite frustration parce que j'aurais bien voulu, moi aussi, aller faire tel ou tel dépouillement moi-même comme pour un historien moderniste, aller dans les archives par exemple soi-même, ouvrir les cartons, voilà, et faire les trouvailles soi-même parce que c'est ça en fait le grand plaisir du chercheur, c'est les trouvailles qu'on fait... enfin, de l'historien. Donc, donc c'était à la fois super, je n'ai pas de regret du tout, mais parfois un peu frustrant parce que j'aurais voulu aller faire ces dépouillements moi-même. C'est pour ça qu'aujourd'hui, je ne suis pas si pressée de remonter un projet collectif parce que là, j'ai envie de passer du temps à travailler moi-même les sources. Bon, voilà, c'est aussi... ça fait aussi partie disons, des choses vraiment importantes pour moi. Mon métier de chercheur, c'est ce contact direct avec les sources, comme pour en sciences dures, j'imagine. » (Pascaline H.)

Faire soi-même la science et ne pas la planifier. Si le fait de faire progresser sa recherche est espéré à travers l'obtention de l'ERC, et notamment dans une perspective d'évolution de carrière, il est parfois également plus ambivalent d'en retirer de la production scientifique pour soi et pour les membres de son équipe. Ainsi, la distinction des formes d'autorités mobilisées est très stricte entre les types de responsabilités. Le projet ERC est conçu pour beaucoup comme un moyen de renforcer sa recherche, dont le travail d'animation fait partie intégrante, ce qui nécessite cependant de se rendre particulièrement disponible.

2-1-2. Guider la science en collectif et en projet

La « recherche n'avance pas en ligne droite », et sur cinq ans il ne peut pas y « avoir de vision claire de ce que l'on fera, d'où on sera », ce qui est selon les lauréat·es reconnu par l'ERC. En cela, plusieurs personnes soulignent la liberté offerte – et semble-t-il encouragée – par le financeur dans la possibilité de faire bifurquer leur projet. Néanmoins, le PI n'en reste pas moins en charge de la direction qu'il doit prendre et des résultats promis dans la candidature.

Garder le projet dans les clous

Si pour nombre d'enquêtés en sciences de l'univers, le format projet de l'ERC n'est pas aussi important en taille que celui qu'elles ont pu appréhender dans de grands consortia, il n'en reste pas moins que le format *projet* balise la recherche et est perçu comme ce qui peut nuire à la créativité. Si l'écriture de la science doit être assez ambitieuse, la réalité l'est parfois moins. Ainsi, pour Pascale B., ce qui est désagréable à force de faire des projets c'est de ne plus avoir envie de faire cette « science balisée » alors que celle-ci peut s'avérer finalement moins prometteuse que ce que l'on avait imaginé dans l'écriture de la candidature :

« En fait je vais vous dire moi ce que j'ai trouvé le plus désagréable là-dedans, c'est qu'à force de faire un projet – mais ça c'est de façon générale dans tous les projets – c'est que quand vous faites un projet, vous expliquez ce que vous voulez faire, sur cinq ans, et voilà la question, et voilà la réponse, et comment on va y arriver, et quelle réponse on va faire, avec des *work packages*, etc., eh bah au bout d'un certain temps vous n'avez plus envie de le faire. Parce que ça peut être plus mauvais que ce que vous avez essayé de proposer. [...] C'est ça le gros problème de ce type de truc, c'est que c'est complètement balisé. C'est-à-dire que c'est haut risque, mais vous avez déjà prévu, vous allez faire ça, ça, ça et ça, et c'est sur cinq ans en plus. Donc nous on a réorienté bien sûr, ce n'était pas exactement évidemment heureusement de que ce qu'on a avait prévu, donc là, et on a aussi remodifié les coûts pour tenir compte de ça, etc.

Donc là, ils sont extrêmement compréhensifs, il n'y a aucun problème, c'est-à-dire du moment qu'on montre que bon on essaie de faire avancer la science, ça c'est bien. Donc on peut évoluer, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est cette espèce de science quand même balisée, extrêmement balisée, c'est-à-dire qu'à force de... si vous voulez de décrire en long, en large et en travers, tout ce qu'on va faire et puis comment on va le faire, et s'il y a un risque là, comment on va tenir compte du risque, et puis au bout de 18 mois, qu'est-ce qu'on a fait et comment on va rencontrer, quelle difficulté on a eu, comment on va résoudre les difficultés, etc., eh bah évidemment on le présente de façon toujours très positive, bah après la réalité elle ne peut que être pire que ce qu'on a écrit. Et ça ne donne plus envie de le faire.

Alors, on le fait bien sûr parce que c'est intéressant en soi quoi, mais franchement c'est un peu lourd ça aussi. » (Pascale B.)

En suivant cette enquêtée, avec le format projet, tout aurait en quelque sorte à être « prédit », et même si l'ERC laisse une certaine liberté dans la manière de modifier la trajectoire du projet, le cadre demeure très défini. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le « risque » est considéré comme un critère dans la sélection du projet à l'ERC. Ce « risque » est selon des enquêtés, diminué par le format du mode projet qui nécessite de construire l'avancée du projet dans le temps et de le mener à bien quoiqu'il en soit.

Dans le cas où le projet a été construit sur la base des recrutements et sur un fonctionnement que l'on pourrait qualifier de démocratique, il peut devenir un espace de concertation où la méthodologie évolue « en toute liberté » en fonction des « opportunités ». À l'équipe de base

s'agrègent parfois d'autres personnes, ce qui demande parfois de repenser le projet. Cette « dynamique » fait vivre une « aventure scientifique » au sein de laquelle discussions et déconstructions donnent un sens à la notion de risque et redéfinit les contours du projet, non sans difficultés néanmoins :

« Je ne sais pas si je suis particulièrement bien tombée, mais j'ai un correspondant à Bruxelles, si j'ai un souci ou une question, la personne vers qui je dois me tourner, il se trouve que c'est un Français, donc c'est commode et facile. [...] Une personne très réactive, très sympathique, très ouverte et qui me fait le même discours chaque fois que je le consulte. [...] « Vous faites ce qui est bon pour le projet » Voilà c'était ça. Chaque fois que je disais, mais XXX est ce que je peux plutôt que faire ça d'abord, faire ça après... « Vous faites comme vous voulez. Si c'est bon pour le projet. Vous êtes maître à bord » et ça, ça m'a inculqué beaucoup de confiance par rapport à l'institution à laquelle j'ai quand même à rendre des comptes. Donc on a fait évoluer notre méthodologie et je dirais en toute liberté et en toute conscience, ce qui a été vraiment notre espace de concertation. Ce qui a été dur, je veux dire, parce qu'on a tout remué, de fond en comble [...] La première chose, c'est on s'est mis autour d'une table. Bon, qu'est-ce qu'on veut mettre dans cette [infrastructure] ? Comment est-ce qu'on veut la construire ? Et l'[infrastructure] nous a obligés à repenser en profondeur la matière, qu'on a décidé de traiter. On a gardé les objectifs, le cap, les questions et tout, mais la façon de s'en approcher, de le traiter... Et puis les opportunités. On est arrivé à collaborer avec des gens, par exemple, des informaticiens. [...] Un projet ERC, en fait, ça suscite une dynamique à laquelle je ne m'attendais pas. On est beaucoup, beaucoup sollicités, des gens qui ont envie de travailler avec vous ou de venir. Et chaque personne qui vient, ça vous remue un peu les méninges. Et donc, pendant 18 mois, la construction de [l'infrastructure], c'était quelque chose qui était par moments très déstabilisant. [...] On en est plutôt content et ça nous a fait écrire un ou deux articles importants. On a revu notamment les concepts de base du projet avec un certain succès. Je dois dire que je vois de plus en plus de collègues qui publient en utilisant nos propositions conceptuelles. Donc là, on se dit vraiment on vit une aventure scientifique.

Et ça ce travail-là, vraiment de révision, ça a été fait ensemble et dans les réunions, quand on était autour de la table, il n'y avait pas moi, le chef, et puis mes petits post-doc, on était tous là. On venait avec nos questions, nos exemples, nos cas difficiles. Oui, mais si on a ça, qu'est-ce qu'on fait ? On a fait un énorme travail collectif, avec des moments de tension, mais c'est ça la recherche. C'est là que la notion de prise de risque prend son sens. Parce que quand on déconstruit, on déconstruit, on déconstruit à un moment, on se dit oui, mais est ce qu'on va arriver à reconstruire quoi ? » (Nicole K.)

La contrainte de mener le projet à bien constitue une responsabilité importante pour certain·es porteur·es. Diriger sa science en collectif est parfois vu comme assez facile lorsque l'expérience est là ou que la direction du projet est partagée par exemple. Pour d'autres, maintenir le cap nécessite cependant un investissement personnel important. Outre la complexité administrative, dans un projet où il peut y avoir plusieurs personnes à travailler en même temps et où l'attention au groupe est forte, il s'agit de suivre tout le monde, de tenir les projets des uns et des autres pour que les routes puissent tenir ensemble, dans son propre projet. Pour Hubert T., astrophysicien, à la complexité administrative s'ajoute celle de la gestion des projets individuels à l'intérieur du projet à l'ERC et du suivi des post-docs et doctorant·es :

« Il y a une complexité administrative qui est complètement délirante, et qui moi, m'insupporte, et donc ça, c'est le premier volet. Et il y a ce côté, ça devient tellement gros que ça devient, je trouve difficile à gérer, les projets des uns et des autres, parce que voilà, il y a... je ne sais pas moi, j'ai six ou sept personnes à un moment, c'est extrêmement difficile de suivre tout le monde dans suffisamment de détails pour éviter que ça parte dans le décor. Ça demande énormément d'énergie. En plus avec le Covid, alors là, c'est puissance mille et, c'est très délicat de faire en sorte que, voilà, un doctorant, qui est sur une fausse route, il ne faut pas le laisser sur la fausse route quoi. Donc, il faut le rattraper et donc, tout ça prend du temps, et multiplier par beaucoup, fait que ça devient limite limite. Des fois je vois bien que je suis à la limite d'arriver à faire en sorte que tout le monde s'y retrouve et que voilà, qu'il n'y ait pas des doctorants ou des post-docs qui sont laissés pour compte. Et je... voilà, donc, je... pour moi, c'est... ça fait partie des difficultés. Je trouve que c'est presque trop. Après, ça dépend, il y a des gens qui gèrent ça un peu différemment, quoi, mais moi, j'aime bien être assez proche de mes doctorants et post-doctorants. Donc, pour ma manière de fonctionner – c'est pour ça que j'ai dit que ça dépend des gens, dans ma manière de fonctionner, c'est vraiment la limite supérieure. Je vois bien que je ne peux pas aller au-delà [...]. Donc voilà, il y a ces deux aspects, la surcharge administrative assez considérable et le côté de la taille, il faut faire très attention au fait que, le temps du PI est quand même en une quantité limitée, et donc, suivant la manière de gérer l'équipe, ça peut être un problème... » (Hubert T.)

En fonction de la taille de l'équipe, de son recrutement et de sa gestion, les ressentis des situations réelles du travail en collectif personnalisé tel que conçu dans l'écriture peuvent fortement varier. De manière générale cependant, le souci du temps dédié au suivi du groupe et à son animation prend une place importante dans les entretiens avec les lauréat·es.

En plus des activités classiques de participation à des comités de revue ou de direction administrative, l'ERC s'insère dans un agenda avec des recherches déjà en cours. En effet, l'incertitude de la sélection ainsi que le temps long de l'évaluation font que certaines personnes se sont déjà engagées dans des recherches en collaboration. L'obtention de l'ERC nécessite en ce cas de les abandonner au moins en partie au profit par exemple d'étudiant·es et de collaborateur·rices, ce qui n'est pas toujours aisé notamment lorsque des CDD sont impliqués. Ajouter le projet en surplus de cette activité de recherche déjà en cours engendre un très fort investissement individuel dans le management des personnels. Ceci en particulier pour les chercheur·es en sciences de l'univers « entrepreneur·es », qui vont chercher des financements à différents guichets, avoir beaucoup de financements qui se chevauchent sur une même période de temps, c'est aussi négocier dans son temps professionnel la gestion du personnel recruté sur ces différents projets :

« À titre personnel, il est vrai qu'il y a une difficulté, c'est que on a l'ERC, on la dépose [...]. Ensuite on a une grosse activité de recherche. On ne sait pas si on va l'avoir. Et d'un coup on l'a et il faut quelque part arrêter certaines recherches pour s'y mettre au maximum et ça, personnellement, je n'ai pas très bien réussi. J'avais trop de trucs, j'ai d'autres projets que je gère avec des CDD, comme je disais, j'ai pas mal d'argent. Là, j'ai beaucoup d'argent et je faisais déjà du micro-management avec un ensemble d'ingénieurs que j'encadre et que je continue à encadrer

et qui ne sont pas financés par l'ERC. Donc j'ai du personnel qui est payé par l'ERC et du personnel qui travaille avec moi directement et je suis obligé de continuer. [...] Je m'en plains pas du tout, c'est vraiment un problème de riche. Et ce qui fait que, je m'en fous, je gère ça comme je peux, je ne suis pas parfait et puis en plus après on a toutes nos casquettes... à mon âge, moi, je suis [une responsabilité administrative]. Je suis dans des comités divers, je suis très impliqué dans des missions spatiales [...] et ça, je ne peux pas arrêter du jour au lendemain et je ne l'ai pas arrêté d'ailleurs. [...] J'ai quand même mis 50 % [de mon temps sur le projet], je me suis dit qu'en dessous, ce n'était pas crédible. Donc ça, c'est un problème pour moi [...] Il suffit de se rendre compte que c'est un problème de riche. » (Jules R.)

Conjuguer les contraintes collectives de la vie scientifique avec les contraintes jugées plus strictement individuelles de l'ERC n'est pas toujours chose aisée et présenté de façon très variable en fonction de la manière dont les personnes sont investies au préalable dans d'autres formes d'engagement et sur la manière dont elles conçoivent leur identité collective au travail. Cette identité est cependant contrainte par les obligations du projet, « problème de riche », auquel il faut pouvoir répondre et en prendre la responsabilité de manière individuelle, sans s'en « plaindre ».

Une obligation de résultat ?

L'ERC est en cela perçu comme « un dispositif formidable » notamment par rapport à d'autres contrats, qui « donne beaucoup d'argent » et dans lequel « il y a beaucoup de liberté ». Les montants financiers et la redistribution possible de ceux-ci au cours du projet apportent une liberté au chercheur·e, appréciée par certain·es qui ont déjà pu expérimenter ce mode de fonctionnement à l'étranger. Le scientifique à qui l'ont « fait confiance » a toute liberté de mener son projet comme il le souhaite en fonction d'où celui-ci le mène, et sera « jugé sur les résultats ». À l'obligation de moyens se substitue cependant en quelque sorte une forme d'obligation de résultat, tout du moins pour les porteur·es qui se voient endosser la responsabilité de la finalité du projet.

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, l'ERC est appréhendé et conçu par certaines personnes comme un « défi personnel » nécessitant d'imaginer et d'élaborer des propositions scientifiques fortes et qui feraient véritablement avancer le domaine, pour lesquelles « il faut les épaules et les reins solides ». La pression est parfois ressentie comme forte par les porteur·es et le temps consacré au projet est considéré comme très important : « Je vis avec l'ERC matin, midi et soir, la nuit, les vacances. ». Si les personnes précisent ne pas s'en plaindre, elles soulignent cependant la lourdeur qu'un tel projet représente pour certaines d'entre elles. Est ainsi particulièrement mise en avant la charge en volume horaire d'engagement et de la responsabilité

en cas d'échec immédiat, qui fait que le « succès [à l'ERC] n'est pas forcément souhaitable ou souhaité » :

« Ce n'est pas que du vainqueur, ce n'est pas que du : « Oh là là ! Roulage de mécanique, etc. », face à cette pression, il y a énormément de doutes, face à... Je veux dire, je... il ne faut pas croire que c'est, c'est qu'une partie de plaisir quoi. On ne part pas comme en pique-nique au début du mois de mai quoi. Je veux dire c'est comme je le disais dès le début. Quand on s'engage là-dedans, on sait qu'on part pour 10 ans à 200 % avec des volumes horaires incroyables. Et en étant celui qui peut certes tout changer, mais qui prendra la responsabilité de l'échec immédiat donc, donc, je veux dire il ne faut pas croire que c'est que sur les trajectoires individuelles, même personnelles. Bon, j'aurai la pudeur de garder des choses pour moi, mais je veux dire ça a des conséquences immédiates quant à l'environnement le plus proche des gens, voire au-delà je veux dire. On n'a pas les mêmes vies, moi je n'ai pas la même vie que j'avais avant. C'est très clair. Donc, je pense que ça, c'est très négligé. Je pense que ouais, de quoi vous vous plaignez ? Parce que oui, le succès vous l'avez, de quoi vous vous plaignez quoi ? Mais voilà, je veux dire qu'il ne faut pas croire que ce succès il est forcément souhaitable, souhaité même d'ailleurs. Et ce n'est pas parce qu'on réussit entre guillemets qu'on n'est pas fragile néanmoins je veux dire, voilà. [...] Je ne suis pas syndiqué, mais si j'avais une casquette syndicaliste, c'est parce qu'il y a tellement à adresser par ailleurs qu'on ne va pas en plus prendre les problèmes de ceux qui réussissent. Enfin vous voyez ce que je veux dire ? Il y a une sorte d'impudeur à aussi aborder ça. Mais je m'en voudrais que de laisser croire que c'est que rose et que c'est l'allée de lauriers, que je descends dans un char quoi, c'est tout sauf ça. Et moi je pense que beaucoup de mes collègues que je pratique (...)jils ont une vie plus sympa au quotidien en n'étant pas porteurs eux-mêmes d'ERC, très clairement, très, très clairement. » (Frédéric M.)

Pour ces chercheur·es, ce défi personnel peut être réalisable parce qu'ils et elles peuvent y consacrer une grande partie de leur temps, idéalement dans un moment où la vie familiale le permet. Si la gestion de l'équipe et de l'avancée de la science peut être parfois un peu lourde, notamment lorsqu'il y a des difficultés de recrutement ou des collectifs qui ne « prennent » pas, ou alors lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous, l'ensemble de ces éléments font cependant pour beaucoup partie intégrante du travail de chercheur·e. De même, les rapports à fournir tous les dix-huit mois sont considérés comme assez légers et comme relevant du périmètre de leur juridiction.

Au travers des entretiens, pour ces enquêté·es, la recherche est au cœur de l'identité professionnelle et de la progression de carrière scientifique. Si l'ERC permet de renforcer cette coloration, les activités périphériques au travail scientifique que représentent la gestion d'un projet à l'ERC (animation de l'équipe ou management, contrôle de l'avancée des activités scientifiques, travail administratif) sont évalués différemment comme de ce qui relève du périmètre du porteur·e, mais nécessitent surtout pour les PI une forme totale d'engagement de soi. Alors qu'*entreprendre c'est innover* (Peerbaye 2014), l'engagement personnel est fortement valorisé pour ces chercheur·es avant et pendant le projet. La singularité de la figure

de l'entrepreneur s'appuie sur un désir de fonder « une dynastie industrielle ou commerciale, la passion de l'indépendance, le goût pour l'expression de la créativité » (*Ibid.*) et pour lui, ces mobiles priment sur la maximisation du profit. Les qualités et compétences de l'entrepreneur se dévoilent en jouant son rôle d'innovateur, c'est un « homme d'action » doté d'une force de caractère peu commune, qui parvient à surmonter les résistances et les obstacles. Alors que durant la phase d'élaboration du projet, se présenter comme entrepreneur de la recherche et *leader* doit permettre de renforcer la candidature, la mise en application de ces dispositions nécessite cependant de négocier la répartition des temps de l'activité professionnelle. L'analyse de la gestion des « collectifs personnalisés en mode projet » s'enrichirait certainement d'un travail ethnographique d'observation de la « science en action ». Alors que l'engagement personnel du PI est conçu comme lié à des dispositions individuelles favorables à la gestion de projet, c'est aussi une contrainte imposée par le travail en projet qui s'insère dans un cadre de l'activité professionnelle courante.

Aussi, si les lauréat·es endossent avec plus ou moins d'envie et de facilité le rôle de meneur·es de la recherche en collectif personnalisé lui-même généré par les obligations du cadre contractuel du projet, la question de la tâche administrative est elle-même dépendante du contexte institutionnel dans lequel ils·elles se situent, comme nous allons le voir à présent.

2-2. Disposer des ressources pour la gestion administrative et financière du projet

Comme pour l'aide apportée par l'institution dans l'élaboration des budgets au moment du dépôt de projet, la charge administrative en matière de gestion financière du projet est vécue très différemment selon les lauréat·es, en fonction du soutien administratif et de l'interprétation des règles du financeur.

2-2-1. Appliquer les règles financières du financement par projet européen

Si lors de l'écriture du projet les budgets peuvent ne pas être optimaux, les étapes de la contractualisation puis celle de la justification sont des moments où les lauréat·es doivent s'accorder avec la réalité d'un ensemble de règles de gestion propres à l'Union européenne.

Budget en écriture, réalité de la règle

Si le jeu au moment de l'élaboration du projet est d'arriver au maximum du financement demandé (« des sommes colossales ») avec parfois l'appui des accompagnant·es, la contractualisation qui suit son obtention est le moment où les budgets sont revus pour correspondre aux règles d'éligibilité des coûts de l'ERC. Pour les lauréat·es qui ne connaissent pas ou peu le fonctionnement des projets européens, c'est alors le moment d'une découverte des règles budgétaires en vigueur dans le financement sur projet de l'Union européenne. La socialisation aux règles administratives et financières de l'Europe se fait alors de manière accélérée pour les PI qui n'en avaient pas la maîtrise auparavant. Pour Anthony A., historien, la contractualisation est ainsi un moment pénible alors qu'il découvre les règles financières et comptables d'éligibilité du « petit matériel ».

« C'est vrai que ça prend du temps, la contractualisation parce qu'on démarre qu'en février. Là, c'est des moments un peu durs. Il y a même un moment, je lui disais [à l'accompagnant·e] franchement, j'arrête. Je le dis vraiment sincèrement, parce qu'ils nous reprennent sur tout ! Il nous enlève des... je ne sais pas quoi il ne faut pas qu'on achète d'ordinateur portable, parce qu'on n'est pas capable de prouver qu'on ne montrera pas un DVD à nos enfants et donc on peut pas calculer le taux de je sais pas quoi. Le taux, je me souviens plus des mots. Des trucs, les règles comptables de l'ERC parfois un peu... Enfin, ils ont des règles comptables en fait de la recherche publique générale, que je découvre moi à ce moment-là et donc ça c'est vraiment des trucs qui me... j'ai une tolérance assez faible. » (Anthony A.)

Dans cette socialisation accélérée au fonctionnement administratif du financement sur projet de l'Union européenne, il s'agit pour les PI de s'appropriier les règles et d'en parallèle d'arbitrer sur les solutions à apporter aux problèmes rencontrés. Les solutions les plus confortables sont les moins coûteuses en temps administratif et qui peuvent s'accorder au mieux avec les règles de justification des coûts éligibles, en vue des potentiels audits et de la justification financière des dépenses auprès du financeur. Si ces montants sont très importants, en particulier pour les historien·nes, il s'agit d'optimiser à bon escient leur utilisation pour la recherche sur le projet et aussi de se dégager au maximum de la partie administrative, comme pour cet enquêté :

« C'était très facile pour moi de leur démontrer qu'un colloque à 30 personnes [dans une ville en Europe] me revient moitié moins cher qu'un colloque [en France] avec les mêmes personnes et aucun problème. Alors ils étaient sidérés [à l'ERC] quand ils ont vu ça. En fait, c'est par économie et surtout, ça me décharge d'une partie du travail administratif très important parce quand vous faites un truc [dans cette ville européenne], c'est eux qui s'en occupent. Et ils ont ce qu'il faut pour le faire, ce n'est pas... je n'ai pas le sentiment d'abuser. Il faut utiliser. Quand j'étais jeune, j'étais très battant je disais ouais, tous ces machins, ça coûte de l'argent, c'est du gâchis, etc. Après, quand je me suis aperçu qu'il valait mieux au lieu de râler, qu'il fallait profiter de ce qu'on avait et s'en servir. Si on s'en sert, c'est très bien. » (Richard F.)

L'écriture des coûts de personnel constitue un enjeu notable en vue de la justification des coûts auprès de l'ERC et de la suite du projet. Ainsi les coûts de personnel du de la porteuse et de certain·es membres permanents de l'équipe du projet peuvent être justifiés sur le projet et reversés ensuite auprès de l'établissement d'accueil. Ce montant, ajouté aux coûts indirects du projet (les *overheads*) peut ensuite être utilisé pour faire des dépenses difficiles à justifier auprès de l'agence exécutive de l'ERC (ERCEA). Il procure également une manne supplémentaire pour le projet, mais aussi pour le laboratoire et l'établissement d'accueil. Ce mécanisme est parfois très bien compris et connu par certaines personnes, notamment en sciences de l'univers. Au moment même de l'élaboration du budget, il est ainsi pris en compte par ces personnes qui savent quels bénéfices ils peuvent en tirer. Ce mécanisme, très technique, est cependant plus difficile à comprendre pour d'autres enquêté·es, et notamment en histoire tout au long de mon enquête, qui en apprennent plus souvent le fonctionnement et l'usage en cours de projet.

« [La majorité du budget ce sont les trois post-docs], du personnel, des missions quand même beaucoup parce qu'on doit partir. Je n'ai pas du tout projeté de colloque, de truc comme ça...

Enquêtrice : Et aussi une partie de votre temps passé sur le projet ?

Oui, oui, oui, bien sûr. En jeu de vases communicants. Très bizarre. Que je n'ai toujours pas compris d'ailleurs. En effet une partie de mon salaire, après est reversé. C'est reversé. On utilise quand même aussi pour la recherche l'argent qui revient pour votre salaire. » (Fabiola I.)

Ainsi, lorsque le budget présenté dans le projet ne correspond pas à la règle, le réajustement entre les deux peut prendre du temps et nécessiter de longues négociations. Dans ce cadre, les règles et les termes techniques associés à la gestion financière et administrative du projet s'invitent dans les discussions autant qu'ils sont assimilés par la même occasion.

Le va-et-vient de documents à remplir et les systèmes de validations multiniveaux sont partie intégrante du problème à résoudre pour les enquêté·es, afin que le contrat de subvention qui constitue le chapeau juridique du projet soit signé dans les meilleures conditions. De cette signature dépend généralement le début des recrutements et donc de la mise en travail scientifique des membres de l'équipe :

« Ça aussi, on n'en avait pas parlé au début. J'ai découvert ça après. Donc, au début, il y a eu la signature avec le *project officer*, des navettes, des navettes. Et quand j'ai dit "bon bah voilà, on va faire travailler Mademoiselle machin qui habite [dans une ville européenne]" tout de suite, ça a coïncé, on m'a dit on ne peut pas. On ne m'a rien dit ! alors que bon, tout le monde voyait passer ça, les noms des bénéficiaires étaient connus. Bon donc là, on a pris genre une petite année de retard le temps que ce soit débrouillé. [...] La solution, après, c'était de faire un *multi beneficiary agreement*, avec l'université de [cette ville européenne] qui centralisait tous ces gens-là [dans un pays européen]. Mais ça ça a mis un temps fou à se faire parce que genre le *project officer*, il me disait faut remplir tel papier, tel papier. Alors avec [mon établissement], tout de suite, on s'y mettait, on remplissait le papier, on renvoyait. Et tac réponse automatique : "Je suis absent de

mon bureau pour 3 semaines”. Donc c’était fou ! quand il rentrait, hop il prenait connaissance du truc il renvoyait un truc, ce n’est pas ça il me faut ça“. Et le cirque durait durait comme ça. Et je me souviens, je ne sais plus comment elle s’appelait, mais elle était formidable. J’étais allé [aux services généraux de mon établissement], et elle avait téléphoné. Elle a dit bon là, normalement, c’est bon. Le *project officer* à l’autre bout, avait dit OK. Le papier est bon, tout est valide, j’envoie à la signature. Mais ça a pris un an. Alors bon, on n’a pas rien fait, pendant un an, on a fait autre chose, mais on voyait bien qu’on aurait pu démarrer [une partie du travail scientifique]. Mais moi, je n’avais pas trop envie que les petits étudiants risquent de se casser une jambe à la Bibliothèque sans être couvert, sans rien. Mais finalement, ça a pu démarrer [...] Et puis les *project officer* qui changeaient tout le temps. À peine on s’habitue à quelqu’un, c’est un autre nom » (Léonie F.)

La gestion du projet s’accomplit généralement à plusieurs niveaux, entre l’agence exécutive de l’ERC, les services généraux de l’établissement et le la gestionnaire de laboratoire. Avec le lauréat-e, ces niveaux sont mis en relation dans les moments où l’échange d’informations est nécessaire (concernant les aspects financiers, administratifs et juridiques).

Parler le langage administratif et financier de l’Europe, mettre le scientifique de côté ?

De ces échanges sont généralement exclues les questions scientifiques pour se consacrer essentiellement à la recherche des erreurs juridique, administrative et financière qui entourent le projet. Ainsi, dans les relations à l’ERC, des personnes relatent le peu de contrôle des aspects scientifiques effectué par le financeur. Cette forme de « désintérêt » de l’avancée scientifique est justifiée par le fait de laisser libre les scientifiques dans l’orientation du projet, ce qui est souvent considéré comme très positif mais est aussi regretté :

« Une fois que le projet a été lancé, pour le coup, j’ai continué à être bien soutenu [dans mon établissement]. Une jeune femme, dont le nom m’échappe pour le moment, mais elle est très bien, italienne d’ailleurs, qui est au service international [de mon établissement], au service de recherche. Elle m’a bien aidé. Je n’ai pas eu de gros problèmes de gestion. Il y en a eu, mais ils ont finalement toujours été surmontés. La comptabilité de l’ERC, ce n’est pas très facile. Mais enfin, on la redoutait beaucoup, mais ça s’est avéré, en fait... enfin c’est des procédures, quand même, anglo-saxonnes. Ils nous ont fait examiner par un cabinet d’audit. Moi j’ai vu la facture, c’était six ou sept mille euros... Et alors, c’était nul. Franchement, c’est de l’argent foutu en l’air. Alors c’est pris sur les crédits [du projet], alors au bout du compte, on perd comme ça trente mille euros. Je trouve ça grotesque. On ne va pas se plaindre, on a un million. Mais voilà, c’est le genre de truc qui me hérissait complètement. Et puis, je pense qu’ils pourraient tout simplement avoir quelqu’un qui se déplace, qui vient voir. [On ne m’a jamais demandé d’aller présenter le projet]. [J’ai fait des rapports intermédiaires et finaux, impeccables], mais voilà, ils ne m’ont rien demandé, comme s’ils s’en foutaient complètement une fois qu’ils avaient lancé le truc. C’est l’impression que ça donne. [...] Tout cet argent comme ça... c’est pour ça que la phase du début est très, très, très tendue, mais après, pfff. Ils vous lâchent complètement dans la nature. C’est [de] la confiance, mais je crois que c’est quand même aussi une forme de désintérêt. Mais je pense que ça s’explique aussi par le fait qu’ils ne veulent pas être directifs. » (André U.)

Les liens relationnels avec l’ERCEA sont dorénavant entretenus par les *project officers*, en charge du suivi administratif et financier et les *scientific officers*, en charge du suivi scientifique.

De la sélection à la gestion, les relations avec l'ERC se transforment pour devenir plus techniques, et essentiellement tournées autour du souci de la justification de la bonne utilisation des financements. Si la contractualisation est parfois un moment d'intense négociation, la justification financière devient ensuite le centre des échanges avec le financeur. La justification financière est présentée comme plus légère par les enquêtés mais sur la base de règles généralement conçues comme difficile à appréhender. Ainsi rapporté à « la somme d'argent » qui est attribuée, ce qui est demandé en justification est parfois estimé comme « assez tranquille », surtout lorsque le support en interne de l'établissement est efficace. Cependant, cette justification financière demande un travail de documentation qu'il s'agit de prévoir dès le début du projet.

Les justifications financières tous les dix-huit mois, mais aussi les audits qui sont généralement une obligation contractuelle pour ces montants au niveau du financeur¹⁹¹ et/ou qui peuvent également intervenir de manière aléatoire¹⁹² sont des moments où la réalité du travail scientifique est décrite pour raconter les dépenses effectuées, et les justifier. La perspective de la justification et des audits nécessite ainsi la production d'une documentation justifiant de l'activité du projet ainsi que son archivage. À la production scientifique s'ajoute ainsi un travail de production descriptive du travail quotidien enregistré dans des documents aux formats spécifiques nécessaires à l'obtention de la subvention. Cependant, si le travail scientifique est relaté dans cette documentation – lorsque celle-ci existe –, certains coûts « justifiables scientifiquement », ne le sont pas suivant les règles financières de l'établissement et du financeur :

« J'ai eu des contacts, [avec l'ERC] plutôt pour les aspects audits financiers. Où il a fallu se rappeler des détails genre : « Alors pourquoi votre collaboratrice a passé une nuit de plus [dans une ville américaine], le 13 décembre 20XX ? ». Bon, c'était un peu quand même bizarre. Une des postdoctorantes a dû arriver le samedi pour un colloque qui commençait le lundi alors que normalement elle aurait dû arriver que le dimanche. Mais sauf que quand on a huit heures de décalage horaire, je comprends qu'on a envie d'arriver le samedi pour être frais le lundi matin pour faire sa présentation. C'est ce que je leur avais dit, mais ce n'est pas passé. On a enlevé

¹⁹¹ Les règles financières des programmes-cadres FP7 et H2020 stipulent ainsi qu'un certificat d'audit ou certificat relatif aux états financiers (*Certificate on financial statements* - CFS) doit être produit par chaque bénéficiaire à la fin du projet lorsque celui-ci demande une subvention égale ou supérieure à 325 000 euros au titre du remboursement des coûts réels et des coûts unitaires établis sur la base des pratiques comptables habituelles des bénéficiaires. Site du MESR. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/fiche-h2020-le-certificat-d-audit-5486.pdf>. Consultée le 31/10/23.

¹⁹² Il existe trois types d'audits possibles concernant les projets sous financement européen : l'audit de la Commission européenne, l'audit de la Cour des comptes européenne et l'enquête de l'Office de lutte anti-fraude. Site du MESR. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/fiche-h2020-audits-5462.pdf>. Consultée le 31/10/23.

c'était peut-être 100 € qu'il a fallu lui enlever à la justification. Donc c'était vraiment pinailler. [...] Et puis il y avait une procédure derrière, c'était un peu lourdingue.[...] [Dans mon établissement], ils ont un audit interne qui est déjà très strict. Donc ça, c'était passé à travers. Mais les coûts indirects sont assez élevés, et dès qu'il y a eu le moindre doute, je sais qu'ils disaient : « On les met sur les coûts indirects » [et dans ce cas il n'y a pas besoin de les justifier, ndlr]. Et on ne va pas essayer de justifier même si c'était justifiable scientifiquement. [...] Ils ne sont pas venus sur place hein. Ils ont demandé [à mon établissement] je pense, tous mes justificatifs sur une période, ça a été pris un peu au hasard. [...] C'est bien d'informer les porteurs de projet au début, de ce qu'il faut qu'ils gardent parce que, moi, j'ai découvert. Et même tous les gens qui nous ont assistés au service européen et financier, ils ont découvert même les règles qu'ils ne connaissaient pas exactement. Et même je pense que [mon établissement] a imposé des règles encore plus strictes que ce qui est demandé pour être sûr que s'il y a un audit, il n'y a pas de souci. Mais sauf que quand on les découvre au fur et à mesure du projet, il y a toujours des petits blocages. Quand on va acheter un matériel, par exemple. Dans le montage du projet, moi, j'avais mis un certain montant pour un matériel, mais sauf qu'après, vu qu'on était au-delà d'un certain montant, il fallait faire un certain appel d'offres. Ce qui fait que ça a retardé d'un an la mise en place, l'achat du matériel, et au final, on ne pouvait pas demander le financement du matériel, donc il y a plein de choses comme ça, et ce n'est pas facile. Il faut vraiment informer les personnes qui déposent en amont. » (Raphaël N.)

Pour les scientifiques dont c'est le premier financement européen de la recherche, l'apprentissage des règles financières se fait au fur et à mesure du déroulé du projet, en parallèle de l'appréhension des règles et procédures de gestion de l'établissement qui se superposent à celle du financeur.

Mettre en adéquation la règle de l'ERC et en jouer dans l'utilisation concrète pour le projet de recherche demande ainsi de jongler entre la sphère scientifique et celle des règles du financeur, auxquelles s'ajoute les logiques de fonctionnement administratives des institutions d'accueil. Alors que les budgets n'étaient que des lignes d'écritures dans la proposition déposée, la sélection et la contractualisation du projet en modifient le statut pour de la mise en gestion. Dépenser le budget obtenu engendre alors une nouvelle configuration des relations entre recherche au sein du projet, application contractuelle des règles de justification financière du financeur et fonctionnement organisationnel de l'établissement d'accueil. Dans cette nouvelle configuration, s'ajoute alors au cercle des relations entretenues par le PI dans l'espace du projet, le *project officer* de l'ERC, les services centraux de l'université et les gestionnaires de laboratoire.

2-2-2. Les règles de l'Europe, le-la porteur·e, les services généraux et les gestionnaires de laboratoire de l'établissement d'accueil

Regarder le travail administratif, c'est s'interroger sur ses agent·es, leur identité et l'action en train de se faire (Weller 2009), ainsi que sur la relation qu'ils·elles entretiennent avec leurs usag·ères. Autour de l'application de la règle juridique formalisée par la signature du contrat qui organise l'activité du projet et ses obligations sur ses cinq ans, s'agrège ainsi ici en interface avec le-la porteur·e des niveaux organisationnels administratifs et leurs agent·es positionné·es au sein de différentes organisations. Si l'occasion nous avait été donnée de regarder au plus près l'épaisseur du travail dans l'espace des bureaux (ce qui est une piste à étudier pour la suite de ce travail), c'est la tension entre la rationalité managériale et la rationalité juridique qui serait à observer, ainsi que le positionnement des personnels d'exécution dans cet entremêlement d'identité professionnelle, de management organisationnel et d'application d'une règle imposée par le financeur. Partant ici du point de vue des personnes lauréates, quelles peuvent-être les relations de ces scientifiques-usagè·es avec un service public au sein de leur établissement sur un aspect particulier de leur projet, celui du suivi administratif et financier en lien avec le financeur qu'est l'Europe ? La notion de service public étant entendue au sens double communément usité de prestations offertes au public mais aussi de l'organisme chargé de les fournir (Chevallier 2022).

Les lauréat·es, les services généraux et les gestionnaires de laboratoire

Au sein de l'établissement d'accueil, deux niveaux de services administratifs sont généralement partie intégrante de la gestion du contrat : les services généraux d'appui à la recherche (où peuvent également se situer les accompagnant·es au dépôt de projet) et les gestionnaires de laboratoire. Les lauréat·es font ainsi généralement la distinction entre ces deux échelons. Alors que les gestionnaires de laboratoire sont les exécutant·es des achats et recrutements, les services centraux sont en quelque sorte les « gendarmes » contrôlant l'état financier avant de le transmettre au financeur :

« Je pense qu'il y a deux niveaux. Alors il y a la gestion inter-labo et les [services partenariats et valorisation] des directions générales et ce [service] [...], ils sont ultra-compétents. Ils sont ultra-réactifs et eux, ils font un peu les gendarmes. Par exemple là, ils demandent au gestionnaire de mon labo, il y a un état financier qu'on doit envoyer, un rapport financier en... je ne sais pas, en juin, et ils disent « envoyez-les-nous en janvier pour qu'on vérifie tout ». Donc ça, je ne me fais pas trop de... mais c'est plus ces échelons-là qui communiquent assez mal aussi et qui ne s'entendent pas souvent forcément. Mais le [service partenariat et valorisation] était super. »

(Baptiste V.)

De la relation entre les services généraux et des capacités de chacun de ces niveaux à apporter une aide en cohérence avec les besoins des PI dépendent les temps consacrés par ces derniers à la gestion administrative et financière du projet.

Ainsi, la rigueur administrative est « petite » lorsque pleinement endossée par les tutelles qui gèrent « parce qu'elles sont motivées » à aider. C'est parfois « un vrai bonheur » lorsque les personnes sont vraiment « écoutées, épaulées, bien conseillées » et que les membres des services sont « toujours là pour nous ». Ce « bonheur » n'a été souligné que par quelques enquêté·es et en astrophysique principalement, positionné·es dans des établissements bien précis. De la facilité de la gestion dépend la fluidité de la mise en place des crédits et des liaisons entre services généraux et gestionnaire, la réservation et l'organisation de colloques. Au fonctionnement organisationnel s'ajoute les règles internes à l'établissement ou les petits arrangements qui peuvent s'adapter à la vie scientifique du projet et en facilitent l'avancée. Une enquêtée, astrophysicienne dispose ainsi des crédits avant même la signature du contrat, ce qui lui permet de recruter très tôt de « bons postdocs » sur le projet.

Il y a ainsi des soutiens administratifs jugés comme « efficaces » en ce sens que la gestion du projet ne prend pas le pas sur la partie scientifique ou pas plus de temps que ce qui est jugé nécessaire. Pour les personnes qui disposent d'un environnement administratif dont elles sont très « satisfaites », le support administratif influe sur le sentiment du bon déroulé du projet, puisqu'elles s'estiment notamment « incapables de faire ça ». Souligner ce manque de compétence, c'est aussi souligner pour ces PI que ces activités administratives et financières, « ce n'est pas leur métier ».

Faire avancer le projet nécessite pour les PI de s'assurer de « bons recrutements » des membres de l'équipe, mais aussi d'avoir des personnes « ultras-compétentes » au sein des établissements en matière de gestion, qui permet de conserver sa juridiction, celle du travail scientifique et intellectuel :

« La clé, c'est d'avoir un groupe qui tourne tout seul en fait, c'est-à-dire que je ne gère pas grand-chose au final. Alors attention, il faut bien faire la part des choses. Il y a aussi tout le support qu'on a à côté, donc, [dans mon établissement] on a la chance d'avoir des gens ultra-compétents dans tout ce qui est montage de projets, gestion du projet et finances, donc moi je ne m'occupe de rien. Mais c'est un boulot énorme et la partie financière on a la direction des Affaires Financières, etc. Ça tourne tout seul. Moi, je travaille avec administratif de l'équipe qui est une perle, donc moi je gère dans les grandes lignes en fait. Je sais mon budget comment je vais le

gérer, mais je remplis aucune ligne de budget et ça tourne super bien. Ça ne me prend pas intellectuellement et scientifiquement, donc ça c'est la stimulation que je recherche, mais je n'ai pas de problème avec la partie, que moi, je ne saurai pas faire et que je n'aime pas qui est la partie administrative et de gestion du budget, parce que je suis bien entouré, je suis très, très bien entouré, voilà. Je le savais [avant de déposer mon projet] et après, encore une fois, j'ai vu comment ça tournait ici, ils sont super efficaces quoi. [...] Et quand je reporte à l'Europe, il y a une partie du *reporting* scientifique qui est fait par moi, une partie financière qui est faite par la direction des affaires financières. Effectivement, reporter le budget, les lignes, tout ça, ce n'est pas moi, qui ai géré. Moi, je ne fais rien du tout quoi. Voilà, donc ça joue énormément, après, moi, je serais incapable de faire ça, ce n'est pas mon métier. » (Bastien J.)

Dans la distinction des rôles et des tâches entre scientifique porteur de projet ERC et personnel administratif, le pilotage du budget du projet est considéré par les enquêté·es comme de leur ressort (« avoir la main sur le budget »), tandis que l'exécution des dépenses et leur justification dépendent des services administratifs et gestionnaires de leur établissement. Cette distinction est très dépendante de l'environnement organisationnel des enquêté·es. Dans certains cas, la séparation des rôles et des tâches est beaucoup plus floue et la prise en charge de l'aspect « courant » du déroulé administratif et financier du projet peut déborder du personnel administratif vers le·la lauréat·e.

Entre les services généraux et les gestionnaires, les niveaux de compétences sont parfois soulignés. Pour les personnes titulaires dans le laboratoire où l'ERC est géré, les liens de proximité avec les gestionnaires sont soulignés comme ce qui permet de résoudre des problèmes. Le projet à l'ERC pose ici diverses contraintes pour ces gestionnaires. L'appréhension des règles complexes des financements européens en étant une, l'autre difficulté repose sur l'usage l'anglais. Pour les établissements et les laboratoires qui ont peu de projets ERC, ces situations nouvelles tendent à repenser les modalités d'organisation et de gestion, pour lesquelles les lauréat·es vont ainsi trouver des arrangements directement avec les gestionnaires :

« Donc la secrétaire du labo, qui est adorable que j'aime beaucoup, qui m'aime beaucoup, mais elle ne parle pas un mot d'anglais. Mais pas un. Typiquement, elle ne peut pas commander un billet en anglais. Si on lui dit *I want to book a flight from Berlin* tout machin, elle me le fait suivre quoi. On va avoir un gros gros problème d'administration de la recherche. Donc c'est sympa en même temps, parce que du coup, je crée le truc. Enfin, c'est moi à qui on dit « bah comment on va faire ? ». Il faut tous les trucs de comptabilité, de gestion, de secrétariat, tout ça. » (Anthony A.)

L'arrivée des projets ERC et européens engendre des modifications dans les structures organisationnelles et dans les compétences demandées au personnel administratif. Ainsi, si des PI endossent la responsabilité d'accompagnement d'une forme de changement avec plus ou

moins de curiosité, pour d'autres, les activités liées au projet qui représentent parfois une nouveauté pour l'administration précèdent un changement organisationnel envisagé dont il faut parfois pouvoir pallier l'insuffisance. Manque de compétences ou de formation mais aussi manque de moyens humains sont ainsi fréquemment soulignés. Ces « manques » nécessitent que le PI prenne en charge les « extras », des activités qu'il estime ne pas être de son ressort, mais qui sont nécessaires dans le cadre du projet, comme l'accueil des étudiants et post-docs étrangers par exemple :

« Mais généralement, je pense que [dans mon établissement], c'est l'endroit où les personnes sont bien accueillies, avec les problèmes normaux, des fois les personnes ne parlent pas anglais donc c'est un problème. Pour les nouveaux arrivants, c'est toujours très, très, très difficile. En fait, moi à chaque fois que j'ai un étudiant ou un postdoc étranger, je passe trois mois pour leur expliquer les choses, pour faire toutes les démarches pour eux. Et donc pour moi, c'est lourd, c'est lourd. Donc, il y avait toujours le souhait de faire quelque chose pour améliorer, mais c'est, ce n'est pas facile parce qu'il y a des fois... vous savez, je pense que les financements en France ne sont pas énormes pour le laboratoire. Et donc les gestionnaires sont toujours vraiment débordés et donc il, il n'y a pas le temps de faire l'extra nécessaire pour, par exemple, accueillir un étranger. Alors, normalement je l'ai fait, parce que je pense que c'est important. Je sais que [mon établissement] souhaite le faire, simplement il n'a pas les moyens. » (Ava F.)

Certain-es relatent ainsi être « assailli-es » par le travail administratif, activité périphérique considérée comme temps perdu pour ces chercheur-es et qui prend le pas sur le cœur de métier, celui de la recherche (Dahan et Mangematin 2010). L'impression de faire « énormément d'administratif » est mise en liaison directe avec la sous dotation en personnel administratif et en manque de professionnalisation et de formation de ce personnel. Au « manque » de compétences techniques et linguistiques, s'ajoute une lourdeur administrative, qui serait caractéristique de la France :

« J'ai l'impression que je fais énormément d'administratif, énormément. Non pas que je souhaite le faire, mais parce que j'ai l'impression que le suivi administratif derrière ne suit pas, non pas parce que les gens ne sont pas compétents, mais parce que l'administration est ce qu'elle est, c'est-à-dire qu'elle est sous-financée. Ils sont assaillis de plein de trucs et souvent, ils ne sont pas formés. Moi, ça me fait halluciner de voir qu'en labo en fait, ils découvrent aussi les règles européennes » (Baptiste V.)

Si cette charge administrative supplémentaire est décrite de différentes façons dans les entretiens, elle se réfère principalement aux petites activités administratives : réservation d'hôtels, de billets d'avion, remplissage de tableaux Excel... Avant de déposer un projet à l'ERC, certain-es indiquent ainsi qu'il faut considérer le fait d'être disponible pendant le projet, pour le management mais aussi pour des tâches de gestion, « des chefs avec Excel ». Ces activités non valorisées et non valorisantes ne seraient ainsi pas dues aux exigences du

financement européen sur projet de la recherche pour plusieurs enquêté·es. Ce sont davantage les établissements qui sont mis à l'index dans leur capacité à mettre en place des services en capacités de soutenir ce type de projets. La lourdeur administrative française pour des « choses simples » crée ainsi une perte de temps « pour les administratifs qui bossent et pour le porteur de projet ».

Parmi les PI qui ont pu passer du temps à l'étranger, ils soulignent souvent les décalages de fonctionnement entre ce qu'ils connaissent à l'étranger et l'insuffisance de personnel ainsi que la rigidité des règles de leur établissement en France. Pour certain·es, leur établissement « surjoue » ainsi les règles de l'Europe par crainte des audits et donc la charge administrative (« délire administratif »), lesquels provoqueraient des velléités de fuite de certains scientifiques lauréat·es d'ERC vers l'étranger, encouragées par la portabilité de la bourse.

L'exemple qui revient le plus souvent dans les facilités apportées à la gestion du projet pour le·la porteur·e de *Grants* aux États-Unis ou dans d'autres pays européens – comme l'Allemagne, les Pays Bas, le Danemark ou encore la Grande-Bretagne – est la carte de crédit mise à disposition des PI. Cette carte de crédit est représentative selon les personnes enquêtées de la volonté des établissements d'adapter leur organisation à celle du PI afin de réduire les contraintes administratives, et qu'elles puissent ainsi disposer de leur temps uniquement pour de la recherche. Être pris pour des « andouilles » ou des « tocards », « avoir honte » vis-à-vis des collègues étranger·ères notamment lorsqu'ils·elles sont dans le projet et que les erreurs sont très visibles, font resurgir les contrastes de fonctionnement des institutions entre les différents pays. Ces contrastes, et les problèmes rencontrés font que des scientifiques lauréats s'engagent dans un travail plus politique de modification de la règle et du fonctionnement institutionnel sur la base de leur expérience de la gestion de leur ERC et de la visibilité que leur confère l'obtention de la bourse.

2-2-3. Prendre le prétexte de l'ERC, transformer les organisations ?

Si les organisations semblent se transformer au fil du temps, plusieurs décrivent leur environnement administratif et l'institution comme « pédalant dans la semoule », et ce particulièrement chez des historien·nes de notre enquête.

Capital politique de l'ERC et résolution des problèmes

Dans ces situations, où personne ne sait ce que signifie gérer un projet tel que l'ERC, il s'agit pour le-la lauréat·e d'anticiper, de « taper du poing sur la table » pour faire réaliser la charge à venir et les besoins du projet, notamment en termes de locaux :

« Il y a un gestionnaire financier qui nous suit. Elle double toutes les archives budgétaires. Parce que s'il y a un audit, il faut qu'on soit en mesure de tout justifier et que dans mon [établissement], c'est le premier projet ERC. Donc, ça tâtonne quand même un peu au niveau de la gestion du projet. [...] C'est compliqué, c'est-à-dire qu'en fait, il n'y a jamais eu d'ERC et il n'y en a pas d'autres. Sans vouloir trop taper sur les collègues, il y en a beaucoup qui ne savent pas ce que c'est. Et dans le personnel administratif, plus encore. Les gens, ils ont entendu vaguement, mais ils ne savent pas ni la durée, ni les montants, ni ce que ça représente donc pour eux, c'est un machin de plus à gérer. Bon, ils ne réalisent pas que quand on a une grosse machine comme ça, une des clés, c'est l'anticipation. Donc moi, je me souviens quand j'ai su que j'avais le projet, je suis tout de suite allée dire vous savez, on va commencer en septembre. On sera six au début, mais on va arriver à être une dizaine, j'ai besoin de locaux, j'ai besoin d'une grande salle ou de deux salles. Et en fait quand j'ai commencé, je n'avais rien. Le premier jour, parce que je suis allée taper du poing sur une table, on a fini par nous donner une petite salle où ont étaient empilés à six. Nous, on a dû déplacer les tables et chaises, aller chercher des trucs à gauche, à droite, au bout de quinze jours, on a eu un ordinateur. Compliqué, compliqué, puis on nous a proposé une autre salle plus grande, mais fallait l'aménager, ça a pris des mois. [...] Et puis, il y avait le rapport financier qui devait être fait par mon établissement, et en fait, 48 heures avant la fin des délais, on s'est rendu compte qu'en fait, ce rapport financier devait être signé par le-la président·e de [mon établissement]. Personne n'avait pris ces dispositions, donc c'était la course. Moi, j'ai dû me fâcher en disant que c'était la première et la dernière fois que je faisais un rapport dans ces conditions-là. Mais ça arrive souvent. Après, il y a des choses qui marchent. Enfin, la gestionnaire financière globale est quelqu'un de très compétent, qui a déjà géré une ERC dans une autre université. Donc elle, c'est une vraie ressource. Elle sait vraiment ce qu'il faut faire. Tout n'est pas noir, mais on pédale, on pédale dans la semoule souvent. » (Nicole K.)

Obtention de locaux pour son équipe, mais aussi aménagement des recrutements, de la mise à disposition des crédits, processus de signature du contrat... Plusieurs PI n'hésitent pas à faire valoir l'obtention du projet à l'ERC afin de résoudre les différents problèmes qui peuvent se poser dans la gestion de leur projet et qui nécessitent une interaction et une action de la part de l'établissement d'accueil. L'ERC peut être ainsi utilisé pour exercer une « petite pression amicale » sur l'institution afin de résoudre des situations conflictuelles ou de blocage.

« Quand j'ai dit « Bon, il me faut un CDD de cinq ans pour lui », on me dit tout de suite : Non ça n'existe pas ça. J'ai dit ben comment on va faire ? Alors déjà, on est parti sur un CDD de deux ans, trois ans, je ne sais pas, qui a été renouvelé. Mais à chaque fois, c'était très, très compliqué parce que [mon établissement] voyait venir la fameuse CDisation [lié à la Loi Sauvadet, NDLR]. Et surtout que lui, il était contractuel depuis 20XX, alors trois mois par-ci, six mois par-là, un an par-ci... Et [mon établissement] freinait des quatre fers. Donc il a fallu que ma directrice, deux fois, fasse une lettre un peu « écoutez, c'était dans le projet de départ, signé par la Commission européenne et par [l'établissement] que Monsieur Untel était là. Donc maintenant ça serait se dédire de la place de l'[établissement] ». Et du coup, pour faire une petite lettre à Bruxelles pour expliquer que voilà... pression amicale, mais c'était dur. » (Léonie F.)

Cette utilisation du financement comme moyen de faire bouger les règles de l'établissement pour dénouer des situations bloquantes a même été présentée par certain·es enquêt·es comme encouragée par l'ERC. L'ERC s'appuie également sur l'expérience des PI pour modifier leur propre fonctionnement. Une enquêtée nous a ainsi indiqué faire partie d'une académie, la *young academy of Europe*¹⁹³ qui rassemble de jeunes chercheur·es, issu·es de toutes les disciplines et de tous les pays européens et qui ont en charge des projets, notamment *starting* et *consolidator grants*. Cet espace est présenté comme un espace de dialogue entre PI autour de la *policy science* et de ce qui s'y rapporte, en lien notamment avec la recherche par projet : manière de faire de la science, carrière des scientifiques, politiques de science ouverte ou encore problèmes administratifs. Cette enquêtée, historienne, relate ainsi que ces PI peuvent être consultés par l'ERC, pour faire des retours à partir de leur expérience en particulier concernant les problèmes administratifs rencontrés. Il est intéressant de noter que le partage de l'expérience de la recherche par projet européenne crée ici une communauté de sens, et favorise par la même occasion l'accès au financeur par des acteur·rices dont l'obtention de projet modifie les statuts et les réseaux. Particulièrement ici, dans une perspective proche du lobbying, il s'agit avec ce statut de « PI » européen d'influer sur les règles et d'ainsi réduire le « temps perdu » administratif. L'argument porté est celui de garantir du temps productif, c'est-à-dire du temps de recherche.

Des structures adaptables ?

Au respect des règles financières de l'Europe, des règles nationales et des règles institutionnelles s'agrègent pour le PI. Le respect de ces règles à plusieurs niveaux – dont il faut concilier l'ensemble – doit permettre l'avancée du projet. S'engage ainsi un jeu entre les parties prenantes qui ont la charge du respect de chacune de ces règles pour arriver à un consensus qui nécessite souvent d'adapter les règles, de les faire bouger.

Le type de projet qu'est l'ERC fait ainsi parfois émerger des situations inédites pour certaines institutions. En histoire par exemple, il peut arriver sur ces projets de recruter du personnel travaillant à l'étranger, ce qui nécessite d'adapter le cadre juridique pour faire entrer les situations singulières dans une documentation législative mise en cohérence. Dans ces cas

¹⁹³ Site YAE. Disponible sur : <https://yacadeuro.org/>. Consulté le 01/11/23

particuliers, l'adaptabilité des petites structures est un atout pour trouver des arrangements à la règle :

« Je dois dire que du point de vue financier, il n'y a pas eu de problème parce qu'effectivement, tout ça s'est fait avec nos services et tout va bien. J'ai fait ma part, ils font leur part, et on n'a eu aucune difficulté. On a eu des difficultés au début pour effectivement, ces postdocs qui étaient résidents à l'étranger. Donc qui travaillaient à l'étranger, parce qu'effectivement il a fallu modifier des statuts, et normalement [mon établissement] ne faisait pas de contrat aux personnes qui n'avaient pas une adresse [dans la ville de l'établissement], mais ça, on l'a changé. C'était bien, parce que du coup, le fait d'être dans [un petit établissement], ça s'est démontré un atout, effectivement, ils ont tout de suite accepté ça. [...] voilà, on fait comme ça, et je sais que pour cet autre [organisme de recherche], c'est par contre impossible. » (Yvain G.)

Contrairement à certaines grandes réformes venant d' « en haut » visant à transformer des relations entre « usager·ères » et institutions étatiques et qui en modifient de ce fait l'activité professionnelle des acteurs de ces mêmes institutions (Willemez 2010), la volonté de modernisation du service public de leur établissement est ici impulsée par les chercheur·es elles-mêmes, dans un contexte où les cadres sont « pris dans la gestion » (Stevens et Willemez 2017). Dans cette perspective, les lauréat·es d'ERC se reposent sur leur expérience, les obligations contractuelles et la visibilité de la bourse pour moderniser les règles de fonctionnement de leur établissement afin qu'ils s'accordent avec ces (nouveaux) modes de recherche en projet.

Dans les établissements importants en taille et où les niveaux hiérarchiques ne sont pas toujours accessibles directement, des PI vont saisir l'occasion de leur sélection et de la visibilité que confère l'obtention de la bourse ERC pour signifier les problèmes rencontrés aux sphères décisionnaires :

« J'ai eu des problèmes pour la signature du *Grant Agreement*. [...] j'ai passé un grand temps de mes vacances pour essayer de trouver quelqu'un pour simplement répondre [à l'ERC] pour demander un délai dans la signature. [...] Moi j'avais mes collègues allemands et britanniques qui disaient “non mais ce n'est pas possible, ça fait deux mois et demi qu'ils ont demandé une réponse, personne ne répond dans ton administration ? “ Et moi je ne savais même pas quoi dire. [...] Donc là j'ai commencé à en avoir vraiment marre. [Dans mon établissement], ils me disaient qu'ils avaient fait les choses mais ils ne les faisaient jamais, et ils ne me répondaient jamais. Et donc là-dessus j'ai eu un mail du·de la président·e pour me féliciter et donc j'ai répondu un long mail en faisant la liste de tout ce qui n'allait pas, y compris quand on m'avait dit de mentir à l'oral. Et j'ai dit ce que je pense fondamentalement, ce n'est pas une affaire de personne, j'ai eu six interlocuteurs différents [...]. Moi je pense qu'il y a un vrai problème de l'administration de la recherche aujourd'hui. Je dis “vous poussez les gens à faire des projets mais vous ne donnez pas à l'administration les moyens de répondre à la fois à ceux qui candidatent et en même temps à ceux qui doivent mettre en place des projets. Si vous continuez à mettre l'administration dans une situation où elle est incapable de répondre, et bien plus rien ne fonctionne quoi ». [...] Il·Elle m'a répondu le soir même en me disant qu'il·elle était bien consciente de ce problème d'équilibre entre le fonctionnement de l'administration et de la recherche. Et après sa·son chef·fe de cabinet

m'a appelé·e mais il·elle m'a dit "est-ce que vous voulez que j'appelle les gens [...] pour les engueuler ?". Je lui ai dit non ce n'est pas ça le problème. Peut-être qu'il vaudrait mieux les payer et leur donner des conditions de travail qui soient meilleures et la conversation s'est terminée en disant "effectivement je ne peux pas dire que les gens dans les administrations [...] ne soient pas soumises à une certaine pression". [...] Pareil j'ai été au Ministère, ils nous ont fait venir les lauréat·es des ERC en disant "comment faire pour que les gens fassent plus d'ERC ? " Ben le principal problème pour moi il est administratif. C'est-à-dire les gens ne veulent pas faire d'ERC parce qu'ils ont peur des tracasseries administratives et ils ont raison. Donc je pense qu'il y a un vrai problème là. » (Margaux A.)

Plus que la visibilité, l'incitation importante à candidater dont fait l'objet l'ERC et la menace de perdre des lauréat·es sont ainsi parfois prises comme un levier afin d'essayer de transformer l'organisation administrative. L'obtention de l'ERC permet ainsi à ces scientifiques de disposer d'une nouvelle forme de capital symbolique et de capital politique, lorsqu'ils n'en disposaient pas déjà, sur lesquels ils s'appuient afin de transmettre leur expérience et des revendications aux instances décisionnaires des établissements. L'ERC permet ainsi « de commencer à inverser un peu une logique de négociation ».

Au-delà des transformations du « simple » périmètre de leur établissement et de leur projet, des PI vont ainsi participer à des groupes visant à réformer l'organisation institutionnelle tout entière, avec plus ou moins de succès. Au début notamment de l'ERC, une enquêtée, historienne, relate ainsi que les difficultés rencontrées auprès de l'administration vont mener à la création d'un groupe pour conseiller l'établissement sur la gestion des projets. Ce groupe se soldera selon l'enquêtée par une démission générale de ses cinq membres, tout·es lauréat·es d'ERC, du fait de la non prise en compte de leurs suggestions.

Si l'ERC permet d'intégrer des espaces où la parole des PI est censée avoir une portée, les réponses adoptées par l'administration ne sont pas forcément celles attendues par les porteur·es. Celles-ci montrent que les logiques de fonctionnement et de prises de décision des différentes sphères et acteur·ices autour de la gestion de projets semblent assez disjointes les unes des autres et se réfèrent à des référentiels et des problématiques différentes liés aux environnements directs de travail.

Conclusion de la partie 2

Comme le soulignent Aubépine Dahan et Vincent Mangematin dans un article déjà mentionné (Dahan et Mangematin 2010), le temps considéré comme perdu se situe essentiellement pour les chercheur·es dans les activités périphériques regroupées sous le terme de « travail

administratif ». Pour les PI, ces activités administratives sont protéiformes (administration de la justification, contractualisation, gestion financière, dépenses courantes) et liées à des interactions avec différentes strates administratives, au sein desquelles il s'agit de naviguer et d'apprendre à maîtriser des règles. Alors que les interactions avec ces périmètres administratifs ne sont pas forcément nécessaires – voire sont évitées – au moment du dépôt de projet, elles sont très rapidement rendues incontournables avec l'obtention du projet. Chaque périmètre administratif avec lequel le·la lauréat·e est en contact, au sein de l'ERC mais aussi de l'établissement employeur, a en partage l'application des règles financières et administratives du financement sur projet européen, sans pour autant parvenir à en unifier l'interprétation et la pratique.

Ainsi, une même pratique peut recouvrir différentes significations selon les disciplines étudiées et les lieux où sont gérées les bourses. Dans un champ professionnel en grande transformation, le passage des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche à un modèle qui se rapproche de modèle d'organisation du travail plus classiques rend la division du travail plus forte et les relations d'emploi plus proches de celles des salariés dans des entreprises privées, autant qu'il engage une professionnalisation de dirigeants universitaires devenus davantage gestionnaires (Enders et Musselin 2008). Dans cette nouvelle configuration, de la perception de l'organisation du travail et des juridictions des différentes catégories de « salarié·es » en présence (personnel administratif à différents niveaux organisationnels, dirigeants, mais aussi chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es), ainsi que des moyens financiers et des stratégies des établissements d'enseignement supérieur dépendent les conditions de la limitation du temps perdu, *i.e* du temps d'administration, pour les académiques. Dans cette redéfinition en contingence des activités des chercheur·es – et donc par extension de leur autonomie et de leur identité – liée à la recherche par projet européenne, notre enquête met en lumière que les personnels académiques qui se trouvent dans des environnements où la règle financière et administrative de l'Europe se combine avec une organisation souple et professionnalisée semblent par endroits gagner en temps de recherche. *A contrario*, un contexte organisationnel flou qui nécessite de la part des chercheur·es la prise en charge de tâches administratives peu valorisantes brouille les frontières juridictionnelles et questionne la voie empruntée de la recherche par projet européenne. Dans cette configuration, s'engage alors une négociation autour de la gestion du temps individuel et des identités de chercheur·e-porteur·e de projet,

entre un suivi accru de la bonne application des règles européennes en fonction des besoins de son projet scientifique, tout en tentant de dégager du temps productif pour la recherche.

Dans ce contexte d'une transformation gestionnaire des établissements également renforcée par le financement sur projet, la délimitation des juridictions est ainsi en tension, et certain·es lauréat·es se trouvent pris dans un double jeu d'insertion éclairée dans l'administratif et de volonté de séparation ou de relative protection d'avec celui-ci. S'appuyant sur le capital politique et symbolique associé à l'obtention de la bourse, des PI s'engagent ainsi dans des actions de réforme des règles de fonctionnement et d'organisation de leur établissement. Que la transformation organisationnelle liée aux besoins du projet soit ponctuelle et peu pérenne car non généralisée à l'ensemble de l'établissement, ou qu'il y ait volonté de réforme des règles générales, les modèles de gestion portés par les chercheur·es se confrontent à des divisions des espaces professionnels entre académiques et personnels administratifs qui semblent peu enclins à une adaptation de la règle administrative en faveur de ces premiers.

Si l'obtention de l'ERC permet de débloquent certaines situations, mobiliser l'obtention de sa bourse comme argument nécessitant la modification pérenne de l'environnement administratif semble peu porteur. Le mécanisme de portabilité de la bourse, en faveur de l'indépendance du·de la lauréat·e face à son institution est ainsi utilisé par nos enquêté·es essentiellement entre le dépôt de projet et sa contractualisation et est associé principalement à l'obtention d'un poste pérenne pour les lauréat·es en condition de précarité au moment du dépôt, ou encore pour le cas de chercheur·es souhaitant revenir en France. Lorsque les PI sont déjà titulaires, la mobilité peut se faire pour le·la chercheur·e, notamment en histoire, d'un point de vue géographique, en intégrant pour un temps donné un centre de recherche français à l'étranger par exemple, mais n'est pas institutionnellement pérenne. En sciences de l'univers, mais aussi en histoire lorsque le travail de recherche nécessite un équipement ou des ressources humaines spécifiques, les mobilités institutionnelles et géographiques sont peu envisageables¹⁹⁴. Dans cette configuration, c'est la réflexion individuelle autour du *in* ou du *out* de la recherche par projet européenne et de l'ERC après la fin du projet qui se pose, comme nous le verrons au chapitre suivant.

¹⁹⁴ Au regard de la taille assez restreinte en population de l'enquête prosopographique dans cette thèse, les observations sur la mobilité des lauréat·es ne peuvent être que des hypothèses à ce stade. Ces hypothèses sur l'utilisation du mécanisme de portabilité de la bourse ERC par les lauréat·es gagneraient ainsi sans doute à être interrogées plus finement avec une enquête prosopographique plus large.

Après avoir abordé, dans une première partie de ce chapitre, l'identité de chercheur·e lauréat·e au sein de son équipe projet, pour ensuite analyser comment les enquêté·es perçoivent la gestion de leur temps professionnel au sein de leur établissement à la suite de l'obtention de l'ERC, nous allons maintenant questionner la manière dont les lauréat·es s'identifient et se voient reçus, représentés et identifié·es par leurs pairs dans une troisième et dernière partie.

3. Des lauréat·es et des collègues : la réception des ERC en contextes locaux

Sous sa forme idéal-typique, la collégialité désigne un type de contrôle social dans la prise de décision et d'administration, *via* une forme d'organisation qui diffère de celle de la bureaucratie. Selon Weber, au contraire de la bureaucratie, dont la structure hiérarchique régie par des règles spécifie la responsabilité des individus, la collégialité est régie par le consensus et un fonctionnement égalitaire en interne, qui spécifie l'autonomie individuelle de ses membres (Waters 1989). La collégialité, dans le domaine académique, opérationnalise un contrôle entre ses membres qui, « tout en jouissant d'une grande liberté, se prescrivent des règles strictes de discipline grâce à la formation, au contrôle des publications et aux sanctions positives et négatives qu'ils s'imposent les uns aux autres » (Cherkaoui 2011). La collégialité participe à forger un « collège invisible » dont le fonctionnement peut être très heuristique en sociologie du travail scientifique (Crane 1972). Dans des études plus récentes, la collégialité est appréciée au regard de « l'importance sociale des collègues », et montre des formes « d'anticipation du soi *in memoriam* » par lesquelles les scientifiques construisent leur statut de manière intersubjective (Hermanowicz 2016). La collégialité est ici « fondée sur et produit un « partage » ou un « service avec les autres » au nom de quelque chose de plus grand que les individus, qui, facilités par les liens que les connaissances spécialisées engendrent, font preuve de respect et d'estime, ainsi que de camaraderie » (*Ibid.*, p. 364, notre traduction).

La centralité des relations avec les collègues dans la construction identitaire individuelle en science étant en quelque sorte tenue pour acquise, comment les chercheur·es porteur·es d'ERC perçoivent-ils·elles leur identité en situation de collégialité ? Comment leur identité, entendue ici au sens d'une « marque d'appartenance à un collectif, un groupe ou une catégorie, qui permet aux individus d'être identifiés par les autres mais aussi de s'identifier eux-mêmes en face des autres » (Dubar 1998a) est-elle perçue par les lauréat·es ? Dans le cas de l'ERC, financement

individuel et d'« excellence », les lauréat·es ont-ils·elles à se soucier de mettre en œuvre des actions correctives afin de rendre l'obtention d'un projet à l'ERC compatible avec les règles de collégialité à l'œuvre dans leur environnement professionnel ? Dans cette troisième et dernière partie du présent chapitre, nous abordons ces questions à travers l'analyse, dans un premier temps, de la perception par les lauréat·es des réactions qu'ont eues leurs collègues à l'annonce de l'obtention du financement à l'ERC, avant d'aborder dans un second temps les modalités d'insertion de ce type de projet, qualifié d'individuel, dans le quotidien du travail collectif en laboratoire.

3-1. « Tout le monde était content, après je pense qu'il y a des petites jalousies »

À l'annonce par les lauréat·es de la sélection de leur projet, les personnes relatent des réactions parfois mitigées. Alors que le partage de la visibilité ainsi que des gains financiers offerts par l'ERC allouent un soutien fort de la part de l'institution et du laboratoire ainsi que de l'équipe du projet, le côté individuel de la bourse « stigmatise » parfois en quelque sorte les lauréat·es vis-à-vis de leur communauté scientifique d'appartenance.

3-1-1. Faire ruisseler les bénéfices ?

Dans un contexte où le pilotage des établissements d'enseignement supérieur par les instruments de l'action publique repose en partie sur la mise en comparaison et même en compétition des institutions et des laboratoires, l'obtention de projets ERC est souvent perçue de manière (très) positive par ces structures.

Succès de l'un·e, succès du tout : visibilité et bénéfices de l'obtention de l'ERC pour le·la lauréat·e et son environnement

Alors que ces scientifiques sont souvent déjà très incités et soutenus dans la démarche du dépôt de projet par leurs établissements respectifs, l'obtention du projet à l'ERC est généralement également très bien perçue par celles-ci. En particulier lorsque les lauréat·es d'ERC appartiennent à des « petits » établissements peu visibles sur le territoire national, et qui n'obtiennent pas ou très peu de projets de ce type, avoir une ERC permet de mettre en avant l'institution et d'alimenter un certain sentiment de fierté collective. L'obtention du projet à

l'ERC, retombe ainsi plus ou moins sur l'ensemble du groupe. Ainsi pour un enquêté historien d'une université selon lui peu visible dans le paysage de l'ESR, l'obtention de l'ERC « retombe un peu sur tout le monde » alors que tout le monde est « content d'avoir joué ce coup-là ». À la suite de l'obtention du projet, les lauréat·es indiquent souvent recevoir un message de félicitation de la part de la direction de leur établissement et peuvent être sollicité·es ensuite pour participer à des réunions d'incitation au dépôt de projet ou des assemblées décisionnaires.

Les personnes enquêtées disent également de manière générale avoir eu une bonne réception de la part de la direction de leur laboratoire. En particulier lorsque ces personnes sont déjà titulaires de leur poste et que le dépôt de projet correspond à une stratégie adoptée par le laboratoire, ce qui est plus fréquent en astrophysique dans notre enquête. L'ERC est ainsi valorisé dans les rapports d'évaluation des unités et de l'établissement et la nouvelle de la sélection est généralement bien à très bien accueillie :

« Je pense que personne n'y croyait jusqu'à... Non à la fin quand même les gens y croyaient notamment parce qu'on a eu notre rapport HCERES à faire et donc on l'avait rédigé, et le directeur de labo me dit en rigolant « bon il faut absolument que tu l'aies parce qu'on a parlé de toi toutes les deux pages en disant qu'on avait un projet ERC, donc il faut que tu l'aies parce que sinon on va être obligés de tout réécrire ». Le laboratoire a complètement soutenu la démarche. Voilà, à partir du moment où j'ai été à l'oral, et puis même avant. Mais après, [ils n'ont pas beaucoup aidé] c'est aussi parce que je suis solitaire dans ma manière de travailler. Et puis comme j'avais un mois, on ne peut pas demander aux gens qu'ils arrêtent tout pendant un mois. Voilà. Quand on est chercheuse on peut s'arrêter pour faire que ça enfin j'avais quand même des cours. Mais on ne peut pas demander aux gens de s'adapter, surtout quand on s'y prend si tard. Mais après pour l'oral, ils m'ont aidé. On a fait un oral blanc ou deux dans mon labo. Voilà. On a travaillé avec la secrétaire générale, pour des explications de budgets sur ce salaire. Elle-même elle a fait des formations pour se préparer sur des projets européens si jamais je l'avais. Ils m'ont vraiment encouragé. Et puis donc quand je l'ai eu, ils étaient très contents. » (Margaux A.)

En plus de la visibilité et de l'intégration de l'ERC dans l'évaluation des structures, en histoire comme en sciences de l'univers, plusieurs personnes soulignent la satisfaction de la direction du laboratoire à la perspective de recrutements supplémentaires. L'ERC selon ces enquêté·es apporte de la « dynamique » (« ça fait du monde ») et surtout des financements. Une enquêtée en astrophysique souligne ainsi le fait que pour elle, l'obtention du projet ne peut ainsi qu'« être que positivement reçu », puisque l'obtention d'un projet bénéficie à l'ensemble du laboratoire, ainsi qu'à l'établissement :

« Je pense que c'est toujours très positif, hein ! Bien sûr, d'avoir une ERC, d'abord ça va bénéficier aussi à tout le laboratoire, parce que on a des postdocs, on a aussi de l'argent pour les voyages. On a besoin de cette somme-là et donc on ne fait plus aucune demande pendant cinq ans. Donc ça veut dire que tous les autres laboratoires vont avoir plus d'argent, vont avoir plus de soutien de base parce que le soutien de base, on ne va pas le demander, vu qu'on est largement

assez servi. Donc tout le laboratoire en bénéficie. Il y a aussi les *overheads*, 20 %, l'établissement en bénéficie, tout le monde en bénéficie, quand il y a une ERC. Ce n'est pas seulement l'individu et le groupe qui en bénéficie, mais c'est tout le laboratoire. [...] Dès qu'il y a un ANR, ou une ERC, tout le monde en bénéficie, donc ça ne peut être que positivement reçu. » (Rosine D.)

Même si le financement sur projet questionne les modes d'organisation et de travail des chercheur·es ainsi que leur autonomie professionnelle (Barrier 2011 ; Jouvenet 2011), en sciences ce mode de financement de la recherche est davantage ce qui a déjà été adopté par les laboratoires. En sciences humaines et sociales cependant, et en histoire notamment, les modèles d'appropriation de ce nouveau mode de financement de la recherche progressivement adoptés par des laboratoires sont très variés et dépendent de multiples facteurs.

Les laboratoires en histoire adaptent ainsi leur stratégie vis-à-vis du financement sur projet de la recherche selon plusieurs facteurs qui reposent sur le degré de réputation de l'entité et de ses membres, la composition du laboratoire, son mode de gouvernance et de culture organisationnelle, ainsi que l'environnement et les conditions matérielles (Cauchard et Vilardell 2013). S'ajoute ici un critère important de différenciation, celui de leur conception de la « fabrique de la qualité académique ». Trois modèles sont alors élaborés dans l'évaluation de la qualité académique produite par ces laboratoires : le premier repose sur la somme des contributions individuelles ; le second sur la reconnaissance des différences statutaires des membres dans le cadre d'une gouvernance fortement hiérarchique, enfin l'organisation collective est conçue comme socle de cette qualité. Par l'intermédiaire des enquêtés en SH6, nous avons bien entre-aperçu ces trois modèles tout au long de l'enquête, certes avec plus ou moins de force et de différenciation. Plusieurs scientifiques lauréats d'ERC sont ainsi collègues titulaires du même laboratoire. Cette « dynamique » s'observe particulièrement chez les astrophysicien·nes, mais aussi chez quelques historien·nes. Il existe ainsi des laboratoires qui comptent plusieurs ERC, et ce souvent hors de l'Île-de-France. Cette observation issue de l'enquête nous incite à souligner en particulier ici la place de l'organisation collective comme modèle de la qualité académique pour ces laboratoires, qui intègrent la logique de projet comme stratégie. L'obtention de l'ERC peut ainsi parfois susciter de l'intérêt et des demandes d'information de la part des collègues, et ces lauréat·es vont également parfois eux·elles-mêmes aller inciter certain·es collègues à déposer.

Si les lauréat·es ont pour une partie conséquente le sentiment de faire bénéficier indirectement ou plus directement leur entourage de l'obtention de l'ERC, l'annonce des résultats demande

toutefois l'adoption d'une certaine attitude de retenue de leur part, évoquée à de nombreuses reprises.

Ne pas s'attendre à être mis sur un piédestal

Les résultats sont très attendus en premier lieu par les lauréat·es, pour qui le dépôt date généralement déjà de plusieurs mois. À l'annonce de ceux-ci, les personnes se disent « évidemment » très contentes de l'aboutissement de la candidature et du fort engagement que celle-ci a exigé. Elles partagent cette nouvelle parfois avec les membres du laboratoire, mais c'est avant tout auprès des membres de l'équipe du projet que l'annonce est – en premier lieu – faite et reçue avec enthousiasme :

« Alors les résultats, ben je les ai eus, c'était en plein été au mois d'août. Donc, c'était bizarre, on recevait un mail et puis t'es là : « Ouh ! Génial, génial ! ». Il n'y a personne pour se réjouir. Donc, je n'étais pas au labo. Donc, j'ai envoyé des mails. Tout le monde réagissait en me disant : « C'est génial », mais les autres... enfin, il n'y avait pas vraiment de contact. Donc, l'équipe était hyper contente, évidemment. » (Lise-Marie G.)

Comme nous l'avons vu, les membres de l'équipe ne sont pas forcément celles et ceux du laboratoire, comme c'est tout particulièrement le cas pour les historien·nes, et les réactions peuvent être ainsi différées, et même contrastées selon les espaces.

Particulièrement mise en avant par les enquêté·es en histoire, la retenue s'avère de mise dans les situations d'annonce des résultats. Si les félicitations officielles sont reçues, et que les collègues « trinquent à la nouvelle », certaines personnes relatent ainsi ne pas s'être attendus à être mis sur un piédestal et portent une attention particulière à ne pas commencer à « avoir la grosse tête » :

« C'était des félicitations, voilà. Après... non, non, tout ça, bon... voilà. C'est normal, donc, les collègues se sont félicités. On a pris un verre comme ça. C'est plutôt... pour moi, la satisfaction, voilà. [...] Voilà, les collègues les plus proches, ils étaient contents. Après, je ne m'attendais pas à ce que tout le laboratoire m'encense. Je sais qu'il y a beaucoup de collègues pour lesquels c'était totalement indifférent, je ne m'attendais pas à des félicitations, ou quand même des félicitations formelles, oui. Je ne m'attendais pas non plus à être mis sur un piédestal [...] Et je me suis dit : « Il faut surtout éviter ça, ne pas commencer à avoir la grosse tête », parce que sinon, là, effectivement, ça pourrait mal se passer [...]. La bonne chose c'est qu'il y a une belle dynamique, parce qu'effectivement, l'année d'après, c'est XXX qui a eu son ERC. Ce qui m'a un peu surpris, c'est que par exemple, d'autres personnes de mon labo qui ont présenté des projets ERC après, ils ne sont jamais venus [...] me demander quelque chose. Bon, ça, je me suis un peu interrogé. Et sinon, bien sûr, la direction est toujours très contente pour ça. On a apporté des sous, etc., mais je n'ai jamais voulu, voilà, donner l'impression de dire : « Moi, j'ai l'ERC, et vous, qu'est-ce que vous avez ? T'as un projet région haha. » Effectivement, il faut éviter ça, parce que sinon, on va vite s'aliéner les sympathies. » (Yvain G.)

Du côté des départements d'enseignement et des UFR, le bénéfice de la reconnaissance est ainsi parfois plus difficile à faire adopter. Une enquêtée en histoire a par exemple fait part de la réception mitigée de collègues enseignant·es à l'annonce de l'obtention de l'ERC, qui « regarderaient d'un mauvais œil ceux qui sont engagés dans la recherche ». Alors qu'elle s'attendait à ce que ses collègues de l'UFR se réjouissent de la nouvelle de l'obtention de l'ERC, qui est une « une forme de reconnaissance pour la qualité de ce qui est fait dans le département et l'UFR », la réponse a été selon cette enquêtée « mais pour qui tu te prends ? ». Cette enquêtée s'étonne ainsi que l'obtention de l'ERC, mais aussi de l'IUF par exemple ne fassent pas l'objet d'un « petit mot » à la collectivité par les directeurs et directrices de département. Dans certain·es de ces situations, les lauréat·es indiquent ainsi pourtant « faire leur part », en heures d'enseignement et en prenant des heures en licences par exemple, ou encore en utilisant les *overheads* du projet pour régler des problèmes rencontrés par le département, et pourtant sans liens avec le projet. Selon Bastien J., astrophysicien, « venir comme un émir » alors que l'on a obtenu une bourse à l'ERC au milieu de ses collègues enseignant·es et chercheur·es aurait ainsi des effets délétères, et pourrait « flinguer » un collectif de travail.

Ne pas en faire trop, présenter une certaine forme d'humilité dans une vision collégiale de la recherche se conjugue parfois difficilement avec le sentiment d'effort personnel et de sacrifices fournis à entreprendre une telle démarche, ainsi qu'avec la vision individuelle du financement.

3-1-2. Gérer les « jalousies » : faire de l'histoire « collective-personnalisée » de l'ERC une histoire effectivement et avant tout collective

« Je pense qu'il y avait un peu de jalousie » : si nombreuses sont les personnes, notamment en science de l'univers, à indiquer que rien n'est à rapporter comme réaction manifestement un peu négative de la part de collègues du fait de l'obtention de l'ERC, plusieurs ont cependant indiqué avoir perçu des formes de ressentiment. D'autres personnes indiquent avoir perçu des attitudes franchement négatives à leur encontre, reçu des remarques, ou encore avoir été écarté de l'obtention de certain·es ressources pour la recherche, parce qu'« ils avaient déjà été servis ».

L'expression conjuguée d'oppositions à la recherche par projet

En histoire particulièrement, l'opposition à la recherche par projet – et de la part des lauréat·es souvent eux·elles-mêmes comme nous le verrons dans le chapitre six – amène certain·es enquêté·es à avoir parfois perçu des réactions quelque peu « ironiques » de la part de collègues. Alors que les réactions sont plutôt positives de la part du laboratoire et de l'établissement, les collègues peuvent à cette occasion adopter des positions plus en retrait et davantage critiques qui conduisent certain·es enquêté·es à penser que l'« ERC est considéré comme un truc pas sérieux ». Pour cette enquêtée, les collègues évalueraient l'ERC comme sélectionnant avant tout des projets portant sur des « sujets à la mode » et soucieux en priorité des parcours internationaux, ce qui de fait en interroge la crédibilité et les appuis de l'évaluation scientifique.

Encadré 11 - Récit d'un dépôt de projet à l'ERC et de l'obtention d'un poste de titulaire

Métier qui a fait rêver déjà petite, Joséphine T. s'est « naturellement orientée » vers le parcours qui lui permettrait de l'exercer. Après sa thèse, Joséphine a eu trois post-docs, dont deux à l'étranger et un sur un financement d'un ERC. Voyant ses chances d'être recrutée sur un poste de titulaire s'éloigner, elle dépose un projet à l'ERC sur la suggestion de la porteuse de l'ERC sur lequel elle fait son post-doc. Elle se pose ainsi la question de savoir si elle a bien le profil pour candidater, mais si cette partie est compliquée, elle essaie de trouver le « bon angle » autour du projet et passe beaucoup de temps à travailler la façon de décrire les idées qu'elle souhaite faire derrière. Bien classée mais non sélectionnée une première fois, Joséphine bénéficie d'un financement national afin de renforcer sa candidature à l'ERC, ce qui lui permet également de financer son salaire et de ne pas être au chômage. Alors qu'elle a re-soumis son projet (et qu'elle n'avait jamais soumis de projet auparavant), Joséphine est recrutée sur un concours national quelques semaines avant l'annonce de la sélection de son projet à l'ERC. Sans avoir de retour de la part des comités, elle imagine cependant que l'obtention de l'ERC l'a aidée à obtenir un poste de titulaire. Elle reçoit alors plusieurs mails de félicitations, notamment de la part de l'établissement d'emploi, ainsi que de nombreuses sollicitations par la suite. Un peu compliqué sur le plan administratif dans un établissement qui n'a pas trop l'habitude des ERC, elle a beaucoup été aidée par une intermédiaire au niveau du laboratoire. Avec trois personnes recrutées sur son projet, ce qui n'aurait jamais été possible en arrivant sur ce poste sans ERC, Joséphine a l'impression d'avoir appris en très peu de temps « tout ce que d'autres ont pu apprendre au fur et à mesure du temps ». Elle ne pense ainsi « pas avoir de techniques de management qui lui paraissent extraordinaire », mais suit ce qu'elle a indiqué dans son projet. Le management lui demande cependant beaucoup de travail afin que tout le monde soit au courant de ce que les autres font et de suivre chacun des membres du projet individuellement. Il est ainsi beaucoup plus difficile pour elle de trouver du temps pour ses « propres projets », mais cela lui plaît d'encadrer. Elle essaie ainsi de « trouver son équilibre », de « trouver la bonne façon de faire » afin de « caler les choses » et d'expérimenter ce qui est le plus pratique pour elle. Avec l'encadrement de doctorant·es, elle envisage de passer son HDR très rapidement.

Surtout, selon l'enquêtée suivante, candidater à l'ERC peut être perçu de la part de certains collègues comme faisant le jeu des transformations du financement de la recherche impulsée par les politiques publiques, souvent dénoncée par une partie de la population scientifique :

« Les réactions étaient évidemment plutôt positives, enfin en tout cas du point de vue du labo, [de mon établissement]. Après, c'est un peu compliqué. Les collègues sont un peu ironiques. C'est le milieu de la recherche, on est dans une grande cour de récréation. Ce n'est pas si valorisé, je dirais, mais je comprends. C'est-à-dire que tout le monde préférerait que dans le monde idéalisé il n'y ait pas ces trucs-là, donc c'est aussi très connoté tous ces projets. C'est ce que je te disais, je suis plutôt contre. Je l'ai fait moi-même, mais de fait, avoir une ERC, ça peut vouloir dire dans l'esprit de certains, adhérer à tout ce que ça signifie. Parfois on est vu comme étant un bon petit soldat de la libéralisation et de la marchandisation. Ce n'est fondamentalement pas mon cas. Mais de fait je l'ai fait, donc maintenant je dois assumer aussi ça. Je vois bien le discours critique qui se développe là-dessus. Après, il y a un autre côté qui vient plutôt de la recherche française, [de mon établissement]. L'ERC est considéré comme un truc un peu pas sérieux. Moi, je le vois souvent dans les commentaires, y compris dans les rapports, on vous dit que vous vous internationalisez ce n'est pas forcément un compliment, ça veut dire aussi que bon on n'est pas assez bon. En plus, c'est un sujet tellement à la mode, interdisciplinaire, il y a aussi ça évidemment. Les gens déjà ils n'y croient pas trop mais alors si on finance un truc là-dessus c'est forcément de la recherche politique ou politisée, on vous accorde assez peu le fait que vous avez eu le projet pour des raisons scientifiques. Vous tombez au bon moment, vous correspondez. Je ne m'interroge pas vraiment là-dessus. Je me suis interrogée quand j'avais eu à répondre pour les appels d'offres très directement *policy oriented*. Mais la commission en tant que telle, celle du panel six machin, j'ai pas du tout eu cette impression-là. » (Fabiola I.)

L'obtention de l'ERC ne serait alors pas très valorisée dans certaines disciplines, et notamment en histoire où les carrières se font principalement suivant l'intégration au niveau national de la recherche. Symbole de la transformation du système de financement sur projet de la recherche et de la rhétorique de l'excellence généralement décrite, les collègues auraient ainsi adopté une sorte de « position idéologique anti-ERC » :

« C'est plus généralement l'opposition à la recherche sur projet, le financement de la recherche sur projet. Il est vrai que c'est une dérive possible et le rôle de l'ANR en France n'a pas forcément été positif, il y a des critiques qui peuvent être faites et, et si ça se fait au détriment du financement récurrent des laboratoires, c'est un vrai problème. En plus, c'est un problème, ça crée des disparités énormes entre collègues, enfin vous imaginez ? Moi, le budget annuel de [la tutelle] pour mon labo, c'est 15 000 € par an et moi, j'avais 1,5 million sur 5 ans. Vous imaginez ? Alors, ils ont aussi un budget d'[une autre tutelle] qui lui est plus important, qui doit être de 45 000 € ou quelque chose comme ça, mais enfin quand même. C'est-à-dire que moi, annuellement, j'avais quatre fois plus que le budget de mon labo. L'essentiel passait en salaire, donc ensuite, une fois qu'on a le salaire, ça devient beaucoup plus déjà comparable, mais enfin même. Disons, j'avais l'équivalent du budget de l'ensemble du labo, rien que pour mon projet, une fois les salaires enlevés. Donc ça, ça crée évidemment des tensions, des disparités, des jalousies, na na na, c'est quelque chose qu'il faut gérer. Puis voilà, il y a des collègues qui sont très remontés contre le financement de la recherche sur projet. Donc, l'ERC, comme l'ANR, comme tout ce qui relève du financement de la recherche par projet. » (Pascaline H.)

Les inégalités générées par la recherche par projet, dont l'ERC figure au premier rang, seraient

ainsi créatrices de fractures parmi les chercheur·es entre celles et ceux qui détiennent du financement et celles et ceux qui n'en ont pas (les *haves* et les *have-nots*) (Stephan 2015 ; Enders et Musselin 2008 ; Barrier et Picard 2020 ; Giry et Schultz 2017). Comme le souligne cette enquêtée, l'ERC permet en particulier à un individu de détenir des sommes importantes, souvent bien supérieures aux dotations du laboratoire, ce qui peut créer des tensions.

Se soucier de l'équilibre entre ressorts individualisés et collectifs de la bourse

Les personnes soulignent généralement ces inégalités et beaucoup les dénoncent. Dans le travail d'interprétation et de construction de sens face à la programmation de recherche (Hubert, Chateauraynaud et Fourniau 2012) ces lauréat·es ont « pourtant joué le jeu », plus ou moins sous l'effet de contraintes variées, suivant des logiques d'engagement que nous avons déjà abordées dans le chapitre 3. Avec une vigueur particulière dans le cas de l'ERC, en histoire comme en sciences de l'univers, le côté individuel de la bourse vient percuter les règles de collégialité, et en particulier l'une des quatre normes de l'*ethos* scientifique identifiées par Merton qu'est le désintéressement (Merton 1979), ainsi que les logiques de fonctionnement collectives de la science. Les actions individuelles entrent ainsi en collusion avec des structures scientifiques déjà existantes, qu'elles doivent cependant intégrer.

Le fonctionnement en particulier de l'ERC, sur la base du financement d'un individu, en fait un instrument créant des disparités importantes au sein de petits espaces de travail déjà régulés, qui selon les enquêté·es ne sont pas forcément parfois compris. Le financement sur projet nécessite pour les scientifiques (les lauréat·es et leur entourage) de trouver des solutions, de faire en sorte que tout le monde puisse en profiter, pour que ce type de projet s'« accorde avec la réalité du terrain ». Néanmoins, même dans les situations où les enquêté·es essaient d'en faire profiter leur entourage, il n'empêche que le fonctionnement et l'affichage de l'ERC restent avant tout individuels et qu'ils ne sont pas mis en scène comme relevant du collectif, comme le souligne cet enquêté :

« Le fonctionnement [est individuel], parce que, malgré tout, il y a quand même le fait qu'on a lâché une montagne d'argent monumentale sur une personne, et le reste de l'équipe a du mal à comprendre pourquoi, même si en pratique, on fait en sorte que tout le monde puisse en profiter. N'empêche que l'affichage, il n'est pas collectif, et la personne qui gère, ce n'est pas la collectivité, c'est le PI et donc, ça crée des tensions. J'ai déjà vu, et y compris dans d'autres équipes de mon labo, où il y a eu d'autres versions dans mon labo, ça crée des tensions, parce que, il y en a un qui a tout, et après, en pratique, je veux dire on s'adapte, on fait au mieux, parce que le truc, c'est qu'il n'y a pas tant de sources de financement pour nos activités, donc du coup, on joue au contorsionniste pour arriver à rentrer dans le moule qu'on nous demande, quoi. C'est

tout. Même si c'est très loin de la réalité du terrain, mais en même temps c'est ça ou on crève quoi, donc, il faut faire ça. Donc, on rentre dans le moule, et après, c'est sûr que ça crée des tensions parce qu'on se retrouve avec... il y a des gens qui sont là depuis vingt ans, qui ont de bonnes idées, mais voilà, qui n'ont pas forcément le temps ou pas forcément l'énergie na na na, ou n'ont pas eu la chance que ça marche. Et puis, il y en a pour qui ça marche, et d'un seul coup, ils se retrouvent avec une post-doc et on dit : « Mais pourquoi ? » et ça fait un déséquilibre assez fort dans l'équipe, parce qu'on était par exemple sept permanents à l'origine, avec peut-être deux TA et voilà, il y a eu deux ERC qui ont débarqué, donc, au dernier décompte, on est 23. Ça crée quand même un changement d'échelle assez significatif qui n'est pas forcément bien vécu, on fait en sorte de palier, mais c'est vrai... » (Huber T.)

L'ERC individualise fortement l'obtention du financement ainsi que sa visibilité, très personnalisée, et si cet aspect est celui souvent recherché dans le fait de candidater, il devient généralement à renégocier par la suite dans les espaces de la réalité du travail dans lesquels les projets s'intègrent. Dans un espace professionnel où être reconnu par ses pairs pour ses qualités professionnelles et personnelles compte¹⁹⁵ (Hermanowicz 2016), les enquêté·es adoptent ainsi plusieurs stratégies, pour adapter la vision du financement à l'*ethos* du scientifique. Il y aurait ainsi différentes manières de gérer l'ERC et de se percevoir en tant que PI, selon la manière dont « on habite son ERC » :

« Le labo était très content. En même temps, c'est toujours un peu compliqué parce que ça individualise quand même vachement une personne. Le problème de l'ERC quand même... Pour moi ce n'est pas un ERC individuel parce qu'il finance toute mon équipe en fait, il y a même des versements envers le labo. Mais voilà, je pense que ça dépend un peu de comment on gère et comment on se perçoit et comment on « habite son ERC ». On peut en faire une histoire individuelle comme on peut en faire une histoire collective. Je pense que ça, ça dépend de chacun. Ce n'est pas parce que c'est donné à une personne que... Par exemple mon ERC, dès le départ, j'avais conçu l'idée que j'aimerais bien qu'on le mène à deux. Et donc j'ai une co-PI mais qui n'est pas sur le papier parce que ça n'existe pas mais qui est quand même une co-PI [dans une autre ville européenne]. Et on cogère ce projet comme si c'était un projet à deux. » (Jean K.)

Il y aurait donc une forme d'*ethos* du·de la porteur·e de projet, avec des normes individuelles en adéquation avec les normes générales de la structure scientifique. Faire de l'ERC une histoire individuelle ou une histoire collective passe ainsi comme nous l'avons vu par la manière dont le projet a été construit et pensé, ainsi que selon les ressources alors à disposition des candidat·es et de leur statut. Son histoire serait également dépendante des structures, des manières de concevoir l'activité scientifique, de la place des collectifs du laboratoire et des stratégies employées collectivement vis-à-vis de la recherche par projet.

¹⁹⁵ Même si leur variabilité dépend des structures organisationnelles dans lesquels les acteurs se situent.

3-2. Faire entrer l'ERC dans le quotidien du laboratoire

Faire coïncider les *ethos* et donner du sens à l'obtention d'un projet à l'ERC passe par l'intégration du projet dans l'espace scientifique du laboratoire, ainsi que par un échange sous forme de don/contre-don dans ce lieu de socialisation primaire et de coopération professionnelle pour les chercheur·es (Alter 2002). Façonné par la structure du dispositif de l'instrument de financement particulier de l'ERC dans ces espaces, le don peut prendre la forme du bon vouloir individuel ou une forme collective davantage institutionnalisée.

3-2-1. Projet personnel, projet de laboratoire ?

Contrairement à une candidature sur un poste, la question de l'intégration dans le laboratoire d'accueil n'est-elle pas selon des enquêté·es une question qui compte dans l'évaluation du projet, même si plusieurs travaux tendent pourtant à montrer le contraire (Brunet et Müller 2022 ; Hoenig 2017). Le projet peut ainsi – en théorie – être conçu de manière plus ou moins « hors-sol », sans se soucier de la cohérence avec l'environnement dans lequel il s'inscrira. Cette question de l'intégration du projet dans le laboratoire, si elle n'est pas importante au moment du dépôt et de la conception de la proposition et qui permet également à des non-titulaires de candidater, se pose de manière très différente selon les lauréat·es, et est fortement liée aux questions de gestion des éventuels conflits internes.

Les sciences de l'univers : neutraliser la compétition, penser le projet en collectif avec le laboratoire

En sciences de l'univers particulièrement, l'ERC peut permettre de « booster une équipe » du laboratoire, voire de développer un axe de recherche dans cette même équipe. L'échelle est ici moins celle du laboratoire que celle de l'équipe en matière d'intégration de thématique scientifique et de personnel. Intégrer des membres de l'équipe et faire que le projet corresponde aux thématiques permettent également de réguler les conflits potentiels. Les problèmes matériels, notamment de locaux, que pourrait poser (et que pose parfois) l'arrivée de plusieurs nouvelles personnes de manière temporaire sont discutés, mais il est aussi question ici de ne pas déstabiliser l'équilibre de l'équipe. Les membres de l'équipe qui portent le projet sont celles et ceux qui ont l'expertise, les outils et les compétences mais le projet est soutenu par l'équipe comme une stratégie pour donner une dynamique à la thématique autant que pour la faire vivre.

Dans le cas des laboratoires en sciences de l'univers qui ont obtenu plusieurs ERC, l'obtention du projet est somme toute reçue de manière plutôt anodine. Dans cette perspective, l'ERC, est surtout pour l'enquêté suivant un moyen d'élargir son réseau :

« Non, mais je n'étais pas le premier parce que déjà, je suis le deuxième cette année [à avoir un ERC] et au moins un l'année d'avant, après, non, j'ai pas vu de réactions ambivalentes. Bon, les gens étaient contents et supportaient et bon, après un mois, ils ont oublié. Je ne crois pas [qu'il y ait] beaucoup [de ressenti] dans notre domaine. J'ai vu des cas de gens qui ont des ERC, qui ont moins de chance, qui se donnent un peu des airs, mais peut-être, c'est la personnalité sur des cas limites, mais typiquement, en tout cas, la plupart de nous on fait de la recherche de façon assez libre et on n'est pas contraint comme je disais au début, pas trop... à la fin, on a plus d'opportunités, mais aussi, c'est une recherche pour les laboratoires parce qu'on avait un groupe très soudé qui voulait continuer aussi au-delà de l'ERC. [...] Oui, mais bon, dans tout ça, l'ERC, c'est seulement une partie parce que comme je disais, il avait ce lancement de projet, il y avait des autres gens excellents dans le laboratoire, il faut pas dire que c'était mon ERC qui a changé tout, en fait, [...] c'est ce qui a fait que des gens qui sont venus, et même des autres gens qui étaient pas embauchés par l'ERC et qui ont beaucoup travaillé avec moi et que maintenant, ils ont aussi des positions permanentes et ils se souviennent de cette période » (Ugo I.)

Dans ce cas, l'ERC est emboîté dans un *continuum* de vie de l'équipe et crée à un moment donné un pic de l'activité, notamment *via* les recrutements, très intégrés dans le collectif plus large que celui du projet.

De manière individuelle, plusieurs membres de l'équipe, tout comme l'équipe elle-même dans son ensemble au sein du laboratoire, bénéficient ainsi de l'obtention du projet, ce qui détournerait en retour le collectif d'une « compétition malsaine ». Dans un contexte où le travail se fait déjà collectivement et nécessite des compétences spécifiques qui se trouvent à l'intérieur du laboratoire et de l'équipe, il s'agit en priorité de déjouer des formes de compétition au sein de l'équipe qui nuiraient à la bonne entente mais surtout au travail de recherche. Contrairement aux projets collaboratifs ANR cependant, le changement d'échelle en matière de taille de projet et de ressources humaines ainsi que le côté individuel de la bourse peuvent remettre en cause les liens hiérarchiques, en particulier lorsque les lauréat-es sont jeunes. Les espaces de « forums » qui régulent la vie de l'équipe sont également à repenser :

« Alors, ça remet en cause potentiellement des liens hiérarchiques parce que le chef d'équipe, est plus chef de grand-chose, vu qu'il y a un PI qui piaille justement [...]. Il y a aussi les épreuves des locaux. Nous, donc, on était une petite équipe, on s'est retrouvé avec une grande équipe. Du coup, on tenait plus dans le bâtiment où on était donc, l'équipe, on a dû la couper en deux. Maintenant, l'équipe, elle est sur deux bâtiments séparés, donc ça, ça crée des tensions aussi parce que, du coup, évidemment, le côté forum est beaucoup moins présent parce que les gens ne sont pas dans le même bâtiment. » (Hubert T.)

Trouver de l'espace pour « son » équipe, mobiliser le personnel administratif peut parfois être mal perçu par les collègues. Des personnes – en histoire comme en astrophysique – relatent ainsi la dissonance entre le fait d'avoir des portes qui s'ouvrent administrativement du fait de la bourse, et en même temps de se retrouver seul à régler les problèmes, non sans un certain sentiment de « stigmatisation » :

« Quand une ERC tombe dans un labo, ça prend beaucoup d'espace, ça bouffe du temps administratif, ça ramène du monde, il faut trouver des bureaux pour accueillir les gens. Il y a beaucoup, beaucoup de commandes. J'ai noyé l'administration de commandes. Ils pétaient un câble. Ou d'offres d'emploi ou voilà, du coup, le fait d'avoir plus d'activités fait qu'il y a plus de crédibilité et qu'il y a plus de facilité d'accès à des services par exemple. Et de l'autre, d'un autre côté, il y a un petit côté : « Tu as eu ton ERC, démerde-toi maintenant ». [...] Voilà et je l'ai très mal vécu. Je l'ai très mal vécu. J'ai d'ailleurs dû m'en ouvrir parce que c'est très stigmatisant. Voilà, c'est la stigmatisation des riches quoi. Désolé. Mais bon, [...] [quand] tu fais ce qu'il faut faire et que quand tu réussis, on te crache à gueule, « c'est quoi la prochaine étape il va devenir maître du monde ? » Mais c'est un peu nul, non ? On est plus à la maternelle, en fait. [...] Mauvaise ambiance, mauvaise mayonnaise, mais bon, ce n'est pas grave. Pour contrecarrer ça, ben, on a rajouté d'autres des ERC, comme ça ils pourront tous l'avoir. » (Jérémy P.)

L'attention à la redistribution des gains, à ne pas trop individualiser le projet, à adopter une attitude de coopération et non de compétition, tout cela est présenté comme devant permettre de faire aboutir le projet pour les lauréat·es autant qu'il intègre la perspective à plus long terme de la consolidation des réseaux de collègues. Être la première ERC (et parfois la seule) ou en avoir plusieurs dans la structure du laboratoire ou de l'équipe tient une part importante dans la différenciation des formes de réception de la part des collègues. Plusieurs enquêté·es en histoire et en sciences de l'univers entreprennent ainsi d'aider les autres à déposer des projets à l'ERC, afin notamment de ne plus être l'exception à la règle et de faire entrer l'obtention de projets ERC dans une forme de normalisation de l'activité du laboratoire ou l'équipe.

En histoire, un équilibre en invention

Dans une discipline où le travail scientifique est présenté comme étant accompli de manière plus individuelle, la question de l'intégration du projet et de l'équipe se pose en général de manière plus systématiquement ambivalente à l'échelle du laboratoire. Lorsque le projet s'intègre bien dans les thématiques « très larges » du laboratoire, l'obtention du projet permet de renforcer l'identité du laboratoire et sa visibilité au niveau national ainsi que de « dynamiser le labo » à travers l'accueil de jeunes chercheurs. Sans en bouleverser les thématiques, le projet s'intègre selon un enquêté dans les séminaires de laboratoire au cœur de la vie collective qui portent déjà sur ladite thématique.

Pour des historien·nes qui dirigent leur projet dans le laboratoire où ils·elles sont employé·es¹⁹⁶, il s'agit donc ainsi de bricoler son intégration dans les espaces collectifs. Veiller à ne pas donner naissance à un « bunker » dans le labo en faisant adhérer les collègues pour lancer une dynamique scientifique collective, doit ainsi permettre de réduire les tensions.

« Il n'y a jamais eu comment dire ? Ne jamais dire tout blanc, ou tout noir. Donc je pense qu'il y a eu peut-être pas mal de gens que ça énervait quand même. Puis d'autres gens qui sont rentrés dans certaines de nos activités, avec qui on a échangé. Ça nous a permis de mieux les connaître et tout ça. Mais je pense qu'on a énervé un certain nombre de gens quand même. [...] Si vous voulez, l'idée, c'est que si on ne fait pas attention, on fait un bunker au milieu du laboratoire, on se sépare, et voilà. Et donc ça fait deux poids deux mesures, tout ça. Mais nous, on a vraiment fait attention d'impliquer beaucoup de gens du laboratoire, de leur faire faire des activités qui étaient liées au projet. Il y a eu deux collègues du laboratoire qui ont édité un livre du projet... enfin, qui étaient, a priori, pas du tout du projet, mais on a vraiment essayé de créer des séminaires qui pouvaient être d'intérêt général. Impliquer des gens très différents à l'intérieur du laboratoire. Donc on a essayé de lancer une dynamique scientifique à partir de ça. » (Mary F.)

Lorsque le projet n'entre pas forcément dans la thématique du laboratoire, et que les membres de l'équipe ne sont pas forcément présents ou « visibles » dans le quotidien notamment en histoire où il n'est pas toujours nécessaire d'être sur place, ce sont moins les problèmes de locaux qui se posent que le fait de faire l'effort du collectif, dans des espaces souvent précisément décrits comme peu orientés vers le collectif :

« Ça s'est bien passé. Donc ça, c'était bien. Le labo, quand les gens ont su la nouvelle, XXX avait eu son ERC l'année d'avant, donc on était encore dans une logique de : « Ah, génial ! Une de plus ! ». Donc, le laboratoire se réjouissait [...] Enfin, tout le monde était content quoi. Après, je pense bien qu'il y a des petites jalousies. J'entends souvent dire : « Oui, bon, les ERC, c'est bien gentil, mais ils sont dans leur coin, ils ont leur équipe, on ne les voit pas ». Enfin surtout moi, mon équipe, personne ne la voit. [...] Mais après, je n'embête personne. Et donc quelque part, ils ne sont pas mécontents, je pense. Ça a été très valorisé au niveau [de mon établissement]. J'ai participé à plein d'événements. Chaque fois qu'on me demande de participer, je participe. Donc, je me rends disponible aussi pour en parler parce que c'est important pour beaucoup de gens. Mais oui, non, je n'ai pas senti d'animosité particulière parce que dans nos domaines, c'est tellement rare. Au contraire, en fait, les gens vont plutôt demander : « Ah ! Ben puisque tu l'as eu, tu peux me montrer ton modèle ? ». Et moi, je donne, parce que ça m'a tellement servi. Moi, je transmets les exemples. On s'encourage tous. De même que XXX m'a briefée, on briefe, on fait les oraux blancs tous ensemble. Donc non, il y a un vrai accompagnement, un vrai soutien dans notre labo.

[...] ben le truc aussi, quand on est dans un labo où on développe une discipline comme [la mienne], c'est que il n'y a personne dans le labo qui est dans mon domaine. Là, de ce côté-là, c'est un peu ce qui est dommage. [...] Et ça, [...] c'est pas un problème de l'ERC, c'est un problème de [l'établissement]. C'est qu'ils veulent, quand on obtient un projet, que toutes les équipes soient embauchées sur place et que tout le monde travaille au même endroit et voilà. Et en fait, quand on est dans des disciplines comme la mienne, qui sont des niches, où on n'a pas

¹⁹⁶ Ce qui n'est pas toujours le cas. À titre d'exemple, quatre de nos enquêtées en histoire, principalement des *Starting grants* et aucun *Advanced grants* ont effectué une mobilité géographique au moment de l'obtention de leur ERC pour intégrer des centres de recherche à l'étranger, tout en restant titulaire en France.

forcément des gens qui sont des étrangers qui vont venir pour un an, deux ans et ils ne vont peut-être pas tous s'installer, surtout s'ils ont une famille. » (Lise-Marie G.)

Comme pour les sciences de l'univers, le soutien et l'entraide dans le dépôt de projets peut être autant une manière de rentrer dans la norme qu'une façon de contribuer au collectif en faisant bénéficier les autres de son expérience. Expérience qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, est considéré comme important dans la réussite au dépôt de projet.

Avoir un projet qui s'intègre dans le collectif du laboratoire nécessite que le·la lauréat·e connaisse bien le fonctionnement de celui-ci et qu'il·elle adapte son *ethos* de porteur·e de projet en conséquence. Ce qui est beaucoup plus difficile à mettre en place lorsque les personnes intègrent un laboratoire qu'elles ne connaissent pas ou peu, notamment lorsque la soumission d'une candidature à l'ERC est liée à une logique d'obtention d'un poste pérenne et de retour en France. Pour les lauréat·es dont les espaces de socialisation jusqu'à la titularisation sont les post-docs et les projets qu'ils·elles ont pu obtenir et notamment à l'étranger, appréhender le fonctionnement du laboratoire peut parfois s'ajouter à la gestion du projet en tant que tel. En histoire notamment, l'ERC peut ainsi être considéré dans certains espaces comme « un poids » du fait de la lourdeur administrative, mais aussi parce qu'il peut être pensé comme générateur de déséquilibres et de tensions au sein du laboratoire, notamment lorsque le·la lauréat·e n'est pas déjà intégré :

« L'ERC, c'est les règles aussi d'une institution, mais je trouve assez intéressant cette lourdeur bureaucratique qui fait que pour certains labos, l'ERC, c'est un poids en fait. J'ai entendu dans mon labo, les gens qui viennent en disant : « Regardez, j'ai un ERC, j'aimerais bien aller dans [votre laboratoire] ». Non en fait, on n'en a pas besoin. On a déjà assez [...]. Et on a beaucoup d'argent parce qu'on est beaucoup de chercheurs et il y a plein de tutelles [...]. L'une des codirectrices disait : « Les gens qu'on connaît pas, qui arrivent avec leur ERC, on leur dit en fait on n'a pas besoin de cet argent entre guillemets, c'est lourd administrativement et nous en fait, on veut juste des gens sympas là parce qu'on regarde juste les gens qu'on connaît aussi un peu parce qu'on vient... on sort de conflits internes tellement sévères que... voilà. » Donc la carte ERC était pas forcément la plus vendeuse en fait. » (Baptiste V.)

Le don se matérialise ici par les bénéfices qui se dégagent de l'obtention de l'ERC pour le collectif, en matière de dynamique et de visibilité de la recherche mais aussi de ressources en interne d'aide au dépôt de projet. Ce bénéfice ne semble cependant pas suffire, et en histoire comme en sciences de l'univers, c'est la « tranquillité » du collectif qui doit être préservée. Cette « tranquillité » passe par la normalisation du projet dans le quotidien du travail collectif, en permettant au projet soit de se « mouler » dans les modalités de l'activité collective, soit de tenter de transformer la structure afin d'équilibrer et de redistribuer de manière globale

l'obtention de projets. Cette question de l'échange de dons ainsi que de la socialisation à des cultures épistémiques se pose également d'un point de vue financier dans les manières d'intégrer un projet ERC au collectif.

3-2-2. La vie de laboratoire dans le partage des ressources financières, entre lissage des inégalités et palliatif au manque de soutien de base

L'organisation de la répartition des *overheads*, constitués d'une part des coûts indirects prévus par le financeur et d'autre part des remboursements de coûts de personnel permanent sur le projet, constitue un outil d'incitation décisif pour les établissements, autant qu'elle contribue à renouveler les formes de financement de la recherche à plusieurs niveaux. Pour les lauréat·es enquêté·es, la gestion des *overheads* issus de leur projet est un enjeu qui se partage entre leurs propres besoins liés au projet – ainsi qu'à la suite de celui-ci – et l'injonction souvent implicite à en faire bénéficier le collectif. En la matière, aucune régulation partagée n'existe et les logiques de répartition dépendent largement des établissements d'accueil et des laboratoires, mais également des individus en charge. Des différences s'observent ainsi entre les deux disciplines étudiées en fonction des besoins et des ressources en présence nécessaires au travail scientifique, mais aussi des modes d'organisation et de décision du laboratoire et de sa place dans l'instauration de règles collectives se substituant au bon vouloir individuel.

Collectiviser les ressources financières pour pallier les insuffisances du soutien de base

Alors que candidater à l'ERC « ne fait pas très groupe », « faire bénéficier les ressources à toute l'équipe » doit permettre de compenser le côté à la fois individuel et personnalisé de la démarche. Il faut ici souligner que des critiques de collègues concernant la recherche par projet sont aussi fréquemment évoquées par les enquêté·es en sciences de l'univers – et non pas seulement en histoire –, et si l'intégration de l'équipe dans la vie scientifique du laboratoire et la contribution à la valorisation d'une thématique constituent un moyen de faire entrer le projet dans le collectif, le partage des financements doit permettre également de collectiviser le projet, dans une discipline où les besoins en ressources peuvent être particulièrement importants.

En science de l'univers nous l'avons vu, l'obtention du projet est souvent perçue comme très favorablement reçue par le laboratoire et l'équipe du fait des ressources financières obtenues.

Les *overheads* permettent non seulement de palier aux imprévus financiers du projet, mais représentent aussi une ressource importante, notamment lorsqu'ils sont liés aux remboursements des coûts de personnel permanent. Lorsque ces mécanismes sont connus, ils sont utilisés pour financer l'équipe, et notamment la partie qui a le moins d'argent, ainsi que la suite du projet. Après les « prélèvements » effectués par l'établissement et le laboratoire, qui sont variables en pourcentage et font l'objet de décisions officielles (vote en conseil, inscription dans les règlements), le reste des *overheads* est généralement mis à disposition du-lauréat·e qui peut l'utiliser « selon son souhait » et en organise – ou non – la répartition. Dans le cas des sciences de l'univers, plusieurs enquêtés apportent ainsi un soutien à notable leur équipe, et l'ERC revêt la forme d'« une subvention » pour le reste de son groupe :

« [...] Moi, j'ai demandé le maximum. Par contre, j'ai impliqué mes collègues permanents et donc une grande fraction de l'argent vient pour payer des collègues permanents. Et ça, je l'ai fait volontairement, parce que mon idée c'était de profiter de cette ERC pour récupérer de l'argent, avec le cash je pourrais faire ce que je veux et subventionner le reste de l'équipe. En fait [mon établissement], pour nous motiver, nous rend cet argent, ce qui est formidable. C'était une de mes motivations. Moi, j'espère qu'[il] continuera à faire ça. Donc je récupère cet argent-là et finalement au début je voulais faire [pour une thématique] et [pour l'autre], mais finalement je pense que je vais plutôt garder l'argent pour l'avenir, pour avoir de l'argent sur cette ERC au-delà des cinq ans. [...] [Mon établissement] doit prendre, je sais plus... [...], enfin bref il doit y avoir 250 000 euros qui va au labo pour faire ce qu'ils veulent. Et on a d'autres ERC nous au labo. Le labo est riche grâce aux ERC notamment. Donc le labo est assez riche, rien qu'en prélevant 10 % de chaque ERC, ça fait beaucoup d'argent pour payer des CDD et tout, dans d'autres équipes, donc je n'ai pas donné plus au labo, par contre dans le cadre de l'équipe oui, on a beaucoup de solidarité, beaucoup de solidarité au sein de l'équipe. Nous, on est vraiment la « maison bleue à San Francisco » dans notre équipe, on est très, très, très communautaire. Donc oui, on discute tout le temps, tout à fait. Mais nous, on a une équipe qui a une bonne taille, on avait quelques permanents, avec beaucoup de doctorants et de postdocs et d'ingénieurs CDD et on doit être, je ne sais pas combien on est, 15, 20 maintenant. Ça change tout le temps. » (Jules R.)

Dans le cas où les bénéfices de l'équipe ou du laboratoire reposent sur le remboursement des personnels permanents, les lauréat·es sont très dépendant·es des politiques de redistribution votées par les établissements, et peuvent parfois influencer en retour sur les candidatures.

Comme nous venons de le voir, les *overheads* peuvent bénéficier à l'ensemble du laboratoire. Si les mécanismes de remboursement de coûts de personnel permanent ne sont pas toujours connus avant le dépôt, l'avantage d'en bénéficier est compris par la suite.

« C'était très favorable. Justement, on était très content puisqu'on n'a pas souvent des très gros projets dans le laboratoire. [...] Et il y a eu un gros retour, on va dire, financier sur tout le laboratoire. [...] En fait, le coût qui correspondait à mon salaire a été reversé intégralement au laboratoire. Et vu que moi, j'avais largement assez de budget pour mener déjà tout ce qu'on avait prévu, cet argent a pu être utilisé pour dans différents types d'autres programmes du laboratoire. [...] je ne connaissais pas vraiment ce mécanisme. Je n'avais pas trop compris, en fait, comment

ça fonctionnait. Et je sais qu'à l'époque, il y avait un doute sur savoir s'il fallait demander le salaire des permanents ou non. Donc l'université pendant longtemps l'a pas fait. Alors que moi, je leur ai expliqué plein de fois que c'était beaucoup plus simple. Parce que dans mon projet, par exemple, on avait une partie équipements qui a été assez pénible à justifier. Alors que si j'avais connu cette flexibilité, j'aurais peut-être structuré différemment le projet. Mais dans tous les cas, on s'est débrouillé avec le budget, et le surplus lié au salaire, ça a permis de laisser de la flexibilité sur des comptes qu'on n'arrivait pas à justifier à l'ERC. » (Raphaël N.)

La redistribution des financements est en partie organisée et votée collectivement. Certaines personnes, exclusivement en sciences de l'univers, nous ont ainsi indiqué qu'une grande partie de l'économie de leur laboratoire et de l'équipe fonctionnait sur les ressources issues du financement sur projet, et dans le cas des ERC, le retour sur investissement est important :

« [...] Des ERC, il y en a beaucoup qui sont déposés chaque année, [...] certains sont financés, d'autres non, [...] et donc on en discute beaucoup, parce que c'est devenu le mode de fonctionnement majoritaire dans l'équipe et dans le laboratoire. Aussi bien au niveau des projets scientifiques, quand on veut avoir des ressources financières, mais surtout des ressources humaines pour développer un projet. Tout dépend de l'envergure du projet, mais c'est souvent des gros projets. Il est nécessaire de recruter des CDD, des doctorants et des postdoctorants, et donc pour ça il faut des moyens financiers qui sont assez importants, qui sont orientés vers les ressources humaines, parce que les moyens financiers pour les organisations de conférences, voyages, etc. ça, ça se trouve plus facilement, parce que c'est plus léger, on parle de quelques milliers d'euros par an par chercheur pour ce qui est du *network*, mais, par contre pour les ressources humaines, c'est beaucoup plus, c'est quelques dizaines de milliers d'euros par an et donc ça nécessite, soit une ANR soit une ERC. Et pour le laboratoire, c'est important aussi d'avoir des projets, le laboratoire vit beaucoup sur les projets, puisque par exemple, [pour] le laboratoire, que je ne dise pas de bêtise, c'est 400 000 euros, qui vient des tutelles, [...] et en fait, ça ne couvre qu'une partie des besoins du laboratoire, et on a à peu près l'équivalent, maintenant qui est apporté par les projets, donc les laboratoires poussent aussi ces chercheurs à faire des demandes de projet alors, où il y a les ANR les ERC, il y a aussi des projets locaux universitaires, il y a les LabEx, les IDEX, etc., et là, on, on émerge beaucoup aussi. » (Emmanuel C.)

Dans certains laboratoires, les scientifiques nous indiquent ainsi que les financements récurrents provenant des tutelles ne suffisent pas à le faire fonctionner correctement, et qu'ils se reportent donc sur le financement sur projet.

En histoire, notre enquête montre que la redistribution des *overheads* est beaucoup moins pensée de manière collégiale et repose davantage sur les individus et la manière dont ils souhaitent utiliser ces financements. Un enquêté historien nous indique ainsi avoir redistribué une partie de son financement au niveau du laboratoire, généralement pour du petit achat de matériel ou encore de la publication :

« Là j'avais tous les moyens disponibles pour un objectif précis. Ceci dit, j'ai utilisé une partie de l'argent quand même pour le laboratoire c'est-à-dire quand il y avait eu des difficultés, des problèmes d'achat de machines ou de choses comme ça et que les moyens [de nos tutelles] ne suffisaient pas, ce qui arrivait quand même pas mal j'ai toujours utilisé l'argent de l'ERC sans trop de rétention. Au contraire j'ai distribué largement. » (Richard F.)

Ces scientifiques indiquent cependant disposer de leur ligne, et décident généralement de son utilisation. Ainsi, les enquêtés en histoire nous relatent que dans la majorité des cas, il n'existe pas ou peu de politiques partagées de redistribution des *overheads*. Une enquêtée mentionne que dans son laboratoire, où « il n'y a pas trop l'esprit de compétition », beaucoup disposent de contrats et « y vont » pour pallier notamment au soutien de base, même si les enquêtés n'adhèrent pas à ce type de fonctionnement. Dans cette configuration, il n'existe cependant pas de politique de collectivisation des ressources issues du financement sur projet :

« Ce n'est pas trop l'esprit de compétition, qui va avoir le projet et qui... Et puis dans notre labo, on a quand même d'autres gens qui ont des projets régionaux, qui ont des projets... [...] Tout le monde a un petit quelque chose et voilà. Et ceux qui n'ont rien, c'est aussi des gens qui n'ont pas envie de se lancer là-dedans, qui ne sont pas forcément intéressés. Mais nous, on est dans le LabEx. Donc dans le LabEx, il y avait des appels à projets. Donc, tout le monde est un peu dans une logique de, maintenant, un peu forcée, contrainte hein. Parce que même si tout le monde n'est pas forcément satisfait de ce type de fonctionnement, moi la première, d'ailleurs hein. Ce n'est pas parce que j'ai obtenu deux projets que je trouve que c'est bien de perdre du temps comme ça. Quand on l'obtient, c'est bien, mais pour tous ceux qui passent autant de temps et qui ne l'obtiennent pas, je trouve que c'est dommage. Et puis, il y a toute la question que les moyens récurrents dans les labos diminuent. Ça, ce n'est pas normal aussi. Il y a des gens qui n'ont pas besoin d'avoir 1,5 million pour faire de la bonne recherche, mais qui ont besoin d'un peu moins, mais... voilà. Est-ce que parce qu'ils ne peuvent pas s'inscrire dans ce type de guichet, ils n'ont pas le droit d'avoir de l'argent ? Enfin bon, ça pose plein de questions. Et ça, on peut le comprendre. Mais dans notre labo, c'est vrai qu'on a dépassé ce stade-là et on sait que si on veut obtenir des choses, il faut bouger. Donc, tout le monde le fait. Il n'y a pas d'animosité. Au contraire, on se dit tous : « Ah, tiens ! Il y va. Hop ! » C'est bien qu'il y aille, on est content. [...] [On n'a pas trop de politique de redistribution des *overheads*] justement, ça, c'est une question... ça n'a pas été beaucoup abordé, ce n'est pas très transparent là-dessus. Mais ouais, je pense qu'il va y avoir un peu de ça à la fin. Pour l'instant, bon, chaque projet est prioritaire avec ce dont il a besoin. On va voir un petit peu, mais c'est vrai qu'après, si on peut avoir une certaine entraide, moi, ça me dérange pas du tout. Si moi, j'ai pu faire tout ce que je voulais et si à la fin de mon projet il reste de l'argent, moi je serais ravie que ça serve à d'autres. On est dans des domaines où on a tellement peu d'argent qu'il y a un moment, s'il y en a qui en ont et qui peuvent aider parce que ça en fait trop, aider d'autres, moi, je suis pour hein. » (Lise marie G.)

« Lisser les inégalités » et gérer les conflits passe souvent, notamment en science de l'univers, par l'intégration de l'équipe et par une redistribution des financements dont le collectif a besoin. En histoire, où les besoins financiers sont moindres en comparaison et le travail plus individuel, ces deux mécanismes existent également mais semblent moins contraints du fait du fonctionnement moins communautaire du laboratoire, et laissent davantage au porteur-e le soin de la manière dont il « habite son ERC ».

La contribution au collectif doit permettre également en retour pour le PI de disposer des bonnes conditions pour mener à bien son projet. Au pourcentage de financement prélevé par l'institution (qui existe toujours) s'ajoute celui prélevé par le laboratoire (qui est systématique

en sciences de l'univers et plus occasionnel en histoire). Il est attendu que les structures qui prélèvent ces pourcentages mettent en œuvre des conditions favorables à l'avancée du projet :

« Donc au niveau de l'intégration locale du truc, il y a déjà le côté... Il y a 400 000 € qui partent, sur ces un million neuf en coûts qui sont gardés en partie par l'[établissement gestionnaire], en partie par le [laboratoire], en partie par [l'établissement hôte]. Donc ça déjà tu comprends ça, il te reste quand même de quoi faire pas mal de choses. Mais qu'est-ce qu'il y a, entre guillemet, en échange de ça ? je vais avoir le cadre de travail pour l'équipe qui est derrière et notamment par exemple en termes de locaux et en termes de soutien administratif » (Alexis T.)

Ces prélèvements par l'établissement et le laboratoire (et/ou l'équipe) sont ainsi estimés par les enquêtés comme justifiés si des moyens sont mis à disposition pour l'avancée du projet, et si tout le monde participe à l'effort de dépôt de nouveaux projets et de contribution aux ressources collectives.

Le dilemme du prisonnier : au bon vouloir du-de la lauréat-e et « à charge de revanche »

Pour les astrophysicien·nes, le collectif du laboratoire se tourne donc vers le financement sur projet pour pallier ces insuffisances. Le soutien de base devient ainsi celui qui provient de la recherche par projet, et la redistribution du financement ERC permet autant de lisser les inégalités que de faire fonctionner les collectifs au quotidien.

Ce fonctionnement contraint, et qui n'est pas toujours souhaité, nécessite en quelque sorte de déposer des projets en continu, et donc que tout le monde « joue le jeu » au sein des collectifs. Il dépend également dans le cas de l'ERC « du bon vouloir des PI », dans le fait de candidater, mais aussi dans un second temps de redistribuer les financements.

« Voilà, et sachant qu'un peu le *deal* implicite, c'est que... ça marche si tout le monde soumet des projets, parce que ça demande du temps. Alors c'est sûr qu'il y a le côté *successful* qui fait, voilà, mais ça demande aussi du temps, ça demande de l'énergie et ça ne marche pas tout le temps. Donc c'est sûr que voilà, là on voit le côté où ça a marché, mais pendant quatre ans je n'ai rien eu. » (Bastien J.)

Le « *deal* » implicite à la base de la redistribution réside dans le fait que tout le monde candidate « à charge de revanche », ce qui n'est pas toujours le cas, notamment au regard du coût perçu en temps qu'une candidature nécessite, en sciences de l'univers, comme en histoire :

« J'ai des collègues qui ont l'impression que c'est trop chronophage de faire tous ces dépôts de projets. Donc effectivement, c'est chronophage, mais justement... Moi, je le prends plutôt comme un moment où je vais me poser, discuter avec des collègues, et qu'on va se mettre d'accord sur une orientation. Et après, il faut qu'on prenne le temps de le faire aussi. Donc c'est pour ça que les projets sur cinq ans, c'est pas mal, ça laisse quand même le temps. Bon, dans le cadre de l'ERC-là, c'était un bon investissement puisque c'était juste, au final, trois semaines de travail

d'écriture pour cinq ans, donc ça, ça valait le coup. Et je pense que ça vaut le coup. Après, ce qui est frustrant, c'est quand on le fait tous les ans, et que c'est négatif. Donc sur les ANR, ça arrive quand même très souvent, et c'est... C'est quand même une grosse perte de temps. Donc il faut trouver le bon équilibre, il ne faut pas passer son temps non plus à faire que des projets. Ça marche quand, quand c'est un sur deux qui passe, on peut se permettre. Mais quand c'est un sur 10, c'est... ça devient vite déprimant. Donc dans mon cas, ça a été jusqu'à maintenant assez favorable, donc je n'ai pas trouvé ça déprimant. Mais je comprends que j'ai beaucoup de collègues qui, qui trouvent ça très pesant de passer autant de temps à écrire des projets. » (Raphaël N.)

Les vocations sont parfois difficiles à susciter, certains PI évoquent ainsi des discours emplis de « frayeur » à propos de l'ERC eu égard aux lourdeurs administratives, mais aussi aux « complexes d'infériorité » de certains collègues qui s'autocensurent, ou encore de l'épreuve de la barrière de l'anglais plus spécifiquement du côté des historien·nes. Pour ces lauréat·es, qui ont candidaté et ont obtenu les financements, la vision de la recherche par projet est ainsi plus ambivalente : elle permet de réaliser des choses, même dans une visée utilitariste. Le sens qui y est donné évolue et se reconfigure au fil de l'expérience et se confronte parfois à la vision négative de la recherche par projet portée par nombre de chercheur·es.

Dans cet environnement de la recherche en transformation, les enquêté·es se trouvent inscrits dans un « dilemme du prisonnier », celui de candidater en pariant sur le fait que les collègues vont également le faire. Or, cette participation n'est pas garantie, et elle dépend des logiques d'engagement dans lesquels sont pris les scientifiques vers une candidature – ou non – à l'ERC, mais aussi des environnements et de l'activité du travail scientifique, comme de l'évolution de l'encadrement des carrières individuelles. En sciences de l'univers, où l'obtention de projets est plus régulière du fait notamment des besoins financiers, les lauréat·es se trouvent dans une logique collective de redistribution des bénéfices qui en facilite l'intégration du projet, malgré des critiques parfois fortes de la recherche par projet. En histoire cependant, le moindre besoin en financement et les logiques de travail davantage individuelles en rendent plus difficile l'intégration du projet dans l'environnement du laboratoire, ainsi que son acceptation du fait de l'identité idéologique qui est portée à ce type de financement. Cette intégration repose cependant selon les enquêté·es également largement sur les formes de socialisation des chercheur·es-lauréat·es avec son environnement et à la mise en cohérence les formes d'*ethos* individuel avec les attendus collectifs.

Conclusion de la partie 3

Si certain·es lauréat·es indiquent ne percevoir avec l'obtention de leur ERC qu'une réception positive et enthousiaste de la part de leur entourage, ça n'est donc pas le cas de tout·es. Dans un environnement où les établissements d'accueil et les laboratoires sont régulièrement évalués par différentes agences et où le financement par projet se substitue à une dotation récurrente, le glissement des effets symboliques et financiers qui s'opère entre l'individu et les structures favorise une réception positive de l'obtention d'un ERC. Néanmoins, de par les transformations du financement de la recherche qu'il représente ainsi que son format individuel et les montants accordés, des lauréat·es disent bel et bien percevoir des formes de réticences à l'égard de l'ERC. Alors que les logiques d'engagement qui ont mené à la candidature à l'ERC ainsi que les mises en scène de soi que nécessitent l'écriture du projet restent confinées en grande partie à l'individu, l'affichage et de leur obtention et leur mise en œuvre dans l'espace professionnel élargi entre en percussion et en résonance avec les règles de collégialité à l'œuvre.

En particulier, ce sont la perception et le vécu des inégalités générées par type de financement compétitif au sein de la communauté scientifique qui sont notamment dénoncés. Les relations au sein du champ scientifique étant traversées par et bâties sur la collégialité, l'obtention de l'ERC semble cependant autant correspondre aux normes de socialisation construites autour de l'*ethos* scientifique qu'elle les percute et les met à l'épreuve, avec plus ou moins de force selon les cultures épistémiques.

Afin de pallier les critiques et de rendre l'obtention du projet en adéquation avec les règles de collégialité à l'œuvre dans le champ scientifique, les lauréat·es « bricolent » ainsi leur image auprès de leurs communautés autour d'un double jeu de don/contre-don. Tout d'abord, l'intégration du projet dans la vie scientifique du laboratoire permet de « diluer » l'ERC dans son espace physique. Cette intégration se réalise au travers du processus d'indistinction entre les membres du laboratoire et les membres de l'équipe du projet. Des lieux communs sont également créés, comme les séminaires. Ensuite, la redistribution d'une partie des gains financiers issus du projet doit permettre tant le lissage des inégalités que la prise en considération des transformations à l'œuvre pour l'ensemble de la communauté scientifique en matière de financement de la recherche. L'ERC individualise fortement la visibilité et le financement. Dans cette configuration, le·la lauréat·e a en grande partie la charge seul·e de l'intégration ou non du projet dans son environnement, malgré la construction de normes –

implicites ou non – à l'œuvre dans le collectif. Intervient alors dans ce cadre, l'activation de l'*ethos* scientifique, de la socialisation et de la création de sens pour le·la lauréat·e dans un espace de contradictions (interne à l'individu et interne au groupe), desquels le souci des autres ainsi que l'humilité sont perçus comme des attendus de la part des pairs situés dans l'environnement proche du projet.

Conclusion du chapitre 5

L'ERC, en tant qu'instrument de l'action publique *via* le financement sur projet de la recherche est loin d'être un dispositif neutre. Il produit des effets « spécifiques indépendants des objectifs poursuivis et qui structurent, selon leur logique propre, l'action publique » (Lascoumes et Le Galès 2005a, p. 34). Obtenir un projet à l'ERC active de la part des lauréat·es et de la communauté scientifique dans laquelle ils·elles s'inscrivent des formes d'appropriation, d'émancipation et de traduction du financement. Ainsi, comme cela a déjà été observé à propos des appels d'offres Initiatives d'excellence (Idex) lancés par l'État, « celles et ceux qui voient leur quotidien restructuré par les instruments sont dotés de réflexivité critique : ils en perçoivent les effets pervers, contestent la représentation du monde dont ils sont porteurs et luttent pour limiter leurs conséquences. » (Aust, Mazoyer et Musselin 2018).

S'agissant des personnes enquêtées, elles se retrouvent avec l'obtention du financement dans une configuration où il s'agit de concilier souci de soi, souci de son équipe et souci des environnements dans lesquels elles se situent. Le projet est alors une entité en soi qu'il faut s'efforcer de faire coïncider avec une identité de chercheur·e, une performance de l'équipe ainsi qu'une organisation collective du champ scientifique pré-existante. À la socialisation de chercheur·e s'agrège alors la socialisation de porteur·e de projet ERC, lesquelles s'articulent plus ou moins ensemble dans la conception de l'*ethos* scientifique que se font les lauréat·es d'eux·elles-mêmes en fonction des espaces de mise en œuvre du projet. À travers la gestion du projet, ce sont principalement les formes de relations collégiales et organisationnelles qui sont évoquées (Harroche et Musselin 2023). Celles-ci se reconfigurent ou non de manière très différente dans l'identité de chercheur·e, selon qu'elles se réfèrent en rapport avec l'équipe, avec les structures administratives et financières et enfin avec le cercle des pairs qui constituent le collectif du laboratoire ou de l'équipe dans lequel s'insère le projet.

Au sein de l'équipe tout d'abord, la division du travail en mode projet et la responsabilité de la bonne réalisation des objectifs posent pour le·la porteur·e la question du recrutement et de la composition de l'équipe d'une part et de son animation d'autre part. Constituer l'équipe adresse tout d'abord la question du souci de la qualité des recrutements, qui mobilise de la part des lauréat·es un ensemble de savoir-faire et de savoir-être spécifiques façonnés sur la base des expériences professionnelles vécues. Cette qualité du recrutement repose autant sur la capacité des nouveaux membres de cet espace temporaire à effectuer le travail dans une perspective de mise en production de l'activité, que sur leur propension à intégrer le collectif du projet dans un but commun, celui des objectifs scientifiques du projet. Pour ce faire, les liens de proximité sont mobilisés par les lauréat·es, favorisant alors la relation de confiance dans cet espace clos, et ce tant dans le recrutement des membres de l'équipe que dans son animation. Dans cette perspective, l'identité de chercheur·e est alors mise à contribution dans ce qui se réfère tant à des formes de *charisme de savoir-faire* et la reconnaissance de la qualité de l'idée scientifique, qu'à des capacités qui pourraient être qualifiées de managériales, même si bien des enquêté·es ne souhaitent pas employer ce terme. Suivant pour partie seulement un modèle d'organisation sociale du travail proche de celui de la start-up basée « sur les valeurs d'horizontalité, d'autonomie, de créativité et d'accélération permanente » (Quijoux et Saint-Martin 2020), le « management » est plutôt assimilé ici à la capacité par le·la lauréat·e de « faire se réaliser » des individualités scientifiques dans un même but, celui du projet.

En fonction des cultures épistémiques et des moments de carrière dans lesquels se situe le·la lauréat·e, la conception de la responsabilité de l'équipe et son animation varient du fait notamment de la manière de se représenter le groupe. L'équipe prend davantage une forme « nucléée » en science de l'univers et « coopérative » en histoire, et est renforcée par la place du post-doc dans la carrière. Les « collectifs personnalisés » en mode projet prennent des formes très sensiblement distinctes selon les deux disciplines considérées, les sciences de l'univers et l'histoire, que je propose de résumer dans le tableau suivant selon six caractérisations principales :

Tableau 33 - Caractéristiques des collectifs personnalisés en mode projet en sciences de l'univers et en histoire

« Cultures épistémiques » Caractéristiques des « Collectifs personnalisés en mode projet »	<i>Histoire</i>	<i>Sciences de l'univers</i>
Perception du post-doctorat dans la carrière	Sas d'attente vers un poste de titulaire	Expérience de formation, de développement de son réseau, renforcement de son indépendance scientifique
Modèle d'organisation de l'équipe du projet	« Coopératif »	« Nucléé », intégratif
Modèle de « management » de l'équipe du projet	Animateur·rice, gestionnaire	Guide, meneur·euse
Intégration du projet à la vie scientifique du laboratoire	Séminaires	Axes de l'équipe
Modèle principal de financement de la recherche adopté par le laboratoire	Financements récurrents	Financement sur projet de la recherche
Redistribution des <i>overheads</i> du projet	Libre décision du PI	Organisée collectivement

Tableau réalisé par l'autrice.

Si cette responsabilité d'animation et d'organisation de l'équipe n'est pas toujours endossée avec la même aisance selon les enquêté·es, celle-ci est considérée par eux·elles comme de leur ressort et ne peut être que rarement déléguée. Le caractère individuel de la bourse à l'ERC nécessite en effet pour les lauréat·es de mettre en œuvre ces activités, qui fait dorénavant partie intégrante de leur identité de porteur·e de projet. Alors qu'en science de l'univers les besoins financiers de la recherche sont importants, des règles de gestion collégiale de l'intégration des projets se sont instaurées pour être davantage partagées par tout·es. En histoire cependant, la rareté de ce type de projet laisse davantage de marge aux lauréat·es afin de penser individuellement l'intégration de son projet dans l'espace collectif du laboratoire.

Le management de l'équipe est ainsi intégré – pour un temps ou pour longtemps – comme faisant partie d'un temps central nécessaire de l'activité de chercheur·e-porteur·e de projet. Ce temps de management ainsi que le souci du maintien de la direction scientifique du projet

impactent plus ou moins l'emploi du temps du porteur·e de projet en fonction des formes de management adoptées. Est cependant attendu un engagement individuel important de la part du porteur·e dans son projet. Cette somme d'activités générées par l'obtention du projet sont très généralement assimilées par les lauréat·es comme étant de leur ressort, notamment du fait de leur proximité avec le cœur de métier que constitue la recherche et de la responsabilité individuelle vis-à-vis du financeur matérialisée par la signature du contrat. Le haut degré de personnalisation à aussi à voir avec l'établissement d'une responsabilité individuelle contractuellement spécifiée. Il n'en est pas de même pour les activités administratives et financières. Alors que s'assurer de la bonne conduite du travail scientifique se fait parfois seul·e, parfois de manière plus collectivisée mais toujours avec des pairs et sous la responsabilité du·de la porteur·e, l'activité administrative et financière liée au projet se trouve connectée avec celle du personnel administratif du financeur et de l'établissement. Dans ces configurations du travail en collaboration entre scientifique et personnel administratif sous contrainte du cadre réglementaire fixé contractuellement, s'engage alors pour le lauréat·e un travail de délimitation des juridictions, dans une posture ambivalente de contrôle et de souhait retrait. Selon la structure organisationnelle et administrative dans laquelle les lauréat·es se trouvent, dont elles-mêmes portent en leur sein une représentation du travail du scientifique en fonction de l'outillage en personnel de soutien, le travail de démarcation d'avec la tâche administrative et financière se trouve plus ou moins facilité.

Si l'obtention de l'ERC permet d'accumuler du capital politique et symbolique facilitant la résolution de problèmes ne relevant pas de l'aspect scientifique du projet, il n'en reste pas moins que la sphère administrative comporte ses propres règles qui s'ajoutent à celles du financeur et semble en cela poursuivre son propre mode de fonctionnement. Le·la porteur·e, sorte d'« usager·ère » d'un service public, se trouve alors dans une relation ambivalente de séparation et délestage du travail d'administration et volonté réformatrice de l'administration à des fins de facilitation du travail de porteur·e de projet en responsabilité. Les activités administratives et financières liées au projet se trouvent ainsi davantage en tension dans l'identité scientifique et constituent un « temps perdu ». Pour les porteur·es, l'obtention d'un projet de recherche à l'ERC participe à faire se mouvoir les frontières entre ce qui relève de la science et ce qui relève de la non-science dans l'activité quotidienne afin de préserver leur autonomie professionnelle du·de chercheur·e tout en ayant la responsabilité du projet. L'identité de chercheur·e porteur·e de projet ERC se trouve ainsi modifiée par les activités liées à la gestion de projet : management

de l'équipe, direction de la ligne scientifique du projet et assurance de la bonne gestion administrative et financière sont du ressort de la responsabilité individuelle, même si dans les faits, certain·es mettent en partage ces activités. Chaque porteur·e tente de délimiter les frontières de ces activités en fonction des soutiens en présence et des structures, épistémiques et institutionnelles dans lesquelles il·elle évolue, ainsi que de la représentation qu'il·elle se fait de l'identité de chercheur·e-porteur·e de projet à l'ERC.

Ainsi, le projet n'est pas une entité isolée et nécessite à un moment ou un autre un ancrage dans un environnement préexistant, dont doivent s'accommoder le·la porteur·e et le projet lui-même. Même si l'obtention du projet repose principalement sur des critères individuels d'excellence, sans que ne soit – *a priori* – pris en compte dans l'évaluation l'environnement, la mise en œuvre du projet implique son insertion dans une structure administrative mais aussi une structure collégiale, celle du laboratoire et de l'équipe. Si le·la porteur·e dispose de marges de liberté, notamment du fait de la portabilité de la bourse, l'ancrage institutionnel est généralement déterminé par le statut d'emploi de celui·celle-ci et les possibilités de mobilité liée à l'activité scientifique et à la situation personnelle des enquêté·es. Si la construction de l'équipe du projet repose sur les liens de proximité et du recrutement choisis par les lauréat·es, l'identité de chercheur·e-porteur·e de projet ERC et les activités qui lui sont liées se trouvent ainsi remis en contexte de collégialité élargi à l'espace du laboratoire et/ou de l'équipe. La réception – bonne, plus rarement mauvaise, mais souvent plus mitigée qu'imaginé – de l'obtention d'un ERC dépend du rapport entretenu à la recherche par projet. Souvent accueilli avec enthousiasme pour la visibilité ainsi que les moyens humains et financiers dédié à la recherche que l'ERC procure, ce mode de financement est également souvent dénoncé pour les inégalités qu'il génère.

Face au financement sur projet, les laboratoires ont adopté des stratégies bien différentes selon les communautés épistémiques. Alors que les sciences de l'univers ont davantage adapté en partie le mode de fonctionnement communautaire à la recherche par projet et en maximisent les profits par nécessité mais tout en adhérant pas forcément à celui-ci, en histoire, des positions de retrait semblent davantage s'observer, du fait notamment du moindre coût de la recherche qui y est faite et donc du moindre bénéfice collectif et en termes de carrière à candidater. La perception de la réception de l'obtention de l'ERC dans ces espaces entre ainsi pour les lauréat·es en partie en résonance avec les stratégies collectives employées par ces structures vis-à-vis de la recherche par projet. Pour les lauréat·es, à la socialisation de porteur·e de projet, s'ajoute ici la socialisation de chercheur·es mobilisé·es dans un travail de mise en cohérence

avec l'environnement situé. Afin de remédier aux critiques et rendre l'obtention du projet en adéquation avec les règles de collégialité alors à l'œuvre dans leur espace scientifique, les lauréat·es engagent leur projet et leur identité dans une insertion au sein de la vie financière et scientifique collective. L'ERC individualise et personnalise cependant fortement, et le·la porteur·e reste ainsi souvent autant le visage du projet que celui·celle qui en décide de son utilisation autant que le responsable en cas de réussite ou d'échec. Alors que la mise en avant de soi est un attendu dans l'écriture du projet, l'humilité et l'empathie sont de mise dans l'espace collégial. Ainsi, dans une structure sociale de la science dans laquelle les individus font sillonner leurs carrières individuelles et où la reconnaissance compte, normes et contre-normes se juxtaposent et peuvent créer un « conflit intérieur chez les scientifiques qui les ont toutes les deux intériorisées » (Merton 1976).

CHAPITRE VI

PROJETS DE CARRIÈRE, CARRIÈRES EN PROJETS

« L'existence des individus et l'histoire de leur société ne se comprennent qu'ensemble. [...] Du fait qu'il vit, l'individu contribue, si peu que ce soit, à la formation de cette société et à son histoire, dans le temps même où il est produit par la société et poussé, l'épée dans les reins, par son histoire. » (Charles Wright Mills, *L'imagination sociologique*, p. 5 et p. 8) (Mills 2006)

Introduction

Dans une tribune du journal *Le Monde* dans laquelle ils-elles se demandent si le CNRS fêtera ses 100 ans, 178 récipiendaires ERC déclaraient en juin 2019 : « Notre direction ne manque pas une occasion de se prévaloir de nos financements ERC, mais nous refusons que l'on nous utilise pour masquer les conditions de travail imposées à l'immense majorité des laboratoires et prôner une recherche fondée sur l'individualisme et la compétition généralisée. »¹⁹⁷. Il n'est pas rare de voir des chercheur·es en France prendre position sur les politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la presse nationale. Réformes et déclarations de dirigeant·es politiques sont l'occasion de tribunes et de pétitions d'académiques, tandis que récompenses et prix offrent à la scène médiatique les « succès » scientifiques, autant que l'expression de critiques du système de la recherche française *via* notamment la biographie des récipiendaires¹⁹⁸. Il est cependant plus exceptionnel de voir s'exprimer des chercheur·es sur la

¹⁹⁷ Extrait de la tribune « Le CNRS fêtera-t-il ses 100 ans ? » publiée dans le journal *Le Monde* le 18 juin 2019. Site du journal *Le Monde*. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/06/18/le-cnrs-fetera-t-il-ses-100-ans_5478062_1650684.html. Consulté le 11/10/23.

¹⁹⁸ Le prix Nobel de chimie 2020 attribué à Emmanuelle Charpentier a ainsi alimenté les éditoriaux quant à la santé de la recherche scientifique en France, comme dans celui de Jérôme Fenoglio dans le journal *Le Monde* daté du 28 septembre 2021. Site du journal *Le Monde*. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/28/la-science-francaise-au-risque-de-l-effacement_6096295_3232.html. Consulté le 11/10/23.

base de l'expérience et de l'identité commune de l'obtention d'un financement sur projet spécifique.

À l'occasion des célébrations du 80^e anniversaire du CNRS, plusieurs conceptions s'affrontent concernant la vision des politiques menées et à mener en matière de financement de la recherche autour de la mise en place de la Loi de Programmation de la Recherche. Alors que certains dirigeants de cette institution en appellent à une loi pour la recherche qui se voudrait « ambitieuse, inégalitaire (...), vertueuse et darwinienne »¹⁹⁹, les signataires de la tribune signalent que la pénurie de postes et la « disparition des financements récurrents » sont ce qui nuit principalement à l'attractivité des carrières scientifiques et *in fine*, à la capacité des établissements de recherche et des chercheur·es à relever les « défis scientifiques du XXI^e siècle » mis en avant. Cette prise de position contre une vision inégalitaire de la recherche s'inscrit dans un mouvement de contestation traversant le monde académique. Alors que cette mobilisation paraît transcender les fractures issues des transformations rapides du monde académique (Barrier et Picard 2020) et n'est pas atténuée par l'annonce de moyens supplémentaires (Musselin 2020a), la prise de parole publique des porteur·es de projets ERC s'inscrit donc dans ce courant. Mais qu'est ce qui au juste, à travers l'obtention d'une ERC, participe à créer une identité commune ou à fédérer un ensemble de personnes, engageant par la même occasion les lauréat·es à se positionner en tant que collectif sur ces questions ? De manière plus générale, c'est aussi par cet intermédiaire la question du rapport des lauréat·es à leur bourse ERC ainsi qu'au financement sur projet dans leur vie scientifique qui se trouve ici posée.

Dans les années 1990 puis surtout à partir des années 2000, le projet de différenciation et de hiérarchisation plus affirmé du système académique français avec la transformation de l'usage du financement sur projets et des classements dans la recherche participe à alimenter la contestation des chercheur·es (Aust et Gozlan 2018). Face à ces processus de changements fondamentaux, les académiques peuvent d'abord sembler adopter en première instance ce qui rend nécessaire ces réformes, mais en acceptent *in fine* concrètement peu les conséquences telles qu'elles sont définies et entrent progressivement en pratique, et luttent pour conserver leurs valeurs et leurs modes de travail (Henkel 2002). Comment, dans ce contexte de

¹⁹⁹ Discours d'Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, prononcé lors de cérémonie des 80 ans du CNRS. Site du CNRS : <https://80ans.cnrs.fr/wp-content/uploads/2019/12/Discours-AP-80-ans-1.pdf>. Consulté le 11/10/23.

contestation, les lauréat·es d'ERC observent-ils·elles et conçoivent-ils·elles les effets de l'ERC sur leur(s) trajectoire(s) de scientifiques ?

Les nouvelles formes d'organisation en « projet » participent de l'accélération des transformations des temporalités de la recherche (Bouffartigue et Lanciano-Morandat 2013). Elles génèrent tensions et adaptations entre les différentes temporalités, professionnelles et gestionnaires. Des temporalités hétérogènes se superposent et de nouvelles contraintes y sont associées (Dubar 2004). Dans le cas de l'ERC, deux temporalités s'entrecoupent tout particulièrement pour les porteur·es de projet.

Les logiques d'engagement mises en œuvre par les lauréat·es étant aussi variées qu'éminemment liées à leur positionnement dans leur carrière de scientifique au sein de la discipline, dans quelle mesure ces effets sont-ils sur cette base homogènes et conduisent-ils à la constitution d'une (nouvelle) « élite » scientifique, de « superstars » aux positions de pouvoir partagées fondée sur la production scientifique (Jonathan R. Cole et Cole 1973 ; Heesen 2017) ? Ou sont-ils modérés par les positionnements antérieurs en matière de trajectoire et de discipline ? Si l'on considère l'ERC comme un cas de *turning point* (Abbott 2009) dans les trajectoires, comment son obtention est-elle saisie par les lauréat·es comme une reconfiguration durable, ou au contraire, transitoire de leur carrière ? Enfin, dans un environnement du système de la science en transformation qui appelle des mobilisations contestataires de la part des académiques, l'obtention d'un projet à l'ERC appelle-t-il à remodeler une « éthique de la fidélité » (Willemez 2003) et l'agencement d'un engagement individuel dans le métier de chercheur·e avec une certaine pratique professionnelle ?

Comme observé par Owen-Smith et Powell, l'importance et la variété des transformations des pratiques professionnelles nous incitent à aborder les différentes facettes de la carrière de chercheur·e sous l'angle des relations multiples et des éventuelles tensions (internes et avec le groupe professionnel d'appartenance) dans lesquelles sont impliqué·es les lauréat·es d'ERC (Owen-Smith et Powell 2004). Dans ce dernier chapitre, nous allons pour ce faire explorer plusieurs des multiples effets de l'obtention d'un projet à l'ERC du point de vue des lauréat·es parmi plusieurs des dimensions constitutives de leur carrière de scientifique. Dans une première partie, nous traitons la question de ce que l'ERC fait à la production scientifique du·de la lauréat·e et aux collectifs qui l'entourent. Puis dans une seconde partie, nous nous efforçons

d'analyser ce que l'ERC fait aux carrières des lauréat·es. Enfin, le rapport de la personne à sa pratique de la science en projet fait l'objet d'une troisième partie.

1. Ce que l'ERC fait à la recherche en collectif personnalisé

Il ne s'agit pas ici d'étudier l'efficacité de la relation entre les mesures d'incitations, le système d'allocations des ressources et la production scientifique, comme de nombreuses études s'y consacrent concernant la sélection et le financement d'une science « à la frontière de la connaissance » (Heinze 2008 ; Hörlesberger et al. 2013 ; Scherngell et al. 2013). L'objet de cette thèse n'est pas non plus d'analyser la production du « fait scientifique » lui-même ou bien de savoir si l'ERC serait ou non susceptible de conduire et de contribuer à des « révolutions scientifiques » au sens kuhnien (Kuhn 1983). L'analyse se porte ici sur la manière dont les lauréat·es enquêté·es évaluent de leur point de vue le(s) effet(s) du projet ERC sur la production scientifique associée à leur projet. Autrement dit, comment le projet à l'ERC est-il intégré et perçu par les enquêté·es dans leur temps de production de la recherche ? Avec cette partie, nous nous intéressons donc tout d'abord à la manière dont les lauréat·es reviennent sur, présentent et donnent à voir l'activité de recherche menée dans le cadre du projet à l'ERC et les résultats scientifiques auxquels ils·elles ont abouti. Nous abordons ensuite la question associée du développement de leur réseau de collaboration et le partage des résultats scientifiques entre les membres de l'équipe au sein de ces enjeux.

1-1. Ce que l'ERC fait à la production scientifique du·de la lauréat·e

Pour la majorité des personnes interviewé·es, c'est l'accélération des temporalités de l'activité de recherche ainsi qu'une forme d'ouverture des perspectives de recherche elles-mêmes qui sont évoquées et généralement mises en avant comme effet premier de l'obtention et de la mise en œuvre du projet ERC.

1-1-1. Chausser des bottes de sept lieues dans sa recherche

Alors que « l'économie façonne la science » (Stephan 2015), les moyens financiers importants sont souvent évoqués comme étant de nature à accélérer véritablement la recherche. La science est ainsi indissociable à la fois des collectifs et des moyens qui la/les produisent.

Le collectif pour faire avancer plus vite et plus loin sa recherche

Alors que le financement ERC se présente comme destiné à une recherche qualifiée d'« exploratoire », plusieurs enquêté·es, en histoire comme en astrophysique, soulignent qu'ils·elles auraient mené cette recherche dans tous les cas. Obtenir le projet ERC leur permet cependant de faire sur les cinq ou six années du projet, ce qu'ils·elles auraient mis plus longtemps, voire « des dizaines d'années » à faire seules.

Cette forme d'accélération de la recherche ou d'« efficacité » comme l'évoque un enquêté, tient en premier lieu au travail en collectif et au grand nombre de recrutements qu'il est possible de réaliser sur le projet. Cette enquêtée en histoire fait ainsi le constat que si elle n'avait pas bénéficié du financement ERC, elle aurait été seule à travailler sur son sujet. Les choses auraient ainsi été « plus longues », puisque l'on se « débrouille » et que l'on a « moins d'idées » :

« Alors moi, je pense qu'effectivement, j'aurais pu faire la même chose, mais en dix fois plus longtemps. Déjà, je n'aurais pas eu mes collaborateurs. Donc, j'aurais travaillé toute seule. Moi, c'est des projets que j'aurais menés quoi qu'il en soit, avec ou sans financement. Sauf qu'évidemment, sans financement, les choses sont plus longues, je suis toute seule, je me débrouille, j'avance moins vite, j'ai moins d'idées. Alors que là, en groupe, on est à plusieurs, on avance de manière collective. Pour moi, les projets sont dans [mes] thèmes [...], c'est la recherche de ma vie, donc effectivement, je l'aurais fait. Mais là, du coup, je peux avancer plus vite, on va dire. Il y a des étapes qui vont aller plus rapidement, même si j'ai encore de quoi travailler jusqu'à la fin de mes jours. » (Lise-Marie G.)

La configuration en projet de la science permet aux PI de cumuler le temps et la « puissance de travail » des membres de l'équipe sur leur sujet, ce qui permet *in fine* d'« avancer plus vite ». Mais il permet également de réfléchir à plusieurs et de rassembler diverses expertises nécessaires à l'avancée de la recherche alors que le caractère « ambitieux » du projet est censé attirer des collaborateur·ices. Dans une configuration d'un travail en collectif devant stimuler la créativité, les membres de l'équipe contribuent également à apporter des « idées ». Pour un enquêté en astrophysique, l'ERC est ainsi « une force de frappe, une *tiger team*, c'est des ressources ».

L'ERC est donc tout d'abord, pour les enquêté·es, un moyen d'accélérer et de nourrir sa recherche, *via* le travail en collectif. Ce constat met ainsi en exergue le fait que les productions scientifiques sont indissociables des collectifs qui les engendrent, mais pose aussi cependant la question du type de recherche mené dans le cadre du projet, qui serait ici semble-t-il souvent davantage cumulative et incrémentale qu'il n'y paraît, plutôt que de stricte « rupture » comme il est souvent mis en avant, à commencer par l'institution qui finance elle-même.

Disposer de conditions privilégiées de travail favorisant l'engagement

Tels que présentés par les enquêté·es, les moyens financiers permettent en premier lieu de recruter, mais aussi d'instaurer des conditions de travail favorables à l'échange scientifique (réunions fréquentes, séminaire dans des endroits « agréables », lectures croisées...) qui « avancent une dynamique scientifique de grande ampleur ». Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'ERC est décrit par les enquêté·es comme un recentrement sur le « vrai boulot », qui engage d'autant le PI ainsi que les membres de l'équipe dans le travail (Bidet 2011). Dans une « cité en projet » (Boltanski et Chiapello 1999), ces conditions permettent une individualisation des relations et de rendre plus performante l'activité de recherche.

Ces espaces d'échanges sont particulièrement mis en avant par les historien·nes. Armelle K., historienne a prioritairement utilisé son financement pour l'organisation d'écoles d'été en extérieur des cadres habituels de travail. Délestés de toute contrainte externe, les membres de l'équipe seraient ainsi plus disponibles et les discussions se déroulent et d'approfondissent d'autant plus durant les moments informels des repas. Outre ces espaces, ce sont les achats de biens et de services et les accès privilégiés aux données de la recherche dont le rôle est souligné :

« Non. Ça serait impossible [de faire le même travail sans le financement ERC]. Non parce qu'il y a quand même le côté financier qui nous a permis de nous rencontrer, qui nous a permis de faire des écoles d'été dans des endroits [...] on était [dans une ville européenne], à la mer, on était à la montagne. Où en une semaine on travaille [...], on avait des progrès pour six mois, tout en étant détendus parce que vraiment on combinait vraiment les vacances et le travail studieux. Et ça a permis de souder les liaisons, les dialogues parce que quand même si tu restes deux soirs autour de la table en mangeant, tu peux partager, tu continues en fait à discuter de mille choses et ça aurait été impossible sans le côté financier de l'ERC. Après, on a acheté beaucoup de [documents], tout ce dont on avait besoin tout de suite, on avait l'accès à la matière. Ça, ça change beaucoup parce que ça donne beaucoup de dynamique. Des voyages dans des bibliothèques. Le travail sur place, *in situ*, ça c'est aussi c'est très enrichissant. Parce que tu veux voir quelque chose et tu découvres cinq choses encore que tu avais aucune idée qu'ils sont là. » (Armelle K.)

Les historien·nes comme les astrophysicien·nes décrivent un accès facilité et parfois exclusif aux instruments et équipements, aux moyens et matériaux de la recherche. En astrophysique

l'exemple pris est celui de l'achat de cluster de serveur dont l'utilisation est exclusivement dédiée au projet et ce qui ne nécessite pas de faire des demandes de temps auprès d'infrastructures de recherche – souvent elles-mêmes sélectionnées sur projet et en accès limité.

« En ce qui concerne les simulations numériques, c'est clair que non [on ne serait pas arrivé à ces résultats sans l'ERC]. Parce qu'on a acheté un serveur, un cluster, même, c'est un gros ensemble d'ordinateurs, et on n'a pas de demande à faire dessus. Enfin, c'est génial. Et puis j'ai pu embaucher des postdocs, donc c'est sûr que ça ne leur donne pas de poste permanent, mais en même temps, ils ont appris des choses avec nous. On est une équipe d'une dizaine. Enfin, ça fluctue au fil des ans. 10-12. » (Augustine J.)

Les personnes s'appuient également sur la réputation de la bourse pour ouvrir des accès à des archives ou à du temps de télescope par exemple. Les enquêté·es indiquent ainsi disposer d'un financement de la recherche suffisant pour penser de manière « plus large » leur recherche. Selon cette idée, leur recherche sans l'ERC n'aurait « pas du tout les mêmes dimensions, les mêmes échelles ».

Les moyens financiers du projet ERC permettent d'équiper son activité de recherche (en ressources humaines et en matériels notamment) et de réduire considérablement les temporalités de « sa » recherche. L'augmentation de la capacité de production du travail scientifique n'est cependant pas suffisante pour qualifier de réussite le projet, qui doit s'accorder avec un autre temps, celui, plus large de la communauté scientifique. La diffusion et la réappropriation des résultats par la communauté scientifique constituent les axiomes sur lesquels repose l'aspect transformatif de la science, produite ou non en mode projet.

1-1-2. Les résultats du projet et les temporalité(s) de la production scientifique

La « concordance des temps » comme certaines autrices la qualifient dans un contexte de luttes entre champs vers la découverte scientifique (Patarin-Jossec 2016) ou de tissage des différentes temporalités qui composent la vie académique (Felt 2021), est appréhendée différemment selon les disciplines. Sous un régime de financement de la recherche par projet, le temps institutionnel du projet, planifié, structuré, nécessite un temps de l'action productive immédiate qui ne correspond pas toujours avec le temps long de la recherche. Ainsi, dans le temps du projet, trois temporalités se croisent : celle de l'activité de recherche, celle de la production de résultats et celle de leur diffusion. Dans le cadre de notre enquête, pour les lauréat·es, la concordance de

ces trois temporalités est ce qui permet d'évaluer les retombées immédiates de la production scientifique du projet sur la carrière.

Il est difficile de savoir précisément ce qui est qualifié de « résultats » par les enquêtés, surtout dans le cadre de projets très variés et de deux disciplines aux modes de production de la recherche très différents. En regroupant les définitions, ces « résultats » se réfèrent le plus généralement à des connaissances produites dans le cadre du projet qui prendront la forme d'articles publiés dans des revues à comité de lecture ou d'ouvrages pour les historien·nes, mais aussi de méthodes ou encore de bases de données. Les résultats seront en tout cas ce qui pourra être repris et réutilisé plus largement par la communauté scientifique. Ils sont qualifiés d'« exceptionnels » s'ils s'imposent comme des points de références, des découvertes, ceci pour les deux disciplines. Ces résultats peuvent être issus d'un régime de production plus « risqué » fondé sur un « potentiel » (en astrophysique essentiellement) ou sur un régime plus paradigmatique (en histoire par exemple).

En sciences de l'univers, les retombées dans la carrière de la prise de risque scientifique

Ce qui est entendu comme « un résultat » en sciences de l'univers relève davantage d'un régime d'incertitude lié à la « découverte ». Ces incertitudes sont liées aux possibilités réelles du potentiel de l'objet de recherche et également à la « qualité de l'équipe ». Ainsi, au bout d'un an de projet, Bastien J. est optimiste quant aux résultats qui seront produits dans le cadre du projet. Cet optimisme tient au fait qu'il a pu vérifier qu'il n'y avait « pas trop de bêtises » sur un sujet qu'il estime avoir du potentiel et que le post-doc recruté s'est approprié le projet :

« Oui, clairement, je peux vous dire [qu'il y aura des résultats] [...]. Il y a un an, je ne vous aurais pas dit ça, puisque je ne savais pas quelle personne j'allais recruter et comment l'amalgame allait se faire. Et en fait, je pensais que les sujets avaient du potentiel... vous pensez que le sujet a du potentiel, mais alors, vous, modestement, ce n'est pas parce que vous pensez qu'il y a du potentiel qu'il y en a, donc ça, il faut toujours le faire pour effectivement, au final, se rendre compte qu'il n'y a pas de bêtises, c'est une première chose. Et la deuxième chose, vous n'êtes pas sûr que le sujet va pouvoir être réalisé, parce que si le post-doc ne prend pas le sujet en main et vous non plus, ben ça ne sera pas fait, donc, ben voilà, même si le sujet a du potentiel. Et après un an, je peux vous dire que je vois au moins trois sujets qui vont bien marcher. » (Bastien J.)

Dans ce régime d'incertitude des résultats, en sciences de l'univers, tant que les résultats scientifiques ne sont pas là, l'ERC ne reste « qu'une ligne dans le CV ». La promesse scientifique de « l'excellence » tient en cela pour les chercheur·es lauréat·es non pas au seul fait d'avoir été sélectionné·es, mais en la capacité de mener le projet à bien, et surtout qu'il produise des résultats.

Encadré 12 - Récit de projets dans la carrière de chercheur

Georges T., comme beaucoup de collègues, explique avoir voulu faire de la recherche très jeune. Le chemin à emprunter était ainsi « assez clair » et il a suivi un parcours « classique » dans son domaine. En tant que chercheur, Georges pense avoir un rôle sociétal important dans le fait de contribuer à apporter une vision et des connaissances qui sont assez fondamentales, et qui ne se mesurent pas forcément à l'aune d'applications produites. Après sa thèse, dans le cadre d'un projet européen, il fait un séjour postdoctoral dans une université à l'étranger pour ensuite revenir en France et obtenir un poste de titulaire après deux ans supplémentaires en postdoc. Il obtient alors son premier projet européen collaboratif, ce qui lui a permis de donner un peu de moyens à un postdoc et de commencer à nouer des liens avec des personnes avec qui il travaillera par la suite en coopération proche sur l'ERC. Georges T. dépose et obtient ensuite une ANR avant d'essayer l'ERC. L'ERC est un moment assez privilégié qui lui permet de se poser la question de savoir ce que l'on souhaite faire, d'écrire un programme qui tienne la route, de recruter des postdocs avec une certaine expertise et qui arrivent avec leur savoir-faire. Cette expérience, qu'il « a bien aimée » nécessite du travail en termes d'implication personnelle et notamment dans les fonctions d'encadrement et le souci des membres de l'équipe, afin de bien les former et de donner un esprit de groupe. L'ERC permet d'avoir une concentration des moyens, avec « quatre-cinq personnes qui vont travailler de concert » et pour lesquelles Georges T. est un peu le chef d'orchestre. Le travail est organisé autour d'une thématique, avec des gens très concentrés là-dessus, ce qui permet d'avancer très vite. Alors que tous les chercheurs travaillent sur beaucoup de choses en même temps, l'ERC permet de focaliser pendant un temps l'effort sur une thématique.

Les moyens financiers permettent ainsi de tester différentes directions de recherche, mais pas forcément celles qui donnent des résultats. Raphaël N. est sceptique quant à l'efficacité en matière de résultats en comparaison du temps passé à développer l'expérimentation sur son projet ERC. Le temps et les ressources du projet ont été employées à développer des « choses », moins productives en instantané que ne l'auraient pu l'être la continuité d'une recherche qu'il a déjà menée. Alban R. se dit également que faire le pari du risque et d'investir son temps dans des choses qui ne donneront pas forcément de résultats au lieu de publier, c'est un choix stratégique de recherche, qui peut être plus ou moins payant, mais qui ne pourra se vérifier que sur le long terme :

« J'aurais peut-être eu des meilleurs résultats sans l'ERC. Il y a des paradoxes, mais... voilà, c'est-à-dire qu'en faisant l'ERC, j'ai fait le choix de diversifier ma recherche. J'ai passé beaucoup de temps dans des choses qui me donneront les résultats peut-être plus tard, ou me donneront moins de résultats parce qu'il y a la partie risque. On parlait de prix Nobel tout à l'heure, alors peut-être j'ai voulu tenter la découverte qui va m'apporter le prix Nobel. Mais en attendant, avec

les projets de recherche que j'avais déjà, si j'y avais mis la même énergie que dans la nouvelle méthode, j'aurais aussi eu beaucoup plus de résultats, c'est sûr, pas très mauvais, mais beaucoup plus [...]. Quand je dis résultats, c'est les publications. C'est un choix stratégique de recherche. On se dit : « Comment on va investir son temps ? ». On se dit : « Ben là, il y a quelque chose à faire, une nouvelle méthode à tester ». Ben après, il faut aussi investir. Et voilà, comment dire ? C'est difficile de prévoir absolument tout à un horizon de cinq ans, hein ! On peut avoir des meilleures surprises, ou moins bonnes. [...] » (Alban R.)

Dans une recherche qui se dit « risquée », c'est-à-dire dans ce cas dont les résultats ne sont pas assurés ou qui n'est pas habituelle ou de l'ordre de la science « normale », il faut savoir convaincre la communauté scientifique de son potentiel. Ainsi selon Régis H., astrophysicien, faire une *révolution*, surtout lorsque l'on est en début de carrière c'est être parfois un peu seul. L'exploration de l'idée peut ne pas être féconde dans un premier temps. Ensuite, il y a le « risque de ne pas être compris », alors que la réputation scientifique n'est pas encore tout à fait forgée. A contrario, Anne-Laure G., astrophysicienne, a quant à elle conçu son projet en parallèle d'une mission d'exploration. Pour elle, le sujet – tout en étant nouveau – a ainsi été « utile » alors que la communauté a pu s'emparer des résultats en « temps réel ». Le projet est ainsi « extrêmement positif » pour elle.

Dans la production du savoir, la distinction a été faite entre d'une part l'inégale distribution des activités inventives et créatives « risquées » puisqu'incertaines dans leurs chances de réussite, et d'autre part les activités, comme celles de l'enseignement, dont la réalisation normale est suffisamment assurée (Menger 2015). Les imbrications de ces activités pour l'individu et le collectif entrent dans une mécanique de gestion du risque à vocation assurantielle afin d'en limiter les risques d'échecs. En sciences de l'univers, faire le choix de l'ERC est conçu la plupart du temps par les enquêtés·es comme une mise en tension d'une temporalité de recherche « assurée » avec une temporalité d'une recherche plus risquée. Ainsi, la rétribution en matière de carrière scientifique réside pour les plus jeunes scientifiques en sciences de l'univers dans l'aboutissement à des résultats dans le cadre du projet. Ils·elles ont donc un choix à faire entre continuer des publications assurées et faire le pari d'une « potentielle découverte » dont les retombées sur la carrière seront importantes mais qui est une voie plus incertaine. Ce risque est donc souvent modéré. Par le fait de s'assurer qu'au moins une partie des résultats soit assuré d'une part et/ou en faisant concorder leur diffusion avec des besoins immédiats de la communauté scientifique d'autre part. Pour les chercheur·es « avancé·es » dans leur carrière, le risque est modéré par leur réputation de carrière qui les précède.

En histoire, diffusion des résultats sur le temps long et temporalité de l'excellence

En histoire, les résultats relèvent moins de la « découverte » que d'une (potentielle) contribution sur le temps long à faire émerger ou renforcer une thématique dans le paysage de la recherche, ainsi qu'à produire des connaissances sous une forme matérielle qui sera éventuellement reprise ensuite par la communauté. Alors que le projet d'Yvain G. n'est pas encore terminé, il y a déjà une base de données qui a été produite. Il porte un regard qu'il considère renouvelé sur le sujet et espère que celui-ci deviendra rapidement *mainstream*. Savoir si ce regard deviendra durablement une *référence* est de l'ordre du spéculatif et ne peut se vérifier que sur le temps long.

« Alors, moi, sans, sans l'ERC, j'aurais pu continuer un peu ce que j'avais fait pour [un autre projet individuel]. C'était un projet personnel que je pouvais gérer. Donc effectivement, j'aurais pu faire ma monographie juste sur la région que j'avais choisie, etc. Ça aurait été important, mais ça aurait été pas si transformatif pour moi que l'ERC. Ça restait un projet individuel, voilà. Donc, sans l'ERC, non, je n'aurais pas pu... maintenant, voilà, ce n'est pas encore fini. Donc, il y a déjà la base de données, c'est quelque chose d'immense. Et effectivement, l'impact que ça pourra avoir sur la recherche est nettement plus large avec l'ERC. [...] Alors après, vous savez, dans, dans la science, ce n'est pas toujours si simple, on peut planter petites graines et après, c'est, c'est peut-être des années après. Parce qu'effectivement, avant que ça passe, vraiment que ça puisse devenir *mainstream*... par exemple, toutes les choses que nous, on va dire, qui sont différentes de la *communis opinio* que les gens ont appris depuis des décennies, ça ne va pas tout de suite être... alors, reçu et compris et adopté, comme point de vue. Je trouve que ce que nous sommes en train de préparer, c'est quand même quelque chose qui reste une référence. Et, et donc, du coup, que ça va rester une référence, et si ça se passe comme... voilà, ça va rester une référence pendant très longtemps. Mais c'est vrai que c'est, c'est difficile de dire la portée, de combien ça va..., ce que j'espère, c'est que, qu'effectivement, ça puisse, ça puisse rester comme une sorte de pierre milliaire, voilà, dans la recherche, effectivement. » (Yvain G.)

En histoire, c'est également mettre en tension la temporalité de recherche et la temporalité gestionnaire de projet, qui est soulignée comme parfois conséquente pour les enquêtés, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent. En particulier pour les historien·nes dont le travail se fait le plus souvent de manière individuelle, gérer le collectif est ce qui nourrit mais aussi ce qui peut détourner du temps productif de la recherche. Baptiste V. se dit ainsi submergé par un ensemble d'activités qui ne sont pas liées à sa recherche et qu'il n'a pas suffisamment de temps à consacrer à l'écriture d'ouvrages ou d'articles.

« J'aurais été peut-être, sûrement moins nourri que quand tu bosses avec une équipe de recherche, voilà. Mais dans le même temps, je vois aussi que là, je me sens, outre mes soucis personnels, je trouve que je me sens submergé par un ensemble de choses. J'ai d'autres activités aussi éditoriales, mais j'ai l'impression que je n'arrive pas à bosser sur mes recherches quoi. C'est-à-dire que je n'ai pas le temps dans ma tête de me poser. J'écris un article, je devais écrire un article, j'ai eu énormément de mal quoi parce que j'ai l'impression que je fais de la gestion d'emails depuis... ce n'est pas que l'ERC, mais l'ERC prend un poids quand même important [...] Cinq

ans, ça donne du temps quand même, par exemple pour un bouquin [...] mais en fait, c'est cinq ans qui sont très fragmentés... [...] c'est une parenthèse budgétaire de cinq ans quoi, et qui permet des choses. Mais encore une fois, si je n'avais pas eu le projet, je pense que j'aurais eu beaucoup plus de temps... je me serais forcé aussi à avoir beaucoup plus de temps pour dire : « ben en fait là, si je veux, je veux écrire un article, eh ben dans 3 mois, il est fini ». Ce temps-là où je peux lire, je peux m'occuper de mes gamins, ou aller faire du sport à côté. Là j'ai l'impression que je cours après le temps parce que j'ai 25 emails à gérer, ce n'est pas ce que je souhaite faire. Et ça, c'est un peu frustrant. » (Baptiste V.)

Un enquêté résume cette gestion des temporalités de projet et de temps productif pour soi par cette question « pour s'épanouir dans sa recherche, est-ce qu'on a besoin de temps ou d'argent ? » à laquelle il répond « si on a besoin de temps, il ne faut pas déposer. Et si on a besoin d'argent, il faut déposer ».

Si le projet est collectif, le *principal investigator* est le responsable du devenir du projet, de sa mise en œuvre, de la production des résultats et de faire que ces résultats soient repris ensuite par la communauté scientifique. Pour les enquêté·es, le projet n'est qualifié de « réussi » que s'il aboutit à des résultats qui seront évalués, repris et travaillés ensuite par leur communauté de recherche. Ces résultats ne peuvent avoir une retombée immédiate sur la carrière que s'ils suivent la temporalité contrainte du projet, ce qui est très rarement le cas pour les enquêté·es.

En histoire comme en sciences de l'univers, le temps de la recherche se fait sur un temps généralement long, que même l'accélération de l'activité de recherche produite par le projet ne peut parfois pas rattraper. Augustine J. se dit ainsi que l'excellence (scientifique) ne se déclare pas. C'est un cheminement qui peut être long et qui ne correspond pas forcément à une temporalité de projet. Il est possible de rester dans l'ombre pendant longtemps et puis voir émerger quelque chose qui est porteur. Actuellement, elle n'a pas encore terminé ce qu'elle souhaitait faire, et même si elle a eu des aboutissements, elle estime ne pas avoir encore convaincu tout le monde.

« L'excellence, moi, je ricane toujours un tout petit peu parce que c'est un mot qui est un peu galvaudé maintenant. Je vous dis ça parce qu'il y a eu la création de ces LabEx et je sais plus quoi, IDEX, voilà. Donc il y a de l'excellence partout, et je sais qu'on est beaucoup à ricaner du fait que l'excellence, il ne suffit pas de la déclarer pour qu'elle soit là. Et c'est vrai que c'est difficile à définir parce que on ne l'aperçoit que sur le long terme. C'est-à-dire qu'un cheminement qui dure longtemps, qui peut rester dans l'ombre pendant longtemps, il peut très bien apparaître comme non excellent pendant longtemps, et puis émerger vers quelque chose qui est porteur, etc. À l'heure actuelle, je viens d'avoir un prolongement de deux ans de mon ERC à cause de la pandémie et à cause du lancement très retardé d'[un instrument] [...]. Il a été retardé trois ans, donc nous, ça nous plombe un peu. Mais à l'heure actuelle, je n'ai pas terminé ce que je voulais faire, et je ne sais toujours pas... J'espère qu'un jour, je verrai l'aboutissement. Enfin, je vois déjà pas mal d'aboutissements, mais je n'ai pas encore convaincu tout le monde. On progresse, c'est sûr, mais à chaque fois qu'on fait un pas en avant, il y en a dix de plus à faire

dans dix directions quoi.

Mais je constate, au fil des dix ans, que les idées évoluent, et je sais pertinemment que pour avoir donné des quantités de conférences et avoir discuté avec des quantités de gens, je sais très bien que petit à petit, les idées que je défends se propagent. [...] » (Augustine J.)

Pour les lauréat·es la temporalité et la dimension de leur activité scientifique se trouvent manifestement largement modifiées par le projet ERC. Il n'en reste pas moins que la production de résultats et l'essaimage de ceux-ci peuvent suivre une autre temporalité que celle du projet. Les incertitudes du travail en projet sont multiples. Elles sont fonctionnelles en raison de son organisation en équipe, et elles sont redoublées par les résultats du projet fondés sur des promesses dont l'aboutissement n'est pas garanti.

Dans la grande majorité des cas réunis dans cette thèse, le projet est présenté comme rétributeur dans la carrière d'un point de vue scientifique pour le·la porteur·e. Un enquêté résume ainsi cette rétribution : « l'ERC est un catalyseur scientifique qui devient un catalyseur de carrière ». Néanmoins, comme nous avons pu le voir, il est à noter que des chercheur·es principalement en début de carrières se posent la question de savoir s'il n'aurait pas été plus gratifiant en termes de production et/ou de carrière de poursuivre une recherche hors d'un tel projet, avec moins de contraintes gestionnaires et plus en ligne directe avec celle qu'ils·elles menaient déjà à l'époque.

1-2. Ce que fait l'ERC aux réseaux et aux collectifs de travail du·de la lauréat·e

Pour les enquêté·es, les effets sur leur recherche se traduisent ensuite dans le fait d'élargir leur réseau et leur collectif de travail. Le projet ERC entre ainsi en interaction avec les autres espaces scientifiques. La transformation du réseau et la visibilité du sujet procurées par le projet ERC bénéficient en premier lieu au lauréat·e. Néanmoins, ceux·celles-ci ne s'exemptent pas – parfois – de se soucier de la répartition des résultats scientifiques et de leurs retombées entre les membres du projet.

1-2-1. Visibilité du projet et de son·sa lauréat·e et élargissement des réseaux de collaboration

La modification des réseaux de collaboration est ce qui est aussi régulièrement souligné comme transformateur pour la personne dans sa pratique et son rapport à la recherche. Les post-docs recrutés dans le cadre du projet (en particulier pour les astrophysicien·nes), mais aussi la

« visibilité du projet » et sa capacité à attirer des « collaborateur·ices du monde entier » sont régulièrement présentés comme le cœur de ce qui développe et enrichit le réseau de collaborations scientifiques.

« C'est vrai que ça ouvre des nouvelles opportunités de collaboration en fait, parce que finalement là on a fait un projet qui aboutissait à des résultats, qui intéressait d'autres gens. Et donc où on a développé des nouveaux outils, des choses nouvelles, qui aussi intéressent des gens. Et en fait, [...] mon collaborateur lui il continue et dans pas mal de projets, où justement il utilise ce qu'on a fait dans l'ERC et je pense que ça intéresse aussi les gens, c'est-à-dire ça a ouvert une nouvelle collaboration et des nouvelles perspectives, qui n'auraient pas eu forcément... bah on ne peut jamais réécrire l'histoire hein, qu'est-ce qu'on aurait fait autrement, mais là c'est clair. Par exemple, on a créé un échantillon [...] qui est extrêmement intéressant. Pour vous donner un exemple, qui a été utilisé, qui a intéressé des gens qui développent un nouvel instrument, [dans une autre ville], et donc ils ont du temps de télescope avec du temps garanti et ils ont utilisé cet échantillon. Et on collabore avec eux, ils ont observé avec leur nouvel instrument cet échantillon parce qu'il est absolument idéal pour ça quoi, voilà. Donc ça nous a ouvert une nouvelle collaboration qu'on n'aurait pas eue autrement. » (Pascale B.)

Ce développement des réseaux scientifiques est régulièrement mis en relation directe avec la diffusion des résultats de recherche, participant ainsi à la réussite du projet. Il est difficile de qualifier spécifiquement les structures des collaborations sur la base des entretiens et de savoir si ces réseaux construits sur la base du projet à l'ERC sont structurants pour le champ scientifique. Le développement du réseau avec les membres du projet, ainsi qu'avec des scientifiques à l'international ou au niveau national, pose cependant la question de la transformation des hiérarchies de qualité et de prestige d'une recherche d' « excellence » induite par la modification des collaborations scientifiques en mode projet (Maisonobe et al. 2016).

« Faire école » et devenir un espace de formation et de recrutement

À un autre niveau, celui du projet, ce sont les recrutements qui contribueraient également à la diffusion d'un objet. Les recrutements de jeunes chercheur·es, permettent alors de « faire une petite école ». En particulier, la formation des doctorant·es contribue autant à l'activité de recherche dans le temps immédiat du projet qu'à « essaimer » la thématique sur le plus long terme.

« Puis du coup, pareil, entre guillemets, ça m'a permis de former en un temps assez réduit des jeunes chercheurs qui après, hop, ont continué du coup à porter avec eux la thématique dans d'autres labos [...]. En fait, l'ERC du coup ça rend très visible, donc j'étais aussi dans beaucoup de jurys de thèse. Ça permet de mettre vraiment en visibilité mon activité, ce qui est important, puisqu'encore une fois, ce n'est pas *mainstream*. Donc c'est vraiment important pour le coup que les gens connaissent ce qu'on fait, etc. Donc ça a vraiment mis en visibilité les activités.

Évidemment que cette visibilité-là, moi aussi, ça a été un booster de carrière pour faire école. C'est bien parce que j'avais ce projet-là à l'université qu'ils ont poussé un poste de prof pour moi. Et quand on a un poste de prof, eh ben quelque part, on a un petit peu plus l'étiquette pour commencer à faire école aussi. » (Anne-Laure G.)

Dans des thématiques que les chercheur·es considèrent comme un peu « isolées » dans un espace local ou national, avec l'ERC, il s'agit de les rendre plus visibles et de les renforcer. Pour Lise-Marie G., l'ERC est un espace de recrutement pour de jeunes collègues non titulaires et participe à améliorer la visibilité de sa thématique de recherche et de son institution :

« En fait, je suis assez contente d'avoir ces projets parce que ça m'a permis d'embaucher des collègues qui n'ont pas de poste et qui ne pourront jamais en avoir parce que dans l'université, il n'y a pas de place pour ma discipline. Donc moi, je suis contente parce que ça fait connaître la discipline et ça montre que voilà, elle peut être financée, elle a du poids, elle est reconnue comme un sujet qui mérite d'être financé à l'échelon européen. [...] Alors, l'impact sur la discipline ? Ben moi, je suis dans un petit domaine. Donc, effectivement, ça a un petit impact. Là, il va y avoir le congrès de [ma science] qui est organisé à Paris [...] et [notre laboratoire] va participer, on va les aider financièrement. Parce que c'est une façon de le dire, ben [notre ville de province] aussi, c'est une ville de [ma science]. Donc vous voyez, dans le monde de [ma science], on existe. Et à l'étranger, [ma ville] existe parce que j'y suis... [...] C'est parce que j'y suis, parce que j'ai ce projet, mais c'est bien, ça donne une visibilité. Je pense que c'est important, oui. [...] Mes collègues, ils sont très contents : “ On a une [scientifique qui fait cette science] ”. Et à chaque fois, comme je fais les cours, c'est le seul endroit [dans cette partie de la France] où on peut faire [cette science]. Sinon, c'est à Paris, ou [dans une autre ville de province dans une autre partie de la France]. Donc si, si, c'est important. » (Lise-Marie G.)

Le projet ERC aide à développer des espaces scientifiques, avec tout ce qu'ils impliquent de relations, de discussions scientifiques, de ressources, d'opportunités de recrutement. Le financement étant temporaire, la question qui se pose alors est celle de la pérennité – ou non – de ces pôles et de ces réseaux pour les personnes, mais aussi de la rétribution collective du projet pour les membres de l'équipe.

1-2-2. L'individuel et le collectif dans les effets de carrière

En fonction des manières de concevoir son projet et son identité de chercheur·e- porteur·e de projet ERC, la question de l'articulation de l'individuel et du collectif dans les profits se pose différemment.

Un enquêté souligne ainsi que l'esprit qui ressort de l'ERC, à savoir « primer des individus sur des collectifs », ne correspond pas à sa manière de concevoir la science. Dans les formes de récompenses et de reconnaissances scientifiques qui peuvent être attribuées, c'est le collectif

qui devrait primer, parce qu'il est rare que « quelqu'un découvre vraiment quelque chose par lui-même » :

« Je pense que oui [l'ERC peut mener à un prix Nobel]. Enfin, en tout cas, c'est l'esprit qui ressort de l'ERC, c'est qu'on veut primer, on va dire, des individus plutôt que des collectifs. Et moi, je ne suis pas trop pour ça, mais pourtant j'ai eu une ERC, mais je l'ai plutôt vu comme un moyen de faire progresser le collectif. Donc là, c'était au sein de mon laboratoire. Et j'espère, par exemple dans le futur, on va essayer de déposer avec d'autres collègues européens une ERC synergie pour vraiment arriver à monter des choses à l'échelle européenne ou alors qu'on soit deux collègues à déposer une ERC en même temps, et qu'on s'occupe des deux, ce qu'on peut faire aussi. Mais ouais, je pense que c'est surtout dans mon domaine, [...] il y a plein d'individus hein, comme dans tous les domaines scientifiques, mais je pense qu'il faut que c'est le collectif qui doit primer d'abord. Et quand on fait une découverte [dans notre domaine], [...] on donnera le prix Nobel à personne, ça sera un prix Nobel à toute l'équipe. Et je pense que même la plupart des prix Nobel, on devrait les donner de manière collective puisque c'est rare que quelqu'un a vraiment découvert quelque chose par lui-même. C'est souvent un aboutissement de toute une communauté. J'espère qu'on abandonnera le prix Nobel à un moment donné. » (Raphaël N.)

Dans l'idée de ce travail en collectif, se pose la question de l'attention aux membres de son équipe, et notamment aux jeunes chercheur·es. Ainsi, si le projet est individuel et que les effets sur la production scientifique et la carrière sont en premier lieu visibles pour le PI, dans un contexte de travail en équipe avec des jeunes chercheur·e dont la poursuite de carrière repose sur les résultats qu'ils auront à présenter, se pose donc – parfois – pour les enquêté·es la question de la répartition des résultats scientifiques et des bénéfices qui leur sont associés.

Favoriser la carrière des jeunes chercheur·es

Le mentorat auprès des jeunes chercheur·es passe, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, en premier lieu par la formation et la mise à disposition des moyens financiers. Avec ces « outils » et la formation sur de la « recherche exploratoire », il s'agit de faire que les jeunes chercheur·es puissent se « démarquer » sur le marché du travail. Les membres de son groupe ressortent ainsi du projet avec « des outils nouveaux, uniques » qu'ils·elles puissent faire-valoir dans leur propre carrière. Selon cette vision (si cela fonctionne) tout le monde est « gagnant-gagnant », le PI, comme les membres de l'équipe. Pour des étudiant·es, travailler sur un projet « porteur » du type de l'ERC, c'est leur permettre de présenter des « résultats spectaculaires », et qu'ils·elles en retirent ainsi des avantages en matière de carrière. Avoir une très bonne thèse tient ici à un bon projet et à un·e très bon·ne étudiant·e à qui le mérite doit revenir, même si le projet a été défini par le·la porteur·e.

Pour les enquêté·es particulièrement en milieu de carrière, c'est également la question de la répartition des résultats et des retombées sur les carrières scientifiques, entre le PI et les membres du projet, qui se pose. Ainsi, dans le cas des sciences de l'univers par exemple, la répartition peut s'appuyer dans certains cas sur une structuration en « sous-projets » du projet et suivre l'ordre de citation des auteur·ices en fonction des contributions et du travail fourni au sein de ces sous-projets. :

« Le premier auteur c'était toujours la personne qui travaillait le plus, donc, chacun publiait son article, sur le sous-projet duquel elle était en charge. Ensuite, la liste des auteurs complète incluait un certain nombre de personnes impliquées dans le projet depuis longtemps même si elles n'avaient pas forcément contribué à cette sous étude en particulier. [...] Alors, dans mon cas par exemple, ça fait cinq ans que je n'ai pas publié d'articles en premier auteur, mais c'est un choix que j'ai fait. Je ne veux pas paraître pour un saint, mais c'était vraiment pour permettre justement à mes étudiants en post-doc de se mettre en valeur en premier auteur si vous voulez. Parce qu'il y a certains articles où j'ai fait une grosse partie du travail et j'aurais pu parfaitement exiger d'être premier auteur si vous voulez, mais c'était un choix. Alors, je comprends que ça a un impact, ça va avoir un impact à un moment ou un autre sur ma progression de carrière, je suppose qu'on va me le reprocher hein quand je vais vouloir demander une promotion, enfin bon, je justifierai. Ce n'était pas par défaut de temps ou de... » (Jean-François F.)

Pour les PI devenus des « intellectuels collectifs » – comme ils·elles se qualifient – s'attribuer entièrement l'ensemble des publications ne correspond pas au travail en équipe. Il s'agit donc de distribuer les rôles au sein du projet, afin d'en valoriser les individus. Les règles de citation des auteur·ices des publications issues du projet doivent permettre de refléter le travail en collectif qui a été accompli. Dans ce travail de production de la recherche en collectif, se « couper une part du gâteau » est parfois présenté par les enquêté·es comme difficile et éminemment problématique. S'attribuer la paternité/maternité des résultats scientifiques alors que leur production relève d'une action collective nécessite des arbitrages entre rétribution individuelle et avec les autres membres de l'équipe. Un enquêté en histoire souligne l'importance qu'il y avait pour lui à publier en deuxième auteur et avec son postdoc un ouvrage conclusif de colloque. L'application de cette « éthique » de partage de la citation (qui n'a été soulignée que rarement par les enquêté·es, mais ce qui ne signifie pas qu'elle n'existe pas ou soit rare) a pour vocation de valoriser le travail du postdoc et de s'ajouter à son CV dans une perspective de poursuite de carrière académique.

Le soutien aux jeunes chercheur·es membres du projet, passe également plus classiquement par l'aide à la relecture de candidatures sur des postes et l'écriture de lettres de recommandation. Embaucher un postdoc c'est également permettre pour ces jeunes chercheur·es de ne « pas avoir un trou dans leur CV », et que cela puisse leur servir dans la suite de leur carrière.

Le soutien peut également se matérialiser dans le fait d'aider et de soutenir une candidature d'un de ces postdocs à l'ERC, comme pour cette enquêtée :

« La troisième postdoc, c'était une Française, et elle je lui ai étendu son salaire. Elle postulait sur les concours, et en gros, je l'ai accompagnée jusqu'à ce qu'elle ait son poste, en fait. Et elle a eu un poste [de titulaire] [...] et elle a eu une ERC aussi. Et donc là, je l'ai aidée aussi à la rédaction de l'ERC.

C'était quelqu'un d'autre qui lui avait conseillé de regarder ça, et je l'ai soutenue, je l'ai aidée dans la démarche, voilà. Et enfin, le dernier étudiant en thèse, lui, par contre, il est en postdoc aux États-Unis normalement depuis un moment. Et il essaie toujours d'avoir de faire des concours de recrutement, mais voilà, je ne pense pas qu'il puisse être recruté, parce qu'il ne publie pas suffisamment et il n'a pas développé... Donc, je lui ai donné tous les conseils que je pouvais. Je l'ai aidé dans ses dossiers [de concours]. Je lui ai fait des lettres de recommandation, mais lui, par contre, il est parti de façon assez indépendante scientifiquement. Il est parti faire autre chose, on va dire. Donc, c'est plus un suivi individuel, un soutien de ce qu'ils veulent, en fait. » (Maëlle R.)

Plusieurs enquêtées, en histoire comme en sciences de l'univers et particulièrement chez les plus jeunes nous ont indiqué avoir recommandé et aidé certain·es de leurs postdoctorant·es à candidater à l'ERC, présentant cette perspective comme une opportunité de poursuite de carrière dans un marché du travail où les postes de titulaires se raréfient.

Les « postdoc ERC », des positions rémunératrices ?

Les postdocs et doctorant·es se trouvent ainsi avec des contrats plus longs (notamment pour les postdocs), et ils sont amenés à travailler en groupe, ce qui donne selon les dires des enquêtées du capital social, mais aussi des possibilités de publier et donc d'augmenter ses chances d'être recruté ensuite. Être un postdoc ERC, c'est être recruté pour contribuer à un projet et ce n'est cependant pas un *fellowship*, une bourse individuelle. Une enquêtée en histoire, avancée dans la carrière, estime ainsi révoltant qu'une de ses postdoctorante se soit vu indiquer qu'un « postdoctorat dans un ERC ce n'est pas tout à fait un postdoctorat », mais une « petite main » au service du projet.

Cet exemple, s'il est très singulier parmi l'ensemble des retours des enquêtées, nous fait nous intéresser à la « valeur » des postdocs dans un régime de financement de la recherche par projet. Ainsi, certain·es enquêtées s'interrogent sur leur responsabilité dans la suite de carrière des jeunes chercheur·es embauché·es sur leur projet, qui ont peu de chances d'obtenir des postes. Selon Jean-François F., astrophysicien, le problème de la recherche est qu'il n'y a pas de postes de titulaires, ce qui crée beaucoup de frustration dans le monde de la recherche. Il souligne ainsi le paradoxe qu'il y a à avoir un certain sentiment d'irresponsabilité à former des étudiants pour le besoin du projet mais qui n'auront pour la plupart pas de postes au vu du marché de l'emploi.

Avec la recherche par projet, le statut des doctorants passe selon lui de celui d'« apprentis chercheurs » à celui de main-d'œuvre :

« Le problème c'est que, on a plein d'étudiants de thèse, mais il n'y a pas de poste au bout du compte et c'est une source de frustration, d'angoisse même et c'est assez dramatique. [...] Donc là, je crois qu'on est arrivés à un point où ça devient ridicule, on forme dix fois plus d'étudiants qu'on va avoir de poste, alors c'est bien commode hein, pour nous, moi le premier, d'avoir quelqu'un qui va travailler avec nous pendant trois ans, mais ça me paraît assez irresponsable, vu que la plupart de ces personnes ont aucune possibilité d'avoir un poste après, voilà. Donc ça, c'est une réflexion je pense qu'il va falloir avoir et pour l'instant, la réflexion, elle ne va pas dans ce sens-là, elle va dans « Comment améliorer la qualité de vie des étudiants de thèse ? ». Ben je pense que si on en a moins et qu'on leur offre donc, plus de possibilités de continuer une carrière, ça ira déjà beaucoup mieux. Je sais que moi, j'ai vécu cette angoisse donc... Pour moi ça introduit beaucoup de précarité. [...] Pour moi, les étudiants de thèse, c'est, si vous voulez, l'équivalent des apprentis, les apprentis scientifiques comme, il y a des apprentis boulangers, des apprentis plombiers. L'étudiant de thèse, c'est un apprenti scientifique, apprenti chercheur. Sauf que ça s'est converti finalement en main-d'œuvre, pour beaucoup, j'ai l'impression, en ressources humaines au sens littéral. Je déteste ce terme de ressources humaines. Donc, c'est un petit peu un mensonge si vous voulez, puisqu'on leur fait quand même toujours croire qu'ils, ils pourront devenir chercheurs ; bien sûr, y a en a beaucoup qui vont le faire, mais, euh, je pense qu'ils ne sont pas tous conscients. [...] » (Jean-François F.)

Dans ce mode de pratique et de financement de la recherche sur projet individuel et d'« excellence », il y a chez des enquêté·es notamment StG et CoG, une tension entre la gestion de la rétribution individuelle et collective. Néanmoins, si le souci du collectif est bien souvent là, le côté individuel du projet amène à rémunérer en premier lieu le·la lauréat·e.

L'articulation de l'individuel de la coordination du projet et du collectif pour soi en activité de production de la science (Granjou et Peerbaye 2011) pose la question de la répartition des résultats en rémunérations de carrière dans cet espace – parfois – collectivisé. La diffusion et le maintien dans le temps long des résultats par la formation de jeunes chercheur·es sur son objet, mais aussi l'application des normes de la science mertonniennes dans un régime tendu de marché de l'emploi scientifique incitent ainsi certain·es lauréat·es à se soucier d'un apport distribué des bénéfices liés au projet. De la lettre de recommandation pour des postes de postdocs au conseil dans le dépôt de projet, en passant par l'augmentation en productions scientifiques du CV du·de la doctorant·e ou post-doctorant·e, ces bénéfices peuvent prendre différentes formes. Dans le cadre d'un projet individuel, les rémunérations n'en restent pas moins en priorité pour le·la porteur·e, et la suite de parcours des jeunes chercheur·es formé·es sur le projet est dépendante des configurations de recherche et du marché du travail dans lesquels s'inscrivent plus largement ces derniers, ainsi que leurs « mentors ». En particulier, l'enquête montre la centralité des cultures épistémiques dans les variations en matière de rémunération pour les jeunes

chercheur·es de valorisation d'un moment de « postdoc ERC » dans la carrière, « postdocs ERC » dont dépendent l'économie du projet et la production en projet de la science. Le *principal investigator*, qui est souvent plus unique et seul décideur « principal » qu'« *investigator* » est quant à lui le comptable et responsable du devenir du projet.

2. Ce que l'ERC fait aux carrières des lauréat·es

Dans les temporalités biographiques, (re)construites subjectivement, deux régimes d'appropriation se distinguent. Le régime d'appropriation individualisé, « c'est-à-dire d'anticipation de carrière, de projection d'avenir du cycle de vie, de gestion des incertitudes et (d') opportunités du marché du travail » et un régime d'appropriation normalisé « basé sur l'ancienneté dans les filières d'emploi, de progression planifiée au cours du cycle de vie ». (Dubar 2004). Ce sont ces croisements de temporalités de carrière que nous souhaitons analyser dans cette partie, pour les lauréat·es, sous l'effet de l'obtention de l'ERC.

En dehors de la production scientifique elle-même et de ses effets – directs ou indirects – sur la progression de carrière, à partir des entretiens et en articulation avec la prosopographie approfondie des quarante enquêté·es, nous avons répertorié quatre effets mentionnés par les lauréat·es de l'inscription de l'ERC dans le CV de chercheur·es. Ces quatre effets, symboliques et matériels, peuvent être catégorisés ainsi : prix et récompenses ; visibilité (sollicitation à des participations dans des instances officielles ou publiques dans des cadres scientifiques ou institutionnels) ; primes et avancements ; titularisation et capacité d'obtention de moyens financiers supplémentaires. Les deux premiers effets peuvent être regroupés sous la notion de notoriété intellectuelle et scientifique, mais aussi institutionnelle ; les deux derniers relevant davantage des modalités de progression de carrière. Pour les enquêté·es, il est souvent difficile de dissocier ce qui relève de l'obtention de l'ERC de ce qui relève de la position occupée et du fait d'être « déjà soi » dans la profession. À partir de l'étude des liens plus ou moins directs qui sont faits par les lauréat·es entre ces effets et l'obtention du projet, il est cependant possible d'observer la variété des transformations positionnelles à l'œuvre pour les enquêté·es dans l'espace professionnel de ces scientifiques. Afin de décrire les types d'effets Matthieu, les effets de *turning points* et les catégories de lauréat·es sur lesquels ils agissent, nous détaillerons ici

les quatre types d'effets mentionnés selon qu'ils soient associés de manière floue ou en lien plus fort à l'obtention de l'ERC.

2-1. Ce que l'ERC fait à la notoriété des lauréat·es

Nous avons choisi de regrouper tout d'abord sous la notion de notoriété les effets que nous pourrions voir associés à des indicateurs de capital scientifique : les prix et distinctions ainsi que la « visibilité » (scientifique et institutionnelle).

2-1-1. Accumulations de prix, prix en perspective

92 % des *advanced grants* enquêté·es ont déjà obtenu des distinctions sous forme de prix²⁰⁰, en très grande majorité au moins dix ans en moyenne avant l'obtention du projet à l'ERC (Tableau 34). Un peu moins de la moitié de ces lauréat·es *advanced grants* ont obtenu plusieurs prix tout au long de leur carrière.

Concernant les personnes lauréates des bourses *consolidator* et *starting grants*, celles-ci sont également récipiendaires d'un prix pour un peu plus de 50 % d'entre elles. Le nombre d'années entre l'obtention d'un premier prix et l'obtention de l'ERC est plus court (du fait notamment de l'éligibilité de la bourse), et se situe autour de deux ans en moyenne après l'obtention de l'ERC pour les *consolidator* et de deux ans avant l'obtention de l'ERC pour les *starting*. Les âges moyens d'obtention du premier prix tendent également à diminuer en fonction des bourses, puisqu'il est de 33,62 ans pour les *starting* (avec un écart-type de 4,77 ans), 40,47 ans pour les *consolidator* (avec un écart-type de 5,62 ans) et de 42,41 ans pour les *advanced grants* (avec un écart-type de 15,9 ans).

²⁰⁰ Nous avons listé dans la prosopographie pour chaque enquêté·es la liste des prix obtenus. De cette liste, nous avons écarté les prix délivrés par des associations non scientifiques ou prix que nous qualifions de plus « confidentiels » pour ne retenir que les prix scientifiques à envergure nationale et internationale : Prix du CNRS (médailles d'or, d'argent et de bronze), Institut Universitaire de France, Prix d'Académie des sciences et de sociétés savantes françaises ou étrangères. Pour chacun des lauréat·es, nous avons regardé si ils·elles étaient récipiendaires d'un de ces prix, et si oui, nous avons utilisé comme référence la date du premier prix obtenu de cette liste et avons regardé si les lauréat·es présentaient un seul ou plusieurs de ces prix. À partir de cette date de premier prix, nous avons calculé les moyens d'années d'écart entre l'obtention du prix et l'ERC, ainsi que les âges des lauréat·es au moment de l'obtention du prix en fonction des panels et des types de bourses.

Tableau 34 - Prix obtenus par les lauréat·es enquêt·es des panels SH6 et PE9 en fonction des types de bourses

	Nombre de lauréat·es avec au moins un prix	% de lauréat·es ayant obtenu au moins un prix	Nb de lauréat·es ayant obtenu plusieurs prix	% de lauréat·es ayant obtenu plusieurs prix	Nb moyen d'années entre le premier prix et l'obtention de l'ERC	Écart type entre l'obtention d'un premier prix et l'ERC	Nb de lauréat·es ayant reçu un premier prix après l'ERC	% de prix obtenus après l'ERC	Âge moyen de l'obtention d'un premier prix	Écart type âge obtention premier prix
AdG	11 (Effectif = 12)	92%	5	42%	-10	8,07	1	9%	42,41	15,9
CoG	7 (Effectif = 13)	54%	2	15%	2	6,05	4	31%	40,47	5,62
StG	8 (Effectif = 15)	53%	3	38%	-2	4	2	13%	33,62	4,77
TOTAL	26 (Effectif = 40)	65%	10	25%	-4,03	8,58	7	27%	40,84	8,7

Source : autrice. Exemple de lecture : 11 lauréat·es AdG ont obtenu au moins 1 prix en moyenne 10 ans avant l'obtention du projet ERC

Ainsi, plus les personnes lauréates à l'ERC sont avancées dans la carrière, plus elles présentent des prix en quantité avant l'ERC, et plus les personnes lauréates de l'ERC sont en début de carrière, moins elles présentent de prix (ce qui semble dans la logique des âges de carrière) mais obtiennent plus vite leur premier prix. À noter dans ce panorama qu'il existe de fortes différences dans l'obtention de prix entre les historien·nes et les sciences de l'univers. 45 % des lauréat·es en histoire ont obtenu un prix dans une moyenne de trois ans avant l'obtention de l'ERC, alors qu'ils·elles sont 85 % à avoir obtenu un prix en sciences de l'univers dans une moyenne de cinq ans avant l'obtention de l'ERC (Annexe 12). Cette observation est à mettre sans doute au regard des prix qui sont semble-t-il de façon générale plus présents en sciences de l'univers.

En resserrant la focale sur les médailles CNRS par exemple, les enquêt·es sont 40 % au total à avoir obtenu l'une des médailles CNRS (soit seize sur un effectif de quarante). Sur ces seize médailles, sept ont été obtenues par des historien·nes et neuf par des astrophysicien·nes. Cinq lauréat·es des deux panels ont obtenu la médaille après avoir obtenu l'ERC (deux en histoire, trois en sciences de l'univers) (Annexe 13). 45 % des lauréat·es en sciences de l'univers ont obtenu la médaille CNRS, soit neuf sur un effectif de vingt, et en moyenne 7,25 ans avant l'ERC. En histoire, 35 % des lauréat·es ont une médaille CNRS (soit sept sur un effectif de vingt), et en moyenne un an et demi avant l'obtention de l'ERC. Ces quelques chiffres semblent ainsi montrer que la médaille CNRS est davantage à mettre en interrelation avec l'obtention de l'ERC pour les historien·nes puisque cinq des médailles CNRS en SH6 ont été obtenues par

des *starting* et *consolidator grants*, avec une moyenne de réception de la médaille d'une année avant ou après l'obtention de l'ERC.

Concernant le rapport hommes/femmes, les femmes lauréat-es présentent une sur-représentation de prix dans leur carrière. Ainsi, toutes bourses et panels confondus, 75 % des femmes interviewé-es ont reçu un prix (Tableau 35). Sur les 12 femmes qui ont reçu un prix sur un effectif total de 16, huit présentent plusieurs prix et 11 ont reçu leur premier prix avant l'obtention de l'ERC. *A contrario*, 58 % des hommes interviewés ont reçu un prix. Sur les 14 hommes sur un effectif total de vingt-quatre, deux présentent plusieurs prix et six ont obtenu leur premier prix après avoir obtenu l'ERC. Ces premiers indicateurs semblent montrer que les femmes lauréat-es disposent de davantage de prix dans leur carrière, et ceci principalement avant l'obtention de l'ERC. Ce constat pose la question de savoir ce qui est regardé par les membres du panel lorsque les femmes candidatent à l'ERC. Une hypothèse serait également que les femmes ne candidateraient à l'ERC que si elles estiment disposer d'un capital scientifique suffisant pour se présenter²⁰¹.

²⁰¹ S'agissant de la question du genre et de l'ERC, selon Barbara Hoenig, il existe des effets paradoxaux et une ambivalence structurelle entre l'excellence scientifique et l'égalité des sexes (Hoenig 2016). Sur une base structuro-fonctionnaliste et à partir d'une étude des Plans d'Égalité de Genres établis par l'ERC, de quelques données qualitatives et essentiellement de données quantitatives, B. Hoenig arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la politique d'égalité des genres par l'ERC s'avère inefficace, puisqu'elle s'inscrit dans des contextes institutionnels préstructurés déjà définis techniquement et implicitement de manière genrée. Les chercheuses potentiellement éligibles déposeraient moins de candidatures que les hommes, et des disparités significatives disciplinaires et de cohortes existeraient de manière sensible. De même, les données quantitatives montrent selon cette autrice que les femmes lauréates connaissent une mobilité verticale plus lente que leurs collègues masculins au cours de la carrière universitaire, notamment parce qu'elles doivent occuper au moins un emploi de plus au niveau postdoctoral pour atteindre le même stade de carrière. Ainsi, dans le prolongement des études qui s'intéressent aux inégalités de genre dans le secteur académique par le biais des politiques menées (Faniko et al. 2021), c'est un cadre conceptuel d'analyse de l'efficacité des politiques d'égalité des genres menées par l'ERC que l'autrice souhaite en partie apporter ici. Quelques pistes explicatives sont suggérées quant à la manière dont les femmes scientifiques se voient opposer des barrières structurelles dans leur carrière à partir des quelques entretiens qualitatifs, sans pour autant s'attarder nous semble-t-il sur la manière dont ces femmes intègrent l'ERC dans leur identité professionnelle et leur trajectoire de carrière. Des inégalités ont pourtant bien été mises en évidence concernant le sexe et l'entrée dans les différents marchés universitaires (Goastellec et Pekari 2013a ; Goastellec et Vaira 2017).

Il ne nous a pas été possible de développer plus ici la question du genre dans l'obtention des bourses ERC. Notre enquête n'ayant pas été spécifiquement construite en ce sens, nos données sont trop partielles pour aboutir à des résultats suffisamment robustes sur cette question des lauréates. C'est une perspective qui mériterait néanmoins d'être approfondie selon nous. Il est par exemple intéressant de noter que sur les seize femmes lauréates auprès de qui nous avons enquêtées, neuf évoquent l'indépendance comme première logique d'engagement vers l'ERC, trois évoquent les idées, deux le financement de l'équipe et deux la carrière. Sur les neuf enquêtées qui évoquent l'indépendance comme logique d'engagement, une seule est *Advanced*, sept sont des historiennes et pour la majorité chercheuse au CNRS (77 %).

Des enquêtées évoquent ainsi des formes de découragement perçues ou élaborées par soi, notamment lors de la candidature et évoquent également le fait d'avoir dû faire preuve d'une forme d'humilité qu'elles jugent plus élevée comparée aux hommes. D'autres enquêtées soulignent également avoir perçu une certaine suspicion d'une

Tableau 35 - Prix obtenus par les lauréat·es enquêté·es des panels SH6 et PE9 en fonction de leur sexe

	Nombre de lauréat·es avec au moins un prix	% de lauréat·es ayant obtenu au moins un prix	Nb de lauréat·es ayant obtenu plusieurs prix	% de lauréat·es ayant obtenu plusieurs prix	Nb moyen d'années entre le premier prix et l'obtention de l'ERC	Écart type entre l'obtention d'un premier prix et l'ERC	Nb de lauréat·es ayant reçu un premier prix après l'ERC	% de prix obtenus après l'ERC	Âge moyen de l'obtention d'un premier prix	Écart type âge obtention premier prix
Femme	12 (Effectif = 16)	75%	8	67%	-5,8	7,9	1	8%	40,5	8,29
Homme	14 (Effectif = 24)	58%	2	8%	-3,42	9,33	6	43%	41,14	9,42
TOTAL	26 (Effectif = 40)	65%	10	25%	-4,03	8,58	7	27%	40,84	8,7

Source : autrice. Exemple de lecture : 12 femmes sur 16 enquêtées ont obtenu au moins un prix, ce qui représente 75 % des femmes enquêtées dans les deux panels.

Chez les chercheur·es *advanced* particulièrement, dont la carrière est qualifiée de « déjà faite », l'ERC est ainsi souvent considéré comme n'ayant pas eu d'effets particuliers ou notables sur la trajectoire d'une carrière qui présente déjà des signes d'une reconnaissance dans le champ scientifique. Les bourses *advanced grants* en particulier ont cette réputation de récompenser les scientifiques déjà bien établis, ce que l'obtention de prix pour cette catégorie semble bien montrer pour nos quelques enquêtés de cette catégorie. L'ERC a été un approfondissement considérable et un élargissement de leur programme de recherche, il modifie parfois leur manière de travailler (en collectif, sur des sujets plus risqués) mais ne transforme pas les carrières.

Pour ces « Advanced », les distinctions et prix reçus ne sont pas considérés comme liés à l'obtention de l'ERC, puisqu'obtenus avant, et sont décrits comme davantage liés au

véritable sélection au mérite de leur candidature du fait des politiques liées à l'égalité des genres menées par l'ERC. Ainsi, alors qu'il ne s'agit de ne pas réifier le fait d'être une femme dans la sélection, pour les enquêtées en histoire lorsque la question est directement posée il n'est pas certain que l'ERC change quoi que ce soit en tant que femme scientifique de leur point de vue. Pour les plus jeunes lauréates, l'ERC peut aider à ce que l'on retienne un peu plus votre nom. La question du genre et des liens entre l'obtention de l'ERC avec des formes de modification du rapport au travail n'est pas significativement soulignée cependant. La gestion du travail a pour certaines « toujours été compliquée » et si l'obtention de l'ERC change un peu les choses, il y a l'impression que cela rentre dans une forme de continuité. En astrophysique cependant, les enquêtées sont plus enclines à indiquer que l'ERC change effectivement en mieux la position des femmes scientifiques là où obtenir un ERC est davantage considéré dans la carrière en général. La question de la confiance en soi en tant que femme revient ainsi régulièrement pour ces enquêtées. Plusieurs enquêtées en astrophysique ce disent très sensibles à la question de la place des femmes et des inégalités de genre en science. Anne-Laure G. souligne ainsi qu'en tant que femme, assumer et apprendre ce rôle de *leader* est très important, pour donner envie à d'autres femmes de s'investir dans cette voie. Être indépendante en histoire, gagner en confiance et s'affirmer en tant que *leader* en astrophysique, la question du genre et de l'obtention de l'ERC est ainsi à interroger selon les modèles disciplinaires nous semble-t-il.

développement de réseaux et aux activités et responsabilités nationales en « reconnaissance de service rendu ». Pour un lauréat *advanced* en histoire, l'ERC « ne signifie rien du tout », alors que pour une autre enquêtée du même panel, également *advanced* l'ERC est considérée comme le « couronnement d'une carrière ». Dans tous les cas, l'ERC n'est pas présenté par cette catégorie de chercheur-es, dans les discours en tout cas, comme ayant une influence véritable sur sa propre carrière, que ces enquêtés-es disent être « sur la fin ». Pascale B. estime ainsi que l'ERC est une reconnaissance qui lui fait plaisir, même si elle souligne « sans vouloir être prétentieuse », qu'elle est déjà connue. Et si l'obtention de la bourse est quelque chose de reconnu à l'extérieur, elle pense que les effets sont plus importants pour les StG et CoG :

« Disons que ce sont des reconnaissances, oui évidemment ça fait plaisir, c'est une reconnaissance, c'est clair. On a fait partie des gens qui ont eu l'ERC *Advanced*, ça fait bien sur un CV. Non pas vraiment que je sois prétentieuse, mais... J'étais déjà quand même connue donc... Mais c'est un peu en fin de carrière quand même, donc je n'ai pas eu l'impression, mais en même temps, je ne sais pas. Bon, disons que pour moi, ça m'a fait plaisir déjà personnellement... c'est clair j'étais très contente, d'avoir le contrat en même temps et puis bon c'est aussi une reconnaissance. La façon dont je suis vue de l'extérieur, c'est toujours difficile à dire, mais je pense que ce n'est pas un changement... oui enfin bon, si c'est reconnu aussi à l'extérieur c'est clair. Mais je pense que c'est plus important pour les gens qui sont en début de carrière, les *consolidator*, etc. quoi. Les *advanced*, bon on fait partie du club des *advanced*, c'est un peu ça. » (Pascale B.)

Néanmoins, pour la plupart de ces *Advanced* l'ERC est présenté comme une récompense, une reconnaissance, un honneur qui apporte une certaine satisfaction et présente bien dans le CV. En sciences de l'univers, l'ERC est considéré par quelques lauréat-es de cette catégorie comme un prix. Selon une enquêtée, la bourse est une reconnaissance scientifique, plus exigeante encore qu'un prix « classique » au vu de l'exigence de la compétition et de la sélection. Sur le modèle américain, montrer que l'on est en capacité en tant que chercheur-e de trouver des financements importants compte dans la reconnaissance de carrière.

De manière spontanée, l'accumulation de prix est rarement évoquée par l'ensemble des enquêtés-es comme l'un des effets liés à l'ERC, non pas que cela signifie que ces effets soient inexistantes. Quelques rares enquêtés-es des catégories StG et CoG évoquent le fait qu'obtenir l'ERC les ont incité-es à aller chercher des prix européens ou français, et évoquent clairement le fait que sans l'ERC ils-elles n'auraient pas eu une médaille au CNRS. L'obtention de ces médailles aidera ensuite à monter des dossiers (de promotion, de projets de recherche), dans une dynamique qu'un enquêté qualifie d'« autocatalysatrice ». L'enquête prosopographique montre ainsi que sept enquêtés-es ont reçu leur premier prix après avoir obtenu l'ERC, en grande majorité des hommes (six sur les sept) en sciences de l'univers (cinq sur les sept) et en moyenne

cinq ans après la sélection. Plus encore que les prix et distinctions, c'est la visibilité que procure l'obtention de l'ERC qui est davantage évoquée par l'ensemble des enquêtés.

2-1-2. Visibles et sollicités

Pour les *advanced*, qui se présentent comme des personnes déjà connues dans leur milieu professionnel, certaines mentionnent néanmoins que l'ERC leur a apporté de la visibilité, sans être en mesure de véritablement mesurer celle-ci ni de l'attribuer à l'ERC. Les StG et CoG affirment cependant que l'ERC procure bien une visibilité auprès de la communauté scientifique et des acteurs institutionnels.

Les sollicitations sont d'abord de nature scientifique : invitations à faire des conférences ou à donner des cours pour présenter le projet et ses résultats, sollicitations pour des demandes d'avis, participation à des ouvrages... l'ensemble de ces éléments sont généralement présentés comme liés en grande partie – même si « indirectement » – au projet ERC. Le projet ERC est présenté par un enquêté en astrophysique « comme une vitrine » de ce qui compte le plus, c'est-à-dire sa recherche. Ugo I. voit bien cette visibilité que procure l'ERC alors qu'il est invité à des conférences et que de nouvelles opportunités se présentent à lui pour travailler sur des projets. Il n'associe pas cette visibilité directement à l'ERC, mais plutôt aux résultats produits grâce au collectif.

« Oui, il y a des effets parce que bon, on est un peu plus productif en étant responsable de plus de gens, plus connus, on est invité à des conférences, il y a des opportunités dans les autres projets [...]. On sait faire et d'une part, c'est très important, c'est indéniable. [Ça donne de la visibilité] pas directement par l'ERC parce qu'à la fin, les gens s'en fichent, mais par la position scientifique. Ça reflète des avancées dans les champs, donc, c'est vrai, il y a du concret derrière, des résultats, beaucoup plus de résultats que si j'avais été seul. » (Ugo I.)

Comme souvent, il y a une volonté de minimiser le simple fait de l'obtention du projet ERC lui-même pour mettre en valeur le travail scientifique collectif et la qualité de la production scientifique. L'ERC est un prétexte, c'est pour eux-elles la recherche qui est faite au sein du projet qui fait ainsi « fructifier » leur crédit scientifique. Cette modification de la manière d'être perçu avec l'ERC est particulièrement souligné par les non titulaires. Une « jeune » enquêtée, historienne qui n'avait pas de poste de chercheuse avant l'ERC, se dit que le regard sur elle a changé depuis qu'elle a l'ERC et que maintenant elle a le sentiment d'être vraiment reconnue en tant que chercheuse par les collègues scientifiques.

Les sollicitations sont ensuite de nature institutionnelle. Des personnes StG et CoG soulignent en particulier le fait que l'obtention de l'ERC les a rendues soudainement visibles et sollicitées par les directions d'établissements, alors qu'elles n'étaient auparavant pas ou peu connues, ni mobilisées. Une enquêtée se présente ainsi comme étant devenue la « Madame ERC », alors qu'elle est devenue très sollicitée pour participer aux diverses instances décisionnaires de son établissement.

Enfin, les sollicitations reposent sur l'attribution collective d'une forme d'expertise au dépôt de projet ERC pour ces scientifiques qui ont réussi à être sélectionnés. Un enquêté s'amuse du fait qu'il est maintenant sollicité pour faire des évaluations de projets à l'ERC, alors que peu de temps avant il n'était encore qu'un candidat qui essayait d'évaluer ses chances de réussites. Les sollicitations les plus nombreuses proviennent cependant des établissements afin de proposer des « retours d'expérience » lors de réunions d'information consacrées à l'ERC. Outre les établissements, ce sont également les collègues qui peuvent demander des conseils plus informels au dépôt de projets. Une lauréate souligne ainsi qu'elle se retrouve maintenant dans cette situation curieuse qui est de conseiller des personnes qu'elle estime « meilleures » qu'elle dans sa discipline. Être lauréat·e, c'est avoir l'expérience et (renvoyer) l'impression d'avoir les « clés » génériques de la réussite au dépôt et à l'obtention du projet, au-delà du succès d'une proposition scientifique particulière à un moment donné.

Leur accumulation est le pendant négatif de ces sollicitations, ce qui est souligné par certaines historiennes notamment. Une enquêtée se fatigue un peu de ces sollicitations qui deviennent des difficultés alors qu'elle estime que la notoriété ne peut aller qu'en s'accroissant. Fabiola I. s'attache ainsi à canaliser ces sollicitations afin de se garantir des « espaces de travail sereins » :

« Après, c'est d'arriver à convaincre les gens autour de vous que justement, ce n'est pas parce que vous avez un ERC que vous allez encore en faire plus. C'est ce qui peut arriver aussi, c'est que on te demande d'aller, je ne sais pas quoi, présenter le projet, faire ça, apparaître sur tel truc. Au contraire, ça doit être le moment où on te laisse tranquille. Moi, j'ai un peu joué le jeu sur la première partie [...], j'ai dit OK, très bien, je le présentai partout. De toute façon il faut faire connaître le projet il n'y a pas de problème. Mais il y a un moment où faut que ça cesse. J'essaie justement de faire en sorte que on ait des espaces de travail plus serein. Et quand je dis ça, ce n'est pas uniquement la hiérarchie, etc. C'est aussi tout. [...] Tous les chercheurs qui te sollicitent parce qu'enfin, des post-docs justement, qui ont postulé qui n'ont pas eu le poste. Ceux qui voudraient s'intégrer d'une manière ou d'une autre, [...] les gens qui veulent des accueils. C'est comme si tu devenais une sorte d'institution à toi toute seule. [...] On se conçoit comme un endroit plutôt sympa, mais je ne peux pas faire ça. Je n'ai pas la capacité. Relire tous les projets [...], tous ces trucs-là qui sont super, qui ont vaguement un lien avec le projet. Mais, c'est trop, je ne peux pas. Ça déborde un peu, ça part dans tous les sens, il y a un gros travail de canalisation. » (Fabiola I.)

Les enquêté·es estiment que ces sollicitations peuvent être nombreuses et sur des thématiques qui ne sont pas toujours de lien avec le projet, ce qui nécessite de refuser certaines demandes afin de rester un « peu centrée sur soi ». Cette notoriété soudaine est ainsi mise en lien direct avec l'obtention de la bourse ERC alors que parfois les enquêté·es se considéraient presque comme des inconnu·es, en particulier pour les plus jeunes. Dans cette opération de classement opéré par l'obtention de l'ERC, la réputation sous sa forme de « considération sociale », est ici soutenue par le dispositif (Beuscart et al. 2015). Comme dans les mondes de l'art (Becker 2010), la réputation est un « processus social » et une « activité collective ». Sans remettre en question ici les qualités individuelles des personnes, ni de la production scientifique réalisée dans le cadre du projet, cette réputation n'est pas – que – liée à une qualité individuelle, mais est le résultat d'un processus social et historique contingent qui repose sur le fait d'avoir été sélectionné pour une bourse ERC. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, pour une partie des acteur·rices, et notamment les acteur·rices institutionnels, un consensus semble s'être établi concernant des valeurs intrinsèques symboliques et financières de la bourse. La réputation autour des lauréat·es ERC est de fait perçue dans le monde social comme une propriété individuelle, qui repose néanmoins indéniablement sur le produit d'activités collectives.

2-1-3. La présence médiatique

En histoire particulièrement, des enquêté·es évoquent leur visibilité sur les réseaux sociaux ou dans les médias plus traditionnels. Il est difficile d'obtenir des données un tant soit peu robustes concernant la présence médiatique et les indicateurs de notoriété intellectuelle des lauréat·es²⁰². Les quelques données récoltées montrent que nous n'avons trouvé aucune présence dans les médias pour 14 des enquêté·es (dont six *starting grants*, cinq *consolidator grants* et deux *advanced grants*, sept sont des historien·nes et sept sont des astrophysicien·nes). De ce résultat,

²⁰² Pour notre prosopographie, nous avons regardé de manière systématique si les enquêté·es étaient intervenus dans des émissions radio, en ciblant particulièrement les émissions scientifiques de RadioFrance (La méthode scientifique, La tête au carré, La fabrique de l'Histoire, Le cours de l'Histoire en particulier). Nous avons également regardé si les enquêté·es apparaissaient dans la presse nationale (en particulier le journal Le Monde, mais aussi le journal Libération, Le Figaro) ainsi que la presse spécialisée (Science et Avenir, Sciences et vie) et étrangère. Pour chacune de ces interventions dans les médias, nous avons tenté de repérer la date de la première intervention. Lorsque les informations ne se trouvaient pas dans les CV, nous avons systématiquement fait une recherche à partir du nom des quarante enquêté·es sur les sites dédiés (Le Monde, RadioFrance...) et les moteurs de recherche. Nous nous sommes arrêtés aux informations que nous avons pu trouver sur ces sites de médias traditionnels. Concernant la valorisation scientifique, il aurait été possible également de regarder les émissions de télévision, les documentaires, les comptes sur les réseaux sociaux (Instagram, TikTok, Facebook) ou encore les vidéos sur internet.

il est déjà possible de déduire qu'il n'est pas décisif de présenter une notoriété intellectuelle nationale dans la soumission de projet à l'ERC, et que l'obtention d'une telle bourse n'a pas pour traduction automatique une quelconque réception médiatique élargie. 26 enquêté·es présentent au moins une participation à une émission radio ou apparaissent dans la presse nationale. Pour 11 d'entre eux·elles, il semble que la première participation s'effectue après l'ERC, en moyenne dans les quatre années qui suivent l'obtention du projet. Ces quelques résultats, à prendre avec la plus grande précaution, montrent cependant que la présence médiatique est à relier avec la production scientifique de fin de projet sous la forme d'ouvrages ou de résultats. Comme pour les sollicitations dans des espaces de discussion scientifique, il est probable que pour certain·es lauréat·es enquêté·es, même si cela n'a jamais été mentionné clairement dans les entretiens, que l'obtention de l'ERC favorise une visibilité médiatique de manière indirecte *via* la production scientifique et une production éventuelle de vulgarisation.

D'après l'analyse prosopographique comme selon les enquêté·es, des effets sur l'obtention de prix et distinctions ainsi que sur l'augmentation de la visibilité scientifique, institutionnelle, et, on peut le supposer, médiatique. Seuls les effets de visibilité institutionnelle et de sollicitation pour de l'accompagnement au dépôt de projet sont clairement liés au statut nouveau de chercheur·e lauréat·e d'ERC. Il est cependant plus difficile pour les autres types d'effets soulignés ici de les affecter à la seule obtention du projet ERC. Pour les *Advanced*, le projet a semble-t-il peu d'effets sur une notoriété déjà faite, pour les autres catégories, plus jeunes, la visibilité scientifique en particulier dépend des résultats du projet, et se vérifiera sans doute en fin de carrière. Qu'en est-il des autres effets sur la trajectoire de carrière en matière de primes et avancement et de titularisation ?

2-2. L'ERC, un *turning point* dans la carrière scientifique ?

Quels sont les effets de l'ERC sur la progression et la trajectoire des carrières des lauréat·es enquêté·es ? Au cours des entretiens, ce sont dans un premier temps les primes et les avancements de carrière, à travers les changements d'échelon mais aussi de grade (passage de chargé·e de recherche à directeur·ice de recherche, ou de poste de maître·sse de conférences à professeur·e des universités) qui sont mentionnés en priorité. Au-delà des éventuels effets de distorsion de linéarité dans la progression des carrières de titulaires – régulées par un

encadrement juridique –, pour les candidat·es non encore titulaires en France, c'est la question de l'obtention d'un poste qui est mise en avant comme un tournant décisif permis dans la carrière.

2-2-1. Primes, avancements et promotions

Deux lauréat·es nous ont indiqué que dans leur cas, l'ERC leur avait permis de passer des échelons selon la politique d'incitation du même établissement auquel ils·elles appartiennent. Cette situation semble cependant très atypique et n'est pas mentionnée par les autres enquêté·es (ce qui ne signifie pas que cela soit impossible). De même, des enquêté·es évoquent le fait que l'ERC les a sans doute aidés à passer de l'échelon DR2 à DR1. Dans tous les cas, pour les chercheur·es, les ERC sont mentionnés dans les évaluations annuelles du CNRS. Une enquêtée interprète la bonne perception de l'ERC comme le fait que cela montre notamment une certaine capacité à obtenir des financements, ce qui compte désormais de façon croissante dans la carrière de chercheur·e, comme déjà souligné par d'autres enquêté·es *advanced*, sans pour autant connaître toujours le même degré de formalisation que dans des CV anglo-saxons (avec liste des montants collectés au cours de la carrière et somme monétaire totale).

Pour les *advanced grants*, généralement « déjà au grade et à l'échelon le plus élevé », l'ERC permet de maintenir une prime de recherche, octroyée semble-t-il d'autant plus aisément par l'établissement, généralement à partir des *overheads* issus du projet eux-mêmes. Cette prime, qui fait de plus en plus partie de la politique incitative des établissements et est directement liée à l'obtention de l'ERC, est mentionnée par des *advanced grants*, mais également par des *starting grants*. Un historien qui a une famille et plusieurs enfants en bas âge l'évoque ainsi tout à fait franchement : cette prime est importante dans sa vie personnelle au vu des salaires perçus par les chercheurs en début de carrière. Selon un autre enquêté en astrophysique, sans cette prime il n'est selon lui pas/plus possible de s'installer et d'avoir des enfants. C'est d'ailleurs – avec d'autres raisons – ce qui participe à le motiver à déposer un autre projet ERC. Un historien indique malgré tout, non sans ironie, qu'« il n'en a toujours pas vu la couleur ».

Comme ce qui a été analysé en Italie, l'obtention de l'ERC semble donc bien avoir un effet non négligeable sur les promotions (Marini et Meschitti 2021). L'accentuation de la compétition a également un impact sur la répartition des ressources. L'existence de disparités a eu « pour

conséquence de justifier des formes de différenciation monétaire qui sont venues s'ajouter aux écarts de prestige ou de réputation » (Musselin 2017).

2-2-2. La question de l'habilitation à diriger des recherches

20 personnes sur les 40 enquêtées ne détiennent pas d'HDR au moment du dépôt de projet à l'ERC. Parmi les enquêtés, une première variation existe concernant le rapport à l'HDR dans la carrière suivant l'établissement employeur. La prosopographie montre ainsi que l'âge moyen auquel les enquêtés HDR passent ce diplôme est de 40,75 ans pour les universitaires, 36,1 ans pour les chercheur·es employé·es par des organismes de recherche et de 34,2 ans pour les chercheur·es employé·es d'un grand établissement de recherche (Annexe 14).

Sur les 20 personnes titulaires d'une HDR, elles sont 11 à l'avoir soutenue en moyenne dans les trois années qui suivent l'obtention de l'ERC (suivant un écart-type de 1,84 ans). Ce qui signifie que ces 11 enquêtés ont passé leur HDR très peu de temps avant le projet ERC ou très peu de temps après. L'HDR est en cas à mettre en relation avec l'obtention de la bourse ERC. L'une des explications avancées par les enquêtés en astrophysique étant qu'il faut pour elles·eux pouvoir encadrer les doctorant·es sur le projet de manière autonome, ce qui les incite à passer très vite leur HDR. Pour les historien·nes, le rapport à l'HDR est tout autre, comme nous allons le voir.

Une différence est observable entre les astrophysicien·nes et les historien·nes concernant l'HDR. Il y a plus d'astrophysicien·nes enquêtés à déjà avoir une HDR en 2023, et surtout plus précocement que chez les historien·nes. En moyenne situé à 39,85 ans pour les historien·nes (avec un écart-type de 6,66 ans), les astrophysicien·nes enquêtés l'obtiennent en moyenne vers l'âge de 34,70 ans (avec un écart-type de 4,5 ans, donc sur une période plus resserrée) (Annexe 15). Si toutes les précautions sont à prendre concernant les données récoltées, notamment au regard de la faiblesse des effectifs considérés, regarder le nombre moyen d'années d'écart d'année entre l'ERC et l'HDR pour les *startings grants* nous montre que ces historien·nes passent en moyenne leur HDR 4,5 ans après l'ERC, contre 1,5 pour les astrophysicien·nes de cette même catégorie. S'il est apprécié par certain·es, cet exercice de l'HDR est considéré par plusieurs – notamment en sciences de l'univers – comme « une blague » sans intérêt qui n'existe nulle part ailleurs à l'étranger (du « *bullshiting* » et « franco-français »), qui a « été pliée en trois semaines », où l'on compile ses recherches et ne discute

même pas de la capacité à encadrer des étudiant·es. Pour les historien·nes, la pratique requiert la production d'un mémoire inédit qui pourra donner lieu à la publication d'une monographie, ce qui est plus long à produire. Qu'il soit plus ou moins long à obtenir, ou pas encore acquis, ce diplôme est cependant indispensable pour passer au grade supérieur de professeur·e.

2-2-3. Passer plus vite professeur·e ou directeur·e de recherche avec l'ERC ?

Une avancée de carrière significative pour les enquêté·es titulaires de leur poste au moment de l'obtention de l'ERC repose sur le changement de statut. Selon les enquêté·es, une variation existe entre les titulaires maîtres de conférence et les chargé·es de recherche.

Selon les quelques enquêté·es universitaires, la progression de carrière s'appuie sur les mécanismes de promotion en interne à l'établissement. Une enquêtée en astrophysique indique ainsi avoir vu une opportunité s'offrir à elle (sous l'effet du repyramidage ?) de passer sur un poste de professeur·e au sein de son université. Pour cette enquêté·e, devenir professeure est concomitant avec l'obtention de son HDR et mis en lien direct avec le fait de vouloir encadrer et diriger des doctorant·es. Alors qu'elle a créé son équipe avec l'ERC, rester dans son établissement d'origine lui permet selon elle de la consolider avec la stabilisation d'ingénieur·es d'études ou de jeunes chercheur·es.

Un autre enquêté en université, qui a longtemps été précaire et a connu un parcours très international, résume ainsi sa vision de la progression de carrière au sein de son établissement : « pour l'instant les avancements de carrière etc., tout semble clair et bien sur les rails ». Pour lui, c'est un « énorme effort » qu'il a investi dans l'ERC, et il en espère donc un retour en matière de retombée de carrière au moins aussi conséquent. L'ERC n'ouvre bien évidemment pas directement un poste de professeur selon les enquêté·es. Il « aide » cependant fortement selon eux·elles. Selon une conception qui se rapproche du modèle Humboldtien du « survivant » très centré sur la figure et le rôle des professeurs (Enders et Musselin 2008), ce même enquêté se dit qu'avec l'ERC ce sont les compétences en management de groupe qui sont valorisées dans la progression de carrière vers un poste de professeur. Selon lui, le dossier scientifique s'en trouve également « gonflé ». L'ERC montre également que « vous êtes indépendant financièrement, vous êtes dynamique, vous allez chercher de nouveaux sujets ». Dans cette perspective, les compétences et les connaissances acquises du fait de l'échelle de la

bourse singularisent plus encore les parcours qu'un projet à l'ANR ou des responsabilités administratives.

Selon les dires des chercheur·es CNRS, le changement de statut de chargé·e de recherche à directeur·e de recherche sous l'effet – en partie – de l'obtention de l'ERC semble beaucoup plus discutable ou à nuancer, et est susceptible de varier en fonction des commissions disciplinaires.

Alors qu'il y a peu de bourses ERC en histoire, une enquêtée historienne au CNRS se dit que l'ERC a certainement facilité le passage vers un poste de DR, qu'elle résume ainsi : « quand on candidate pour passer directeur de recherche, bah hop ça y va. Oui, oui, ça joue. À mon avis, ça joue. ». Si elle n'en est pas totalement certaine, elle souligne cependant que son entourage lui a fait entendre d'une manière qu'elle considère assez désobligeante qu'il y avait un lien direct entre le passage de DR et l'ERC. Les chargé·e des recherche interrogé·es en histoire envisagent bien une progression de carrière vers directeur·rice de recherche, et espèrent que l'ERC va faciliter ce changement de statut. Encore une fois, ce qui est avancé par une jeune enquêtée en histoire, ce n'est pas l'obtention seule de la bourse qui serait le facilitateur d'une progression de carrière, mais l'activité de recherche en mode projet. L'ERC c'est pour elle une production scientifique importante qui arrive donc très tôt dans la carrière.

En sciences de l'univers où, selon une enquêtée, il est de plus en plus courant d'avoir un ERC, son obtention ne serait pas décisive dans la progression de carrière vers un poste de DR. Hubert T. présente ainsi l'ERC comme « une arme à double tranchant » alors que la commission CNRS qui statue sur les avancements et promotions « tient à son indépendance » :

« Non [avoir l'ERC ce n'est pas du tout une obligation formelle pour passer DR], pas du tout ! C'est une arme à double tranchant parce que, la section du CNRS, tient à son indépendance, et en particulier ne tient pas à ce que ces choix scientifiques soient dictés par l'ERC. Donc il ne s'agit pas de dire, moi, j'ai un ERC, donc, je mérite d'être DR. On ne supportera pas ce point de vue. Ça fait partie des trucs, potentiellement bien vus ou pas, ça peut dépendre des gens. Mais ce n'est pas une condition requise pour passer DR à ma connaissance. Il y a plein de gens qui sont passés DR, mais ils n'ont jamais eu d'ERC, ils ne s'en sortent pas plus mal, donc oui, je pense que ça joue, mais là, j'ai du mal à dire si ça va marcher tout le temps. » (Hubert T.)

Un enquêté astrophysicien s'étonne des commentaires « assez curieux » des membres de la commission lors de son oral pour passer DR, alors que le projet de recherche présenté ne serait « que » l'ERC. Pour ces enquêté·es aux parcours internationaux, la différence de réception de l'ERC dans la progression de carrière entre la France et les autres pays européens est

régulièrement soulignée. Pour un enquêté, alors que l'ERC est « quelque chose qui est très apprécié à l'étranger », au « CNRS ce n'est apparemment pas suffisant » pour passer DR. Alors qu'il a passé plusieurs fois le concours, l'ERC ne permet selon lui « pas du tout » d'aller plus vite sur les postes de DR.

Ces enquêté·es en astrophysique, déjà titulaires, estiment que ce qui compte pour passer directeur·ice de recherche, c'est un cumul de ressources financières, de tâches et de responsabilités administratives, ce qu'ils·elles résument comme « des implications pour la communauté », notamment au niveau national. Le pilotage des grands instruments, avec des budgets similaires mais sans doute beaucoup plus de responsabilités en termes d'organisation, de management, et de « crédibilité » auprès de la communauté est régulièrement évoqué comme ce qui est valorisé dans la progression de carrière. L'ERC est donc beaucoup plus évalué comme contribuant à l'évolution de carrière de manière indirecte, par un cumul de la position antérieure à l'obtention de l'ERC et par des nominations dans des collectifs institutionnels renommés, notamment scientifique, directement ou indirectement liées à la visibilité que procure l'ERC.

En histoire comme en sciences de l'univers, l'ERC se cumule pour ces titulaires *starting* et *consolidator grants* à des positions antérieures et paraît ouvrir une perspective de production scientifique plus rapide qui favorise la progression de carrière. S'il n'est semble-t-il donc pas un événement dans le CV qui « automatise » l'avancement vers le grade supérieur de directeur·e de recherche géré par les commissions de pairs, pour les universitaires en revanche, des voies semblent plus facilement mises en place par les établissements en vue d'une progression facilitée vers des postes de professeur·e. Ainsi, si le cas des postes de professeur·e et l'automatisation d'une prime pour les lauréat·es (même si celle-ci n'est pas toujours perçue) sont en corrélation directe avec l'obtention du projet, l'avancement de carrière se fait en interrelation avec la communauté d'origine. Dans cette configuration, se jouent les différences de rapports entretenues vis-à-vis de la recherche par projet en général et à vis-à-vis de l'ERC en particulier entre les établissements employeurs d'une part et les instances de régulation de progression de carrière organisées par les pairs d'autre part. Cette mise en tension de l'autonomie scientifique dans les régulations de carrière s'observe également dans le recrutement sur des postes de titulaire.

2-2-4. L'ERC comme *turning point* vers la titularisation

Nous avons rencontré deux types de situations dans lesquelles l'ERC est pensé par les lauréat·es comme un *atout*, une *carte à jouer* dans le jeu des obtentions de postes de titulaires au sein du marché universitaire français : dans la négociation d'un poste en France après un passage à l'étranger d'une part et l'accès à un premier poste de titulaire d'autre part, ces deux cas de figure ne s'excluent pas. Dans ces deux cas, il y a de la part des lauréat·es une forme de *conscience des valeurs négociables* (scientifique, financière, symbolique) préalable au dépôt de projet ERC. En cas d'obtention du financement, l'ERC se veut une valeur distinctive et est mise en jeu pour influencer sur un accès à des postes envisagés au regard du positionnement de départ et des chemins du possible qui évoluent selon le temps de carrière dans lequel se situe le·la candidat·e et des politiques incitatives des établissements. Il s'agit ici pour ces lauréat·es d'infléchir sur leur trajectoire de carrière *via* la recherche par projet, et l'ERC en particulier.

Ici, nous centrons donc plus spécifiquement le regard sur les personnes lauréat·es qui ont déposé un projet à l'ERC avec l'idée que celui-ci les aiderait à obtenir un poste de titulaire en France, alors qu'elles étaient le plus souvent en post-doc. En histoire comme en astrophysique, nous avons comptabilisé sept lauréat·es avec la *carrière* comme logique première d'engagement évoquée à l'ERC (chapitre 3). Ces lauréat·es sont logiquement plus jeunes à obtenir un projet à l'ERC en moyenne par rapport aux autres catégories d'engagement, puisque ce sont des *Starting* et *Consolidator grants* (35,8 ans en moyenne). En moyenne et selon un écart-type de 4,4 ans, ils·elles obtiennent leur projet à l'ERC en même temps qu'un premier poste de titulaire en France (Tableau 36).

Pour les enquêté·es qui étaient en contrat à durée déterminée en France ou à l'étranger, déposer un projet à l'ERC s'inscrit dans une démarche consciente de construction d'un profil attrayant pour des postes de titulaires. Pour ces personnes dans des situations instables d'un point de vue professionnel, monter un projet ERC vient comme une voie possible de stabilisation de cette situation, qui s'ajoute aux voies des concours. L'avenir de ces enquêté·es dans une poursuite de carrière académique est perçu comme incertain et l'ERC s'ajoute comme une voie possible de ce maintien.

Tableau 36 - Caractéristiques de carrière des enquêté-es en fonction des logiques d'engagement à l'ERC

Logique d'engagement	Effectif	Moyenne âge obtention thèse	Moyenne âge obtention ERC	Moyenne âge obtention premier poste de titulaire (CR, DR, MCF, PR)	Nombre moyen d'années entre obtention poste de titulaire et ERC	Moyenne âge obtention HDR ou thèse d'état	Moyenne âge obtention poste DR/PR	% ayant effectué une mobilité longue avant ERC
Logique 1 découverte	10 (3 SH6 et 7 PE9 ; 5 AdG, 2 CoG, 3 StG)	26,4 ans (Effectif = 7 ; écart-type = 2,2)	41,7 ans (écart-type = 9,7)	34,3 ans (écart-type = 13)	14,2 (écart-type = 13,7)	31,8 ans (Effectif = 9 ; écart-type = 7,5)	46,12 ans (Effectif = 8 ; écart-type = 11)	80%
Logique 2 financement équipe	10 (2 SH6 et 8 PE9 ; 5 AdG, 3 CoG, 2 StG)	27,4 ans (écart-type = 2)	45 ans (écart-type = 9,2)	30,2 ans (écart-type = 3,1)	14,8 (écart-type = 10,6)	34,7 (Effectif = 9 ; écart-type = 5,3)	43,7 (Effectif = 7 ; écart-type = 7,73)	60%
Logique 3 indépendance	13 (10 SH6 et 3 PE9 ; 2 AdG, 6 CoG, 5 StG)	29 ans (écart-type = 2,9)	42,3 (écart-type = 6,8)	34,1 ans (écart-type = 5)	8,15 (écart-type = 7,7)	39,4 ans (Effectif = 9 ; écart-type = 5,3)	40 ans (Effectif = 7 ; écart-type = 4,12)	61%
Logique 4 carrière	7 (5 SH6 et 2 PE9 ; 5 StG et 2 CoG)	28,7 ans (écart-type = 2,5)	35,8 ans (écart-type = 4,2)	36 ans (Effectif = 6 ; écart-type = 3,6)	0 (Effectif = 6 ; écart-type = 4,4 ans)	40,5 ans (Effectif = 4 ; écart-type = 2,64)	41,3 (Effectif = 3 ; écart-type = 3,5)	71%
Total	40	28,25 ans (Effectif = 36 ; écart-type = 2,72)	43,4 ans (écart-type = 9,85)	33 ans (Effectif = 39 ; écart-type = 5,7)	14,2 (Effectif = 39 ; écart-type = 13,7)	37,2 ans (Effectif = 31 ; écart-type = 6,07)	43,16 ans (Effectif = 25 ; écart-type = 7,8)	67%

Source : autrice. Exemple de lecture : 13 personnes enquêtées mobilisent l'indépendance comme principale logique d'engagement vers un dépôt de candidature à l'ERC. Ces personnes ont en moyenne 42,3 ans lorsqu'elles obtiennent un projet à l'ERC (à plus ou moins 6,8 ans près). En moyenne elles obtiennent un ERC 8,15 ans après avoir obtenu un poste de titulaire et sont 71 % à avoir effectué une mobilité longue avant l'ERC.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, ces personnes voient beaucoup de difficultés dans l'obtention d'un poste de titulaire alors qu'elles ont pu participer plusieurs années aux concours de recrutement. Le dépôt de projet à l'ERC est perçu comme la (seule) perspective de pouvoir se financer son salaire sur un projet pendant cinq ans en cas d'obtention (« poursuivre quelques années... »), tout en complétant son profil pour ouvrir de nouvelles perspectives de recrutement sur un poste de titulaire (« ... mais aussi avoir un poste à plus long terme »). Baptiste V. souligne ainsi qu'il a candidaté à l'ERC parce qu'il lui fallait surtout un revenu.

2-2-5. Des perspectives de titularisation qui s'ouvrent dans des universités, des candidatures à succès au CNRS plus complexes

Au moins deux personnes enquêtées se sont vu « proposer des ouvertures de postes » par des universités, parfois après être allés les démarcher elles-mêmes. Ce sont dans des universités de province que ces lauréat-es se sont vu-es proposer des emplois et des conditions d'emploi destinées à les attirer dans l'établissement en question. Un enquêté a ainsi le sentiment que l'ERC a été bien perçu par l'établissement et présente le projet et la bourse obtenus comme figurant une « belle carte de visite ». La bourse est ici au cœur de la négociation vers un poste

ainsi que l'obtention de moyens supplémentaires destinés à mener sa recherche. Ces enquêtés, en histoire comme en astrophysique, soulignent l'aspect stratégique qu'il y a pour les universités à recruter leur type de profil (qu'ils·elles adhèrent ou non, d'ailleurs, à ces stratégies d'établissement). Attirer « des ERC », c'est, comme le souligne un enquêté « contribuer au rayonnement de l'unité et de l'établissement » mais aussi apporter des financements. Comme pour les progressions de carrière, de manière plus générale, c'est la capacité à entreprendre, à mener et gérer un projet de recherche et aller chercher de l'argent qui est mise en avant et valorisée sur le CV avec l'obtention de l'ERC.

Faire jouer le « label ERC » auprès des établissements

En surcroît du financement de son propre salaire, Bastien J., astrophysicien, présente son ERC comme un levier vers un poste académique. Il évoque pour cela la « labélisation » de sa recherche du fait de l'aspect compétitif de la bourse et que le caractère novateur de sa recherche ait été reconnu par un panel d'experts internationaux, qui apporte de surcroît des financements pour le laboratoire et l'établissement.

« C'est un des leviers, oui. Pour deux raisons. La première, c'est une novation qui est que vous avez été reconnu par un panel d'experts internationaux, et que c'est compétitif. Donc, ça ne veut pas dire que votre science est la meilleure, mais ça veut dire qu'elle a été « labellisée » on va dire qu'elle a un label. Et la deuxième raison, c'est que vous arrivez avec des billets. Donc, ça, c'est intéressant pour un laboratoire d'accueil. Et rétrospectivement, si jamais vous décidez de pas donner de poste à la personne là, vous allez priver un laboratoire de cette vanne financière. Donc après, c'est une politique scientifique qui se discute, mais en tout cas, ça donne des leviers forts, après, pour démarrer, pour avoir un poste académique. » (Bastien J.)

Le « label », instrument de l'action publique qui traverse les transformations contemporaines du financement public de la recherche (Aust, Mazoyer et Musselin 2018), est ici individuel et permet d'opérer des distinctions entre les candidat·es à des postes de titulaires. La marque ou « label » ERC se manifeste dès la première étape de sélection. Célia U. a bien noté l'attention dont elle a fait l'objet alors qu'elle n'était que dans la phase d'audition. L'établissement lui aurait alors « fait comprendre, sans le promettre absolument » qu'en cas d'obtention de l'ERC, une solution serait trouvée pour qu'elle puisse avoir un poste ou dans tous les cas rester au sein de l'établissement avec son financement. Suivant un enquêté en histoire qui était en phase de sélection vers l'ERC et passait en même temps les concours du CNRS, l'ERC n'apparaissait selon lui pas comme une attente spécifique de la part du jury. Il a cependant fait en sorte de le mentionner, en le présentant comme un atout pour le laboratoire dans lequel il pourrait être

recruté. Pour une enquêtée qui participe aux comités de recrutement les intentions de dépôt de projet ERC sont dorénavant régulièrement mentionnées par les candidat·es, que ces intentions soient d'ailleurs réelles ou non.

La transportabilité de la bourse est une propriété administrative utilisée dans le cas des personnes non-titulaires dans le processus de négociation d'un poste. Cette transportabilité de l'ERC, à savoir le fait que le PI ait la possibilité d'effectuer une mobilité avec sa bourse d'un établissement d'accueil à un autre, dans n'importe quel pays éligible au financement, est ce qui ouvre selon des enquêtés un véritable marché des lauréat·es à l'échelle européenne. Des titulaires et des non titulaires, en histoire principalement, soulignent le fait qu'ils·elles se sont vu·es proposer des postes de titulaires par plusieurs universités européennes – des universités italiennes notamment. Les enquêtés·es disent avoir cependant décliné ces propositions, dans des universités souvent estimées comme peu prestigieuses, et parce qu'ils·elles souhaitent rester en France. L'enquête prosopographique souligne qu'effectivement, il semble y avoir peu de changements d'institutions au cours de la période de mise en œuvre de l'ERC elle-même. Parmi les enquêtés·es qui ont effectué des mobilités, celles-ci se déroulent entre la phase de dépôt de projet et la phase d'obtention du projet. Deux enquêtés, en astrophysique et en histoire, ont ainsi déposé leur projet dans une institution d'accueil à l'étranger, et ont « fait porter leurs bourses » dans des établissements d'accueil en France suite à leur recrutement et au moment de la contractualisation.

Ces observations rejoignent ici les conclusions de l'article de Marjaa Beerkens concernant le suivi des *starting grants* et publié en 2018 sur la base des données issues du projet MERCI²⁰³ financé par l'ERC et achevé en 2014. Dans le cadre de cette enquête, 23 % des lauréat·es *starting grants* enquêtés·es au niveau européen ont déjà un poste de professeur associé ou titulaire, contre 19 % des non lauréat·es (Beerkens 2018). Si cette étude montre que les effets de la subvention sur la productivité de la recherche semblent modestes, les *starting grants* gagnent en visibilité, en autonomie et en prestige après avoir obtenu leur projet, et ils·elles gagnent également en capacité à obtenir de nouveaux financements. La mobilité n'est pas seulement verticale, mais elle est aussi horizontale pour ces jeunes chercheur·es qui montrent une exposition internationale, malgré des différences entre les disciplines. Malgré cette forte mobilité géographique dans la carrière, Beerkens arrive cependant à la conclusion qu'il n'y a

²⁰³ Starting Grants – Monitoring European Research Council's Implementation of Excellence. Site CORDIS. Disponible sur : <https://cordis.europa.eu/project/id/228473/reporting/fr>. Consultée le 27/11/23.

pas de preuves que les lauréat·es ERC *starting* – de cette génération du début de l'ERC – utilisent leur bourse pour partir de leur institution afin de se diriger vers une autre qu'ils·elles estiment meilleure. Certains éléments indiquent que les lauréat·es d'un ERC sont approché·es par d'autres institutions, mais qu'il n'est pas très courant de déménager avec la bourse. Ce « non-effet » s'expliquerait ici par les politiques des universités, les moins prestigieuses pouvant être plus généreuses en récompensant les lauréat·es par des promotions de carrière ou des ressources supplémentaires par exemple. La « chasse » aux boursièr·es, étrangèr·es ou nationaux, serait également plus ou moins féroce selon les pays et les établissements. Alors qu'en Italie, la pratique serait répandue, en France, l'obtention d'un ERC serait un atout pour l'obtention d'un poste, mais est aussi parfois considérée comme un « stigmate » par les enquêté·es.

Un « modèle » français ?

C'est en étant eux·elles-mêmes post-doc sur des ERC ou en appréhendant d'autres systèmes de recherche à l'étranger, que les plus jeunes enquêté·es assimilent l'obtention d'un ERC à une voie possible vers des postes de titulaires. Jean-François F. constate que dans un pays européen où il a passé quelques années, le peu de postes en sciences fondamentales sont « réservés » aux lauréat·es ERC. Selon lui, ce recrutement de lauréat·es ERC est une politique clairement affichée par le ministère de ce pays européen comme un moyen d'attirer des ERC étrangers. Partant de ce constat, il se dit prêt à candidater à l'ERC dans l'espoir d'avoir un poste dans cet autre pays, ou en France, ce qu'il obtiendra. Des enquêté·es qui ont pu appréhender ces modèles s'étonnent souvent et s'émeuvent parfois du fait qu'avoir une ERC en France ne leur aurait pas facilité la voie vers des postes de titulaires autant qu'ils auraient pu le penser.

Jean-François F., astrophysicien, a ainsi eu le sentiment lors de son audition CNRS que l'ERC ne plaisait pas vraiment aux membres de la commission, qui aurait été perçu comme une ingérence dans les critères de recrutement des comités :

« On m'a fait sentir que... enfin, j'ai bien compris que ça ne leur plaisait pas. Ils avaient l'impression que finalement, c'était l'Union européenne qui venait intervenir dans les politiques de recrutement du CNRS. Donc ça ils veulent l'éviter et je peux comprendre, enfin, ça peut être discutable, mais ça ne devrait pas être un a priori négatif si vous voulez... on ne devrait pas rejeter un candidat simplement parce qu'il a un ERC, on devrait le considérer au même titre que les autres et là, je n'ai pas l'impression que ça a été le cas. » (Jean-François F.)

Ces réactions perçues comme négatives ne sont pas fréquentes, mais quelques enquêté·es ont tenu à les souligner. Une enquêtée se dit ainsi très amère envers le système français de recrutement sur concours, alors que selon elle l'ERC lui aurait été présenté comme la raison qui faisait qu'elle n'avait pas besoin d'être titularisée. Elle souligne cependant avoir finalement pu obtenir un poste de titulaire, en partie sur intervention de l'établissement.

Alors que quatorze des enquêté·es ont été membres de comités CNU ou de commissions CNRS dans les deux domaines, un enquêté qui participe aux concours évoque les incompréhensions des jurys vis-à-vis « des gens qui sont avec des ERC dans les poches, et ne comprennent pas ce que c'est que le CNRS ». Il serait de l'ordre du spéculatif que d'envisager les raisons de cette « réticence » évoquée par ce lauréat, alors qu'elles nécessiteraient de prolonger l'enquête auprès de cette catégorie d'acteur·rices. Néanmoins, la perception de ces réticences a en effet pour certain·es enquêté·es, celui d'adapter la présentation de leur ERC selon des principes collégiaux et non – ou moins – individualistes. Ainsi, Baptiste V., historien, a bien prêté attention à appliquer les conseils d'une collègue quant à la manière de se présenter et de présenter son ERC lors de ses auditions sur des postes de titulaires :

« Il y avait cette partie-là, au niveau de la commission CNRS on me disait “fais gaffe” parce que y en a qui peuvent aussi mal le prendre. Y en a d'autres qui considèrent que l'ERC, [...] il faut absolument ça pour candidater. Une commission CNRS, c'est plein de gens différents. Elle m'avait dit un truc qui je pense c'était le plus pertinent, c'était de dire que “si tu amènes ça, amène-le pour montrer en quoi ça va te servir pour ta recherche, pas juste en mode bah regardez mon tableau de chasse, c'est ça” et ce qui est vrai aussi, c'est de dire : “C'est un budget que permet pas un poste CNRS et qui permettra dans mon projet par exemple de faire beaucoup de terrain, d'aller chercher des archives qui ont jamais été explorées, d'avoir la capacité d'être sur le terrain assez longtemps et voilà. Utiliser vraiment d'une manière un peu utilitariste, on va dire.” Je vous présente un projet de recherche, il est pertinent, enfin, si vous le jugez pertinent, il est en plus facilité s'il y a ce budget-là. Voilà comment je vais utiliser le budget de l'ERC“, plutôt que de dire : “Regardez, j'ai candidaté sur un projet ERC et je fais partie de l'excellence de la recherche parce que j'ai obtenu ça”. » (Baptiste V.)

Si pour les enquêté·es qui ont fait le pari de l'ERC comme voie à part entière de stabilisation dans un parcours professionnel académique, l'obtention du projet s'en est trouvée effectivement être un *turning point*, il n'en reste pas moins, ici encore, que les marchés universitaires sont déterminés par les contextes nationaux (Musselin 2005b). L'exemple de l'ERC comme voie d'entrée dans la carrière académique en France montre ainsi que la porosité des instruments de l'action publique se trouvent modérée par les formes de stabilité de ces contextes. Les lauréat·es ERC en situation de passer des concours jouent des bénéfices accordés par l'obtention de la bourse, autant qu'ils doivent par leur *ethos* l'adapter à la situation des attentes du recrutement.

Dans cette situation de collégialité, c'est la capacité à montrer que l'on est collègue dans un espace collectif qui fait office de critère dans le recrutement et non pas le simple fait de l'obtention de la bourse elle-même.

Conclusion de la partie 2

Dans cette seconde partie, nous avons présenté et discuté des quatre effets de l'obtention d'un financement ERC sur les carrières scientifiques : les deux premiers que sont les prix et récompenses et la visibilité sont relatifs à la notoriété ; les deux autres que sont les primes et avancements et l'obtention d'un poste de titulaire se réfèrent aux formes de recrutement et de progression de carrière dans l'espace du marché universitaire français.

Pour l'ensemble des enquêté·es, il y a la perception d'un effet Matthieu sur les gratifications de carrière. L'ERC apporte des primes, de la notoriété. Pour les lauréat·es les « moins avancé·es » dans la carrière, l'effet Matthieu se perçoit sur les trajectoires de carrière. L'ERC permet d'avancer plus vite dans les progressions de carrière, et parfois même stabilise la situation professionnelle. L'impression de cet effet Matthieu pour les enquêté·es est ainsi modérée par le positionnement dans le champ scientifique au moment du dépôt de projet. Il est considéré comme faible pour les enquêté·es en position favorable au sein du champ scientifique et qui cumulent déjà les types de capitaux, et notamment le capital scientifique, mais ne transforme pas les carrières. Il est modéré à fort sur l'avancement des carrières pour les titulaires dont la production scientifique se voit multipliée et raccourcie dans le temps, notamment dans les disciplines qui dépendent de l'obtention de financements pour être concurrentiels. Enfin, l'obtention de l'ERC est un *turning point* pour les non-titulaires qui envisagent le projet ERC comme une voie possible vers la stabilisation de carrière. Dans un contexte de raréfaction des postes de titulaire et sur l'expérience des autres systèmes de recrutements, certain·es enquêté·es s'engagent à l'ERC et au dépôt de projets comme une voie possible vers la titularisation.

C'est dans ce quatrième effet de l'obtention de l'ERC comme possibilité d'une voie pensée par les lauréat·es vers le maintien dans le secteur académique pour un temps, avec l'assurance d'un salaire d'une part, ou pour longtemps avec la perspective d'un poste de titulaire, que se cristallise la tension entre les deux formes d'appropriation de la bourse d'un point de vue scientifique et d'un point de vue institutionnel. Dans le cadre français, c'est la conjonction de transformations contemporaines liées à l'internationalisation des parcours, à la précarisation

des postes de chercheur·es et aux politiques publiques de *benchmarking* des institutions qui amène progressivement à la création d'une voie parallèle à l'entrée dans la profession académique sur la base de l'obtention d'un financement sur projet de la recherche, celui de l'ERC. La recherche par projet européenne comme instrument d'action publique au service de la modification des systèmes de recherche nationaux semble bien dans ce cadre produire les effets voulus. Les lauréat·es d'ERC sont en ce sens porteur·euses, d'une forme de représentation des transformations à l'œuvre, dont ils·elles peuvent être le produit.

Les effets de l'ERC sont en ce cas liés en partie aux interactions des politiques de la recherche publique avec la recherche par projet comme moyen de financement de la recherche et création de valeur nationale en situation de compétition. Pour autant, l'ERC ne peut pas être considéré comme un faiseur de carrière en France, et lorsque les conditions aux recrutements de titulaires sont guidées par les pairs, et non par les institutions directement elles-mêmes, le critère de la recherche par projet d'excellence dans son CV ne suffit pas à des candidat·es qui doivent montrer l'adéquation dans leur *ethos* de porteur·e de projet avec ceux des membres du jury. La recherche par projet comme moyen de contrer la précarité de début de carrière est un résultat nous semble-t-il fort de cette enquête, qui, sans remettre en cause la question de la légitimité scientifique des chercheur·es qui l'obtiennent, questionne l'usage de l'« excellence » comme moteur des politiques publiques menées.

Au travers de ces transformations, ce sont les formes d'inégalités dans les recrutements que les effets de l'ERC dans les carrières scientifiques prolongent. Aux chances d'accès qui varient selon les périodes et la démographie à l'entrée du marché du travail, aux mécanismes qui pèsent en amont d'effets de site et d'auto-sélection, aux biais discriminatoires et enfin aux variations des préférences des recruteurs (Cret et Musselin 2012), peuvent selon nous s'ajouter la question des capacités des scientifiques à aller chercher des financements sur appel à projets (et non plus du fait de sa seule position dans le champ) pour sa et la recherche des collectifs proches. Ce type de recherche par projet interroge donc ainsi la notion de qualité scientifique dans les critères de recrutement des scientifiques, notamment dans un système de moins en moins estimé égalitaire du concours et de plus en plus lié à un « marché » du travail (Musselin 2015a).

3. Ce que l'ERC fait aux pratiques de recherche des lauréat·es

Dans l'obtention de projet ERC c'est la science, la personne ainsi que le rapport de la personne à sa pratique de la science qui sont potentiellement concernés par les transformations à l'œuvre. Dans cette troisième et dernière partie, nous portons la discussion sur le rôle de l'ERC dans le fait d'opter pour – et de combiner durablement – une « carrière par projet » sur un temps plus court et fortement individualisée avec une « carrière en organisation », c'est-à-dire scandée par la *succession de positions* sur le temps long (Jouvenet 2006). Dans le cadre du laboratoire, la temporalité gestionnaire des projets est dépendante de la situation des chercheur·es (Schultz 2013). Les régimes d'usage du financement sur projet, (séquentiel, simultané, autonome, connexionniste) peuvent se succéder durant la carrière professionnelle d'un·e chercheur·e. Ces régimes permettent de donner un sens à l'expérience des contraintes temporelles liées à l'accès aux financements, et de rendre compte des choix qui s'y rapportent pour les chercheur·es. Comme pour les artistes interprètes intermittents (Cardon et Pilmis 2013), qu'est-ce qui peut orienter les chercheur·es lauréat·es dans le choix – ou non – d'une carrière « par projet » à la suite de l'ERC, et comment ordonnent-ils·elles le paysage des financements et des projets qui s'offrent à eux ?

Dans un premier temps, nous reviendrons sur les formes différenciées d'« attachement » à la recherche par projet européenne, entre l'histoire et les sciences de l'univers, en fonction des modèles de compétition de la recherche dans lesquels les enquêté·es s'insèrent. Nous revenons ensuite sur la question pour ces lauréat·es du maintien de leur recherche entre financement sur projet et financement récurrent. Enfin, c'est le maintien d'une « carrière par projets à l'ERC » qui est abordé en clôture de cette thèse.

3-1. Les modèles de compétition de la recherche

À la question de savoir si le dépôt de projet à l'ERC correspond à une vision, un attachement ou au sentiment d'une recherche européenne, les réponses dépendent souvent davantage des manières de se concevoir et de concevoir sa recherche dans son domaine.

3-1-1. L'échelle de la compétition internationale pour les sciences de l'univers

Pour une grande partie des personnes enquêtées en sciences de l'univers, en particulier les plus avancé·es, la recherche « ne peut pas être locale » et elles se présentent même donc généralement de façon spontanée comme très proeuropéennes. Participer à des réseaux et à une recherche d'« excellence » européenne a ainsi du sens. Si ce sentiment proeuropéen n'est pas évoqué comme la raison première de leur candidature, cet ancrage européen est également un enjeu qui donne un sens politique à l'obtention du projet. L'échelle de la compétition n'est pas seulement scientifique. C'est aussi un enjeu de puissance pour des espaces politiques et économiques. Une enquêtée souligne ainsi que contribuer à une recherche active au niveau de l'Europe *via* le recrutement des postdocs qui iront ensuite « développer une belle science » est important pour elle.

Beaucoup collaborent déjà avec des collègues européens et internationaux et qui sont parfois intégrés au projet. Ces collaborations sont présentées comme indispensables à l'avancée du travail scientifique notamment lorsqu'elles permettent l'accès à de grands instruments construits eux-mêmes à partir de consortia européens. Erwann T., astrophysicien, se dit ainsi très proeuropéen alors qu'il travaille en collaboration avec une communauté de scientifiques européens. De plus, dans un contexte de forte compétition avec les États-Unis, le format de l'ERC permet d'éviter le « saupoudrage » des financements et permet de beaucoup valoriser la recherche européenne selon lui :

« Oui, [participer à l'ERC renvoie à des engagements pro-européens], très fortement puisque là je collabore beaucoup [...] il y a toute une communauté européenne qui a participé au projet, britannique, etc., même ça m'a mis le pied l'étrier pour participer à des observations d'[un instrument]. Utiliser [cet instrument] pour faire des observations pour moi et qui ont permis par exemple de découvrir justement [des objets] [...]. Là de nouveau, c'est joli de voir qu'un instrument, un petit télescope spatial européen a permis de participer à cette découverte. Et c'est la seule manière de faire de la recherche actuellement. Et surtout de montrer que l'Europe est forte par rapport aux Américains pour la découverte qu'on vient de faire, ils sont complètement *out*. Et dans les coauteurs, [...] ça montre une communauté forte européenne qui participe à des projets de recherche innovants sur lesquels la communauté américaine n'a rien fait quoi. [...] L'ERC en principe en disant de l'argent pour faire des projets ambitieux valorise de manière très forte la recherche en Europe. Et c'est le but, j'imagine, ça, c'est clair. Il n'y a pas de miracle, je veux dire. Et c'est la bonne manière d'aborder les problèmes et ne pas saupoudrer, disons sur des millions de gens un petit peu d'argent. Donc avoir des projets ciblés avec tel argent et qui permet à quelqu'un de faire vraiment ce qu'il veut faire. Donc la philosophie est bonne, je pense. Ça valorise et je pense que l'ERC valorise beaucoup la recherche européenne. » (Erwann T.)

Concentrer d'importants moyens financiers sur des projets ciblés permettrait ainsi pour des personnes enquêtées – en astrophysique uniquement et particulièrement chez les chercheur-es avancé-es – de favoriser une recherche européenne dans un cadre très compétitif internationalement. L'existence de cet outil de financement est en ce cas considérée comme une « bonne chose ». Une enquêtée, astrophysicienne également, déplore cependant que pour elle, le côté individuel et parfois perçu comme non collaboratif de la bourse ne renvoie parfois pas l'image de contribuer au développement européen.

Pour ces astrophysicien·nes avancé·es dans la carrière, en tant que Français·es, il est de leur responsabilité de prendre leur part, d'« aller gratter le plus possible ce gâteau européen », et ils·elles comprennent donc aisément en ce sens que les tutelles incitent à déposer des projets. Dans cette compétition internationale et européenne, l'ERC permet d'attirer des personnes pour faire de la recherche en France, grâce à l'augmentation possible du nombre de postdocs qui seront formés et recrutés et continueront à effectuer leur travail au niveau national :

« On a travaillé un peu plus sur le sujet, on a obtenu des publications. Alors, je ne dirais pas qu'on a beaucoup plus de publication que d'habitude, parce que d'habitude, finalement, on a tellement de collaboration internationale qu'on bénéficie beaucoup de postdoc d'étudiants au niveau international. Donc ils ne sont pas peut-être chez nous. Ils sont un petit peu ailleurs, comme de toute façon, on travaille par internet, on va travailler aussi avec des étudiants et postdocs qui est à l'étranger et qui nous faisait collaborer à leurs papiers, donc finalement, bon, ça a été un plus, quand même, mais pas autant qu'on pourrait dire. C'était pas du tout ou rien ! Auparavant, on avait aussi des collaborations [...] avec des Anglais, des Allemands, des Espagnols, des Américains, etc. La publication était là, de toute façon, ce n'était pas... Mais ça faisait quand même en France, l'activité était beaucoup plus grande en France, alors qu'auparavant, ben nous étions un tout petit peu seul en France avec une activité à l'étranger. [...] Ça permet de développer ce thème en France, plutôt que, bon d'avoir, un chercheur ou deux Français, enfin, quelques chercheurs un petit peu isolés en France qui travaillent avec l'étranger, déjà, c'est plutôt on recentre un peu le gros de la recherche en France. Les jeunes restent en France, on les formes. Évidemment, les télescopes sont internationaux, donc... ils ne sont pas français, mais au moins, on a rééquilibré, parce que là, tous nos chercheurs partaient à l'étranger et lorsqu'ils sont très actifs 10 ans après le postdoc, après leurs thèses, ils sont en postdoc, et au moment où les chercheurs sont très actifs, ils étaient tous à l'étranger. » (Rosine D.)

Les financements sur projet ERC, mais aussi ANR, permettent d'obtenir des « postdocs français ». Financements sur projet et « postdocs français » contribuent ainsi selon une enquêtée à se rapprocher du modèle anglo-saxon et à moderniser la recherche française. Sans nécessairement penser que ce mode de fonctionnement est le meilleur, il apparaît à leurs yeux « inévitable », en particulier du fait de ces postes permanents qui « ankylosent ».

Dans cette discipline où le travail est collaboratif et le postdoc devenu un passage obligé de la carrière de chercheur·e qui fait partie intégrante de sa formation, l'ERC semble ainsi une « façon européenne de mettre des CDD » en France et en Europe. Il n'y a plus l'obligation de partir pour effectuer son postdoc, ce qui crée moins de dépendance vis-à-vis des États-Unis, et participe à renforcer l'astrophysique en France. En particulier, la possibilité donnée par le financement ERC de financer des postdocs « longs » – c'est-à-dire au-dessus de deux ans – permettrait d'attirer de « bonnes personnes », ce qui ne serait pas le cas avec des contrats courts. Dans une recherche ancrée dans un *marché concurrentiel de recrutement de postdocs de qualité*, ce type de financement sur projet de la recherche dispose de moyens importants afin d'ouvrir des postes, mais aussi d'attirer de « très bon·nes » jeunes chercheur·es.

3-1-2. Un parcours individuel européen pour les historien·nes

En histoire, nombreux·ses sont les enquêté·es qui disent également avoir un sentiment proeuropéen en candidatant à ce type d'appel, avec cependant beaucoup plus de détachement et davantage en liaison avec leur parcours. Pour ces personnes au parcours personnel, professionnel – mais aussi aux relations familiales – souvent très internationaux, le sentiment d'être européen relève davantage en amont de leur citoyenneté que de l'existence de la participation une recherche historique européenne.

Pour beaucoup en histoire, ils·elles ont ainsi une « pratique de la recherche internationale ». Ainsi, sur les vingt enquêté·es du domaine, quatre au moins ont participé ou obtenu des projets européens et la moitié ont des objets dont l'activité de recherche ne se situe pas en France ou en Europe. Douze de ces enquêté·es présentent une mobilité longue (postdoc, prise de poste) en Europe ou hors-Europe dans leur parcours professionnel en très grande majorité avant l'obtention de l'ERC²⁰⁴. Cette mobilité dans le parcours professionnel, qui n'est pas toujours liée à une obligation de carrière, fait que l'on peut estimer que ce sentiment européen s'ancre dans l'expérience de la mobilité elle-même, et dans la rencontre avec d'autres cultures et d'autres pratiques de la recherche. Celle-ci étant susceptible d'être diversement internationalisée. Pour celles et ceux qui expliquent rechercher et avoir besoin de financements

²⁰⁴ Sur les vingt enquêté·es en histoire, douze lauréat·es présentent une mobilité longue en Europe ou hors-Europe au cours de leur carrière professionnelle. Onze de ces douze lauréat·es ont effectué cette mobilité entre un an et 31 ans avant l'obtention de leur projet à l'ERC. La moyenne d'âge à laquelle ces enquêté·es ont effectué une mobilité est de 35 ans, avec un écart type particulièrement notable de 13 ans.

importants, le sentiment européen peut donc également prolonger des raisons économiques. Néanmoins, le positionnement européen que l'on pourrait qualifier d'idéologique n'est pas lié à une vision hégémonique européenne de la science dans un espace de concurrence avec d'autres pays européens ou internationaux.

Un facteur supplémentaire est susceptible de s'ajouter à ceux-ci. Il s'agit de la place des relations engendrées par la pratique de la recherche internationale à travers la question de la nationalité double ou extra-européenne qui s'observe chez neuf des enquêtés de ce domaine. C'est le cas notamment des trois lauréat·es qui sont européens de naissance et de formation, et pour lesquels cette identité « européenne » est parfois présentée comme plus forte que l'identité nationale :

« Je n'irais pas jusqu'à parler des républiques des sciences, mais oui, par ma formation, par mes expériences, je me sens très, très européen, je suis très attaché... j'ai plus une identité européenne que, peut-être nationale, spécifiquement, en tout cas. Et donc, je trouve que c'est important le fait d'avoir connu aussi différents pays, ça m'a donné cette idée, effectivement. Pour ce qui concerne l'ERC, avec les recrutements, effectivement, ça ouvre des collaborations, ça permet effectivement, de renforcer cette coopération européenne. [...] Après, est-ce que ça va créer, par exemple, une manière de faire de la science européenne et détacher un peu des grosses études nationales : en partie, parce qu'effectivement, voilà, je suis arrivé et j'ai présenté le projet comme, comme c'était dans ma tête de voyageur et pas dans ma tête de membre d'un labo français. Et alors, peut-être c'est vrai que j'ai construit mon projet, je l'ai géré pas forcément comme le font les Français. Et est-ce que c'est bien, c'est mauvais ? Je ne sais pas. Je vois que les traditions nationales, en tout cas, sont encore fortes... et je ne le dis pas pour souligner quelque chose de négatif, mais c'est vrai que cette idée de faire effectivement des recherches avec des postdocs, etc., c'est quelque chose d'un peu plus étranger au système français, mais auquel, on va devoir s'habituer parce qu'effectivement, avec le manque de postes, la carrière postdoctorale va s'allonger. Je trouve qu'à un moment, il faudra toujours se poser cette question de la place de l'agrégation en histoire, parce que je trouve que c'est un plan B qui marche bien pour ceux qui l'ont, mais c'est aussi un fardeau dans le sens où on a des personnes brillantes qui n'arrivent pas à s'épanouir dans leur talent de chercheur, parce qu'effectivement, ils doivent rester enseigner dans le secondaire. » (Yvain G.)

Dans un modèle de la recherche en histoire encore très ancré dans des traditions nationales mais aussi avec des besoins de financement moindre et où les postdocs existent peu, la porosité avec le modèle anglo-saxon de la recherche apparaît moindre. Ainsi, alors que sept enquêtés en histoire n'ont pas de poste ou obtiennent un poste de titulaire au moment ou dans les deux années qui suivent l'obtention de l'ERC, indiquent qu'ils·elles ne se sont jamais posé cette question auparavant. Un enquêté se montre d'ailleurs intrigué par cette question du rapport au sentiment européen : pour lui, l'ERC doit permettre d'obtenir des financements pour mener sa recherche en toute indépendance et obtenir un poste, mais ne renvoie « pas du tout » à un sentiment d'appartenance européenne.

Pour les enquêté·es, les rapports à la recherche par projet du type de l'ERC sont liés à la perception des espaces de concurrence de la science, eux-mêmes articulés avec des formes de pratiques professionnelles ancrées dans des traditions nationales ou internationales. Dans ces espaces de cultures épistémiques, la perception de l'efficacité de l'organisation de la répartition des financements de la recherche sont également très variables. Pour autant, la question qui se pose pour ces enquêté·es est de continuer leur recherche, avec ou sans financement sur projet.

3-2. Mener une carrière par projets ?

En histoire comme en sciences de l'univers, et ce de manière unanime, les enquêté·es estiment qu'il n'y a pas assez de financements dans la recherche publique actuelle. Une enquêtée en histoire critique ainsi la « vision managériale de la recherche publique », qui porte selon elle un mythe, celui de l'importance de la recherche française, tout en réduisant dans les faits les budgets, les postes et les investissements. Dans ce contexte, pour les lauréat·es eux·elles-mêmes qui ont terminé leur projet, c'est la question de la suite du financement de leur recherche qui se pose.

3-2-1. La question du maintien de sa recherche à la fin du projet

Nous observons un aspect transformatif dans le rapport à la recherche avec l'obtention des financements ERC. Un enquêté en astrophysique se dit ainsi profondément transformé par l'ERC dans sa recherche mais aussi dans sa vie personnelle. C'est l'investissement en temps personnel et professionnel qui est souligné comme une exigence du projet, ce qui est présenté comme plus ou moins bien vécu par les lauréat·es. La variabilité des temps se fait entre « moments de parenthèse » et de « respiration », avant de repartir sur d'autres financements. Ce mode « privilégié » ou de « recherche de luxe » de l'ERC, comme le qualifient certain·es lauréat·es, est temporaire dans un mode projet, et il peut alors être plus difficile de revenir à un mode différent de recherche selon des enquêté·es, lorsque cela est possible.

Un enquêté se demande comment il finira lui-même son projet alors qu'il existe une « cellule de prévention » dans son laboratoire pour des ex-lauréat·es qui présenteraient même « un syndrome post-ERC ». Régis H. a un petit « coup de blues » à la fin du projet, et se dit qu'il va falloir qu'il se pose à nouveau la question de trouver à nouveau des moyens pour continuer sa recherche :

« Ce que j'ai constaté, y compris sur moi, mais sur d'autres, c'est un petit coup de blues à la fin du projet. Bon, c'est la vie quoi, il faut savoir le gérer. Retour aussi à, entre guillemets à la case départ, en tout cas... Ce n'est pas toujours très simple, je ne suis pas sûr qu'il y ait une réponse universelle, ça peut dépendre des projets. Quand on arrive à la fin, il faut commencer à se dire : « Où est-ce que je peux trouver des moyens pour continuer la recherche ? » À un niveau suffisant. C'est vrai que dans le contexte actuel en France, ce n'est pas toujours très simple. » (Régis H.)

La question qui se pose est également celle de la pérennité des infrastructures créées dans le cadre du projet. Pour les historien·nes comme pour les astrophysicien·nes, la pérennité des sites internet et des bases de données, leur mise à jour autant que de leur alimentation se posent comme des problèmes à résoudre. Les ressources humaines en local n'étant pas forcément disponibles ou accessibles, il s'avère difficile de maintenir ces outils, même si pour certain·es l'obtention du projet ERC a permis le recrutement de collègues ingénieur·es. Pascaline H. estime qu'il y a là un « vrai gap » entre la fin du projet et l'absence de soutien de l'institution afin de maintenir une infrastructure informatique qui deviendra rapidement obsolète si du personnel permanent n'est pas recruté :

« Au bout d'un moment, tout simplement, c'est obsolète parce que la technologie des humanités numériques, internet, bases de données, site internet, etc., ça évolue tout le temps. Donc moi, je ne suis pas compétente pour faire ça et je n'ai pas envie de me former à ça, ce n'est pas mon métier, voilà, je voudrais un soutien des institutions, je voudrais que ça soit pris en charge et ce n'est pas pris en charge. Donc, le faire prendre en charge par des informaticiens privés, ça a un coût qu'une fois qu'on a plus le budget ERC ou ANR ou quoi, on a plus les moyens nécessairement, surtout quand on est dans un petit laboratoire, il faut pas demander ça aux labos, donc, ça pose la question du devenir et je vois pas pourquoi on met 1,5 million d'euros dans ces projets pour ensuite que... voilà, qui donne lieu à des bases de données, des sites internet formidables, etc., et puis en fait au bout de 10 ans, ils seront plus accessibles parce qu'ils seront périmés d'un point de vue technologique. Donc là, il y a un vrai gap, un vrai souci parce que c'est un vrai gaspillage d'argent public au niveau national et européen. » (Pascaline H.)

La question d'un financement relais et/ou de l'intégration des projets dans un environnement plus stable financièrement est donc essentielle pour les projets qui produisent des infrastructures, souvent coûteuses en maintenance.

Même si l'on n'avait « pas un kopeck avant », il faut ainsi souvent penser au financement de la suite du projet ou d'un nouveau projet. Si le mode de recherche où l'argent compte est pour certain·es une surprise quant aux résultats produits, les bénéfices qu'ils·elles en retirent ainsi que la gestion du temps du projet et de son temps professionnel conduira ou non à un engagement qui peut être plus durable dans la voie du dépôt de projets à l'ERC. Des enquêté·es ont ainsi candidaté à nouveau à l'ERC, comme nous allons le voir, ce qui demande d'avoir des résultats à présenter dans les temps, mais aussi de proposer un sujet quelque peu différent, l'ERC étant souvent présenté comme ne finançant pas « les choses qui continuent ». Erwann

T., qui a tenté de déposer à nouveau un projet à l'ERC, aimerait qu'il y ait des financements au niveau national pour poursuivre son projet :

« Il y a tout un paragraphe [du panel de sélection du second dépôt à l'ERC] qui dit : « C'est fantastique. Il a fait énormément de choses. Les résultats sont fantastiques. Nous félicitons XXX pour tous ses accomplissements et ses découvertes ». Et puis il y a la phrase qui tue en disant : « et il veut continuer là-dessus. Et on ne finance pas les choses qui continuent ». [...] Alors moi à la limite ça ne me gêne pas si j'ai un autre financement plus modeste qui est l'ANR. [...] Et donc là je me retrouve de budget à six chiffres, à un budget à trois chiffres, cette année j'ai eu 3 000 €. Et c'est dommage qu'il n'y ait pas de solution intermédiaire. [...] Ce n'est peut-être pas forcément dans la philosophie des pays, la France ne va pas dire : « oui, l'ERC paie tant, nous on aura peut-être aussi mettre la main à la poche et dire à ces gens-là qui n'ont plus d'ERC d'être bienvenue pour être financés sur des choses peut-être moins, disons, dotées, mais au moins avoir... comment dire, tout un savoir-faire, une compétence et les résultats qui pour le pays sont très intéressants et non pas avoir, disons, 3 000 € par an pour faire deux-trois petits trucs dans son coin quoi ». [...] Mais il faut qu'il y ait de l'argent au niveau national aussi. Donc si le gouvernement ne donne pas d'argent, les caisses seront vides. » (Erwann T.)

Hormis la question de l'offre de guichets de financement sur projet, plusieurs enquêtés soulignent qu'il serait sans doute plus efficace pour les chercheur·es et pour l'efficacité de la recherche de faire coïncider le financement de la recherche avec ce qui structure la recherche au niveau national, c'est-à-dire en recrutant davantage de titulaires et en donnant par exemple des enveloppes à de jeunes recruté·es pour mener à bien leurs projets de recherche.

Perdre son temps à trouver des financements ?

En histoire, la crainte consiste davantage à voir l'avènement d'un financement sur projet supplanter complètement et définitivement les financements récurrents. Pour celles et ceux qui connaissent des systèmes de recherche en vigueur en Italie par exemple, si la recherche sur projet est « vraiment utile comme accélérateur » et que cela doit être « normal dans une carrière de chercheur·e », la crainte est grande de voir les financements réguliers coupés par les pouvoirs publics afin d'inciter les chercheur·es à déposer des projets qui « vont inonder les guichets de dossier ». Ce phénomène qui s'est déroulé sur le temps long pour l'Italie a selon eux·elles eu pour effet de diminuer les compétences et diminuer les projets lauréats, puisqu'une recherche mal financée sera moins capable de produire des bons lauréat·es. Geler des postes, c'est faire que les chercheur·es seront beaucoup plus occupés par l'administration et la gestion au jour le jour et auront moins de temps pour la recherche dans un système où les guichets sont peu nombreux ou avec des taux de sélection très bas.

De leur avis général, ce moment du dépôt de projet, qui demande du temps et peut même être chronophage, doit pouvoir représenter un « bon investissement ». Il faut cependant trouver un équilibre entre le temps passé à écrire des projets et les chances de résultat. Dans un système où la recherche sur projet est la principale source de financement, la rédaction de projets devient contre-productive et transforme en profondeur l'activité et l'identité de chercheur·e, « qui croule sous les diverses demandes de fric » mais aussi l'efficacité de la recherche. La recherche sur projet permettrait politiquement « d'afficher des beaux titres » dans une recherche « gérée par des comptables » qui veulent des chiffres, alors que « ce n'est pas comme ça que ça marche ».

Selon une enquêtée, de fait, tout le monde fonctionne par projet dans la recherche, mais devoir justifier en permanence l'obtention de financements pour le/les mener à bien pose la question paradoxale de parvenir à « isoler des espaces de travail (scientifique) ».

« Je suis ultra contre [le financement sur projet de la recherche], je veux dire si on pouvait faire sans, ce serait 100 fois mieux. Je veux dire, je suis entrée au CNRS en me disant voilà un espace calme [...] ... Après le fait de collaborer avec des gens différents pour des projets, ce n'est pas le problème en soi, parce que [...] de fait on a toujours fait de la recherche par projet, je vois mal comment on peut faire autrement, mais c'est tout ce qui va avec le projet. La recherche de financement, les évaluations incessantes etc. Comme j'ai vraiment le nez dedans [...] je vois le niveau d'agitation de tout ça. En fait je trouve ça dingue. Alors ça va à l'échelle individuelle, chacun trouve sa cohérence, arrive à peu près à peu près à avancer quand même, mais c'est une lutte. Pour moi, c'est une lutte d'arriver à travailler. Ça me fait rire, je me dis, mais enfin je vais pouvoir travailler. C'est comme si tout le reste ce n'était pas du travail, je n'arrive pas encore à me faire à l'idée qu'une grande partie de mon travail consiste à faire des évaluations, répondre à des trucs, faire des mails... Pour moi ça ne devrait être que des petites choses accessoires, ça prend de plus en plus de temps. C'est un cauchemar. Donc, il faut vraiment se battre pour arriver à isoler les espaces de travail un peu plus sereins quoi. » (Fabiola I.)

Dans cette perspective, la recherche par projet est aussi présentée comme particulièrement « usante ». Une enquêtée en astrophysique ce dit ainsi épuisée par le fait de devoir se remettre en question si régulièrement et indique que « parfois dans la vie on a des périodes où on a envie de se calmer, de ne pas avoir à faire des demandes ». Il faudrait ainsi pouvoir trouver un équilibre entre la recherche par projet et la possibilité de bénéficier de financements récurrents :

« Typiquement, moi, j'ai plus de financement sur projet, là, parce que je suis fatiguée. En ce moment, je suis fatiguée, je ne le fais pas. Je n'ai plus cette envie. Ça reviendra probablement, c'est en train de revenir, mais ça ne l'est pas encore. Et typiquement, j'ai besoin de pas grand-chose, [...] j'ai besoin de 1 000 euros sur l'année. Et comment je les trouve ? [...] On n'y arrivera pas, en fait, au bout d'un moment. Il faut un peu des deux, parce que dans la vie, on a des moments où, on n'est pas prêt à faire des trucs. On ne peut pas enchaîner en permanence des projets, on pourrait le faire à plusieurs, c'est-à-dire que chacun son tour il fait une demande ANR pour couvrir le reste. Mais bon, c'est un peu idyllique, ça ne marche pas non plus comme ça, parce qu'on ne

va pas non plus forcément l'obtenir, l'ANR. » (Maëlle R.)

Avec le maintien ou non de financements à la suite du projet ERC, la question qui se pose in fine pour ces chercheur·es est celle du maintien de la recherche produite dans le cadre du projet, notamment lorsque cela implique des infrastructures du type base de données ou instrumentation. Continuer à déposer des projets ou accéder à des ressources en local pose la question de l'identité de chercheur·e mais aussi du statut et de l'accessibilité qu'ont chacun·e envers ces financements et qui mobilisent semble-t-il des types de capitaux différents en fonction des modes de fonctionnement des disciplines.

3-2-2. Lauréat·e permanent·e ? Redéposer un projet à l'ERC, s'engager durablement dans une carrière de lauréat·e ?

Pour ces enquêté·es, qu'ils aient une expérience importante de soumission de projets ou qu'ils l'aient fait pour la première fois, un autre effet de l'obtention de l'ERC, et non des moindres, réside dans l'assimilation des techniques de dépôt, qui se trouvent traduites – ou non – dans une carrière scientifique avec un financement de sa recherche sur projet. Nous avons vu aux chapitres 4 et 5 comment les enquêté·es traduisent, incorporent et réajustent les attendus du financeur dans une double adaptation d'arrangement de soi et des collectifs personnalisés dans la candidature comme dans la gestion du projet. Dans cet environnement contraint par le texte de l'appel et le contour du projet, les enquêté·es construisent-ils·elles des formes synchroniques d'*habitus* de récipiendaire de projets comme trajectoire professionnelle ? Comme pour les élèves de classes préparatoires (Darmon 2015), la question est ici de savoir de quelle façon l'obtention d'un projet de recherche par projet européenne d'« excellence » forme-t-elle et transforme-t-elle les chercheur·es ? Nous avons vu que la prise institutionnelle fait l'objet de négociations et de détournements par les enquêté·es. Parler d'*habitus* ici renvoie à interroger l'idée qu'au travers de la structure du financement de la recherche européenne d'excellence, une socialisation s'opère également vers la recherche par projet à partir de laquelle les enquêté·es incorporent durablement dans leurs pratiques de la recherche des manières « de sentir, de penser et d'agir » (Dubar 2015) pour soi et pour les membres du cercle du projet.

En astrophysique plus particulièrement, mais aussi pour quelques personnes en histoire, les enquêté·es n'ont le plus souvent jamais envisagé dans leur carrière ne pas déposer de projets. Pour les chercheur·es les plus avancé·es, « avoir des projets » nationaux et internationaux est

parfois mentionné comme ayant largement contribué à leur progression de carrière. Néanmoins, pour les *starting* et *consolidator*, faire des demandes de financement est important, notamment parce qu'ils et elles ont le sentiment que la recherche se fait de plus en plus sur projet, et estiment qu'elle continuera toujours plus à s'effectuer selon ce mode. Trouver des financements n'est pas seulement nécessaire du fait de l'analyse très partagée d'une pénurie (de financement de la recherche et de postes), mais permet également de construire sa science non seulement en projets, ce qui est plus usuel (voire consubstantiel du travail scientifique), mais aussi financée sur projet. Pour Bastien J., une science se décline selon plusieurs volets, et les appels à projets constituent l'un de ces volets. Le financement sur projet de la recherche est un moyen de montrer son indépendance, sa capacité de chercheur·e à trouver des financements, ce qui favorise les recrutements. Il permet pour des historien·nes notamment de se localiser, de se projeter, de structurer sa recherche, de poser, d'organiser. La recherche de financements constitue donc aussi un apprentissage, notamment un apprentissage de la clarté et de la synthèse. Ainsi, le dépôt de projet à l'ERC s'inscrit déjà pour plusieurs enquêté·es dans une continuité conséquente : au moins vingt-sept d'entre-eux·elles ont coordonné (effectif = 24) et/ou participé à un projet ANR ou européen (effectif = 3) avant le dépôt à l'ERC (soit 67,5 % des enquêté·es).

La question qui en vient à se poser et/ou parfois à leur être posée à la fin de ce projet ERC est celle de recandidater. Alors que très peu déclarent de manière définitive ne pas le souhaiter et que certain·es ne se prononcent pas, 25 des enquêté·es rencontré·es disent envisager de redéposer, ou ont même déjà redéposé un projet à l'ERC, après cette première expérience socialisatrice. Parmi les 15 qui ont redéposé un projet à l'ERC, six ont pu obtenir un nouveau projet à l'ERC, *consolidator* ou *advanced grants*, ou *proof of concepts* et *synergy grants*.

Celles et ceux qui n'envisagent pas de redéposer un projet à l'ERC

Quelques personnes déclarent ainsi explicitement ne pas souhaiter redéposer un projet à l'ERC. Si demander des financements moindres sur d'autres appels à projets est parfois envisagé – à l'image de l'ANR – afin de continuer à développer certains aspects du projet et parfois de garder l'équipe déjà constituée, la principale raison évoquée au fait de ne pas souhaiter déposer à nouveau un ERC est la surcharge de travail et la disponibilité que le management que ce type de projet exige. Le « délire » de lourdeur évoqué par Hubert T., ainsi que le volume des tâches administratives endossé par les lauréat·es lorsque l'institution ne les prend pas en charge sont

des raisons pour ne pas continuer sur l'ERC, mais de s'orienter plutôt vers des appels à projets évalués plus petits en montant et en travail de gestion :

« Je peux passer trois jours pour trouver une chambre d'hôtel pour mon visiteur, mais est-ce que c'est vraiment ce que je devrais faire ? Je peux le faire, je le fais, donc oui, quand j'ai terminé mon ERC, je me suis dit « jamais, non, je ne veux jamais avoir encore ce type de tâches administratives à faire tous les jours ». [...] Donc quand j'ai terminé, j'ai dit « *never again* ». C'est la raison pour laquelle j'essaye avec l'ANR, donc je vais voir. Par contre, maintenant, je vois déjà, donc je pense à la recherche dans les projets pour les prochaines cinq, dix ans » (Ava F.)

Alors que ce type de projet est considéré parfois comme « trop gros », la resoumission est conditionnée au paysage du financement ainsi qu'à la façon dont son projet à l'ERC se termine. Pour recandidater, il faut ainsi selon Maëlle R. trouver le courage, et avoir l'envie.

Encadré 13 - Récit d'une carrière en projets

Renaud F., a toujours beaucoup aimé la science dans laquelle il s'inscrit. Elevé et entouré d'une famille de cadres et professions intellectuelles supérieures, sa « route était d'une certaine manière toute tracée ». Après avoir obtenu les concours et diplômes et effectué quelques années d'études et de bourses à l'étranger, Renaud F. occupe plusieurs postes de titulaire fonctionnaire au cours de sa carrière. Avec le soutien de personnalités scientifiques et *via* l'entremise de responsabilités au niveau national, Renaud F. s'engage dans la construction de structures collectives et la gestion de projets européens obtenus sur des bases moins sélectives que l'ERC, avec l'intention de faire avancer sa et la recherche par l'utilisation de nouvelles méthodes. Pour continuer à travailler sur son programme de recherche, Renaud F. dépose ensuite des projets au niveau national, puis à l'ERC. Ayant l'habitude du montage de projet, la construction seul d'une proposition à l'ERC ne pose pas de difficultés particulières, même si certaines embûches techniques liées à l'administration se sont présentées. Si l'institution était très contente, Renaud F. a le sentiment que l'obtention de l'ERC lui a fermé l'accès à certaines ressources, dans un contexte où l'obtention du financement n'a pas été très bien reçu par les collègues. Le programme de recherche, s'il est intégré dans les thématiques du laboratoire, ne se poursuit cependant que sur la base d'un financement sur projet, ce qui le rend parfois difficile à maintenir.

Faire de la recherche sans moyens financiers est cependant rarement envisagé comme possible pour les astrophysicien·nes. En histoire, certain·es indiquent vouloir faire une « longue pause », comme Baptiste V. qui explique avoir fait ce qu'on lui avait demandé en début de carrière et souhaite désormais de la « tranquillité ». Quelques-unes souhaitent ainsi se consacrer à des projets de recherche qualifiés de personnels – comme l'écriture de livres par exemple – et éviter pour un temps les projets collectifs. En comparaison avec le mode de recherche effectué avec l'ERC, ces enquêté·es souhaitent retourner à une recherche présentée et parfois qualifiée de plus « artisanale », et/ou pour retrouver l'enseignement, pour les prochaines années tout du moins.

Celles et ceux qui envisagent de redéposer un projet à l'ERC

Pour celles et ceux dont le projet n'est pas encore terminé au moment de l'entretien, et qui entrevoient ou nourrissent encore des opportunités et des vellétés de dépôt ensuite (et qui ne sont pas à la retraite, par ailleurs), la question reste très ouverte quant au fait de continuer ou non à candidater à nouveau à l'ERC à l'issue du premier contrat. Dans le cas où le financement sur projet est une manière de stabiliser leur carrière et d'acquérir un poste de titulaire, l'attachement à ce type de fonctionnement peut être grand, notamment du fait qu'il procure selon certain·es enquêt·es une forme d'autonomie. Les financements par projet ERC mais aussi ANR ou encore d'autres types d'appels à projets s'insèrent alors dans une forme de régularité de la pratique et de l'entendement pour développer certains aspects de sa recherche, et s'annonce comme une évidence pour la suite, sur un temps court ou plus long. La recherche par projet en continu est aussi présentée par ces enquêt·es comme une façon d'être autonome financièrement, pour pouvoir véritablement faire sa propre recherche.

« Être sollicité·e à nouveau ». Adopté par soi et pour soi, le financement sur projet de la recherche est aussi parfois adopté pour soi par les autres. Ainsi, partant du fait que ces personnes ont accepté une première fois de répondre aux sollicitations, mais aussi acquis de l'expérience de montage de projet et montré leur capacité à obtenir le financement, des enquêt·es anticipent déjà les sollicitations à recandidater et les bilans individuels qu'il y aura à produire :

« À mon avis, à un moment, [le labo] va dire : « Alors ? T'as fini ton projet là ? ». Et puis, on est évalués chaque année hein [...]. On doit rendre chaque année un petit bilan de ce qu'on a fait. Donc, il y a un moment, quand il y aura plus les projets, comme je vous dis, que j'aille redéposer des choses. » (Lise-Marie G.)

Alors même qu'il s'agit dans un premier temps de finaliser le projet, le dépôt d'un nouveau projet est alors déjà envisagé pour plusieurs raisons. En cas d'obligation tout d'abord. Lise-Marie G. dit bien vouloir « s'y replonger » si elle en sent la nécessité. Elle souhaite cependant voir si les collègues de l'équipe envisagent de pouvoir déposer eux·elles-mêmes un projet. Elle pense ainsi les inciter au dépôt de projet afin qu'ils·elles deviennent *leader* à leur tour. Sa question principale est de savoir si elle reste coordinatrice de projet, ou si elle participe à des projets.

« Trouver un relais de financement » : avoir l'ERC, c'est pour l'entourage l'assurance de compétences acquises. Anthony A. se dit qu'il lui faudra résister à ces sollicitations, alors qu'il craint de candidater à nouveau sur un appel et de se voir à nouveau financé. Il est ainsi très

probable selon lui que le projet ERC lui permettra d'obtenir la confiance de nouveaux financeurs et d'être très sollicité.

« C'est ça voilà ! c'est ça la vraie question, c'est est-ce que ? Moi j'essaie vraiment de m'en empêcher j'allais dire. Il y a évidemment plein de sollicitations, je pense vraiment, quand je dis, on ne prête qu'aux riches, ça veut dire plus on en a, plus ça marche. [...] Je dis toujours le risque, c'est que si je demandais, ça risquerait de marcher. Donc vraiment je pense que c'est une compétence qu'on acquiert, je veux dire une confiance. On dit « bah il en a déjà eu un, ça a marché, on va lui en redonner un autre », il y a le côté pff. Donc moi, je commence juste à basculer, enfin je compte le temps qui me reste... qui est long, mais ce projet ERC, quand je le présente, je dis toujours c'est 10 ans d'une vie. [...] Et d'ailleurs, j'ai déposé cette demande [...] Dans le cadre de l'appel à projet (en local). Parce que aussi c'est vrai que, il y a la question du relais de financement. Ça, c'est un vrai sujet. Alors pour l'équipe. C'est vrai que débaucher, tout le monde en même temps c'est hyper dur. Il y a quand même des gens qui se retrouvent sur le carreau. On a quand même un petit réflexe de se dire que si je pouvais trouver un relais de financement, au moins faire un truc biseau [...] Et puis, il y a quand même l'infrastructure de recherche qu'on a mise en place [...] qui tourne bien, qui marche, qui est utilisée, mais qui demande de la maintenance. Ce n'est pas simple, ça, c'est un sujet pour l'ERC. Alors maintenant, ils sont en train de mettre en place des relais... mais donc j'ai déposé ça, je l'ai eu. [...] Ça s'est agrégé, il y a eu plein de collègues. Pour le coup, c'est très (local). Il y avait aussi ce côté-là, c'était un peu comme si je leur devais quelque chose. Donc on a agrégé plein de petits projets pour faire une espèce de truc. Je vois bien que, d'abord ça m'amuse beaucoup moins, la direction de projet, d'autant moins que voilà ce sont des collègues qui sont beaucoup moins engagés dans le projet lui-même. Intellectuel, scientifique, c'est un peu un guichet, ils sont là pour taper un peu d'argent, qui un post-doc, qui un machin. Il y a quand même une forme de lassitude. Vraiment, je ne le ferais que si j'en ressentais un besoin et une envie. S'il y avait à nouveau un besoin intellectuel, scientifique, où je me sentirais à nouveau coincé. » (Anthony A.)

L'incitation à déposer à nouveau peut aussi émaner des établissements, mais aussi du fait qu'il faut assurer la suite de ce qui a été constitué par le projet : une équipe tout d'abord et une infrastructure ou un équipement ensuite. Pour des raisons de stratégie, certain·es lauréat·es se disent poussé·es à mener de nouveaux projets collectifs en local. Jérémie P., astrophysicien, après avoir mené son projet « individuel » avec ses idées et sur ses compétences n'est cependant pas très motivé par ces projets collaboratifs qui « rament ».

« Une idée qui vaut la peine ». L'une des conditions principales pour ces enquêté·es est d'avoir un nouveau sujet qui suscite un certain enthousiasme. Il n'est cependant pas toujours facile et encore moins automatique ou routinier d'avoir de telles bonnes idées. De nouvelles idées peuvent être générées par les précédents projets et donnent lieu à d'autres demandes, si ce n'est ERC (parce que cela paraît trop ambitieux) tout du moins à l'ANR par exemple. Un enquêté, astrophysicien, a dit avoir anticipé ses prochains projets et conçu son sujet dans le cadre de l'ERC comme un « chewing-gum ». Des pistes sont envisagées et des sujets laissés « ouverts » afin qu'il en émerge d'autres et ainsi mener à des demandes de nouveaux financements :

« C'est un sujet comme ça, en fait. Un petit bourgeon qui est en train de pousser. Vous avez le tronc principal, puis vous avez un truc comme ça, là, qui part un petit peu à côté. [...] Ça, c'est un sujet que je vais développer là, pendant deux ou trois ans. Après, je pense que j'essayerai peut-être d'aller sur l'ANR, sachant que ce sera la fin de mon ERC. [...] Et si ça marche, peut-être que j'irai sur une ERC d'ici une dizaine d'années, voilà. Mais il faut que le sujet ait pris et que c'est nucléé et que ça ait du sens de poser une ERC. Mais je reposerai. » (Baptiste V.)

Ainsi, si une idée émerge pour soi ou pour les autres et qui semble suffisamment risquée pour l'enquêté mais avec ce qu'il qualifie de fort potentiel, un nouveau dépôt est envisagé.

« Prendre plaisir ». Pour recandidater, il faut avoir une idée que les enquêté·es estiment adaptées à un projet ERC mais qu'ils·elles aient retiré un « bénéfice » de ce genre de financement, et notamment d'un point de vue scientifique. Le bénéfice scientifique individuel est présenté comme une forme de « plaisir à former les personnes », ce qui est conçu comme intellectuellement très satisfaisant, et à produire ce qui est qualifié de « bonne science en collectif ». Du déroulé du projet et de son ressenti, ainsi que des résultats obtenus dépendent également l'envie de recandidater à l'ERC ou à d'autres appels. Pour Anaïs P., qui attend de voir comment le projet va s'arrêter, la fin est envisagée avec une certaine crainte, puisque sans financement elle ne sera plus entourée de la même façon. Elle relève qu'il y a beaucoup de travail dans ce type de projet, mais ne s'en plaint pas et se dit réjouie de ce qui lui arrive. Lorsque l'expérience est appréciée, et alors que le fonctionnement du dépôt de projet a été assimilé, un nouveau projet est envisageable et envisagé. La crainte est cependant de se voir échouer après ce premier succès. Célia U. est très enthousiaste de son expérience de l'ERC et se dit passionnée par son sujet. Elle souhaite cependant rester sur cette expérience agréable et n'apprécierait pas de déposer à nouveau un projet et de ne pas se voir sélectionnée.

Le dépôt de projet est ainsi assimilé par beaucoup comme une « bonne façon de travailler ». La construction du nouveau projet se fonde sur les connaissances acquises des modalités de dépôt. Ainsi Jean-François F. pense qu'il préparera à nouveau une candidature. Celle-ci sera construite en lien direct avec les collectifs avec lesquels il travaille dorénavant, sans prendre de risque, ce qu'il a appris en candidatant plusieurs fois. Fort·es de la première obtention d'un projet à l'ERC, certain·es candidatent une seconde fois, avec plus ou moins de réussite cependant.

Celles et ceux qui ont redéposé un projet à l'ERC

S'il a régulièrement été question de l'effet Matthieu au sens mertonien dans cette thèse, il importe ici de souligner qu'un nouveau projet ne va pas se voir forcément sélectionné. Une

enquêtée en astrophysique explique que c'est sans regret que son second projet n'a pas été retenu bien qu'elle indique n'avoir pas eu « l'étincelle », au contraire du projet précédent. Avec la professionnalisation de l'accompagnement au dépôt de projet, les dossiers sont parfois aussi considérés et présentés comme plus lisses et ainsi susceptibles de moins convaincre. Pour celles et ceux qui ont candidaté au début de l'ERC, ils·elles soulignent également une évolution dans la durée : les évaluateur·rices seraient plus exigeant·es parce que de plus en plus de gens déposent des candidatures, alors même qu'il y a de moins en moins de guichets de financement pour de la recherche fondamentale non appliquée.

Ce qui est exceptionnel notamment pour les enquêté·es qui ont candidaté à nouveau à l'ERC mais qui n'ont pas été sélectionnées, ce sont celles et ceux qui déposent à nouveau un projet à l'ERC et l'obtiennent. Les *double grantees* comme les catégorisent l'ERC, qui sont « capables d'enchaîner deux ERC et font coup double », ce sont elles les « vedettes ». Parce qu'ils·elles ne se posent même pas la question, ces enquêté·es recandidatent à l'ERC. Que faire des technicien·nes qui étaient sur l'ERC ? Que faire des chercheur·es qui ont travaillé sur l'ERC, mais qui n'ont pas eux·elles-mêmes l'ERC et que l'on ne recrute pas en tant que permanent·es ? Frédéric M. considère ainsi que cette pénurie systémique de financement est une « grande usine à faire la célébrité et à créer beaucoup de déchets ». Si des financements ne sont pas trouvés pour poursuivre l'activité scientifiques, ce sont les compétences qui sont perdues.

Conclusion de la partie 3

Dans un espace de compétition internationale avec les États-Unis comme point central de la production de connaissances en astronomie, l'enjeu pour certain·es lauréat·es de la recherche par projet *individuelle d'excellence* est de redessiner les cartes pour faire de l'Europe et de la France en particulier un centre de la recherche et non plus une périphérie. Devenir un espace central de la discipline passe en particulier pour ces chercheur·es par l'alignement sur le modèle anglo-saxon de recrutement et de formation de jeunes chercheur·es sur des contrats temporaires, que permet la recherche sur projet. L'efficacité de la formation de pôles d'intense activité scientifiques individualisés et temporaires sous l'effet des financements accordés est cependant questionnée, notamment vis-à-vis d'une recherche distribuée et en réseau considérée comme plus productive et créative. En histoire, dans une pratique de la recherche pour les lauréat·es pourtant largement internationalisée de par leurs sujets et leurs parcours personnels, le sentiment pro-européen nous a semblé davantage lié à des considérations de citoyenneté. Dans

une structure du financement de la science au niveau national en profonde transformation, le sentiment européen s'en trouve lié pour certaines par la force des choses à des considérations économiques.

Si le sentiment du manque d'argent pour la science en France est largement partagé par les enquêtés des deux disciplines, le rapport au constat des situations inégalitaires que ce manque d'argent crée au sein des communautés de chercheur·es ainsi que les solutions envisagées sont variables selon les conceptions individuelles de performance de la science et les formes de l'activité de chercheur·es en partie largement différenciées selon les disciplines. En sciences de l'univers, la différenciation des rôles et des ressources permet semble-t-il plus facilement l'acceptation par l'individu du travail de captation de ressources pour dynamiser le collectif de l'équipe. Surtout, par rapport aux modèles de financement de la science anglo-saxons et du développement d'une économie locale de l'équipe, c'est l'ouverture de guichets supplémentaires, moins compétitifs et moins rémunérateurs en financements qui devraient être rendue possible au niveau national afin de permettre de maintenir une recherche souvent coûteuse en activité sur le long terme. Si la recherche par projet est appréciée pour le caractère structurant individuellement de ses idées et de sa recherche, la perte de temps dédiée à la rédaction de projets et dont on est peu sûr d'avoir les résultats est cependant considéré comme excessif et peu productif en matière de production de connaissance. Ce temps perdu ainsi que l'injonction portée par la compétition autour des financements sur projet à toujours renouveler ses idées constituent des facteurs d'épuisement et de questionnement de l'identité de chercheur·e, autant qu'ils posent la question de la durabilité de la recherche dans le temps. Alors que le projet et son financement ont une fin, l'enjeu est de marquer durablement dans le temps les résultats produits par le projet, qui à l'échelle d'une recherche sur la longue durée pose la question pour les lauréat·es des traces corporelles et matérielles (infrastructures, instruments, jeunes chercheur·es) et immatérielles (idées, méthodes) rémunératrices dans une reconnaissance scientifique *in memoriam*.

Conclusion du chapitre 6

La production scientifique réalisée dans le cadre de l'ERC est ce qui renforce, crée, ou fait s'éloigner les formes de la « grandeur scientifique », ce qui peut en faire une « voie vers

l'excellence » pour certain·es enquêté·es. Cette position alimenterait l'idée que la production de résultats scientifiques justifie une stratification par le mérite (Cole et Cole 1967). Ce dernier chapitre montre cependant que l'« excellence » et le mérite sont également une construction institutionnelle qui produit des effets cumulatifs. C'est de l'appétence pour un mode de recherche en collectif personnalisé et par la perception des effets envisageables – négatifs et positifs – conjugués sur la carrière de chercheur·es de l'obtention et de la réalisation d'un projet de recherche à l'ERC, que des engagements vers ce type d'appel se manifestent.

Les effets conjugués d'une productivité accrue en matière de résultats sur le temps du projet ainsi que de la valeur symbolique et matérielle de la bourse modulent les trajectoires de carrière de ces scientifiques, lauréat·es de bourse ERC. Sans une occupation homogène des positions, ce groupe à l'identité pourtant partagée, est semble-t-il délicat à qualifier uniformément en tant qu'« élite », bien qu'il intéresse la sociologie des élites. Notamment parce qu'il nous semble que l'identité partagée est construite en grande partie par l'institution qui en valorise le mérite et l'excellence dans des définitions parfois distantes de celles du groupe professionnel, et que cet ensemble rassemble des individualités hétérogènes aux parcours pluriels, qui présentent des logiques d'engagement et des effets sur leurs parcours de l'ERC variés. Pour les plus jeunes chercheur·es, selon les effets sur le positionnement antérieur et le positionnement postérieur à l'obtention de la bourse, l'ERC peut modifier encore davantage durablement les pratiques scientifiques et la progression de carrière. Alors que le financement sur projet de la recherche de type ERC peut ne représenter qu'un épisode, même marquant, dans la trajectoire, il peut aussi figurer un engagement recherché en priorité, dans une durée longue.

Dans cet espace de reconfiguration de sa pratique et face aux dissensions générées par l'identification de l'ERC à une transformation en profondeur du système de la recherche fondamentalement perçu comme inégalitaire, l'« éthique de la fidélité » d'une partie des lauréat·es est alors semble-t-il mise en tension, comme l'illustre la tribune mentionnée en ouverture de ce chapitre notamment. Afin d'arriver à lier, dans un même espace social, fidélité à un métier dont ils·elles observent les modifications et contribuent eux·elles-même à les modifier, et éthique d'une activité professionnelle individuelle, c'est la défense de la recherche et d'une juridiction professionnelle qui est mise en avant à travers un double souci de soi et du collectif.

Conclusion générale

Depuis les années 2000, le financement sur projet de la recherche a régulièrement pris une place de plus en plus conséquente dans la vie scientifique. Les travaux consacrés à la genèse de cet instrument de l'action publique ont bien mis en évidence la manière dont ils transforment les relations entre les pouvoirs publics et les membres de la communauté scientifique. Les effets de ces types de financements sur les laboratoires sont également bien connus, alors qu'ils induisent des modifications sur la structuration professionnelle et le travail académique. On connaît cependant moins ce que cet instrument fait concrètement aux lauréat·es.

Dans le cas particulier de l'ERC, nous avons pu identifier plusieurs dimensions dans la manière dont les porteur·es de projet s'approprient ce type de financement et l'intègrent dans leur trajectoire de scientifique, leur identité professionnelle et leur activité quotidienne de recherche. L'enquête met en avant deux transformations majeures. Tout d'abord, l'obtention d'une bourse ERC fait envisager aux lauréat·es la perspective d'une nouvelle voie vers la stabilisation, le maintien et/ou une progression dans la carrière académique, laquelle vient s'ajouter et s'intégrer aux voies déjà existantes. Ensuite, la forme du « collectif personnalisé en mode projet » caractéristique de ce type de projets participe à transformer en profondeur les identités professionnelles des porteur·es ainsi que les formes de coopération et du travail scientifique. Comme nous avons pu le voir, ces changements de paradigmes ne sont pas sans conséquences. Ils sont néanmoins largement à relativiser par la prévalence de la profession scientifique dans la régulation du marché universitaire français d'une part et des logiques d'organisation et de fonctionnement des cultures épistémiques d'autre part.

À partir du cas de l'ERC dans l'espace français de deux disciplines contrastées, nous avons interrogé et analysé plusieurs aspects de la vie professionnelle du·de la *principal investigator*, qui ouvrent de nouvelles questions, des prolongements possibles et des perspectives de terrains d'enquête.

Faire une ethnographie des « collectifs personnalisés en mode projet »

Au travers du cas d'étude de l'ERC – financement européen d'une recherche exploratoire, individuelle et d'« excellence » – l'identité professionnelle et le profil des scientifiques sont

interrogés en premier lieu au travers de la prise en charge d'un « collectif personnalisé en mode projet », comme nous l'avons qualifié. L'« équipe individuelle » du projet ERC constitue une entité sociale hybride entre un travail « collaboratif » en mode projet et un « individu » qui en personnalise sa composition, ses dynamiques relationnelles et son activité, en d'autres termes, sa gestion. Une personne se trouve en somme projetée à la tête d'un projet qu'elle se retrouve à incarner avec une force et une visibilité particulières. Ce format du travail en projet scientifique personnalisé est ainsi ce qui alimente le rapport entretenu par les scientifiques à l'ERC au fil de la progression de leur travail de candidat·e jusqu'à celui de lauréat·e. Alors que ces scientifiques s'approprient et retranscrivent dans leur candidature à l'ERC les promesses de l'« excellence » du profil et du projet, ce sont finalement les capacités de la figure du savant (esprit créatif et novateur), de l'entrepreneur (aller chercher de l'argent, gérer les choses et mener le projet) et du *leader* (attirer et diriger des personnes) qui sont mobilisées dans la perspective de l'évaluation du projet.

En tant que *principal investigator*, les formes de l'attention requises et mobilisées dans la gestion du projet sont triples. Cette attention se porte en premier lieu sur le recrutement, l'organisation et l'animation d'une équipe devant favoriser l'engagement de ses membres dans le travail de la science « exploratoire » en projet. Elle est ensuite tournée vers le souci de la conservation du temps utile pour soi et de la préservation de la frontière entre ce qui relève de la science et de la non-science. Enfin une situation d'échange en don/contre-don s'organise avec la structure du laboratoire dans une perspective de maintien de l'ordre social. Le recrutement des porteur·es de bourses ERC repose ainsi peut-être moins sur les conditions sociales et les trajectoires dans le milieu académique que dans leur capacité à mobiliser des dispositions spécifiques permettant la mise au travail de la science (management, productivité scientifique) et la mise en représentation (communication) d'une – nouvelle – figure européenne du scientifique d'excellence. L'ERC pourrait être assimilé à un « lieu de sociogenèse des habitus, c'est-à-dire comme institution de fabrication d'un type particulier de personne » (Darmon 2015, p. 14).

Nous avons pu analyser la manière dont les lauréat·es se présentent en qualité de *principal investigator* au sein de ce collectif. Plusieurs pistes sont là à envisager afin de prolonger l'étude de ce modèle d'organisation de la science et de ses porteur·es. En particulier, une ethnographie menée à l'échelle de projets viendrait affiner l'analyse de la structure des relations et de la « science en action » (Latour 2005) entre les différents membres du projet. Par son organisation

en « équipe individuelle », il nous paraît ainsi particulièrement intéressant d'analyser la production du fait scientifique selon une approche des relations hiérarchiques et de la répartition du travail entre membres du projet (*principal investigator*, titulaires, non titulaires, scientifiques, ingénieur·es). Dans l'organisation au quotidien du projet, comment se répartissent les tâches du travail scientifique ? Comment la division morale du travail s'organise-t-elle entre des « tâches sales » (selon le concept de *dirty work* d'E. Hughes) et des activités plus « nobles » ? Cet engagement au travail et la répartition de l'activité en projet posent également la question de sa « main-d'œuvre » et du postdoc en particulier. Plusieurs études se sont intéressées aux jeunes chercheur·es post-doctorant·es selon la gestion de leurs différents temps entre carrière et vie privée (Carral et Fusulier 2013), mais aussi selon leurs expériences vécues et leurs parcours (Bataille et Sautier 2019) ou encore l'évaluation de leur activité d'encadrement dans la progression de carrière (Müller 2014). Les cas de l'histoire et de l'astrophysique montrent que le moment du postdoc, s'il tend à se généraliser, s'inscrit différemment dans les progressions de carrières académiques. Une analyse de l'« économie de la qualité » du marché national et international des postdocs, nous semble une piste intéressante à envisager afin d'approfondir ce qui est entendu par les porteur·es de projet comme ce qui relève d'un·e « bon·ne postdoc », et ce particulièrement dans des disciplines en SHS pour qui sa « valeur » est encore en construction.

Cette ethnographie de projet permettrait également d'approfondir la question de la relation du·de la PI avec son environnement institutionnel et celui du laboratoire. L'obtention de l'ERC tend ainsi à remodeler les relations au sein du laboratoire et à réévaluer le capital politique des *principal investigators* mais aussi à bousculer les stratégies et axes scientifiques des laboratoires. Dans cette configuration, comment se répartit et s'organise l'activité « managériale » (Louvel 2011) entre la direction de laboratoire et le PI ? Avec – entre autres – la gestion des *overheads*, les questions logistiques générées par ces équipes temporaires qu'il s'agit d'intégrer, la multiplication des canaux de communication vers les instances décisionnaires, le développement du financement sur projet ERC réinterroge ainsi à nouveaux frais la modification du statut et de l'activité de directeur·rice de laboratoires dans les différentes sciences.

Enfin, l'ethnographie à l'échelle de projets permettrait d'aborder le rapport entretenu par les scientifiques porteur·es de projet avec l'ambition des politiques publiques européennes de la construction des cultures scientifiques et techniques d'un public européen (Felt 2010). Les

instruments de financement sur projet de la recherche sont un outil au service d'une transformation des pratiques de la science et de sa représentation dans le monde social, économique et politique. À l'instar des agences de financements nationales, l'ERC valorise fortement la communication autour de la science des projets qu'il finance. Les histoires de projets et les lauréat·es s'affichent ainsi sur son site mais également sur les réseaux sociaux ou sous des formats qui se veulent accessibles au grand public, comme le « webcomics »²⁰⁵. Dans un processus de personnification de la science, de nombreux établissements ont également publié des « portraits de lauréat·es »²⁰⁶. Observer le travail de communication effectué par les porteur·es de projets et leur établissement en direction d'un public non-scientifique permettrait de mettre en exergue les liens qu'ils·elles entretiennent à cette activité. Il conduirait également à interroger la mise en scène de soi ainsi que les compétences et usages des outils de communication à disposition, du site internet aux réseaux sociaux. En abordant ces activités « para-scientifiques » générées – en partie – par le travail en projet, ce sont également les frontières juridiques qu'il s'agit d'analyser au travers de la professionnalisation des *project managers* (Harroche 2019), ainsi que des personnels en charge de l'incitation, de l'accompagnement et de l'aide à la gestion de projet.

Des accompagnant·es aux bons soins des porteur·es de projets

L'accroissement du financement sur projet de la recherche étend son incidence au-delà de l'activité de recherche et de production scientifique elle-même. Avec la complexification de ses « guichets » et l'obligation croissante à se financer sur ressources propres, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont progressivement dotés de personnels d'accompagnement spécialisés dans l'incitation, l'aide au dépôt et la gestion de projets. Dans le cas des porteur·es de projets à l'ERC, nous avons vu que ces « accompagnant·es », comme nous les avons qualifié·es, étaient sollicité·es lors du dépôt et de la gestion du projet principalement en raison leurs savoirs spécifiques concernant les règles administratives et financières du financement européen sur projet de la recherche. Néanmoins, l'activité

²⁰⁵ Page *Science stories* de l'ERC (Site de l'ERC. Disponible sur : <https://erc.europa.eu/homepage>.) et projet ERCcOMICS financé par l'ERC (Site ERCcComics. Disponible sur : <https://www.erccomics.com/>). Sites consultés le 23/01/24.

²⁰⁶ Pour ne citer que quelques exemples : « Portraits de lauréats ERC » du MESR (Site du MESR. Disponible sur : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/portraits-de-laureats-erc-35234>) ; « Lauréats ERC » (Site de l'Inserm. Disponible sur : <https://www.inserm.fr/portrait/laureat-erc/>) ; « Vidéos et portraits de chercheurs lauréats de l'European research council » (Site du CEA. Disponible sur : <https://www.cea.fr/Pages/politique-internationale-au-cea/communaute-europeenne/portraits-chercheurs-ERC.aspx>). Sites consultés le 23/01/24.

d'accompagnement des individus dans la recherche de financement tend à se développer comme un recours à une expertise ajustée aux demandes individuelles, y compris désormais en provenance du secteur privé. Le recours à ces professionnels, dont la palette d'activités s'étoffe régulièrement, met davantage en tension les frontières délimitant les contours juridictionnels construits autour des savoirs experts et des savoirs techniques. Peu de choses néanmoins sont encore connues les concernant. Si ces accompagnant·es, en tant qu'acteur·rices collectifs, tentent de légitimer et d'accroître leur place, comment se constituent-ils-elles en tant que « groupe professionnel » ? Quels sont précisément les lieux de socialisations, les carrières, le travail concret, les rhétoriques professionnelles qui contribuent à se faire connaître et reconnaître comme des acteur·rices professionnels incontournables sur la base d'une activité experte et légitime ? Quels sont les environnements dans lesquels ces groupes professionnels se situent et avec qui sont-ils en interactions ? En outre, s'intéresser aux accompagnant·es permettrait également de montrer l'épaisseur du travail administratif, financier et juridique à l'œuvre autour du financement sur projet de la recherche. Ce « sale boulot », quoique très qualifié, demeure assez méconnu, alors qu'il est pourtant au cœur des mouvements d'édification, de réflexion et de contestation autour du financement sur projet de la recherche et des reconfigurations concrètes des conditions de travail des chercheur·es comme des objectifs assignés à la recherche.

Comparer les lauréat·es ERC des marchés universitaires européens

L'ERC vient ainsi s'ajouter à la vaste panoplie des instruments visant à organiser et intensifier la compétition entre les entités et entre les personnes (Musselin 2017). Le fait que des valeurs symboliques et financières y soient associées a pour principal effet de contribuer aux réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche en France déjà à l'œuvre autour de l'idée de l'excellence (Harroche 2022). Du point de vue du marché universitaire en France et dans un contexte de compétition accrue autour de postes de titulaires raréfiés, l'ERC introduit ainsi une nouvelle voie – particulièrement discutée et questionnée – de stabilisation et d'obtention de la titularisation selon un modèle « pyramidal » des carrières (Enders et Musselin 2008). Ces transformations à l'œuvre s'appuient sur l'affirmation progressive des établissements dans les processus de recrutement. Il n'en reste pas moins que la construction de l'offre dans ce marché universitaire français est une structure en cogestion entre l'administration centrale et la profession universitaire, ce qui atténue la portée réformatrice de l'ERC dans la production des

carrières (Musselin 2001). Suivant ce constat, nous pouvons nous poser la question de savoir ce que fait l'ERC aux lauréat·es situé·es au sein d'autres configurations universitaires européennes ? Une analyse comparative avec d'autres modèles que la France, comme ceux de l'Italie et de l'Allemagne par exemple, apporterait certainement un plus grand éclairage sur le rôle des configurations universitaires concernant les effets de l'ERC sur les carrières. En Italie, des auteur·ices ont constaté un fort effet Matthieu dans les promotions du fait d'avoir bénéficié – entre autre type de financement – de l'ERC (Marini et Meschitti 2021). Ces auteur·ices prolongent leur article par des recommandations politiques qui appellent « dans un système égalitaire comme le système italien » à un recrutement plus important au niveau des postes de professeur assistant, car « l'excellence peut se produire, bien que de manière imprévisible et dispersée par les institutions ». Le modèle des « survivants » en Allemagne (Musselin 2019), est quant à lui très centré sur la figure et le rôle des professeurs et pose la question de la place de l'ERC dans l'obtention des rares poste de titulaires de rang professoral. Au travers d'une comparaison entre pays c'est également la question de l'avènement de modèles de carrières unifiés dans un espace européen de la recherche qui se pose. Avec le système de portabilité de la bourse c'est aussi l'utilisation de l'ERC comme valeur de qualité du recrutement dans un marché universitaire qui serait de plus en plus internationalisé qui est questionnée.

Les lauréat·es ERC parmi d'autres cultures épistémiques

Enfin, nous avons montré que ce que l'ERC fait aux activités scientifiques et aux professions est très variable en fonction des cultures épistémiques. Les lauréat·es en histoire présentent ainsi la caractéristique d'être moins nombreux·ses que les astrophysicien·nes en proportion de la démographie globale de la communauté en France. Les carrières sont davantage « déviantes » avant l'ERC au sein de la communauté d'origine, en particulier pour les StG et CoG. Si les parcours sont internationaux, c'est du fait des trajectoires personnelles et de la thématique de recherche. Les logiques d'engagement vers un dépôt de candidature à l'ERC sont davantage liées à une volonté d'autonomiser leurs parcours professionnel (notamment pour les jeunes femmes) et à stabiliser leurs carrières dans le marché universitaire français. L'activité de recherche sur le temps long et la « grandeur » scientifique ne s'accordent que peu avec le modèle d'une recherche exploratoire « *high-risk/high-gain* » promue par l'ERC. Enfin, les collectifs personnalisés en mode projet se composent généralement de collègues choisis en dehors du laboratoire et sont davantage conçus comme des espaces démocratiques.

Les lauréat·es en astrophysique sont plus nombreux·ses que les historien·nes en proportion de la démographie de la discipline en France. Les parcours sont internationaux en raison des mobilités – souvent ponctuelles – liées aux moments de postdocs conçus comme passages obligés de la carrière d’astrophysicien·ne. Les logiques d’engagement vers le dépôt de candidature à l’ERC sont davantage liées à l’idée (selon la promesse que le financement obtenu peut amener à une découverte faisant référence dans la discipline) et aux financements alors que la recherche sur contrat constitue l’économie de l’équipe. Le travail en « équipe individuelle » s’accorde davantage avec les modalités habituelles de collaboration ainsi qu’au modèle de référence anglo-saxon. Enfin les collectifs personnalisés sont davantage conçus sur un modèle intégratif de post-docs de qualité qu’il s’agit de guider.

Alors que les discours institutionnels sur la relative faiblesse ou le retard de la participation française à l’ERC ciblent plus particulièrement les SHS, ces résultats semblent indiquer que certaines cultures épistémiques s’accordent mieux avec un financement ERC plutôt que d’autres. Selon cette conclusion, cette enquête pourrait être prolongée par une investigation de ce que l’ERC fait aux chercheur·es en sciences de la vie, au fonctionnement encore très différent, ou encore peut être à la sociologie ?

Ces quelques pistes montrent que les effets du financement sur projet sur la vie scientifique présentent encore de belles perspectives de recherche. D’autant que cet instrument de l’action publique n’est sans doute pas près de disparaître du paysage de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Bibliographie

ABBOTT Andrew, 2009, « À propos du concept de Turning Point » dans Michel Grossetti, Marc Bessin et Claire Bidart (dirs.), *Bifurcations*, Paris, La Découverte, p. 187-211.

ALLOUCHE Annabelle, 2021, *Mérite*, Paris, Anamosa (coll. « Le mot est faible »).

ALTER Norbert, 2002, « Théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du MAUSS*, vol. 20, n° 2, p. 263-285.

ANDRE Michel, 2006, « L'espace européen de la recherche : histoire d'une idée », *Journal of European Integration History*, vol. 12, n° 2, p. 131-150.

AUST Jérôme et CRESPIY Cécile, 2014, *La recherche en réformes. Les politiques de recherche entre État, marché et professions*, s.l., Editions des archives contemporaines.

AUST Jérôme et GOZLAN Clémentine, 2018, « Des instruments contestés. Émergence et effets de la critique des instruments du gouvernement de la recherche en France (1961-2015) », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 3.

AUST Jérôme, MAZOYER Harold et MUSSELIN Christine, 2018, « Se mettre à l'IDEX ou être mis à l'index. Conformations, appropriations et résistances aux instruments d'action publique dans trois sites d'enseignement supérieur », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 4, p. 9-37.

AUST Jérôme et PICARD Emmanuelle, 2014, « Gouverner par la proximité : Allouer des fonds à des projets de recherche dans les années 1960 », *Genèses*, n° 94, p. 7-31.

AVRIL Christelle, CARTIER Marie et SERRE Delphine, 2010, *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits.*, Paris, La Découverte (coll. « Grands repères »).

BANCHOFF Thomas, 2002, « Institutions, Inertia and European Union Research Policy », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 1, p. 1-21.

BARRIER Julien, 2014, « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Genèses*, n° 94, p. 55-80.

BARRIER Julien, 2011, « La science en projets : financements sur projet, autonomie

professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 4, p. 515-536.

BARRIER Julien et MUSSELIN Christine, 2015, « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, p. 127-151.

BARRIER Julien et PICARD Emmanuelle, 2020, « Les universitaires, combien de divisions ? Lignes de fracture et transformations de la profession académique en France depuis les années 1990 », *Revue française de pédagogie*, vol. 207, n° 2, p. 19-28.

BARUEL BENCHERQUI Dominique, KEFI Mohamed Karim, LE FLANCHEC Alice et MULLENBACH Astrid, 2012, « L'employabilité et son rôle sur la satisfaction, la formation et les réseaux sociaux », *Recherches en Sciences de Gestion*, vol. 92, n° 5, p. 115-132.

BATAILLE Pierre et SAUTIER Marie, 2019, « Ce "qu'être postdoc" veut dire. Cheminements postdoctoraux en Suisse », *Philosophia Scientiæ*, n° 3.

BAUTISTA-PUIG Núria, GARCIA-ZORITA Carlos et MAULEON Elba, 2019, « European Research Council: excellence and leadership over time from a gender perspective », *Research Evaluation*, vol. 28, n° 4, p. 370-382.

BECKER Howard S., 2010, *Les Mondes de l'art de Howard S. Becker*, Flammarion., Paris, (coll. « Champs - Champs arts »).

BECKER Howard S., 2009, *Comment parler de la société*, La Découverte., Paris, (coll. « Grands repères »).

BECKER Howard S., 2006, « « Notes sur le concept d'engagement » », *Tracés*, traduit par Camille Debras et par Anton Perdoncin, n° 11.

BEERKENS Maarja, 2018, « The European Research Council and the academic profession: insights from studying starting grant holders », *European Political Science*, vol. 18, n° 2, p. 267-274.

BENJAMIN Walter, 2008, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique. Version de 1939*, Gallimard Folio, Paris.

BENNINGHOFF Martin et SORMANI Philippe, 2014, « Les “Projets de coopération et d’innovation” : instrument de restructuration de l’espace académique suisse ? », *Genèses*, n° 94, p. 32-54.

BERTRAND Julien, COTON Christel, DARMON Muriel, LIGNIER Wilfried, NOURI-MANGOLD Sabrina, PASQUALI Paul et SCHOTTE Manuel, 2016, « Introduction. Les classements dans les institutions de formation », *Sociétés contemporaines*, vol. 102, n° 2, p. 5-17.

BEUSCART Jean-Samuel, CHAUVIN Pierre-Marie, JOURDAIN Anne et NAULIN Sidonie, 2015, « La réputation et ses dispositifs. Introduction », *Terrains & travaux*, vol. 26, n° 1, p. 5-22.

BEZES Philippe et DEMAZIERE Didier, 2011, « Introduction du Dossier débat : New Public Management et professions dans l’État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 3, p. 293-348.

BEZES Philippe, DEMAZIERE Didier, BIANIC Thomas Le, PARADEISE Catherine, NORMAND Romuald, BENAMOUZIG Daniel, PIERRU Frédéric et EVETTS Julia, 2011, « New Public Management et professions dans l’État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 3, p. 293-348.

BIDART Claire, 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, n° 1, p. 29-57.

BIDET Alexandra, 2011, *L’engagement dans le travail*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »).

BLOCH Carter, GRAVERSEN Ebbe Krogh et PEDERSEN Heidi Skovgaard, 2014, « Competitive Research Grants and Their Impact on Career Performance », *Minerva*, vol. 52, n° 1, p. 77-96.

BLOCH Roland, MITTERLE Alexander, PARADEISE Catherine et PETER Tobias (dirs.), 2018, *Universities and the Production of Elites: Discourses, Policies, and Strategies of Excellence and Stratification in Higher Education*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Palgrave Studies in Global Higher Education »).

BLOY Géraldine et SCHWEYER François-Xavier, 2010, « Introduction » dans Géraldine Bloy, et François-Xavier Schweyer (dirs.), *Singuliers généralistes*, Rennes, Presses de l’EHESP (coll. « Métiers Santé Social »), p. 11-20.

BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Paris, Gallimard (coll. « NRF Essais »).

BOUFFARTIGUE Paul et LANCIANO-MORANDAT Caroline, 2013, « Les temporalités de la recherche, introduction », *Temporalités*, n° 18.

BOURDIEU Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986, vol. 62-63, p. 69-72.

BOURDIEU Pierre, 1984, *Homo Academicus*, Les éditions de minuit, Paris, (coll. « Le sens commun »).

BRAUN Dietmar, 1998, « The role of funding agencies in the cognitive development of science », *Research Policy*, vol. 27, p. 807-821.

BRUNET Lucas et MÜLLER Ruth, 2022, « Making the cut: How panel reviewers use evaluation devices to select applications at the European Research Council », *Research Evaluation*, vol.31, p. 486-497.

BRUNO Isabelle, 2012, « À vos marques®, prêts cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche, Éditions du croquant, Paris, 2008 », *Mouvements*, vol. 71, n° 3, p. 36-39.

BRUNO Isabelle, 2011, « Comment gouverner un “espace européen de la recherche” et des “chercheurs-entrepreneurs” ? Le recours au management comme technologie politique », *Innovations*, vol. 36, n° 3, p. 65-82.

BRUNO Isabelle, 2008, *À vos marques, prêts, cherchez ! la stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Vulaines sur seine, Éditions du Croquant (coll. « Savoir/Agir »).

BRUNO Isabelle et DIDIER Emmanuel, 2013, *Benchmarking. L'état sous pression statistique*, La Découverte, Paris, (coll. « Zones »).

CARACOSTAS Paraskevas et MUL DUR Ugur, 2001, « The emergence of a New European Union Research and Innovation Policy », dans Philippe Larédo et Philippe Mustar (dirs.), *Research and Innovation Policies in the New Global Economy*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing, p.157-205.

CARDON Vincent et PILMIS Olivier, 2013, « Des projets à la carrière. Les artistes interprètes et leurs anticipations des contreparties du travail, une perspective biographique », *Sociétés contemporaines*, vol. 91, n° 3, p. 43-65.

CARRAL María del Río et FUSULIER Bernard, 2013, « Jeunes chercheurs face aux exigences de disponibilité temporelle », *Temporalités*, n° 18.

CAUCHARD Lionel et VILARDELL Immaculada, 2013, « L’histoire face aux financements sur projet : autonomie professionnelle, temporalités et organisation de la recherche », *Temporalités*, n° 18.

CETINA Karin Knorr, 1999, *Epistemic Cultures: How the Sciences Make Knowledge*, Cambridge, Harvard University Press.

CHAMPY Florent, 2012, *La sociologie des professions*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Quadrige »).

CHARLE Christophe, 2013, *Homo Historicus. Réflexions sur l’histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin (coll. « Le temps des idées »).

CHARLE Christophe, 1989, « Elisabeth Crawford, La fondation des prix Nobel scientifiques, 1901-1915 », *Annales*, vol. 44, n° 4, p. 913-915.

CHERKAOUI Mohamed, 2011, « L’introuvable collègue invisible » dans *Crise de l’université*, Genève, Librairie Droz (coll. « Travaux de Sciences Sociales »), p. 89-108.

CHERVEL André, 1993, *Histoire de l’agrégation*, Paris, Éditions Kimé (coll. « Le sens de l’histoire »).

CHEVALLIER Jacques, 2022, *Le service public*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »).

CHOU Meng-Hsuan, 2014, « The evolution of the European Research Area as an idea in European integration » dans Meng-Hsuan Chou et Åse Goritzka (dirs.), *Building the Knowledge Economy in Europe: New Constellations in European Research and Higher Education Governance*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing, p. 27-50.

CHOU Meng-Hsuan et GORNITZKA Åse, 2014, *Building the Knowledge Economy in Europe*.

New Constellations in European Research and Higher Education Governance, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing.

CHOU Meng-Hsuan et REAL-DATO José, 2014, « Translating the “European charter for researchers and the code of conduct for the recruitment of researchers” in national arenas: Norway vs Spain » dans Meng-Hsuan Chou et Åse Goritzka (dirs.), *Building the Knowledge Economy in Europe: New Constellations in European Research and Higher Education Governance*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing, p. 51-80.

CIHUELO Jérôme, 2012, « Le travail en projet à l'épreuve des rapports de confiance », *La nouvelle revue du travail*, n° 1.

COLE Jonathan R. et COLE Stephen, 1973, *Social Stratification in Science*, Chicago, University of Chicago Press.

COLE Stephen et COLE Jonathan R., 1967, « Scientific output and recognition: A study in the operation of the reward system in science », *American Sociological Review*, vol. 32, n° 3, p. 377-390.

CRANE Diane, 1972, *Invisible colleges: Diffusion of knowledge in scientific communities*, Chicago, University of Chicago Press, vol.24.

CRAWFORD Elisabeth, 1988, *La Fondation des prix Nobel scientifiques : 1901-1915*, Paris, Belin, 238 p.

CRAWFORD Elisabeth, 1980, « The Prize System of the Academy of Sciences, 1850-1914 » dans Robert Fox et George Weisz (dirs.), *The Organization of Science and Technology in France, 1808-1914*, Londres et Paris, Cambridge University Press et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p.283-307.

CRET Benoit et MUSSELIN Christine, 2012, « Recrutements universitaires et inégalités » dans Martin Benninghoff, Farinaz Fassa, Gaële Goastellec et Jean-Philippe Leresche (dirs.), *Inégalités sociales et enseignement supérieur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur (coll. « Perspectives en éducation et formation »), p. 99-115.

CRUZ-CASTRO Laura, BENITEZ-AMADO Alberto et SANZ-MENÉNDEZ Luis, 2016, « The proof of the pudding: University responses to the European Research Council », *Research*

Evaluation, vol. 25, n° 4, p. 358-370.

DAHAN Aubépine et MANGEMATIN Vincent, 2010, « Recherche, ou temps perdu ? Vers une intégration des tâches administratives au métier d'enseignant- chercheur », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, vol. 102, n° 4, p. 14-24.

DARMON Gérard, 1997, « European science foundation: towards a history » dans *History of European Scientific and Technological Cooperation*, Luxembourg, Office for Publications of the European Communities, vol.46, p. 324-359.

DARMON Muriel, 2015, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, (coll. « Poche / Sciences humaines et sociales »).

DARMON Muriel, 2008, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, n° 2, p. 149-167.

DELANGHE Henri, MUL DUR Ugur et SOETE Luc, 2009, *European Science and Technology Policy. Towards integration or fragmentation?*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing.

DEMAZIERE Didier et GADEA Charles, 2009, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.

DEMAZIERE Didier, GADEA Charles et ARBORIO Anne-Marie (dirs.), 2009, *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), 463 p.

DEMOLI Yoann et WILLEMEZ Laurent, 2023, *Sociologie de la magistrature. Genèse, morphologie sociale et conditions de travail d'un corps*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »).

DERICQUEBOURG Régis, 2007, « Max Weber et les charismes spécifiques », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 137, p. 21-41.

DUBAR Claude, 2022, « Préface à la 5e édition » dans *La socialisation*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), 5è éd., p. 7-14.

DUBAR Claude, 2016, « 2. Sociologie des groupes professionnels en France : un bilan

prospectif » dans Pierre-Michel Menger (dir.), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (coll. « Colloquium »).

DUBAR Claude, 2015, « Chapitre 3 - La socialisation comme incorporation des habitus » dans *La socialisation*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), p. 65-78.

DUBAR Claude, 2004, « Régimes de temporalités et mutation des temps sociaux », *Temporalités*, n° 1.

DUBAR Claude, 1998a, « 16. Identités collectives et individuelles dans le champ professionnel » dans Michel de Coster et François Pichault (dirs.), *Traité de sociologie du travail*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur (coll. « Ouvertures sociologiques »), 2e éd., p. 385-401.

DUBAR Claude, 1998b, « Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, vol. 29, n° 1, p. 73-85.

DUBOIS Michel, 2005, « L'action scientifique : modèles interprétatifs et explicatifs en sociologie des sciences », *L'Année sociologique*, vol. 55, n° 1, p. 103-125.

DUBOIS Michel, GINGRAS Yves et ROSENAL Claude, 2016, « Pratiques et rhétoriques de l'internationalisation des sciences », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 3, p. 407-415.

EDLER Jakob, FRISCHER Daniela, GLANZ Michaela et STAMPFER Michael, 2014, « Funding Individuals – Changing Organisations: The Impact of the ERC on Universities » dans Richard Whitley et Jochen Gläser (dirs.), *Organizational Transformation and Scientific Change: The Impact of Institutional Restructuring on Universities and Intellectual Innovation*, s.l., Emerald Group Publishing Limited, vol.42, p. 77-109.

ELIAS Norbert, 1982, « Scientific Establishments » dans Norbert Elias, Herminio Martins et Richard Whitley (dirs.), *Scientific Establishments and Hierarchies*, Dordrecht, Springer Netherlands (coll. « Sociology of the Sciences a Yearbook »), p. 3-69.

ENDERS Jürgen, 2001, *Academic Staff in Europe: Changing Contexts and Conditions*, s.l., Greenwood Press, 330 p.

ENDERS Jürgen et MUSSELIN Christine, 2008, « Back to the Future? The Academic Professions in the 21st Century » dans *Higher Education to 2030, Volume 1, Demography*, s.l., OCDE (coll.

« Educational Research and Innovation »), p. 125-150.

FANIKO Klea, LE FEUVRE Nicky, SAUTIER Marie et TSCHABUSCHNIG Gregory, 2021, « Les inégalités de genre dans les carrières académiques : quels diagnostics pour quelles actions ? » dans Klea Faniko, Benoît Dardenne (dirs.), *Psychologie du sexisme*, s.l., deBoeck Supérieur, p. 193-210.

FELT Ulrike, 2021, « In Conclusion: The Temporal Fabric of Academic Lives: Of Weaving, Repairing, and Resisting » dans Filip Vostal (dir.), *Inquiring into Academic Timescapes*, s.l., Emerald Publishing Limited, p. 267-280.

FELT Ulrike, 2010, « Vers la construction d'un public européen ? Continuités et ruptures dans le discours politique sur les cultures scientifiques et techniques », *Questions de communication*, traduit par Anne Masseran et par Robert Casel, vol. 17, n° 1, p. 33-58.

FERLIE Ewan, MUSSELIN Christine et ANDRESANI Gianluca, 2009, « The Governance of Higher Education Systems: A Public Management Perspective », dans Catherine Paradeise, Emanuela Reale, Ivar Bleiklie, Ewan Ferlie (dirs.), *University Governance*, Cham, Springer International Publishing, (coll. « Higher Education Dynamics »), p.1-19

FLÉCHER Marion, 2021, « The Implementation of the “Agile” Method in a Start-Up Company: A New Way of Controlling Work? » dans Sabine Pfeiffer, Manuel Nicklich et Stefan Sauer (dirs.), *The Agile Imperative: Teams, Organizations and Society under Reconstruction?* Cham, Springer International Publishing (coll. « Dynamics of Virtual Work »), p. 155-172.

FLINK Tim, 2016, *Die Entstehung des Europäischen Forschungsrates*, s.l., Velbrück Wissenschaft.

FLINK Tim et PETER Tobias, 2018, « Excellence and Frontier Research as Travelling Concepts in Science Policymaking », *Minerva*, vol. 56, n° 4, p. 431-452.

FOCHLER Maximilian, FELT Ulrike et MÜLLER Ruth, 2016, « Unsustainable Growth, Hyper-Competition, and Worth in Life Science Research: Narrowing Evaluative Repertoires in Doctoral and Postdoctoral Scientists' Work and Lives », *Minerva*, vol. 54, n° 2, p. 175-200.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

FUMASOLI Tatiana et GOASTELLEC Gaële, 2014, « Global Models, Disciplinary and Local

Patterns in Academic Recruitment Processes » dans Tatiana Fumasoli, Gaële Goastellec, Barbara M. Kehm (dirs.), *Academic Work and Careers in Europe: Trends, Challenges, Perspectives*, Cham, Springer International Publishing, vol.12, p. 69-93

GAXIE Daniel, 1977, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, p. 123-154.

GENET Jean-Philippe et ZORZI Andréa, 2011, *Les historiens et l'informatique : un métier à réinventer*, Rome, École française de Rome.

GENIEYS William, 2011, « La sociologie politique des élites en question » dans *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), p. 13-44.

GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, 2012, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 2, p. 89-115.

GEORGAKAKIS Didier, 2021, « Ce que la théorie des champs nous dit de l'administration européenne (I). Un retour réflexif sur le champ de l'eurocratie », *Revue française d'administration publique*, vol. 180, n° 4, p. 883-900.

GIBBONS Michael, SCOTT Peter, LIMOGES Camille, NOWOTNY Helga et SCHWARTZMAN Simon, 1994, « The new production of knowledge: the dynamics of science and research in contemporary societies », s.l., SAGE

GINGRAS Yves, 2017, *Sociologie des sciences*, 2^e éd., Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »).

GINGRAS Yves, 2002, « Les formes spécifiques de l'internationalité du champ scientifique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 141, n° 1, p. 31-45.

GIRY Johan et SCHULTZ Émilien, 2017, « L'ANR en ph(r)ase critique. Figures et déterminants de la critique d'un dispositif de financement », *Zilsel*, vol. 2, n° 2, p. 63-96.

GLASER Jochen, LANGE Stefan, LAUDEL Grit et SCHIMANK Uwe, 2010, « Informed Authority? The Limited Use of Research Evaluation Systems for Managerial Control in Universities » dans Richard Whitley, Jochen Gläser, Lars Engwall (dirs.), *Reconfiguring Knowledge Production*, Oxford, Oxford University Press, p. 149-183.

GOASTELLEC Gaële, 2016, « La mobilité internationale : une qualité des carrières et des marchés académiques en Europe ? », *Journal of international Mobility*, vol. 4, n° 1, p. 171-188.

GOASTELLEC Gaële et PEKARI Nicolas, 2013a, « Gender Differences and Inequalities in Academia: Findings in Europe », dans Ulrich Teichler et Ester Ava Höhle (dir.), *The Work Situation of the Academic Profession in Europe: Findings of a Survey in Twelve Countries*, Springer, p. 55-78.

GOASTELLEC Gaële et PEKARI Nicolas, 2013b, « The Internationalisation of Academic Markets, Careers and Professions », dans Ulrich Teichler et Ester Ava Höhle (dir.), *The Work Situation of the Academic Profession in Europe: Findings of a Survey in Twelve Countries*, Springer, p. 229-248.

GOASTELLEC Gaële et VAIRA Massimiliano, 2017, « Women's place in academia: Case studies of Italy and Switzerland », dans Heather Eggins (dir.), *The Changing Role of Women in Higher Education*, Springer, p. 173-191.

GORNITZKA Åse et METZ Julia, 2014, « Dynamics of institution building in the Europe of Knowledge: the birth of the European Research Council » dans *Building the Knowledge Economy in Europe. New constellations in European Research and Higher Education Governance.*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing (coll. « Social And Political Science 2014 »), p. 81-110.

GOZLAN Clémentine, 2020, *Les valeurs de la science, Enquête sur les réformes de l'évaluation de la recherche en France*, Paris, ENS Éditions (coll. « Éducation et savoirs en société »).

GRANJON Fabien, 2012, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? », *Sociologie*, 2012, vol. 3, n° 1, p. 75-86.

GRANJOU Céline et PEERBAYE Ashveen, 2011, « Sciences et collectifs », *Terrains & travaux*, vol. 18, n° 1, p. 5-18.

GRANOVETTER Mark, 1995, *Getting a Job: A Study of Contacts and Careers*, Chicago, University of Chicago Press.

GRONBAEK David J. v H., 2003, « A European Research Council: An idea whose time has come ? », *Science and Public Policy*, vol. 30, n° 6, p. 391-404.

GUZZETTI Luca, 2009, « The “European Research Area” idea in the history of community policy-making » dans Henri Delanghe, Ugur Muldur, Luc Soete (dirs.), *European Science and Technology Policy. Towards integration or fragmentation?*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing (coll. « Social And Political Science 2010 and before »), p. 64-77.

GUZZETTI Luca, 1995, *A Brief History of European Union Research Policy*, s.l., OOEPEC.

HAREVEN Tamara K. et MASAOKA Kanji, 1988, « Turning Points and Transitions: Perceptions of the Life Course », *Journal of Family History*, vol. 13, n° 1, p. 271-289.

HARROCHE Audrey, 2022, « Les initiatives d’excellence. Le résultat de politiques winner-take-all dans l’enseignement supérieur et la recherche ? », *Revue française de science politique*, vol. 72, n° 3, p. 287-309.

HARROCHE Audrey, 2021, *Gouverner par les inégalités. La mise en œuvre d’une initiative d’excellence dans l’enseignement supérieur et la recherche*, Thèse de doctorat, Institut d’études politiques de Paris.

HARROCHE Audrey, 2019, « Les petites mains de l’excellence. Place et rôle des chargées de projet dans la mise en œuvre d’une Initiative d’excellence », *Revue française d’administration publique*, vol. 169, n° 1, p. 151-167.

HARROCHE Audrey et MUSSELIN Christine, 2023, « How to Remain Collegial When Pressure for Change is High? » dans Kerstin Sahlin, Ulla Eriksson-Zetterquist (dirs.), *Revitalizing Collegiality: Restoring Faculty Authority in Universities*, s.l., Emerald publishing Limited, vol.87, p. 25-50.

HEDSTRÖM Peter et SWEDBERG Richard (dirs.), 1998, *Social Mechanisms : An Analytical Approach to Social Theory*, Cambridge, Cambridge University Press (coll. « Studies in Rationality and Social Change »).

HEESEN Remco, 2017, « Academic superstars: competent or lucky ? », *Synthese*, vol. 194, n° 11, p. 4499-4518.

HEINZE Thomas, 2008, « How to sponsor ground-breaking research: A comparison of funding schemes », *Science & Public Policy*, vol. 35, p. 302-318.

HENKEL Mary, 2009, « Policy Change and the Challenge to Academic Identities » dans Jürgen

- Enders, Egbert Weert (dirs.), *The Changing Face of Academic Life*, s.l., Springer, p. 78-95.
- HENKEL Mary, 2002, « Academic Values and the University as Corporate Enterprise », *Higher Education Quarterly*, vol. 51, p. 134-143.
- HERMANOWICZ Joseph C., 2016, « Honor in the Academic Profession: How Professors Want to Be Remembered by Colleagues », *The Journal of Higher Education*, vol. 87, n° 3, p. 363-389.
- HERMANOWICZ Joseph C., 1998, *The Stars Are Not Enough: Scientists-Their Passions and Professions*, Chicago, University of Chicago Press.
- HOENIG Barbara, 2017, *Europe's New Scientific Elite: Social Mechanisms of Science in the European Research Area.*, New York, Routledge.
- HOENIG Barbara, 2016, « Paradoxes of Equality in European Research funding for “Excellence” » dans Helmut Staubmann (dir.), *Soziologie in Österreich – Internationale Verflechtungen*, Innsbruck, Innsbruck university press, p. 138-156.
- HOFMANN Herwig C.H., 2012, « The European Research Council as Case Study for Agency Design in the EU », *European Public Law*, vol. 18, p. 175-190.
- HÖRLESBERGER Marianne, ROCHE Ivana, BESAGNI Dominique, SCHERNGELL Thomas, FRANÇOIS Claire, CUXAC Pascal, SCHIEBEL Edgar, ZITT Michel et HOLSTE Dirk, 2013, « A concept for inferring “frontier research” in grant proposals », *Scientometrics*, vol. 97, p. 129-148.
- HUBERT Matthieu, CHATEAURAYNAUD Francis et FOURNIAU Jean-Michel, 2012, « Les chercheurs et la programmation de la recherche : du discours stratégique à la construction de sens », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 77, p. 85-96.
- HUBERT Matthieu et LOUVEL Séverine, 2012, « Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ? », *Mouvements*, vol. 2012/3, n° 71, p. 13-24.
- HUGHES Everett C., 1996, *Le regard sociologique. Essais choisis.*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- HUGHES Everett C., 1962, « Good People and Dirty Work », *Social Problems*, vol. 10, n° 1, p.

3-11.

IORI Ruggero et NICOURD Sandrine, 2014, « La construction des discours vocationnels comme support de légitimité dans le champ de l'intervention sociale », *Vie sociale*, vol. 8, n° 4, p. 101-112.

JANY-CATRICE Florence, 2012, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (coll. « Capitalismes – éthique – institutions »).

JOLIOT Pierre, 2013, « Recherche fondamentale et recherche appliquée » dans Gérard Fussman (dir.), *La mondialisation de la recherche : Compétition, coopérations, restructurations*, Paris, Collège de France (coll. « Conférences »).

JOUVENET Morgan, 2022, « L'occupation des territoires et la formation des collectifs. Des dynamiques professionnelles et académiques dans la sociologie d'Andrew Abbott », *Sociologie*, vol. 13, n° 1, p. 79-97.

JOUVENET Morgan, 2011, « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement « sur projet » dans des laboratoires de nanosciences », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 2, p. 234-252.

JOUVENET Morgan, 2006, *Rap, techno, électro Le musicien entre travail artistique et critique sociale*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (coll. « Ethnologie de la France »).

KARPIK Lucien, 2012, « “Performance”, “excellence” et création scientifique », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 10, n° 2, p. 113-135.

KARPIK Lucien, 1989, « L'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, vol. 30, n° 2, p. 187-210.

KNORR CETINA Karin, 1981, *The Manufacture of Knowledge: An Essay on the Constructivist and Contextual Nature of Science*, New York, Pergamon.

KNORR-CETINA Karin, 1999, *Epistemic cultures: how the sciences make knowledge*, Cambridge, Harvard University Press.

KOK Wim, 2004, *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, Luxembourg.

KÖNIG Thomas, 2017a, *The European Research Council*, Cambridge, Polity Press.

KÖNIG Thomas, 2017b, « Managing Policy: Executive Agencies of the European Commission », HIS Political Science Series Working Paper 146, Wien, Institut für Höhere Studien.

KRULL Wilhelm, 2002, « A fresh start for European science », vol. 419, p. 249-250.

KUHLMANN Stefan et EDLER Jakob, 2003, « Scenarios of technology and innovation policies in Europe: Investigating future governance », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 70, n° 7, p. 619-637.

KUHN Thomas S., 1983, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion (coll. « Champs »).

LAGO Giancarlo et RENZONI Andrea Di, 2021, « Il Milione. The first 14 years of ERC funding to human past studies (SH6): an Italian perspective », *Ex Novo: Journal of Archaeology*, vol. 6, p. 157-187.

LAHIRE Bernard, 2005, *Portraits sociologiques*, Paris, Dunod.

LAILLIER Joël et TOPALOV Christian, 2022, *Gouverner la science. Anatomie d'une réforme (2004-2020)*, Paris, Agone (coll. « L'ordre des choses »).

LAMONT Michèle, 2010, *How professors think. Inside the curious world of academic judgment*, London, Harvard University Press.

LAMONT Michèle et HUUTONIEMI Katri, 2011, « Comparing Customary Rules of Fairness: Evaluative Practices in Various Types of Peer Review Panels » dans Charles Camic, Neil Gross, Michèle Lamont (dirs.), *Social Knowledge in the Making.*, Chicago, University of Chicago, p. 209-232.

LANGFELDT Liv, NEDEVA Maria, SÖRLIN Sverker et THOMAS Duncan, 2020, « Co-existing Notions of Research Quality: A Framework to Study Context-specific Understandings of Good Research », *Minerva*, vol. 58., p.115-137

LAREDO Philippe, 2004, « Prospective de l'espace européen de la recherche. Contribution à l'évolution de l'EER et à la préparation du 7e programme-cadre de recherche et développement (PCRD) », *Revue française d'administration publique*, vol. 112, n° 4, p. 675-685.

LARÉDO Philippe et MUSTAR Philippe (dirs.), 2001, *Research and Innovation Policies in the New Global Economy. An International Comparative Analysis*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing.

LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, 2005a, *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, 2005b, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments » dans *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 11-44.

LATOUR Bruno, 2005, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, La Découverte, Paris, La Découverte.

LATOUR Bruno et WOOLGAR Steve, 1979, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.

LAUDEL Grit et GLÄSER Jochen, 2014, « Beyond breakthrough research: Epistemic properties of research and their consequences for research funding », *Research Policy*, vol. 43, n° 7, p. 1204-1216.

LEPORI Benedetto, 2008, « Options et tendances dans le financement des universités en Europe », *Critique internationale*, vol. 39, n° 2, p. 25-46.

LI Xin, WEN Yang, JIANG Jiaojiao, DAIM Tugrul et HUANG Lucheng, 2022, « Identifying potential breakthrough research: A machine learning method using scientific papers and Twitter data », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 184.

LOUVEL Séverine, 2011, *Des patrons aux managers. Les laboratoires de la recherche publique depuis les années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

LOUVEL Séverine, 2007, « Le nerf de la guerre : Relations financières entre les équipes et organisation de la coopération dans un laboratoire », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 1, n° 2.

LOUVEL Séverine et HUBERT Matthieu, 2016, « L’usage des exemples étrangers dans les politiques de financement de la recherche. Les nanosciences et nanotechnologies en France », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 3, p. 473-501.

LOUVEL Séverine et LANGE Stefan, 2010, « L’évaluation de la recherche : l’exemple de trois pays européens », *Sciences de la société*, n° 79, p. 11-28.

LOUVEL Séverine et VALETTE Annick, 2014, « Les carrières à l’université : Une approche par les modes d’engagement dans la promotion », *Revue d’anthropologie des connaissances*, vol. 8, n° 3, p. 523-546.

LUUKKONEN Terttu, 2013, « The European Research Council and the European research funding landscape », *Science and Public Policy*, vol. 41, p. 29-43.

LUUKKONEN Terttu, 2012, « Conservatism and risk-taking in peer review: Emerging ERC practices », *Research Evaluation*, vol. 21, n° 1, p. 48-60.

LYNCH Michael, 1985, *Art and Artifact in Laboratory Science. A study of shop work and shop talk in a research laboratory*, London, Routledge & Kegan.

MAISONOBE Marion, GROSSETTI Michel, MILARD Béatrice, ECKERT Denis et JEGOU Laurent, 2016, « L’évolution mondiale des réseaux de collaborations scientifiques entre villes : des échelles multiples », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 3, p. 417-441.

MARINI Giulio et MESCHITTI Viviana, 2021, « The effect of being awardees for academic careers. ERC and FIRB recipients’ outcomes compared to ordinary academics – performances and promotions. », Working Papers 21-08, (coll. « Social Research Institute. Quantitative Social Science »), Londres, University College London.

MARTIN Olivier, 2020, « Chapitre 5. La quantification dans les sciences » dans *L’empire des chiffres*, Paris, Armand Colin, p. 105-131.

MAUSS Marcel, 2013, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Quadrige »).

MENGER Pierre-Michel (dir.), 2018, *Le talent en débat*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Hors collection »).

MENGER Pierre-Michel, 2018, « Introduction » dans *Le talent en débat*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Hors collection »).

MENGER Pierre-Michel, 2015, *La production du savoir. Carrières et compétitions dans l'enseignement et la recherche*, Paris, Collège de France.

MENGER Pierre-Michel, 2009, *Le Travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard-Seuil-EHESS (coll. « Hautes-études »).

MENGER Pierre-Michel, 1991, « Marché du travail artistique et socialisation du risque : Le cas des arts du spectacle », *Revue française de sociologie*, vol. 32, n° 1, p. 61-74.

MERTON Robert K., 2016, « Le modèle de la sérendipité », *Temporalités*, traduit par Keda Black et par Arnaud Saint-Martin, n° 24.

MERTON Robert K., 1988, « The Matthew Effect in Science, II: Cumulative Advantage and the Symbolism of Intellectual Property », *Isis*, vol. 79, n° 4, p. 606-623.

MERTON Robert K., 1979, *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago, University of Chicago Press.

MERTON Robert K., 1976, *Sociological Ambivalence*, New York, The Free Press.

MERTON Robert K., 1968, *Social Theory and Social Structure*, 2ème édition., New York, The Free Press.

MEYER Morgan et MOLYNEUX-HODGSON Susan, 2011, « “Communautés épistémiques” : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? », *Terrains & travaux*, vol. 18, n° 1, p. 141-154.

MICHAELS Ed, HANDFIELD-JONES Helen et AXELROD Beth, 2001, *The War for Talent*, Harvard Business Press, 236 p.

MILLS Charles Wright, 2006, *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte.

MINSTER Jean-François, 2012, « La collaboration européenne en sciences de l'Univers dans les années 1990 », *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*, Tome I-N°1, p. 36-43.

MÜLLER Ruth, 2014, « Postdoctoral Life Scientists and Supervision Work in the Contemporary University: A Case Study of Changes in the Cultural Norms of Science », *Minerva*, vol. 52, n° 3, p. 329-349.

MUSSELIN Christine, 2022a, « Chapitre 7. Des universités aux configurations universitaires » dans *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Essai »), p. 223-250.

MUSSELIN Christine, 2022b, *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Essai »).

MUSSELIN Christine, 2020a, « Les paradoxes de la LPPR ou pourquoi l'annonce de moyens supplémentaires est-elle source de résistances ? », *Revue française de pédagogie*, vol. 207, n° 2, p. 41-48.

MUSSELIN Christine, 2020b, « Les effets de la compétition dans la recherche universitaire », *Études*, n° 11, p. 59-70.

MUSSELIN Christine, 2019, « Chapitre 10. Inscrire les carrières dans l'espace européen » dans *Propositions d'une chercheuse pour l'Université*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Hors collection »), p. 151-168.

MUSSELIN Christine, 2017, « Chapitre 2 - Compétition et différenciation à la performance » dans *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Hors collection »), p. 45-100.

MUSSELIN Christine, 2015a, « Peut-on parler d'égalité des chances dans les carrières universitaires en France ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2015/1, n° 16, p. 203-217.

MUSSELIN Christine, 2015b, « Les universités françaises : évolutions et transformations de 1793 à 2013 » dans François Cavalier et Martine Poulain (dirs.), *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie (coll. « Bibliothèques »), p. 19-32.

MUSSELIN Christine, 2009, « Les réformes des universités en Europe : des orientations comparables, mais des déclinaisons nationales », *Revue du MAUSS*, n° 33, n° 1, p. 69-91.

MUSSELIN Christine, 2008, « Towards A Sociology Of Academic Work » dans Alberto Amaral, Ivar Bleiklie et Christine Musselin (dirs.), *From Governance to Identity*, Dordrecht, Springer

Netherlands (coll. « Higher Education Dynamics »), vol.24, p. 47-56.

MUSSELIN Christine, 2005a, « European academic labor markets in transition », *Higher Education*, vol. 49, n° 1, p. 135-154.

MUSSELIN Christine, 2005b, *Le marché des universitaires. France, Allemagne, États-Unis.*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »).

MUSSELIN Christine, 2004, « Towards a European Academic Labour Market? Some Lessons Drawn from Empirical Studies on Academic Mobility », *Higher Education*, vol. 48, n° 1, p. 55-78.

MUSSELIN Christine, 2001, *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses Universitaires de France.

MUSSELIN Christine, 1996, « Les marchés du travail universitaires, comme économie de la qualité », *Revue Française de Sociologie*, vol. 37, n° 2, p. 189.

MUSSELIN Christine et BEZES Philippe, 2015, « Chapitre 5 / Le new public management. Entre rationalisation et marchandisation ? » dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet et Pierre Muller (dirs.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 125-152.

MUSTAR Philippe et LARÉDO Philippe, 2002, « Innovation and research policy in France (1980–2000) or the disappearance of the Colbertist state », *Research Policy*, vol. 31, p. 55-72.

NAUDIER Delphine, 2013, « La construction sociale d'un territoire professionnel : les agents artistiques », *Le Mouvement Social*, vol. 243, n° 2, p. 41-51.

NEDEVA Maria, 2013, « Between the global and the national: Organising European science », *Research Policy*, vol. 42, n° 1, p. 220-230.

NEDEVA Maria et WELDIN Linda, 2015, « From “Science in Europe” to “European Science” » dans Linda Weldin et Maria Nedeva (dirs.), *Towards European Science: Dynamics and Policy of an Evolving European Research Space*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing, p. 12-36.

NORA Pierre, 1987, « Présentation. Essais d'ego-histoire » dans *Essais d'ego-histoire*,

Gallimard, Paris.

NOWOTNY Helga, 2006, « Real science is excellent science – how to interpret post-academic science, Mode 2 and the ERC », *Journal of Science Communication*, vol. 05, n° 04.

NOWOTNY Helga, SCOTT Peter et GIBBONS Michael, 2003, *Repenser la science*, Paris, Belin (coll. « Débats »).

OWEN-SMITH Jason et POWELL Walter W., 2004, « Carrières et contradictions en sciences de la vie : réponses du corps académique aux transformations de la connaissance et de ses utilisations », *Sociologie du Travail*, vol. 46, n° 3, p. 347-377.

PARADEISE Catherine, 2008, « Autonomie et régulation : retour sur deux notions clés », dans Thomas Le Bianic et Antoine Vion (dirs.), *Action publique et légitimité professionnelle*, s.l., LGDJ (coll. « Droit et société »)

PARADEISE Catherine, 1988, « Acteurs et institutions. La dynamique des marchés du travail », *Sociologie du travail*, vol. 30, n° 1, p. 79-105.

PARADEISE Catherine, REALE Emanuela, BLEIKLIE Ivar et FERLIE Ewan (dirs.), 2009, *University governance. Western European Comparative Perspectives*, Dordrecht, Springer Netherlands (coll. « Higher Education Dynamics »), vol.25.

PARADEISE Catherine et THOENIG Jean-Claude, 2015, *In Search of Academic Quality*, London, Palgrave Macmillan UK.

PATARIN-JOSSEC Julie, 2016, « La concordance des temps. La découverte scientifique comme terrain de luttes entre champs », *Temporalités*, n° 24.

PAVITT Keith, 2000, « Why European Union funding of academic research should be increased: a radical proposal », *Science and Public Policy*, vol. 27, n° 6, p. 455-460.

PAVITT Keith, 1998, « The inevitable limits of EU R&D funding », *Research Policy*, vol. 27, n° 6, p. 559-568.

PAVITT Keith, 1972, « Technology in Europe's future », *Research Policy*, vol. 1, n° 3, p. 210-273.

PEERBAYE Ashveen, 2014, « Innovation » dans Pierre-Marie Chauvin, Michel Grossetti et

Pierre-Paul Zalio (dirs.), *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 345-361.

PERSSON Bo, 2018, « Interests, ideas and legacies of the past: Analysing the positions and strategies of Swedish policy actors in the establishment of the European Research Council », *European Educational Research Journal*, vol. 17, n° 3, p. 404-420.

PESTRE Dominique et KRIGE John, 1986, « La naissance du CERN, le comment et le pourquoi », *Relations internationales*, n° 46, p. 209-226.

PETER Tobias, 2018, « Excellence: On the Genealogical Reconstruction of a Rationality » dans Roland Bloch, Alexander Mitterle, Catherine Paradeise et Tobias Peter (dirs.), *Universities and the Production of Elites: Discourses, Policies, and Strategies of Excellence and Stratification in Higher Education*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Palgrave Studies in Global Higher Education »), p. 33-52.

QUIJOUX Maxime et SAINT-MARTIN Arnaud, 2020, « Start-up: avènement d'un mot d'ordre », *Savoir/Agir*, vol. 51, n° 1, p. 15-22.

SAINT-MARTIN Arnaud, 2013, *La sociologie de Robert K. Merton*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »).

SAINT-MARTIN Arnaud, 2012, « Autorité et grandeur savantes à travers les éloges funèbres de l'Académie des sciences à la Belle Époque », *Genèses*, vol. 87, n° 2, p. 47-68.

SALMAN Scarlett, 2021, *Aux bons soins du capitalisme. Le coaching en entreprise*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »).

SAWICKI Frédéric et SIMEANT Johanna, 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 1, p. 97-125.

SCHERNGELL Thomas, ROCHE Ivana, HÖRLESBERGER Marianne, BESAGNI Dominique, ZÜGER Maria-Elisabeth et HOLSTE Dirk, 2013, « Initial comparative analysis of model and peer review process for ERC starting grant proposals », *Research Evaluation*, vol. 22, n° 4, p. 248-257.

SCHOTTE Manuel, 2019, « Vous avez dit "talentueux" ? » dans *Manuel indocile de sciences sociales*, Paris, La Découverte (coll. « Hors collection Sciences Humaines »), p. 706-716.

SCHOTTE Manuel, 2013, « Le don, le génie et le talent. Critique de l'approche de Pierre-Michel Menger », *Genèses*, vol. 93, n° 4, p. 144-164.

SCHULTZ Émilien, 2013, « Le temps d'un projet », *Temporalités*, n° 18.

SERRANO VELARDE Kathia, 2018, « The Way We Ask for Money... The Emergence and Institutionalization of Grant Writing Practices in Academia », *Minerva*, vol. 56, n° 1, p. 85-107.

SERVAN-SCHREIBER Jean-Jacques, 1967, *Le défi américain*, Paris, Éditions Denoël.

SHAPIN Steven, 2010, *The Scientific Life: A Moral History of a Late Modern Vocation*, Chicago, University of Chicago Press.

SIGL Lisa, 2016, « On the Tacit Governance of Research by Uncertainty: How Early Stage Researchers Contribute to the Governance of Life Science Research », *Science, Technology, & Human Values*, vol. 41, n° 3, p. 347-374.

SIMOULIN Vincent, 2016, « Les générations de synchrotrons : des communautés et des équipements au croisement du national et de l'international », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 3, p. 503-528.

SLIPERSÆTER Stig, DINGES Michael et LEPORI Benedetto, 2007, « Between Policy and Science: Research Councils' Responsiveness in Austria, Norway and Switzerland », *Science and Public Policy*, vol. 34, p. 401-415.

STEPHAN Paula, 2015, *How Economics Shapes Science*, Cambridge et Londres, Harvard University Press.

STEVENS Hélène et WILLEMEZ Laurent, 2017, « “Les cadres pris dans la gestion” », *Savoir/Agir*, vol. 40, n° 2, p. 9-11.

STOKES Donald E., 1997, *Pasteur's quadrant: basic science and technological innovation*, Washington, Brookings Institution Press.

TARI Thomas, 2015, *Le domaine des recherches. L'émergence et le développement des bioénergies comme cadre de production de connaissances*, thèse de doctorat, Université Paris Est.

TRICOIRE Aurélie, 2011, « L'élaboration d'un projet de recherche communautaire ou

l'émergence de normes communes autour de la figure du destinataire », *Politiques et Management Public*, Vol. 26/1, p. 64-92.

VAN DER MEULEN Barend, 1998, « Science policies as principal-agent games: Institutionalization and path dependency in the relation between government and science », *Research Policy*, vol. 27, n° 4, p. 397-414.

VAVAKOVA Blanka, 1998, « The New Social Contract Between Governments, Universities and Society: Has the Old One Failed? », *Minerva*, vol. 36, n° 3, p. 209-228.

VERDALLE Laure DE, 2003, « Les dramaturges est-allemands et la Réunification : changement organisationnel et renouveau des identités professionnelles », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 1, p. 115-138.

VEZINAT Nadège, 2016, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, Armand Colin (coll. « 128 »).

VEZINAT Nadège, 2012, *Les métamorphoses de la Poste*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »).

WAGNER Caroline S., 2008, *The New Invisible College: Science for Development*, Washington, Brookings Institution Press.

WATERS Malcolm, 1989, « Collegiality, Bureaucratization, and Professionalization: A Weberian Analysis », *American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 5, p. 945-972.

WEBER Max, 1996, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard.

WELLER Jean-Marc, 2009, « 27. Les agents administratifs : travail d'arbitrage et conscience professionnelle » dans Didier Demazière et Charles Gadéa (dirs.), *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), p. 321-331.

WHITLEY Richard, 2000, *The Intellectual and Social Organization of the Sciences*, Second Edition, Oxford, Oxford University Press.

WILLEMEZ Laurent, 2010, « Réformisme managérial et transformation de sens : justiciables et professionnels face à la “modernisation” de la justice », *Savoir/Agir*, vol. 14, n° 4, p. 17-22.

WILLEMEZ Laurent, 2003, « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats

travailleurs dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, vol. 16, n° 62, p. 145-164.

ZUCKERMAN Harriet, 1977, *Scientific Elite: Nobel Laureates in the United States*, New York, The Free Press.

Table des matières

SOMMAIRE	7
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
GLOSSAIRE	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
1. “THIS IS THE TYPE OF RESEARCHER THIS GRANT IS MADE FOR”	15
2. ÉTUDIER LES CARRIÈRES ET TRAJECTOIRES DES LAUREAT·ES DE PROJETS A L’ERC EN FRANCE.....	21
2-1. <i>Un instrument de financement européen de l’excellence scientifique</i>	22
2-2. <i>Scientifiques et lauréat·es d’ERC, étudier les identités professionnelles des porteur·es</i>	28
2-3. <i>Décrire les trajectoires et les carrières des lauréat·es dans le marché universitaire français</i>	32
2-4. <i>Le poids des disciplines ? Cultures épistémiques, trajectoires et activités de recherche de lauréat·es ERC</i>	37
2-5. <i>Problématique de recherche : les lauréat·es d’ERC, figures du (nouveau) succès scientifique ? ...</i>	41
3. METHODOLOGIE	43
3-1. <i>La mise en pratique des postures, entre statut de doctorante et de chargée de valorisation</i>	44
3-2. <i>Enquêter auprès des lauréat·es d’ERC en histoire et en sciences de l’univers en France</i>	47
3-3. <i>S’intéresser au cadre : coupler les sources de données pour reconstituer au plus près la configuration de l’action</i>	54
4. PLAN DE LA THESE	57
CHAPITRE I	63
LE FINANCEMENT DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES D’EXCELLENCE EN EUROPE	63
INTRODUCTION.....	63
1. AUTONOMISER LE FINANCEMENT D’UNE SCIENCE FONDAMENTALE EN EUROPE.....	65
1-1. <i>Mettre en œuvre l’Espace européen de la recherche</i>	65
1-1-1. <i>La carrière et la mobilité des chercheur·es, moteurs de l’Espace européen de la recherche</i>	66
1-1-2. <i>Mettre en action la politique de recherche et d’innovation en Europe : les programmes-cadres et la méthode ouverte de coordination</i>	71
1-2. <i>Un conseil de la recherche sur le modèle de la NSF pour financer la science fondamentale en Europe</i>	74
1-2-1. <i>Une première tentative, la Fondation européenne de la science</i>	75
1-2-2. <i>« Une proposition radicale » : le financement de la science fondamentale en Europe afin de favoriser la croissance économique et sociale</i>	76
2. FINANCER L’EXCELLENT FRONTIER RESEARCH, INDIVIDUER LA SCIENCE AU NIVEAU EUROPEEN	79
2-1. <i>Un groupe d’acteurs programmatiques à l’initiative de l’ERC</i>	81

2-1-1.	Un « mouvement des scientifiques » en faveur du financement d'une science « breakthrough »	81
2-1-2.	L'influence des pays nordiques	86
2-2.	<i>Recontextualiser politiquement et légalement l'idée d'un conseil de la recherche à l'échelle de l'Europe</i>	88
2-2-1.	L'argument politique : renforcer l'espace européen de la recherche avec un conseil de la recherche....	88
2-2-2.	Entrer dans le cadre légal : la compétition, plus-value du niveau européen pour une recherche individuelle d'« excellence »	91
	<i>Conclusion de la partie 1</i>	94
3.	BATIR UN INSTRUMENT DE SELECTION DE L'« EXCELLENCE » SCIENTIFIQUE	97
3-1.	<i>Encadrer l'évaluation des propositions : structure institutionnelle et procédure de sélection de l'ERC</i>	98
3-1-1.	Un fonctionnement institutionnel à « deux têtes » au sein du PCRD	98
3-1-2.	Le dispositif de sélection des bourses ERC	103
3-2.	<i>Établir des critères de sélection pour détecter les preuves de l'excellence</i>	109
3-2-1.	Détecter un projet exploratoire <i>bottom-up, ground-breaking nature et high-risk/high-gain</i>	110
3-2-2.	Reconnaître des principal investigators	114
	CONCLUSION DU CHAPITRE 1	120
	CHAPITRE II	123
	DÉTECTER, INCITER, ACCOMPAGNER	123
	INTRODUCTION.....	123
1.	DES INDICATEURS DE L'« EXCELLENCE » A LA FIGURE DU·DE LA LAUREAT·E.....	125
1-1.	<i>Le new public management ou le contrôle de la réalisation des objectifs comme condition du maintien de l'excellence</i>	125
1-1-1.	L'ERC et le NPM : la réalisation des objectifs de l'espace européen de la recherche	126
1-1-2.	Les acteur·rices du contrôle qualité de la mise en œuvre de l'ERC	128
1-1-3.	Observer le changement : les indicateurs de performance de l'ERC.....	131
1-2.	<i>L'ERC, entre financement sur projet de la recherche et prix scientifique</i>	137
1-2-1.	Le travail de communication autour des lauréat·es.....	137
1-2-2.	Le prix de la rareté ?	140
	<i>Conclusion de la partie 1</i>	144
2.	AUGMENTER LE NOMBRE DE LAUREAT·ES D'ERC EN FRANCE	145
2-1.	<i>Détecter les « faiblesses de la participation » par les chiffres</i>	146
2-1-1.	Déchiffrer le « paradoxe français », le manque de participation des chercheur·es français·es à l'ERC comme levier de l'action	146
2-1-2.	Analyser la participation en fonction des âges de carrière : les variations entre « jeunes chercheur·es » et « chercheur·es avancé·es »	150
2-1-3.	Les SHS en manque de participation	156

2-2.	<i>Des réformes à la formation de l'accompagnement, les outils de l'action publique en faveur des candidatures à l'ERC.....</i>	160
2-2-1.	S'appuyer sur la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de favoriser la participation aux projets ERC.....	160
2-2-2.	IUF et ANR, déléguer la sélection des candidat-es ?.....	164
2-2-3.	Former à l'ERC : le PCN, les candidat-es et les professionnel-les de l'accompagnement au dépôt de projets	168
3.	INCITER ET ACCOMPAGNER EN PROXIMITÉ DES CANDIDAT·ES ET LAURÉAT·ES	173
3-1.	<i>Créer les avantages à participer à l'ERC, incitations et récompenses dans les stratégies d'établissement.....</i>	174
3-1-1.	Le classement des institutions de recherche, entre recherche de performance et visibilité.....	174
3-1-2.	Les avantages de la participation à l'ERC, recrutements et incitations financières pour les candidat-es et lauréat-es.....	179
3-2.	<i>Les « accompagnant-es », « petits mains » au service de l'établissement et des chercheur-es... 184</i>	
3-2-1.	Des « accompagnant-es » en proximité	184
3-2-2.	Intégrer la participation à l'ERC dans le travail ordinaire de l'organisation	188
3-2-3.	« C'est mon préféré ! » : les chercheur-es entre les mains des accompagnant-es.....	190
	CONCLUSION DU CHAPITRE 2	193
	CHAPITRE III	195
	LES LOGIQUES D'ENGAGEMENT DES LAURÉAT·ES.....	195
	INTRODUCTION.....	195
1.	LES LAURÉAT·ES DES PANELS SH6 ET PE9 : DONNÉES DE CADRAGE	197
1-1.	<i>En France, un plus grand nombre de projets sélectionnés en astrophysique qu'en histoire.....</i>	198
1-1-1.	Les projets PE9 et SH6 avec institution française en bonne position au niveau européen	198
1-1-2.	PE9 et SH6, des panels moyennement dotés.....	201
1-1-3.	Une augmentation de la sélection de projets à partir de 2013	203
1-2.	<i>Les profils des lauréat-es des panels SH6 et PE9</i>	205
1-2-1.	Des jeunes lauréat-es historien·nes, chercheur·es au CNRS, peu nombreux·ses dans la discipline	206
1-2-2.	Plus de lauréat-es en astrophysique, plus proches de la démographie disciplinaire	213
2.	DES IDENTITÉ·ES DE CHERCHEUR·ES.....	218
2-1.	<i>Des chemins tout tracés ?.....</i>	219
2-1-1.	Par passion, par paresse, par hasard, se définir – ou non – en tant qu'historien·nes et astrophysicien·nes	220
2-1-2.	« Royale » ou « universitaire », les voies « classiques » vers la profession de chercheur·e	225
2-1-3.	Des parcours « atypiques » ?.....	228
2-2.	<i>Les conditions d'emploi des lauréat-es en France et en Europe</i>	233
2-2-1.	Faire ses armes à l'international pour être recruté·e en France en astrophysique.....	234
2-2-2.	Les récits des recrutements.....	238

<i>Conclusion des parties 1 et 2</i>	242
3. PLUSIEURS LOGIQUES D'ENGAGEMENT VERS L'ERC.....	245
3-1. <i>Les candidat-es « chef-fes d'orchestre »</i>	247
3-1-1. Risquer la découverte.....	247
3-1-2. Le-la « chef-fe d'orchestre ».....	250
3-1-3. Écrire la partition scientifique.....	253
3-2. <i>Les candidat-es « chef-fes d'entreprise »</i>	255
3-2-1. À l'origine, un problème financier à résoudre.....	256
3-2-2. Adapter son projet en fonction du marché.....	258
3-2-3. L'équipe : une économie du financement sur projet.....	260
3-3. <i>Les candidat-es « électrons libres »</i>	263
3-3-1. Élargir sa sphère d'autonomie.....	263
3-3-2. « Développer ses trucs ».....	266
3-3-3. Les liens de proximité dans des collectifs de confiance.....	267
3-4. <i>Les candidat-es « francs-tireurs »</i>	270
3-4-1. Stabiliser sa situation pour un temps ou pour longtemps.....	270
3-4-2. Augmenter sa valeur sur le marché de l'emploi académique.....	272
3-4-3. Le nécessaire travail en projet.....	274
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	276
CHAPITRE IV	279
CONSTRUIRE SA CANDIDATURE, SE PROJETER EN LAURÉAT·E DE L'ERC	279
INTRODUCTION.....	279
1. ÉCRIRE SEUL·E OU A PLUSIEURS ? LES FORMES DE SOUTIEN DANS LA MISE EN COMPÉTITION DE SOI.....	282
1-1. <i>Évaluer son idée et la mise en risque</i>	282
1-1-1. Avoir la « bonne idée » scientifique et savoir se mettre à l'épreuve.....	282
1-1-2. S'assurer du soutien de ses proches.....	286
1-2. <i>Se familiariser avec les règles du jeu</i>	291
1-2-1. L'apprentissage par l'expérience de la maîtrise de la rhétorique.....	291
1-2-2. Les collègues comme ressources dans la consolidation de la rédaction.....	300
1-2-3. Les professionnel·les de l'accompagnement, technicien·nes de l'administratif et du financier et « coachs ».....	305
<i>Conclusion de la partie 1</i>	314
2. LE PROFIL OU LE PROJET ? À LA RECHERCHE DE CE QUI COMPTE POUR UNE BONNE CANDIDATURE.....	316
2-1. <i>La description du profil ou savoir se mettre en valeur pour un ERC</i>	316
2-1-1. Avoir le bon CV pour l'ERC.....	317
2-1-2. Arranger la présentation de soi.....	321
2-2. <i>Des idées qui deviennent des projets ERC</i>	325
2-2-1. Le bon moment, le bon format : un projet ambitieux qui nécessite des financements importants.....	326

2-2-2. Un projet risqué et avec de la portée scientifique	332
2-2-3. Une part de chance	340
<i>Conclusion de la partie 2</i>	341
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	342
CHAPITRE V	347
GÉRER UN COLLECTIF PERSONNALISÉ EN MODE PROJET	347
INTRODUCTION	347
1. ORGANISER SON EQUIPE DE CONFIANCE, GERER LES INCERTITUDES DU PROJET	351
1-1. <i>Composer et recruter son « équipe de rêve »</i>	352
1-1-1. Intégrer des proches, s'assurer de la qualité du noyau de l'équipe	353
1-1-2. S'assurer de « bons recrutements » pour le succès en recherche	357
1-2. <i>Des visions du rôle de porteur-e de projet aux modèles d'organisation du travail scientifique en</i> <i>équipe</i>	361
1-2-1. Les rôles et activités de coordinateur-riche de collectif personnalisé en mode projet	362
1-2-2. Animer le projet, créer des affinités et aider à « réaliser les potentiels »	367
<i>Conclusion de la partie 1</i>	372
2. ARTICULER SES TEMPS DE CHERCHEUR·E PORTEUR·E DE PROJET DE RECHERCHE ERC	374
2-1. <i>Coordonner la science, y articuler les différentes facettes de son activité de chercheur-es</i>	375
2-1-1. La gestion du projet, tâche administrative ou scientifique ?	375
2-1-2. Guider la science en collectif et en projet	379
2-2. <i>Disposer des ressources pour la gestion administrative et financière du projet</i>	385
2-2-1. Appliquer les règles financières du financement par projet européen	385
2-2-2. Les règles de l'Europe, le-la porteur-e, les services généraux et les gestionnaires de laboratoire de l'établissement d'accueil	391
2-2-3. Prendre le prétexte de l'ERC, transformer les organisations ?	395
<i>Conclusion de la partie 2</i>	399
3. DES LAUREAT·ES ET DES COLLEGUES : LA RECEPTION DES ERC EN CONTEXTES LOCAUX	402
3-1. <i>« Tout le monde était content, après je pense qu'il y a des petites jalousies »</i>	403
3-1-1. Faire ruisseler les bénéfices ?	403
3-1-2. Gérer les « jalousies » : faire de l'histoire « collective-personnalisée » de l'ERC une histoire effectivement et avant tout collective	407
3-2. <i>Faire entrer l'ERC dans le quotidien du laboratoire</i>	412
3-2-1. Projet personnel, projet de laboratoire ?	412
3-2-2. La vie de laboratoire dans le partage des ressources financières, entre lissage des inégalités et palliatif au manque de soutien de base	417
<i>Conclusion de la partie 3</i>	423
CONCLUSION DU CHAPITRE 5	424
CHAPITRE VI	431

PROJETS DE CARRIÈRE, CARRIÈRES EN PROJETS	431
INTRODUCTION.....	431
1. CE QUE L'ERC FAIT A LA RECHERCHE EN COLLECTIF PERSONNALISE	434
1-1. <i>Ce que l'ERC fait à la production scientifique du-de la lauréat-e</i>	434
1-1-1. Chausser des bottes de sept lieues dans sa recherche	435
1-1-2. Les résultats du projet et les temporalité(s) de la production scientifique	437
1-2. <i>Ce que fait l'ERC aux réseaux et aux collectifs de travail du-de la lauréat-e</i>	443
1-2-1. Visibilité du projet et de son-sa lauréat-e et élargissement des réseaux de collaboration	443
1-2-2. L'individuel et le collectif dans les effets de carrière	445
2. CE QUE L'ERC FAIT AUX CARRIERES DES LAUREAT-ES	450
2-1. <i>Ce que l'ERC fait à la notoriété des lauréat-es</i>	451
2-1-1. Accumulations de prix, prix en perspective	451
2-1-2. Visibles et sollicité-es	456
2-1-3. La présence médiatique	458
2-2. <i>L'ERC, un turning point dans la carrière scientifique ?</i>	459
2-2-1. Primes, avancements et promotions	460
2-2-2. La question de l'habilitation à diriger des recherches	461
2-2-3. Passer plus vite professeur-e ou directeur-e de recherche avec l'ERC ?	462
2-2-4. L'ERC comme <i>turning point</i> vers la titularisation	465
2-2-5. Des perspectives de titularisation qui s'ouvrent dans des universités, des candidatures à succès au CNRS plus complexes	466
<i>Conclusion de la partie 2</i>	471
3. CE QUE L'ERC FAIT AUX PRATIQUES DE RECHERCHE DES LAUREAT-ES	473
3-1. <i>Les modèles de compétition de la recherche</i>	473
3-1-1. L'échelle de la compétition internationale pour les sciences de l'univers	474
3-1-2. Un parcours individuel européen pour les historien-nes.....	476
3-2. <i>Mener une carrière par projets ?</i>	478
3-2-1. La question du maintien de sa recherche à la fin du projet.....	478
3-2-2. Lauréat-e permanent-e ? Redéposer un projet à l'ERC, s'engager durablement dans une carrière de lauréat-e ?.....	482
<i>Conclusion de la partie 3</i>	488
CONCLUSION DU CHAPITRE 6	489
CONCLUSION GENERALE	491
BIBLIOGRAPHIE	499
TABLE DES MATIÈRES.....	525
Liste des encadrés	533
Liste des tableaux et figures.....	535

Liste des encadrés

Encadré 1 - Budgets et financements des projets ERC sous les 7 ^e et 8 ^e PCRD	25
Encadré 2 - Les entretiens en visioconférence	51
Encadré 3 - Les activités de la R&D selon l'OCDE	82
Encadré 4 - Démographie des historien·nes en France en 2019	207
Encadré 5 - Démographie des chercheur·es en sciences de l'univers en France en 2019	214
Encadré 6 - Récit d'un parcours très atypique	231
Encadré 7 - Récit d'une mobilité postdoctorale à l'international.....	237
Encadré 8 - Récit d'une démarche de candidature à un projet ERC	290
Encadré 9 - Le rite du passage à l'oral	310
Encadré 10 - Récit de la construction d'un collectif personnalisé en mode projet	357
Encadré 11 - Récit d'un dépôt de projet à l'ERC et de l'obtention d'un poste de titulaire....	408
Encadré 12 - Récit de projets dans la carrière de chercheur	439
Encadré 13 - Récit d'une carrière en projets	484

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 - Description des catégories de bourses <i>starting</i> , <i>consolidator</i> et <i>advanced grants</i> de l'ERC.....	27
Tableau 2 - Présentation des caractéristiques des projets StG, CoG et AdG des lauréat-es interviewé-es des panels SH6 avec institution d'accueil en France	49
Tableau 3 - Présentation des caractéristiques des projets StG, CoG et AdG des lauréat-es interviewé-es des panels PE9 avec institution d'accueil en France	49
Figure 4 - L'ERC dans le 8 ^e programme-cadre pour la recherche et l'innovation – Horizon 2020	101
Graphique 5 - Évolution de la part du budget de l'ERC dans le budget total pour la recherche au niveau européen (PCRD et EURATOM) en millions d'ECU ou d'EUROS	102
Tableau 6 - Composition du dossier de candidature ERC <i>starting</i> , <i>consolidator</i> et <i>advanced grants</i>	107
Figure 7 - Schéma de présentation du processus de sélection des projets ERC StG, CoG et AdG	108
Tableau 8 – Descriptif des bourses ERC StG, CoG et AdG	115
Tableau 9 - Critères d'évaluation du <i>principal investigator</i>	117
Figure 10 - Objectifs et indicateurs de la Stratégie de mise en œuvre de l'ERC	132
Document 11 - Capture d'écran du compte twitter de l'ERC – 04 octobre 2022	136
Document 12 - Capture d'écran du site institutionnel de l'ERC – « <i>Nobel week : two ERC grantees awarded 2021 Nobel Prizes</i> ».....	136
Graphique 13 - Nombre de projets sélectionnés et déposés avec institution d'accueil (HI) en France en fonction des types de bourses, toutes disciplines confondues sur la période 2007-2020.....	151

Tableau 14 - Montant total de financement des projets sélectionnés avec HI en France en fonction des types de bourses et toutes disciplines confondues sur la période 2007-2020....	152
Graphique 15 - Nombre de projets ERC évalués avec HI en France par types de bourses et par année, toutes disciplines confondues.....	153
Graphique 16 - Taux de sélection et nombre de projets évalués et sélectionnés <i>starting</i> et <i>consolidator grants</i> avec institution d'accueil en France par année, toutes disciplines confondues.....	154
Graphique 17 - Taux de sélection et nombre de projets évalués et sélectionnés <i>advanced grants</i> avec institution d'accueil en France par année, toutes disciplines confondues.....	154
Tableau 18 - Budgets et nombre de projets sélectionnés par domaine avec institution d'accueil en France sur la période allant de 2007 à 2020	157
Document 19 - Capture d'écran, annonce de la réunion de préparation aux auditions ERC StG 2021 le 31 août 2021	172
Document 20 - Bloc-notes, pin's et fascicule de présentation mis à disposition des participant·es à la réunion de préparation aux auditions StG 2019	172
Tableau 21 - Classement des vingt institutions d'accueil françaises ayant le plus grand nombre de bourses ERC StG, CoG et AdG entre 2007 et 2020, toutes disciplines confondues.....	176
Tableau 22 - Nombre de projets ERC sélectionnés par région française sur la période 2007-2020, toutes disciplines et types de bourses confondues.....	177
Tableau 23 - Nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés par domaines, tous pays et en France sur la période 2007-2020	199
Graphique 24 - Nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans les panels SH6 et PE9 par pays sur la période 2007-2020	200
Tableau 25 - Nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés par panels, tous pays et en France sur la période 2007-2020	202
Graphique 26 - Évolution du nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel SH6 avec HI en France par année sur la période 2007-2020	204

Graphique 27 - Évolution du nombre de projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel PE9 avec HI en France par année sur la période 2007-2020.....	204
Graphique 28 - Répartition homme/femme des projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel SH6 avec HI en France sur la période 2007-2020.....	208
Graphique 29 - Institution d'accueil en France des hommes et femmes lauréat·es du panel SH6 sur la période 2007-2020.....	210
Graphique 30 - Répartition homme/femme des projets StG, CoG et AdG sélectionnés dans le panel PE9 avec HI en France sur la période 2007-2020.....	215
Graphique 31 - Institution d'accueil en France des hommes et femmes lauréat·es du panel SH6 sur la période 2007-2020.....	216
Tableau 32 - Logiques d'engagement et catégories de candidat·es.....	246
Tableau 33 - Caractéristiques des collectifs personnalisés en mode projet en sciences de l'univers et en histoire.....	426
Tableau 34 - Prix obtenus par les lauréat·es enquêté·es des panels SH6 et PE9 en fonction des types de bourses.....	452
Tableau 35 - Prix obtenus par les lauréat·es enquêté·es des panels SH6 et PE9 en fonction de leur sexe.....	454
Tableau 36 - Caractéristiques de carrière des enquêté·es en fonction des logiques d'engagement à l'ERC.....	466

Liste des annexes

Annexe 1 - Présentation synthétique des caractéristiques des lauréat·es StG, CoG et AdG des panels SH6 et PE9 avec institution d'accueil en France interviewé·es.....	540
Annexe 2 - Exemple de grille d'entretien – Lauréat·es ERC PE9.....	541
Annexe 3 - Les données de la prosopographie.....	544
Annexe 4 - Liste des entretiens complémentaires et types d'acteur·rices.....	547
Annexe 5 - Corpus documentaire.....	548
Annexe 6 - Liste des bases de données enquête quantitative.....	552
Annexe 7 - Liste des membres du premier conseil scientifique de l'ERC.....	554
Annexe 8 - Liste des panels ERC par domaines.....	555
Annexe 9 - Membres du Conseil scientifique nommés (Décision du 12 décembre 2013)	556
Annexe 10 - Liste des projets, groupes de travail et groupes d'experts mandatés par l'ERC pour le suivi et l'évaluation de son programme de financement.....	557
Annexe 11 - Liste des institutions d'accueil françaises ayant obtenu un financement ERC entre 2007 et 2020, par type de bourse et toutes disciplines confondues.....	559
Annexe 12 - Prix obtenus par les lauréat·es par panel et par type de bourse.....	562
Annexe 13 - Médailles CNRS obtenues par les lauréat·es par panel et par type de bourse...	563
Annexe 14 - Âges moyens de l'obtention des diplômes de doctorat et d'HDR des enquêté·es et écarts d'années entre l'obtention de l'ERC et de l'HDR en fonction des institutions hôtes, employeurs des enquêté·es au moment de l'obtention de l'ERC.....	564
Annexe 15 - Âges moyens de l'obtention des diplômes de doctorat et HDR des enquêté·es et écarts d'années entre l'obtention de l'ERC et de l'HDR en fonction des panels et des bourses.....	565

Annexe 1 - Présentation synthétique des caractéristiques des lauréat-es StG, CoG et AdG des panels SH6 et PE9 avec institution d'accueil en France interviewé-es

N° d'entretien (LAnnée_ordre entretien)	Panel	Sexe	Type de bourse	Période d'obtention du projet
L2018_01	Lauréate ERC SH6	F	<i>Starting</i>	FP7 (2007-2013)
L2018_02	Lauréate ERC SH6	F	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2018_03	Lauréat ERC SH6	H	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2018_04	Lauréat ERC SH6	H	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2019_05	Lauréate ERC SH6	F	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2019_06	Lauréate ERC SH6	F	<i>Consolidator*</i>	FP7 (2007-2013)
L2019_07	Lauréat ERC SH6	H	<i>Consolidator*</i>	FP7 (2007-2013)
L2019_09	Lauréat ERC SH6	H	<i>Advanced</i>	FP7 (2007-2013)
L2019_11	Lauréate ERC SH6	F	<i>Advanced</i>	H2020 (2014-2020)
L2019_12	Lauréat ERC SH6	H	<i>Advanced</i>	H2020 (2014-2020)
L2019_14	Lauréat ERC SH6	H	<i>Starting</i>	FP7 (2007-2013)
L2019_15	Lauréat ERC SH6	H	<i>Advanced</i>	FP7 (2007-2013)
L2020_19	Lauréat ERC SH6	H	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2021_21	Lauréate ERC SH6	F	<i>Consolidator</i>	FP7 (2007-2013)
L2021_22	Lauréate ERC SH6	F	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2021_23	Lauréat ERC PE9	H	<i>Advanced</i>	H2020 (2014-2020)
L2021_24	Lauréate ERC SH6	F	<i>Advanced</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_25	Lauréat ERC SH6	H	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_26	Lauréat ERC SH6	H	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_27	Lauréat ERC PE9	H	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_28	Lauréate ERC PE9	F	<i>Advanced</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_29	Lauréate ERC PE9	F	<i>Consolidator*</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_30	Lauréate ERC SH6	F	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_31	Lauréat ERC PE9	H	<i>Consolidator*</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_32	Lauréat ERC SH6	H	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_34	Lauréat ERC PE9	H	<i>Starting</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_35	Lauréat ERC PE9	H	<i>Starting</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_36	Lauréat ERC PE9	H	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_37	Lauréate ERC PE9	F	<i>Advanced</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_39	Lauréat ERC PE9	H	<i>Starting</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_40	Lauréat ERC PE9	H	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_41	Lauréat ERC PE9	H	<i>Advanced</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_42	Lauréat ERC PE9	H	<i>Consolidator</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_44	Lauréat ERC PE9	H	<i>Advanced</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_45	Lauréate ERC PE9	F	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_46	Lauréate ERC PE9	F	<i>Consolidator</i>	FP7 (2007-2013)
L2022_48	Lauréate ERC PE9	F	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_49	Lauréat ERC PE9	H	<i>Starting</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_50	Lauréat ERC PE9	H	<i>Advanced</i>	H2020 (2014-2020)
L2022_51	Lauréate ERC PE9	F	<i>Advanced</i>	FP7 (2007-2013)

*La bourse *Consolidator grant* ayant été créée en 2013, ces quatre entretiens ont été recodés pour l'analyse uniquement (et non pour la sélection des personnes à solliciter) en différenciant les *Starting* (2 à 7 ans après la thèse) et *Consolidator grants* (7 à 12 ans après la thèse).

Annexe 2 - Exemple de grille d'entretien – Lauréat-es ERC PE9

Tout d'abord, merci beaucoup d'avoir accepté de réaliser cet entretien aujourd'hui avec moi, je suis ravie de vous rencontrer dans le cadre de ma thèse. Ces entretiens sont en effet très importants pour mon travail, si vous le souhaitez d'ailleurs, je peux vous en dire quelques mots afin de vous redonner le contexte et les objectifs et de vous indiquer ensuite les grands temps de cet entretien.

C'est une thèse en sociologie des professions scientifiques et de l'action publique, dans laquelle je m'intéresse à rendre compte des expériences singulières et des trajectoires des lauréates ERC, de manière comparée entre deux domaines scientifiques, l'histoire et les sciences de l'univers. En partant des individus, l'idée est de saisir la manière dont l'ERC s'insère dans une carrière académique et de tenter d'en voir les effets sur le chercheur lui-même, son activité scientifique, sa carrière, mais aussi sur les collectifs et la discipline. Depuis quelques années maintenant, j'ai mené une première série d'entretiens avec des lauréats d'ERC en histoire. Et maintenant j'entame une série d'entretiens avec les lauréats du panel PE9. Pour ce qui est de l'entretien, celui-ci se découpe en trois temps.

Trois temps : 1/ commence par votre parcours en tant qu'astrophysicien/astronome (cursus universitaire et parcours académique, objets d'études), 2/ les motivations au dépôt d'un ERC, ainsi que la manière dont s'est déroulé le montage 3/ la manière dont se passe le projet (techniquement, scientifiquement) et ce que l'obtention d'un ERC a transformé dans votre quotidien de chercheuse.

Cet entretien sera enregistré pour les besoins de la retranscription, mais utilisé de façon anonyme. Avez-vous des questions ?

Nom et prénom de l'enquêté / Date / Projet ERC / Lieu

<i>Thèmes</i>	<i>Sous-thèmes et points spécifiques à aborder</i>
1. Trajectoire et portrait (Carrière scientifique / positionnement scientifique / objet d'étude / autres activités)	<ol style="list-style-type: none">1- Si vous le voulez bien, pour débiter, de manière très rapide, ce qui ne sera pas facile au vu de votre parcours, pouvez-vous m'indiquer comment êtes-vous « devenue astrophysicien·ne » ? (Parcours universitaire et académique, motivations ?)2- Est-ce que selon vous c'est un parcours que l'on pourrait qualifier de modal dans votre discipline ? est-ce que l'agrégation est un indispensable par exemple ? Devenir chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e était un choix3- Est-ce que cela a été facile en tant que femme ? <p>Objets de recherche :</p>

	<p>4- Comment concevez-vous le « travail scientifique » sur votre objet et dans votre discipline ? Dans le sens d'une « manière de travailler », qui soit par exemple collective ou individuelle, l'intégration dans le laboratoire, les réseaux internationaux, les grands instruments, les méthodes.</p>
<p>2. Les motivations au dépôt d'un projet ERC et l'expérience du montage du projet</p>	<p><u>Motivation au dépôt d'un ERC</u></p> <p>5- Pourquoi avez-vous décidé de déposer un projet ERC ? A quel moment vous avez souhaité faire cette démarche ? Qu'est ce qui a été décisif pour vous lancer dans cette démarche ?</p> <p>6- Avez-vous reçu de l'aide pour le dépôt ? Comment avez-vous monté le budget ?</p> <p>7- Que connaissiez-vous de l'ERC ? Comment en avez-vous entendu parler ? Vous a-t-on incité à candidater ? Avez-vous assisté à des réunions du Ministère ou de votre établissement ?</p> <p>8- Comment appréhende-t-on le critère unique de l'ERC qu'est « l'excellence scientifique – du profil et du projet - à un niveau européen » ? Qu'est-ce que cela signifie pour vous « l'excellence » ?</p> <p>9- Comment évalue-t-on le côté « high-risk/ high-gain » pour des projets en astrophysique ? Étiez-vous familièr-e auparavant de cette notion ?</p> <p>10- Avec toute la charge de travail qui est la vôtre, est-ce qu'il vous a été facile d'intégrer cette nouvelle activité dans votre quotidien (personnel et professionnel) ?</p> <p>11- Comment ce type de projet s'accommode-t-il avec une vie privée et une carrière scientifique en tant que femme dans une discipline telle que l'astrophysique ?</p> <p><u>Le projet</u></p> <p>12- Est-ce un projet qui a été pensé avec d'autres collègues ?</p> <p>13- Comment s'est déroulée la coordination et la gestion du projet ? avez-vous eu de l'aide pour cela ?</p> <p>14- Qu'est-ce que l'ERC vous permet / vous a permis de financer en priorité ?</p> <p>15- Si votre ERC vous permet de financer des post-docs ou doctorants, est-ce que vous les préparez aux concours de recrutement (CNRS, qualification...) ?</p> <p>16- Pensez-vous que le fait d'être sur un ERC va leur permettre d'évoluer plus facilement vers une carrière académique ?</p> <p>17- Est-ce que vous conseillez à ces jeunes chercheurs de candidater sur un ERC ? est-ce que vous les avez conseillés spécifique pour cela ?</p> <p><u>La réception des résultats</u></p> <p>18- Comment le fait d'avoir une ERC a-t-il été perçu par vos collègues au sein du laboratoire et par l'institution d'accueil ? Lors de mes différents entretiens, de nombreux lauréats m'ont indiqué qu'ils avaient senti une différence dans la réception de cette nouvelle, entre les collègues qui pouvaient parfois être mitigés, contrairement à des marques de reconnaissance et de félicitation – parfois soudaines – de la part de l'institution hôte, avez-vous ressenti cela également ?</p> <p>19- Certains organismes accordent des primes ou certaines universités proposent des décharges aux lauréats, avez-vous également pu bénéficier de dispositifs particuliers de la part de votre institution d'accueil ?</p> <p><u>Configuration de la discipline et ERC</u></p> <p>20- Du point de vue de votre objet de recherche, pensez-vous que vous auriez pu avoir les mêmes résultats/mener cette recherche sans l'ERC ?</p> <p>21- Quels effets pensez-vous que ce type de bourse (i.e. sur la base d'une candidature individuelle, avec de tels montants) peut avoir au fil du temps sur la discipline au niveau national et européen ?</p>
<p>3. Recherche par projet (ERC),</p>	

carrière et trajectoire	<p>22- Quelle est votre expérience et que pensez-vous de la recherche par projet ? Que pensez-vous de la politique actuelle de la recherche ?</p> <p>23- Selon votre expérience, pensez-vous que l'ERC amène vers une nouvelle « catégorie » d'astrophysicien-ne ? qui aurait des caractéristiques particulières ? une nouvelle figure du savant ?</p> <p>24- Est-ce que participer à l'ERC renvoie pour vous à des engagements pro-européens ? Ou à une sorte de « République européenne des sciences » ?</p> <p>25- Selon vous, est-ce que le fait d'avoir une ERC a modifié votre activité de recherche ? ou a eu des effets sur votre carrière ? Comment cela se traduit-il concrètement ?</p> <p>26- Au cours de mes recherches sur l'histoire sociale de l'ERC, j'ai découvert que cette bourse était l'initiative d' « éminents scientifiques » dont des prix Nobels, dans un contexte de concurrence du développement de la recherche et de l'innovation avec les États-Unis. Pensez-vous que l'ERC peut mener vers des prix Nobels ?</p> <p>27- Vous avez reçu de nombreux prix et marques de reconnaissance de votre travail, j'ai vu que l'ERC était cité dans la liste de vos principales distinctions ? quelle place l'obtention d'un tel projet a dans toutes ces marques de reconnaissance d'une contribution aux avancées de la recherche dans la discipline ?</p> <p>28- Pensez-vous que l'ERC deviendrait un instrument de financement autant plébiscité par les institutions de recherche ? Que pensez-vous de cette incitation forte à déposer des de la part des organismes de recherche à déposer des ERC ?</p> <p>29- Au cours de mes entretiens avec des lauréat-es, ce qui est frappant c'est de voir la manière dont l'ERC devient une nouvelle voie vers et dans la carrière académique, qui vient en parallèle des modes « classiques » de recrutement et de progression de carrière tels que conçu en France, que pensez-vous de cette « utilisation » de l'ERC comme mode d'entrée dans la carrière ?</p> <p>30- Sans être une voie d'entrée, est-ce que vous pensez que l'ERC sera un indispensable pour une carrière ou une carrière « d'excellence » dans votre domaine ?</p> <p>31- Comment voyez-vous l'évolution de l'ERC ?</p> <p>32- Aujourd'hui, recommanderiez-vous à des collègues de déposer un ERC ?</p> <p>33- Souhaitez-vous re-candidater vous-même ?</p>
--------------------------------	---

- **Sexe, âge, situation familiale, profession du conjoint/conjointe, profession père/mère, nationalité**
- **Avez-vous des points qui vous semblent importants que nous n'aurions pas abordé ?**
- Demander si ils-elles recommandent des personnes que je pourrais rencontrer dans le cadre de ma thèse
- Demander s'il est possible qu'ils-elles m'envoient leur projet

Annexe 3 - Les données de la prosopographie

Près de 145 entrées ont été remplies afin de réaliser une étude prosopographique des 40 lauréat·es enquêté·es. Les données ont été complétées sur la base des informations issues 1) des bases de données de l'ERC (type ERC obtenu, date, etc) ; 2) des CV et informations disponibles en ligne concernant les parcours professionnels et les projets (parcours universitaire, postes occupés, prix etc. mais aussi nombre de personnes sur le projet par exemple) ; 3) des entretiens réalisés (situation maritale, complément sur les parcours universitaires et professionnels).

Les données sont réparties comme suit :

- **Données sur les projets ERC obtenus** (type de projet, année, institution hôte) mais aussi données concernant le nombre de dépôt avant obtention, les intentions de dépôt à la suite de l'obtention du projet, si les lauréat·es sont *double grantees* (c'est-à-dire s'ils·elles ont obtenu une seconde bourse à l'ERC suite à la première sélection) et enfin nombre de personnes à travailler sur le projet
- Les **catégories de logiques d'engagement** élaborées dans le chapitre 3 dans lesquelles nous avons positionné les enquêté·es (découverte, équipe, indépendance, carrière)
- Les **caractéristiques et origines sociales des lauréat·es** avant le projet à l'ERC : année de naissance, sexe, lieu de naissance, nationalité, situation familiale, nombre d'enfants, année de naissance du premier enfant, profession du·de la conjointe, profession des parents
- Les **parcours universitaires** : préparation, agrégation, école normale, formation universitaire, autre école, directeur·ice de thèse, lieu de thèse en France ou à l'étranger, établissement de thèse, année d'obtention de la thèse ou thèse de troisième cycle
- **HDR et mobilité internationale longue** : année obtention HDR ou thèse d'état, nombre de mobilités longues à l'international après la thèse (chercheur·e invité·e ou équivalent, *fellowships*, prise de poste), année de la première mobilité, lieu(x) de la mobilité
- Les **trajectoires professionnelles** : données à trois moments de la trajectoire professionnelle : **1)** premier poste après la thèse avant un poste de titulaire : année d'obtention, typologie (post-doc, ATER, IGE, maître-assistant ou équivalent, enseignant secondaire, coopération militaire) ; France ou étranger ; financement européen ; type de financement européen ; pays de la mobilité ; nom établissement ; **2)** premier poste de titulaire chercheur·e ou enseignant·e-chercheur·e : titulaire (O/N) ;

année d'obtention poste de titulaire ; typologie (chargé de recherche ou équivalent, EC ou équivalent, DR ou équivalent, professeur ou équivalent) ; en France ou étranger ; type d'établissement employeur (Université, organisme de recherche, autre : grandes écoles) ; nom employeur ; nom de l'établissement d'exercice de la profession, nom du laboratoire de recherche, pays, région, ville ; **3**) poste actuel (2023) : différent de premier poste de titulaire (O/N), titulaire, année obtention du poste actuel, mobilité géographique sans changement de statut, typologie (émérite, *tenure track*, CR ou équivalent, EC ou équivalent, DR ou équivalent, Prof ou équivalent ; en France ou à l'étranger ; typologie des établissements employeurs (université, organismes de recherche, autres grandes écoles) ; nom de l'établissement d'exercice, nom du laboratoire, pays, région

- Indicateurs de **capital scientifique** (pour chaque donnée, il y a l'année afin de déterminer si ces types de capitaux étaient existants avant ERC et /ou après ERC) : prix scientifique, année premier prix scientifique, nom prix scientifique, membre comité de revue, nom de la revue, année 1er comité revue, responsable de collection, nom de la collection, année responsabilité collection, IUF, année IUF, membre évaluateur ERC (panel), année membre évaluateur panel ERC, *external reviewer* ERC avant dépôt, monographies, année première monographie, nombre de monographies au total (juillet 2023), date dernière monographie, citations depuis 2017-2018 en juillet 2023 (google scholar), citations en juillet 2023 (google scholar), nombre de thèses en cours en direction et co-direction en juillet 2023 (theses.fr), nombre de thèses soutenues en direction ou co-direction juillet 2023 (theses.fr)
- Indicateurs de **capital de pouvoir universitaire** : responsabilité instances centrales universités et organismes, type de responsabilité, année première responsabilité, responsabilité équipe ou laboratoire, type de responsabilité labo, année responsabilité labo, comités professionnels (CNU/CNRS), année comité (CNU/CNRS), membre mission / grands instruments, année membre missions grands instruments, type mission grands instruments, membre académie savante, nom académie savante, année académie savante
- Indicateurs du **capital de notoriété intellectuelle** : publication livre de poche ou grande diffusion, année publication livre de poche, éditeur, participation émissions de TV ou internet émissions de radio, année première émission TV/internet/radio, type émission

TV/internet/radio, articles de presse nationale (le monde principalement), type de presse, année presse

- Indicateurs du **capital de pouvoir économique et dispositions politiques** : projet ANR ou autres contrats équivalents obtenus avant ERC (en coordination), participation à un projet ANR ou européen hors ERC avant ERC, type de projet participation et coordination ANR et Europe, participation projet ERC avant obtention ERC, nom du projet ERC sur lequel a participé, prise de position dans les médias sur ESR, année prise de position dans les médias
- **Analyse des réseaux lauréat·es** : nombre ERC dans labo et équipe avant ERC, nombre de projets ERC dans le labo en juillet 2023, noms, nombre de lauréat·es cité·es dans l'entretien

Annexe 4 - Liste des entretiens complémentaires et types d'acteur·rices

N° d'entretien (AAnnée_ordre entretien)	Type d'acteur·rice	Sexe
A2019_08	Lauréat ERC autre panel	H
A2019_10	Historien non lauréat	H
A2019_13	Lauréat ERC SH6 - HI hors France	F
A2020_16	Historien non lauréat	H
A2020_17	Historien non lauréat	H
A2020_18	Acteur ERC	H
A2021_20	Acteur ERC	H
A2022_33	Astrophysicien non lauréat	H
A2022_38	Astrophysicien non lauréat	H
A2022_43	Soutien à la recherche - projets européens	F
A2022_47	Acteur ERC	F
A2022_52	Acteur ERC	H
A2022_53	Soutien à la recherche - projets européens	H
A2022_54	Soutien à la recherche - projets européens	F
A2023_55	Acteur ERC	H
A2023_56	Soutien à la recherche - projets européens	F

Annexe 5 - Corpus documentaire

AGHION Philippe, 2010, *L'excellence universitaire : leçons des expériences internationales. Rapport d'étape de la mission Aghion à Mme Valérie Pécresse ministre de l'Enseignement supérieur et de recherche.*

BIZET Jean, 2004, *Rapport de M. Wim KOK sur la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.*

BUSH Vannevar, 1945, *Science: The Endless Frontier.*

COMMISSION EUROPÉENNE, 2015, *Science behind the projects. Research funded by the European Research Council in FP7 (2007-2013).*

COMMISSION EUROPEENNE, 2013, *Décision de la Commission du 12 décembre 2013 établissant un Conseil européen de la recherche.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2008, *Décision de la Commission instituant l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche pour la gestion du programme communautaire spécifique "Idées" en matière de recherche exploratoire.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2007a, *Décision de la Commission du 2 février 2007 établissant un Conseil européen de la recherche.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2007b, *Livre vert. L'Espace européen de la recherche : nouvelles perspectives.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2007c, *Un marché unique pour l'Europe du 21e siècle.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2005a, *Proposition de Décision du Conseil relative au programme spécifique « Idées » mettant en œuvre le 7e programme-cadre (2007-2013) de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2005b, *Recommandations de la Commission du 11 mars 2005 concernant la charte européenne du chercheur et un code de conduite pour le recrutement des chercheurs.*

COMMISSION EUROPÉENNE, 2004, *Europe and Basic research.*

COMMISSION EUROPEENNE, 2000a, *Vers un espace européen de la recherche*.

COMMISSION EUROPEENNE, 2000b, (*Synthèse*) *Vers un espace européen de la recherche (EER)*

COMMISSION EUROPEENNE, 1993, *Croissance, compétitivité, emploi - Les défis et les pistes pour entrer dans le 21ème siècle - Livre Blanc*, Publications Office of the European Union.

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE et RESEAU DES CORRESPONDANTS EUROPE, 2018, *Renforcer sa participation aux programmes européens*.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2013, *Décision du Conseil du 3 décembre 2013 établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » (2014-2020)*.

CONSEIL EUROPEEN, 2008, *Conseil européen de Bruxelles 13 et 14 mars 2008. Conclusions de la Présidence*.

CONSEIL EUROPEEN, 2000, *Conseil européen Lisbonne 24.03.2000: Conclusions de la Présidence*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL, 2022, *Annual report on the ERC activities and achievements in 2021*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL, 2018, *ERC Monitoring and Evaluation Strategy 2018*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL EXECUTIVE AGENCY (COMMISSION EUROPÉENNE), 2020, *Information for Applicants to the Advanced Grant 2020 Call*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL EXECUTIVE AGENCY (COMMISSION EUROPÉENNE), 2019a, *Information for Applicants to the Starting and Consolidator Grant 2020 Calls*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL EXECUTIVE AGENCY (COMMISSION EUROPÉENNE), 2019b, *Guide for Peer Reviewers. Applicable to the ERC Starting, Consolidator & Advanced Grants (ERC Work Programme 2020)*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL EXECUTIVE AGENCY (COMMISSION EUROPÉENNE), 2019c, *ERC Work Programme 2020*.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL EXECUTIVE AGENCY (COMMISSION EUROPÉENNE 2017, *ERC*

Rules for Submission & Evaluation.

EUROPEAN RESEARCH COUNCIL EXECUTIVE AGENCY (COMMISSION EUROPÉENNE), 2015, *Rules of procedure and code of conduct of the scientific Council.*

HOUSSIN Didier et TCHAMITCHIAN Philippe, 2012, *Rapport d'évaluation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).*

KOK Wim, 2004, *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.*

MAGNIEN Marie, TOUSSAIN Remi, BARAT-DIVIN Pierre, KALLENBACH Sacha, VERHAEGHE Damien, GABLA Emmanuel et MARGARIA Christian, 2016, *Mission d'évaluation de politiques publiques. La participation française au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation.*

MAYOR Federico, 2003, *The European Research Council. A Cornerstone in the European Research Area.*

MÉNY Yves, 2009, *Towards a world class Frontier Research Organisation. Review of the European Research Council's structures and mechanisms.*

NEDEVA Maria, BRAUN Dietmar, EDLER Jakob, GLASER Jochen, LAREDO Philippe, LAUDEL Grit, LUUKKONEN Terttu, STAMPFER Michael, THOMAS Duncan et WHITLEY Richard, 2012, *Understanding and Assessing the Impact and Outcomes of the ERC and its Funding Schemes: (EURECIA) Final Synthesis Report.*

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, 2021, *Guide de bonnes pratiques RH pour favoriser la participation des chercheurs et chercheuses à des projets européens. Inciter davantage d'acteurs à participer au PCRI et à coordonner des projets. Plan d'action national d'amélioration de la participation française aux projets européens (PAPFE).*

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES, 2003, *Manuel de Frascati 2002 : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental.*

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES, 1996, *L'économie fondée sur le savoir.*

PAPAZOGLU Papazoglou, 2007, *IDEAS: characteristics, priorities, specific elements of the ERC Advanced Grant*.

WIEVIORKA Michel et MORET Jacques, 2017, *Les sciences humaines et sociales françaises à l'échelle de l'Europe et du monde. Rapport à Monsieur Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la recherche*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Annexe 6 - Liste des bases de données enquête quantitative

L'ERC met ainsi à disposition sur son site dans un onglet *Projects and statistics*, une base de données des projets ERC financés et un outil *Advanced analytic tool* (ERIS) permettant d'avoir des « statistiques détaillées et personnalisables sur les projets financés ». Nous avons utilisé ces deux outils pour extraire les données brutes des projets ERC déposés et financés qui seront présentés dans cette thèse. La base de données permet d'accéder aux projets financés par type de bourse, pays, année et panel. L'outil statistique « ERIS » apporte un complément de données concernant notamment les caractéristiques des lauréat·es (âge d'obtention du projet, sexe), les institutions hôtes, publications, brevets.

Base de données	Producteur et provenance des données	Type de données
<p>Page « statistiques » - Site de l'ERC (base de données remplacée par les outils « <i>Dashboard</i> » et « <i>ERIS</i> » en 2023)</p> <p>https://erc.europa.eu/projects-figures/statistics</p> <p>Nouvelle page : https://erc.europa.eu/projects-statistics</p>	<p>ERC</p> <p>Les informations disponibles sont mises à jour après la publication des résultats des appels à projets.</p>	<p>Statistiques et données sur les projets financés et les propositions évaluées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - régime de financement (StG, CoG, AdG, PoC, SyG) - année d'appel - pays - domaine de recherche. <p>Données non brutes mais possibilité export en format <i>Excel</i>.</p>
<p>ERC Datahub funded projects (base de données remplacée par les outils « <i>Dashboard</i> » et « <i>ERIS</i> »)</p> <p>https://erc.europa.eu/projects-figures/project-database (indisponible depuis mi-2023)</p>	<p>ERC - Base de données des projets financés par l'ERC.</p>	<p>Données brutes (année, domaine, type de bourses, institution d'accueil, etc.) et outil d'interrogation et de visualisation de données fourni par l'ERC.</p>
<p>ERC Dashboard (Mise en ligne : 2023)</p> <p>https://erc.europa.eu/projects-statistics/erc_dashboard</p>	<p>ERC - Plateforme des projets financés par l'ERC et des propositions évaluées.</p>	<p>Filtres : programme de financement, pays, année, domaine, panel etc.</p> <p>Export de résultats et de graphiques.</p>

<i>Advanced Analytics tool (ERIS)</i> (Mise en ligne: 2023) https://erc.europa.eu/projects-statistics/advanced-analytics-tool-eris	ERC - Système informatique de visualisation de données des projets financés	Données des projets financés, institutions d'accueil, bibliométrie, sexe, etc.
---	---	--

Annexe 7 - Liste des membres du premier conseil scientifique de l'ERC

Dr Claudio Bordignon (IT), prof. Manuel Castells (ES), prof. Paul Crutzen (NL), prof. Mathias Dewatripont (BE), Dr Daniel Esteve (FR), prof. Pavel Exner (CZ), prof. Hans-Joachim Freund (DE), prof. Wendy Hall (UK), prof. Carl-Henrik Heldin (SE), prof. Fotis Kafatos (EL), prof. Michal Kleiber (PL), prof. Norbert Kroo (HU), prof. Maria Teresa Lago (PT), Dr Oscar Marin Parra (ES), prof. Robert May (UK), prof. Helga Nowotny (AT), prof. Christiane Nüsslein-Volhard (DE), Dr Leena Peltonen-Palotie (FI), prof. Alain Peyraube (FR), Dr Jens Rostrup-Nielsen (DK), prof. Salvatore Settis (IT), et prof. Rolf Zinkernagel (CH).

Annexe 8 - Liste des panels ERC par domaines

Physical Sciences & Engineering		
PE1	Mathematics	All areas of mathematics, pure and applied, plus mathematical foundations of computer science, mathematical physics and statistics.
PE2	Fundamental Constituents of Matter	Particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas, and optical physics.
PE3	Condensed Matter Physics	Structure, electronic properties, fluids, nanosciences, biological physics.
PE4	Physical and Analytical Chemical Sciences	Analytical chemistry, chemical theory, physical chemistry/chemical physics.
PE5	Synthetic Chemistry and Materials	Materials synthesis, structure-properties relations, functional and advanced materials, molecular architecture, organic chemistry.
PE6	Computer Science and Informatics	Informatics and information systems, computer science, scientific computing, intelligent systems.
PE7	Systems and Communication	Electrical, electronic, communication, optical and systems engineering.
PE8	Products and Processes Engineering	Product design, process design and control, construction methods, civil engineering, energy processes, material engineering.
PE9	Universe Sciences	Astro-physics/chemistry/biology; solar system; stellar, galactic and extragalactic astronomy, planetary systems, cosmology, space science, instrumentation.
PE10	Earth System Science	Physical geography, geology, geophysics, atmospheric sciences, oceanography, climatology, cryology, ecology, global environmental change, biogeochemical cycles, natural resources management.
Life Sciences		
LS1	Molecular Biology, Biochemistry, Structural Biology and Molecular Biophysics	Molecular synthesis, modification, mechanisms and interactions, biochemistry, structural biology, molecular biophysics, metabolism, signalling pathways.
LS2	Genetics, 'Omics', Bioinformatics and Systems Biology	Molecular genetics, quantitative genetics, genetic epidemiology, epigenetics, genomics, metagenomics, transcriptomics, proteomics, metabolomics, glycomics, bioinformatics, computational biology, biostatistics, systems biology.
LS3	Cellular and Developmental Biology	Cell biology, cell physiology, signal transduction, organogenesis, developmental genetics, pattern formation, stem cell biology, in plants and animals, or, where appropriate, in microorganisms.
LS4	Physiology, Pathophysiology and Endocrinology	Organ physiology, pathophysiology, endocrinology, metabolism, ageing, tumorigenesis, cardiovascular diseases, metabolic syndromes.
LS5	Neuroscience and Neural Disorders	Neural cell function and signalling, systems neuroscience, neural bases of cognitive and behavioural processes, neurological and psychiatric disorders.
LS6	Immunity and Infection	The immune system and related disorders, biology of infectious agents and infection, biological basis of prevention and treatment of infectious diseases
LS7	Applied Medical Technologies, Diagnostics, Therapies and Public Health	Development of tools for diagnosis, monitoring and treatment of diseases, pharmacology, clinical medicine, regenerative medicine, epidemiology and public health.
LS8	Ecology, Evolution and Environmental Biology	Population, community and ecosystem ecology, evolutionary biology, behavioural ecology, microbial ecology.
LS9	Applied Life Sciences, Biotechnology, and Molecular and Biosystems Engineering	Applied plant and animal sciences, forestry, food sciences, applied biotechnology, environmental and marine biotechnology, applied bioengineering, biomass and biofuels, biohazards.
Social Sciences & Humanities		
SH1	Individuals, Markets and Organisations	Economics, finance and management.
SH2	Institutions, Values, Environment and Space	Political science, law, sustainability science, geography, regional studies and planning.
SH3	The Social World, Diversity, Population	Sociology, social psychology, social anthropology, demography, education, communication.
SH4	The Human Mind and Its Complexity	Cognitive science, psychology, linguistics, philosophy of mind.
SH5	Cultures and Cultural Production	Literature, philology, cultural studies, study of the arts, philosophy.
SH6	The Study of the Human Past	Archaeology and history.

Annexe 9 - Membres du Conseil scientifique nommés (Décision du 12 décembre 2013)

Annexe II DÉCISION DE LA COMMISSION du 12 décembre 2013 établissant un Conseil européen de la recherche (2013/C 373/09)

- Klaus Bock (Chimiste, Danish National Research Foundation)
- Nicholas Canny (Historien, National University of Ireland, Galway)
- Sierd A.P.L. Cloetingh (Sciences de la terre, Utrecht University, Président de l'Academia Europaea)
- Tomasz Dietl (Physicien, Polish Academy of Sciences)
- Daniel Dolev (Informaticien, Hebrew University of Jerusalem)
- Athene Donald (Chimiste et physicienne, University of Cambridge)
- Barbara Ensoli (Virologie, immunologie, Istituto Superiore di Sanità, Roma)
- Pavel Exner (Physicien mathématicien, Czech Academy of Sciences)
- Núria Sebastián Gallés (Psychologue, University of Pompeu Fabra)
- Reinhard Genze (Astrophysicien, prix Nobel de physique 2020, Max Planck Institute for Extraterrestrial Physics)
- Carl-Henrik Heldin (Biologiste moléculaire, *chairman* de la Fondation Nobel depuis 2013, Ludwig Institute for Cancer Research)
- Timothy Hunt (Biochimiste, Cancer Research UK, South Mimms)
- Matthias Kleiner (Génie mécanique, Vice-Président de l'ESF entre 2007 et 2010, Vice-Président de la DFG entre 2005 et 2006, Technical University of Dortmund)
- Eva Kondorosi (Biologiste et botaniste, Hungarian Academy of Sciences)
- Mart Saarma (Biologiste moléculaire, University of Helsinki)
- Nils Christian Stenseth (Biologiste, écologie et évolution, University of Oslo 31)
- Martin Stokhof (Philosophe, University of Amsterdam)
- Anna Tramontano (Biologiste computationnelle, Sapienza University of Rome)
- Isabelle Vernos (Biochimiste, Centre for Genomic Regulation, Barcelona)
- Reinhilde Veugelers (Économiste, organisations industrielles, économie et stratégie internationale, innovation et science, Catholic University of Leuven)
- Michel Wieviorka (Sociologue, Centre for Sociological Analysis and Intervention, Paris)

Annexe 10 - Liste des projets, groupes de travail et groupes d'experts mandatés par l'ERC pour le suivi et l'évaluation de son programme de financement

Date(s)	Forme organisationnelle	Objet	Production documentaire
06-2009			ERC Monitoring and Evaluation Strategy
2009-2012	Projet EURECIA ²⁰⁷ “Understanding and Assessing the Impact and Outcomes of the ERC and its Funding Schemes” (Grant N° 229286)	Évaluation des impacts et des résultats des régimes de financement de l'ERC et leur interaction avec la gouvernance nationale et internationale. Analyse des données sur les chercheurs, les organismes de recherche et les agences de financement.	Synthèse du rapport final du projet EURECIA ²⁰⁸
2009-2013	Projet DBF ²⁰⁹ “Développement and verification of a bibliometric model for the identification of frontier research” (Grant N° 240765)	Proposition d'un modèle de suivi bibliométrique pour le processus d'évaluation par les pairs dans le cadre des programmes de subvention de l'ERC.	Rapport final du projet DBF ²¹⁰
2009-2013	Projet ERACEP ²¹¹ « Emerging research areas and their coverage by ERC-supported Projects” (Grant N° 240777)	Identification des domaines de recherche émergents et analyse de la contribution apportée par l'ERC dans ces domaines.	Rapport final du projet ERACEP ²¹²
2013-2018	Groupe de travail “KPI”	Développer une feuille de route pour l'évaluation et le suivi de l'accomplissement de la mission de l'ERC, au-delà des indicateurs et des objectifs, afin de soutenir les politiques à court, moyen et long terme du Conseil scientifique.	Revised ERC Monitoring and Evaluation Strategy ²¹³ (10/2018)
2014-2015	Groupe d'experts “Expert Group for Programme Monitoring and Evaluation”	(i) Conseiller l'ERC dans la poursuite du développement de sa stratégie de suivi et d'évaluation dans la perspective d'Horizon 2020 ; (ii)	–

²⁰⁷ <https://cordis.europa.eu/article/id/86254-funding-scheme-reviewed/fr>. Consulté le 19/04/23.

²⁰⁸ https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/eurecia_final_synthesis_report.pdf. Consulté le 19/04/23.

²⁰⁹ <https://cordis.europa.eu/project/id/240765>. Consulté le 19/04/23.

²¹⁰ https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/DBF_final_report.pdf. Consulté le 19/04/23.

²¹¹ <https://cordis.europa.eu/project/id/240777>. Consulté le 19/04/23.

²¹² https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/Eracep_final_report.pdf. Consulté le 19/04/23.

²¹³ <https://erc.europa.eu/sites/default/files/content/pages/pdf/erc-monitoring-and-evaluation-2018.pdf>. Consulté le 19/04/23.

		assister l'ERC dans la conception d'études et d'analyses ; (iii) réaliser des analyses et études à petite échelle et prendre en compte les bonnes pratiques et expériences des systèmes de recherche nationaux (complémentarité et valeur ajoutée de l'ERC)	
2015	SCIENTOMETRICS - Étude financée par l'ERCEA et menée par RAND Europe et l'OST (appel d'offres)	Évaluation scientométrique des résultats des subventions de l'ERC.	Rapports "Bibliometrics" ²¹⁴ , "Patents" ²¹⁵ , "Altmetrics" ²¹⁶ et "Peer-review" ²¹⁷
02-2019	Création du Comité permanent SC PRIME	Suivi et évaluation de l'impact des programmes à partir desquels peuvent être apportées des révisions à la stratégie globale de l'ERC.	

²¹⁴ https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_Bibliometrics_report.pdf

²¹⁵ https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_Patent_report.pdf

²¹⁶ https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_Alternative_Metrics_report.pdf

²¹⁷ https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_Qual_Paper.pdf

Annexe 11 - Liste des institutions d'accueil françaises ayant obtenu un financement ERC entre 2007 et 2020, par type de bourse et toutes disciplines confondues.

	Institution d'accueil	StG	CoG	AdG	Total
1	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	284	153	150	587
2	Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	54	34	32	120
3	Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA)	45	13	20	78
4	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA)	33	7	19	59
5	Institut Pasteur	23	8	13	44
6	Sorbonne Université	16	12	11	39
7	Institut Curie	15	4	10	29
8	Université Grenoble Alpes	3	9	9	21
9	Sciences Po	10	5	5	20
10	École normale supérieure (ENS)	8	2	9	19
11	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	8	4	5	17
12	Toulouse School of Economics (TSE)	7	1	7	15
13	Université d'Aix-Marseille	3	3	8	14
14	Université de Lyon 1 (Claude Bernard)	10	0	4	14
15	École polytechnique - Palaiseau	9	3	1	13
16	Strasbourg Center for Frontier Research in Chemistry (icFRC)	6	1	6	13
17	Institut de génétique, biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	7	1	4	12
18	Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)	3	3	3	9
19	École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)	1	0	7	8
20	Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels (ARMINES)	5	1	1	7
21	École nationale supérieure de Lyon	3	2	2	7
22	Paris School of Economics (PSE)	2	1	4	7
23	Collège de France	2	1	3	6
24	Université de Paris	3	3	0	6
25	Université de Paris 11	3	0	3	6
26	Université de Paris-Saclay	4	0	2	6
27	Université de Rennes 1	1	3	2	6
28	PRES Université de Bordeaux	3	1	1	5
29	Université de Lille	0	0	5	5
30	Université de Nantes	2	1	2	5
31	Université de Paris 7 - Diderot	2	2	1	5
32	Université de Strasbourg	2	2	1	5
33	Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)	3	0	1	4
34	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	3	1	0	4
35	EURECOM	0	3	1	4
36	HEC Paris	0	1	3	4
37	Université de Paris 1 - Pantheon-Sorbonne	0	0	4	4
38	École Pratique des Hautes Études (EPHE)	0	0	3	3
39	Museum national d'Histoire naturelle (MNHN)	1	1	1	3

40	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	2	0	1	3
41	Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP)	1	1	1	3
42	Institut Mines-Telecom	2	0	1	3
43	Institut des Hautes Études Scientifiques (IHES)	2	0	1	3
44	Université Paul Sabatier Toulouse	1	0	2	3
45	École supérieure de physique et de chimie (ESPCI)	1	2	0	3
46	Université Clermont Auvergne	2	1	0	3
47	Association GENETHON	0	1	1	2
48	Centrale Nantes	1	0	1	2
49	Observatoire de la Côte d'Azur	0	1	1	2
50	Fondation Voir & Entendre	1	1	0	2
51	École française d'Extrême-Orient (EFEO)	1	1	0	2
52	École normale supérieure de Cachan	0	1	1	2
53	Université Paris Descartes	0	0	2	2
54	Université Paul-Valéry-Montpellier	0	0	2	2
55	Université de Cergy-Pontoise	1	0	1	2
56	Université de Montpellier 1	1	1	0	2
57	Université de Nice Sophia-Antipolis	0	0	2	2
58	Bordeaux INP	0	0	1	1
59	Université Bordeaux Montaigne	1	0	0	1
60	CentraleSupélec	0	0	1	1
61	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris-île-de-France	1	0	0	1
62	École Catholique Arts et Métiers (ECAM)	1	0	0	1
63	École des Ponts ParisTech	0	1	0	1
64	European Synchrotron Radiation Facility (ESRF)	1	0	0	1
65	Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)	1	0	0	1
66	Institut Gustave Roussy	1	0	0	1
67	Institut National des Sciences Appliquées Lyon (INSA)	0	1	0	1
68	Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM)	0	0	1	1
69	Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN)	1	0	0	1
70	École Centrale de Lyon (ECL)	0	1	0	1
71	École centrale de Marseille	0	0	1	1
72	Météo-France	1	0	0	1
73	Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin	0	0	1	1
74	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	1	0	0	1
75	Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Inalco)	0	0	1	1
76	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	0	1	0	1
77	Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL)	1	0	0	1
78	École nationale supérieure de Chimie de Paris (ENSCP)	0	1	0	1
79	École normale supérieure de Rennes	0	1	0	1
80	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	0	1	0	1
81	Université Paris Dauphine	1	0	0	1
82	Institut d'études avancées de Paris	1	0	0	1
83	Observatoire de Paris	0	0	1	1

84	Sciences Po Grenoble (Grenoble Institute of Political Studies)	0	1	0	1
85	Synchrotron SOLEIL	0	0	1	1
86	Institut de cancérologie Strasbourg Europe (ICANS)	1	0	0	1
87	SUPELEC	1	0	0	1
88	Université Gustave Eiffel	0	1	0	1
89	Université de Caen Normandie	1	0	0	1
90	Université de Lorraine	0	0	1	1
91	Université de Marne-la-Vallée (Paris-Est)	1	0	0	1
92	Université d'Orléans	0	0	1	1
93	Université de Pau et Pays de l'Adour	0	0	1	1
94	Université de Toulouse-Jean Jaurès (Université de Toulouse-Mirail)	0	0	1	1
95	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)	1	0	0	1
96	Université de Paris Nanterre	0	1	0	1
	Total	617	306	392	1315

Annexe 12 - Prix obtenus par les lauréat·es par panel et par type de bourse

		Nb de lauréat·es avec au moins un prix	% de lauréat·es ayant obtenu au moins un prix	Nb de lauréat·es ayant obtenu plusieurs prix	% de lauréat·es ayant obtenu plusieurs prix	Nb moyen d'années entre le premier prix et l'obtention de l'ERC	Écart type entre l'obtention d'un premier prix et l'ERC	Nb de lauréat·es ayant reçu un premier prix après l'ERC	% de prix obtenus après l'ERC	Âge moyen de l'obtention d'un premier prix	Écart type âge obtention premier prix
SH6	AdG	4 (Effectif = 5)	80%	2	40%	-6,5	2,5	0	0%	49,25	7
	CoG	2 (Effectif = 7)	29%	1	14%	1	9,8	1	50%	40,5	7,7
	StG	3 (Effectif = 8)	38%	0	0%	-1	4	1	33%	35,6	3,5
	Total SH6	9 (Effectif = 20)	45%	3	15%	-3	5,5	2	22%	42,7	8,39
PE9	AdG	7 (Effectif = 7)	100%	3	43%	-12	11	1	14%	44,57	10,1
	CoG	5 (Effectif = 6)	83%	1	17%	2,4	5,45	3	60%	40,6	5,68
	StG	5 (Effectif = 7)	71%	3	43%	-2,6	4,3	1	20%	32,4	5,3
	Total PE9	17 (Effectif = 20)	85%	7	41%	-5	9,93	5	29%	39,8	9
Total	26 (Effectif = 40)	65%	10	25%	-4,03	8,58	7	27%	40,84	8,7	

Annexe 13 - Médailles CNRS obtenues par les lauréat-es par panel et par type de bourse

		Nb de médaillé-es du CNRS	% de lauréat-es ayant la médaille CNRS	Nb moyen d'années entre le premier prix CNRS et l'obtention de l'ERC	Ecart type obtention prix CNRS et ERC	Nb de lauréat-es ayant obtenu un premier prix CNRS après l'ERC	% de prix CNRS obtenus après l'ERC	Âge moyen premier prix CNRS	Ecart type
SH6	AdG	2 (Effectif = 5)	40%	-3,5	3,53	0	0%	54,5	3,5
	CoG	2 (Effectif = 7)	29%	1	9,89	1	50%	40,5	7,77
	StG	3 (Effectif = 8)	38%	-1	4	1	33%	35,6	7,75
	Total SH6	7 (Effectif = 20)	35%	-1,1	5,2	2	29%	42,42	9,43
PE9	AdG	5 (Effectif = 7)	71%	-11,8	9,12	0	0%	43,8	10,4
	CoG	2 (Effectif = 6)	33%	2,5	9,19	1	50%	42	8,48
	StG	2 (Effectif = 7)	29%	2,5	0,7	2	100%	37,5	2,12
	Total PE9	9 (Effectif = 20)	45%	-7,25	10,4	3	33%	42	8,45
Total	16 (Effectif = 40)	40%	-3,5	8,7	5	31%	39,31	13,18	

Annexe 14 - Âges moyens de l'obtention des diplômes de doctorat et d'HDR des enquêtés et écarts d'années entre l'obtention de l'ERC et de l'HDR en fonction des institutions hôtes, employeurs des enquêtés au moment de l'obtention de l'ERC.

Institution hôte (employeur au moment du dépôt)	Effectif total	Moyenne âge obtention ERC	Moyenne âge obtention de la thèse	Moyenne âge obtention HDR ou thèse d'État	Nb moyen d'années entre obtention ERC et thèse	Nb moyen d'années entre obtention ERC et HDR ou thèse d'état	Nb moyen d'années entre obtention thèse et HDR
Organisme de recherche (Chercheur·es CNRS ou assimilés)	25 (12 en SH6 et 13 en PE9; 5 AdG, 10 CoG, 10 StG, G)	40,8 ans (écart-type =7,56)	28,29 ans (Effectif = 24*; écart-type =2,42)	36,1 (Effectif = 18, écart-type = 5,12)	12 (Effectif = 24; écart-type = 7,9)	6,11 (Effectif = 18 ; écart-type = 11,48)	9 (Effectif = 17, écart-type = 2,71)
Universités	9 (5 en SH6 et 4 en PE9 ; 4 AdG, 1 CoG, 5 StG)	45,8 (écart-type = 11,30)	28,12 (Effectif = 8 ; écart-type = 3,04)	40,75 (Effectif = 8 ; écart-type = 6,73)	15,37 (Effectif = 8 ; écart-type = 10,44)	6,62 (Effectif = 8 ; écart-type =11,42)	10,71 (Effectif = 7 ; écart-type = 3,54)
Grands établissements	6 (3 en SH6 et 3 en PE9 ; 3 AdG, 2 CoG, 1 StG)	50,5 ans (écart-type = 13,1)	28,25 (Effectif = 4 ; écart-type = 4,5)	34,2 (Effectif = 5 ; écart-type = 6,68)	15,5 (Effectif = 4 ; écart-type = 13)	20 (Effectif = 5 ; écart-type = 18)	8,3 (Effectif = 3, écart-type = 3,05)
Total	40	43,4 ans (écart-type = 9,85)	28,25 ans (Effectif = 36 ; écart-type =2,72)	37,2 ans (Effectif = 31 ; écart-type =6,07)	13,13 (Effectif = 36 ; écart-type =8,9)	8,5 (Effectif = 31 ; écart-type = 13,31)	9,5 (Effectif =27 ; écart-type = 2,9)

Annexe 15 - Âges moyens de l'obtention des diplômes de doctorat et HDR des enquêtés et écarts d'années entre l'obtention de l'ERC et de l'HDR en fonction des panels et des bourses

		Effectif total	Moyenne âge obtention ERC	Moyenne âge obtention de la thèse	Moyenne âge obtention HDR ou thèse d'État	Nombre moyen d'années entre obtention ERC et thèse	Nombre moyen d'années entre obtention ERC et HDR ou thèse d'état	Nombre moyen d'année entre obtention thèse et HDR
SH6	AdG	5	57,6 ans (écart-type = 6,3)	29,5 ans (Effectif = 2 ; écart-type = 2,12)	38,2 ans (écart-type = 10,18)	24 (Effectif = 2 ; écart-type = 7,07)	20 (écart-type = 9,77)	11 (Effectif = 2 ; écart-type = 7,5)
	CoG	7	41,67 ans (écart-type = 2,87)	30,28 ans (écart-type = 2,69)	40,6 (Effectif = 5 ; écart-type = 4,87)	11,28 (écart-type = 1,7)	1,2 (Effectif = 5 ; écart-type = 3,49)	10 (Effectif = 5 ; écart-type = 3)
	StG	8	36,25 ans (écart-type = 3,32)	30 ans (écart-type = 2,39)	41 ans (Effectif = 4 ; écart-type = 3,9)	6,25 (écart-type = 1,90)	(-) 4,5 (Effectif = 4 ; écart-type = 1,91)	11,25 (Effectif = 4 ; écart-type = 2,36)
Total SH6		20	43,45 ans (écart-type = 9,54)	30,05 ans (Effectif = 17 ; écart-type = 2,35)	39,85 (Effectif = 14 ; écart-type = 6,66)	10,4 (écart-type = 6,15)	6,28 (Effectif = 14 ; écart-type = 12,3)	10,63 (Effectif = 11 ; écart-type = 2,97)
PE9	AdG	7	56,57 ans (écart-type = 4,42)	25,1 ans (Effectif = 6 ; écart-type = 2,63)	31 ans (écart-type = 4,58)	30 (Effectif = 6 ; écart-type = 4,56)	25,57 ans (écart-type = 8)	6,3 (Effectif = 6 ; écart-type = 2,65)
	CoG	6	38 ans (écart-type = 1,41)	27,5 ans (écart-type = 1,04)	37,6 (écart-type = 2,06)	10,5 ans (écart-type = 1,04)	0,3 ans (écart-type = 1,63)	10,16 (écart-type = 2,04)
	StG	7	34 ans (écart-type = 1,25)	27 ans (écart-type = 1,90)	36,75 (Effectif = 4 ; écart-type = 2)	6,25 (écart-type = 1,9)	(-) 1,5 (Effectif = 4 ; écart-type = 2,64)	9,25 (Effectif = 4 ; écart-type = 1,7)
Total PE9		20	43,35 (écart-type = 10,39)	26,63 (Effectif = 19 ; écart-type = 1,9)	34,70 (Effectif = 17 ; écart-type = 4,5)	15,57 ans (écart-type = 10,44)	10,29 (Effectif = 17 ; écart-type = 14,15)	8,5 (Effectif = 16 ; écart-type = 2,73)
Total SH6 et PE9		40	43,4 ans (écart-type = 9,85)	28,25 ans (Effectif = 36 ; écart-type = 2,72)	37,2 ans (Effectif = 31 ; écart-type = 6,07)	13,13 (Effectif = 36 ; écart-type = 8,9)	8,5 (Effectif = 31 ; écart-type = 13,31)	9,5 (Effectif = 27 ; écart-type = 2,9)

